This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

39

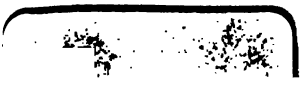

J.s Decollogny, I.er Lieut.t carb.:
adjt. I.er Regt. Inf.

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Escalier-du-Marché, 23, Lausanne

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — 1894

LAUSANNE
Imprimerie CORBAZ & Cie

1894

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
DEC 1 1973
U2
R49
V.39
1594

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — 1894

N° 1. — JANVIER

A nos lecteurs, p. 1. — Rassemblement de troupes de 1893, par « Un Vétéran », p. 3. — Note sur les signaux optiques, par L. Potterat, lieutenant du génie, p. 11. — Réorganisation militaire, p. 18. — Actes officiels, p. 42. — Nouvelles et chronique, p. 50. — Bibliographie, p. 64.

N° 2. — FÉVRIER

Le général Herzog, p. 65. — Réorganisation militaire (*suite* du Message du Conseil fédéral), p. 75. — L'arme du génie dans la nouvelle organisation, p. 98. — Société des officiers, p. 106. — Correspondance, page 109. — Actes officiels, p. 110. — Nouvelles et chronique, p. 118. — Bibliographie, p. 127.

Supplément : Tableau des écoles militaires en 1894. 1re partie.

N° 3. — MARS

Quelques mots sur la topographie en Suisse (avec une planche), par Horace Coulin, p. 129. — Réorganisation militaire (*fin* du Message du Conseil fédéral), p. 139. — Société des officiers, p. 158. — Actes officiels, p. 168. — Nouvelles et chronique, p. 170. — Bibliographie, p. 176.

Supplément : Projet de loi fédérale concernant l'organisation de l'armée fédérale.

N° 4. — AVRIL

Le colonel Henri Wieland, p. 177. — Quelques mots sur la topographie en Suisse, par Horace Coulin, p. 185. — Etude sur le service et l'organisation du génie dans l'armée suisse, par le lieutenant-colonel Perrier, chef du génie du 1er corps d'armée, p. 194. — Un exemple pratique de l'emploi du landsturm d'infanterie (avec croquis), par Auguste Veuve, sergent-major d'infanterie, p. 208. — Quelques mots sur le landsturm, p. 214. — Actes officiels, p. 216. — Nouvelles et chronique, p. 222. — Bibliographie, p. 230.

Supplément : Rapport sur la gestion du Département militaire fédéral en 1893.

N° 5. — MAI

Le génie et le projet de loi militaire, p. 233. — Le projet d'organisation militaire (conférence de M. le colonel de la Rive, chef d'état-major du 1er corps d'armée), p. 248. — Etude sur le service et l'organisation du génie dans l'armée suisse, par le lieutenant-colonel Perrier, chef du génie du 1er corps d'armée, p. 253. — L'aérostation militaire, p. 276. — Actes officiels, p. 280. — Nouvelles et chronique, p. 294. — Bibliographie, p. 296.

N° 6. — JUIN

La mitrailleuse Maxim dans notre cavalerie, par le lieutenant-colonel Willdbolz, instructeur de cavalerie, p. 297. — Réorganisation militaire. Les propositions du colonel-divisionnaire Meister, p. 308. — Le génie et le projet de loi militaire, p. 317. — Fusil Vetterli et fusil modèle 1889, p. 321. — Actes officiels, p. 324. — Nouvelles et chronique, p. 335. — Bibliographie, p. 342.

Supplément : Loi sur l'organisation des troupes. Projet de la commission du Conseil national.

N° 7. — JUILLET

Le règlement français sur le service des armées en campagne, p. 345. — Que doit faire la Société des sous-officiers pour le développement de l'instruction du landsturm, p. 356. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 368. — Actes officiels, p. 371. — Nouvelles et chronique, p. 372. — Bibliographie, p. 374.

N° 8. — AOUT

La cartouche d'infanterie, par M. le lieutenant-colonel Rubin, directeur de la fabrique fédérale de munitions, à Thoune, p. 377. — Manœuvres d'automne (avec carte), p. 387. — La guerre en Corée, 1re partie (avec carte), p. 395. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 406. — Actes officiels, p. 408. — Nouvelles et chronique, p. 410.

Supplément : Carte des manœuvres d'automne de la IVe division et du IVe corps d'armée. — Carte de la Corée.

N° 9. — SEPTEMBRE

Les manœuvres du IVe corps d'armée, p. 417. — Le comte de Paris, par le colonel F. Lecomte, p. 427. — Vareuse ou tunique, p. 457. — Société des officiers de la Confédération suisse ; assemblée générale de la section vaudoise, p. 462. — Actes officiels p. 469. — Nouvelles et chronique, p. 469.

N° 10. — OCTOBRE

Les manœuvres du IVe corps d'armée *(suite)*, p. 473. — La guerre de Corée *(suite)*, p. 484. — Course du bataillon de recrues N° 2 de la Ire division, p. 498. — Société fédérale des sous-officiers, p. 507. — Actes officiels, p. 509. — Nouvelles et chronique, p. 514. — Bibliographie, p. 520.

N° 11. — NOVEMBRE

Les manœuvres du IVe corps d'armée *(fin)*, p. 521. — Tirs fédéraux et cantonaux. Le rôle du hasard dans la répartition des coups touchés, par A. van Muyden, ingénieur, ancien officier d'artillerie, p. 530. — Hygiène et alimentation du cheval en campagne, par le capitaine-vétérinaire Volet, p. 538. — Société des officiers. Sections bernoise et vaudoise, p. 550. — Actes officiels, p. 553. — Nouvelles et chronique, p. 561. — Bibliographie, p. 563.

N° 12. — DÉCEMBRE

Le colonel T. de Vallière, p. 569. — Les manœuvres de la VIIIe division. Conférence du lieutenant-colonel Repond, p. 571. — Hygiène et alimentation du cheval en campagne, par le capitaine-vétérinaire Volet, p. 580. — L'expédition de Madagascar, p. 593. — Société vaudoise des armes spéciales, p. 599. — Actes officiels, p. 602. — Nouvelles et chronique, p. 608. — Bibliographie, p. 615.

Table des matières. — Titre et couverture.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 1. Janvier 1894.

A nos lecteurs.

La *Revue militaire suisse* entre dans sa trente-neuvième année. A cette occasion, suivant une habitude qui lui est chère, elle vient se rappeler à la bienveillance de ses nombreux lecteurs. Plus qu'à tout autre journal, celle-ci lui est nécessaire. Entreprise absolument désintéressée, sans aucun but de lucre ni de spéculation, notre *Revue militaire* ne peut subsister et remplir utilement son but que par le dévouement de tous ceux de ses amis qui s'intéressent aux choses militaires et au développement de notre armée. Ce dévouement doit se traduire par la fidélité de nos abonnés et surtout par leur active collaboration.

Les officiers qui composent notre rédaction ne peuvent malheureusement, grâce aux occupations de leur vie civile, consacrer au journal tout le temps et tout le travail qu'ils désireraient. Pour remédier à cette situation, nous sommes obligés de faire appel au concours de nos camarades de l'armée. Plusieurs nous l'accordent avec une extrême obligeance ; mais combien qui pourraient faire de même, et dont les travaux trouveraient dans nos colonnes une place toute marquée que nous serions heureux de leur réserver, nous oublient ainsi que nos lecteurs auxquels serait si utile la communication de ces travaux. Nous remercions donc les premiers, les priant de nous continuer leur précieux intérêt, et, nous adres-

sant aux seconds, nous les convions chaleureusement à seconder nos efforts et à nous aider dans la tâche instructive et patriotique que nous poursuivons.

Nous convions de même les diverses sections de la Société des officiers dans la Suisse romande à nous tenir au courant de leur activité. La *Revue militaire suisse* doit être un trait d'union entre elles, comme elle est un trait d'union entre les officiers de l'armée. Elle contribuera ainsi à exciter la rivalité dans le travail, condition du progrès.

Nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis deux ans, à publier de temps en temps un travail primé dans les fêtes fédérales de la Société des sous-officiers. Il est bon que les officiers soient au courant de ce que font les cadres subordonnés et du degré de perfectionnement auquel, par le zèle et par l'étude, ils peuvent atteindre. D'autre part, les sous-officiers y verront un encouragement, et peut-être s'habitueront-ils à lire parfois les journaux militaires. Cette lecture ne peut que leur être profitable en développant leur instruction militaire générale trop souvent négligée.

Enfin, parmi les questions qui cette année-ci nous occuperont spécialement, figure celle si importante de la réorganisation de l'armée suisse. Nous disons réorganisation, parce que, actuellement, grâce aux nombreuses lois spéciales qui sont venues modifier partiellement notre législation primitive, grâce aux ordonnances qui interprètent ces lois, et aux circulaires qui à leur tour interprètent les ordonnances, nous n'avons plus une organisation régulière. Le législateur se dispose donc à refaire sur de nouvelles bases toute notre législation militaire. Nous

suivrons avec attention les discussions qui interviendront à ce sujet, et les rapporterons avec détail et fidélité. Nous commençons dès le présent numéro, dans lequel on trouvera les premiers chapitres du Message du Conseil fédéral introduisant le sujet. Il va sans dire que si, pour traiter cette question plus à fond, ou pour fournir à nos lecteurs des documents officiels, nous devons augmenter le nombre habituel de nos feuilles ou ajouter des suppléments spéciaux, nous n'hésiterons pas à faire dans ce but les sacrifices nécessaires.

Tels sont nos projets pour 1894. Il ne nous reste plus qu'à espérer leur réalisation la plus complète possible pour l'avantage de nos lecteurs et pour le bien de notre armée.

La Rédaction.

Rassemblement de troupes de 1893.

Impressions d'un vétéran sur les journées des 12 et 13 septembre [1].

Le hasard nous fit rencontrer à Lucerne, au moment même où les IIIe et Ve divisions manœuvraient aux environs de Bâle, un bon ami, capitaine de réserve prussien et naturellement intéressé à tout spectacle militaire. Nous décidâmes donc de saisir cette occasion de montrer à notre ami prussien l'armée suisse, qu'il ne connaissait que de nom, et cela d'autant plus que ces deux divisions sont d'entre les meilleures et se distinguaient, il y a quelques années, par l'excellence de leur personnel.

Arrivés à Bâle le soir du 11, nous apprîmes que les officiers étrangers monteraient à cheval à Laufen, le lendemain matin.

[1] Traduit de l'*Allgem. Schw. Militärzeitung*, nos 44 et 45.

A part cela, rien ; idée générale, positions des deux divisions, tout cela nous resta inconnu. La nature du terrain — la vallée de la Birse de Delémont à Bâle — indiquait naturellement qu'une division chercherait à barrer à l'autre la route de Bâle.

A Laufen, un jeune officier du génie prussien, attaché d'ambassade à Berne, nous mit fort aimablement au courant en nous indiquant la position Fichtenhof-Breitenbach comme le théâtre probable de l'action décisive. Il nous dit aussi qu'un combat de cavalerie aurait vraisemblablement lieu dans le Lützelthal entre Breitenbach et Busserach. Munis de ces renseignements, nous allâmes prendre position sur la colline qui s'élève au sud de Fichtenhof et s'avance comme un bastion vers Wahlen et Busserach. Là nous attendîmes quelque temps sans rien voir, sauf l'occupation de la colline par le bataillon 56 (?). Ce bataillon s'était fort bien retranché dans des fossés masqués par des buissons et observait un silence parfait dans les longues heures d'attente. Ce silence fit sur l'officier prussien une excellente impression, rendue plus favorable encore par la discipline du feu. Les soldats obéissaient au sifflet de l'officier et à ses ordres d'une façon réjouissante. Même dans le feu de magasin, les hommes prirent la peine de viser au lieu de tirer en l'air sans but, comme nous l'avons vu faire trop souvent.

Ce combat, dans lequel la Ve division opposait à l'attaque de la IIIe un feu étagé bien nourri, fut fort bien conduit de part et d'autre. Le coup d'œil d'ensemble du bastion de Fichtenhof était des plus pittoresques ; le Jura se montrait dans toute sa splendeur ; le soleil éclairait le terrain de manœuvres, bordé de bois et de villages ; l'atmosphère claire de l'automne laissait si bien voir les mouvements de l'ennemi dans le lointain que les officiers du bataillon ouvrirent le feu à des portées excessives, ce qui nous parut être du gaspillage. D'autre part, la batterie postée sur la hauteur, qui se mit à tirer par-dessus l'infanterie, aurait pu avoir quelque effet.

Enfin, après une longue attente, la lisière du bois s'anima et l'adversaire s'avança à travers champs sur les pentes nues de la vallée. C'était certes une entreprise audacieuse, dont l'exécution fut fort approuvée par un groupe — heureusement peu nombreux — d'officiers en civil debout près de nous. Quelle différence dans l'attaque et dans la défense, le lendemain à Hochfeld !

L'adversaire s'avançait en longues lignes, et non par bonds, ne répondant pas, au premier abord, au feu de la position. Dans la vallée, M. le colonel Frey, chef du Département militaire, surveillait les lignes de la IIIe division et se félicitait, sans doute, des progrès accomplis dans la manœuvre et la discipline.

La lutte devient plus vive, les lignes continuent d'avancer, — les balles des défenseurs n'éclaircissent pas leurs rangs, — s'arrêtant de temps en temps pour répondre au feu de magasin de la position.

Le bruit était épouvantable et incessant ; quels soldats pourraient endurer un feu pareil, à balle ? Comment prendre soin des malheureux blessés ? Ce sont là des questions encore sans réponse et sur lesquelles les manœuvres n'apprennent rien. Le feu de magasin n'a pas encore eu d'épreuve pratique.

Notre opinion formée à Fichtenhof est que lorsqu'un corps défensif, bien couvert et retranché, peut faire pleuvoir les balles avec une telle rapidité sur les lignes ennemies, la lutte décisive sera forcément très courte. En effet, quelque brave et expérimenté que soit l'ennemi, il lui sera bientôt impossible d'avancer, vu ses pertes énormes, et le feu de magasin lui rendra la retraite aussi dangereuse que la marche en avant. Il sera donc forcé de s'arrêter et le défenseur n'aura qu'à sortir de ses positions et à anéantir l'assaillant. Tel est notre avis, après avoir été témoin de l'attaque de la IIIe division sur un terrain découvert contre le feu étagé de l'aile gauche de la Ve division, attaque que les meilleures troupes du monde n'auraient pu mener à bien. A la guerre, cette attaque n'aurait pas eu lieu, mais on se serait avancé par les bois à l'est de Busserach, Breitenbach et Brislach pour tomber sur le flanc gauche de la position sans trop s'exposer. Le fait que l'artillerie de la IIIe division occupait une position très favorable sur la hauteur au sud-est de Laufen, prenant d'écharpe les batteries de Fichtenhof, n'aurait pas pu avoir grande influence sur le résultat de l'attaque de front.

Nous devons laisser de côté les mouvements de l'aile droite de la Ve division, au Pfuffenberg, que nous ne pouvions pas voir de notre position.

La manière dont le combat d'infanterie fut dirigé de part et d'autre au Fichtenhof donnait au spectateur compétent et sans préjugé l'impression que le personnel et l'armement des mi-

lices suisses avaient droit au respect de nos voisins du nord et de l'ouest. Les adversaires du système de milices sont forcés de reconnaître que la force militaire de la Suisse a augmenté pendant ces dernières années de façon à rendre notre pays un facteur politique important. On ne se moque plus du milicien suisse depuis qu'il a appris à se servir de son nouveau fusil et à donner un feu de magasin auquel les troupes d'élite de la France et de l'Allemagne seraient incapables de résister. L'augmentation de la puissance militaire de la Suisse est de la plus haute importance dans la politique européenne. C'est pourquoi nos voisins font fort attention à nos manœuvres, et deux d'entre eux y ont envoyé chacun un général, un officier d'état-major et un subalterne, au lieu de les faire suivre simplement par l'attaché militaire de la légation.

On s'est fort étonné de ce que l'Autriche — la seule des puissances européennes qui n'ait pas d'attaché militaire à Berne — n'ait pas envoyé de représentant à nos manœuvres. Il aurait été pourtant fort profitable aux chefs de la landwehr autrichienne de savoir comment leurs manœuvres se compareraient à celles des milices suisses dans des circonstances moins favorables. En Suisse, nous obtenons en un temps très court des résultats surprenants, grâce au zèle des instructeurs, à l'excellence de la méthode et à la bonne volonté des hommes.

Bien que la Suisse ait horreur de la guerre et bien qu'on nous prêche la paix dans les journaux et les conseils, nous savons reconnaître que la guerre est un mal inévitable et toujours menaçant. Nous savons qu'en cas de guerre entre nos voisins, la Suisse serait sérieusement en danger, si nous n'avions pas pris les mesures les plus énergiques pour prévenir le péril.

Parmi ceux qui ont suivi, soit en personne, soit dans les journaux, nos dernières manœuvres, il n'en est pas un qui ne se soit senti plus à l'aise et n'ait eu la conviction que les sacrifices faits pour maintenir la neutralité de la patrie n'étaient pas restés sans résultat.

Entourée de pays qui ne sont en paix que parce qu'ils ont peur de l'inconnu au delà de la guerre, la Suisse se voit forcée de prendre les armes et de s'écrier : « Noli me tangere ». C'est ce qu'elle a fait avec succès au dernier rassemblement et les spectateurs français, allemands, italiens et russes l'ont fort bien compris.

Aujourd'hui l'Europe compte ses bataillons et s'efforce de gagner quelques heures dans la mobilisation ; la France fait grand bruit de l'alliance russe, tandis que l'Allemagne s'efforce de maintenir la paix en augmentant son armée active. C'est pourquoi la Suisse doit s'efforcer de maintenir sa neutralité et chacun doit se dire que les sacrifices pécuniaires, quelque lourds qu'ils semblent, ne sont rien en comparaison des horreurs de la guerre auxquelles la Suisse était exposée, alors qu'on se fiait aux puissances garantes de la neutralité. Bâle a certes eu raison de célébrer la réussite des manœuvres par une illumination en l'honneur des miliciens suisses séjournant dans ses murs.

Hélas, rien n'est parfait en ce bas monde, et il en est ainsi de nos manœuvres ! Le spectacle de l'assaut de Hochfeld, le 13 septembre, à la fin des manœuvres, était de nature à provoquer l'enthousiasme du public, mais non celui du spectateur militaire.

Il ne nous est guère possible de critiquer l'attaque elle-même, car on ne nous en laissa voir que fort peu de
Le jour avant, au Fichtenhof, on laissa les spectateurs libres d'agir à leur guise, mais sur la colline de Hochfeld, on les fit rester à distance, et cela non sans raison, car ils étaient si nombreux qu'il aurait été fort difficile de placer les troupes.

Nous pûmes voir qu'on avait largement fait usage de la pelle pour fortifier la position.

Nous réussimes à trouver une place d'où nous pouvions assez bien observer la marche de l'aile gauche du corps d'armée. Le terrain était beaucoup plus favorable à l'attaque qu'au Fichtenhof ; cependant il doit avoir présenté quelque difficulté, car les colonnes d'attaque se trouvèrent bientôt dans un tel désordre que les juges de camp durent déclarer plusieurs détachements hors de combat.

La discipline du feu de l'attaque était mauvaise, et les assaillants ne semblaient pas tenir compte du feu de l'adversaire.

Le moment suprême dépassa tout le reste et enleva le public, en particulier le beau sexe.

La IIIe division prit, il est vrai, peine à se couvrir le plus possible et à protéger son infanterie contre le feu de l'ennemi, mais lorsque l'attaque proprement dite commença, le commandant en chef n'avait plus ses troupes dans la main. L'attaque

ne fut pas concentrique, enveloppante comme c'était l'intention du commandant supérieur, mais elle se fit en détail, les réserves arrivèrent trop tard, et toute l'affaire fut manquée. Pourquoi ne pas avoir mis les batteries en position à couvert, au lieu de les cacher dans le bois ?

Voici à peu près ce qui se passa à l'extrême gauche de la IIIe division : les lignes s'avancèrent en se couvrant assez bien, se renforcèrent sous le feu le plus terrible de la défense, commencèrent d'elles-mêmes le feu de magasin, puis se lancèrent à l'assaut avec une telle impétuosité que les défenseurs crurent devoir abandonner leurs abris, et montant sur le parapet, se mirent à fusiller l'ennemi à bout portant.

Tout cela se passait sous les yeux de M. le colonel Frey, chef du Département militaire, qui s'empressa de mettre fin à la bagarre et de déclarer une portion des assaillants hors de combat.

Avant d'en finir avec l'infanterie, rappelons ici l'impression favorable que firent sur nous quelques détachements, après la fin de la manœuvre.

Fatigués par la marche de Therwyl à Reinach, courte mais pénible sous le soleil brûlant, nous prenions quelques rafraîchissements dans un jardin de Reinach, lorsque la musique militaire se fit entendre et chacun se leva. Plusieurs bataillons défilèrent, et, malgré la fatigue, malgré la chaleur, la cadence et la tenue étaient excellentes. Le coup d'œil était si charmant que nos compagnons et surtout quelques jeunes représentantes du beau sexe, applaudirent à tout rompre nos braves soldats. Une heure après, entrant à Arlesheim, nous trouvâmes un détachement d'infanterie cantonné avec nous et nous fûmes surpris de l'ordre parfait qui y régnait. Notre ami prussien n'était pas le moins étonné et n'avait jamais vu la pareille en Allemagne.

L'état des chevaux d'un détachement de dragons et de plusieurs batteries nous parut des plus satisfaisants. Il n'y avait pas là de rosses fourbues, comme dans les dragons hessois aux manœuvres de Strasbourg, mais toutes les bêtes avaient l'air de pouvoir entrer en campagne tout de suite, malgré la fatigue des manœuvres. L'aspect des troupes prenant leurs cantonnements à Reinach était des plus réjouissants.

Passons maintenant à l'artillerie, de beaucoup la meilleure arme de l'armée suisse. Ici nous serons bref. Au combat de

Fichtenhof, nous n'eûmes pas l'occasion de voir les batteries en marche, mais bien en action ; la batterie de la Ve division, postée au point culminant de la position, se distingua par un ordre absolu et un service parfait. Les ordres étaient donnés tranquillement et exécutés de même. Nous pûmes observer cette batterie pendant longtemps et elle nous fit une excellente impression. Peut-être fit-elle feu à de trop grandes distances sur les lignes d'infanterie de la Ve division, à la lisière du bois, mais n'ayant pas eu de carte en main, nous ne saurions l'affirmer. Lorsque l'artillerie ennemie ouvrit le feu sur cette batterie, nous aurions préféré la voir changer plus souvent de position, ne fût-ce que très peu, comme le prescrit le règlement allemand.

Aux manœuvres de corps du 13 septembre, nous pûmes constater avec plaisir que les batteries de l'aile gauche de l'attaque choisirent bien leurs positions successives, les occupèrent promptement et ouvrirent le feu sans perdre de temps, pour cesser tout d'un coup, atteler en un clin d'œil, et rouvrir le feu presque immédiatement dans la position suivante. Nous pûmes observer trois changements de position ; ils n'étaient certes pas inutiles, mais le dernier surtout, exécuté à portée du feu de magasin de l'infanterie ennemie, aurait été fort dangereux. Il est fort douteux que les batteries eussent pu se maintenir dans une position aussi exposée, d'autant plus que l'artillerie de la défense, trop longtemps inactive, ouvrit soudain le feu à bonne portée et à des distances connues.

Cette lutte d'artillerie formait un tableau des plus imposants et faisait ressortir les qualités de l'artillerie suisse, ses bons attelages, ses manœuvres précises, son tir rapide et bien dirigé ; le spectateur compétent ne pouvait que reconnaître l'excellence de cette arme. Cependant il y a encore des progrès à faire, surtout dans la IIIe division, quant à la mise en batterie et à l'ouverture du feu.

Comme l'infanterie, l'artillerie a fait récemment de grands progrès. Au Fichtenberg et à Hochfeld, elle a crié aux représentants des grandes puissances : « Noli me tangere. »

Les deux combats de cavalerie que nous eûmes l'occasion de voir de la hauteur de Fichtenberg présentaient un aspect moins réjouissant. Le chef du 5e régiment de dragons, en particulier, mérite d'être sévèrement critiqué.

Ce régiment avait mis pied à terre dans un vallon au sud

de Breitenbach, sur la rive gauche de la Lützel, protégé par l'infanterie du Fichtenhof. De nombreuses patrouilles surveillaient la marche de l'ennemi. Le régiment resta là jusque vers midi et par conséquent les chevaux auraient dû être frais et le commandant bien informé. L'emplacement de combat choisi n'était qu'à 300 mètres en avant de la position ; malgré tout cela le régiment se laissa surprendre.

La cavalerie ennemie (3e rég.) après avoir été un certain temps sous le feu de l'artillerie de la Ve division, disparut tout à coup, pour reparaître soudain débouchant du défilé de Busserach à 1500-1800 mètres en avant du 5e régiment de dragons. Le 3e régiment se déploya en ligne, prit le trot, puis le galop de charge, alors que l'adversaire, en colonnes dispersées et au petit galop, n'avait pas encore atteint la hauteur. Le 5e régiment aurait été enveloppé avant d'avoir pu se déployer et fort maltraité, sinon anéanti, par la vigoureuse attaque de l'ennemi. Un peu de prévoyance aurait évité cet échec. On ne peut trop recommander aux officiers de cavalerie de suivre avec attention la marche du combat, car les moments où la cavalerie peut être employée arrivent subitement et sont de courte durée.

Le 5e régiment semblait d'ailleurs jouer de malheur ce jour-là. Un peu plus tard, il se lança sur l'aile gauche de l'infanterie si subitement, que les fantassins — probablement un régiment de recrues — manquèrent de perdre la tête, mais réussirent pourtant à ouvrir le feu. Cette attaque était fort mal conduite et présentait un spectacle peu attrayant. Cependant elle était bien conçue et montre qu'à un moment donné, la cavalerie peut encore s'employer avec succès contre l'infanterie.

Supposons que le chef de la cavalerie ait su saisir ce moment, alors que l'aile de l'infanterie est en l'air et ébranlée par le feu de magasin de la défense ; la tâche de la cavalerie, jusqu'alors spectatrice, est tout indiquée ; elle se lance sur cette aile affaiblie, prend d'écharpe la ligne et donne le coup de grâce à l'attaque.

L'emploi de la cavalerie au bon moment fait honneur à son chef ; nous devons aussi reconnaître que le spectacle de cette attaque provoqua l'enthousiasme des spectateurs et ne laissa pas que d'être instructif.

Pour résumer en quelques mots notre impression de ces

deux combats de cavalerie, nous dirons : Il est heureux que la cavalerie suisse ne soit pas appelée à inspirer à nos voisins le respect de notre neutralité ; elle ne fait qu'aider l'infanterie et l'artillerie dans ce but. Mais comme arme auxiliaire, pour le service de sûreté, elle rend de bons services. Le service d'ordonnance est aussi fort bien fait. On ne peut cependant que se féliciter de ce que la cavalerie sorte de temps en temps de son rôle auxiliaire et fasse preuve de ses qualités tactiques, comme le 3e régiment à Busserach. Une attaque de ce genre, audacieuse et bien conduite, tend à relever le moral du cavalier.

En outre, il est bon d'habituer l'infanterie à l'effet d'une surprise de cavalerie.

Quant à l'attaque de cavalerie aux manœuvres de corps, c'était, paraît-il, un spectacle magnifique, mais nous n'en avons rien vu.

Nous pouvons condenser en une phrase nos impressions de ce rassemblement : la Suisse a conscience de sa tâche. Elle a travaillé sans relâche et au prix de grands sacrifices, mais avec succès, à développer et à exercer sa force. Elle a ensuite fait voir sa force à ses voisins, sans chercher à la leur faire sentir. Son armée de milices est l'honneur de la patrie et chacun de ses soldats travaille avec zèle et persévérance à son développement.

Le corps d'armée rassemblé dans le Jura a montré que la Suisse est capable, en cas de besoin, de maintenir l'ordre chez elle, et ses voisins ont pu s'en assurer.

L'impression faite par les troupes suisses au dernier rassemblement a été fort grande ; puisse-t-elle aussi être durable ! *Un Vétéran.*

Note sur les signaux optiques.

Par L. Potterat, lieut. du génie.

Un bon service d'informations et de transmission de dépêches a toujours été considéré comme une chose capitale pour une armée en campagne.

Les moyens de communication entre les divers corps de troupes doivent être sûrs, simples et rapides. Ces moyens

sont, en faisant abstraction du service des ordonnances et des vélocipédistes, le télégraphe électrique (y compris le téléphone) et les signaux optiques.

Le télégraphe est de tous les modes de communication le plus rapide, mais il exige beaucoup de temps et de matériel pour son établissement. En pays ennemi il est en outre sujet à être détruit par les habitants. De plus, dans les terrains coupés ou boisés, le transport des lourds chariots du télégraphe de campagne est souvent difficile et très lent, tout obstacle barrant la route pouvant retarder la pose de la ligne de plusieurs heures. Enfin la pose du télégraphe pendant la nuit n'est pas facile avec le câble et devient impossible avec le fil ; or, en Suisse, nous ne possédons par division d'armée que dix kilomètres de câble, longueur qui, la plupart du temps, serait insuffisante.

Dans ces circonstances les signaux optiques sont d'une grande utilité en permettant d'établir des communications par-dessus les obstacles naturels les plus variés et cela d'une manière rapide et très sûre, aussi bien la nuit que le jour.

La télégraphie optique remonte très loin dans l'antiquité où les signaux étaient faits, pendant la nuit, au moyen de feux, et le jour, par des colonnes de fumée. Sans nous arrêter à la description des différents systèmes de communication en usage dans l'antiquité, nous ferons remarquer que déjà du temps d'Alexandre le Grand on connaissait l'art de donner des signaux en employant les rayons du soleil que réflétaient de puissants miroirs.

Ce mode de se faire comprendre au moyen d'éclairs solaires s'est depuis beaucoup développé et perfectionné ; actuellement on l'emploie dans la plupart des armées européennes.

En 1821, Gauss avait inventé un instrument composé de deux miroirs placés à angle droit et d'une petite lunette ; c'est l'héliotrope, au moyen duquel on peut transmettre les rayons solaires à grande distance et dans une direction donnée. Cet instrument fut employé pour les relevés de triangulation dans la province de Hanovre. Quelques années plus tard, en 1831, l'ingénieur-géographe Bertram construisit un héliotrope qui servit en Prusse à la mesure du méridien, et qui est maintenant employé dans presque toutes les triangulations.

Cet héliotrope, remarquable par sa simplicité, se compose

d'un seul miroir et d'une petite mire, le tout monté sur une planchette. Le miroir a au centre un petit cercle d'environ quatre millimètres de diamètre sur lequel le mercure a été enlevé pour former, avec la mire, une sorte de lunette servant à donner la direction voulue au rayon lumineux.

Cet héliotrope, quoique n'étant pas employé habituellement pour l'échange de signaux, peut être considéré comme le père des appareils à miroir actuellement en usage dans les armées européennes, appareils auxquels on a donné le nom d'héliographes. L'héliographe de Mance, par exemple, adopté par l'armée anglaise, ne diffère de l'instrument de Bertram que par la clef à signaux et quelques petits détails de construction.

L'Angleterre est le pays qui a le système de signaux optiques le plus développé (à l'exception peut-être des Etats-Unis d'Amérique). Pour transmettre les signaux on se sert exclusivement de l'alphabet Morse; le système du général anglais Yonge, adopté en Autriche et en Suisse, exigeant un alphabet spécial, n'est pas employé au delà de la Manche. L'armée anglaise a deux systèmes de signaux optiques, un comprenant l'emploi de drapeaux et l'autre celui de l'héliographe.

L'emploi de drapeaux, blancs ou bleus suivant la couleur de l'arrière-plan, est assez simple. Toute lettre est représentée dans l'alphabet Morse au moyen d'une combinaison de *points* et de *traits;* le drapeau dans sa position de repos étant tenu incliné à 25 degrés sur la verticale, le *point* est indiqué par une oscillation jusque dans la position symétrique et retour dans la position de repos sans aucune pause; le *trait* se transmet par l'oscillation du drapeau jusqu'à terre et retour dans la première position. Tous les signaux appartenant à la même lettre se suivent sans aucun intervalle, tandis qu'entre deux lettres on fait une pause, celle-ci étant doublée entre deux mots.

Avec cet appareil on arrive à une vitesse de douze mots à la minute; des signaleurs très habiles arrivent même pendant quelque temps à une vitesse de vingt mots à la minute. Ce système fatigue beaucoup le personnel, aussi tend-on à le remplacer par l'héliographe.

L'héliographe actuellement en usage dans l'armée anglaise est celui de M. Mance; il est composé d'un miroir de trente

centimètres de diamètre supporté par une monture métallique qui peut recevoir un mouvement tournant horizontal; le miroir lui-même est mobile verticalement au moyen de deux pivots. Au commencement les signaux se faisaient à la main, maintenant ils s'exécutent au moyen d'une clef Morse agissant sur le miroir, la dépression de la clef faisant varier l'inclinaison du miroir d'une manière suffisante pour donner le signal. Comme dans l'héliographe de Bertram, une petite quantité de mercure a été enlevée au centre du miroir pour permettre, au moyen d'une mire fixée à l'instrument ou en terre, d'ajuster l'appareil dans la direction de la station opposée. L'instrument pèse quatre kilogrammes. Pour la cavalerie anglaise on a étudié un appareil du même genre mais plus petit et ne pesant qu'un kilogramme. Ce petit appareil, dont le miroir a neuf centimètres de diamètre, porte le rayon solaire à vingt kilomètres sans qu'aucune lunette soit nécessaire pour discerner les signaux. Avec l'appareil ordinaire et le miroir de trente centimètres de diamètre on peut signaler à 80 kilomètres de distance et lire parfaitement à l'œil nu les communications transmises par cet instrument.

Ces héliographes ont rendu de très grands services dans les dernières guerres aux Indes et en Afrique. Quelques exemples intéressants, tirés d'une conférence que le colonel anglais Keyser a faite, au commencement de cette année, devant une société militaire, en donnent la preuve.

Pendant la guerre dans l'Afghanistan, le 12 janvier 1880, l'officier chargé des signaux optiques, capitaine Straton, aperçut, depuis un poste d'observation, l'ennemi qui traversait la rivière de Kabul. Il signala cette nouvelle immédiatement au quartier général à Jellalabad, qui envoya pendant la nuit une brigade avec mission de couper l'ennemi. Pendant la journée suivante les communications entre le quartier général, la brigade et un petit détachement qui gardait les hauteurs, furent établies au moyen des signaux optiques. A une heure quinze minutes de l'après-midi du 13 janvier, le capitaine Straton aperçoit, de son poste d'observation, une troupe ennemie d'environ 1500 hommes traverser la rivière à un endroit tel que si elle réussissait elle coupait les communications entre la brigade et le quartier général en séparant le détachement de son corps. Ce fait important ayant immédiatement été signalé aux intéressés, à trois heures, quelques

pièces de canon envoyées de Jellalabad mirent cet ennemi en fuite.

Un autre exemple est cité par le général Chapman, lequel désirait, après la bataille de Ahmed-Khel, transmettre des nouvelles à Kabul. L'officier des signaleurs fut envoyé au sommet du passage du Sheradhan avec l'ordre de découvrir la brigade du général Ross qui s'avançait de Kabul et en suivant, selon toute probabilité, une route de marche tracée éventuellement sur la carte. Au bout de quatre minutes, l'officier commandant la section des signaleurs ayant découvert, au moyen de l'héliographe, la brigade en question, il lui envoya une dépêche de 207 mots à une distance de 77 kilomètres.

On peut aussi signaler au moyen de la lune, cependant il est prudent de prendre sa direction de jour. Une communication a été établie, par exemple, par la pleine lune entre Kabul et Kuram; on put transmettre à une distance de 20 kilomètres des signaux parfaitement visibles à l'œil nu.

En France, M. Leseurre construisit dès 1855 un héliographe à deux miroirs pour la campagne d'Algérie. Les signaux pouvaient se transmettre soit directement en faisant tourner un miroir, soit au moyen d'un écran à persiennes. En 1870, on inventa de nombreux appareils pour essayer de mettre Paris, investi, en communication avec le reste de la France. Ces divers projets ont servi de point de départ aux appareils actuellement en usage dans la télégraphie militaire.

Après la guerre, on s'occupa activement de la télégraphie militaire, laquelle aboutit à l'adoption de l'instrument construit par le colonel Mangin.

C'est un appareil à lentilles. Dans une boîte rectangulaire, sorte de chambre noire, se trouve une forte lampe à pétrole placée au foyer de l'objectif, de façon que les rayons lumineux émis de l'appareil soient parallèles les uns aux autres. Un écran mobile, commandé par une tige métallique, est destiné à masquer ou démasquer la lumière, et par ce moyen transmettre les dépêches traduites en *points* et *traits*, selon l'alphabet Morse. Une lunette de réception fixée à la boîte, permet d'ajuster l'appareil sur la station correspondante.

Cet appareil peut aussi signaler avec la lumière solaire; pour cela on place sur la boîte un système de miroirs montés sur un mouvement d'horlogerie, de façon que sans réglage

continuel (dans les héliographes ordinaires, il faut régler toutes les trois minutes environ) on ait toujours la lumière du soleil au foyer de l'objectif.

Par les temps sombres, on signale avec la lampe ; la portée de l'appareil ordinaire est de 40 kilomètres la nuit et de 10 kilomètres le jour avec la lampe ; mais en employant la lumière solaire, la portée atteint toutes les distances pratiquement réalisables. Cet instrument a le défaut d'être un peu lourd.

En Suisse, nous avons adopté l'appareil de signaux optiques autrichien, qui se compose d'un triangle isocèle vertical tournant autour d'un axe horizontal passant par son centre. Au moyen des diverses positions de ce triangle, on peut signaler assez facilement.

Cet appareil, très lourd et encombrant, exige la connaissance d'un alphabet spécial, tandis qu'avec les signaux se basant sur l'alphabet Morse cela n'a pas lieu ; le signaleur n'ayant pas besoin de connaître cet alphabet, on peut lui donner la dépêche déjà toute traduite en points et traits ; ce qui constitue une grande facilité pratique.

Nous employons aussi un système français très simple, basé celui-ci sur l'alphabet Morse, et comprenant deux disques en toile qu'un homme tient dans chaque main. Le signe *point,* se fait en montrant un seul disque ; le signe *trait,* en présentant les deux disques suivant une horizontale ; le signe *pause,* en tenant les deux disques l'un au-dessus de l'autre. Ce système de faire le signal *pause* après chaque lettre et deux fois après chaque mot ralentit beaucoup la transmission des dépêches ; il serait bien préférable de faire suivre les signes appartenant à la même lettre sans aucun intervalle, puis admettre une pause sans la marquer après chaque lettre, ainsi que cela s'exécute dans l'armée anglaise avec le système de signaux par drapeaux.

En résumé, la télégraphie optique, employée judicieusement, peut rendre de très grands services à une armée en campagne. Le long des grandes routes de marche on fera une ligne de télégraphie électrique ; mais où celles-ci s'arrêtent, doit commencer l'emploi des signaux optiques.

Quant au choix du système, il faut en premier lieu un appareil simple, léger, pouvant être desservi par des hommes d'une intelligence moyenne.

A notre avis, de tous les appareils proposés les héliographes

sont les plus avantageux ; joignant une grande simplicité à une portée relativement considérable, ils offrent de plus, seuls, la facilité d'attirer immédiatement l'attention de la station voisine.

Ces appareils offrent, à côté de cela, une grande sécurité, car l'ennemi, à moins qu'il ne se trouve dans la direction du rayon lumineux, ne peut découvrir les signaux, ce qui n'est pas le cas pour le système autrichien, par exemple.

Vouloir posséder une petite section de signaleurs par division d'armée est complètement insuffisant, vu que chaque régiment d'infanterie devrait avoir ses signaleurs ; la cavalerie surtout devrait être pourvue de cette sorte d'appareils, ainsi que cela a lieu en Autriche, par exemple, où un petit instrument du système Mangin a été adopté pour la cavalerie.

Au commencement de la guerre de l'Afghanistan, l'armée anglaise avait 20 signaleurs et 6 appareils par division ; à la fin de la guerre, chaque *régiment* européen possédait 20 signaleurs et souvent plus. Enfin, entre Peshawar et Kabul, on comptait 100 appareils en station.

La réorganisation de notre armée étant actuellement à l'étude, nous nous permettons de recommander à l'attention de nos chefs supérieurs, la télégraphie optique ; d'autant plus que notre pays, fortement accidenté, se prête mieux que beaucoup d'autres à l'emploi des signaux, et que ces derniers permettront des communications faciles, rapides et continuelles entre nos diverses troupes que séparent souvent les collines limitant nos vallées.

Avec la télégraphie électrique et les vélocipédistes, les signaux optiques compléteront heureusement la série des moyens de communication nécessaires à une armée en campagne. Leur application pratique sera non seulement moins coûteuse, mais d'une exécution plus facile et tout aussi efficace que la compagnie d'aérostats projetée dans la loi revisant l'organisation militaire de 1874.

Réorganisation militaire.

Les Chambres fédérales ont été nanties, dans leur session du mois de décembre, du projet de loi concernant l'organisation de l'armée suisse. Ce projet a été renvoyé à l'étude d'une commission dont M. le colonel *Ceresole*, commandant du 1er corps d'armée, est président. Elle est composée en outre de MM. *Bühlmann* (Berne), *Buser* (Bâle-Campagne), *Erni* (Lucerne), *Gallati* (Glaris), *Hæberlin* (Thurgovie), *Hammer* (Soleure), *Meister* (Zurich), *Scherrer* (St-Gall), *Théraulaz* (Fribourg) et *de Werra* (Valais). Les premières discussions interviendront dans la session de mars ou plus probablement dans celle de juin.

Comme on le verra par le *Message* du Conseil fédéral dont nous commençons ci-dessous la publication, le projet actuel ne règle que *l'organisation des troupes*, laissant pour plus tard la question de *l'administration* et celle de *l'instruction*. La commission et les Conseils législatifs auront donc à examiner en première ligne s'il faut entrer en matière sur ces bases, ou s'il ne serait pas préférable de renvoyer la question au Conseil fédéral en lui demandant un projet d'ensemble, traitant en une seule loi la matière au complet, organisation, administration et instruction. Ce système aurait l'avantage de permettre plus d'unité dans l'œuvre de réorganisation, et comme la loi devra être soumise au referendum populaire, on ne risquera pas d'en voir certains tronçons acceptés pendant que d'autres seraient repoussés, ce qui risquerait de nuire à l'ensemble. Ceci dit, donnons la parole au *Message*.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée suisse.

PREMIÈRE PARTIE

Organisation des troupes.

Considérations générales.

Le grand développement de nos institutions militaires sous l'impulsion que leur a donnée la loi sur l'organisation militaire de 1874 a eu pour résultat, dans certains cas, de faire franchir d'une manière assez sensible les limites que cette

loi avait fixées ; d'autre part, un certain nombre de prescriptions de cette même loi ne sont pas encore intégralement appliquées comme elles devraient l'être. Ainsi, par exemple, il y a de nombreuses lacunes dans le développement de l'instruction militaire préparatoire, tandis que, d'un autre côté, on est entré dans une nouvelle voie par l'organisation du landsturm et la création des corps d'armée. Aussi le grand nombre des lois et d'arrêtés qui ont été nécessaires pour modifier et compléter les premières prescriptions, ont eu pour résultat de créer un état de choses qui est très différent de celui que la loi de 1874 avait établi.

Déjà lors de l'introduction des corps d'armée, nous avons démontré la nécessité de réorganiser les unités de troupes et les corps combinés afin d'arrêter définitivement la constitution intérieure de ces fractions de l'armée, dans lesquelles nous possédons maintenant de solides unités stratégiques.

Aussi est-il devenu de toute nécessité qu'une réorganisation fondamentale de notre organisation marque un nouveau degré dans le développement de notre armée nationale.[1]

Pour pouvoir sans délai mettre en œuvre et terminer ce qui presse le plus, sans être retardé par la discussion de questions de principe de nature politique ou administrative, nous vous proposons de diviser la nouvelle organisation militaire en trois parties :

I. L'organisation des troupes.
II. L'administration militaire.
III. L'instruction militaire.

La réorganisation des corps combinés et des unités de trou-

[1] On ne peut d'une manière plus catégorique et plus franche, d'ailleurs, faire la critique du système adopté ces dernières années pour modifier notre organisation militaire primitive. On a procédé par fragment, changeant un jour ceci, un jour autre chose, sans se souvenir qu'en matière d'organisation militaire, comme en tout autre, il y a des principes auxquels il faut se tenir et qui ne permettent pas un changement sur tel ou tel point sans rompre l'harmonie de l'ensemble. C'est le point de vue que nous avons soutenu lorsque nous avons critiqué la création des corps d'armée tels que les comprenaient à ce moment-là nos autorités militaires On nous a donné tort alors, aujourd'hui on nous donne raison et l'on reconnaît que les dits corps d'armée ne se tiennent pas ; ils manquent de consistance et nécessitent une revision qui porte naturellement sur l'ensemble de l'organisation militaire. On obéit pour cette revision à un principe nouveau, différent de celui en vertu duquel avait été créée notre armée de 1874 à huit divisions d'élite et autant de landwehr. On finit donc par où on aurait dû commencer. Il est regrettable qu'il ait fallu la désorganisation à laquelle on est arrivé pour s'apercevoir d'une vérité aussi élémentaire. *(Réd.)*.

pes est la tâche la plus pressante dans la situation actuelle. Elle peut être accomplie par les organes administratifs actuels sans préjudicier les autres parties de la nouvelle organisation, et en épargnant le plus possible tout ce qui dans l'organisation actuelle a fait ses preuves jusqu'à présent.

Les grandes puissances européennes ont toutes augmenté considérablement le nombre de leurs troupes depuis les années 1870 à 1880 ; plusieurs d'entre elles ont même plus que doublé leurs effectifs en introduisant, là où il n'existait pas encore, le principe du service militaire obligatoire, et en poursuivant ce principe jusqu'au bout. Une nouvelle organisation de l'armée suisse ne peut obtenir que de faibles résultats dans l'augmentation du chiffre total de ses effectifs, car notre système militaire est déjà depuis longtemps arrivé près du maximum sous ce rapport ; une augmentation sensible de la puissance intérieure de notre armée est cependant possible et doit être obtenue par un *groupement mieux approprié* du personnel dans l'armée entière et par la reconstruction de quelques-unes des parties de l'armée.

Aussi les buts recherchés par la nouvelle organisation sont les suivants :

Les unités de combat de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de l'élite doivent être les unes renforcées, les autres augmentées par le recrutement futur. Ce résultat sera atteint par la diminution du recrutement des unités des armes spéciales qui ont un nombre par trop considérable de surnuméraires ; par la suppression ou la diminution de diverses unités de troupes auxiliaires dans l'élite, unités dont l'on peut complètement se passer ou que l'on peut remplacer en utilisant dans l'armée d'opérations des unités de la réserve ou de la landwehr ; telles que : artificiers, colonnes de parc, lazarets de corps, etc.

On créera *une bonne troupe de réserve pour l'infanterie* en réunissant en bataillons les plus jeunes classes d'âge de la landwehr actuelle ; les dernières classes d'âge formeront des unités spéciales pour le service de garnison et le service d'étapes.

On diminuera sensiblement le nombre des états-majors supérieurs, ainsi que des officiers en général, en réduisant le nombre des unités d'infanterie de la réserve et de la landwehr ; en réunissant un plus grand nombre d'unités inférieu-

res pour former les unités supérieures de l'artillerie, au lieu des « régiments » actuels à deux batteries, ainsi qu'en prenant des mesures semblables dans d'autres armes spéciales.

Aucune modification profonde n'est apportée à la répartition de l'élite en quatre corps d'armée à deux divisions, à deux brigades, etc., mais la formation de bataillons d'infanterie de réserve, relativement aptes à tenir campagne, permettra de donner à chaque corps d'armée une brigade d'infanterie de réserve de 2 à 3 régiments. On augmentera ainsi considérablement la force de l'armée d'opérations et la possibilité pour elle de se prêter à beaucoup de combinaisons.

La diminution de quelques unités de troupes spéciales, et l'utilisation d'hommes de la réserve et de la landwehr de ces troupes pour les services auxiliaires de l'armée d'opérations auront pour conséquence un groupement mieux approprié des forces dans l'armée entière, groupement qui correspondra mieux à la destination de notre armée de milices.

Bien que ces services auxiliaires, qui ont pour tâche de maintenir intacte la puissance de combat des armes décisives dans toutes les périodes de la campagne, soient de toute nécessité, il faut, pour établir la base de toute organisation militaire, se demander :

« De combien peut-on augmenter les unités de combat, quel est le minimum des services auxiliaires indispensables? »

Les peuples moins civilisés résolvent cette question en employant au combat tout homme capable de porter les armes et en confiant le maintien de la puissance de combat, c'est-à-dire le ravitaillement de l'armée et le soin des blessés et des malades aux vieillards, aux femmes et aux enfants. L'état de la civilisation actuelle ne nous permet pas d'aller aussi loin; cependant il ne faut pas non plus perdre de vue que nous ne devons pas chercher à imiter ou même à dépasser la proportion dans laquelle les armées d'invasion des grandes puissances dotent les services auxiliaires en jeunes hommes capables de porter les armes. Notre armée de milices sera appelée à combattre principalement dans l'intérieur de son propre pays ou dans le voisinage de ses frontières, à proximité immédiate, par conséquent, des ressources du pays; elle n'a donc pas besoin de se charger d'autant de services auxiliaires mobiles qu'une armée d'invasion d'un grand pays, qui doit conduire avec elle tout ce qui est nécessaire au main-

tien de sa puissance de combat, à plusieurs journées de marche dans l'intérieur du pays ennemi et cela souvent avec ses lignes de communications menacées ou interrompues.

La réunion dans les unités de combat du plus grand nombre possible d'hommes capables de combattre est doublement nécessaire en égard à la faiblesse de notre armée; aussi faut-il que les forces auxiliaires qui ne sont pas nécessaires sur le champ de bataille même, soient dans la mesure du possible fournies par le personnel nombreux et disponible des classes d'âge plus âgées. Rien ne serait moins naturel et plus injuste que si, en cas de guerre, l'on employait au combat les hommes du landsturm jusqu'à leur 50e année, pendant que de grandes quantités d'hommes qualifiés et dans l'âge de l'élite pourvoiraient aux services des lignes d'arrière. Dans une armée de milices, les services auxiliaires exigent, plus qu'ailleurs, de leurs recrues une instruction scolaire antérieure et la connaissance de certains métiers; ils absorbent ainsi une quantité relativement considérable d'éléments qui fourniraient aux armes principales un personnel particulièrement qualifié pour former des cadres; ils affaiblissent donc la force de combat de l'armée plus encore quant à la qualité que quant à la quantité.

Ce n'est donc qu'un développement conséquent de l'organisation de 1874, si maintenant que la réserve et la landwehr ne manquent plus d'éléments qualifiés, on utilise ces éléments dans l'armée de campagne pour les services des lignes d'arrière.

Si, en outre, l'on règle avec soin le recrutement des armes spéciales, en ne permettant à aucune d'entre elles de dépasser un certain chiffre de surnuméraires, on pourra amener les bataillons d'infanterie à un chiffre de 800 fusils et augmenter de 112 pièces (de campagne, de montagne et de position) les unités de combat de l'artillerie dans l'élite.

L'arme du génie, une arme auxiliaire technique, rangée dans les armes de combat et qui en même temps a le droit d'avoir les plus grandes exigences pour le choix de ses recrues, a été, il est vrai, surabondamment dotée pour quelques-unes de ses branches par la loi d'organisation; d'autre part, ses forces ont été trop fractionnées par une mauvaise répartition. Elle devra subir par conséquent une diminution

relative de son effectif, combinée avec un meilleur groupement de ses forces.

On supprimera dans l'élite les 16 colonnes de parc et les 2 compagnies d'artificiers de l'artillerie qui comptent actuellement 3500 hommes et l'on emploiera les hommes de réserve et de landwehr qui sortent des batteries de campagne de l'élite, pour le ravitaillement et le soin des munitions en cas de guerre.

On emploiera d'une manière analogue les classes d'âge de la réserve des troupes sanitaires et d'administration pour le service en campagne.

Cet emploi de troupes de réserve et de landwehr en cas de guerre dans des services attribués jusqu'à présent à l'élite ne doit pas avoir pour conséquence d'astreindre ces classes d'âge à des services particuliers dans les exercices de paix. Ces hommes ne seront appelés que pour une durée correspondant à l'obligation de servir de leur classe d'âge.

La diminution du nombre des officiers, obtenue principalement par la réduction du nombre des états-majors supérieurs, puis par la diminution du nombre des unités et des corps combinés, aura lieu partout où l'organisation de 1874 en avait créé une trop grande quantité. La fermeté du commandement s'accroîtra du fait que les frottements inutiles seront diminués et que la responsabilité ne se répartira pas sur un trop grand nombre de hauts fonctionnaires ; le choix du personnel pourra devenir meilleur. En cas de mobilisation, il sera plus facile de trouver le nombre nécessaire de chevaux de selle ; l'économie réalisée ainsi sur la solde et les rations de chevaux ne sera pas sans importance.

Infanterie.

Dans un terrain coupé, couvert et montagneux, l'infanterie est, dans une bien plus grande mesure encore que dans la plaine, l'arme principale, l'arme à laquelle incombe la décision dans le combat. On doit attacher la plus grande importance à l'augmentation de sa force ; son nombre et son fractionnement forment la base de l'organisation de l'armée. Les armes spéciales ne peuvent, en campagne, arriver à produire leur maximum d'effet véritable que là où elles combattent aux côtés d'une infanterie avec ses effectifs complets, bien ins-

truite, confiante en elle-même et composée des meilleurs éléments de la population. Le recrutement de ces armes ne doit donc jamais prétendre à un luxe qui affaiblirait hors de proportion la quantité et la qualité de l'infanterie.

On a proposé et étudié à fond divers moyens d'organiser à nouveau l'infanterie.

Le chef de l'arme de l'infanterie, appuyé par la majorité des membres d'une conférence préparatoire d'officiers supérieurs, a soutenu un projet qui proposait de porter les 104 bataillons actuels de l'élite à un effectif de 1000 hommes avec 916 hommes portant fusils. Cette augmentation d'effectif aurait été obtenue par la prolongation de deux ans de l'obligation de servir, dans l'élite, c'est-à-dire jusqu'à la 34e année accomplie, ainsi que par l'appel des recrues de l'année courante, ou bien, dans le cas où celles-ci ne seraient pas disponibles, par l'adjonction d'une troisième classe d'âge de la landwehr actuelle ; ce projet demande en outre la division de la landwehr actuelle en une « réserve » formée par les classes des 35e à 39e année et une « landwehr » formée par les classes de 40 à 44 ans ; enfin la mise à cheval de tous les chefs de compagnies de l'élite et de la réserve.

Porter les bataillons de l'infanterie à 1000 hommes, soit les faire passer de leur effectif actuel de 672 fusils à celui de 916 fusils, cela exigerait une augmentation de 244 fusils par bataillon, soit de 25 376 fusils pour l'élite, ou avec une adjonction de 12 % d'hommes ne se présentant pas, une augmentation de 28 421 fusils.

Pour arriver à ce chiffre, il faudrait compter sur 8000 surnuméraires actuels de l'élite, 12 000 hommes seraient obtenus par l'appel des deux plus jeunes classes d'âge de la landwehr ; il faudrait en outre trouver 7000 hommes dans le courant de quelques années par la diminution du recrutement des armes spéciales. Au cas où une mobilisation aurait lieu avant que cette mesure eût produit ses effets, le déficit pourrait être comblé par l'appel d'une classe d'âge suivante de la landwehr actuelle, la classe de 35 ans, ou si la mobilisation avait lieu vers la fin de l'été, par la classe de recrues de l'année courante.

La réserve, 5 classes d'âge de 35 à 39 ans, formerait 24 bataillons de fusiliers et 4 de carabiniers, et la landwehr, avec

les 5 classes d'âge suivantes, 40 à 44 ans, fournirait le même nombre d'unités. Chaque bataillon de fusiliers de l'élite fournirait une compagnie dans la réserve et une compagnie dans la landwehr, de sorte que les cantons conserveraient jusqu'à la fin du service l'administration et le contrôle de leurs ressortissants.

Une minorité répondit à ces propositions qu'en effet l'adjonction de deux classes d'âge de la landwehr actuelle à l'élite augmenterait de 12 000 hommes le nombre des soldats de cette catégorie, mais qu'en même temps la valeur de l'élite, comme troupe d'opérations, en serait considérablement diminuée à deux points de vue. D'abord par le fait que l'augmentation d'effectif des unités rendrait leur conduite plus difficile, particulièrement dans le combat véritable, puis parce que cette augmentation amènerait dans les bataillons une proportion d'éléments plus âgés, moins habitués au service et moins mobiles. Ces éléments rendraient les unités de combat moins manœuvrières, qualité qui doit pourtant pouvoir être exigée dès les premiers jours de la mobilisation. Enfin il ne serait pas possible de créer avec les plus jeunes classes d'âge de la landwehr actuelle des bataillons de réserve quelque peu utilisable, en campagne, lorsque cette catégorie aura perdu son meilleur tiers, les classes de 33 et 34 ans. L'on aurait bien donné à l'élite 12 000 hommes, qui auraient plutôt diminué que favorisé son emploi immédiat comme troupe d'opérations, et pour cela l'on eût renoncé à la formation d'une réserve, relativement apte à tenir campagne, de 32 000 hommes répartis en environ 36 forts bataillons. Ces bataillons, formés d'éléments de valeur égale, conduits et employés en égard à leur mobilité relative, pourraient remplacer ici et là l'élite et la décharger de bien des tâches qu'elle n'aurait pu éviter, mais qui l'auraient amenée à disperser ses forces.

Par contre, des bataillons dont la plus jeune classe d'âge correspondrait à la 35e ou 36e année ne pourraient à peine plus être considérés et employés comme bataillons de réserve utilisables en campagne.

Pour les chefs de compagnie, le fait d'être montés faciliterait leur service dans bien des cas, mais il faudrait se demander si l'on pourrait trouver le nombre de chevaux nécessaire; si le cheval ne serait pas plutôt un obstacle en terrain difficile

et si l'on aurait toujours la possibilité non seulement de former ces 528 chefs de compagnie comme cavaliers, mais encore de les maintenir aptes à l'équitation.

Ces préoccupations et cette manière de voir ont conduit à présenter d'autres propositions ayant autant que les premières pour but le *renforcement* de l'infanterie comme arme principale. Ces propositions portent le bataillon d'infanterie à un effectif maximum d'environ 800 fusils, soit 880 hommes, sans utiliser pour cela les deux plus jeunes classes d'âge de la landwehr actuelle et en conservant autant que possible la mobilité des bataillons pour le combat en terrain difficile.

L'augmentation de l'effectif du bataillon d'infanterie de 672 à 800 fusils porterait l'élite de 69 888 fusils à 83 200, et avec une adjonction de 12 % d'hommes ne se présentant pas, exigerait 93 184 fusils. Comme les effectifs de contrôle de l'élite au 1er janvier 1893 contiennent environ 88 000 hommes portant fusil, il n'en manquerait qu'environ 5000. Ce déficit serait provisoirement couvert par la moitié des recrues de l'année courante dont l'instruction pourrait être terminée à la fin du mois de mai de chaque année.

Si la mobilisation avait lieu plus tôt dans l'année, il faudrait recourir à une partie de la plus jeune classe d'âge de la réserve (les hommes de 33 ans, environ 7000). Mais au bout de peu d'années, le déficit serait comblé par la diminution du recrutement des armes spéciales et l'augmentation correspondante du recrutement de l'infanterie.

On devrait former au moins 36 bataillons de réserve au moyen des sept plus jeunes classes d'âge de la landwehr actuelle; ces bataillons pourraient renforcer l'élite de campagne et la décharger de beaucoup de tâches accessoires.

La préparation d'une organisation complète de l'armée ne pouvait pas progresser avant que la base, la durée de l'obligation de servir dans l'élite et la force et la répartition de l'infanterie qui en dépendent, ne fût fixée; aussi avons-nous, après étude approfondie des questions énoncées ci-dessus, fixé cette base par notre arrêté du 29 mai de cette année.

Voici un extrait des préavis présentés par le département militaire au Conseil fédéral et qui éclairent d'une manière plus complète les points de vue en présence.

A l'appui des bataillons de 1000 hommes et de la prolongation du service dans l'élite, on a dit : « Quelles que puissent être les différentes éven-

tualités de l'organisation de nos forces militaires, ce sera toujours l'élite qui formera l'armée mobile.

» Si nous voulons former cette armée en corps d'armée, il est nécessaire que ceux-ci aient à peu près la même force que les corps d'armée qu'ils pourront trouver devant eux dans une éventualité de guerre quelconque. La raison en est fort simple. L'Etat qui projette la violation de notre neutralité prépare son plan à l'avance, jusque dans les moindres détails, tandis que nous ne pourrons lancer nos forces à sa rencontre que lorsque nous aurons reconnu son plan, par conséquent seulement lorsqu'il sera en voie d'exécution. Nos circonstances d'Etat neutre nous obligent d'admettre une éventualité semblable. Par conséquent, dans le cas le plus favorable, le commandement de l'armée suisse ne pourra opposer à l'attaque ennemie qu'un même nombre d'unités stratégiques.

» Si nous comparons maintenant la force des corps d'armée des Etats qui nous entourent, avec celle de nos corps d'armée actuels, nous trouvons :

Etats.		Hommes.	Fusils.	Canons.
Allemagne		37,464[1]	24,985[2]	108[3]
France		38,143	23,870	120
Italie		35,621	27,262[4]	96
Autriche-Hongrie		38,841	26,064	96
Suisse	effectif réglementaire	25,651	18,256[5]	72
	effectif disponible	28,270[6]	19,582	72

» Sans parler de la cavalerie, nos corps d'armée se trouvent donc bien inférieurs, déjà quant au nombre des armes à feu, aux corps d'armée étrangers.

» Il n'y a que deux moyens de remédier à cet inconvénient considérable : ou par la diminution du nombre des corps d'armée ou par l'appel d'une partie de la landwehr.

» Ce que l'on peut dire de la force des unités stratégiques, des corps d'armée, trouve dans la même mesure son application pour l'unité tactique. Nous devons faire nos unités tactiques de la même force environ que celles des pays voisins, car également au point de vue tactique il nous sera bien difficile d'opposer à l'adversaire une plus grande quantité d'unités que lui-même n'en amènera au combat.

» Tous les pays qui nous entourent, à l'exception de l'Italie, ont depuis

[1] Le corps d'armée à 2 divisions. Le régiment d'infanterie à 3 bataillons.

[2] 25 bataillons et 3 compagnies de pionniers.

[3] Sans l'artillerie à cheval.

[4] 27 bataillons d'infanterie et 2 compagnies de sapeurs.

[5] 26 bataillons (17,472), 2 compagnies de sapeurs, 2 compagnies de pionniers et les pionniers d'infanterie (784).

[6] 80 % de l'effectif sur les contrôles le 1er janvier 1892.

longtemps des bataillons de force à peu près égale, et l'Italie elle-même a, ces derniers temps, se basant expressément sur les autres Etats, décidé la mobilisation de bataillons de la même force que les leurs.

» Voici l'état actuel des bataillons d'infanterie.

		Hommes.	Fusils.
Allemagne		1048	976
France		1043	964
Italie		1043	992
Autriche-Hongrie		974	881
Suisse	effectif réglementaire	774	672
	effectif disponible	832	723

» La nécessité de porter, nous aussi, nos bataillons à 1000 hommes résulte des considérations suivantes [1].

» Le feu est aujourd'hui le moyen presque exclusif de combat de l'infanterie. Chacun des combattants cherche donc à obtenir la supériorité du feu. Les fusils de tous les pays étant à peu près de même valeur, la supériorité du feu dépend en grande partie du nombre des fusils mis en action. Etant donnée la rapidité de tir des fusils actuels et la grande quantité de munitions de poche portée par l'homme, chaque fusil a son importance. Chaque fusil qui arrive dans la ligne de feu ou qui en disparaît augmente ou diminue la supériorité dans une mesure s'accroissant progressivement, car la majorité des fusils peut être employée contre une minorité de tireurs qui s'affaiblit continuellement.

» L'infanterie doit en outre, même en faisant abstraction du combat, compter avec une grande diminution d'effectif. Cela est vrai pour une infanterie de milices encore plus que pour toute autre. Le choix du personnel n'est pas fait avec autant de soin chez nous qu'ailleurs. La lutte pour l'existence produit bien des infirmités qui restent ordinairement cachées mais qui apparaissent à chaque effort considérable, et que l'on fait même valoir à l'entrée au service dès qu'il s'agit d'un exercice de paix un peu prolongé; que serait-ce, s'il s'agissait d'entrer en campagne. Le soldat de milice se trouve à son entrée au service dans des circonstances auxquelles il n'est pas habitué et que le soldat des armées permanentes a déjà traversées; des fatigues d'un nouveau genre, une nourriture, un genre de vie, un habillement nouveaux, etc. Le fantassin pesamment chargé est exposé aux plus grands dangers déjà dans les marches; aucune arme ne fournit une proportion aussi considérable de malades que l'infanterie.

» Il faut donc prévoir qu'un bataillon entrant au service à la mobilisa-

[1] Voir aussi à ce sujet l'article de M. le colonel d'état-major de la Rive : *Organisation générale du corps d'armée,* paru dans la *Revue militaire suisse* d'octobre 1892.

tion avec 1000 hommes n'arrivera au premier combat qu'avec à peine 800 hommes.

» Il est aussi très important de se rendre compte des pertes que les premiers combats causent à l'infanterie. Aucune arme n'est exposée à autant de pertes que l'infanterie, c'est elle, en effet, qui a la tâche principale à exécuter; sa méthode de combat l'expose bien plus aux effets dissolvants de la lutte que toutes les autres armes. Les bataillons allemands n'avaient plus qu'à peine 600 hommes après les premiers combats; des bataillons avec un effectif de paix de 800 hommes ne pourraient, par conséquent, presque plus être comptés comme bataillons dès le début de la campagne.

» C'est là la première et principale raison qui nous fait proposer la formation de bataillons de 1000 hommes avec 900 fusils, composés des 14 plus jeunes classes d'âge (sans la classe des recrues). Nous proposons, en outre, de former une réserve au moyen des cinq classes d'âge subséquentes et une landwehr au moyen des cinq classes suivantes.

» La question de savoir si la qualité de l'élite sera diminuée ou non par l'adjonction de deux classes d'âge est controversée.

» Notre opinion est que l'homme de 33 à 34 ans, à quelques exceptions près, est bien plus fort et bien plus résistant que le jeune homme de 20 à 25 ans. Il se peut que sur la place d'exercice, l'homme plus âgé paraisse moins agile; les qualités les plus importantes en campagne sont la force et l'endurance; la mobilité de la troupe dépend de ces deux facteurs.

« Il n'est pas douteux que les bataillons ne peuvent que gagner en force morale par l'adjonction de deux classes d'âge de plus; tout le monde reconnaît que notre landwehr actuelle fait preuve d'une discipline et d'une bonne volonté tout au moins égales à celles de l'élite.

» Du reste, les partisans d'une réserve solide reconnaissent aussi la valeur des deux classes d'âge en question, lorsqu'ils déclarent que la réserve, sans ces deux classes d'âge, perdrait tellement de valeur qu'on ne pourrait plus l'employer pour le but recherché.

» Les deux classes d'âge que l'on séparerait de la landwehr actuelle n'auraient pas plus de service dans l'élite que les cinq classes d'âge suivantes; le projet de loi le dit expressément pour calmer toutes les craintes. On pourrait les convoquer tous les quatre ans aux cours de répétition bisannuels ou bien seulement pour la moitié de la durée de ces services, ce qui équivaudrait à la durée du service de la réserve. »

Le point de vue opposé a été soutenu de la manière suivante [1] :

[1] Voir aussi à ce sujet l'article de M. le lieutenant-colonel d'état-major Weber : *Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse,* paru dans la *Revue militaire suisse* en 1892, nos de juin et suivants.

« On constate dans tous les pays développés de l'Europe, et cela d'une manière égale, que l'on peut remarquer chez la grande majorité des hommes s'approchant de la 30me année une diminution de l'aptitude pour le service en campagne. Cette diminution qui va toujours en s'augmentant, provient de ce que les impressions produites par la première instruction militaire disparaissent peu à peu, de ce que la vigueur personnelle est affaiblie soit par l'exercice de certains métiers, soit par une nourriture trop abondante ou trop réduite, soit, enfin, de ce que les soucis d'affaires et de famille deviennent chaque année plus nombreux. On attache partout une grande importance aux conséquences qu'aurait pour l'économie nationale l'emploi rigoureux de ces hommes dans l'armée de première ligne.

» En Allemagne, l'obligation de servir dans la « ligne » se termine avec la 27me année, et l'homme sort déjà à 32 ans de la landwehr, 1er ban. En Autriche, l'obligation de servir dans la ligne se termine avec la 30me année, on quitte la landwehr avec la 33me année; en Italie, avec la 29me et 33me année; et quoique la France ait par sa nouvelle loi sur les cadres étendu l'obligation de servir dans l'armée de première ligne jusqu'à la 34me année, on sait bien qu'elle possède assez d'hommes exercés pour mettre ses régiments de ligne sur pied de guerre avec les six plus jeunes classes d'âge de 21 à 26 ans, et que le reste serait employé pour former les divisions de réserve.

» Une armée de milices devrait pouvoir remplacer ce qui lui fait défaut en instruction militaire par le plus grand entrain que donne la jeunesse; au lieu de cela, le peu d'étendue du pays nous force, pour obtenir le nombre, d'aller bien au delà de ce que des nations qui ont l'expérience de la guerre considèrent comme la limite d'âge admissible pour une troupe de première ligne.

» L'aptitude de nos bataillons à manœuvrer a visiblement diminué depuis que nous appelons aux manœuvres toutes les classes d'âge jusqu'à la 32me. Maintenant déjà, les hommes de plus de 28 ans forment le 29 % du tout. Si l'on augmentait de deux ans la durée du service dans l'élite, cette proportion atteindrait le 36 au 38 %. Nos bataillons ne pourraient plus alors être considérés comme une troupe de laquelle on puisse exiger rigoureusement toute l'énergie nécessaire dans une campagne.

» L'obligation de servir dans l'élite ne devrait donc pas dépasser la 32me année.

» A côté de l'élite qui, formant la masse principale de l'armée d'opérations, doit rester, autant que possible réunie pour porter les coups décisifs, il nous faut une *troupe de réserve de campagne* qui puisse se charger des nombreuses et inévitables opérations accessoires que l'élite ne pourrait entreprendre qu'au prix d'un dangereux morcellement de ses forces : Tâches stratégiques telles que l'observation des frontières, l'occupation

des places fortes, la protection des flancs de l'armée d'opérations par l'occupation de lignes d'eau ou de secteurs de montagnes; puis, tâches tactiques telles que : servir de soutien d'artillerie, renforcer dans le combat l'aile défensive ou l'aile de l'attaque démonstrative, ou la réserve principale, enfin encadrer et instruire les réserves de remplacement derrière l'armée. Lorsqu'au début d'une guerre européenne, la Suisse, ne sachant pas de quel côté le premier danger la menacera, mettra sur pied toute son armée, elle se trouvera devant une double tâche : D'un côté, observer les principales directions d'invasion sur toutes ses frontières et occuper ses places fortes; de l'autre, tenir concentrée une armée principale de force respectable pour pouvoir la jeter rapidement contre celui qui tenterait de violer notre territoire.

» Cette double tâche ne peut être résolue que si nous possédons, en dehors des grandes unités et des 8 bataillons de carabiniers de l'élite, 30 à 40 bataillons de réserve relativement capables de tenir campagne et formés en régiments et en brigades. Nous pouvons alors, suivant les besoins, ou bien faire observer la frontière par des brigades de réserve et bataillons de carabiniers, ou bien remplacer par des brigades de réserve dans les corps d'armée, les brigades d'élite qui auraient été détachées. Il nous sera alors toujours possible de tenir réunis, pour former le gros de l'armée, quatre corps d'armée à quatre brigades d'infanterie.

» Si nous ne possédons pas ces unités de réserve ou si elles sont de qualité inférieure, nous sommes forcés de morceler les quatre corps d'armée pour pourvoir à des détachements inévitables. *Nous aurions alors formé des corps d'armée pour le temps de paix et nous les disperserions au moment de la guerre;* nous ne pouvons pas espérer qu'il nous sera possible en cas d'attaque de réunir à temps ces troupes dispersées à de grandes distances de sorte que l'armée arriverait au combat affaiblie et désorgarnisée, c'est-à-dire dans des conditions matérielles et morales très désavantageuses.

» Des formations de réserve dont la plus jeune classe d'âge aurait 35 ans, ne pourraient pas être utilisées pour de semblables tâches; on ne pourrait même plus leur confier la défense d'une place fortifiée comme le Gothard sans leur adjoindre des forces importantes de l'élite.

» Les chiffres suivants feront comprendre combien les classes de 33 et 34 ans ont d'importance pour la réserve et combien peu elles en auraient pour l'élite.

» L'infanterie avait, en 1892, un effectif de 98 300 hommes sur les contrôles de l'élite.

» Les deux plus jeunes classes d'âge de la landwehr comptaient 11 400 hommes.

» Les cinq classes d'âge suivantes de la landwehr comptaient 25 800 hommes.

» Ajoute-t-on les 11 400 hommes à l'élite, on l'augmente de 11 % quant à la quantité mais au détriment de la qualité; il devient, en outre, impossible d'utiliser en rase campagne les 25 800 autres hommes de la réserve qui a perdu le meilleur tiers de son effectif. Si, par contre, la réserve conserve ces deux classes d'âge, l'élite reste plus apte à tenir campagne et nous avons, en outre, une bonne réserve de 37 200 hommes que l'on pourra employer pour renforcer l'élite ou pour la soulager.

» Cet effectif sur les contrôles permet la formation de 36 bataillons de réserve complets, et il nous reste encore suffisamment de surnuméraires pour fournir le noyau et les cadres nécessaires à la formation et à l'instruction des recrues de remplacement de l'armée d'opérations.....

» Une armée ne dispose pas d'un seul homme de plus, soit qu'elle répartisse ses forces dans de grandes unités moins nombreuses ou qu'elle forme un plus grand nombre d'unités plus faibles.

» Il est évident que dans un duel organisé un bataillon plus faible sera battu par un bataillon plus fort, un corps d'armée moins nombreux par un corps d'armée plus nombreux, mais des duels pareils n'ont jamais lieu à la guerre.

» Dans les batailles décisives chacun des deux adversaires dirige ses lignes de feu contre les masses ennemies sans que l'on puisse délimiter exactement le champ de bataille de chaque unité tactique ou stratégique. Si l'on ne considère que le nombre, l'art de la conduite des troupes consiste à maintenir, avec le moins de forces possible, l'ennemi sur les points où l'on veut éviter la décision, pour pouvoir agir avec une supériorité de forces d'autant plus considérable sur le point décisif. Cela sera d'autant plus facile que le fractionnement de l'armée sera plus souple. Une brigade relativement plus faible suffit pour conduire un combat démonstratif contre une brigade ennemie; ce serait prodiguer ses forces que de vouloir lui opposer une brigade de même effectif; une brigade de même force ne suffit pas pour infliger à une brigade ennemie un échec décisif. Si, par exemple, à égalité totale de l'effectif, nous avons 5 brigades contre 4 brigades plus fortes de l'ennemi, nous avons l'avantage de pouvoir conduire le combat accessoire avec 2 faibles brigades contre 2 fortes brigades ennemies pendant que nous cherchons la décision avec trois brigades contre deux.

» Il faut encore faire entrer en ligne de compte le fait que des unités de combat plus faibles sont plus faciles à diriger et à mouvoir. La difficulté de maintenir une troupe dans la main de ses chefs s'accroît avec la force numérique de cette troupe, elle s'accroît dans les terrains couverts et coupés et devient d'autant plus considérable que les espaces de terrain que l'on doit franchir en ordre ouvert sont plus étendus. Ces espaces croissent avec la portée des armes. La difficulté de la conduite des unités inférieures se fait beaucoup plus sentir dans le combat véritable que dans

les manœuvres de paix ; là, l'influence personnelle du chef sur sa troupe par l'exemple qu'il donne, les encouragements qu'il prodigue, devient plus nécessaire. Moins une troupe est développée au point de vue militaire, plus elle a besoin de cette influence.

» Des critiques militaires éminents attribuent les nombreux revers que des régiments allemands éprouvèrent dans les premières batailles de la guerre de 1870-71 au fait que dans les compagnies la proportion des hommes relativement aux cadres était trop forte et font remarquer que les contre-attaques des Français avec leurs petites compagnies s'exécutaient avec plus d'ordre et de cohésion. Le comte Roon, ministre de la guerre, l'organisateur de l'armée allemande, écrivait à un parent le 22 août 1870, sous l'impression immédiate des batailles de Metz (14 au 18 août) :

« Quelques régiments ont été véritablement tragiquement dégarnis « d'officiers....

« Du reste nous avons trop peu d'officiers en temps de paix ! Pendant « que les Français en ont 7 à 8 par compagnie de 120 à 150 hommes, nous « n'en avons que 5 en guerre dans nos compagnies de 250 hommes, sur « lesquels 4 seulement appartiennent au cadre de paix. Cela provient de la « mesquinerie parlementaire ; on oublie que moins un corps de troupes a « d'officiers, moins il a de valeur morale. Le fait que je te parle de choses « semblables, t'indique ce qui me préoccupe le plus.

» Pourquoi les Etats qui nous entourent ont-ils néanmoins maintenu les bataillons de 1000 hommes, ou les ont-ils même introduits depuis la guerre de 1870-71 ? Cela provient de ce que chez eux la force des cadres en rapport avec le chiffre de la troupe est une question d'économie nationale de premier ordre. Ils admettent qu'un *cadre de milices est en principe insuffisant*. Mais, un *cadre de carrière* doit être entretenu d'une façon permanente et convenable, chacun de ceux qui en font partie désire être pensionné lorsqu'il deviendra impropre au service. Ces Etats auraient assez d'hommes astreints au service dans l'armée de première ligne et ayant passé 3 ans sous les drapeaux pour former leurs bataillons sur pied de guerre avec un effectif de 1200 à 1500 hommes. *Ils ont cependant estimé que le chiffre de 1000 hommes était le maximum de ce que l'on pouvait confier au cadre d'un bataillon*, bien qu'ils ne s'attendent pas à livrer les batailles décisives dans un terrain montagneux et bien qu'ils puissent encadrer dans un cadre permanent des soldats ayant fait trois ans de service et âgé de moins de 28 ans.

» La crainte que des bataillons de moins de 1000 hommes soient réduits avant la première rencontre à un effectif par trop faible, par les marches et les bivouacs, est en contradiction avec les expériences de la guerre de 1870-71. L'infanterie allemande laissa peu de monde en arrière dans les premières semaines de la campagne, abstraction faite des pertes éprouvées au combat. Des divisions entières se présentèrent à la bataille

de Gravelotte, après 18 jours de marche par une pluie continuelle, avec un déchet de seulement 3 à 5 % de leur effectif; des bataillons prussiens amenèrent encore 930 fusils au feu à la bataille de Wörth. Les Français purent amener leurs troupes en chemin de fer jusqu'à proximité immédiate du champ de bataille. Ils ne laissèrent ainsi personne en arrière avant les premières batailles.

» Dans les combats, par contre, les pertes en officiers furent environ deux fois aussi fortes que celles des hommes, de sorte que pendant le cours de la campagne la proportion se modifia dans le sens d'un affaiblissement des cadres.

»Il n'y a pas de raisons d'admettre que notre milice se présentera à l'ennemi dans des conditions beaucoup plus défavorables. Il n'y a par conséquent aucune raison tactique péremptoire qui pousse à imiter les lourds bataillons de 1000 hommes de nos voisins.

» *Les facteurs les plus importants, qui permettent de contrebalancer l'infériorité numérique dans un terrain coupé et montagneux, sont la mobilité et un fractionnement de l'armée se prêtant à beaucoup de combinaisons.*

» (Les Allemands et les Français ont du reste porté les effectifs de leurs corps d'armée à un chiffre tel, que, si nous voulions les imiter, nous ne pourrions plus former que 2—3 corps d'armée avec toute notre armée.) »

Le projet qui vous est présenté a été préparé sur les bases posées par l'arrêté du Conseil fédéral du 29 mai. Ce projet conserve dans l'*élite* le nombre actuel de 104 bataillons par la raison qu'une modification profonde de cette répartition occasionnerait un tel ébranlement des conditions actuelles que la possibilité d'employer notre armée serait mise en question pour un long espace de temps. L'élévation de l'effectif des bataillons à 800 fusils produit déjà une augmentation :

Dans la compagnie de 168 à 200, soit 32 fusils;

Dans le bataillon de 672 à 800, soit 128 fusils;

Dans la division de 8736 à 10 400, soit 1664 fusils;

Dans le corps d'armée de 17 472 à 20 800, soit 3228 fusils;

Dans l'élite de 69 888 à 83 200, soit 13 312 fusils.

Il est possible d'arriver en peu d'années à cette augmentation pour toute l'infanterie de l'élite en imposant des règles très exactes au recrutement. Ces instructions, tenant compte de l'ensemble de l'armée, fixeront chaque année les effectifs des différentes armes.

Les bataillons de carabiniers devront être recrutés par la

Confédération dans leurs arrondissements respectifs. Il sera possible en plusieurs endroits de diminuer en quelque mesure, par leur recrutement, les inégalités d'effectifs des bataillons de fusiliers.

Du reste, l'ordonnance du Conseil fédéral qui, comme auparavant, aura à régler la répartition territoriale aura aussi pour tâche d'égaliser l'effectif des divers bataillons.

L'infanterie de landwehr, telle qu'elle a été organisée par la loi de 1874, est celles d'entre les parties importantes de notre armée qui a le plus besoin d'une nouvelle et fondamentale réorganisation.

On n'est pas arrivé jusqu'à maintenant et on n'arrivera jamais à amener à un effectif même approximativement complet les 104 bataillons de landwehr que cette loi a créés. Il sera encore bien moins possible de leur donner des cadres suffisants. C'est pourquoi le projet réduit à 64 le nombre de ces bataillons.

Le principal vice de l'organisation actuelle gît dans le fait que les éléments de la landwehr actuelle sont dotés d'une aptitude militaire fort inégale.

Il serait, dans tout cas de guerre, impossible d'éviter que la landwehr actuelle ne doive être employée comme troupe de réserve de campagne aux côtés de l'élite. Dans ce cas, les plus jeunes classes d'âge employées conformément à leurs aptitudes pourraient fort bien suffire à ce que l'on exigerait d'elles, mais les classes d'âge plus âgées ne pourraient, pour la plus grande partie, plus supporter les privations et les fatigues de la campagne et enrayeraient ainsi une utilisation énergique de l'ensemble. La division de la landwehr actuelle en deux classes, telles qu'elles existaient avant 1874, offre le double avantage de décharger les classes d'âge les plus âgées des exigences de la guerre de campagne ainsi que des exercices de paix et en même temps de fournir à l'élite un renfort plus efficace que ne l'auraient été les brigades de landwehr de l'organisation de 1874.

La « réserve » sera comprise dans l'armée d'opérations, la landwehr dans les troupes territoriales et d'étapes.

Voilà pourquoi le projet propose de former des *bataillons de réserve* au moyen des 7 plus jeunes classes d'âge de la landwehr (33 à 39 ans); un bataillon par régiment de fusiliers d'élite, et un bataillon par deux bataillons de carabiniers.

Chaque arrondissement de division reçoit ainsi dans la réserve 4 bataillons de fusiliers et chaque corps d'armée reçoit, en outre, un bataillon de carabiniers.

La plupart des bataillons de réserve auront un % considérable de surnuméraires, ainsi que des cadres surnuméraires. Ceci est très avantageux et même indispensable pour pouvoir, d'un côté, encadrer les 25 à 30 000 recrues de remplacement qui se rassemblent dans les dépôts de troupes au moment de la mobilisation et, de l'autre, pour pouvoir compléter, avec les meilleurs éléments de la plus jeune classe d'âge, quelques unités de l'élite qui seraient incomplètes au moment de la mobilisation. On pourra mettre sur pied, au moyen des bataillons de réserve, tout au moins une brigade mobile à 2 régiments, chacun à 2 ou 8 bataillons, pour chaque corps d'armée. Deux à trois bataillons de fusiliers et un bataillon de carabiniers restent en outre disponibles, dans chaque arrondissement de corps d'armée, pour être, suivant les besoins, ou bien réunis également en régiments ou être attribués isolément à des unités supérieures.

Rien ne s'oppose à ce que les cantons conservent le contrôle et l'administration des compagnies des bataillons de réserve, formés par les hommes provenant des régiments d'élite dont les bataillons appartiennent à des cantons différents; seuls, les états-majors des bataillons seront formés par la Confédération, comme cela a lieu déjà maintenant pour les bataillons combinés de l'élite et de la landwehr.

13 des 32 régiments d'infanterie de l'élite se composent de bataillons de cantons différents. 12 d'entre eux contiennent deux bataillons d'un canton et un bataillon d'un autre canton. Seul, le 29e régiment se compose de bataillons de trois cantons différents (Uri, Schwytz, Glaris). Mais comme ce régiment fournit un bataillon d'élite (87, Uri) et toute sa landwehr pour la garnison du Gothard, il y aura lieu de prendre là des dispositions spéciales.

Afin de faciliter la formation de compagnies cantonales, le passage de l'élite à la réserve peut avoir lieu de telle sorte que les hommes qui sortent des deux bataillons du même canton forment dans la réserve trois compagnies et les hommes du troisième bataillon ne forment qu'une compagnie. La figure ci-dessous fera comprendre la chose.

	Bataillon 42. *Lucerne.*	Bataillon 41. *Lucerne.*	Bataillon 40. *Berne.*
Régiment d'élite 14.			

Bataillon de réserve 14.

1re compagnie. Berne.
2me compagnie. Lucerne.
3me compagnie. Lucerne.
4me compagnie. Lucerne.

En temps de paix, la compagnie correspondant à un bataillon d'élite serait plus forte que chacun des trois autres provenant de deux bataillons d'élite.

Au moment d'une mobilisation, on égaliserait les compagnies dans le bataillon, sans avoir égard aux frontières cantonales, et l'on renverrait les surnuméraires par classes d'âge dans les dépôts de troupes, de façon qu'il n'y ait aucune inégalité de traitement entre les cantons.

Ce mode de faire que l'on peut à peine considérer comme un inconvénient, devrait être tout à fait le même, si l'on formait — comme cela a été proposé pour les bataillons de réserve de 1000 hommes avec cinq classes d'âge — une compagnie de réserve au moyen des hommes sortant de chaque bataillon d'élite. Ces compagnies provenant des bataillons inégaux seraient aussi de force différente, et il faudrait, lors de la mobilisation, égaliser les compagnies dans le bataillon de réserve sans avoir égard aux frontières cantonales.

Nous proposons de former 24 bataillons de fusiliers et 4 bataillons de carabiniers de *landwehr* au moyen des cinq classes d'âge de 40 à 44 ans; une compagnie par bataillon de fusiliers de l'élite et deux compagnies par bataillon de carabiniers.

Les bataillons de landwehr serviront de noyau et de cadre au landsturm et seront employés à renforcer les garnisons des places fortes et des positions préparées, de même qu'à la protection des magasins, des lignes de communications et des transports derrière l'armée d'opérations.

On formera en tout dans la réserve et la landwehr réunies 40 bataillons de moins qu'auparavant; il en résulte une économie dans le personnel des états-majors supérieurs ainsi que dans le personnel des officiers et sous-

La diminution portera sur

		Officiers.	Sous-officiers.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.
8 états-majors de brigade	soit	40	8	72	16
16 » » régiments	»	64	32	128	32
40 » » bataillons	»	200	280	280	800
160 cadres de compagnies	»	900	4160	—	—
Total		1204	4480	480	848

La diminution du nombre des officiers dans la réserve et la landwehr exerce une influence sur leur nombre dans l'élite: moins le nombre en est grand, meilleur peut en être le choix et plus les frais d'équipement, de cheval, d'instruction, de solde diminuent non seulement pour l'Etat, mais ce qui est tout aussi important, au point de vue économique national, pour les citoyens parmi lesquels on recrute les officiers.

Cavalerie.

L'introduction des corps d'armée a déjà amené des modifications importantes dans le groupement de notre cavalerie, en réunissant les régiments de deux divisions pour former les brigades de cavalerie de corps.

Il était absolument nécessaire de réunir d'une manière plus intimes les régiments de cavalerie des divisions dans la main du commandant du corps d'armée si l'on voulait pouvoir compter sur un emploi plus énergique et plus efficace de la cavalerie. Notre projet évite de donner aux 6 faibles escadrons de la cavalerie de corps le nom prétentieux de brigade, mais il établit pour chaque corps d'armée un *régiment de cavalerie* à deux subdivisions, chacune à trois escadrons.

La compagnie de guides, 43 cavaliers, qui était restée aux divisions comme seule cavalerie s'est montrée, comme nous l'avons prévu à l'époque, trop faible comme cavalerie divisionnaire et il a paru nécessaire d'attribuer à chaque division un escadron complet d'environ 120 cavaliers.

Le projet dissout les 12 compagnies de guides de l'organisation actuelle et les remplace par 9 escadrons : un pour chacune des divisions et un à la disposition de l'état-major de l'armée. Les désignations de guides et de dragons sont remplacées par le terme unique de cavalerie.

Un officier subalterne de plus a été introduit dans l'effectif

des escadrons. C'est là une innovation absolument nécessaire par le fait que notre cavalerie doit exercer son activité principale dans l'exploration au moyen de patrouilles et que sans cette mesure l'envoi de patrouilles d'officiers enlèverait trop d'officiers à l'escadron.

Le projet attribue ensuite une batterie de mitrailleuses à chaque régiment de cavalerie de corps. L'effectif de cette batterie comprend : 3 officiers, 8 sous-officiers et 29 hommes avec 6 mitrailleuses, 12 chevaux de bât et 3 chars de munitions.

Ces mitrailleuses qui ont une rapidité de tir d'environ 600 coups par minute, seront transportées, avec une partie de leur munition, sur des chevaux de bât et pourront par conséquent suivre la cavalerie dans tous les terrains. Elles compléteront très efficacement au combat la puissance de feu jusqu'ici insuffisante de notre cavalerie, qui est relativement peu nombreuse, et rendront ainsi, employées avec discernement, des services importants à l'armée.

L'effectif total de la cavalerie sera le suivant d'après le projet :

Etats-majors	68
24 escadrons à 120 cavaliers . . .	2880
9 escadrons à 122 cavaliers . . .	1098
4 batteries de mitrailleuses . . .	160
Total	4206

C'est donc une augmentation de 682 hommes relativement à l'effectif actuel :

Etats-majors	32
24 escadrons à 124	2976
12 compagnies de guides à 43 . . .	516
Total	3524

C'est là cependant le minimum de ce que l'on doit chercher à obtenir, dans l'intérêt de la liberté d'opération de l'armée.

Nous avons prévu le recrutement et la mise sur pied de toutes les unités de la cavalerie par la Confédération. Cela existe pour les guides depuis 1874. La fourniture des chevaux est également depuis 1874 du ressort de la Confédération. Il ne serait pas avantageux, pour le développement de cette arme, qui est en elle-même peu nombreuse, de répartir entre 10 cantons l'administration du personnel de 24 escadrons.

Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte de la répartition de la cavalerie.

Etat-major de l'armée.

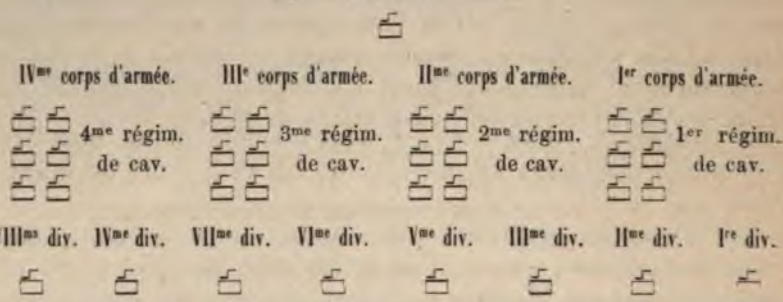

La majorité des membres de la conférence préparatoire a proposé, sur la demande du chef d'arme de la cavalerie, de porter le nombre des escadrons de l'élite à 36 et d'abaisser la durée du service des cavaliers de 10 ans à 8 ans. Cette mesure améliorerait considérablement la qualité de l'arme, car plus que toute autre arme, la cavalerie a besoin de l'entrain que donne la jeunesse. Puis on pourrait ainsi réaliser quelques économies; par le fait que les cavaliers pourraient en général faire tout leur service avec un seul cheval.

Le recrutement de la cavalerie (y compris 4 batteries de mitrailleuses) exigerait avec 8 années de service dans l'élite :

Pour 36 escadrons annuellement environ 670 recrues,
» 33 » » » 610 »

et avec 10 années de service de service dans l'élite :

Pour 36 escadrons annuellement environ 545 recrues,
» 33 » » » 500 »

En comparaison de ces chiffres, voici les résultats du recrutement des dernières années :

1887	. . .	312 recrues,
1888	. . .	340 »
1889	. . .	336 »
1890	. . .	378 »
1891	. . .	433 »
1892	. . .	522 »

Les résultats des deux dernières années ne permettent pas encore de conclure d'une manière certaine que le recrutement se maintienne au même niveau pendant une série d'années. Il ne faut pas non plus s'imaginer que le service de 8 ans dans l'élite augmenterait le recrutement annuel dans de pareilles proportions. L'effectif légal actuel est de 3524; l'effectif sur les contrôles en 1893 est de 3245; l'effectif prévu par le projet

est de 4206. Il faudra donc, dans tous les cas, une série d'années très favorables pour arriver non seulement à atteindre l'effectif actuel, mais encore pour le dépasser d'environ 600 hommes (effectif du projet). En réalité, on ne pourra considérer la cavalerie comme étant au complet que lorsqu'elle aura en outre environ 5 % soit 200 surnuméraires sur ses contrôles. Puis il faut calculer les dépenses. Chaque centaine de chevaux de recrues à fournir en plus chaque année cause une dépense supplémentaire de 127 000 francs. Un recrutement aussi étendu de la cavalerie serait tout particulièrement opposé aux intérêts du recrutement de l'infanterie aux dépens duquel a lieu toute augmentation des armes spéciales. 90 recrues de cavalerie de plus annuellement enlèvent à l'infanterie un bataillon.

On formera 4 escadrons dans la *réserve* qui, dans la cavalerie, comprend les neuf classes d'âge de 31 à 39 ans. Ces escadrons, un à chaque corps d'armée, seront formés, à un effectif variable, par les cavaliers qui après leur sortie de l'élite restent en possession d'un cheval apte au service. Ces cavaliers restent dans l'escadron tant qu'ils possèdent ce cheval et tant que celui-ci se maintient apte au service. Les cadres seront formés par des officiers sortis de l'élite.

Ces escadrons n'auront point de service en temps de paix à l'exception des inspections annuelles.

Ils serviront :

A combler les vides qui se produiront dans l'élite pendant la guerre ;

A former des unités de cavalerie pour le service des garnisons, ainsi que pour le service territorial et le service des étapes.

On formera avec tous les autres cavaliers passant dans la réserve, 16 unités du train ; une par deux escadrons d'élite.

Ces unités seront employées dans les dépôts de chevaux, dans le service territorial et le service des étapes ; soit pour soigner ou dresser des chevaux, soit pour conduire des colonnes de voitures, soit pour le service de police et de garde.

On formera, dans la *landwehr,* 16 escadrons du train au moyen des cavaliers sortis de la réserve.

Il manquait jusqu'à présent une organisation qui assurât le remplacement de la cavalerie en campagne ; le dépôt de cavalerie prévu dans les plans de mobilisation pourra bien envoyer des hommes aux unités de l'armée d'opération, mais il lui sera bien difficile de fournir des chevaux utilisables pour la cavalerie.

Les escadrons de réserve remédient à ce désavantage.

Le service dans l'escadron de réserve n'impose aucun sacrifice à l'homme ; l'on assurera un entretien soigneux des chevaux et par là un effectif suffisant de l'escadron en accordant de légers avantages pour les chevaux (amortisation).

Les escadrons de la landwehr actuelle n'avaient plus de la cavalerie que l'uniforme ; il est donc convenable de donner à ces unités une dénomination en rapport avec leur emploi, afin qu'il soit désormais impossible de se faire des illusions sur leur utilisation en cas de guerre.

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a transmis à l'Assemblée fédérale le message suivant concernant la création de sections de mitrailleuses (fusils sur affût) et leur incorporation dans les régiments de cavalerie :

Monsieur le président et messieurs,

Dans le cours de ces dernières années, on a reconnu, de plus en plus, l'utilité que peut avoir une cavalerie forte et agile pour l'armée tout entière. La cavalerie est la première troupe que l'ennemi rencontrera à la frontière. On comprend aisément que le résultat de ces premiers chocs ne peut pas être insignifiant. Il aura même une importance décisive sur l'esprit de tout le pays ; c'est en lui que repose la confiance que, dans ces heures d'angoisse suprême, le peuple met en son armée, et celle-ci en elle-même.

Reconnaissant exactement la situation, les Conseils et le peuple suisse n'ont épargné aucun sacrifice pour mettre la cavalerie en état de remplir sa mission. Mais il résulte des circonstances spéciales dans lesquelles nous nous trouvons que notre cavalerie est à peine capable de se mesurer fructueusement avec l'ennemi en bataille rangée. Or, si elle veut — comme le demande le service d'éclaireurs et comme l'exigent, avec motifs à l'appui, les nouvelles prescriptions sur l'instruction de cette arme — s'opposer vigoureusement à l'ennemi, elle devra le faire le plus souvent le fusil à la main, en ces positions si favorables que l'on rencontre nombreuses dans notre patrie.

Toutefois, un régiment et même une brigade entière ne peuvent pas, vu leur faible effectif, produire un grand effet avec leur feu. Aussi a-t-on dû rechercher à augmenter, par un moyen quelconque, le résultat du feu

de nos mousquetons. Ce moyen, on a cru le trouver en adjoignant des mitrailleuses (fusils sur affût) aux régiments de cavalerie.

Vous vous êtes rangés à cette manière de voir lorsqu'en 1889 vous avez admis, dans le budget, un crédit pour achat de mitrailleuses, poste que, dès lors, vous avez laissé subsister dans tous les budgets annuels.

Mais, avant de nous décider à admettre définitivement cette innovation, nous avons dû soumettre ces engins à une étude approfondie et à une longue série d'essais. Les premiers modèles n'ont pas répondu aux exigences. Après de longues expériences, auxquelles on a voué tous les soins possibles, nous nous sommes enfin résolus à adopter la mitrailleuse Maxim travaillant automatiquement par son recul.

C'est la même arme que nous nous sommes procurée pour les défenseurs mobiles du Gothard et qui, dans les exercices que l'on a fait au loin dans les montagnes sur la glace et la neige, les éboulis et les rochers, a conservé toutes ses qualités aussi bien au point de vue de la tactique et de ses aptitudes comme arme de guerre qu'en ce qui concerne les effets de son feu.

Les expériences faites au Gothard ont été corroborées dans les nombreux exercices de campagne auxquels s'est livrée notre cavalerie. Il est aujourd'hui constant que cette arme donne à cette dernière un nouvel élément de combat, dont un chef est obligé, même malgré lui, de reconnaître l'utilité absolue et qui est tout à fait propre à augmenter notablement, dans quelque contrée qu'elle se trouve, l'esprit entreprenant, les aptitudes guerrières et les qualités militaires générales de notre cavalerie. Armée de cet engin, celle-ci espère pouvoir, en utilisant convenablement la configuration spéciale de notre sol, se mesurer fructueusement avec l'ennemi.

Le peu de confiance que l'on a souvent exprimée en la solidité et la sûreté dans le fonctionnement de la mitrailleuse Maxim ne paraît pas être fondé. Il est bien rare que l'on rencontre, dans les pièces employées aujourd'hui, les arrêts que l'on craignait voir se produire dans le mécanisme du tir. On peut aisément éviter ces inconvénients en instruisant à fond les servants de l'arme, en ayant constamment avec soi des pièces de rechange pouvant très rapidement être mises en place et enfin en prescrivant d'avoir toujours, autant que possible, deux mitrailleuses simultanément en activité l'une à côté de l'autre.

En présence de l'effet meurtrier de cet engin généralement reconnu aujourd'hui, il ne faut pas nous laisser influencer par la possibilité qu'il puisse rater une fois ou l'autre, et reculer devant l'acquisition de cette arme.

Il n'existe pas maintenant d'autre fusil sur affût qui puisse, même approximativement, fournir des résultats analogues et une aussi grande sûreté dans le fonctionnement.

Il ne faut pas songer à remplacer les mitrailleuses par des canons légers (3.5 cm.) à tir rapide, parce que l'on ne peut se servir utilement de ces canons qu'en en formant de petites batteries, qui gêneraient considérablement les mouvements de la cavalerie. Dans ces conditions, nous croyons devoir vous proposer la création de sections de mitrailleuses à incorporer dans les régiments de cavalerie.

Pour élucider et justifier le projet d'arrêté fédéral que nous vous soumettons ci-après, nous vous exposerons ce qui suit :

1. Organisation.

Les expériences ont démontré que le plus pratique était d'adjoindre une section indépendante de mitrailleuses à chaque régiment de cavalerie.

C'est de cette façon qu'on pourra le mieux parer à toutes les éventualités et s'assurer que la troupe sera bien dirigée et convenablement instruite. La section pourra être utilisée sous les ordres directs du commandant du régiment ou bien être disloquée, soit en un seul tout, soit en plusieurs subdivisions, et être attribuée à un escadron ou même à une seule section. Enfin, on pourra aussi réunir, en une grande batterie, les sections de mitrailleuses de deux régiments.

Partout où jusqu'ici, dans les exercices, on avait jugé à propos de répartir les pièces sur divers points, on n'a pas encore éprouvé le besoin d'en concentrer un plus grand nombre ; avec quatre pièces au plus, la section est déjà trop forte.

Les mitrailleuses Maxim sont affûtées sur de solides trépieds en fer tubé. Les pièces et la munition nécessaire 2000 cartouches par pièce sont transportées à dos de cheval. Un cheval porte la pièce et son affût ; un autre cheval porte les 2000 cartouches. Les chevaux de bât sont conduits par un cavalier, au moyen d'une légère barre d'attelage. Ils portent chacun 95 kilos.

Cet affûtage et ce mode de transport ont été reconnus bons sous tous les rapports, et leurs excellentes qualités se sont maintenues constamment jusqu'ici. Ces engins peuvent suivre la troupe sans difficulté aucune, dans tous les pays, comme que l'on marche, à travers tous les obstacles et même les contrées boisées. Le chef de troupe n'a pas du tout besoin de s'inquiéter du sort de sa section de mitrailleuses sous ce rapport.

Dès le moment de son arrivée sur place, la pièce est prête au feu en 75 secondes. L'affût-trépied a une très grande stabilité et permet une grande exactitude dans le tir. Le but que présente la pièce à l'adversaire n'est pas plus grand qu'un homme à genoux. L'engin peut se transporter partout, et, partout aussi, il pourra se couvrir.

La composition de la troupe nécessaire pour le service de la pièce est basée sur les principes suivants.

Un officier suffit, vu que dans une dislocation de la section, on peut

très bien confier le commandement des subdivisions au sergent et à des caporaux capables. Il ne s'agit pas ici, dans la règle, de mouvements tactiques indépendants, mais uniquement de certains problèmes de tir déterminés.

Pour ce motif, un sergent est déjà nécessaire pour remplacer le commandant de la section ; mais il l'est surtout encore parce qu'ordinairement l'officier se trouve à la tête de la colonne en compagnie du chef de la troupe, tandis que les pièces ferment la marche.

Un sergent nous semble aussi fort utile pour le service intérieur. Le sergent-armurier est le technicien de la section ; il instruit les hommes dans la technique du service et il fait faire, sous sa direction, les petites réparations nécessaires.

Les caporaux sont chefs de pièce ; ils en dirigent la mise en place, le pointage et le feu d'après les ordres de l'officier ou de leur propre chef, s'ils sont dans une position indépendante. Ils observent les effets de leur feu, corrigent la direction et l'angle de hausse et prennent soin du remplacement régulier de la munition. Ils sont préposés au service intérieur.

Nous avons prévu quatre cavaliers pour chaque pièce ; deux sont spécialement destinés à conduire les chevaux et tiennent lieu de réserve pour les servants hors de service ; ils peuvent être remplacés, s'il le faut, par deux cavaliers pris dans l'escadron ; les deux autres desservent la pièce : l'un tire ; l'autre l'approvisionne de munition prête à la charge.

Enfin, chaque section est accompagnée d'un fourgon à munitions à quatre chevaux. Celui-ci transporte les cartouches de réserve. Ces cartouches ne sont pas uniquement destinées aux mitrailleuses, mais aussi au régiment tout entier.

Pendant la marche, on peut charger les pièces sur le fourgon. Les deux chevaux de devant portent les bâts à munition ; conduits par des dragons en dislocation, ils peuvent être remis immédiatement aux sections de mitrailleuses. Ils forment ainsi une réserve de 4000 cartouches, que l'on a directement sous la main.

2. *Recrutement et instruction.*

La création de ces sections de mitrailleuses nécessitera tout naturellement un plus fort recrutement des cadres et de la troupe.

Toutefois, nous possédons déjà, dans les unités, un certain nombre d'hommes qui, d'après leur profession (mécaniciens, etc.), sont tout à fait propres à être transférés dans les sections de mitrailleuses.

Pour les années 1894 et 1895, nous avons l'intention de recruter un plus grand nombre d'hommes remplissant les conditions exigées et d'organiser, de concert avec une école de recrues, un cours de mitrailleurs, dans lequel nous appellerons aussi des hommes déjà incorporés dans la

cavalerie, qui seraient propres à ce service et se seraient annoncés pour ce cours.

A celui-ci prendraient aussi part les officiers et les sous-officiers que nous aurions en vue pour les sections de mitrailleuses. Plus tard, on instruirait les mitrailleurs en subdivisions spéciales, dans les écoles de recrues et les écoles de cadres ordinaires. Le contingent annuel à recruter serait de 15 hommes.

3. Armement et équipement ; monture.

Les mitrailleurs seront équipés et armés comme les autres hommes de cavalerie. Nous avons aussi l'intention de leur procurer leur monture de la même façon ; le troisième cheval serait le cheval de bât, attendu que celui-ci doit posséder les mêmes qualités que les autres chevaux de cavalerie et être conséquemment meilleur que les chevaux ordinaires du train.

4. Dépenses.

Pour faire l'acquisition de 27 mitrailleuses (24 pièces pour les 8 sections et 3 pièces de réserve et d'école) et de l'équipement de corps nécessaire, nous avons besoin d'un crédit de 250 000 francs.

Pour chaque section, le matériel coûte environ	Fr. 25 000
soit pour 8 sections	Fr. 200 000
auxquels il faut ajouter le matériel pour une section de plus comme matériel d'école	» 25 000
La munition et l'imprévu.	» 25 000
Total . .	Fr. 250 000

On doit encore compter en plus les frais faits une fois pour toutes pour le recrutement, l'instruction et les montures des sections.

Les dépenses qui se renouvellent annuellement de ce chef sont trop minimes pour qu'on en tienne compte ici, vu le faible effectif des sections.

Nous basant sur l'exposé qui précède, nous prenons la liberté de vous recommander l'adoption du projet d'arrêté fédéral ci-après.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, les assurances renouvelées de notre haute considération.

Berne, le 14 novembre 1893.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération,
SCHENK.

Le Chancelier de la Confédération,
RINGIER.

Ce message est accompagné du projet d'arrêté suivant :

ARTICLE PREMIER. Une section de mitrailleuses (fusils sur affût) est incorporée à chaque régiment de cavalerie d'élite.

ART. 2. La section de mitrailleuses se compose de :

1 officier, chef de section ;	3 mitrailleuses (fusils sur affût) ;
1 sergent, son remplaçant ;	1 fourgon de munition à quatre chevaux ;
1 sergent-armurier ;	
3 caporaux ;	19 chevaux de selle ;
12 cavaliers ;	6 chevaux de bât ;
2 soldats du train ;	4 chevaux de trait.

ART. 3. Les cadres et la troupe des sections de mitrailleuses sont recrutés, équipés et payés comme la cavalerie ; ils sont instruits dans des subdivisions spéciales des écoles de recrues de cavalerie et prennent part aux cours de répétition des régiments dans lesquels ils sont incorporés.

ART. 4. On se procurera les chevaux pour les sous-officiers et la troupe et les chevaux de bât en conformité des prescriptions en vigueur pour la cavalerie.

ART. 5. Un crédit unique de 250 000 fr. est ouvert au Conseil fédéral pour couvrir les frais découlant du présent arrêté.

ART. 6. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier le présent arrêté et de fixer l'époque où il entrera en vigueur.

Démissions et nominations. — Le Conseil fédéral a accordé au colonel Antoine Camenisch, de Sarn (Grisons), la démission, qu'il a sollicitée, de ses fonctions de commandant de la XVIe brigade d'infanterie d'élite. Il a nommé, pour le remplacer, M. Rodolphe Geilinger, de Winterthour, lieutenant-colonel dans l'état-major général, avec promotion au grade de colonel d'infanterie.

Il a également nommé M. Emile Spengler, de Lenzbourg (Argovie), premier-lieutenant d'infanterie, aux fonctions de contrôleur d'armes de la Ve division.

— Dans sa séance du 14 décembre 1893, le Conseil fédéral a nommé es élèves suivants de l'école préparatoire d'officiers d'artillerie en 1893, au grade de lieutenant :

a) Artillerie de campagne (colonne de parc) : MM. Epprecht, Gottlieb d'Affoltern s/l'Albis, à Bregenz, passe de batterie 36 à col. de parc 12 ; Götz, Fritz, de et à Bâle, de batt. 28 à col. de parc 7 ; Sonderegger, Albin, de Heiden, à Hérisau, de batt. 40 à col. de parc 14 ; Schulthess, Emile, de

et à Zurich, de col. de parc 11 à col. de parc 11 ; Mauler, Francis, de et à Môtiers, de col. de parc 4 à col. de parc 4 ; Lagier, Eugène, d'Aubonne, à Lausanne, de batt. 8 à col. de parc 1.

b) Artillerie de forteresse : MM. Brack, Charles, de Neunforn, à Thoune ; Frei, Henri, de et à Kussnacht ; Reinhardt, Paul, de et à Winterthour ; Cunz, Jacob, de et à Rorschach. Les quatre sont incorporés dans la compagnie de forteresse 1.

c) Train d'armée : MM. Gysin, Guillaume, de et à Bâle, passe de batt. 28 à bataillon de train V, 2 ; Lyss, Christian, de Coire, à Scaufs, de bat. du train VIII à bat. du train VII, 1 ; Staffelbach, François, de et à Zurich, de batt. 22 à bat. du train IV, 2 ; Stæhli, Jacob, de et à Schüpfen, de batt. 13 à bat. du train III, 2 ; Röthlisberger, Ulrich, de Langnau, à Heimiswyl, de batt. 21 à bat. du train IV, 1 ; Wagner, Charles, de et à Bâle, de bat. du train V à bat. du train V, 1 ; Dubois, Albert, du Locle, à Orges, de batt. 11 à bat. du train II, 2 ; Quintal, Adolphe, de Ligerz, à Berne, de batt. 14 à bat. du train II, 1 ; Gros, Edouard, de Genève, à Neuchâtel, de batt. 45 à bat. du train IV, 2 ; Hemmann, Théodore, de et à Berne, de batt. 14 à bat. du train III, 1 ; de Juvalta, Hans, de Zuoz, à Ortenstein, de bat. du train VIII à bat. du train VIII, 1.

d) Train d'armée (landwehr) : M. Schwendimann, Jacob, de Pohlern, à Thoune, passe de l'escadron 9 L. à bat. du train III, 3 L.

Pour compléter sa décision du 1er mars 1880, le Conseil fédéral a décidé que les citoyens suisses revenus des Etats-Unis d'Amérique qui ne pourraient pas fournir la preuve qu'ils ont payé, dans ce pays, la taxe d'exemption du service militaire sont tenus de payer complémentairement cette taxe pour la durée de leur absence de la Suisse.

Les écoles de sous-officiers de troupes d'administration et l'école des appointés de l'artillerie de forteresse sont fixées comme suit pour 1894 :

1. Ecole I de sous-officiers de troupes d'administration pour les sous-officiers de toutes les armes des Ire, IIe et VIIIe divisions de langue française, du 1er au 20 février à Thoune.

2. Ecole II de sous-officiers de troupes d'administration pour les sous-officiers de toutes les armes de IIe, IVe et Ve divisions, du 6 au 25 février à Thoune.

3. Ecole III de sous-officiers de troupes d'administration pour les sous-officiers de toutes les armes des VIe, VIIe et VIIIe divisions de langue allemande, du 1er au 20 mars à Thoune,

4. Ecole d'appointés de l'artillerie de forteresse, du 1er au 23 février à Airolo.

Dernières nominations. — Le Conseil fédéral a nommé :

MM. André Vogel, d'Escholzmatt (Lucerne), curé à Bünzen (Argovie), aumônier du 14e régiment d'infanterie d'élite; Joseph Widmer, de Baar (Zoug), vicaire à Wolhusen (Lucerne), aumônier du 15e régiment d'infanterie d'élite; Jacques Helg, de Jonschwil (St-Gall), vicaire de la cathédrale à St-Gall, aumônier du 27e régiment d'infanterie d'élite.

Berne. — Les premiers lieutenants mentionnés ci-après sont promus au grade de capitaine :

Pour l'artillerie : Ch. Z'graggen, batterie 17, et Fréd. Streif, batt. 16, à Berne.

Pour l'infanterie : Aug. Zimmermann, à Bienne, bat. 25; Alb. Begert, à Steffisbourg, bat. 35, et Cél. Gaibrois, à Vendlincourt, bat. 24.

Les sous-officiers dont les noms suivent sont nommés lieutenants d'infanterie : Alphonse Gerster, de et à Laufon, bat. 23; Léon Choffat, de Soncebozz, à Bâle, bat. 24 : Samuel Boivin, de et à Moutier, bat. 23; H. Guhl, de Steckborn (Thurgovie), à St-Imier, bat. 21 ; Emile Huot, de La Ferrière, aux Bois, bat. 22.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé M. Emmanuel Ramseyer, à Neuchâtel, au grade de lieutenant d'artillerie de campagne, et MM. Timothée Duvoisin, à la Chaux-de-Fonds ; Max Reutter, à Neuchâtel ; Georges Ducommun, à la Chaux-de-Fonds ; Adolphe Berthoud et Charles Zimmermann, à Neuchâtel ; Ami Annen, à la Côte-aux-Fées, et Etienne Bolle, à la Chaux-de-Fonds, au grade de lieutenant d'infanterie.

Ont été nommés 1ers lieutenants de fusiliers : MM. les lieutenants Bonhôte, François, à Peseux ; Hotz, Paul, à Neuchâtel, et Heer, Charles, à Neuchâtel.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'artillerie (batteries attelées), M. le 1er lieutenant Robert Cossy, à Lausanne; et au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers), M. Eugène Chenaux, à Gollion.

Il a nommé au grade de lieutenant les aspirants ci-après désignés, porteurs du certificat de capacité prévu par l'article 39 de la loi sur l'organisation militaire, savoir :

1° En date du 19 décembre 1893, au grade de lieutenant d'infanterie :

a) *Carabiniers.* MM. Hinderer, Hermann, Grandson, incorporé dans le bat. 1 L, comp. 2; Borgeaud, Charles, Morges, bat. 1 L, comp. 4.

b) *Fusiliers,* incorporés dans la landwehr. MM. Rivier, Henri, Neuchâtel, bat. 4, comp. 1; Lädermann, Fernand, Le Mont, bat. 9, comp. 3; Bron, Eugène, Yverdon, bat. 9, comp. 4; Détraz, Emile, Savuit s/Lutry, bat. 9, comp. 4; Duvillard, Fernand, Coppet, bat. 1, comp. 3; Chevalley, Robert, Chailly

s, Vevey, bat. 7, comp. 3; Pache, Ernest, Chapelles, bat. 5, comp. 3; Chappuis, Emile, Le Brassus, bat. 3, comp. 4; Gavillet, Alfred, Peney-le-Jorat, bat. 6, comp. 2; Cachemaille, Agénor, Baulmes, bat. 3, comp. 2; Bourgeois, Louis, d'Yverdon, à Zurich, bat. 6, comp. 3; Besson, Alfred, Cronay, bat. 6, comp. 4; Meylan, Jean, Le Lieu, bat. 2, comp. 1; Freymond, Aimé, St-Cierges, bat. 5, comp. 4; Gleyre, Arnold, Chevilly, bat. 1, comp. 4.

Ces officiers ne sont attachés qu'à titre provisoire à des bataillons de landwehr.

2° En date du 22 décembre 1893, au grade de lieutenant de cavalerie (dragons) :

MM. Mallet, Godefroy, Genève, esc. 4; Monod, Aloïs, Morges, esc. 3; Barbey, Auguste, Valleyres-sous-Rances, esc. 2.

3° En date du 19 décembre 1893, au grade de lieutenant d'artillerie :

a) *Dans les batteries de campagne :* MM. Barbey, Auguste, Cossonay, batt. 3; Mandrin, Alfred, Aigle, batt. 8.

b) *Dans l'artillerie de montagne :* MM. Diodati, Arthur, Genève, batt. de mont. 62; Savary, Charles, Bienne, batt. de mont. 62.

c) *Dans l'artillerie de position :* MM. Volkart, Charles, Berne, comp. 8; Guisan, Charles, Lausanne, comp. 8.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Rassemblement de troupes. — L'époque du prochain rassemblement de troupes tombe mal pour les habitants de l'Engadine. Ils se disposent à envoyer au Département militaire de nombreuses pétitions tendant à ce que la date de la mobilisation soit renvoyée de fin août à une date postérieure. Il y a lieu de remarquer que les rassemblements de troupes ont toujours lieu vers la fin de la saison des étrangers, mais il est difficile d'en retarder la date jusqu'après cette saison, sous peine de tomber sur l'époque plus préjudiciable encore des vendanges et des travaux agricoles d'automne.

Les modifications à l'uniforme. — Comme on sait, depuis assez longtemps une commission d'une quinzaine de membres est occupée à rechercher les changements à introduire dans l'habillement du soldat suisse. Elle a examiné de nombreuses modifications, discuté des propositions variées, mais en définitive le statu quo sera en grande partie maintenu.

La tunique à deux rangs de boutons restera la tenue d'ordonnance, mais conforme aux dernières prescriptions qui raccourcissent les pans et les bordent d'un passe-poil à la couleur de l'arme. Toutes les armes auront le col droit, l'artillerie conservant cependant l'apparence du col ra-

battu à l'aide du passe-poil au bas du col, suivant le dessin actuel. Le numéro de l'unité sera marqué sur le devant du col, en chiffre brodé pour les officiers, en étoffe pour la troupe. En outre, les propositions suivantes sont faites pour la tenue des officiers : La capote et le manteau de couleur bleue seront surmontés d'une pèlerine qui pourra aussi être portée seule. Le col de la vareuse sera agrémenté sur le devant de *miroirs* aux couleurs de l'arme avec le numéro de l'unité. Les gants rouge-brun seront d'ordonnance ; les gants blancs seront tolérés comme tenue de sortie. Le sac, la cantine, l'équipement du cheval, le sifflet demeurent comme par le passé. Le sabre de l'officier à pied devient obligatoire pour toutes les armes. Le ceinturon sera probablement du modèle autrichien ; la dragonne sera rendue plus solide. Les officiers porteront le revolver de petit calibre. La commission a longuement discuté la question des insignes. On a parlé de la jolie tresse française, on a parlé aussi de la disgracieuse bande plate allemande pour les officiers inférieurs et tressée avec gros bouillons pour les officiers supérieurs. En définitive, on en restera sans doute à la bride d'épaule actuelle. Au képi, il est très fortement question de maintenir pour tout le monde les galons étroits ; seulement, pour les officiers supérieurs ces galons étroits seront accompagnés d'un unique galon large.

Les adjudants sous-officiers porteront les galons du sergent-major sur l'avant-bras, plus un galon simple sur le bras comme le fourrier. Ils auront également le sabre du sergent-major. Les brides d'épaule sont supprimées.

Les médecins conserveront la tunique bleu-de-ciel. En revanche, les vétérinaires auront la tunique bleu foncé de l'infanterie avec col et passe-poil bleu clair. Enfin, le velours ne sera plus porté que par les officiers-généraux, c'est-à-dire par les colonels. Ils garderont à part cela la tenue de l'arme dont ils sortent.

Il a été fortement question de supprimer l'uniforme vert des carabiniers et de leur donner la tenue des fusiliers avec boutons jaunes au lieu des boutons blancs. Il paraît que, sur ce point encore, on en est revenu, et qu'il n'y aura pas de changement.

Même l'affreux casque de la cavalerie, cette ferblanterie infâme, fruit d'une imagination en délire, n'a pas pu trouver le coup de mort. Il ornera encore le chef de nos dragons, montrant par monts et vaux jusqu'où peut atteindre la dégénérescence de l'art dans l'âme d'un chapelier fédéral !

Au moment de mettre sous presse, une communication du Département militaire fédéral nous apprend que malgré l'avant-projet de la commission il n'est pas question de reviser actuellement l'ordonnance sur l'habillement des troupes. Si nous sommes bien informés, il faut interpréter cette décision dans ce sens que la question restera en suspens jusqu'au moment où aura été résolue la nouvelle organisation militaire.

Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Diverses sous-sections ont recommencé leurs séances habituelles des mois d'hiver. Nous avons obtenu des renseignements des sous-sections de Lausanne, Yverdon-Grandson et Morges.

Sous-section de Lausanne.

La première séance a eu lieu le 4 décembre. Elle a été consacrée à diverses questions administratives, entre autres le renouvellement du Comité. Celui-ci a été composé de M. le major d'infanterie *Bornand,* président; M. le capitaine d'infanterie A. *Bonnard,* 1er vice-président; M. le capitaine d'infanterie J. *Berney,* 2me vice-président; M. le lieutenant d'infanterie E. *Masson*, caissier, et M. le lieutenant d'artillerie E. *Chavannes*, secrétaire.

Comme d'habitude, la sous-section a organisé un cours d'équitation au manège de M. Mercier. Une trentaine d'officiers se sont engagés à le suivre. Un jeu de guerre a également été organisé sous la direction de M. le colonel Isler, instructeur d'arrondissement de la Ire division.

Une seconde séance, le 18 décembre, a été consacrée à une conférence de M. le colonel E. *Secretan*, sur les manœuvres du IIe corps d'armée dans le Jura, au mois de septembre 1893. Le conférencier s'est attaché spécialement à la position prise à Delémont par la IIIe division, la marche de celle-ci de Delémont à Laufon et le combat du Fichtenhof.

Ces manœuvres, mieux que beaucoup d'autres, ont permis de se rendre compte de l'état actuel de l'instruction de nos troupes, spécialement de l'infanterie. Les troupes, d'une manière générale, paraissent être suffisamment instruites et restent bien dans la main de leurs chefs jusqu'à 400 mètres environ de l'ennemi, mais depuis cette distance, elles perdent l'ordre, n'obéissent plus assez aux commandements et semblent surtout actionnées par l'esprit de troupeau. Il en résulte un mélange des différentes lignes, qui a pour conséquence de nuire considérablement à la discipline de feu. M. le colonel Secretan rappelle qu'en temps de manœuvres, une attaque ne doit être considérée comme réussie que lorsque les formations tactiques ont été respectées jusqu'au dernier moment et la dis-

cipline de feu strictement observée. Il estime donc qu'il y aurait lieu d'étudier tout particulièrement, dans nos cours de répétition, les attaques, et surtout la manière de franchir, dans un ordre parfait, les 400 derniers mètres. Le conférencier revient, à cette occasion, sur le spectacle des dernières manœuvres allemandes, auxquelles il a assisté, dans lesquelles les troupes faisaient au pas de parade et dans l'ordre le plus complet, les derniers cent mètres qui les séparaient de l'ennemi.

En résumé, M. le colonel Secretan a rapporté des manœuvres de 1893 l'impression bien nette qu'il faut avant tout fortifier et améliorer l'instruction de nos troupes. Il croit que l'on n'arrivera à ce résultat que par des cours de répétition annuels, car, en fait, dans les cours bisannuels, il faut à la troupe une semaine sur les trois demandées pour rapprendre ce qu'elle est censée avoir acquis dans les cours précédents et dans les écoles d'instruction.

La sous-section a encore eu une séance le 8 janvier, dans laquelle elle a entendu une conférence de M. le colonel Lecomte, sur la visite qu'il a faite en été 1893 aux champs de bataille de la guerre civile d'Amérique, spécialement au champ de bataille de Gettysburg. Les sous-officiers ont été invités à assister à cette conférence sur laquelle nous reviendrons.

Sous-section d'Yverdon-Grandson.

Cette sous-section n'a encore eu qu'une seule séance, le 9 décembre. Elle s'est constituée en composant son comité de M. le capitaine d'infanterie A. *Paschoud*, à Yverdon, président; M. le 1er lieutenant d'infanterie D. *Vautier*, à Grandson, vice-président, et M. le 1er lieutenant de cavalerie *Dubois*, à Yverdon, secrétaire.

Sous-section de Morges.

Elle s'est réunie, pour la première fois, le 18 décembre, et a constitué son comité comme suit: M. le 1er lieutenant d'infanterie F. *Feyler*, à Saint-Prex, président; M. le lieutenant d'infanterie L. *Monay*, à Morges, caissier, et M. le lieutenant d'infanterie J. *Muret*, à Morges, secrétaire. La sous-section compte, cette année, 55 membres. Quelques-uns suivent le cours d'équitation organisé par la sous-section de Lausanne. Un jeu de guerre réunit chaque semaine une dizaine d'officiers.

Dans une seconde séance, le 13 janvier, M. le colonel Secretan a répété la conférence qu'il a donnée à Lausanne, sur les manœuvres du IIe corps d'armée.

Souscription. — L'aide-instructeur d'artillerie Vogt étant décédé laissant une veuve et six enfants dont il était le seul soutien, une souscription a été ouverte dans le corps des officiers d'artillerie. Voici le résultat de cette souscription que les promoteurs nous prient de publier à titre d'accusé de réception. A la demande d'un grand nombre de nos camarades, ajoutent-ils, nous ne publions que les initiales des généreux donateurs :

	Fr.		Fr.		Fr
J. D.	100 —	Report	1141 —	Report	1648 —
Off. du C. R. des col. p. 9 et 5	50 —	C.-B. H.	50 —	A. J.	20 —
Aspirants 1893	296 —	Al. S.	50 —	G. P.	20 —
Anonyme	50 —	G. A.	20 —	G. K.	20 —
J. B.	20 —	P. H.	20 —	K. G.	20 —
A. Z.	50 —	H. Sch.	20 —	K. P.	20 —
O. A.	10 —	H. P.	50 —	H. V.	20 —
C.-F. St.	20 —	G. Z.	12 —	Société 6 A. O.	30 —
D. Sch.	30 —	A. v. M.	20 —	H. H.	100 —
A. A.	10 —	Anonyme	5 —	R. F.	10 —
J.-J. B.	25 —	P. M.	10 —	H. D.	10 —
M. Sch.	100 —	W. K.	5 —	O. B.	5 —
A. H.	20 —	H. K.	20 —	H. de L.	20 —
E. W.	30 —	M. R.	20 —	Ad. F.	5 —
E. H.	20 —	M. Sch.	10 —	F. D.	2 —
E. Tsch.	10 —	A. G.	10 —	U. F.	10 —
J. F.	50 —	E. Th.	10 —	Off. batter. 25	47 —
W. B.	20 —	U. v. S.	50 —	J. K.	5 —
L. St.	20 —	Al. G.	20 —	W. W.	10 —
Anonyme	10 —	Ad. P.	10 —	Th. Sch.	10 —
A. N.	10 —	R. G.	10 —	E. H.	10 —
C. B.	10 —	M. R.	10 —	L. J.	10 —
A. M.	20 —	W. St.	10 —	Collecte du B. O. U.	76 55
E. S.	30 —	Ch. K.	10 —	M. Sch.	50 —
J. Sch.	10 —	E. P.	20 —	A. L.	5 —
Al. G.	100 —	H. R.	10 —	R. St.	50 —
R. Sch.	20 —	A. O.	10 —	C. S.	40 —
		R. Sch.	10 —	C. Z.	10 —
		F. W.	5 —		
A reporter	1141 —	A reporter	1648 —	A reporter	2283 55

	Fr.
Report	2283 55
J. G.	10 —
R. L.	10 —
H. Sch.	10 —
E. Pf.	10 —
A. G.	10 —
A. R.	10 —
Off. batter. 47	45 —
W. F.	50 —
A. Schl.	10 —
H. v. S.	10 —
W. St.	30 —
C.-O. M.	30 —
H. Sp.	30 —
G. M.	12 —
E. Sch.	10 —
W. R.	8 —
F. M.	5 —
E. P.	5 —
W. Pf.	10 —
E. S.	5 —
A. St.	10 —
F. v. Sch.	10 —
Off. batter. 21	35 —
Off. batter. 19	40 —
W. Z.	20 —
O. S.	20 —
A. A.	50 —
W. S.	20 —
C. C.	5 —
M. G.	20 —
T. Pf.	10 —
A. E.	20 —
E. B.	5 —
C. S.	5 —
J. M.	10 —
A. T.	100 —
A. H.	5 —
Al. S.	20 —
K. J.	10 —
M. Sch.	5 —
A reporter	3023 55

	Fr.
Report	3023 55
G. R.	10 —
C. J.	30 —
N. W.	5 —
J. St.	5 —
J. ?	5 —
E. C.	15 —
O. W.	25 —
E. L.	5 —
C. B.	10 —
A. M.	50 —
F. St.	50 —
P. de R.	20 —
E. P.	20 —
E. O.	50 —
G. Sch.	15 —
Anonyme	5 —
A. B.	10 —
F. de L.	10 —
A. de M.	10 —
V. D.	10 —
G. F.	20 —
Fr. D.	20 —
H. et A. B.	20 —
J. et W. B.	100 —
W. Sch.	100 —
A. Ch.	20 —
C. T.	25 —
R. B.	20 —
R. K.	30 —
Ar. B.	10 —
J. C.	10 —
Fr. H.	20 —
J. Ca.	10 —
F. W.	5 —
J. B.	20 —
E. St.	10 —
Ste-Barbe, Soleure	70 —
Quelques off. soleurois	40 —
A reporter	3933 55

	Fr.
Report	3933 55
A. W.	20 —
Ch. H.	20 —
C. E.	20 —
O. H.	50 —
F. Br.	5 —
F. S.	20 —
Off. batter. 13	30 —
K. Z.	20 —
H. S.	5 —
H. H.	10 —
E. R.	20 —
P. W.	5 —
S. B.	25 —
? B.	25 —
Société d. off. d'art. Zurich	100 —
Off. batter. 20	40 —
C. Kr.	10 —
Anonyme	20 —
2 off. batter. 11	10 —
E. M.	10 —
E. C.	20 —
L. Ch.	20 —
v. T.	30 —
J. L.	20 —
de V.	20 —
E. F.	20 -
v. B.	20 —
Bl.	5 —
A. R.	5 —
Off. batterie 1	55 —
Off. batterie 2	55 —
Off. comp. position 9	50 —
Off. Etat-major, rég. 2/I.	25 —
Off. batterie 3	105 —
Off. batterie 4	10 —
Lt. F.	5 —
T. B.	50 —
Total	4903 55

Nous avons donc reçu la somme de 4903 fr. 55; en fait de frais, nous n'avons eu à débourser que 11 fr. 90 pour l'impression des circulaires, tous les autres nous ont été généreusement épargnés.

Le reste, soit 4891 fr. 65 a été provisoirement versé à l'Etablissement de crédit de St-Gall, à 4 %, en faveur des six enfants Vogt.

En adressant nos vifs remerciements, au nom de la veuve et des enfants Vogt, à tous les généreux donateurs, nous prions ceux de nos camarades auxquels notre requête ne serait pas parvenue et qui seraient disposés à faire quelque chose pour cette famille, de vouloir bien adresser leur offrande à l'un des soussignés.

St-Gall et Thoune, le 20 décembre 1893.

O. HEBBEL, colonel, St-Gall.
A. MULLER, lieut.-col., Thoune.
A. CHAUVET, major, Thoune.

Munitions. — Les deux Conseils ayant accordé des crédits pour les subventions aux sociétés volontaires de tir, le département militaire fédéral décrète ce qui suit: Les cartouches à balles pour le fusil modèle 1889, destinées à être remises aux sociétés volontaires de tir, seront délivrées en paquets de 10 cartouches sans chargeurs, au prix de 60 centimes par paquet. Les chargeurs pourront être retirés au dépôt fédéral des munitions pour le prix de 6 centimes pièce.

— Le Conseil fédéral décide de réduire le prix des cartouches à balles de 7 $^1/_2$ mm. destinées à l'exportation de 110 fr. à 100 fr. le mille.

Allemagne. — *La nouvelle capote-manteau des officiers allemands.* — La tenue des officiers allemands a été récemment modifiée par la substitution, à la capote-manteau d'un gris-foncé presque noir qu'ils portaient jusqu'à présent, d'un vêtement semblable en étoffe de nuance gris clair.

Le *Berliner Tageblatt* assure que cette capote, dont le port vient d'être rendu réglementaire, n'a pas trouvé bon accueil dans l'armée, où on lui reprocherait d'être d'une nuance trop claire. Ce qui aurait, dit-on, de graves inconvénients à la guerre, aussi longtemps que les hommes de troupe n'auront pas reçu des vêtements de la même couleur, à cause de la facilité qui en résulterait pour l'ennemi de distinguer les officiers.

Le *Berliner Tageblatt* rappelle à ce propos que, pendant la guerre de 1870-71, on avait dû inviter les officiers à s'abstenir d'endosser pendant le combat les manteaux caoutchoutés, qui pourtant ne tranchaient que fort peu sur la nuance réglementaire, parce qu'on attribuait, à la facilité qu'ils donnaient de reconnaître les officiers, les pertes considérables subies par ceux-ci. Et pourtant, comme le remarque le journal allemand,

en ce temps-là les nuages de fumée enveloppaient les combattants d'une buée qui rendait les différences de tenue moins visibles.

Que serait-ce donc aujourd'hui?

Le journal en conclut qu'il eût mieux valu attendre, pour donner aux officiers la nouvelle teune, qu'elle ait pu être distribuée également aux soldats.

Ces observations sont d'autant plus curieuses à enregistrer, que la nouvelle nuance des capotes a précisément été choisie comme devant rendre ceux qui les portent moins visibles sur le champ de bataille.

Angleterre. — *Statistique.* — Il résulte de documents officiels que la force effective moyenne de l'armée anglaise, pendant l'année 1892, a été de 213 540 hommes (officiers et troupe), ainsi répartis :

	Hommes.
Cavalerie de la garde	1,318
— de ligne	18,317
Artillerie à cheval	3,740
— montée	14,308
— de montagne	1,277
— de forteresse	16,536
Génie	7,458
Infanterie de la garde	5,949
— de ligne	133,110
Troupes coloniales	4,386
Intendance et train	3,492
Service des arsenaux	830
Armuriers	317
Service de santé	2,432
Total	213,540

Dans ces nombres figurent :

Officiers	7,653
Sous-officiers	14,181
Musiciens, tambours, etc.	3,413
Soldats	188,293
Total égal	213,540

La statistique des chevaux de l'armée est établie par un rapport spécial émanant du service vétérinaire, et arrêté au 31 mars 1893.

D'après ce rapport, l'effectif était composé, à cette date, de la manière suivante :

Chevaux d'officiers	1,907
— de troupe	13,285
Animaux de bât	203
Total	15,395

L'âge moyen des chevaux était de huit ans et neuf mois, mais la majorité avait moins de six ans; 507 chevaux avaient plus de seize ans. Les plus jeunes animaux appartiennent aux troupes à cheval de la garde, les plus âgés à l'artillerie.

La durée de service d'un cheval ne dépasse pas généralement sept ans et trois mois.

Sur l'ensemble des animaux, 63,44 % s'étaient trouvés indisponibles pour cause de maladies, blessures, etc., pendant une durée moyenne de vingt et un jours dans tout le cours de l'année. De ce nombre, 2,13 % avaient succombé ou avaient dû être abattus.

C'est la gendarmerie qui avait subi la plus forte proportion de mortalité, soit 5,71 %, tandis que la cavalerie de la garde n'avait perdu que 1,76 % de son effectif.

Autriche. — *Navigation aérienne.* — Le problème de la navigation aérienne serait résolu, à en croire nombre d'ingénieurs viennois qui ont assisté, il y a un mois, à une conférence du professeur Welner sur ce sujet.

Un long bateau en forme de cigare, entièrement fermé, muni de fenêtres, et destiné à contenir les passagers, le chargement, le moteur, le gouvernail.

L'appareil volant placé au-dessus de ce bateau, supporté par des tiges et consistant en trois paires de roues à palettes disposées de façon que, dans chaque paire, les deux roues tournent en sens contraire et que leur côté extérieur se meut du haut en bas.

Les palettes de ces roues en toile et susceptibles de se gonfler comme la voile d'un navire et de prendre ainsi la forme de l'aile de l'oiseau. Elles sont disposées excentriquement dans leur ensemble; l'air refoulé de haut en bas par une palette et tendant à remonter se trouve saisi et rabattu par la palette suivante.

L'onde aérienne se trouve ainsi ramenée sous le corps du bateau que la succession de ces poussées d'air tend à soulever. Ce bateau se trouve dès lors en situation d'exécuter le travail nécessaire à son mouvement en avant comme s'il était dans un milieu plus dense. La densité de l'air est en effet doublée par le refoulement dont il est l'objet autour et au-dessous du bateau.

La direction de la machine est assurée. Le gouvernail permet de modifier à volonté l'orientation des roues à palettes, sur l'un ou l'autre bord du bateau. On peut ainsi augmenter la densité de l'air sous l'une des moitiés longitudinales du bateau, ce qui le détermine à se diriger du côté opposé.

Il paraît que les palettes tournent à la vitesse de 45 mètres par seconde. Le bateau chargé de 16 voyageurs et mû par une force de 100

chevaux peut fournir 160 kilomètres à l'heure. Si cette machine passe de la salle des conférences de la réunion des ingénieurs de Vienne au grand air de la campagne, nous n'aurons plus besoin de pigeons-voyageurs pour porter des messages rapides et les compagnies de chemins de fer trouveront une concurrence de nature à leur faire perdre leur réputation de services rapides. Resterait, il est vrai, la question du prix du transport.

France. — *Nécrologie.* — La France vient de faire une grande perte : Le général Lallemand, un des cinq divisionnaires maintenus au cadre d'activité sans limite d'âge, est mort à Eteignères (Ardennes), son pays natal, à l'âge de soixante-seize ans, des suites d'une bronchite. Le général Lallemand commandait, en 1870, les forces militaires françaises en Algérie; il fut successivement, plus tard, placé à la tête des 11e, 15e et 1er corps d'armée (Nantes, Marseille, Lille). Ancien président du comité d'état-major, ancien inspecteur de l'école de guerre, il était grand-croix de la Légion d'honneur.

— *Attaché militaire.* — Le colonel Kellog, qui vient d'être nommé attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis, à Paris, appartient à l'arme de la cavalerie. Il a de très beaux états de service et s'est particulièrement distingué dans la guerre contre les Indiens. Il a fait partie, comme inspecteur spécial, de l'état-major du général Sheridan, qui succéda au général Sherman dans le commandement en chef de l'armée des Etats-Unis.

— *Secours aux blessés.* — Le conseil d'administration de la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer s'est réuni le 16 décembre, à trois heures et demie, au siège central de la société, rue Matignon. Au début de la séance, le duc d'Aumale, récemment élu à l'unanimité comme président, en remplacement de M. le maréchal de Mac-Mahon, a remercié en quelques paroles le comité de l'honneur qu'il lui avait fait, et a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait à remplacer dans ce poste son ancien frère d'armes, le maréchal, duc de Magenta.

— *Constructions en aluminium.* — Nous lisons dans le *Moniteur de la flotte :*

« On a lancé, des chantiers de la Loire, établis à Saint-Denis, le premier navire construit en aluminium. C'est un yacht de 15 tonneaux, mâté en côtre, dont le propriétaire est M. l'enseigne de vaisseau de Chabannes la Palice et dont le constructeur est M. Guilloux, ingénieur du génie maritime.

» Le lancement de ce petit navire a causé une certaine émotion dans le monde maritime, car on peut se demander si l'aluminium ne se généralisera pas dans les constructions navales et si le fer et l'acier ne céderont pas la place à ce nouveau métal dans quelques-uns des usages auxquels les architectes maritimes les destinent.

» L'aluminium est de tous les métaux celui que l'on trouve en plus grande abondance à la surface du globe. On le rencontre à l'état d'alumine qui est un oxyde d'aluminium. Découvert au commencement du siècle, il n'a été isolé qu'en 1854, par l'illustre chimiste Sainte-Claire Deville; mais sa fabrication industrielle ne date que d'une dizaine d'années. Ce sont, en effet, les derniers et récents progrès de l'électricité qui ont permis de le produire dans des conditions satisfaisantes et pratiques.

» Sa couleur blanche, plus mate que celle de l'argent, est connue de tout le monde, ainsi que son extrême légèreté, et c'est, comme on le devine, cette dernière qualité qui lui a valu de fixer l'attention des constructeurs de navires, car la notable diminution du poids de coque que l'on obtient en employant l'aluminium permet, en effet, d'obtenir des vitesses plus grandes.

» Une considération très importante nuit malheureusement à l'usage de l'aluminium dans les grandes constructions navales : c'est sa faible résistance, même quand on l'utilise sous forme d'alliage. Les grands navires de guerre et de commerce resteront donc construits en fer et en acier jusqu'à ce qu'on ait trouvé — ce qui n'est pas impossible — un alliage à base d'aluminium convenablement résistant. Mais en l'état d'avancement actuel de la science, il n'y a aucun danger à faire entrer l'aluminium dans la construction des navires de formes fines et de faible déplacement par rapport à leur longueur, tels que les yachts et les torpilleurs.

» Les qualités de l'aluminium en matière d'architecture navale ont été analysées par M. l'ingénieur Guilloux, dans le journal *le Yacht*. Séduit par la justesse des arguments présentés dans ces articles, M. de Chabannes la Palice a pris la louable initiative de faire construire un yacht en aluminium, auquel il a donné le nom de *Vendenesse*, et qui a été mis à l'eau le mois passé.

» Le plus grand inconvénient de l'aluminium est jusqu'ici l'élévation de son prix de revient. Pour n'en citer qu'un exemple, le *Vendenesse* coûte 55 000 francs, tandis qu'un yacht de même dimension construit en fer et acier n'aurait coûté que 30 à 35 000 francs. Mais il est juste d'observer que si l'aluminium atteint des prix de revient si forts, c'est parce qu'il a encore très peu de débouchés. Le jour où il entrera dans la construction d'une manière courante, il baissera sensiblement de prix. C'est l'histoire de tous les métaux nouveaux. Il y a vingt ans, quand l'acier était peu ou point employé, il revenait à 80 ou 100 francs, aujourd'hui il ne coûte que 20 à 25 francs la tonne.

» Quoi qu'il en soit, l'expérience de l'aluminium comme métal à navires est en train de se poursuivre. Déjà le ministère de la marine a résolu d'en faire l'essai sur un torpilleur, car il vient de commander au constructeur anglais Yarrow une vedette en aluminium, destinée au transport-torpilleur *la Foudre*.

» Il sera intéressant de connaître les résultats que donneront ces deux petits navires. Si le *Vendenesse* bat ses concurrents dans les régates, si la vedette en question a une vitesse supérieure à celle des autres vedettes pareilles, il faudra peut-être compter un jour avec l'emploi de l'aluminium dans les constructions navales.

Italie. — L'Erythrée a été le théâtre à la fin de décembre d'une rencontre entre les troupes italiennes et les derviches. Une bande de 5000 de ceux-ci était en route pour venir attaquer un des forts de la colonie de Massaouah. Le commandant des troupes italiennes jugea opportun de prendre l'offensive. Les indigènes ont été complètement défaits ; ils ont fait des pertes considérables en tués, blessés et prisonniers. Un grand nombre de fusils, une mitrailleuse et 62 drapeaux ont été pris à l'ennemi. Malheureusement, les pertes italiennes sont aussi assez sensibles.

Les troupes italiennes étaient au nombre de 3000 hommes, en grande partie indigènes, avec de la cavalerie et huit canons, sous le commandement du colonel Arimondi.

Le commandant en chef des forces italiennes d'Afrique, général Baratieri, qui était en congé de villégiature en Italie, est immédiatement reparti pour Massaouah. Il n'y a pas eu d'autres rencontres. Après leur action les troupes sont rentrées dans leurs cantonnements de Keren et d'Asmara.

— *Les nouveaux ministres de la guerre et de la marine.* — Le général Pelloux vient d'être remplacé au ministère de la guerre par le général Mocenni, commandant la 17e division militaire, à Rome.

Né à Sienne le 21 mars 1837, le nouveau ministre a suivi les cours du lycée militaire de Florence et a été nommé, en 1857, sous-lieutenant d'infanterie dans l'armée toscane, puis lieutenant d'état-major en 1859. En 1860, il passait avec son grade dans l'armée sarde, était promu capitaine d'infanterie au mois de juin de la même année et rentrait dans l'état-major au mois de juillet.

Major en 1866, le général a été, en cette qualité, attaché militaire à la légation italienne de Berlin. Promu lieutenant-colonel en 1874, il prenait, en 1877, le commandement du 31e régiment d'infanterie comme colonel, et était placé, en 1884, à la tête de la brigade d'Aoste comme major général.

Lieutenant général en 1890, il représente à la Chambre des députés le collège de Sienne.

D'après l'*Italia militare e marina,* le général se propose de faire quelques économies sur la partie non combattante de l'armée ; sauf 4 ou 5 millions, le reste serait employé à augmenter l'effectif budgétaire et à doter les services qui ont en ce moment besoin de crédits. Il demandera l'autorisation d'appeler, quand il le jugera convenable, les hommes de la nouvelle classe, suivant l'arme à laquelle ils sont affectés, supprimera

quelques collèges et écoles militaires — entre autres l'école d'application du service de santé — restreindra le nombre des ordonnances d'officiers et accélérera la fabrication du nouvel armement.

De nouveaux bataillons de bersaglieri seront envoyés à la frontière occidentale, le ministre estimant qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre des troupes d'infanterie qui doivent — en dehors des alpins — connaître le service en montagne.

Le vice-amiral Morin, qui remplace à la marine l'amiral Racchia, est né à Gênes en 1842. Il est entré à l'Académie en 1852 et en est sorti, avec le grade de garde-marine, en 1855; contre-amiral en 1889, vice-amiral en 1890, l'amiral Morin a été sous-secrétaire d'Etat à la marine sous le dernier ministère Crispi et commandait en dernier lieu l'Académie navale; il est député du 4e collège de Florence.

C'est, en outre, un écrivain militaire des plus distingués.

— Le général Morra, placé, avec un pouvoir dictatorial, à la tête des forces d'occupation en Sicile, a sous ses ordres les troupes suivantes :

Infanterie :

1o Brigade Crémone; 21e et 22e régiments dans les provinces de Catane et de Messine;

2o Brigade Ravenne; 37e et 38e régiments, dans les provinces de Palerme et de Trapani;

3o Brigade Abruzzes; 57e et 58e régiments, dans les provinces de Palerme et de Girgenti;

4o Brigade de Parme; 49e et 50e régiments, dans les provinces de Messine et de Syracuse;

5o Brigade Ferrare; 47e et 48e régiments;

6o Brigade Sienne; 31e et 58e régiments.

Plus un bataillon du 14e à Bivona, un bataillon du 47e à Sciaca, trois bataillons du 3e bersagliers à Palerme.

Six régiments ont en outre fourni leur contingent pour remplacer dans ceux ci-dessus désignés la classe 1890 envoyée en congé.

En fait de cavalerie, il n'y a que deux escadrons du 19e régiment (guides).

L'artillerie comprend : le 22e régiment (à Palerme, détachant une brigade à Messine et une à Catane), et cinq batteries tirées des 1er, 9e, 10e, 12e et 25e régiments; lesquelles occupent Aragona, Aderno, Corleone, Pianadei, Greci et Messine.

Deux compagnies de sapeurs du 1er génie sont à Messine.

Le ministre de la guerre a voulu donner à toutes ces troupes les cadres de guerre. Les régiments, qui, au début, ne comprenaient que 400 hommes, sont portés à l'effectif de 2500, soit 200 hommes par compagnie. Chaque compagnie aura cinq officiers, dont deux de « complément ». A cet effet

on mobilise deux officiers par compagnie dans les six brigades d'infanterie sus-indiquées et dans le 3e bersagliers.

Il paraît que les demandes adressées à cet effet au ministre par les officiers de complément sont des plus nombreuses. Pourtant il s'agit d'une guerre civile, mais la misère est le meilleur des recruteurs !

Espagne. — *Les troupes expéditionnaires à Mélilla.* — Sur la proposition du général Martinez Campos le ministre de la guerre a déterminé comme il suit la composition et la répartition des forces militaires composant l'armée d'Afrique.

Quartier général : général en chef, capitaine-général Martinez Campos; chef d'état-major général, général de division Macias.

Troupes affectées au quartier général : régiment d'infanterie d'Afrique (no 1) ; bataillon disciplinaire ; section de chasseurs à cheval à Mélilla ; 5 compagnies du 2e bataillon d'artillerie de forteresse ; 6 compagnies du 3e régiment de sapeurs-mineurs ; une section électrique et une section optique du bataillon de télégraphistes ; une section d'imprimerie et de photographie de la brigade topographique de l'état-major général ; une compagnie du train ; une section d'ouvriers d'administration ; une section d'infirmiers ; un détachement de garde civile (gendarmerie) à pied et à cheval.

1er corps d'armée (à Mélilla), commandant en chef par intérim : général de division Macias. 1re division, 1re brigade : 1ers bataillons des régiments de Mayorque, Canaries et Wad-Ras ; 2e brigade : 1ers bataillons des régiments constitués, Tolède et Alava ; 2e division, 1re brigade : 1ers bataillons des régiments Saint-Quentin, Guipuzeva et Asie ; 2e brigade, 1ers bataillons des régiments Infant, Albuera et Luchona. — Cavalerie : régiment de dragons de Santiago. — Artillerie : 2 batteries du 1er régiment monté, 2 du 1er régiment de montagne, 1 du 2e.

2e corps d'armée (en Andalousie). Commandant : lieutenant-général Chinchilla. — 1re division, 1re brigade (à Malaga) : 1ers bataillons des régiments de Cordoue (à Grenade), d'Estramadure et de Bourbon (à Malaga). 2e brigade (à Séville) : 1ers bataillons des régiments de la Reine (à Algésiras), de Soria et de Grenade (à Séville). 2e division (à Cadix), 1re brigade (à Cadix) : 1ers bataillons du régiment de Pavie, bataillons de chasseurs de Figueras et de Porto-Rico (à Cadix). 2e brigade (à Port-Saint-Marie) : 1ers bataillons des régiments de Savoie (Port-Sainte-Marie) et de San-Fernando (à Xérès) ; bataillons de chasseurs à Barcelone (à Algésiras).

En plus les bataillons de chasseurs de Catalogne (à Cordoue), de Tarifa (à Antequora), de Ségorbe (à Ronda) et de Cuba (à Cordoue). — Cavalerie ; régiments de chasseurs de Vitoria (à Xérès). — Artillerie : 2 batteries du 2e régiment monté (à Grenade), 1 batterie du 2e régiment de montagne (à Séville).

On voit que dans cette répartition les brigades d'infanterie sont com-

posées seulement de trois bataillons, alors que dans les autres armées européennes elles en comportent le double.

La mobilisation des troupes s'est faite d'une manière très satisfaisante. Il y a eu fort peu de réfractaires. Ainsi, dans la province de Huelva, sur 4000 hommes levés, 12 seulement n'ont pas répondu à l'appel. En revanche, l'armement s'est montré insuffisant. Les Remington de l'armée espagnole ne valant rien, il a fallu fournir l'armée de Mélilla de fusils nouveaux et dont les hommes ignoraient le maniement, cela en présence de l'ennemi.

BIBLIOGRAPHIE

Carte des distances de la Suisse en heures de marche. Echelle 1 : 500 000. Berne, 1893. Schmid, Francke et Cie, éditeurs.

Cette carte contient, outre les montagnes et les eaux, l'indication des distances entre toutes les localités de la Suisse et les parties voisines de l'Autriche, de l'Italie de la France et de l'Allemagne ; les cabanes des clubs alpins et les hôtels et chalets de montagne les plus importants pour les touristes; le temps nécessaire pour l'ascension des cols et des cimes ; les chemins de fer et les stations de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi que les altitudes indiquées en mètres. Le réseau des routes est divisé en cinq catégories, dont deux : les routes postales et les routes carrossables, intéressent plus spécialement les vélocipédistes ; les autres indications concernent les sentiers praticables pour chevaux ; enfin les sentiers et la direction pour la montée à l'usage des touristes à pied.

Etant donné un aussi grand nombre de renseignements, on pourrait craindre que la lecture de cette carte ne soit confuse. Il n'en est rien ; sans doute il faut y mettre quelque attention, mais l'habitude est vite prise. Il y a, du reste, deux graphiques spéciaux pour les distances un peu longues, soit en heures de marche, soit en kilomètres. En résumé, cette publication est utile et tout à fait recommandable.

OUVRAGES REÇUS

Los fusiles modernos en Austria-Hungria. — Estudios y experiencias. Descripcion detalla de las armas largas, en actual servicio en especial para infanteria y caballerià, par José Boado y Castro. Un beau vol. in-4° avec nombreuses figures et planches coloriées d'une exécution parfaite. — Barcelone, 1893. Imprimerie Henrich et Cie.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 2. Février 1894.

† Le général Herzog.

Un citoyen modeste et dévoué, un soldat fidèlement attaché à son devoir, un bon serviteur de son pays, tel fut le général Hans Herzog. Respecté de toute l'armée qui voyait en lui un chef à la fois capable, travailleur et bienveillant, il était extrêmement populaire dans toute la Suisse.

Lors de la visite de l'empereur Guillaume à Lucerne, l'an passé, la foule qui s'était montrée respectueuse, mais réservée sur le passage de la voiture impériale, éclata en chaleureux applaudissements quand passa la voiture où se trouvait le général Herzog. Elle témoignait ainsi des sentiments d'estime et de confiance dans lesquels elle le tenait, sentiments qu'ont partagé tous les citoyens suisses. Aussi les regrets furent-ils unanimes, lorsqu'on apprit que le général Herzog avait succombé à l'attaque d'influenza dont il souffrait depuis une quinzaine de jours. La maladie, dès l'abord inquiétante, étant donné le grand âge du malade — 74 ans — s'était rapidement aggravée. Cependant, trois jours avant la fin, une amélioration s'était produite et l'on reprenait un peu d'espoir. Ce ne fut qu'un court répit. Une pneumonie ne tarda pas à se déclarer, et le vendredi 2 février, quelques minutes avant 3 heures, le général Herzog rendit le dernier soupir.

Hans Herzog est né à Aarau, le 28 octobre 1819. Son père, qui était à la tête d'un grand commerce de fer, le destina de bonne heure à la carrière industrielle. Il lui fit faire un apprentissage de commerce à Trieste, à Milan, au Havre, puis l'envoya étudier la chimie et la physique à l'académie de Genève. Mais le commerce n'était pas dans ses goûts et, bien qu'il fût consciencieux dans l'accomplissement de son travail, il montrait peu d'enthousiasme pour les projets de son père.

Sa vocation se révéla lorsque, en 1839, il fut appelé à faire son service militaire. Recruté dans l'artillerie, il se prit aussitôt d'une véritable passion pour la carrière des armes. Il résolut de s'y con-

sacrer, passa, en 1839, son école d'aspirant et l'année suivante le vit sous-lieutenant.

Son avancement fut rapide. Son zèle pour le travail, son activité toujours en éveil, enfin ce caractère consciencieux dont il avait déjà fourni la preuve pendant son apprentissage de commerce et ses semestres d'étudiant, le firent promptement remarquer et apprécier de ses supérieurs. Mais le service fédéral, trop intermittent, ne lui permettait pas de développer ses goûts autant qu'il le désirait et d'acquérir les connaissances nécessaires. Il se rendit donc en Allemagne et pendant quatre ans il servit comme volontaire dans l'artillerie à cheval wurtembergeoise.

Rentré au pays en 1844, il fut promu lieutenant et deux ans plus tard capitaine. C'est avec ce grade et comme adjudant de la batterie Sauerländer qu'il prit part à l'échauffourée de Villmergen. Pendant la guerre du Sonderbund il fut adjudant du général Dufour.

En 1850 il passe major, et lieutenant-colonel en 1855. L'année suivante, lors de la prise d'armes à propos de l'affaire de Neuchâtel, il commande la Ve brigade d'artillerie. Enfin, en 1860, il fut nommé colonel fédéral et inspecteur d'artillerie en remplacement du colonel Fischer de Reinach, qui avait pris sa retraite. Ces fonctions « d'inspecteur » devinrent, en 1874, celles de chef d'arme.

Comme on sait, notre Constitution fédérale n'autorise pas à titre permanent le grade de général. Ce grade ne peut être conféré qu'en cas de guerre et pour la durée de celle-ci, au chef de l'armée suisse, par une décision de l'Assemblée fédérale. Lorsqu'éclata la guerre de 1870, et que le moment vint de garnir la frontière, le nom du colonel Herzog fut dans toutes les bouches. Ici, laissons la parole à la *Gazette de Lausanne* qui, dans un article nécrologique, consacré au général Herzog, a rappelé avec détail les événements de cette période agitée :

« Le 16 juillet, le Conseil fédéral présentait à l'Assemblée fédérale, qui siégeait à Berne, un arrêté proclamant la volonté de la Confédération suisse de défendre sa neutralité et l'intégrité de son territoire, chargeant le Conseil fédéral de communiquer cette déclaration aux belligérants et aux puissances signataires des traités de 1815, accordant enfin au Conseil fédéral des pleins pouvoirs et des crédits illimités pour prendre toutes les mesures de défense qu'exigerait la situation.

» Sans attendre une décision des Chambres et faisant usage de

ses attributions constitutionnelles, le Conseil fédéral avait déjà ordonné la mobilisation de cinq divisions et la mise de piquet de toute l'élite. Ces mesures furent approuvées par les deux Conseils à l'unanimité des voix, et, le mardi 19 juillet, on procéda à l'élection du général.

» Par 144 voix sur 153 votants, le colonel Herzog fut nommé général en chef de l'armée fédérale. M. Welti, conseiller fédéral, chef du département militaire, obtint 5 voix. Les colonels Bontems et Ed. de Salis en firent chacun une.

» Il se produisit alors un incident qui aujourd'hui ne pourrait heureusement plus naître. La loi militaire de 1850 attribuait à l'Assemblée fédérale le droit de donner au général en chef des instructions. M. le colonel Scherer, conseiller national, de Winterthour, qui fut plus tard conseiller fédéral et chef du département militaire, proposa que l'Assemblée fédérale nommât une commission de sept membres pour rédiger ces instructions. « La loi, disait M. Scherer, » a voulu réserver aux pouvoirs législatifs le droit de veiller sur » l'emploi que le général fait du pouvoir immense que le pays lui » confie ; usons-en. » M. Dubs, président de la Confédération, s'opposa énergiquement à cette proposition : « Vous avez décidé, il y a » trois jours, dit-il, à l'unanimité de vos voix, que la Suisse main- » tiendrait et défendrait sa neutralité par tous les moyens en son » pouvoir. Voilà les instructions à donner à votre général. La com- » mission que vous nommeriez n'en pourrait actuellement préciser » aucune autre ; pour qu'elle fût utile, il faudrait qu'elle siégeât en » permanence. Mais vous avez donné au Conseil fédéral des pleins » pouvoirs et vous l'avez rendu responsable de l'emploi qu'il en » fera. Nous devrions donc considérer l'institution d'une commis- » sion permanente à côté du Conseil fédéral comme un vote de » méfiance et un retrait des pleins pouvoirs que vous nous avez » accordés. »

« M. Scherer ayant insisté, M. le landammann Heer, de Glaris, plus tard conseiller fédéral aussi, proposa que l'Assemblée fédérale déléguât expressément au pouvoir exécutif le droit qu'elle tenait de la loi. M. Scherer adhéra à cet amendement qui supprimait sa proposition et, à l'unanimité des voix, la transaction de M. Heer fut adoptée.

» Le choix du chef d'état-major de l'armée appartenait aussi à l'Assemblée fédérale sous le régime de la Constitution de 1848.

L'Assemblée décida de rechercher préalablement l'avis du Conseil fédéral avant de procéder à une nomination, et le Conseil fédéral, à son tour, consulta le général. On tomba d'accord pour proposer le colonel Paravicini, de Bâle, qui fut élu le lendemain par 136 voix sur 149 votants.

» Le 21 juillet, en séance solennelle des deux Chambres, les deux officiers généraux prêtaient, entre les mains de M. Anderwert, président de l'Assemblée fédérale, le serment au drapeau. « Nos vœux » vous accompagnent dans votre difficile mais glorieuse carrière, » leur dit le président. Veuille le Dieu de nos pères, qui a protégé » la Confédération suisse à travers les siècles, vous conduire aussi » dans sa toute-puissance ! »

» Le lendemain, le général Herzog fixait son quartier à Olten et adressait à l'armée échelonnée sur la frontière de Neuchâtel à Bâle son premier ordre du jour : « Je suis convaincu de votre dévoue- » ment, disait-il à ses soldats ; j'espère que le Dieu qui, dans les » jours de détresse, a assisté nos pères, cette fois aussi nous cou- » vrira de son égide. Rappelez-vous que sans discipline et sans une » obéissance absolue, il n'y a pas d'armée possible. »

» La levée de l'élite de cinq divisions mobilisait 37 500 hommes, 3500 chevaux et 66 pièces de canon. La Ire division avait occupé Bâle, la IIe Delémont et Porrentruy, la VIIe avait son quartier-général à Rheinfelden, la VIe à Balsthal, la IXe, qui occupait Brugg et Baden, avait détaché une brigade à Schaffhouse. Elles occupèrent ces contrées jusqu'au milieu d'août. Les Ire et IIe divisions, placées en première ligne, qui avaient fourni sur la frontière un service pénible, furent relevées alors par les VIe et VIIe, puis licenciées.

» Sur ces entrefaites, l'armée française, battue à Weissenbourg, à Wœrth et à Spichern, avait évacué l'Alsace ; une partie était en retraite sur Châlons ; l'autre, vaincue le 18 août à Gravelotte, était acculée aux remparts de Metz. Le danger s'était éloigné de nos frontières. Dès le 20 août, le licenciement des troupes fut ordonné par le Conseil fédéral. Le 26, ce fut le tour du grand état-major. Le général Herzog rentra à Aarau, prêt à reprendre son commandement quand les circonstances l'exigeraient.

» Pendant les mois de septembre et d'octobre, Bâle resta occupée par les carabiniers de Vaud, de Valais et de Zurich, tandis

qu'en octobre, novembre et décembre trois brigades d'infanterie se succédaient dans l'occupation du Porrentruy.

» Mais dès la fin de l'an, les hostilités reprenaient dans l'est de la France. Le général Bourbaki marchait avec 120 000 hommes au débloquement de Belfort assiégé. Le 9 janvier, il livrait bataille, à Villersexel, au XIVe corps d'armée allemand, sous les ordres du général de Werder, et les 15, 16 et 17 janvier, il tentait vainement de forcer, à Montbéliard, à Héricourt et à Chagey, le passage de la Lisaine. Le 18, il se mettait en retraite sur Besançon, pendant que le général de Manteuffel arrivait à marches forcées, avec deux corps d'armée, au secours de Werder, coupant les communications de l'armée française avec la vallée de la Saône et l'obligeant ou à combattre, ce dont elle n'était déjà plus capable, ou à demander un abri au territoire neutre de la Suisse.

» Dès le 12 janvier, des combats locaux avaient été livrés à Croix, à Abbevilliers, à Hérimoncourt, à Selongey. Des uhlans en patrouille s'étaient butés à nos avant-postes et des détachements de francs-tireurs, battant l'estrade, avaient abordé nos grand'gardes. De Charmoille, de Porrentruy, du plateau de Pleigne, on entendait tonner le canon du siège de Belfort. Le 14 janvier, le Conseil fédéral avait envoyé dans le Porrentruy une deuxième brigade et quelque artillerie. Le 18, il avait avisé le général Herzog qu'il s'en rapportait à lui pour fixer le moment où cet officier reprendrait le commandement des troupes. A lettre vue, le général répondait que le danger qui résultait pour la Suisse de la situation des armées sur le Doubs lui paraissait bien plus grave qu'en juillet et août, qu'il allait par conséquent retourner à son poste, mais que les effectifs mobilisés par le Conseil fédéral étaient absoluments insuffisants. Il y eut à ce moment, dans les rapports entre le commandement de l'armée et l'autorité politique, une certaine tension dont on trouve la trace dans les documents officiels. Le général, sentant sa responsabilité, demandait qu'on lui fournît les moyens d'y faire face; le Conseil fédéral, seul compétent, aux termes de la loi, pour ordonner des levées de troupes, désireux de ménager les deniers publics, n'accordait qu'à contre-cœur ce qu'on lui demandait.

» Le 29 janvier, le général ne disposait que d'une fraction de son état-major, de 21 000 hommes, de 2000 chevaux et de 6 batteries qu'il se hâta de concentrer sur les points les plus menacés de la

frontière du Jura, lorsque les renseignements recueillis sur territoire ennemi lui eurent appris que l'armée française, reculant de Besançon sur Pontarlier, était entourée de tous côtés par l'ennemi et acculée à la frontière.

» On sait comment a fini cette douloureuse retraite. Le 31 janvier, dans la soirée, après les derniers combats de Chaffois, de Sombacourt et de Foncine, un officier d'état-major français, M. le lieutenant-colonel Chevals, se présentait aux Verrières demandant à être conduit au commandant en chef. Le général Herzog arrivait aux Verrières à minuit et bientôt après ses adjudants et l'officier français écrivaient, sous sa dictée, la convention du 1er février, autorisant l'armée de l'Est à entrer en Suisse après avoir déposé ses armes, ses équipements et ses munitions. Le lieutenant-colonel Siber, premier adjudant du général Herzog, accompagna aux Verrières françaises le lieutenant-colonel Chevals portant la convention au général Clinchant pour qu'il y apposât sa signature [1].

» Le passage de la frontière commença aussitôt après. Pendant les quarante-huit heures qui suivirent, par les Verrières, par Sainte-Croix et par Vallorbe, 88 000 hommes, 12 000 chevaux, 300 pièces de canon et 850 voitures de guerre pénétrèrent en Suisse.

» Ce fut la fin de cette longue guerre. Le 16 février, sitôt après le licenciement des troupes, le général Herzog se démettait de son commandement. Il l'avait exercé avec une grande fermeté, avec une conscience entière de sa haute mission, avec un dévouement à toute épreuve. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre alors savent quelle énergie, quelle sollicitude de tous les instants, quelle abnégation et quelle patience aussi il montra dans cette crise solennelle, à travers mille obstacles et difficultés dont aujourd'hui on a quelque peine à se rendre compte. »

Le rapport que rédigea le général Herzog « sur la mise sur pied des troupes suisses en juillet et en août 1870 », et qu'il adressa, le 22 novembre 1870 au Conseil fédéral, marque l'origine du mouvement qui aboutit à l'organisation de 1874. Ce travail pourra faire l'objet d'un article spécial. L'auteur n'y ménage pas les critiques à ceux des gouvernements cantonaux qui, en 1870, n'avaient pas encore exécuté la loi fédérale de 1850; cette négligence, dit-il est

[1] Le général Clinchant avait, dès le 26 janvier, remplacé dans le commandement de l'armée le général Bourbaki qui, écrasé par l'infortune, avait tenté de se suicider à Besançon.

« un crime dont ces autorités se sont rendues coupables envers les enfants de leur pays et envers la nation tout entière. » Il y a lieu d'ajouter d'ailleurs que la part qui incombait à la Confédération dans ses devoirs militaires ne méritait pas moins les critiques et qu à plus d'une reprise elle put se féliciter des efforts de certains cantons pour parer aux imperfections du service fédéral.

Le général Herzog a joué un rôle important dans ce travail de réorganisation, et d'une manière générale dans les progrès réalisés pendant ces trente dernières années. Toujours à l'affût des améliorations que nos voisins mettaient à l'étude chez eux, il les examinait pour la Suisse et travaillait à leur adoption par les autorités compétentes. Ainsi fit-il lorsque vers 1860 on commença à parler dans le monde militaire du remplacement des canons à âme lisse par les canons rayés ; ainsi fit-il encore lorsque peu après l'Allemagne eût adopté le chargement par la culasse. La Suisse se dota alors d'un canon d'acier de 10 centimètres à fermeture à coin du système Broadwell. Sept ans plus tard, en 1874, nouvelle transformation : la Suisse introduit dans son armée le canon de 8.4 cm. en bronze, avec affût léger de tôle et shrapnel perfectionné. Enfin, en 1885, dernière transformation : le canon de 10 cm. en acier et celui de 8.4 cm. en bronze sont remplacés par un modèle unique, en acier fretté, sorti de la maison Krupp.

Ces transformations successives, le général Herzog, entouré de collaborateurs dévoués, les étudia avec la passion qu'il apportait à tout ce qui touche au domaine militaire ; il ne laissait passer aucun détail, se tenant au courant de tout, ne considérait rien comme inutile. Ceux qui servirent sous ses ordres et les soldats eux-mêmes qu'il inspectait comme chef de l'arme de l'artillerie savent quelle attention il apportait aux moindres objets du service ; et quand on le voyait si consciencieux dans les petites choses, on était plus disposé à lui accorder sa confiance dans les grandes.

La considération dont il jouissait en Suisse, il en jouissait au même degré à l'étranger. Lorsque, quelques années après 1870, sur une invitation spéciale de Guillaume Ier, il suivit les manœuvres allemandes, il fut l'objet des marques de la plus haute estime de la part de ses hôtes et des personnages venus comme lui de l'étranger. Parmi ceux-ci se trouvait le tzar Alexandre.

A Vienne aussi, où le général Herzog se rendit en 1873 pour visiter l'Exposition universelle du Prater, il reçut l'accueil le plus

empressé. Tour à tour, l'empereur, le ministre de la guerre et de nombreux officiers supérieurs lui témoignèrent par leurs égards en quelle haute estime il était tenu dans l'armée austro-hongroise.

En Suisse, ses subordonnés l'entouraient non seulement de leur considération, mais d'une affection qui ne rendait que plus profonds le respect et la déférence. Cette affection se manifesta d'une manière spéciale au mois de juillet 1889, date à laquelle fut célébré le cinquantenaire de l'entrée du général dans l'armée. Deux cents officiers d'artillerie se réunirent à cette occasion dans la salle du Grand Conseil, à Aarau, et remirent au général Herzog l'acte constitutif de la « Fondation Herzog », dont les intérêts devaient être affectés au développement de l'instruction des officiers d'artillerie dans une mesure que le général déterminerait lui-même. Puis il y eut banquet au Casino.

Dans le discours prononcé par le jubilaire à cette occasion, nous relevons les passages suivants :

En partant, il y a cinquante ans, pour Thoune, j'étais loin de penser qu'un demi-siècle plus tard, il me serait donné d'assister à une journée comme celle-ci, entouré de tant d'anciens et fidèles camarades qui, de toutes les contrées de notre chère patrie, sont accourus pour m'apporter leurs vœux. Vous tous, messieurs, qui vous joignez à moi dans ce jour de fête, recevez mes plus profonds remerciements. Le corps des officiers d'artillerie s'est fait le plus grand honneur en rattachant au souvenir de mes longues années de service une fondation dont il est permis d'augurer le plus grand bien pour le développement de notre artillerie. D'un cœur profondément ému et reconnaissant, j'accepte votre manifestation, en regrettant que quelques années me restent à peine pour témoigner par des faits une reconnaissance que je sens si vivement à cette heure.

Puis l'orateur reportait une partie des éloges qu'on lui adressait au colonel Bleuler et aux autres colonels qui depuis cinquante ans ont rendu les plus grands services à l'artillerie suisse : Luterneau, Hirzel, Folz, von Orelli, Fischer, Denzler, Wehrli, Müller, Gœldlin et Würstemberger.

Par ces exemples, conclut-il, vous voyez que, depuis le commencement de notre siècle, on a travaillé à mettre notre artillerie à un niveau qui lui permette de rivaliser avec celle des Etats étrangers. Bien des forces sont nécessaires pour que, non contents de la maintenir, nous la fassions constamment progresser. Confiants en la sagesse de nos autorités, du haut Conseil fédéral et aussi de chaque citoyen de notre chère patrie, nous

pouvons être assurés que l'appui nécessaire ne nous fera pas plus défaut dans l'avenir que dans le passé. De son côté, le corps des officiers d'artillerie ne manquera jamais du zèle sacré, du sentiment du devoir que produit le patriotisme; je suis tout aussi convaincu qu'au cas où notre chère patrie serait exposée, l'artillerie suisse tout entière, fidèle à son devoir, serait prête à mourir à côté de ses canons.

Depuis quelques années, le général Herzog songeait à se retirer, mais le Conseil fédéral qui savait combien son traitement lui était nécessaire pour vivre le retint au poste où sa grande expérience rendait de si nombreux services. Aujourd'hui il meurt pauvre, ayant travaillé toute sa vie pour son pays. C'est l'éloge que fit la Rome antique de ses plus grands citoyens.

* * *

Les obsèques du général Herzog ont été célébrées à Aarau, le 5 février, au milieu d'un grand concours de peuple et de soldats. Environ 800 officiers ont accompagné le cercueil au cimetière. La France s'était fait représenter par M. le lieutenant-colonel du Moriez, et cette attention délicate a été très remarquée. L'éloge funèbre a été prononcé par M. le pasteur Werhli, puis M. le conseiller fédéral Frey, président de la Confédération et chef du département militaire, a pris la parole en ces termes :

L'homme dont nous accompagnons la dépouille mortelle a droit au dernier adieu du peuple suisse. Lorsque la nouvelle de sa mort s'est répandue dans le pays, la même émotion a couru du Rhin aux Alpes, du Léman au lac de Constance, dans le chalet du pauvre comme dans la demeure du riche. Partout, et surtout dans les rangs de ceux que le général Herzog a commandés à l'heure du danger, il n'y a eu qu'une voix pour proclamer qu'en lui la patrie perdait son plus noble citoyen, et l'armée son chef le plus aimé. Si le portrait de Herzog a pénétré dans les plus humbles habitations, c'est que le nom du général a trouvé le chemin du cœur du peuple, de ce peuple qui avec nous pleure sur cette tombe.

Le nom de Herzog ne rappelle pourtant aucun fait d'armes glorieux. Ce général n'a pas connu le triomphe; c'est à un autre titre qu'il a gagné le respect et l'affection. En lui, on a vu le type du soldat républicain et l'incarnation des vertus militaires. Talent et simplicité, sévérité et douceur, hauteur tempérée de bonté et surtout fidélité constante au devoir; tout cela demeure attaché à cette mémoire!

En 1839, à l'âge de 20 ans, Herzog faisait son entrée dans l'armée, et

bientôt il se distinguait par cet esprit de discipline et de devoir qui est la vertu fondamentale du soldat. Deux ans après, comme adjudant, dans la batterie Sauerländer, il prenait part à l'expédition de Villmergen, et en 1847, à la campagne du Sonderbund, comme adjudant du général Dufour. Reçu la même année dans le corps d'instruction de l'artillerie, il avançait rapidement, et, en 1860, obtenait le grade de colonel et d'inspecteur de l'artillerie.

Abordant sa tâche avec un sérieux patriotique et une volonté de fer, il ne tarda pas à donner une nouvelle vie à son arme préférée. Il bannit de l'artillerie la tendance dangereuse à ne voir dans les exercices d'une milice qu'une occasion de sport et de distraction, et, dans un temps relativement court, il porta l'instruction de notre artillerie à un degré qui, même à l'étranger, ne peut être méconnu. Par l'introduction des canons rayés, notre artillerie fut mise à la hauteur des exigences nouvelles ; et, lorsque après 1866, le chargement par la culasse nous imposa une transformation de l'armement, l'inspecteur de l'artillerie, aidé par le colonel Bleuler, instructeur en chef, réussit à nous assurer, pour une série d'années, la supériorité inhérente à une heureuse appropriation des progrès dont il faisait bénéficier notre artillerie.

Estimons aussi hautement dans Herzog ses efforts pour répandre parmi les officiers rentrés dans la vie civile le goût des études militaires. Parvenu à l'apogée de sa réputation, il ne dédaignait point le rôle de conférencier des sociétés militaires, fussent-elles composées de sous-officiers et de soldats.

En 1870, la guerre éclatait entre la France et l'Allemagne. L'Assemblée fédérale nommait Herzog général en chef de nos milices. Les pouvoirs publics et le peuple mettaient, dans la capacité militaire et le patriotisme de Herzog, une confiance qu'il a su mériter pleinement, s'acquérant l'éternelle reconnaissance de la patrie.

Mais le plus grand mérite du général réside certainement dans l'impulsion qu'il a donnée, par son rapport sur l'occupation de la frontière, au développement de la défense nationale. Il y dévoilait avec une franchise impitoyable les vices de notre organisation militaire, et concluait par cet avertissement significatif : « Rien n'est plus dangereux pour le pays que l'illusion de la force entretenue par une fausse sécurité, le nombre des soldats et la valeur de l'armement ; cette illusion s'évanouit à l'heure suprême, quand les lacunes et les défectuosités se révèlent. »

Présenté par un tel homme et dans de telles conditions, le rapport du général Herzog est devenu pour notre armée le point de départ d'une ère féconde, et l'impression qu'il a produite a puissamment contribué à la prompte adoption du génial projet de M. Welti.

Fréquemment le général a suivi des manœuvres à l'étranger ; dans ces

occasions, il a reçu de nombreuses marques de la haute estime en laquelle le tenaient les sommités militaires d'autres pays.

En 1880, Herzog a présidé à la première commission instituée pour l'étude des fortifications, et ceux qui l'ont suivi dans cette carrière ont la satisfaction de voir son nom si respecté attaché à cette grande entreprise des fortifications devant laquelle n'a pas reculé notre patriotisme.

En 1889 enfin, l'armée fédérale et la patrie reconnaissante fêtèrent le jubilé cinquantenaire de l'entrée au service de Herzog.

Telle fut, chers confédérés, dans ses grandes lignes, la vie de ce citoyen et de ce soldat que la calomnie n'a jamais effleuré et qui a gardé dans l'éclat de ses succès une simplicité digne.

Confédérés! qui pourrait nier que des menaces ne soient suspendues sur nos têtes, projetant leur ombre sur les hommes de notre temps. Eh bien, si aujourd'hui ou demain le plus grave des devoirs nous réclame, que chacun de nous pense à cette chère dépouille, et il ira où le devoir l'appelle.

Maintenant séparons-nous de ce qui était périssable en Hans Herzog! En revanche, que son esprit demeure au milieu de nous, que son exemple nous fortifie à l'heure critique et que son nom nous reste cher à jamais!

Réorganisation militaire.

Depuis notre dernier numéro, nous n'avons rien de neuf à signaler. La commission du Conseil national ne se réunira pas avant le milieu de mars, époque à laquelle elle discutera la question de l'entrée en matière sur le projet, comme nous l'avons dit. Actuellement, le dossier des pièces, dossier très volumineux, circule auprès des membres de la commission.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée suisse.

(SUITE)

Artillerie.

L'artillerie qui est, après l'infanterie, notre arme la plus importante, verra sa puissance de combat renforcée dans une large mesure, sans que toutefois l'effectif de son personnel de

l'élite ait besoin d'être augmenté. L'augmentation des unités de combat sera obtenue par la suppression des colonnes de parc et des compagnies d'artificiers de l'élite.

Nous proposons : *de porter dans l'élite le nombre des batteries attelées de 48 à 56 ; l'artillerie de montagne de 2 batteries à 6 pièces à 9 batteries à 4 pièces ; le nombre des compagnies de position de 10 à 15 et de supprimer les 16 colonnes de parc, les 2 compagnies d'artificiers et les 8 bataillons du train.*

La force combattante sera ainsi augmentée dans l'élite de 48 pièces de campagne, de 24 pièces de montagne et de 40 pièces de position, en tout 112 pièces.

Le train d'armée ne sera plus fourni dans l'élite par l'artillerie, mais par les armes auxquelles il appartient.

Dans la *landwehr* nous supprimerons les 8 batteries attelées et les deux batteries de montagne ; tout le personnel de landwehr de l'artillerie sera employé à la formation des colonnes de munitions et des subdivisions du train ainsi qu'à l'augmentation de l'artillerie de position. On a, en effet, remarqué depuis longtemps que les classes d'âge de la landwehr sont peu qualifiées pour le service des batteries attelées, service qui demande une certaine agilité corporelle ; et l'on n'a jamais pu considérer les 8 batteries de landwehr de l'organisation actuelle comme ayant une valeur égale à celles de l'élite. Nous disposons des pièces nécessaires avec leur équipement complet et leur munition pour les batteries attelées et l'artillerie de position. Ce n'est que pour l'augmentation de l'artillerie de montagne qu'il y aura lieu de faire de nouvelles acquisitions de matériel.

On pourra répartir ainsi 14 batteries attelées avec 84 pièces à chacun des 4 corps d'armée et nous pourrons en outre disposer de 36 pièces de montagne et 200 pièces de position.

Lorsque l'on veut fixer la force de l'artillerie on prend toujours et partout, comme base, la proportion de cette arme avec l'infanterie à côté de laquelle elle doit combattre comme arme auxiliaire. Il y a encore un second point fort important à étudier : dans quelle mesure le théâtre probable de la guerre favorise ou ne favorise-t-il pas l'emploi de l'artillerie.

Dans notre pays, les batteries attelées ne peuvent être employées nulle part en grandes masses dans la haute montagne, qui forme les trois quarts de notre territoire, et la pos-

sibilité de mettre en action de grandes masses d'artillerie sur le haut plateau suisse très couvert et coupé de nombreux obstacles est plus rare que, par exemple, dans les plaines ouvertes de la France et de l'Allemagne.

Malgré cela, la dotation en artillerie que nous prévoyons est très considérable relativement à celle des armées voisines; cela tient à ce que nous désirons, partout où ce sera possible, être en état de donner à notre infanterie un puissant soutien d'artillerie.

Les troupes de ligne des grandes puissances qui nous entourent ont 3,6 à 4,3 pièces par 1000 fusils d'infanterie, et lorsque les troupes de réserve rentrent au corps d'armée cette proportion descend de 3,0 à 3,6.

Nous voulons mettre en ligne pour 104 bataillons à 800 fusils dans l'élite, soit pour 83 000 fusils : 372 pièces de campagne et de montagne, ce qui fait 4,5 pièces pour 1000 fusils. Si nous renforçons chaque corps d'armée par une brigade d'infanterie de réserve à 4800 fusils, la proportion est encore de 372 pièces pour 102 400 fusils soit 3,6 pièces pour 1000 fusils. Il ne resterait alors qu'une petite partie de l'infanterie de réserve et l'infanterie de la landwehr en regard de l'artillerie de position et de forteresse.

Notre armée éprouve depuis longtemps le besoin d'une augmentation de l'*artillerie de montagne*. L'artillerie de montagne est indispensable dans les Alpes et le Jura, qui, sur toutes nos frontières, forment tout au moins une partie du champ d'opérations. Dans ces régions, les batteries attelées ne peuvent presque nulle part accompagner sur les hauteurs les déploiements de l'infanterie. Dans la guerre de montagnes, la possession des hauteurs amène plus encore qu'auparavant la décision tactique, car la puissance actuelle des armes et leur portée permet de battre les vallées sur des points où cela n'était pas possible autrefois. L'artillerie de montagne peut également être utilisée avec avantage dans le terrain coupé du plateau du nord de la Suisse.

Nos voisins de l'ouest, du sud et de l'est sont pourvus d'une artillerie de montagne très nombreuse, et si nous ne possédions pas ce genre d'artillerie il nous serait impossible d'utiliser les avantages que nous offre la nature montagneuse de notre sol pour la défense du pays. Les deux batteries de montagne de l'organisation de 1874 doivent être considérées

plutôt comme un essai que comme une proportion de cette arme en rapport avec la force de l'armée.

L'*artillerie de position* demande aussi une augmentation de sa force de combat, parce que la guerre de positions, c'est-à-dire le combat pour des positions fortifiées, a tout naturellement une grande importance dans la défense de notre pays. Les nombreuses études qui ont été faites sur l'emploi éventuel de cette arme montrent qu'il est nécessaire d'augmenter, au moyen du matériel de réserve, le nombre des pièces attribuées aux divisions de position (que, vu leur importance, nous appelons *régiments* dans le projet), si l'on veut pouvoir disposer du minimum strictement indispensable pour l'armement des positions les plus importantes ; environ 40 pièces à chacune des 5 divisions.

L'augmentation de 8 pièces par régiment a pour conséquence une augmentation correspondante du personnel.

Nous n'avons pas fixé dans la loi elle-même la répartition des pièces parce que le nombre et le genre des pièces qui doivent être employées par les diverses compagnies ou régiments dépend par trop des circonstances.

Les conférences préparatoires ont demandé une augmentation beaucoup plus considérable des batteries attelées. La conférence des commandants de brigade d'artillerie demandait de porter à 64 le nombre des batteries de campagne, de les augmenter par conséquent de 16 ; elle demandait, en même temps, le même nombre de batteries de montagne et de compagnies de position que le projet qui vous est soumis, à la seule différence près que les compagnies de position auraient été de moitié plus fortes.

Les principales raisons mises en avant pour soutenir une augmentation plus considérable de l'artillerie de campagne étaient les suivantes :

1° Les corps d'armée des Etats voisins sont beaucoup plus forts en artillerie que les nôtres.

2° Nous possédons déjà le matériel nécessaire à une beaucoup plus grande augmentation, ainsi que le personnel pour les batteries attelées, soit dans les 16 colonnes de parc de l'élite, soit dans les hommes supplémentaires des batteries de campagne.

A ceci on a répondu ce qui suit :

1. « Le nombre plus considérable de pièces que l'on trouve dans les corps d'armée de nos voisins correspond aussi à de plus grandes masses d'infanterie ; et nous ne pouvons absolument pas concourir avec nos voisins quant à l'effectif à donner au corps d'armée, nous serions bientôt

forcés de former 2 à 3 corps d'armée avec notre armée entière et de créer ainsi une masse complètement impossible à diriger. Les guerres ne sont pas des duels entre des unités stratégiques ou tactiques de même nom; entre corps d'armée et corps d'armée, entre division et division, etc.; celui qui aura l'organisation la plus souple, pourra le plus facilement réunir ses masses sur le point décisif.

» Le *corps d'armée allemand* de composition normale compte dans ses formations de paix 25 bataillons, 16 escadrons, 18 batteries montées et 2 batteries à cheval. Les deux dernières peuvent être laissées de côté dans le calcul de la proportion entre l'artillerie et l'infanterie, parce qu'en campagne elles sont attribuées aux divisions et aux brigades de cavalerie. Comme, dans les formations de guerre, chaque régiment d'infanterie forme un quatrième bataillon mobile, nous obtenons 18 batteries pour 33 bataillons ou bien 108 pièces pour 32 208 fusils, soit une proportion de 3,4 pièces pour 1000 fusils.

» L'armée de campagne allemande met sur pied d'après la loi d'organisation de Caprivi: 711 bataillons, 477 escadrons et 494 batteries. Si l'on déduit pour la cavalerie 46 batteries à cheval, il reste 440 batteries de campagne pour 711 bataillons, c'est-à-dire 2688 pièces pour 693 936 fusils, soit 3,8 pièces pour 1000 fusils. Si l'on veut comprendre dans ce calcul les troupes de seconde ligne de l'armée d'opérations, la landwehr Ier ban dont l'obligation de servir se termine avec la 32me année — ce qui correspond avec notre élite — il faut admettre que chaque corps d'armée mettra sur pied au moins 17 bataillons de landwehr Ier ban et avec eux au plus 7 batteries de réserve, c'est-à-dire une batterie de réserve pour chaque Abteilung attelée de première ligne. En additionnant ces formations, on obtient dans chaque corps d'armée 50 bataillons avec 24 batteries montées, soit 3,0 pièces pour 1000 fusils.

» Le *corps d'armée français* sur pied de guerre et sans formations de réserve comprend 25 bataillons avec 18 batteries montées et 3 batteries à cheval; ces dernières, allant à la cavalerie, ne doivent pas être comprises dans le calcul. Nous avons donc là 108 pièces pour 25 000 fusils d'infanterie, soit une proportion de 4,3 pièces pour 1000 fusils. Si l'on y ajoute les deux divisions de réserve avec un total de 25 bataillons et 12 batteries de réserve, on obtient 50 bataillons et 30 batteries montées, soit 3,6 pièces pour 1000 fusils.

» Le *corps d'armée italien* compte 16 batteries montées, soit 96 pièces pour 27 bataillons à 982 fusils, soit 26 514 fusils. La proportion est donc: 3,6 pièces pour 1000 fusils. Y compris une division et 4 batteries de réserve, nous obtenons 40 bataillons et 20 batteries, soit 3,0 pièces pour 1000 fusils.

» Le *corps d'armée autrichien* possède 12 batteries montées (à 8 pièces) et au minimum 30 bataillons de ligne et de chasseurs à 880 fusils, soit 96

pièces pour 26 400 fusils ; proportion : 3,6 pièces pour 1000 fusils. Avec la « division de landwehr » (durée de service de la landwehr de 22 à 33 ans) de 12 bataillons et 3 batteries : 36 000 fusils et 120 pièces, soit 3,2 pièces pour 1000 fusils.

» La proportion du nombre de pièces de l'artillerie montée pour 1000 fusils d'infanterie est donc, soit que l'on ne calcule que les formations permanentes ou que l'on y ajoute les troupes de réserve mobiles (ces deux troupes réunies correspondent environ à notre classe d'élite) :

Allemagne . . .	3,0 à 3,8	pièces.
France	3,6 » 4,3	»
Italie	3,0 » 3,6	»
Autriche	3,2 » 3,6	»

» La proportion moyenne avec et sans troupes de réserve est donc :

3,2 à 3,8 pièces pour 1000 fusils d'infanterie. »

2. « Il ne paraît pas admissible de vouloir se baser, pour fixer le nombre des batteries à mettre sur pied, sur *le matériel dont on peut disposer*.

» Une armée qui veut être prête à la guerre doit toujours posséder du matériel de réserve ; si nous employons le peu de matériel de remplacement, contenu dans nos parcs de divisions, à former des batteries, nous serons forcés d'en acheter de nouveau.

» A côté de la question de proportion entre l'artillerie et l'infanterie, il y en a une autre fort importante. Est-il possible de trouver le personnel, et spécialement les cadres capables, puis les chevaux de trait et de selle nécessaires pour une augmentation plus considérable de l'artillerie sans épuiser les moyens du pays et sans nuire ainsi à d'autres intérêts importants de l'armée.

» Le général Blume, qui commande actuellement le XVe corps d'armée allemand, a dit dans son livre : *Stratégie*, à propos de la proportion de l'artillerie et de l'infanterie :

« Celui qui, dans le combat, réussit à réduire les pièces ennemies au » silence, a beaucoup gagné, en admettant toutefois qu'il ait assez d'in- » fanterie pour utiliser le succès obtenu, sans quoi l'avantage ne signifie » rien. Cette infanterie fera défaut, si on lui a donné pour mission princi- » pale de servir de soutien à l'artillerie, soutien dont elle ne peut aisé- » ment se passer, — si les mouvements de l'artillerie sont tellement en- » través par ceux de l'infanterie qu'elle ne puisse arriver à temps, — et, » enfin, *si les finances de l'Etat sont tellement absorbées par les dépenses de » l'artillerie que l'infanterie ait à en souffrir comme nombre et comme » qualité.*

» Il ne paraît pas superflu d'attirer l'attention sur ce point, en présence » des tendances qui se font jour de différents côtés et qui montrent que » l'on voudrait voir la supériorité de l'armée principalement basée sur le » nombre des bouches à feu. Si l'on considère que l'artillerie d'un corps

« d'armée allemand exige un front de combat d'un kilomètre et demi, — » que, dans les circonstances normales, cette artillerie, n'ayant que les » voitures qui lui sont indispensables, occupe en marche une profondeur » de sept kilomètres. — et que l'infanterie, qui marche derrière toutes les » batteries, arrive au moins une heure plus tard sur le champ de bataille, » par suite de la place occupée par l'artillerie dans la colonne, — on re- » connaîtra qu'il n'est pas à recommander d'augmenter le nombre des » bouches à feu d'un corps d'armée, dans le cas même où d'autres Etats » adopteraient cette mesure. Le meilleur moyen d'augmenter l'effet utile » de l'artillerie est de la *perfectionner* et non de la rendre plus nom- » breuse. Déjà sur les champs de bataille de Spicheren, Wörth et Grave- » lotte, l'artillerie allemande, quoique moins nombreuse qu'aujourd'hui, » manqua d'espace pour se déployer, tandis que *jamais on n'a eu trop* » *d'infanterie.* »

Notre projet s'efforce de répartir les corps combinés de l'artillerie de la manière la plus élastique possible et d'établir un groupement des batteries qui s'adapte facilement aux situations de guerre les plus variées, tout en évitant un luxe d'états-majors supérieurs pareil à celui que l'organisation de 1874 avait introduit avec ses « régiments » à deux batteries.

Les 14 batteries attelées de chaque corps d'armée seront réparties de la manière suivante : 8 batteries attelées comme artillerie divisionnaire, réparties en deux régiments à 4 batteries ; les 6 autres batteries formées en deux « groupes » de 3 batteries composeront le régiment d'artillerie de corps.

Cette répartition permet de mettre à la disposition immédiate du commandant du corps d'armée une artillerie de corps qui soit une unité de combat importante ; elle facilite, en outre, l'emploi des masses d'artillerie de l'armée, avec le moins de frottements possible, pour les cas de guerre les plus variés.

Si, par exemple, l'on est appelé à employer des divisions ou des corps d'armée isolés à des opérations dans la montagne, leurs batteries divisionnaires leur suffiront amplement. L'artillerie de corps qui deviendra superflue pourra être cédée au gros de l'armée et, en échange, ils recevront de l'artillerie de montagne. Si l'on veut employer de grands corps de troupes de l'armée d'opérations à la guerre de positions, ils échangeront leurs batteries attelées de l'artillerie de corps contre un ou plusieurs régiments de position.

Toutes ces combinaisons diverses, qui doivent être en partie

déjà prévues dans les plans de concentration de l'état-major, peuvent s'exécuter, avec l'organisation qui vous est proposée, sans qu'il soit nécessaire de toucher aux divisions.

L'organisation intérieure de la batterie de campagne n'a pas subi de modification importante. Le nombre des trompettes a été réduit de 4 à 2 pour économiser les chevaux de selle. Le nombre des sous-officiers montés a été augmenté d'un. Dans les voitures de la réserve, on a introduit un caisson à la place de l'affût de rechange, on a ainsi augmenté de 80 coups la dotation de la batterie en munitions sans augmenter le nombre des voitures.

L'artillerie avait demandé, sans en développer les raisons, mais probablement en admettant que nous avions 64 batteries attelées disponibles, que l'on attribuât au moins 6 batteries aux divisions et le reste à l'artillerie de corps.

Se plaçant au point de vue du commandement supérieur, il fut répondu :

« Un corps d'armée n'aura pas une pièce de plus ou de moins pour soutenir l'infanterie des deux divisions, soit que l'on donne quelques batteries de plus aux divisions sur les 14 du corps d'armée ou qu'on les laisse à la disposition immédiate du commandant de corps.

» Mais, dans nos circonstances, nous devons absolument chercher à avoir une artillerie de corps puissante.

» Aucune armée européenne n'a autant que la nôtre à compter avec un terrain aussi varié. C'est pourquoi nous devons, eu égard au fait que l'artillerie est l'arme dont l'emploi dépend le plus du terrain, avoir une organisation très élastique qui permette d'effectuer facilement des modifications dans le groupement des masses.

» Dans les parties les plus praticables de notre pays, le terrain est souvent tellement varié sur une étendue de front qui ne dépasse pas celle d'un ou de deux corps d'armée que l'une ou l'autre des divisions ne pourront mettre en action que de très faibles forces d'artillerie. Si, dans un cas semblable, une division vient se heurter à l'ennemi dans un terrain défavorable à l'artillerie, le divisionnaire aura cependant de la peine à se décider à mettre à la disposition du commandant de corps les batteries qu'il ne pourra pas employer ; en effet, si plus tard, pouvant les employer, il ne les a plus sous la main, il devra être responsable des conséquences. Il arriverait ainsi qu'une partie de l'artillerie resterait peut être inutilisée pour la décision la plus importante, parce qu'une organisation trop rigide aurait distribué à l'avance trop d'artillerie aux divisions au lieu de laisser au commandant de corps la libre disposition d'une artillerie de corps nombreuse et bien organisée. Le commandant de corps d'armée est dans

les *grandes rencontres* bien mieux placé pour apprécier où et quand les masses doivent être mises en action. C'est pour cela que l'on a créé le corps d'armée. On exprime souvent à tort la crainte que l'artillerie de corps n'arrive trop tard sur le champ de bataille. On a pourtant abandonné l'idée de conserver l'artillerie de corps en réserve, lorsque les circonstances permettent de l'employer.

» Quand, par exemple, le corps d'armée marche sur *une* colonne, les divisions l'une derrière l'autre; et lorsque le terrain favorise le déploiement de l'artillerie, le commandant de corps peut intercaler toute l'artillerie de corps dans la division de tête.

» Lorsque les deux divisions marchent parallèlement, l'artillerie de corps peut marcher tout entière ou dans sa plus grande partie avec la colonne qui aura la plus grande importance tactique ou avec celle qui parcourt le terrain le plus favorable aux mouvements de l'artillerie. Lorsqu'une division est détachée du corps d'armée, on peut lui attribuer, suivant la tâche qu'elle aura à remplir, soit une partie de l'artillerie de corps, soit de l'artillerie de montagne ou de position. La crainte que, dans un cas semblable, on puisse oublier une fois de doter une division d'une artillerie suffisante n'est pas fondée; que ferait en effet le commandant de corps avec toute son artillerie, lorsqu'il aurait détaché la moitié de son infanterie? Et que ferait le commandant de l'armée de son artillerie de montagne et de position?

» Le prince Hohenlohe, chef de l'artillerie du corps de la garde prussienne dans la guerre de 1870/1871, dit dans ses *Lettres sur l'artillerie:* « Je regretterais beaucoup, au point de vue tactique, la suppression de » l'artillerie de corps. L'existence d'une artillerie de corps engage à ne pas » morceler l'action de l'artillerie, mais, au contraire, à la concentrer sur » le point décisif. »

» Puis plus loin: « Si l'on supprime l'artillerie de corps, le corps d'ar- » mée ne se composera plus que de deux parties égales, et il n'y a plus » de nécessité de conserver le corps d'armée comme unité. »

» Il nous reste encore, pour terminer, à comparer comment les armées voisines groupent leur artillerie dans le corps d'armée. (Nous ne nous occuperons pas ici de l'artillerie à cheval, qui doit être répartie aux grands corps de cavalerie, que nous ne possédons pas.)

» Les corps d'armée français et allemands ont 6 batteries attelées avec 36 pièces comme artillerie divisionnaire et le même nombre comme artillerie de corps. Donc, l'artillerie de corps est à l'artillerie divisionnaire comme 1 : 2. Les corps d'armée italiens et autrichiens ont 24 pièces (réparties dans 4 et 3 batteries) d'artillerie divisionnaire pour chaque division et ($2 \times 24 =$) 48 pièces d'artillerie de corps; l'artillerie de corps est donc à l'artillerie divisionnaire comme 1 : 1. La répartition suisse se trou-

verait ainsi entre ces deux extrêmes. Artillerie de corps est à artillerie divisionnaire comme 3 : 4. »

L'*artillerie de montagne* est répartie en trois groupes à 3 batteries. Elle est mise à la disposition du commandant supérieur de l'armée pour pouvoir être répartie aux corps de troupes suivant les besoins. Chaque groupe sera attaché à un corps d'armée pour les exercices et inspections.

Les batteries de montagne sont formées à 4 pièces et non plus comme autrefois à 6. La batterie de 6 pièces forme une colonne de marche par trop longue sur les chemins de montagne et coupe ainsi par trop l'infanterie dans laquelle elle est encadrée. En outre, la répartition par plusieurs petites unités est préférable dans la guerre de montagnes où l'on est appelé à faire de nombreux détachements.

Les cinq régiments d'*artillerie de position* composés jusqu'à présent chacun de 2 compagnies d'élite et de deux compagnies de landwehr, renforcées par les hommes sortis des batteries de l'élite, seront composés à l'avenir comme suit :

un état-major ;
trois compagnies de 200 hommes de l'élite, de la réserve et de la landwehr, recrutés et instruits comme artillerie de position ;
une quatrième compagnie de même effectif, formée par les canonniers de réserve et de landwehr sortis des batteries de campagne ;
une colonne du train formée par les soldats du train de réserve et de landwehr provenant de deux batteries de campagne.

Nous n'avons pas voulu créer des compagnies de réserve et de landwehr spéciales avec les hommes sortant de l'artillerie de position d'élite. Ces hommes resteront pendant toute la durée de leur service dans la même compagnie.

L'expérience a prouvé que, dans l'artillerie de position, des compagnies de réserve et de landwehr ne sont absolument pas qualifiées pour relever les compagnies d'élite; que, par contre, les hommes de la réserve et de la landwehr, mélangés avec l'élite dans la même unité et employés d'après leurs capacités aux diverses fonctions du service, peuvent être encore très utiles.

Le régiment sera en outre renforcé par une quatrième com-

pagnie, composée de canonniers sortant des batteries de campagne ; ces hommes ne pourraient pas être tous utilement employés à former les colonnes de munitions de l'armée d'opérations, tandis qu'ils seront d'une grande utilité dans l'artillerie de position, soit comme aides auprès des pièces de position proprement dites ; soit pour le service des canons de 8 cm. qu'ils connaissent déjà, soit enfin pour le soin et le transport des munitions, la construction de batteries, etc.

Il y a déjà fort longtemps que la division d'artillerie de position éprouvait le besoin qu'on lui attachât à demeure une unité du train avec environ 150 chevaux et que l'on donnât un cheval au commandant de compagnie. Le régiment sera maintenant en état d'effectuer lui-même ses transports lors de la mobilisation et lors de l'armement de positions, puis, cas échéant, d'atteler 1 à 2 batteries pour les employer dans la guerre de mouvements. Il était nécessaire de réaliser ces vœux, si l'on voulait que cette arme puisse être convenablement utilisée.

La conférence des commandants de brigades de l'artillerie se prononce contre le mélange des différentes classes d'âge dans les compagnies de position et demande, à côté de l'augmentation des compagnies d'élite de 10 à 15, l'augmentation de leur effectif de 124 à 185 hommes. Elle n'approuve pas l'incorporation dans ces compagnies, de canonniers provenant de l'artillerie de campagne, parce que ce personnel ne peut pas fournir de bons canonniers de position sans une instruction complémentaire de longue durée.

On a répondu à ces objections, que les commandants des divisions et des compagnies de l'artillerie de position, basés sur leur expérience, appuient ce mélange des classes d'âge; qu'une augmentation aussi considérable de cette arme nuirait par trop au recrutement de l'infanterie aux dépens de laquelle se produit toute augmentation des armes spéciales; enfin, que les forces de plus de 1000 canonniers de l'artillerie de campagne, de réserve et de landwehr, qui seraient superflus dans les colonnes de munitions resteraient inutilisées si on ne les employaient pas dans l'artillerie de position.

Le tableau ci-dessous donne une idée de la répartition des unités de combat et des corps combinés de l'artillerie entière d'après notre projet.

Artillerie de montagne.

Artillerie de position.

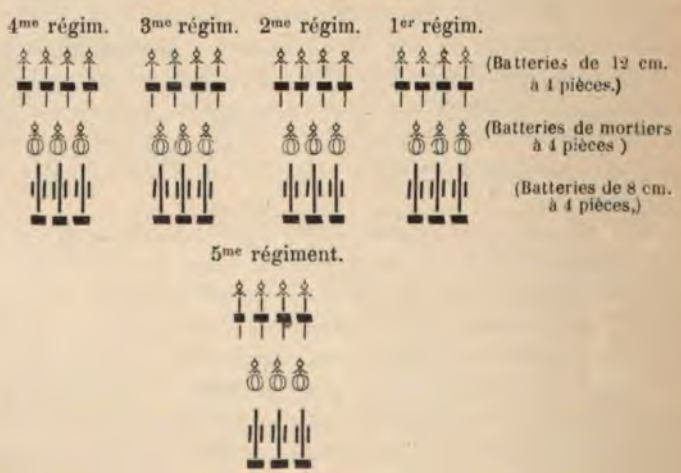

L'organisation de 1874 forme dans l'élite *16 colonnes de parc et 2 compagnies d'artificiers ;* celles-ci pour le ravitaillement et le remplacement des munitions de l'armée d'opérations, celles-là pour la préparation des munitions brutes qui se trouvent dans les dépôts. Ces unités ont actuellement un effectif de 3582 hommes sur les contrôles.

La suppression de ces unités dans l'élite permet d'utiliser cette force dans les troupes combattantes.

L'utilisation d'hommes de l'élite pour ces services auxiliaires est contraire à un emploi approprié des forces, d'autant plus que ces services peuvent fort bien être pourvus d'une autre manière. Le finissage des munitions brutes est la tâche des ouvriers permanents de la fabrique de munition ; le ravitaillement et le remplacement des munitions de l'armée d'opérations peuvent être confiés au nombreux personnel qui passe des batteries de campagne dans la réserve et la landwehr.

Nous proposons par conséquent de former les colonnes de munitions au moyen de la réserve et de la landwehr ; de délivrer les divisions de leurs colonnes de parc et de réunir tout le service du ravitaillement en munitions au parc de corps.

Le *parc de corps* se composera d'un état-major et de trois compagnies de parc, dont chacune contiendra une colonne de munitions d'infanterie et une colonne de munitions d'artillerie.

On le débarrasse ainsi de toutes les voitures qui ne servent pas au ravitaillement des munitions de sorte qu'avec le même nombre de voitures on pourra *conduire* beaucoup plus de munitions qu'auparavant. On a évité en principe de l'augmenter sensiblement parce que les nombreuses et lourdes colonnes de voitures influent très défavorablement sur la mobilité de l'armée d'opérations ; et surtout parce que lors de mouvements de retraite dans notre pays si riche en défilés, des encombrements de colonnes du train pourraient facilement se produire et amener ainsi de grandes catastrophes ; nous ferons la guerre dans notre propre pays, riche en moyens de communications, à proximité de nos magasins, nous ne sommes donc pas forcés de conduire ce dont nous avons besoin avec nous pour plusieurs mois comme les grandes armées d'invasion. Malgré que le nombre des fusils d'un corps d'armée se soit augmenté pour l'élite de 3400, nous avons cependant élevé le nombre des munitions transportées par le parc de corps de 36 cartouches à 45 par fusil. Le chiffre de la munition d'artillerie par pièce a été tant soit peu diminué si l'on considère que le nombre des pièces du corps d'armée a été augmenté ; cependant le chiffre total des munitions du corps d'armée a été augmenté par l'addition d'un caisson par batterie.

On a laissé au « parc de dépôt » les pièces de rechange ainsi que diverses autres voitures d'équipement et de remplacement qui jusqu'à présent se trouvaient au parc de division.

L'effectif en personnel et en chevaux du *parc de dépôt* de l'armée sera le même que celui du parc de corps. Le parc de dépôt reste sur la base d'opérations pour remplacer auprès des parcs de corps la munition dépensée ainsi que tout le matériel de guerre qui disparaît dans l'armée d'opérations. L'une ou l'autre de ses colonnes pourra ainsi relever les colonnes du parc de corps. Ce personnel forme du reste un noyau qui, suivant les cas, pourra être renforcé par des surnuméraires de l'artillerie de campagne de l'armée d'opérations et par des hommes du landsturm.

Nous n'avons pas séparé les classes d'âge de la réserve et de la landwehr dans les unités affectées au service du ravitaillement des munitions.

Des unités formées uniquement d'hommes de landwehr n'auraient pas grande valeur; des unités mixtes composées de landwehr et de réserve fourniront un meilleur travail. Les raisons qui nous ont poussé à séparer, dans l'infanterie, la réserve et la landwehr ne sont pas applicables à ces services auxiliaires. Cette répartition ne causera, ici non plus, aucune augmentation de service aux hommes de la landwehr.

Nous avons attaché une certaine importance à organiser les unités, qui seront composées d'hommes de réserve et de landwehr provenant des batteries de campagne, de telle sorte que chaque unité du parc de corps, de l'artillerie de position, etc., provienne des mêmes batteries de campagne. On obtient ainsi la plus grande économie possible dans l'emploi des forces; les mêmes cadres restent avec les mêmes hommes pendant toute la durée de leur service, ce qui offre de grands avantages pour le maintien de l'esprit de corps et de la discipline, ce système facilite enfin la tenue des contrôles.

L'emploi des hommes sortant des 56 batteries de campagne de l'élite pour passer dans la réserve et la landwehr sera donc le suivant :

24 batteries formeront dans la réserve et la landwehr réunies 12 compagnies de parc pour les 4 parcs de corps.

6 batteries formeront les 3 compagnies de parc du parc de dépôt de l'armée.

10 batteries enverront leurs canonniers aux 4mes compagnies des 5 régiments de position et leurs soldats du train aux 5 colonnes du train de position.

16 batteries enverront également leurs canonniers aux 4mes compagnies des régiments de position; leurs soldats du train au train du convoi de subsistances.

Les hommes de réserve et landwehr sortant des 9 batteries de montagne *formeront* 3 convois de montagne et fourniront le personnel du train nécessaire pour 4 ambulances de montagne.

Les 4 colonnes de parc du corps d'armée actuel contiennent 52 chars de munitions d'infanterie à 12000 cartouches, soit 624 000 cartouches : ce qui donne pour 17 472 fusils, 36 cartouches par fusil. Puis, pour les munitions d'artillerie 48 caissons à 120 coups soit 5760 coups, ce qui donne pour 72 pièces, 80 coups par pièce.

D'après le projet qui vous est soumis, le parc de corps transporte dans 78 chars de munitions d'infanterie à 2 chevaux, 936 000 cartouches, soit pour 20 800 fusils, 45 cartouches par fusil. Il transporte en munitions d'artillerie (54 × 120) = 6480 coups. Le nombre de pièces ayant été porté à 84, nous avons 77 coups par pièce, soit 3 de moins qu'auparavant. Mais comme chaque batterie attelée a un caisson de plus qu'auparavant, avec 80 coups, soit 13 coups par pièce, la diminution est non seulement balancée mais encore la dotation en munitions du corps d'armée est augmentée de 10 coups par pièce.

Pour ce qui concerne la dotation en munitions de l'infanterie, le point le plus important est la quantité de *munitions de poche* que l'homme devra porter. Cette quantité a été augmentée de 50 cartouches (de 100 à 150) lors du nouvel armement. Une augmentation, si modeste soit-elle, de la munition transportée dans les colonnes de voitures, allonge celles-ci dans des proportions énormes; ainsi chaque addition de 6 cartouches par fusil exige 10 chars à munitions à 2 chevaux de plus dans le parc de corps. Du reste, la consommation de munitions d'infanterie, de corps d'armée entiers, dans les plus grandes batailles de la guerre de mouvements n'a jamais dépassé 40 cartouches par fusil, bien que chaque fois quelques unités eussent consommé toute leur munition de poche. L'artillerie allemande a pu après les 3 batailles devant Metz, en août 1870, se mettre de nouveau en mouvement sans avoir complété la munition qu'elle avait avec elle (le quantum de cette munition correspondait à peu près au chiffre que nous vous proposons). La dépense de munitions est beaucoup plus considérable lors de la défense de positions fortifiées (Plewna); mais, dans ces cas, le ravitaillement est beaucoup plus facile.

Etant donné les courtes distances, nous pouvons bien compter sur le

service des étapes pour le remplacement périodique des munitions tant que nous aurons des approvisionnements dans les dépôts.

Le tableau ci-dessous indique quels sont les états-majors et les unités que l'artillerie forme d'après l'organisation actuelle et aurait à former d'après notre projet.

Organisation actuelle.	Projet.
Dans l'élite.	
—	4 colonels d'artillerie avec leurs adjudants dans les états-majors de corps d'armée.
8 états-majors de brigades.	12 états-majors de régiments.
24 états-majors de régiments.	8 états-majors de groupes de l'artillerie de campagne.
48 batteries de campagne avec 288 pièces.	56 batteries de campagne avec 336 pièces.
8 états-majors de parcs de division.	—
16 colonnes de parc.	
1 état-major de régiment d'artillerie de montagne.	—
2 batteries de montagne avec 12 pièces.	3 états-majors de groupes d'artillerie de montagne.
5 états-majors de divisions d'artillerie de position.	9 batteries de montagne avec 36 pièces.
10 compagnies de position avec 160 pièces.	5 états-majprs de régiments d'artillerie de position.
2 compagnies d'artificiers.	15 compagnies de position avec 200 pièces.
8 bataillons du train.	—
8 batteries de campagne avec 48 pièces.	—
Dans la réserve et la landwehr.	
8 batteries de campagne avec 48 pièces.	—
2 batteries de montagne avec 8 pièces.	—
8 colonnes de parc.	15 compagnies de parc.
15 compagnies de position.	La réserve et la landwehr de 15 compagnies de position de l'élite.
	5 compagnies de position : formées par les hommes provenant de l'artillerie de campagne.
2 compagnies d'artificiers.	—
—	13 colonnes de train pour 5 régiments d'artillerie de position et 4 détachements de subsistances; (hommes provenant de l'artillerie de campagne).
8 bataillons du train.	—

Notre projet demande dans l'élite 47 officiers et 94 chevaux de selle de moins que l'organisation actuelle tout en augmentant considérablement la force du combat de l'artillerie.

Nous avons complètement laissé de côté dans notre projet l'organisation des *compagnies de forteresse*. Ces compagnies sont encore dans leur période de création, aussi n'est-il pas possible de fixer leur effectif et leur répartition avant d'avoir fait des expériences plus complètes.

Déjà maintenant c'est la Confédération qui forme l'artillerie de forteresse, les colonnes de parc et les compagnies d'artificiers. C'est donc dans tous les cas la Confédération qui devrait former aussi les batteries de campagne et de montagne qui remplaceront les colonnes de parc. Il en résulterait un dualisme; nous aurions des batteries de campagne et de montagne fédérales et d'autres cantonales, ce serait très désavantageux pour l'administration, le recrutement, les nominations d'officiers, etc.

Aussi, nous vous proposons de faire *recruter toutes les troupes de l'artillerie par la Confédération.*

Génie.

La loi d'organisation militaire de 1874 a donné un bataillon du génie à chacune des 8 divisions d'armée, qui, avant l'organisation des corps d'armée, formaient exclusivement les unités stratégiques de l'armée. L'organisation de ce bataillon du génie prouve très clairement combien peu la division est faite pour contenir tous les services d'une unité stratégique indépendante. Ce bataillon ne peut être employé sous la forme qu'il possède, ni en temps de paix ni pour la guerre. En effet, les éléments qui y sont réunis doivent être utilisés dans la plupart des cas à une grande distance les uns des autres et pour des travaux de caractère tout à fait différent; morcelés comme ils le sont ils ne se trouvent nulle part assez forts pour exécuter ce qu'on leur demande tout en représentant dans leur ensemble un trop grand luxe de troupes spéciales. Pendant que, par exemple, les compagnies de sapeurs marchent avec l'avant-garde, les ouvriers de chemins de fer travaillent derrière l'armée sur les lignes d'étapes et les pontonniers restent avec les trains lourds, attendant le moment d'être utilisés,

moment qui ne se présente que dans des cas de guerre spéciaux.

Les sapeurs ou les troupes qui leur correspondent, sont dans la plupart des armées répartis aux divisions; les pontonniers appartiennent au corps d'armée; les sections des télégraphes aux corps d'armée ou aux armées; les troupes de chemins de fer sont toujours sous les ordres directs du commandant supérieur de l'armée. Les divisions d'armée avaient été trop largement dotées en troupes du génie, un groupement meilleur de ces forces dans le corps d'armée diminuera ce luxe.

Jusqu'à présent c'étaient les *compagnies de sapeurs* et à côté d'elles les *pionniers d'infanterie* (4 par compagnie, 1 sous-officier par bataillon, 1 officier par régiment) qui étaient instruites et employées pour le *service de sapeurs,* c'est-à-dire pour la construction de fortifications de campagne, pour les travaux de camps, de routes et l'établissement de ponts de circonstances, etc.

Notre projet réunit en une seule ces deux catégories de troupes du génie, dont l'instruction et l'emploi étaient en réalité les mêmes; il forme dans chaque division une seconde compagnie de sapeurs au moyen des pionniers d'infanterie et réunit ces deux compagnies en un demi-bataillon.

On a beaucoup recommandé la création dans chaque régiment d'infanterie d'une section de pionniers dans le but d'assurer, à chaque grande unité d'infanterie, pour toute éventualité, l'aide de troupes techniques. Nous n'avons pas adopté cette proposition qui ne ferait pas sortir les pionniers d'infanterie de la position équivoque dans laquelle ils se trouvent actuellement. L'arme du génie devrait, comme auparavant, se charger de l'instruction et des exercices des pionniers, et, étant donnée la courte durée du service de nos milices, on n'aurait pas le temps de fondre les sections de pionniers avec l'infanterie comme cela s'opère tout naturellement dans les armées qui ont plusieurs années de service actif.

L'effectif des compagnies de sapeurs a été porté de 153 à 168 hommes.

On formera dans la *réserve et la landwehr* 8 compagnies de sapeurs et 4 compagnies d'ouvriers de chemins de fer au moyen des hommes sortant des 16 compagnies de sapeurs de l'élite. Il est préférable ici aussi de ne pas former des compa-

gnies spéciales de landwehr mais d'employer les hommes de cette classe à renforcer le personnel de la réserve.

La création d'une seconde compagnie de sapeurs dans la division, à la place des pionniers d'infanterie, amène une réunion de ces forces qui permet de les employer avec plus d'avantage. L'on peut donner une demi-compagnie ou toute une compagnie de sapeurs à chaque régiment détaché. Une instruction précise, qui ordonnera aux commandants de brigades et de régiments d'infanterie, de réclamer toujours l'adjonction de sapeurs lorsqu'ils seront détachés répondra à la crainte qui a été exprimée que cette adjonction ne soit dans bien des cas négligée.

Une assemblée d'officiers du génie a exprimé le vœu que les compagnies de sapeurs aient le même effectif que les compagnies d'infanterie, afin que l'on puisse les employer normalement comme des unités de combat de l'infanterie.

Des raisons fort importantes s'opposent à l'adoption de ce vœu.

Si, avec notre courte durée de service on pouvait si facilement former une troupe comme troupe technique et troupe d'infanterie en même temps, il n'y aurait plus aucune raison de former des compagnies de sapeurs. L'infanterie pourrait elle-même exécuter les travaux techniques qui lui sont nécessaires. Mais si l'on veut former une troupe technique capable, cela ne peut avoir lieu qu'aux dépens de son développement comme troupe d'infanterie, à moins que les recrues ne soient choisies de telle manière qu'elles puissent apprendre également bien les deux services pendant la courte durée de l'instruction. Mais, dans ce dernier cas, le dommage qui est causé à l'arme principale par la diminution de ses cadres est plus grand que l'avantage obtenu par une augmentation des compagnies de sapeurs. Lorsqu'il arrivera que des compagnies de sapeurs de 168 hommes soient employées pour le combat d'infanterie, elles seront peut-être plus fortes que les compagnies d'infanterie qui auront vu leur effectif réduit par les pertes bien au-dessous de ce chiffre.

Nous proposons d'attribuer à chaque corps d'armée un équipage de ponts à 10 unités. L'organisation de 1874 qui attribuait à chaque division une compagnie de pontonniers avec 4 unités de ponts (qui fut plus tard portée à 5 unités), avait le désavantage de disperser ses forces en fractions trop faibles et de charger les divisions d'une façon permanente d'un lourd train que plusieurs d'entr'elles n'auraient peut-être pas à utiliser pendant toute la campagne. La division doit être maintenant allégée de ce train. Lorsqu'une division détachée sera dans le cas d'utiliser un équipage de ponts, on pourra lui

attacher le nombre d'unités qui lui seront nécessaires ou même, suivant les cas, l'équipage entier.

Les 4 compagnies de pontonniers des corps d'armée renforcées à 168 hommes remplaceront les 8 compagnies à 123 hommes des divisions.

Deux compagnies de pontonniers dans la réserve et la landwehr formeront l'équipage de ponts de l'armée et emploieront le matériel de réserve.

Tous les hommes du métier s'accordent à dire que les compagnies de pontonniers de landwehr travaillent tout aussi bien que les compagnies de l'élite.

L'assemblée d'officiers du génie, mentionnée plus haut, se prononce contre la diminution projetée de l'effectif des pontonniers dans l'élite et pense que les effectifs projetés sont insuffisants pour garantir dans toutes les circonstances la construction rapide et sûre d'un pont.

On a répondu comme suit :

« 1° Le manuel pour le service technique du génie, manuel officiel (paru en 1892) fournit les données suivantes :

Effectif minimum pour la construction d'un pont de chevalets :

3 officiers, 16 sous-officiers et 59 pontonniers = 72

Effectif maximum :

3 officiers, 16 sous-officiers et 124 pontonniers = 143

Effectif minimum pour l'établissement d'un pont de pontons :

3 officiers, 10 sous-officiers et 61 pontonniers = 74

Effectif normal : 3 » 12 » » 84 » = 97

» Ces officiers calculent que, pour chaque construction de ponts, tous les travaux doivent être exécutés exclusivement par des pontonniers, alors que, dans les cas difficiles, des compagnies de pontonniers même beaucoup plus nombreuses ne suffiraient pas pour exécuter les travaux accessoires telles que les voies d'accès, etc., sans l'aide de sapeurs ou même de soldats d'infanterie.

» 3° On ne peut recruter qu'environ la moitié de l'effectif actuel des compagnies de pontonniers parmi les gens connaissant la navigation; les autres ne sont occupés qu'aux travaux auxiliaires pour lesquels les sapeurs rendront les mêmes services.

» 4° Des officiers de pontonni rs également expérimentés déclarent : « avec 50 à 60 pontonniers capables, on peut toujours établir un pont avec l'aide des sapeurs. »

Pour conclure nous pouvons encore établir une comparaison avec les armées voisines.

Le corps d'armée allemand, qui est bien plus fort que le nôtre (au moins 33 bataillons, 16 escadrons et 20 batteries) ne possède que 3 com-

pagnies de pionniers à 210 hommes, soit 630 hommes (sans le train) et un détachement de pionniers de 65 hommes à l'équipage de ponts de corps; total 695 hommes de troupes du génie. Ces hommes pourvoient aux mêmes services qui sont attribués d'après notre projet aux deux demi-bataillons de sapeurs (714 hommes) et à la compagnie de pontonniers du corps d'armée (168 hommes) avec un total de 882 hommes de troupes du génie.

Le corps d'armée français possède en troupes du génie pour le service des sapeurs et des pontonniers :

2 compagnies du génie divisionnaire à 266 hommes .	= 532 hommes.
1 compagnie de pontonniers	154 »
Total	686 hommes.

Ces armées possèdent, avec ce personnel moins nombreux que le nôtre, un matériel de ponts beaucoup plus considérable que le nôtre parce que l'on rencontre dans ces pays des fleuves qui ont une largeur deux ou trois fois plus grande que notre plus grand fleuve, le Rhin, ce sont : le Rhône en aval de Lyon, la Seine en aval de Rouen, le Rhin en aval de Mannheim, l'Elbe, l'Oder, la Vistule, etc. Les grandes armées d'invasion doivent s'attendre à rencontrer en pays ennemi beaucoup plus de ponts coupés que nous, qui aurons, dans une guerre défensive sur le plateau suisse, les nombreux ponts du pays derrière nous et qui ne rencontrerons dans les trois quarts de notre pays que des petits fleuves facilement pontables avec moins de la moitié d'un équipage de ponts.

Nous proposons la dissolution des 8 compagnies de pionniers du génie de l'organisation de 1874. Ces compagnies sont attribuées par moitié au service des télégraphes de campagne et pour une autre moitié au rétablissement ou à la destruction de lignes de chemin de fer.

Les sections de chemins de fer doivent être renforcées par des ouvriers civils des compagnies de chemins de fer.

Le service de construction de chemins de fer militaires ainsi que le service de destruction, d'un côté, et la construction de lignes de télégraphes de campagne et leur exploitation, de l'autre, n'ont pas de relations si directes l'un avec l'autre qu'il soit possible de réunir en une seule main leur direction technique. A bien plus forte raison est-il désavantageux de les réunir dans la même unité de troupes.

Aussi, nous proposons de créer à la place des compagnies de pionniers du génie actuelles :

Dans l'élite : pour chaque corps d'armée 1 compagnie de télégraphes de 5 officiers et 120 hommes.

Dans la réserve et la landwehr : 2 compagnies de télégraphes et un *bataillon de chemins de fer* à 4 compagnies, fournies par la réserve et la landwehr (hommes sortant des compagnies de sapeurs de l'élite) ; à la disposition de l'armée.

Les sections de télégraphes actuelles des divisions ont un effectif de 40 hommes ; elles seront remplacées dans le corps d'armée par une compagnie de 5 officiers et 102 sous-officiers et soldats du génie ainsi que 18 hommes du train et des troupes sanitaires.

Le bataillon de chemins de fer sera renforcé en cas de guerre par les ouvriers civils des sociétés de chemins de fer ainsi que par des pionniers du landsturm. Les soldats du génie formeront le cadre militaire de ces subdivisions d'ouvriers.

Les compagnies de télégraphes du corps d'armée telles que notre projet les prévoit, à 125 hommes, dépassent le double de l'effectif des sections de télégraphes des divisions actuelles, l'arme du génie a cependant, ici aussi, demandé une augmentation d'effectif. Nous nous sommes basés sur les considérations suivantes pour l'établissement de notre projet :

« L'effectif normal d'une section pour l'établissement d'une ligne télégraphique comprend, les officiers y compris, mais sans personnel du train, 35 hommes (manuel pour le service du génie, etc.). Pour établir deux lignes, ou pour construire une ligne en partant simultanément de deux points différents, il faut 70 hommes. Le service des signaux optiques incombe aussi aux compagnies de télégraphes ; l'organisation et l'exploitation de ce service exigent un personnel d'environ 24 hommes. Il faut y ajouter 18 hommes du train et des troupes sanitaires. L'effectif proposé suffit donc amplement pour pourvoir simultanément à ces divers services.

« Du reste on peut à peine se représenter qu'une même compagnie se trouve dans le cas d'avoir en même temps à construire deux lignes télégraphiques et à télégraphier au moyen des signaux optiques ; le premier genre de travail se présente sur le plateau, le second dans la haute montagne, les hommes devront donc s'aider réciproquement pour ces deux services. Ce serait de la prodigalité que de vouloir créer des subdivisions spéciales suffisantes, avec les surnuméraires nécessaires, pour chacun des deux genres de service. Cela aurait pour résultat que peut-être des subdivisions entières ne seraient jamais utilisées pendant une campagne.

« En Allemagne, chaque armée de 3 à 6 corps n'a qu'une subdivision de télégraphistes de campagne de 154 hommes ; en France, chaque corps d'armée possède une section de télégraphes de 80 hommes, officiers compris. »

L'effectif réglementaire de l'arme du génie dans l'élite est le suivant d'après la loi d'organisation de 1874 (sans états-majors ni trains) :

Pionniers d'infanterie	1768
8 compagnies de sapeurs	1224
8 compagnies de pontonniers . . .	984
8 compagnies de pionniers du génie	864
	4840

D'après notre projet.

16 compagnies de sapeurs	2688
4 compagnies de pionniers . . .	672
4 compagnies de télégraphes . . .	432
	3792

Cet effectif en troupes du génie est comparativement beaucoup plus fort que celui d'autres armées et suffit amplement à tous nos besoins.

Pour nous résumer nous répéterons que si l'on considère la proportion de l'arme du génie vis-à-vis de l'armée entière, on doit se dire que l'arme du génie n'est chez nous, comme partout ailleurs, qu'une arme technique auxiliaire et que son emploi comme infanterie ne vient qu'en seconde ligne. Sa valeur comme arme technique réside dans sa qualité et non dans sa quantité. Lorsqu'il s'agira de procéder à des travaux de fortifications et de routes de grande étendue, la masse des ouvriers devra toujours être fournie par l'infanterie et l'artillerie; aucune armée ne pourra avoir une arme du génie assez nombreuse pour procéder seule à ces travaux. Lorsque des travaux pareils devront être effectués sur les derrières et sous la protection de l'armée, le landsturm sera mis à contribution; ses contrôles contiennent environ 110 000 pionniers. La renommée de cette arme sera toujours basée sur ses qualités militaires et sur la manière dont elle sera dirigée et jamais sur le nombre. Le génie, qui est l'arme qui a des raisons d'être la plus difficile dans le choix de ses recrues doit d'autant moins chercher sa valeur dans le nombre, au détriment du recrutement des cadres de l'infanterie.

L'arme du génie dans la nouvelle organisation des troupes suisses.

Profitons de ce que nous donnons aujourd'hui la partie du Message sur la nouvelle organisation qui traite de l'arme du génie, pour exposer les critiques qu'adressent au projet un certain nombre d'officiers de cette arme. Nous les empruntons à un article signé A. F., publié dans le numéro de janvier de la *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen*.

Après avoir constaté que l'adoption du projet aboutirait à réduire du 21 % le nombre des hommes du génie, et après avoir rappelé que les officiers du génie ont pris position déjà contre l'avant-projet dont le projet actuel a repris le système, l'auteur s'exprime en ces termes :

« Afin de rendre plus clair l'emploi du génie et la place qu'il occupe en campagne, le mieux est de donner un exemple tiré de l'histoire de la guerre, soit de la guerre franco-allemande. On pourra constater que cet emploi ne justifie pas le nouveau groupement des forces prévu. Voici la tâche que pendant la guerre de 1870-71 remplirent les pionniers du Xe corps d'armée allemand.

» A fin juillet, le Xe corps se rassembla aux environs de Bingen, sur le Rhin. Pendant que s'effectua ce rassemblement, les pionniers construisirent des fours à cuire près de Bingen, à Kreuznach et à Neukirchen, et établirent des magasins à la gare de Bingen.

» Lorsque le 4 août le corps se mit en mouvement, les trois compagnies, une par brigade, marchèrent dans la règle en tête du corps. Jusqu'à Pont-à-Mousson, sur la Moselle, la marche s'effectua sans difficultés. A plusieurs reprises, les compagnies eurent l'occasion de raccourcir la route à suivre par les colonnes, en construisant de petits ponts, communications, etc. La marche se fit en général très bien. Ainsi, le 12 août, la deuxième compagnie parcourut 53 kilomètres.

» Lorsque le 13 août, la tête du corps entra à Pont-à-Mousson, les trois compagnies de pionniers avaient été lancées en avant et ce même jour, de 6 à 9 ½ heures du soir, la 1re compagnie ponta la Moselle avec le train de pontons d'avant-garde.

Les deux autres compagnies établirent un front fortifié au nord de Pont-à-Mousson, une attaque de Bazaine venant de Metz n'étant pas impossible.

» L'après-midi du 15 août, les 2e et 3e compagnies marchèrent avec la brigade d'avant-garde Wedell (38e brigade), laquelle devait suivre la route de Verdun jusqu'à Thiancourt.

» Le 16 août eut lieu la bataille de Vionville-Mars-la-Tour. La brigade Wedell s'était avancée de grand matin dans la direction de Verdun. Lorsqu'elle eut appris que la bataille s'était engagée sur son flanc droit, elle inclina sa direction vers l'ouest et entra le soir à Mars-la-Tour. Arrivée-là, elle s'opposa à l'attaque du Ve corps d'armée français qui cherchait à tourner la position allemande. Les pionniers comprirent aussitôt que pour résister à la grande supériorité des forces ennemies, il ne pouvait être question d'autre chose que de mettre en action le plus de fusils possible et de faire abstraction de toutes considérations techniques. Ils demandèrent alors et obtinrent l'autorisation de prendre part à l'action. Ils furent formés en demi-bataillon sur l'aile droite de la première ligne. Comme on sait, l'attaque de la brigade échoua avec des pertes très sensibles. Celles des pionniers cependant furent peu importantes, grâce aux couverts qu'ils trouvèrent sur leur route. Mais lorsqu'ils virent que tout avait été balayé à leur gauche et à leur droite, ils durent finalement vider aussi la place. La bataille de Mars-la-Tour marqua la fraternité d'armes entre le génie et l'infanterie ; fusiliers, grenadiers et pionniers apprirent à connaître leur valeur.

» Le 17 août, le Xe corps se rassembla en bivouac près de Thionville et répara ses pertes du mieux qu'il put. Les pionniers s'aidèrent à enterrer les morts.

» Le 18 août eut lieu la bataille de Gravelotte-St-Privat. Le Xe corps fut placé en réserve derrière le corps de la garde et ne fut pas utilisé. Cependant, tard le soir, une partie de ses troupes, parmi lesquelles la 2e compagnie de pionniers, contribua à l'attaque de St-Privat.

» Au cours de l'investissement de Metz, pendant lequel le Xe corps occupa les plaines de la Moselle au nord de la forteresse, les pionniers facilitèrent les travaux de l'infanterie pour l'occupation des lignes d'avant-poste, en établissant des couverts de tous genres, des communications et des cantonnements, et lors de la sortie de Bazaine contre Noiseville, le corps

ayant été appelé sur la rive droite de la Moselle pour renforcer la division Kummer, les pionniers reprirent le fusil en mains, et selon leurs forces, occupèrent les parties abandonnées des lignes d'investissement.

» Après la reddition de Metz, le Xe corps fut attaché à l'armée du prince Frédéric-Charles, sur le territoire d'Orléans, pour assurer l'investissement de Paris au sud-ouest. Pendant sa marche jusque-là, le corps fut seulement un peu inquiété par les francs-tireurs. A cette occasion, les pionniers furent fréquemment appelés à rétablir les communications que les Français avaient détruites à leur propre préjudice plus qu'à celui des Allemands. Un petit détachement, dont fit partie la 2e compagnie, fut pendant la route préposé à la surveillance de la forteresse de Langres.

» Lorsqu'au milieu de novembre le corps entra de nouveau en contact avec l'ennemi, il se rassembla à Beaune-la-Rolande au nord-est d'Orléans et y prit une forte position.

» Les pionniers organisèrent les défenses de la ville, et lorsque le 28 novembre, les Français attaquèrent en nombre supérieur, les pionniers prirent de nouveau part activement à la bataille, sachant que dans des cas pareils il n'y a de salut que dans les balles.

» Les batailles autour d'Orléans rompirent les forces françaises. Pendant ce temps, et plus tard encore, les pionniers prirent part à différents combats. Toutefois leur activité porta surtout sur l'établissement de bonnes communications, surtout sur la construction de ponts sur la Loire ou sur la destruction des chemins de fer. »

Ce rapide et superficiel examen de la tâche accomplie par les pionniers du Xe corps d'armée, ne permet pas de dire qu'ils aient enlevé aux autres armes et spécialement à l'infanterie des forces qui auraient pu être mieux utilisées pour le combat. Cela ressortirait mieux encore, si l'on entrait dans le détail. Partout où réellement il manquait des hommes, ils ont pris leur fusil et combattu aux côtés de l'infanterie. Et là où l'infanterie n'avait pas à combattre, ou combattait en petites fractions, ils ont, en y mettant souvent toutes leurs forces, amélioré les chemins, assuré des couverts, rendus plus confortables les campements.

Suivant les principes modernes qui règlent leur emploi, les

pionniers sont, au vrai sens du terme, une infanterie spécialement instruite au point de vue technique. C'est l'infanterie qui se nuit le moins à elle-même, si elle sait utiliser leur emploi de manière à ce qu'ils lui permettent d'user le mieux de toutes ses forces combattantes. Il est difficile d'admettre, au regard de l'histoire de la guerre, particulièrement de la guerre contemporaine, que dans aucune armée les forces du génie dépassent les besoins. Au contraire, maints écrivains autorisés sont convaincus qu'en présence des derniers progrès de l'armement et des changements qui en résultent dans la tactique, l'arme du génie doit partout être notablement augmentée.

Le général Brialmont est d'avis que chaque division devrait avoir un bataillon de pionniers de la force d'un bataillon d'infanterie. Un auteur français veut attacher à chaque division deux compagnies du génie et un bataillon au corps d'armée. Les motifs qu'il invoque à l'appui de son opinion, et le mode d'emploi qu'il préconise, doivent amener chacun à la persuasion qu'une augmentation du génie élèverait dans une proportion importante la force combattante de l'infanterie. D'ailleurs, dans aucune armée, on n'a songé jusqu'ici à réduire le génie. Au contraire, la tendance serait plutôt de le renforcer, ou tout au moins de le grouper de telle manière qu'autant que possible toutes ses forces puissent être utilisées par l'armée de campagne. Ce n'est que chez nous que nous aurions trop de génie et que la réduction devrait se faire.

Jusqu'ici, nous avons eu dans l'élite :

8 bataillons du génie, comprenant . . .	3144 hommes.
Pionniers d'infanterie	1800 »
Total . . .	4944 hommes.

A l'avenir nous aurions :

8 bataillons du génie (exclusivement des soldats du train)	2752 hommes.
4 compagnies de pontonniers (avec l'état-major)	704 »
4 sections de télégraphe	436 »
Total . . .	3892 hommes.

Réduction 1052 hommes, soit le 21.3 %.

L'auteur entre ici dans la critique des motifs avancés par le Message fédéral.

Tout d'abord, on dit que dans les armées qui nous entourent, le génie est moins représenté que dans la nôtre ; ainsi les corps d'armée allemands comptent trois compagnies de pionniers et une de pontonniers, soit en tout 695 hommes, pendant que nous en avons 973. Cela n'est pas exact. Chaque corps d'armée allemand possède un bataillon de pionniers à quatre compagnies, fort de 900 hommes. En outre, l'armée allemande dispose encore d'une brigade de pionniers de chemins de fer, service pour les besoins duquel nous devons employer nos compagnies de sapeurs de landwehr. Enfin, une quatrième compagnie, dite « compagnie mineure », sert de base à la formation de trois compagnies de forteresse égales en effectifs aux compagnies de campagne. On a dit, à ce sujet, que comme nous n'avions pas de forteresses, excepté en haute montagne, nous n'avions pas besoin non plus de troupes de génie de forteresse. Nous sommes d'un autre avis et croyons que précisément parce que nous n'avons pas de forteresses, nous devons avoir dans la landwehr une troupe de génie d'autant plus forte et plus instruite, qui puisse fortifier et aider à défendre les points stratégiques indispensables. Cette défense doit être d'autant plus énergique, que comparés à la fortification permanente, ces points fortifiés à l'aide de la fortification passagère sont plus faibles. Pour que nous ayons dans la landwehr le nombre d'hommes nécessaires pour ces troupes, il nous faut, dans l'élite, jeter des bases identiques à ce qu'ont fait les Allemands avec leur formation de quatre compagnies par corps d'armée. Au surplus, les Allemands utilisent aussi en rase campagne les troupes de génie des forteresses qui ne sont pas attaquées. Ils ont aussi, ces derniers temps, créé un second bataillon de pionniers dans plusieurs corps d'armée.

Le Xe corps d'armée ci-dessus cité avait tous ses pionniers sur le théâtre de la guerre en France, et pendant la campagne ceux-ci étaient au nombre de 1853, preuve frappante de la grande importance qu'il y a à augmenter le génie en cas de guerre.

Le Message prétend ensuite qu'actuellement la compagnie de pontonniers avec ses 168 hommes est trop forte et que des officiers de pontonniers compétents déclarent que 50 à 60 bons pontonniers, aidés de sapeurs, pourront toujours jeter un pont. Nous croyons que ces officiers de pontonniers feront un singulier retour sur eux-mêmes quand ils s'apercevront du dom-

mage que cause à leur corps le parti que l'on tire de leur opinion.

Il est parfaitement exact qu'avec le chiffre restreint de pontonniers indiqué et l'aide de sapeurs ou de pionniers on peut jeter un pont. On peut le faire au même titre que l'on pourra servir une pièce avec deux ou trois servants et l'aide accessoire d'hommes d'infanterie. Mais comment on arrivera à jeter ce pont avec un tel personnel, au milieu des difficultés de la guerre, de nuit ou par le brouillard et à un moment où il faut agir rapidement dans un temps donné, c'est là une autre question. Non ! chez les pontonniers comme chez les artilleurs, on ne peut faire fond même pour le personnel accessoire que sur les hommes instruits dans ce service spécial, accoutumés au matériel et connaissant les éléments à vaincre.

Des officiers de pontonniers tout aussi compétents que ceux dont parle le Message, et sans doute même d'entre ceux-là, admettront que pour un emploi correct et approprié à la guerre, il faut pour le corps d'armée un train de pontons de 10 unités, et pour cela, 200 hommes au moins sont nécessaires.

Il n'en résulte pas une perte de force combattante. Il suffit que ces hommes ne restent pas collés au train de pontons et que lorsque celui-ci n'est pas utilisé, ils le mettent en arrière et se joignent aux autres troupes du génie. Alors, techniquement instruits comme ils le sont, et accoutumés aux travaux pénibles, ils peuvent mener à bien des travaux techniques de tous genres, spécialement pour l'établissement de communications; et dans cette alternative, ils peuvent être employés d'une manière aussi rationnelle que les sapeurs dans la construction des ponts d'ordonnance.

De même, grâce à leur instruction militaire générale et à leur discipline, ils peuvent accomplir le service de l'infanterie. Dans les manœuvres de division de 1889 et dans celles de 1893 ils furent utilisés de la sorte.

En passant, l'auteur jette un sarcasme à la prétention du Message de remplacer nos bonnes troupes du génie de landwehr par 110 000 pionniers de landsturm, répartis sur tout le pays, puis il continue :

Finalement le Message conseille au génie de rechercher sa valeur moins dans le nombre que dans la qualité. Il donne à entendre qu'il doit trouver son emploi en première ligne dans l'instruction de bons directeurs de travaux et de surveil-

lants, et en seconde ligne, seulement dans la formation d'hommes bien instruits militairement, car pour l'établissement des travaux de fortifications, l'infanterie et l'artillerie fourniront la masse des manœuvres. Cette manière de voir est diamétralement opposée à l'opinion généralement admise sur les attributions actuelles du génie, non seulement chez nous, mais dans tous les pays.

A la vérité, il y eut un temps où l'on n'employait pas les troupes techniques autrement que sous la protection des autres armes et où l'on considérait leur participation sur le champ de bataille comme exceptionnelle. On les tenait en arrière ligne et les employait pour le siège ou la défense des forteresses. Aujourd'hui, les attributions du génie tendent à faire de celui-ci une arme auxiliaire des autres et spécialement de l'infanterie sur le champ de bataille, où elle trace à cette dernière des chemins et où elle fortifie certains points de la ligne et s'aide à les défendre.

L'étude des guerres contemporaines démontre que le génie, indépendamment de ses services pour l'établissement de fortifications, rend des services très appréciables sur le champ de bataille lui-même. Il suffit de rappeler les ruptures de communications aux abords de localités attaquées ou l'établissement de petits points fortifiés passagèrement sur certaines parties de la ligne, etc. A côté de cela, il constitue en première ligne une excellente troupe, douée de la meilleure instruction militaire et accoutumée à la plus stricte obéissance. Car actuellement, dans le génie, on met en première ligne l'instruction militaire, et en seconde ligne seulement l'instruction technique, alors même qu'il est admis que la construction d'ouvrages techniques, même sur le champ de bataille, est sa tâche principale. Mais ces ouvrages doivent pouvoir être exécutés sous le feu de l'ennemi ; ils sont donc d'une espèce très simple et peuvent être facilement enseignés si l'on soigne le recrutement de la troupe.

Comme il s'agit, en règle générale, de travaux spéciaux, il faut donner aux unités de troupes du génie un fort effectif, en considération, entre autres, des pertes qui seraient éprouvées dans les cas dont nous parlons, et parce que pour mener le travail d'une manière rationnelle, il faut aussi pouvoir ménager les forces des travailleurs.

Une étude impartiale de l'histoire de la guerre et de toutes

les circonstances qu'elle relève, ne permettra pas de dire que notre effectif des troupes du génie soit trop élevé et qu'il nuise par ce fait aux autres armes. On ne saurait le dire, même en admettant, ce qui est exact, que le nouveau groupement proposé ensuite de la création des corps d'armée, est plus rationnel que le groupement actuel.

Nous sommes d'avis qu'il faut accueillir favorablement ce nouveau groupement en 8 demi-bataillons de sapeurs (1 par division), 4 compagnies de pontonniers (1 par corps d'armée) et 4 sections de télégraphes (1 par corps d'armée). En revanche les compagnies de sapeurs, comme celles de pontonniers, devraient être portées à 200 hommes.

Le projet forme les sections de télégraphes, soldats du train compris, de 125 hommes. Les officiers du génie, après mûres réflexions, arrivent à ce même chiffre mais sans les soldats du train. Si l'on songe à la rapidité avec laquelle cette troupe doit travailler, et qu'elle doit pour ainsi dire être toujours sur ses jambes, on ne saurait considérer ce chiffre comme exagéré. Car, dans la règle, il faut travailler par équipes, et les lignes télégraphiques posées doivent être surveillées, ce qui exige de nombreux détachements.

Nous désirerions en conséquence :

8 demi-bataillons de sapeurs, à 408 hommes avec l'état-major mais sans les soldats du train . .	3264	hommes.
4 compagnies de sapeurs avec état-major .	832	»
4 sections de télégraphes, sans les soldats du train	500	»
Total . . .	4596	hommes.

Ce serait toujours 350 hommes de moins qu'avec l'organisation actuelle.

L'auteur termine en faisant observer que son système oblige au recrutement annuel de 680 hommes au lieu de 584 qu'exigerait le système du projet. C'est 96 hommes de plus, soit pas même un par bataillon, enlevé à l'infanterie. On ne pourrait dire qu'il serait dangereux de prendre à l'infanterie 1 recrue sur 130 à 140 levées par bataillon, et cette réduction en faveur du génie non seulement ne serait pas préjudiciable, mais il en résulterait un avantage en ce qu'elle ajouterait aux facultés de service du génie et lui serait d'une incontestable utilité.

Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION GENEVOISE

Les séances régulières de cette section ne commencent, en général, qu'à fin janvier. Elle s'est réunie toutefois à dates irrégulières dès le mois de novembre. Son comité est composé comme suit : M. le major du génie *Louis Cartier*, président; M. le major *Henri Galopin*, vice-président; M. le capitaine d'artillerie *Guillaume Pictet*, trésorier; M. le 1er lieutenant d'infanterie *Henri Patru*, secrétaire; M. le 1er lieutenant d'infanterie *Frédéric Duchêne*, vice-secrétaire. Bibliothécaires : MM. le major d'artillerie *Ernest Picot*, capitaine d'infanterie *Charles Bastard*. Econome : M. le 1er lieutenant de carabiniers *Jules de Westerweller*; vice-trésorier : M. le capitaine d'infanterie *Henri Poulin*.

Le 30 novembre, la section a eu le plaisir d'entendre M. le lieutenant-colonel d'état-major *Schæck*, l'entretenir de « l'aérostation militaire ». Le 17 janvier, M. le colonel *Isler*, instructeur d'arrondissement de la Ire division, a parlé des *manœuvres dans le Jura en 1894*. Enfin, les 24 et 31 janvier, M. le colonel *Camille Favre* a donné deux conférences sur « Le landsturm et l'armée suisse ».

La section d'équitation a organisé deux cours, l'un, avec les chevaux de la Confédération, sous les ordres de M. le capitaine d'artillerie Diodati, l'autre au manège de la ville. Les deux cours sont très fréquentés.

SECTION VAUDOISE

Le comité adresse aux sous-sections la circulaire suivante :

I. L'assemblée ordinaire des délégués de la section vaudoise est convoquée pour le samedi 24 février 1894, à 2 ½ heures du soir, à l'hôtel Terminus, à Lausanne.

ORDRE DU JOUR :

1° Constitution de l'assemblée (art. 5 du règlement);
2° Rapport du président sur la marche de la section;
3° Reddition des comptes de 1893;
4° Révision du règlement;

5° Election du comité pour 1894 et 1895;
6° Communications des délégués concernant l'activité des sous-sections et la vie militaire dans les districts;
7° Propositions du comité pour l'assemblée générale de 1894, avec excursion militaire;
8° Budget et contribution pour 1894;
9° Propositions individuelles.

II. A réception de la présente convocation, les comités des sous-sections qui ne l'auraient pas encore fait, voudront bien envoyer au président de la section vaudoise :

1° Leur rapport sur l'activité de la sous-section;
2° L'état nominatif des délégués à l'assemblée du 24 février 1894.

III. Les officiers désignés par le comité cantonal comme délégués de district sont priés de bien vouloir accepter leur mission ou, si cela ne leur était pas possible, de *désigner eux-mêmes un de leurs camarades, membre de la section vaudoise, pour les remplacer.*

IV. Les frais de transport des délégués sont payés par la caisse cantonale.

V. A 1 h. 30, un dîner sera servi à l'hôtel Terminus, à 2 fr. 50 le couvert. Les officiers sont instamment priés d'aviser, avant le 20 courant, M. le major J. Kohler, caissier de la section, de leur intention d'assister à ce repas ou de ne pas y participer.

VI. Tenue civile.

Lausanne, le 8 février 1894.

Pour le comité de la section vaudoise :

Le Président,	*Le Secrétaire,*
F. DE CHARRIÈRE,	François SECRETAN,
Lieut.-colonel.	Capitaine d'infanterie.

L'assemblée des délégués de 1893 ayant chargé le comité d'élaborer un projet de règlement revisant le règlement actuel devenu insuffisant, ce projet a été joint à la susdite circulaire.

Le projet de budget pour 1894 a été arrêté comme suit :

RECETTES.

Solde en caisse	Fr. 1000
700 contributions à 3 fr. 50	» 2450
	Fr. 3450

DÉPENSES.

Contribution fédérale à 1 fr. par membre .	Fr.	700
Assemblée générale	»	800
Prix de concours	»	500
Impressions	»	200
Frais d'administration	»	200
Délégués vaudois	»	150
» fédéraux	»	300
Conférenciers	»	200
Subvention aux sous-sections	»	200
Imprévu pour balance	»	200
	Fr.	3450

SOUS-SECTION DE MORGES

Dans sa séance du 27 janvier la sous section a entendu une conférence de M. le 1er lieutenant Perret, instructeur du génie, sur la *construction des ponts*. Le conférencier a traité successivement des différents systèmes de construction utilisés, des appareils de renforcement simples et combinés, puis il a terminé par l'exposé détaillé de la construction d'un pont de campagne par les sapeurs du génie.

La section de Morges de la Société des sous-officiers ayant organisé une soirée militaire pour le 4 février et ayant invité les officiers à se faire représenter, la sous-section a délégué deux de ses membres. Ceux-ci ont pris le plus vif plaisir à cette soirée qui a prouvé une fois de plus la vitalité, l'entrain et le zèle de la Société morgienne des sous-officiers.

Le 5 février, la sous section a été représentée par son président aux obsèques de M. le général Herzog, à Aarau.

La séance du 10 février a été remplie par une conférence de M. le capitaine H. de Loës, instructeur d'artillerie, sur le *siège de Belfort*. Après avoir décrit l'état de la forteresse en 1870, la nature de ses fortifications, son armement, sa garnison, et après avoir exposé en quelques mots le système de défense adopté par le colonel Denfert, le conférencier a développé la suite des opérations du siège depuis l'apparition de la division Treskow, le 2 novembre 1870, jusqu'à l'évacuation de la place les 17 et 18 février 1871.

CORRESPONDANCE

Lausanne, le 20 janvier 1894.

Au Comité de rédaction de la *Revue militaire suisse*,
Lausanne.

Chers collègues et amis,

Je vous remercie de la bienveillante mention que vous avez faite de ma conférence sur la bataille de Gettysburg et de votre intention d'y revenir. Je crois, en effet, que l'exposé de ce grand événement aurait quelque intérêt, mais à la condition d'être accompagné des cartes que j'ai exposées, soit une carte générale *Wilmington-Richemond-Washington-Harrisburg*, et une carte spéciale *Gettysburg*, avec trois papillons pour les diverses situations des belligérants, par division ou brigade, le 1er, le 2 et le 3 juillet, matin et soir. Pourriez-vous faire la dépense de ces cartes? Là est la question.

Je vous remercie aussi, à cette occasion, d'avoir porté mon nom en tête de notre comité à propos de notre réorganisation administrative, ce qui n'était pas l'usage précédemment par égard pour nos nombreux collaborateurs. Toutefois il n'aurait pas été inopportun d'ajouter que notre comité du 13 décembre écoulé a bien voulu m'accorder un congé d'une année, ayant besoin d'employer les 2 à 3 heures par jour que je vouais habituellement à la *Revue militaire suisse*, à terminer deux publications depuis longtemps sur le chantier, à savoir la nouvelle édition du « Précis de l'art de la guerre », du général Jomini, en exécution des dernières volontés de l'illustre général, et une deuxième édition de ma « Guerre de la Sécession » à la suite des nouveaux renseignements et documents que j'ai recueillis l'été dernier aux Etats-Unis. Ce congé ne veut certes pas dire que je me désintéresse des choses de la *Revue militaire suisse*. Bien au contraire; je m'en occuperai avec d'autant plus de plaisir en 1895, s'il plaît à Dieu, et, en attendant, s'il le fallait, je serais toujours à votre disposition dans la mesure du possible.

Agréez, chers collègues et amis, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Colonel LECOMTE.

ACTES OFFICIELS

L'Assemblée fédérale a pris l'arrêté suivant en date du 23 décembre 1893 :

ARTICLE PREMIER. Une station est créée sur la place d'armes de Thoune pour les essais d'artillerie.

ART. 2. Le chef de cette station d'essais est en relation directe, d'une part, avec le président de la commission d'artillerie, dont il est membre d'office, et, d'autre part, avec le chef de la section technique de l'intendance du matériel de guerre. Il est, en même temps, officier de tir de la place de Thoune et est, en cette qualité, subordonné au chef de l'artillerie.

ART. 3. Le traitement annuel de cet officier est de 5000 à 6500 fr., plus une ration de fourrage et la bonification pour les frais de pansage. Tout ce qui aura trait à la station d'essais figurera, à l'avenir, au budget de l'intendance du matériel de guerre.

ART. 4. Les fonctions existant jusqu'ici sous la dénomination d'officier de tir de la place d'armes de Thoune sont supprimées.

L'article 5 renferme la formule d'exécution.

Dans sa séance du 16 janvier, le Conseil fédéral a arrêté les promotions et mutations suivantes :

PROMOTIONS

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. Sont promus au grade de colonel: MM. les lieutenants-colonels Emile Pestalozzi, à Zurich (brevet 1885) et Robert Weber, à Berne.

Au grade de lieutenant-colonel : MM. les majors Pierre de Cleric, à Coire; Frédéric Brügger, à Coire; Ivan Strohl, à Bâle; Arthur Hoffmann, à St-Gall; Jean de Pury, à Neuchâtel; Théodore Zwicky, à Berne (brevets de 1889) et MM. les majors Théodore Schultess, à Berne; Fridolin Becker, à Zurich; Edouard Wildbolz, à Berne; Robert Brunner, à Berne (brevets de 1890).

Au grade de major : MM. les capitaines Robert Honegger, à Bremgarten; Alphonse Pfyffer, à Lucerne; Albert de Montmollin, à Neuchâtel; Vincent Gottofrey, à Fribourg; Rodolphe Ringier, à Lenzbourg; Charles Germaud, à Genève (brevets de 1889).

Au grade de capitaine : M. le 1er lieutenant d'infanterie Charles Eggli, à Aarau, et M. le 1er lieutenant du génie Robert Chavannes, à Mulhouse (brevets de 1891).

Section des chemins de fer. M. le lieutenant-colonel Emile Colomb, à Lausanne (1884) est promu au grade de colonel; M. le major Alfred Keller, à Romanshorn (1885) est promu au grade de lieutenant-colonel; M. le capitaine Théophile Schmidlin, à Hochdorf (1889), est promu au grade de major. Sont nommés capitaines: M. le lieut. d'artillerie Henri Muggli, à Zurich (1888) et MM. Alexandre Trautweiler, à Lucerne; Martin Roud, à Lausanne; Herbert-William Hall, à Lausanne.

II. INFANTERIE. Sont promus au grade de lieutenant-colonel: MM. les majors Emile Favre, à Lausanne (1882); Rodolphe von Arx, à Soleure (1885); Conrad Beerli (1885); Aloïs de Meuron, à Lausanne (1886); Gustave Ador, à Genève (1888); Antoine Stäheli, à Bischofszell (1889); Victor Rey, à Othmarsingen (1890).

Au grade de major (fusiliers): MM. les capitaines Frédéric Flueler, à Schwytz (1885); Théodore Herrenschwand, à Berne (1889, sort de l'état-major général); Albert Schmid, à Aussersihl (1889, sort de l'état-major général).

III. CAVALERIE. M. le lieutenant-colonel A. Gugelmann, à Langenthal (1890), est nommé colonel, et M. le major Charles de Steiger, à Zollikofen (1887), est nommé lieutenant-colonel.

Sont promus au grade de major: MM. les capitaines Emile Schmid, à Berthoud (1885); Jacob Egloff, à Berne (1886), et Eugène Hägler, à Liestal (1889, sort de l'état-major général).

MM. les lieutenants Georges Perrenoud, au Locle (1887), et Edouard Güggenbühl, à Küssnacht (1887), sont nommés premiers-lieutenants.

Sont nommés lieutenants: MM. Robert Bühler, à Utzwil; Jean Fiez, à Zurich, et Jean Bosshard, à Dürnten.

IV. ARTILLERIE. MM. les lieutenants-colonels Max Erismann, à Brestenberg, et Ferdinand Affolter, à Andermatt (brevets de 1889), sont promus au grade de colonel.

Au grade de major: MM. les capitaines Rodolphe Kunz, à Thoune (1885), Dietrich Schindler, à Zurich (1886); Emile Pfiffner, à Wallenstadt (1887); Henri Habicht, à Schaffhouse (1889).

Au grade de capitaine: M. le premier-lieutenant Henri Korrodi, à Berne (1892).

Au grade de premier-lieutenant:

a) *Artillerie de campagne:* MM. les lieutenants Fridolin Heer, à Glaris (1883); Alfred Brolliet, à Genève (1887); Guillaume Thormann, à Gerzensee (1887); Max DuPasquier, à Neuchâtel (1888); Théophile Hitz, à Rüschlikon (1888); Jean Hilty, à St-Gall (1888).

b) *Artillerie de forteresse:* MM. les lieutenants Henri Etienne, à Tramelan (1885); Robert Leubin, à Berne (1888); Fritz Rosselet, à Berne (1888); Antoine Pfenninger, à Zurich (1888).

c) *Train d'armée:* MM. les lieutenants Ferdinand de Reynier, à Neuchâtel (1881); Hermann Greminger, à Frauenfeld (1888); Fritz Hoffmann, à Bâle (1888).

V. GÉNIE. Sont promus au grade de colonel: MM. les lieutenants-colonels Théodore Ammann, à Tägerweilen (1887); Conrad Ulrich, à Zurich (1887); Jules Folly, à Berne (1888).

Au grade de lieutenant-colonel, M. le major Alfred Œhler, à Wildegg (1887).

Au grade de major, M. le capitaine Robert Hoffmann, à Mülhouse (1887).

Au grade de capitaine: MM. les premiers-lieutenants Nicolas Hefti, à Glaris (1888); Henri Peter, à Zurich (1888); Jacob Luchinger, à Zurich (1889); Charles Blanc, à Lutry (1889); Adolphe Muller, à Meiringen (1889); Gustave Kurz, à Zurich (1889); Georges Guillemin, à Berne (1889).

Au grade de premier-lieutenant: MM. les lieutenants Charles Forster, à St-Gall (1873); Arnold Flaigg, à Ludwigshafen-sur-le-Rhin (1881); Philippe Guye, à Genève (1885); Gabriel Nicole, à Viège; Emile Gremaud, à Zurich; Charles Rochat, à Cour sous Lausanne; Maurice Dumur, à Genève; Gottlieb Belart, à Brugg; Alphonse Diserens, à St-Maurice; Jacques Hösli, à Glaris; Rodolphe Preiswerk, à Bâle; Fritz Häusler, à Zurich; Rodolphe Rütishauser, à Worbläufen; Alexandre Fraisse, à Fribourg; Charles Wanger, à Zoug; Alfred Glardon, à Vallorbes; Henri Koch, à St-Moritz (tous brevets de 1888).

A la date du 6 février, le Conseil fédéral a promu au grade de colonel MM. les lieutenants-colonels d'artillerie Auguste de Meuron, à Mont-sur-Rolle; James Roulet, à St-Blaise, et Théodore Turrettini, à Genève.

Au grade de major, M. Alphonse Simonius, capitaine, à Wangen-sur-l'Aar.

VI. TROUPES SANITAIRES. a) *Médecins.* Sont promus au grade de capitaine: MM. les premiers-lieutenants Auguste Meyer, à Thusis (1879); Adolphe Frick, à Zurich (1886); Charles Morel, à Leysin (1887); Ernest Mayor, à Pampigny (1887 ; Antoine Pfister, à Teufen; Pierre Jaunin, à Chexbres; Ernest Meyer, à Dübendorf; Alfred Jaquet, à Bâle; Ernest Güder, à Genève; Alexandre Strelin, à Berne; Gottfried Leuch, à Zurich (tous brevets de 1886); Edmond Weber, à Colombier (1889); Fritz Dasen, à Bâle (1889).

b) *Pharmaciens.* Au grade de premier-lieutenant: MM. les lieutenants Albert Bommer, à Zurich (1889); Henri Buttin, à Lausanne; John Glardon, à la Tour-de-Peilz; Charles Daut, à Berne (brevets de 1889).

c) *Vétérinaire.* Au grade de major, M. le capitaine Emile Noyer, à Berne (1887).

Au grade de capitaine: MM. les premiers-lieutenants Adolphe Merk, à Pfyn (1883); Gustave Schenker, à Aarau (1887).

Au grade de premier-lieutenant : MM. les lieutenants Auguste Schönenberger, à Bütschwyl (1888); Hans Tgetgel, à Samaden (1888); Jules Widmer, à Nyon; Gottfried Mahler, à Zurich; Albert Borgeaud, à Lausanne; Samuel Holliger, à Seengen (tous brevets de 1889).

VII. TROUPES D'ADMINISTRATION. Sont promus au grade de colonel : MM. les lieutenants-colonels Albert von Moos, à Lucerne (1885); Emmanuel Walker, à Bienne; François Siegwart, à Berne (brevets de 1887).

Au grade de lieutenant-colonel : MM. les majors Eugène Huber, à St-Gall; Paul Krebs, à Berne (brevets de 1888).

Au grade de capitaine : MM. les premiers-lieutenants Ulysse Renaud, à Neuchâtel; Jacques Hämmerli, à Cerlier; Lucien Degoumois, à Tramelan (brevets de 1887); Gottfried Hofer, à Thoune; Joseph Zahner, à St-Gall; Charles Nicole, à Genève; Louis Schmidt, à Berne (brevets de 1889); Silvio Tognola, à Grono; Rodolphe Fanz, à Zurzach; Jean Wäspe, à Zurich (brevets de 1891).

Au grade de premier-lieutenant, MM. les lieutenants Jacques Etterlin, à Soleure; Melchior Speich, à Soleure (brevets de 1887); Auguste Ecabert, à Porrentruy (1888); Jacques Steiger, à Meilen; Louis Guignard, à Yverdon; Christian Pfister, à Ilanz; Joseph Amgwerd, à Schwytz; Jacques Müller, à Faido; Hans Magany, à Coire; Anatole Closuit, à Martigny-Ville; Edmond Matile, à la Chaux-de-Fonds (brevets de 1889).

A la date du 6 février, M. le lieutenant Albert Reuge, à Ste-Croix, a été promu au grade de premier-lieutenant de troupes d'administration.

VIII. POSTE MILITAIRE. M. Fritz Lichtensteiger, à Bâle, adjudant sous-officier est nommé lieutenant.

IX. SERVICE TERRITORIAL ET DES ÉTAPES. M. le major Alphonse von Wattenwyl, à Berne (1890), est nommé lieutenant-colonel. M. le capitaine Jacques-Henri Galopin, à Genève (1874), est nommé major.

X. SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR. Sont promus au grade de lieutenant : MM. Frédéric Fröhlich, à Lausanne; Otto Saxer, à Baden; Gustave Marchand, à Berne; Walther Früh, à Bischofszell, adjudants sous-officiers.

TRANSFERTS DE COMMANDEMENTS. MUTATIONS

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. MM. Frédéric Meyer, lieutenant-colonel, à Zurich, actuellement dans l'état-major général, prend le commandement du 23e régiment d'infanterie de landwehr; Paul de Coulon, major, à Neuchâtel, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans l'artillerie; Eugène Hägler, capitaine, à Liestal, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans la cavalerie; Théodore Herrenschwand, capitaine, à Berne, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans l'infanterie; Albert

Schmid, capitaine, à Aussersihl, actuellement dans l'état-major général, à l'avenir dans l'infanterie.

II. Infanterie. MM. Eugène Ruffy, lieutenant-colonel, à Berne, commandant du 3e régiment d'élite, à disposition; Emile Favre, lieutenant-colonel, à Lausanne, commandant du bataillon de landwehr no 9, prend le commandement du 2e régiment d'infanterie de landwehr; Rodolphe Von Arx, lieutenant-colonel, à Soleure, commandant du bataillon de carabiniers no 5, prend le commandement du 18e régiment d'infanterie de landwehr; Conrad Beerli, lieutenant-colonel, à Thal, commandant du bataillon no 76, prend le commandement du 27e régiment d'infanterie de landwehr; A. de Meuron, lieutenant-colonel, à Lausanne, commandant du bataillon no 3, prend le commandement du 3e régiment d'infanterie; Gust. Ador, lieutenant-colonel, à Genève, commandant du bataillon no 10, prend le commandement du 4e régiment d'infanterie de landwehr; Antoine Stäheli, lieutenant-colonel, à Bischofszell, commandant du bataillon no 84 de landwehr, prend le commandement du 28e régiment d'infanterie de landwehr; Victor Rey, lieutenant-colonel, à Othmarsingen, commandant du bataillon de carabiniers no 5 de landwehr, à disposition; Frédéric Meyer, lieutenant-colonel, à Zurich, actuellement dans l'état-major, prend le commandement du 23e régiment d'infanterie de landwehr; Théodore Herrenschwand, major, à Berne, actuellement dans l'état-major général, à disposition; Albert Schmid, major, à Aussersihl, actuellement dans l'état-major général, à disposition; Frédéric Flüeler, major, à Schwytz, capitaine dans le bataillon no 47, prend le commandement de ce bataillon.

III. Cavalerie. MM. A. Gugelmann, colonel, à Langenthal, commandant du 3e régiment, prend le commandement de la IIe brigade; Eugène Hägler, major, à Liestal, actuellement dans l'état-major général, à disposition, Armand von Ernst, major, à Berne, actuellement à disposition, prend le commandement du 3e régiment; Emile Schmid, major, à Berthoud, actuellement commandant de l'escadron no 13, à disposition; Jacques Egloff, major, à Berne, actuellement commandant de l'escadron no 9, à disposition; Charles Schlumberger, capitaine, à Bâle, adjudant du IIIe corps d'armée, prend le commandement de la compagnie de guides no 3; Wilhelm Miville, premier-lieutenant, à Bâle, adjudant du IIe corps d'armée, prend le commandement de la compagnie de guides no 7; Charles Bürcher, premier-lieutenant, à Zurich, commandant de la compagnie de guides no 6, prend le commandement de la compagnie de guides no 9; E. Vetterli, premier-lieutenant, à Schaffhouse, commandant de l'escadron de dragons no 16, prend le commandement de la compagnie de guides no 11.

IV. Artillerie. MM. Auguste de Meuron, colonel, à Mont-sur-Rolle, actuellement chef d'état-major de la Ire brigade, à disposition; James Roulet, colonel, à St-Blaise, actuellement chef d'état-major de la IIe bri-

gade d'artillerie, à disposition; Théodore Turrettini, colonel, à Genève, actuellement commandant du régiment d'artillerie 2/II, à disposition; Frédéric Degen, lieutenant-colonel, à Kriens, actuellement commandant du régiment nº 3/VIII, à disposition; Ad. Puenzieux, lieutenant-colonel, à Clarens, commandant du régiment 1/II, devient chef d'état-major de la IIe brigade d'artillerie; Ferdinand de Charrière, lieutenant-colonel, à Lausanne, commandant du régiment nº 3/I, devient chef d'état-major de la Ire brigade; Rodolphe Kunz, major, à Thoune, actuellement commandant de la batterie nº 39, à disposition; Ed. Manuel, major, à Lausanne, commandant du parc de division nº I, prend le commandement du régiment nº 3 I; Ernest Picot, major, à Genève, commandant du parc de division II, prend le commandement du régiment 1/II; Louis Borel, major, à Berne, actuellement dans le service territorial, prend le commandement du parc de division II; Emile Ruffieux, major, à Lausanne, commandant du bataillon du train nº II, prend le commandement du régiment 2/II; Charles Souvairan, major, à Genève, actuellement à disposition, prend le commandement du bataillon du train nº II; Paul de Coulon, major, à Neuchâtel, actuellement à disposition, prend le commandement du parc de division I; Dietrich Schindler, major, à Zurich, commandant de la batterie nº 23, prend le commandement du parc de division nº VI; Emile Pfiffner, major, à Wallenstadt, commandant de la batterie nº 42, prend le commandement du parc de division nº VII; Rodolphe Walthard, major, à Berne, commandant du parc de division nº VIII, prend le commandement du régiment nº 3/VIII; Frédéric von Moos, major, à Lucerne, actuellement à disposition, prend le commandement du parc de division nº VIII; Henri Korrodi, capitaine, à Berne, actuellement commandant de la compagnie de position nº 6, à disposition.

V. GÉNIE. MM. Alfred Œhler, lieutenant-colonel, à Wildegg, actuellement commandant du bataillon nº 5, à disposition; Henri Schaffner, capitaine, à Bienne, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 8, à disposition, Adolphe Gresly, capitaine, à Liesberg, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 3, à disposition; Martin Strohler, capitaine, à Pratteln, actuellement à disposition, prend le commandement de la compagnie de sapeurs 4 de landwehr; Ernest Hünerwadel, capitaine, actuellement adjudant du bataillon nº 5, à disposition; Pierre Felber, capitaine, à Soleure, actuellement commandant de la compagnie de sapeurs 5, à l'avenir adjudant du bataillon nº 5; Emile von Steiger, capitaine, à Nidau, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 2, à l'avenir attaché au 12e régiment d'infanterie; Ed. Angst, capitaine, à Berne, actuellement attaché au 30e régiment d'infanterie, prend le commandement de la compagnie de sapeurs 6; Emile Auer, capitaine, à Wädensweil, actuellement attaché à l'état-major de la VIe division, à l'avenir attaché à la section des chemins de fer de l'état-major gé-

néral; Georges Raschein, capitaine, à Malix, actuellement attaché au 31e régiment d'infanterie, à disposition; Rodolphe Schätti, capitaine, à Aussersihl, commandant de la compagnie de pionniers 7, à l'avenir adjudant du bataillon no 7; Georges Guillemin, capitaine, à Berne, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 2, à disposition; Jean Travelletti, premier-lieutenant, à Vex, commandant de la compagnie de pionniers 8, à l'avenir attaché au 30e régiment d'infanterie; Charles Meili, premier-lieutenant, à Lucerne, commandant de la compagnie de pontonniers 6, à l'avenir attaché au 21e régiment d'infanterie; Henri Koch, premier-lieutenant, à St-Moritz, commandant de la compagnie de pionniers 8, à l'avenir attaché au 31e régiment d'infanterie; Charles Gilliéron, premier-lieutenant, à Cully, commandant de la compagnie de sapeurs 1, à l'avenir adjudant du bataillon no 1; Gustave Kurt, premier-lieutenant à Zurich, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 3, à disposition; Gottlieb Belart, premier-lieutenant, à Brugg, commandant de la compagnie de sapeurs 6, à l'avenir attaché au 20e régiment d'infanterie; Gabriel Nicole, premier-lieutenant, à Viège, actuellement commandant de la compagnie de pontonniers 2, à disposition; Charles Wanger, premier-lieutenant, à Zoug, commandant de la compagnie de sapeurs 6, à l'avenir attaché au 19e régiment d'infanterie; Alphonse Diserens, premier-lieutenant, à Berne, commandant de la compagnie de sapeurs 1, à l'avenir attaché au 3e régiment d'infanterie; Rodolphe Rütishauser, premier-lieutenant, à Worblaufen, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 3, à disposition; François Dové, lieutenant, à Olten, actuellement commandant de la compagnie de pionniers 4, à disposition.

VI. Troupes d'administration. MM. Jacques Wirz, colonel, à Zurich, quartier-maître d'étapes, à l'avenir chef du service des transports dans la section des chemins de fer de l'état-major général; François Scherrer, lieutenant-colonel, à Zurich, actuellement commandant de la section des subsistances du IIIe corps d'armée, à disposition; Rodolphe Lindt, lieutenant-colonel, à Berne, actuellement quartier-maître de la IIIe division, à disposition; Albert Scherrer, major, à Neunkirch, actuellement commandant de la compagnie 6 de troupes d'administration, à disposition; François-Joseph Giger, major, à Berne, quartier-maître de la IIIe brigade d'artillerie, prend le commandement de la compagnie de troupes d'administration 6; Charles Bolfing, capitaine, à Schwytz, actuellement dans la compagnie 6 de troupes d'administration, prend le commandement de cette compagnie; Ulrich Landolt, capitaine, à Klein-Andelfingen, magasinier-chef de la compagnie 7 de troupes d'administration, prend le commandement de cette compagnie.

— Le Conseil fédéral a nommé M. Charles Boiceau, d'Apples (Vaud), colonel et conseiller national, à Lausanne, suppléant du tribunal militaire de cassation.

— Le Conseil fédéral a nommé M. Gottlieb Lenz, de Biglen (Berne), lieutenant-colonel à Berne, membre du tribunal militaire de cassation.

— En application des articles 37 et 38 de la loi fédérale du 9 décembre 1850 sur la responsabilité des autorités et des fonctionnaires de la Confédération, le Conseil fédéral a prononcé la révocation de M. G. Sutter (Thurgovie) comme second secrétaire-chef du bureau de la chancellerie du département militaire fédéral.

Berne. — Les sous-officiers indiqués ci-après sont nommés lieutenants du landsturm (IIe division) : Ch.-Ed. Robert, à Renan; Ch. Jaquet, à St-Imier; Ernest Gindraux, à St-Imier; Louis Hauser, à Neuveville; J.-F. Probst, à Neuveville; Emile Froidevaux, à Tramelan; Julien Gigandet, aux Genevez; Alph. Steiner, à Liesberg; Henri Monnin, à Bassecourt; Ch. Cherbuin et Jules Richard, à Delémont; William Chevalier, à Moutier; Alfred Biétry, Théophile Schlatter, David Chodat, G.-J. Perrot et L.-J. Guillod, à Porrentruy; Louis Kilcher, à Beurnevésin; Etienne Fleury, à Charmoille.

Neuchâtel. — M. John Monnier, capitaine-instructeur de la IIe division, à Colombier, a été nommé aux fonctions d'adjudant dans le bataillon de fusiliers no 8 élite.

Genève. — Le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le courant de décembre 1893 :

Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers) : Le 29, M. le premier-lieutenant Paul Pictet, bat. 13. comp. 4, et le 30, M. le premier-lieutenant Edmond Chenevière, bat. 10, comp. 2.

Au grade de premier-lieutenant d'infanterie (fusiliers) : MM. les lieutenants dont les noms suivent : Le 26, Edouard Steinmetz, bat. 10, comp. 2; le 27, Hippolyte Coutau, bat. 10, comp. 1; le 28, Maurice Dunant, bat. 13, comp. 1; le 29, Joseph Riondel, bat. 13, comp. 4; le 30, Edouard Rossier, bat. 13, comp. 2.

Au grade de premier-lieutenant d'artillerie : Le 19, M. le lieutenant Pierre Maurice, comp. 10, position; le 20, M. le lieutenant Lucien Cramer, batt. 1.

Au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers); Le 19, Charles Leclerc, bat. 19, comp. 1; le 20, William Habel, bat. 10, comp. 1; le 28, Eugène Cavalli, bat. 13, comp. 3; le 30, William Fitting, bat. 13, comp. 1.

Au même grade (carabiniers) : Le 29, Noël Bard, bat. 2, comp. 3.

Au même grade (artillerie de campagne): Le 12, Edmond Turrettini, batt. 9; le 13, Maurice Hauké, batt. 1; le 14, Emile Gampert, batt. 2; le 15, Léopold Maurice, batt. 1; le 16, Charles Charrière, batt. 2.

Valais. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

Infanterie. En date du 22 décembre 1893, ont été nommés lieutenants ; MM. François de Kalbermatten, à Sion, bat. 11, comp. 1 ; Joseph Pont, à Chamoson, bat. 11, comp. 4 ; Louis Troillet, à Bagnes, bat. 12, comp. 1.

En date du 23 décembre, a été nommé lieutenant M. Jean Epiney, à Granges, bat. 88, comp. 3.

En date du 2 janvier 1894, ont été promus 1er lieutenants : MM. les lieutenants Charles Ribordy, à Riddes, bat. 11, comp. 4 ; Zénon Schoch, à Vouvry, bat. 12, comp. 3 ; Laurent Rey, à Vionnaz, bat. 12, comp. 4.

En date du 3 janvier, M. le 1er lieutenant Maurice Germaniez, à Granges, a été promu au grade de capitaine, et prend le commandement de la comp. 4, bat. 88.

En date du 5 janvier, ont été promus au grade de 1er lieutenant : MM. les lieutenants Eugène Lorétan, à Zoug, bat. 88, comp. 4, et Gustave Ogier, à Sion, bat. 89, comp. 1.

Artillerie. En date du 22 décembre, M. Edouard de Torrenté, à Sion, a été nommé lieutenant dans la batterie de montagne no 62.

Vaud. — Dans sa séance du 26 janvier, le Conseil d'Etat a promu au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers), MM. les premiers lieutenants Rey, Jules, à Lausanne ; Bovet, Georges, à Wædensweil ; Feyler, Fernand, à St-Prex. M. le capitaine Feyler est nommé adjudant du bataillon 8 E.

Dans sa séance du 30 janvier, il a nommé premiers lieutenants de cavalerie (dragons) : MM. les lieutenants E. Rubattel, à Villarzel ; Adrien Jaquier, à Cossonay ; Aymon Doxat, à Champvent.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Rassemblement de troupes. — Nous avons signalé dans notre dernier numéro les pétitions qui circulaient dans les Grisons demandant le renvoi des manœuvres du IVe corps d'armée à une date plus tardive de l'année. Le Conseil d'Etat du canton des Grisons ayant appuyé cette demande, le Conseil fédéral lui a répondu comme suit :

« Nous avons l'honneur de vous faire observer que, depuis de nombreuses années, les rassemblements de troupes ont toujours été fixés à cette même époque de l'année, comme la plus favorable aux intérêts militaires aussi bien qu'aux intérêts matériels des citoyens. En renvoyant, par exemple, au milieu de septembre, le commencement des manœuvres, on se heurterait à de nombreux inconvénients. A cette époque déjà, mais davantage encore au mois d'octobre, jusque dans lequel s'étendraient les manœuvres, les jours sont courts et la température est fraîche, surtout si

le temps est pluvieux. On ne peut donc bivouaquer sans compromettre sérieusement l'état sanitaire des troupes; mais les inconvénients s'en feraient particulièrement sentir dans les cantonnements, surtout dans les cantonnements défectueux. L'expérience a, du reste, montré que, en ménageant les intérêts d'une certaine classe de la population, on risque de nuire aux autres et que, lorsque les réclamations cessent chez l'une, elles recommencent chez une autre.

» L'an dernier, la population agricole a tout particulièrement insisté sur le renvoi du rassemblement de troupes; elle invoquait des motifs sérieux à l'appui; mais des raisons militaires ont fait écarter sa demande. L'industrie des étrangers est aussi très active dans l'Oberland bernois, cependant les hommes de cette contrée ont dû prendre part, l'an dernier, au rassemblement de troupes, sans avoir demandé auparavant que les manœuvres fussent renvoyées. Nous estimons que le maintien du rassemblement de troupes à l'époque fixée ne causera pas, aux intérêts matériels des hommes qui composent les bataillons de votre canton, un bien grand préjudice, d'autant plus que le trafic des étrangers se ralentit considérablement à la fin d'août.

» Nous vous ferons encore observer, en terminant, que, depuis 1888, le bataillon 93 n'a jamais été appelé au service pendant la saison des étrangers, et c'est là une preuve assez claire que l'on a toujours cherché à ménager les intérêts matériels des hommes de ce bataillon. Ce fait mérite aussi d'être pris en considération.

» Nous ne pouvons donc, à notre regret, par des considérations d'ordre militaire, satisfaire à la demande du lieutenant Flugi et consorts, et nous vous prions de bien vouloir le leur communiquer. »

Fête fédérale d'artillerie. — Voici le programme pour le concours de la IIIme fête fédérale d'artillerie qui doit être célébrée à Bienne cette année-ci :

A. — CONCOURS DE SECTIONS

1. ARTILLERIE DE CAMPAGNE

1. Sont admises au concours de sections toutes les sociétés faisant partie de la Société fédérale.

2. Les exercices sont à exécuter sur la base du règlement de service fédéral du 26 juillet 1890.

3. Chaque section prenant part au concours a à exécuter deux exercices, l'un facultatif et l'autre obligatoire.

L'exercice obligatoire est fixé par le jury.

L'exercice facultatif est soumis, suivant l'art. 2, au règlement du 26 juillet 1890. Le choix, la composition, etc., en sont laissés aux sections. L'exercice facultatif doit durer au plus 15 minutes.

4. Il est formé deux catégories pour le concours de sections. Ne peuvent concourir dans la catégorie A que des sections avec formation normale et réglementaire avec 2 appointés au maximum; dans la catégorie B, par contre, sont admises des sections composées de sous-officiers, appointés et soldats de toute l'artillerie.

5. Quant à l'appréciation du jury, qui commence dès la présentation du chef de pièce auprès du jury, les deux catégories sont placées sur le même pied.

6. Plusieurs sections d'une même société peuvent concourir dans chacune des catégories.

7. Chaque société qui participe au concours doit donner au moins un prix de section avec l'indication de la catégorie à laquelle il doit être attribué. Il est facultatif à une société de donner des prix dans chaque catégorie.

8. Les sociétés qui prennent part au concours reçoivent un prix dans la catégorie où elles en ont donné un; les autres sections d'une même société reçoivent seulement des diplômes.

9. Chaque sous-officier, appointé ou soldat, ne peut concourir qu'avec une seule section.

10. La taxation des exercices a lieu d'après les prescriptions du règlement pour le jury du 11 février 1894.

2 ARTILLERIE DE POSITION

a) Canons de 12 cm. désembrelés sur emplacement;

b) Mortiers de 12 cm. embrelés.

1. Les exercices sont à exécuter d'après les prescriptions du règlement sur l'école de pièce, aux mortiers, avec ôter et remettre l'avant-train.

2. Les prescriptions pour l'artillerie de campagne de 3 jusqu'à 10 y compris, sont valables aussi pour l'artillerie de position.

B. — CONCOURS INDIVIDUELS

1. ARTILLERIE DE CAMPAGNE

Canonniers (sous-officiers et soldats).

1er exercice : Fonction à la pièce avec service complet. (Sont jugés deux des numéros désignés par le jury.)

2e exercice : 1 fois pointage sur cible à croix :
1 » sur cible à point;
2 » sur buts naturels;
(à grande distance).

3e exercice : 3 fois pointage sur cible à croix avec hausse de contrôle.

Dispositions spéciales.

Aux fonctions à la pièce (1er exercice), la présentation, le maintien, la sûreté des mouvements entrent en ligne de compte. L'appréciation est taxée par notes (1 à 4). La note 1 n'est accordée que pour des exercices tout à fait corrects.

Pour le pointage (2e et 3e exercice), le no 1 a le droit de choisir lui-même son no 2.

Après indication du but et de la hausse (changement des deux pour chaque exercice), le chef de pièce commande « en action » ; à partir de ce moment, il est tenu compte du temps jusqu'à ce que le no 1 se relève. Les fautes sont constatées en pour mille à la hausse, la faute la plus petite $^1/_2$ pour mille, à la hausse de contrôle en $^1/_{10}$ pour mille. Faute de hausse = 1 pour mille.

Les corrections à la hausse doivent être faites dans le cadre d'un tir normal. Les buts doivent être pris à l'arête inférieure.

Les trois exercices seront faits à des pièces diverses et les résultats sont réunis.

Les formulaires sont remplis par le préposé au contrôle et remis au bureau des comptes. *(A suivre.)*

Réunion des aumôniers. — Pour la première fois, les aumôniers de notre armée fédérale ont tenu le 22 janvier, à Baden, une réunion destinée à leur faire faire la connaissance les uns des autres, et à discuter ensemble quelques points qui les préoccupaient depuis un certain temps. Malgré les occupations multiples de la saison, cette réunion a compté trente participants, appartenant par moitié aux deux confessions. Il s'agissait d'abord d'obtenir des instructions moins vagues que celles qui leur avaient été données jusqu'alors sur leur position, sur leurs attributions, et surtout sur leurs devoirs. La discussion qui s'est élevée à ce sujet a montré chez tous les participants un désir très sérieux d'employer utilement en temps de paix les jours de service. En cas de guerre ou même de mobilisation, l'ouvrage ne leur manquerait pas en effet. Tous ont été d'accord pour demander à l'autorité fédérale quelques instructions plus précises, en même temps que pour désirer le maintien d'une certaine liberté d'allures nécessaire à l'exercice d'une œuvre morale et spirituelle dont la valeur avait été hautement reconnue dans une lettre adressée par le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie, aux organisateurs de la réunion. Un rapport substantiel, présenté par M. le pasteur Buss, de Glaris, sera envoyé à l'autorité compétente, qui le lui avait d'ailleurs demandé.

Les aumôniers présents ont été d'accord pour appuyer sans hésitation une demande à l'autorité fédérale de faire organiser des cultes réguliers dans toutes les écoles de recrues de toutes les armes, conformément à ce

qui se pratique dès longtemps dans les places d'armes de Lausanne, Bière et Colombier. Ils ont offert leurs services pour ces cultes, aussi souvent qu'ils leur seront demandés.

On a bien un peu parlé habillement et équipement dans cette réunion, mais uniquement pour tâcher d'obtenir un peu plus d'uniformité et la modification de certains détails reconnus fort incommodes pour de longues marches, et on a repoussé hautement et unanimement toutes les prétentions à des airs militaires dont la presse s'était d'avance et très gratuitement amusée. Le caractère le plus intéressant de cette réunion a été bien certainement son existence elle-même, l'union cordiale et vraiment fraternelle avec laquelle des ecclésiastiques des deux confessions recherchaient ensemble ce qui pouvait le mieux contribuer au bien religieux et moral de nos jeunes soldats, et la largeur de vues que leur inspirait un sentiment commun d'amour pour la patrie au service de laquelle ils voulaient travailler. *(Journal de Genève).*

Souscription pour la famille de l'instructeur Vogt, IIe et dernière liste. — Report de la première liste 5394 fr. 55. — M. L., 5. Officiers de la compagnie de position 6, 35. — C. R., 10. — A. H., 20. — A. St., 20. — Officiers de la batterie 43, 80. — F. R. S., 10. — Officiers de la batterie 40, 50. — P. B., 20. — Anonyme (A. S.?), 50. — J. J., 20. — E. E. 10. — H. M., 10. — H. St., 10. — R. B., 25. — M. Sch., 10. — P. K., 50. W. O., 10. — Officiers de la compagnie de position 7, 46. — de Ch., 20. — de P., 10. — A. F., 20. — Officiers de la batterie 62, 55. — Etat-major du parc de la Ire division et officiers de la colonne de parc no 1, 80. — Total 5579 fr. 55.

En rendant compte du beau résultat de la souscription, les soussignés remercient encore vivement leurs camarades au nom de la famille Vogt.

St-Gall et Thoune, le 20 janvier 1894.

O. Hebbel, colonel.
A. Muller, lieutenant-colonel.
A. Chauvet, major.

Argovie. — † *Colonel Wirz.* — Le 28 janvier, un nombreux convoi a accompagné au cimetière de Brugg le cercueil du colonel Gotthold Wirz instructeur de Ire classe d'artillerie, mort subitement le 25 à Thoune.

Gotthold Wirz était né le 29 janvier 1842 à Schöftland (Argovie). Montrant un goût prononcé pour les sciences naturelles, spécialement la botanique, il fit des études de forestier, et suivit ses cours à l'école polytechnique de Zurich et à l'école forestière de Carlsruhe. Il obtint son diplôme.

Toutefois, le service militaire vint bientôt développer en lui un autre

goût, celui des armes, qui ne fit qu'augmenter lorsque le 14 octobre 1864 Wirz fut nommé sous-lieutenant dans l'artillerie argovienne. Pendant les quatre années qui suivent il partage son temps entre ses occupations de forestier et le service, puis ayant été nommé lieutenant, en 1868 il s'inscrit comme aspirant instructeur. Il est alors envoyé à l'école d'équitation de Vienne; il y reste une année, et à son retour en 1869 il devient instructeur de IIe classe.

Son avancement fut rapide; le 8 mars 1872 il fut nommé capitaine, et en novembre 1875, après l'organisation nouvelle des troupes, major. Il commande successivement les bataillons du train IV et VII.

Le 30 janvier 1880 il passe lieutenant-colonel, le 15 février 1889 colonel, et quinze jours plus tard, le 1er mars, il est nommé instructeur de Ire classe. De 1887 à 1890 il siégea dans la commission d'artillerie.

Lucerne. — † *Lieutenant-colonel Oscar Balthasar.* — Le lieutenant-colonel Oscar Balthasar, commandant du régiment de landwehr no 29, est décédé le 25 janvier à l'âge de 50 ans. Il fut un officier estimé, et le colonel de Segesser, en prononçant un dernier adieu sur la tombe du mort, a pu dire avec raison que les troupes du Gothard perdaient en lui un de leurs chefs dans lequel elles plaçaient le plus leur confiance.

Sa carrière assez mouvementée pour un citoyen suisse mérite d'être brièvement retracée.

Né en 1843, il fit ses classes à l'école industrielle; puis, tenté par le désir des voyages au long cours, il s'engagea sur un vaisseau de la marine allemande. Comme mousse d'abord, puis comme matelot, il navigua plusieurs années, passant des rivages de l'Afrique à ceux des Indes, de l'Inde en Amérique. Cependant ses premières illusions tombant les unes après les autres, il rentra au pays natal, et de l'eau salée passant à l'eau douce, il devint comptable puis capitaine de bateau à vapeur dans la compagnie de navigation sur le lac des Quatre-Cantons. C'est en cette dernière qualité qu'il fit la connaissance de Mlle von Moos qu'il épousa, en même temps qu'il entrait dans la maison de fer de son beau-père à Lucerne.

Vu son absence du pays pendant sa jeunesse, Oscar Balthasar remplit tard ses obligations militaires. En 1872, il fut recruté dans les carabiners et fit son école de recrues dans la Suisse romande sous les ordres du colonel J. de Salis. Il fut nommé lieutenant en 1873, et quelques années plus tard il fut appelé aux fonctions d'adjudant du colonel-divisionnaire Pfyffer. En 1888, Balthasar était major; il prit part encore cette année-là au rassemblement de troupes d'Ettiswyl comme adjudant de division. C'est en 1891 qu'il fut nommé lieutenant-colonel et prit le commandement du régiment no 29 de landwehr. C'est avec un des bataillons de ce régiment, le bataillon 87, qu'au mois de novembre passé il franchit le Sellapass (2744 m.), d'Airolo à Andermatt. Les journaux ont fait en son temps le récit de cette

marche. L'année suivante, il avait pris part aux exercices des troupes du Gothard à Nante et plus tard à la marche du bataillon uranais par le Cavanapass.

Oscar Balthasar était un excellent tireur et un membre zélé de la section lucernoise de la Société des officiers. Il était aussi membre du Club alpin, dans lequel il avait la réputation d'un grimpeur infatigable. Le massif du Gothard n'avait plus de secrets pour lui, et à ce titre déjà sa nomination à la tête d'un des régiments qui composent les troupes du Gothard avait été bien accueillie.

Son enterrement a eu lieu le 27 janvier au cimetière de Lucerne.

Allemagne. — *Artillerie de campagne.* — On sait qu'un rescrit du 22 mai 1893 a mis en vigueur un nouveau règlement sur le tir de l'artillerie de campagne. Ce règlement remplace l'instruction du 29 mai 1890.

Parmi les perfectionnements apportés au matériel, on peut signaler : 1° L'adoption du shrapnel modèle 1891 et d'un nouveau projectile explosif, ainsi que la suppression de l'obus ; 2° l'adoption de la plaque de pointage en direction (Richtflœche) ; 3° l'addition à la hausse d'une languette de visée (Visirklappe). Dans le tir percutant, le shrapnel projette en avant ses balles et ses éclats suivant un angle dont l'ouverture dépend de la vitesse restante : l'obus explosif, dans les mêmes conditions, disperse ses éclats dans toutes les directions. Dans le tir fusant, l'angle du cône de de dispersion du shrapnel est de 22° et celui de l'obus explosif est de 110°. C'est à peu près l'angle de l'ancien shrapnel (modèle 1882) et de l'ancien obus explosif.

La hauteur verticale moyenne d'éclatement doit être de 10 mètres à 3000 mètres pour être efficace ; de 5 mètres à 1500 mètres, et à proportion, pour les diverses portées. Afin de corriger la correction avec la plaque de pointage, on part de ce principe que, à 3000 mètres, le degré correspond à un déplacement latéral de 50 mètres. On ne fait pas de correction inférieure à un degré. Les règles de tir, la reconnaissance du commandant de batterie, l'observation des coups, tant percutants que fusants, la distribution du feu, la vitesse du tir, sont examinées successivement dans l'instruction allemande. L'instruction insiste sur l'emploi de la plaque de pointage en direction, dans les cas où le but est peu visible de la batterie, ou même ne l'est pas du tout, ce qui est la caractéristique du tir indirect.

Etats-Unis — Les essais avec les fusils de 6mm pour la marine ont eu des résultats remarquables, surpassant l'attente des experts. A Newport, la cible se composait de 42 pouces (1m07) de bois de pin couvrant une plaque de fer. La balle pénétra e bois, s'aplatissant contre le

fer. La vitesse initiale fut calculée à environ 2200 pieds (660m) par seconde. On se servit d'une poudre sans fumée, française, qui a donné de bons résultats. La portée était d'environ 100m. A Indian Head, le canon de fusil mis à l'essai était celui de la Bethlehem Company, avec la vieille fermeture Winchester, qui sera employée pour les essais de canons, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle fermeture. La cible se composait d'un certain nombre de planches de pin d'un pouce d'épaisseur. A environ 100m et avec une vitesse initiale de 2600 pieds (180m), la balle perfora 62 de ces planches. Le rapport officiel mentionne le fait que l'on trouva sur la cible de fins fils de plomb provenant de la balle, échauffée jusqu'à son point de fusion dans son trajet au travers de la cible. De nouveaux essais auront lieu prochainement à Newport et à Indian Head. Le département de la marine a reçu vingt des nouveaux canons, dont cinq de la Midvale Company, cinq de la Darpeeter Steel Company, et dix de la Bethlehem Company ; cinq de ces derniers sont d'acier nickelé, et on s'attend à des résultats satisfaisants. Les autres canons sont d'acier ordinaire, de diverses qualités. Aussitôt qu'on aura décidé laquelle de ces qualités est la meilleure pour les canons de fusils, le ministre de la marine invitera les inventeurs américains à soumettre des modèles de fermeture. Cette circulaire sera probablement lancée d'ici à deux ou trois mois.

(*Army and Navy Journal*, 13 janvier 1894.)

France. — *Manœuvres pour 1894.* Le ministre de la guerre a arrêté ainsi qu'il suit le programme des manœuvres pour l'année 1894 :

I. *Manœuvres de corps d'armée.*

Les 4e et 11e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, sous la haute direction de M. le général de Galliffet, membre du conseil supérieur de la guerre.

Les 1re et 3e divisions de cavalerie prendront part à ces manœuvres.

II. *Manœuvres de division.*

Il sera exécuté des manœuvres de division dans les 1re, 6e, 7e, 8e, 10e, 12e, 13e, 16e, 17e et 18e régions. Toutefois, les commandants de corps d'armée auront la faculté de remplacer, en en rendant compte, ces manœuvres par des manœuvres de brigade dans les divisions où la durée des marches de concentration réduirait trop la période des manœuvres proprement dites.

III. *Manœuvres de brigade.*

Dans les 2e, 3e, 5e et 9e régions, il ne sera exécuté que des manœuvres de brigade d'une durée de 14 jours, tout compris.

IV. *Manœuvres de cavalerie.*

Les 5e et 7e divisions de cavalerie exécuteront des manœuvres d'ensemble sous la haute direction de M. le général président du comité technique de cavalerie. La 4e division de cavalerie participera pendant quelques jours à ces manœuvres.

D'autre part, la 1re division de cavalerie et une division provisoire formée avec les 1re, 2e et 3e brigades de cavalerie exécuteront également des manœuvres d'ensemble, sous la haute direction de M. le général commandant la 1re division de cavalerie.

Toutes les brigades de cavalerie de corps, sauf celles qui participeront aux manœuvres d'ensemble, exécuteront des évolutions de brigade.

D'ailleurs, ces brigades prendront également part aux manœuvres d'automne de leurs corps d'armée. Les 3 brigades de chacune des 2e, 4e et 6e divisions de cavalerie feront aussi des évolutions de brigade.

V. *Manœuvres de forteresse.*

Les troupes du gouvernement de Paris exécuteront cette année une manœuvre de forteresse.

Ces troupes comprendront, outre les corps faisant normalement partie du gouvernement de Paris :

1° Tout ou partie de la 5e division d'infanterie qui doit venir de Rouen à Paris au mois de septembre pour relever la 6e division.

2° La brigade de cavalerie du 5e corps.

3° Un certain nombre de batteries d'artillerie à pied.

Ces dernières manœuvres seront exécutées sous la haute direction de M. le général Saussier, qui est chargé d'en préparer l'organisation.

Italie. — *Rappel des troupes de Sicile.* — Le calme étant à peu près rétabli en Sicile, le général Morra di Lavriano, qui y commande avec les pouvoirs les plus étendus, a décidé de réduire les troupes d'occupation.

Déjà le 20e d'infanterie est reparti pour Pérouse, le 53e pour Civita-Vecchia, un bataillon de grenadiers pour Chieti ; enfin les 44e et 60e sont également rentrés dans leurs garnisons de Bari et de Reggio.

Les 83e, 10e, 30e, 13e, 54e, les 7e et 10e bersagliers, l'escadron des guides s'apprêtent au départ.

Il restera en Sicile, outre les corps spéciaux, une force d'environ 35 000 hommes d'infanterie, appartenant à onze corps d'armée, dont les effectifs ont été renforcés par l'appel de la classe de 1889.

— Donnant le récit du combat d'Agordat, dans notre dernier numéro, nous avons, conformément aux dépêches de l'Agence Havas, indiqué comme effectifs en présence 3000 hommes de troupes italiennes contre 5000 derviches.

M. Quinto Cenni, l'éminent directeur de l'*Illustrazione militare italiana*, nous fait savoir que c'est là une erreur. « Les derviches étaient au nombre d'environ 10 000, nous écrit-il, et les troupes italiennes ne dépassaient pas de 1500 à 2000 hommes. » Ce combat a donc été fort glorieux pour les armes italiennes.

Norvège. — Des essais de fusils de petit calibre ont récemment eu lieu en Norvège et ont eu pour résultat de recommander l'adoption du

Krag-Jurgensen de 6,5 mm., pour l'armée norvégienne. Les calibres de 8 mm., 7,65 mm., 7 mm. et 6,5 ont été mis à l'épreuve, et ce dernier s'est montré de beaucoup supérieur en qualités balistiques.

La commission recommande l'adoption du système de fermeture et de répétition Krag-Jurgensen, pour les raisons suivantes: Cette arme est la combinaison la plus parfaite du fusil à un coup avec réserve en magasin et du fusil à répétition proprement dit; elle peut s'employer également bien comme arme à un coup si le mécanisme de répétition vient à se déranger. Le magasin peut être rempli à plusieurs reprises lorsque l'arme est chargée, le mécanisme fermé et la détente armée. Le magasin reste intact pendant l'emploi de l'arme comme fusil à un coup, de façon à toujours laisser une réserve disponible de cinq cartouches, tandis que la réserve du Mauser n'est que de quatre cartouches et que le Mannlicher ne peut pas s'employer comme fusil à un coup. En outre, la charge et le remplissage du magasin se font plus facilement dans toutes les positions que pour les deux armes susmentionnées; il n'y a pas à presser de ressort, mais seulement un léger mouvement que le soldat peut aisément faire même dans la position couchée. Le poids de l'arme complète est un peu moins de neuf livres anglaises — un peu plus de quatre kilogrammes — plus cinq onces pour le poids de la bayonnette.

Les cent cinquante cartouches qu'on a l'intention de faire porter au soldat ont à peu près le même poids que le fusil.

(Army and Navy Journal, 28 oct. 1893.)

BIBLIOGRAPHIE

Occasional Papers, Royal Engineers Institute, Chatam; vol. XIX, année 1893. 1 vol. in-8° de 254 pages avec nombreuses planches et cartes hors texte et illustrations dans le texte.

Ce nouveau volume de la belle collection des « papiers professionnels » du corps royal des ingénieurs britanniques, éditée par le secrétaire de l'Institut M. le capitaine W.-A. Gale, contient des travaux d'un haut intérêt scientifique, au nombre de dix, sur lesquels huit sont dus à des plumes d'officiers.

Le premier mémoire, prof. John Cole, explique les procédés de topographie et d'astronomie à l'usage des explorateurs; le 2e, capitaine Grierson, étudie l'armée allemande; le 3e, capitaine Kenyon, traite de la fortification, y compris celle des côtes; le 4e fait le récit d'une expérience de pontonnage sur l'Indus, par un détachement de sapeurs du Bengale, sous le major Buston (Hazara field force); le 5e, lieut. Kemp, décrit la remarquable nef de l'église de Mooltan, aux Indes; le 6e; colonel Hogg, s'occupe de la nouvelle place franco-tunisienne de Bizerte; le 7e, capitaine Scott-Moncrieff, expose diverses méthodes pratiques pour le dessin d'in-

génieurs; le 8e, major Chippindall, donne des solutions graphiques pour les équations des 2e et 4e degrés; le 9e, capitaine Grant, parle des opérations de la commission géodésique anglo-portugaise dans l'est de l'Afrique, en 1892; enfin le 10e, colonel Scott-Moncrieff, contient trois lectures sur l'irrigation de l'Egypte.

Revenons sur l'ouvrage espagnol « Fusils modernes de l'Autriche-Hongrie », de M. le capitaine d'artillerie *D. José Boado y Castro*, annoncé seulement dans notre dernière livraison. Il en vaut certes la peine. Tant par le riche contenu de ce beau volume que par la suite qu'il comporte, car ce n'est qu'un 1er tome sur cette importante matière, on a en perspective une magnifique publication, de fond et de forme.

L'ouvrage complet comprendra l'étude des fusils d'infanterie et de cavalerie modernes des principaux pays, soit, après ceux de l'Autriche-Hongrie, ceux d'Allemagne, de Suisse, de Belgique, de Hollande, d'Espagne, etc., dit le prospectus de l'éditeur, etc., que nous pouvons traduire sans doute par «Angleterre, France, Etats-Unis, Russie, Danemark, Roumanie». On aurait ainsi une édition fort élargie et bien complète du bel ouvrage du même genre de notre compatriote M. le colonel R. Schmidt. D'ailleurs, M. le capitaine Boado y Castro semble s'en être inspiré dans ce 1er tome, en ce qui concerne les cinq superbes planches à six couleurs qui complètent ses descriptions et ses gravures du texte, tout à fait semblables à celles de M. le directeur de notre fabrique fédérale de Berne.

Ce 1er tome contient l'historique du développement des fusils en Autriche dès 1865 et particulièrement tout ce qui a trait au *Mannlicher* et à ses perfectionnements, ainsi qu'à la nouvelle poudre. L'énumération ci-après de ses divers chapitres, au nombre de onze, avec trois appendices, donnera l'idée de son précieux contenu.

Chapitre I. Adoption des armes à chargement par la culasse. — II. Armes transformées. — III. Fusils Werndl. — IV. Mousquetons Werndl. — V. Mousquetons Fruwirth. — VI. Armes à répétition, système Kropatschek. — VII. Etudes et expériences pour adopter un fusil à répétition: systèmes Krnka, Karl Krnka, Herz, Frisch, Winklär, Mannlicher, Schmarda et Schurda pour transformations du fusil Werndl, Kropatschek, Gasser, Mannlicher mod. no 1 de 1882. Schulhof mod. no 1 de 1882, id. no 2 mod. 1883, Mannlicher mod. no 3 de 1882. Spitalsky mod. 1884, id. mod. 1879, Kromar, id. Schönauer, Schulhof mod. 1887, Mannlicher mod. no 2 de 1880-81, id. mod, no 3 de 1880-81. Werndl, autre modèle, Valmisberg, id. Strachousky. Archiduc Carlos Salvador et Pehr. Nemetz. Fuckert, Krnka. Mannlicher, mod. 1884. — VIII. Fusil à répétition, modèle de 1886 (Mannlicher). — IX. Fusil à répétition, modèle de 1888 (Mannlicher). — X. Carabine à répétition, modèle de 1890. — XI. Fusil à répétition, modèle 1888-90.

Table de dimensions (mm.), poids (gr.) et qualités des armes modernes adoptées en Autriche-Hongrie et de leurs munitions.

Appendice I. Fusils et carabines de tir réduit. — II. Poudre sans fumée, modèle de 1890 (Schwab). — III. Munitions.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 3. Mars 1894.

Quelques mots sur la topographie en Suisse

(avec une planche)

par Horace Coulin.

Peu de cartes sont aussi connues et aussi populaires que nos belles cartes officielles, et particulièrement la carte Dufour, sa réduction au 250 000e et l'atlas Siegfried. Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* les connaissent mieux que d'autres encore, ayant souvent l'occasion de s'en servir, d'en apprécier la clarté, l'exactitude et l'exécution artistique. L'œuvre est pour ainsi dire entre les mains de chacun, aussi nous semble-t-il que quelques mots sur son élaboration pourront intéresser les lecteurs d'un journal militaire suisse. Nous donnerons donc ici quelques détails, forcément bien incomplets, d'un côté sur l'histoire de la cartographie fédérale, de l'autre sur les procédés employés pour exécuter les levers topographiques.

C'est au général Dufour que remonte l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, *fondé* la topographie officielle en Suisse, d'en avoir magistralement établi les bases et d'avoir dirigé l'exécution de la carte pendant plus de 30 ans avec une compétence et un sentiment artistique que chacun lui reconnaît. Aussi son œuvre restera, malgré les progrès de la cartographie, un modèle du genre; nous l'entendions affirmer, il n'y a pas longtemps, par la personne la plus compétente en ces matières, M. le colonel Lochmann, chef actuel du Bureau topographique fédéral.

Le général Dufour avait mis la main sur de dévoués et distingués collaborateurs, ingénieurs, géomètres et dessinateurs; il n'est besoin que de rappeler les noms des L'Hardy, des Bétemps, Anselmier, Wolfsberger, Osterwald et tant d'autres, et des graveurs de la valeur des Müllhaupt, des Goil et des Bressanini.

C'est à l'année 1832 que remonte le commencement des

travaux de triangulation, par la mensuration de la base de Zurich, base qui devait servir de vérification ; la base réelle de la triangulation suisse fut celle d'Aarberg, mesurée en 1834 par Eschmann, Wolf, Wild, Buchwalder et Trechsel. Le travail dura 40 jours et la longueur trouvée fut de 13 053m74. On fit plus tard des vérifications de cette base par les triangles français en partant d'Ensisheim en Alsace; la mesure de cette base par une série de triangles fut trouvée une première fois de 13 053m78, une seconde fois, de 13 053m72 ; l'écart était donc de 6 cm., et la mesure faite directement représente la moyenne des deux résultats, à 1 cm. près. — En 1836, la grande triangulation était terminée ; le point de départ pour les altitudes étant pris au Chasseral, coté à 1609m57.

En 1837, commencèrent les travaux de lever proprement dits. Il y aurait bien des choses intéressantes à rapporter sur ces débuts, qui constituèrent la fondation du Bureau topographique fédéral, dont le premier siège fut à Genève. Il y a matière à admiration en présence du désintéressement, de l'énergie et du dévouement dont firent preuve ces pionniers de notre topographie. Le budget était des plus restreints, et ce n'est pas un des moindres titres de gloire pour le général Dufour que d'avoir tant et si bien fait avec si peu. Nous trouvons dans les mémoires de ce temps-là, que l'ingénieur Bétemps avait un traitement de 1100 fr. par an, celui d'Anselmier était de 2 fr. par jour ! Osterwald raconte qu'il passa 29 jours de suite sur le Salève, se nourrissant exclusivement de pommes de terre. Un nombre considérable de premières ascensions, souvent périlleuses, furent effectuées pour établir les points de triangulation; plusieurs ingénieurs perdirent même la vie ou furent estropiés dans l'accomplissement de leur tâche ardue. Rappelons, par exemple, la catastrophe du Säntis, 4 juillet 1832, où l'ingénieur Buchwalder fut grièvement blessé par la foudre et son aide Gobat foudroyé au sommet de la montagne. En 1877, le 14 juillet, Félix Favre, géomètre vaudois fut également tué par la foudre près des Ormonts. Glanzmann, ingénieur lucernois, en faisant l'ascension du Piz-Mondin, à l'extrémité orientale du canton des Grisons, tomba dans un précipice de plusieurs centaines de pieds et se tua ; un modeste monument rappelle son souvenir au cimetière du village de Compatsch.

La liste serait longue, si nous pouvions la donner com-

plète, des vies et des santés perdues au service de la topographie en montagne. Disons seulement pour finir et pour donner une idée de ce qu'est parfois la vie du topographe dans les Alpes, qu'il existe une section de la carte fédérale, le n° 489, au 50 000e, intitulée : « Jungfrau », comprenant une partie de 200 km.² environ, sur laquelle il n'y avait pas une seule maison, pas un seul chalet lorsque le lever fut exécuté, (aujourd'hui il doit y avoir 2 ou 3 cabanes du Club alpin). Sur cette étendue on ne trouve, pour ainsi dire, pas une seule courbe de niveau brune, c'est-à-dire point de terrain productif, tout y est noir ou bleu, ce qui signifie : eau, glace, neige, rochers et lapias. Pendant trois saisons consécutives, l'ingénieur qui a fait le lever de cette section, a dû demeurer dans ces régions, accompagné de deux ou trois aides et porteurs, vivant sous la tente-abri.

Nous ne dirons que deux mots sur la triangulation, pour nous arrêter un peu plus longtemps sur le lever de détail au moyen de l'alidade à stadia. La triangulation suisse se rattache aujourd'hui à deux bases principales : celle d'Aarberg et celle de Gordola, au Tessin, plus deux bases secondaires, celles du Sihlfeld, près Zurich, et de Sion. Cette triangulation se compose de grands triangles de *1er ordre*, comprenant les points du réseau géodésique pour la mesure du globe, et de triangles de plus en plus petits classés en trois ordres d'importance ; enfin des triangles de 5e *ordre*, d'intérêt purement local, dont les angles sont obtenus par simple recoupement et sur lesquels on ne peut pas stationner : clochers, faîtes de toit, cheminées de fabriques, arbres isolés, pointes de rochers, etc. Les signaux des 4 ordres principaux sont repérés au moyen d'une borne taillée en granit sortant de 20 cm. du sol, et enfoncée à 45 cm.; sous la borne est placée une dalle de fondation. Les grands signaux sont surmontés de pyramides en bois enfoncées à 1 mètre de profondeur et recouvertes de planches vernies, en blanc le plus souvent; la base est de 4 mètres de côté, la hauteur de 5 mètres. Les pyramides des signaux de 2e, 3e et 4e ordre sont plus petites que les précédentes ; on les remplace quelquefois par de simples perches fixées sur la borne du signal, maintenues par des contrefiches et munies au sommet de deux planches vernies et clouées en croix. Sur les hautes montagnes, au lieu de pyramides, on construit souvent ce que l'on appelle des « Steinmannli »,

piliers en pierre sèche, légèrement coniques, au-dessus desquels flotte un petit drapeau.

La mesure des angles horizontaux, qui fournissent la projection des points trigonométriques sur la carte, et des angles verticaux qui en donnent l'altitude, est faite au moyen du théodolithe, instrument bien connu, dont les parties principales sont : lunettes, cercle vertical et cercle horizontal, les angles horizontaux sont mesurés au moyen d'un certain nombre de lectures dans les positions différentes de la lunette et dans les deux sens de l'angle. Quant à la mesure des altitudes, qui se fait sur le cercle vertical, elle se calcule au moyen de cette formule :

$$h = d \text{ tang } \alpha + d^2 k$$

ou $h =$ la différence de niveau du point visé au point de station, $d =$ la distance horizontale entre ces deux points, $\alpha =$ l'angle vertical et k le coefficient de correction pour la réfraction atmosphérique et la sphéricité de la terre, coefficient qui est proportionnel au carré de la distance.

Nous n'en dirons pas plus long en ce qui concerne la triangulation; nous ne pouvons parler non plus du nivellement de précision, qui fixe aussi, par d'autres procédés, l'altitude de beaucoup de points du territoire suisse en suivant ses lignes principales. Nous supposerons ce travail fait et allons aborder quelques explications sur l'exécution du lever de détail.

Chez nous ces opérations se font à la planchette avec la boussole et l'alidade à stadia. Un seul opérateur, avec un aide, quelquefois deux, peut lever avec ces instruments environ 3 lieues carrées par an, plus ou moins, cela va sans dire, suivant que le temps est favorable ou non, et suivant le terrain qu'il a à lever; mais nous croyons pouvoir donner ce chiffre comme moyenne, pour un travail consciencieux, dans un terrain ni très facile, ni trop coupé, et cela pour l'échelle du 25 000e.

Le bagage du topographe et de son aide se compose : de la planchette fixée à son pied, de la mire, de la caisse d'instruments qui contient : l'alidade à stadia, ses niveaux à bulle d'air, un niveau à règle, un niveau collimateur, la boussole, la règle à calculs, l'échelle et une boîte pour le matériel de dessin. Ajoutons-y un fort parasol à pique, un carnet, une table de logarithmes à 5 décimales, plus les provisions de bouche qu'il faut le plus souvent prendre avec soi, et l'on

pourra juger que le topographe n'est pas léger comme le zéphir et qu'il risquera souvent d'être pris pour toute autre chose que ce qu'il est, par les populations des campagnes. Dans maint village, on le prendra pour un photographe, il s'entendra demander « si cela coûte cher de se faire tirer en portrait », ou encore s'il cherche de l'eau, si le chemin de fer passera par là, heureux qu'on ne le prenne pas pour un « espion », comme cela nous est déjà advenu plus d'une fois. Cependant, nous devons le reconnaître, dans tous les cantons où nous avons été appelés à travailler, nous avons généralement été très bien accueillis, dès que l'on comprenait que nous « tirons des plans de guerre ». Nous étions entourés de la plus grande bienveillance et nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de nos rapports avec les autorités communales qui se sont presque partout mises à notre disposition pour tous renseignements avec une réelle complaisance, ceci soit dit à la louange de la nation suisse en général, qui ne regarde pas *toujours* de travers ce qui vient de Berne quand on comprend l'utilité de ces travaux.

Sur la planchette est collée une feuille de carton bristol portant le réseau des coordonnées de la section à lever et les points de triangulation qui concernent cette section, rapportés à l'échelle. Chacune de ces sections forme un rectangle dont les côtés sont parallèles et perpendiculaires au méridien de Berne; les dimensions sont 24 cm. sur 35, ce qui représente une superficie de 52,5 km.^{2}, soit la 64e partie d'une feuille de la carte Dufour au 250 000e, et 210 km.^{2}, soit la 16e partie au 50 000e.

Cette feuille de carton sur laquelle seront dessinés au fur et à mesure tous les détails du terrain et qui deviendra bientôt la *feuille minute* de la carte, ou l'*original*, sera soigneusement recouverte d'un papier calque, dont on déchirera la partie où l'on travaille pour la recouvrir ensuite, de manière à mettre autant que possible à l'abri des accidents et des intempéries le carton que l'on promène ainsi avec soi pendant des mois sur le terrain.

La première chose à faire, après une promenade de reconnaissance générale de la section à lever, pour se familiariser avec le pays et établir son plan général d'opérations, c'est de déterminer un certain nombre de points auxiliaires, au moyen de la *triangulation graphique*. Pour cela, l'ingénieur-topogra-

phe doit stationner avec sa planchette successivement sur tous les points trigonométriques accessibles et, de là, déterminer par *recoupement* les points saillants qu'il jugera utiles pour le lever de détail, en évaluant, au moyen du cercle vertical de son instrument, l'altitude de chacun de ces points.

Cette opération du recoupement est excessivement simple et revient à ce problème de géométrie : Connaissant un côté d'un triangle et ses deux angles adjacents, déterminer le troisième angle et les deux autres côtés. En effet, nous avons sur la planchette un certain nombre de points déjà déterminés par la triangulation, leurs distances respectives données graphiquement à l'échelle. Stationnons d'abord sur un de ces points, A (fig. 1), orientons la planchette (nous verrons tout à l'heure comment se fait cette opération-là) et visons avec l'alidade à lunette le point que nous voulons déterminer, X ; nous tirons un trait Ax le long de la règle de l'alidade, — celle-ci doit être rigoureusement parallèle à l'axe optique de la lunette, — trait passant par le point où nous sommes, puis nous nous transportons à un autre signal dont la position nous est également donnée et d'où l'on puisse voir le point X, nous orientons de nouveau la planchette, tirons de même un rayon dans la direction Bx', le point d'intersection X des deux lignes sera le point cherché. Il faut éviter le plus possible d'avoir des lignes de visée faisant entre elles des angles très aigus ou très obtus, les chances d'erreur étant plus grandes. On ne se contente, du reste, jamais de deux visées pour la détermination d'un point qui doit servir de signal auxiliaire, on se transportera encore en un troisième signal accessible; la troisième ligne de visée que l'on obtiendra comme les précédentes, devra passer par l'intersection des deux premières ; c'est ainsi que l'on vérifiera l'exactitude de l'opération précédente. C'est, du reste, un des avantages du procédé de lever à la planchette que de pouvoir continuellement se vérifier, à mesure que l'on avance. Nous répéterons les mêmes opérations un grand nombre de fois, resserrant toujours davantage le *canevas* du lever, déterminant peu à peu tous les points saillants du terrain. Il va sans dire que dès que l'on a établi la projection d'un point, il faut en calculer l'altitude au moyen de la formule citée plus haut, cette altitude se déduit de celle des signaux déjà repérés et cotés.

Nous avons dit que pour cette opération de la triangulation

graphique, il fallait d'abord horizontaliser la planchette, puis l'orienter. On rend la planchette horizontale d'abord approximativement, en calant ses trois pieds, puis on assure l'horizontalité avec le niveau à bulle d'air en le plaçant dans deux directions différentes, amenant au moyen des trois vis calantes, la bulle d'air au milieu du tube dans ces deux positions; on peut encore, pour plus de sûreté, faire faire un tour complet à la planchette, et s'assurer pendant ce mouvement, que la bulle d'air est bien constamment dans le milieu du tube.

Orientation : Le cadre et les degrés dessinés sur la planchette représentent les lignes NS. et OE. exactement. On pourrait donc, en prenant la déviation du nord magnétique pour l'époque courante, déterminer la ligne du nord magnétique en dessinant l'angle au rapporteur. Mais il est plus simple et plus sûr d'agir autrement. N'oublions pas que nous sommes sur un signal dont la projection nous est déjà connue, ainsi que celle de plusieurs autres, dont nous avons également la projection sur notre papier. Il suffit donc, une fois le plan de projection bien établi, de placer la règle de l'alidade sur la ligne joignant le point qui représente le signal où l'on opère et celui qui figure un des signaux en vue, puis on manœuvre la planchette horizontalement jusqu'à ce que ce deuxième signal soit dans le champ de la lunette, la borne ou le sommet de la pyramide qui est verticalement au-dessus étant partagée exactement par le fil vertical du réticule de la lunette. Ce mouvement de la planchette est facilité par une vis micrométrique. On fixe alors, au moyen d'une vis de serrage, la planchette dans cette position, qui doit être orientée exactement au nord, et si l'on braque maintenant la lunette sur un troisième signal, la règle de l'alidade doit passer par les deux points qui représentent le signal de station et le signal visé; il en serait de même pour tous les points déjà déterminés. Plaçons alors la boussole à cadre rectiligne sur notre papier, en prenant garde, cela va sans dire, d'éloigner tout objet, compas, couteau ou autre, de fer ou d'acier, qui pourraient faire dévier l'aiguille, ce qui entraînerait des erreurs fatales dans la suite; amenons-là peu à peu jusqu'au point où l'aiguille sera absolument immobile sur le zéro, et traçons une ligne le long du bord de la boussole : cette ligne c'est celle du nord magnétique, qui nous servira pour toute la campagne topogra-

phique, mais qu'il sera bon de vérifier au moins une fois par mois.

En voyageant ainsi de signal en signal, visant chaque fois les objets saillants et déterminant leur position par recoupement et leur altitude par la formule donnée plus haut, nous aurons bientôt une feuille constellée de points de repères cotés exactement qui pourront, à leur tour, nous servir de signaux et nous serons prêts pour commencer le lever de détail pour lequel la *stadia* va nous servir.

Mais avant d'en exposer la théorie, il nous semble utile de prendre un exemple pratique pour faire mieux comprendre le calcul des altitudes. Nous supposons que nous avons déjà obtenu par recoupement un point; nous sommes en un signal dont l'altitude est, par exemple, $895^{m}3$; prenons entre les deux pointes du compas la longueur comprise entre le point représentant notre signal et le point obtenu dont nous voulons avoir l'altitude. Nous portons cette longueur sur l'échelle et nous trouvons qu'elle est de 2310 mètres. La lunette étant braquée sur le point voulu, le fil horizontal du réticule coupant l'objet en question, lisons l'angle sur le cercle vertical, soit $3^{\circ}29'$.

Remplaçons dans la formule

$$h = d \text{ tang } \alpha + d^2 k$$

les lettres par leur valeur, nous aurons :

$$\text{Différence de niveau } h = 2310 \times \text{tg}3^{\circ}29' + d^2 2310^2 k$$

ou

$$h = \log 2310 + \log\text{tg}3^{\circ}29' + 2310^2 k$$

$$\text{le coefficient } k = 0{,}000\,000\,0659$$

nous aurions finalement :

$$h = 140^{m},6 + 0^{m}35 = 140^{m},95$$

en supposant que nous sommes plus bas que le point visé, mais cette différence de niveau h est celle de la planchette au point cherché, or celle-ci est de $1^{m}25$ environ plus haute que le sol, il faut donc ajouter encore $1^{m}25$, ce qui nous donne :

$h = 142{,}20$ et pour l'altitude du point cherché :

$$895^{m}3 + 142^{m}20 = 1037^{m}5.$$

La valeur $d^2 k$ s'ajoute à la différence de niveau quand on a affaire à un angle positif, c'est-à-dire lorsqu'on est plus bas que le point dont on veut déterminer l'altitude; elle se retran-

che dans le cas contraire. Il en est de même pour la hauteur de l'instrument au-dessus du sol.

Ces calculs qui peuvent paraître longs, sont énormément facilités par la règle à calcul construite par la maison Kern, d'Aarau, et qui donne mécaniquement pour toutes les distances et les angles voulus, les différences de niveau, les réductions à l'horizon et la valeur du coefficient de réfraction et de sphéricité k. On arrive, avec un peu d'habitude, à exécuter ces calculs en une ou deux minutes quand on est obligé de recourir à la table de logarithmes pour l'évaluation de la différence de niveau — ce qui devient nécessaire pour des distances un peu grandes et des angles au-delà de 4 à 5° — et en moins encore lorsque la règle à calcul suffit pour le tout, ce qui est presque toujours le cas pour le lever de détail autour d'un point de station, où l'on ne rayonne jamais au-delà de 500 à 600 mètres.

Nous avons vu jusqu'à présent les opérations qui concernent la triangulation graphique, c'est-à-dire la détermination de nouveaux points et de leur altitude en stationnant successivement sur les points accessibles fixés auparavant par la triangulation générale. Avant d'aborder la *stadia*, il nous reste à parler de la méthode de *recoupement en arrière*. Dans ce cas-là nous stationnons sur le point même dont nous voulons établir la position sur la carte et l'altitude. La condition nécessaire pour cela, c'est que, du point de station choisi, nous ayons au moins trois signaux ou points de repère fixés préalablement.

Comme précédemment, nous horizontalisons la planchette et l'orientons en plaçant la boussole sur la ligne du nord magnétique ; puis nous visons successivement les trois signaux, tirant chaque fois le long de la règle de l'alidade les lignes passant par le point de projection de chaque signal. Deux signaux suffiraient, il est vrai, pour déterminer par recoupement en arrière notre point de station, qui doit être le point d'intersection des deux lignes, mais comme nous n'avons ici d'autre moyen d'orientation que la boussole, que celle-ci est parfois sujette à des caprices, — qu'elle subisse, par exemple, à notre insu l'influence du fer ou de l'électricité atmosphérique, — il est essentiel d'avoir un troisième signal dont la ligne de visée devrait passer exactement par le point d'intersection déjà obtenu. Il est bon aussi de choisir des signaux tels que

leurs lignes de visée ne fassent pas des angles trop aigus ou trop obtus (fig. 2), le point d'intersection étant peu net, et une erreur, même avec le contrôle d'une troisième observation, pouvant très bien se produire comme la figure le montre suffisamment sans qu'il soit besoin d'insister.

Il est rare, surtout en examinant à la loupe, que ce recoupement en arrière nous donne un point mathématique, il y a presque toujours un *triangle d'erreur;* si ce triangle est trop sensible, c'est qu'on a mal opéré, soit qu'un des signaux soit mal déterminé, soit que l'on ait mal visé, ou bougé l'instrument, soit que celui-ci soit faussé dans quelqu'une de ses parties, soit encore que la boussole ait dévié pour une cause ou pour une autre. Mais si le triangle est très petit, nous pouvons y remédier d'une manière très simple. On peut savoir par un procédé, dit de *Pothenot,* où le vrai point doit se trouver par rapport au triangle d'erreur. Il faut se garder de croire que le point se trouve toujours dans l'intérieur du triangle, ce cas-là ne se présente que lorsque le point de station est situé dans le triangle formé par les trois signaux qui doivent servir à sa détermination. Le procédé de Pothenot découle du théorème suivant (fig. 3) :

Les distances perpendiculaires du point de station aux lignes de visée fausses sont proportionnelles aux distances du point de station aux points visés. Soit *abc* le triangle d'erreur et x la position vraie du point de station, les lignes perpendiculaires de x sur *ab, bc* et *ca* sont proportionnelles aux lignes Ax, Bx et Cx. Le cadre restreint de ce rapide aperçu ne nous permet pas de démontrer ce théorème, ni d'exposer en détail les 6 cas différents qui peuvent se présenter, cela nous entraînerait trop loin ; nous signalerons seulement le cas le plus curieux, qui ne se présente heureusement presque jamais, c'est celui où le point de station choisi se trouverait être exactement sur le cercle circonscrit au triangle formé par les trois signaux choisis; dans ce cas-là nous n'avons jamais de triangle d'erreur, la correction est impossible. Il faut donc toujours s'assurer que l'on n'est pas sur ce cercle, et même en éviter la proximité.

Lorsque nous avons établi la projection du point de station choisi par la méthode que nous venons d'exposer, nous en déterminons l'altitude par la formule citée plus haut, en nous servant de 2 ou de 3 des signaux en vue et en prenant la

moyenne des différents résultats, s'il y a lieu. Ces différences, si l'on a bien opéré, et dans les cas ordinaires, peuvent atteindre 2 ou 3 décimètres; elles restent ainsi dans des limites acceptables pour le but à atteindre.

Les deux méthodes que nous venons de voir : détermination d'un ou de plusieurs points non accessibles, ou sur lesquels on ne juge pas nécessaire de se rendre, au moyen de 2 ou 3 stations successives sur des points repérés, et détermination d'*un* point sur lequel on stationne, au moyen du recoupement en arrière et du procédé de Pothenot, ces deux méthodes font abstraction de la *stadia;* elles peuvent être appliquées avec la planchette, la boussole et une simple alidade à lunette ; elles sont presque exclusivement employées pour les levers au 50000e dans la haute montagne. On fait quelquefois des recoupements en très grand nombre de 2 ou 3 stations seulement, c'est un travail très minutieux, qui demande une attention soutenue pour ne pas confondre, en changeant de station, les points observés les uns avec les autres; il est alors nécessaire de dessiner des croquis détaillés, et la photographie peut être d'une grande utilité dans ce travail-là. *(A suivre.)*

Réorganisation militaire.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée suisse.

(SUITE)

Troupes sanitaires.

Nous proposons de réduire le nombre des officiers sanitaires montés et de diminuer quelque peu le chiffre des troupes sanitaires attribuées à l'élite. Par contre, nous désirons augmenter les lazarets de divisions et de corps d'armée, en appelant pour ces derniers la *réserve* au service sanitaire de campagne.

L'organisation de 1874 et son développement ultérieur ont élevé de telle sorte le nombre des médecins montés, que en

La réserve contenant relativement moins d'unités de troupes et de corps combinés que l'élite, le personnel provenant des institutions sanitaires de l'élite suffira dans la réserve pour former les 5 ambulances du lazaret de corps.

La landwehr reste disponible pour le service sanitaire sur les lignes d'étapes et dans les hôpitaux ; elle sera renforcée par le landsturm. Il y a d'autant moins de raisons d'augmenter hors de proportion les troupes sanitaires, que dans notre pays nous pouvons bien toujours compter sur un appui considérable de la part de la population, appui qui fait défaut aux armées d'invasion en pays ennemi.

On peut fixer à 70 % la proportion des effectifs de la landwehr actuelle par rapport à ceux de l'élite, en calculant une diminution normale. Ce chiffre de 70 % peut être réparti de la manière suivante :

45 % à la réserve,
25 % à la landwehr.

Le projet prévoit dans l'élite un effectif réglementaire de 3496 hommes.

45 % de cet effectif donne 1577 hommes.

Effectif réglementaire de la réserve 1493 hommes.

Il reste donc un excédent de 84 hommes.

Comparons ces propositions avec les effectifs des autres armées :

Le corps d'armée allemand a trois détachements sanitaires à 198 hommes, soit un total de 594 sous-officiers et soldats sanitaires (sans le train). Il a donc un soldat sanitaire pour 54 fusils d'infanterie (33 bataillons avec 32 208 fusils).

Le corps d'armée français a trois ambulances à 145 sous-officiers et soldats sanitaires, soit 435 hommes pour 25 000 fusils d'infanterie ou un homme pour 57 fusils.

Le corps d'armée suisse a 12 ambulances, y compris l'ambulance de montagne, à 42 hommes soit 504 hommes pour 20 800 fusils ce qui donne 1 soldat sanitaire pour 41 fusils, et, si l'on y comprend six bataillons de réserve, un pour 50 fusils environ.

L'affirmation souvent exprimée dernièrement, que l'armement perfectionné augmenterait les pertes hors de proportion est contredite par d'autres affirmations tout aussi sérieuses qui démontrent que la proportion des pertes s'est continuellement abaissée avec le perfectionnement des armes, parce que les modifications dans l'armement ont toujours été suivies de modifications correspondantes dans la tactique. Frédéric-le-Grand perdit, à Kollin, la moitié de son infanterie. Napoléon Ier perdit, à Borodino, sa bataille la plus sanglante, le tiers de son infanterie, enfin à Gravelotte, la bataille la plus importante depuis l'invention des armes se

Supplément à la Revue Militaire Suisse

Mars 1894

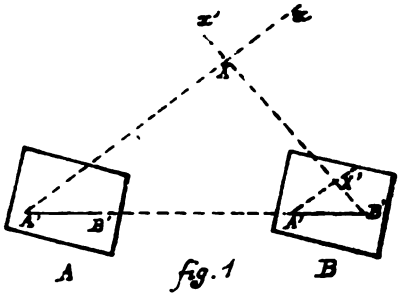

fig. 1

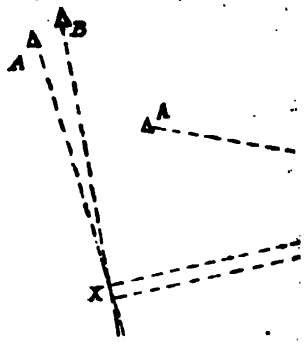

fig 1

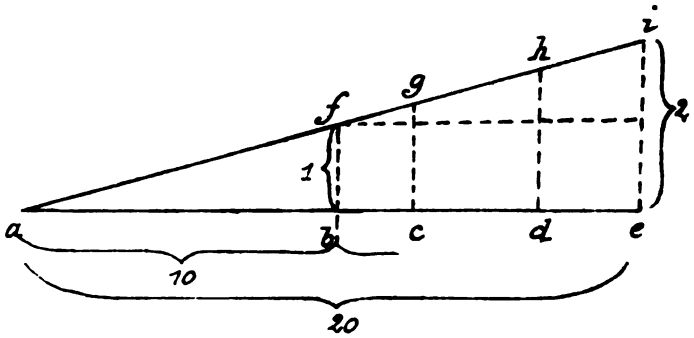

fig. 4

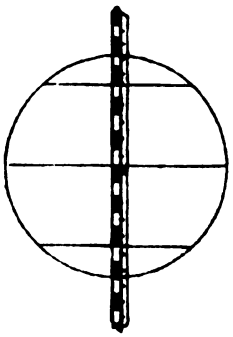

fig 7.

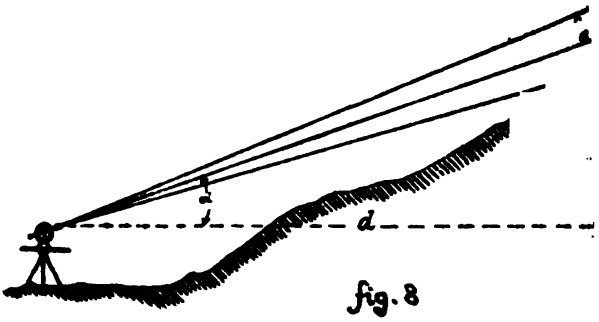

fig. 8

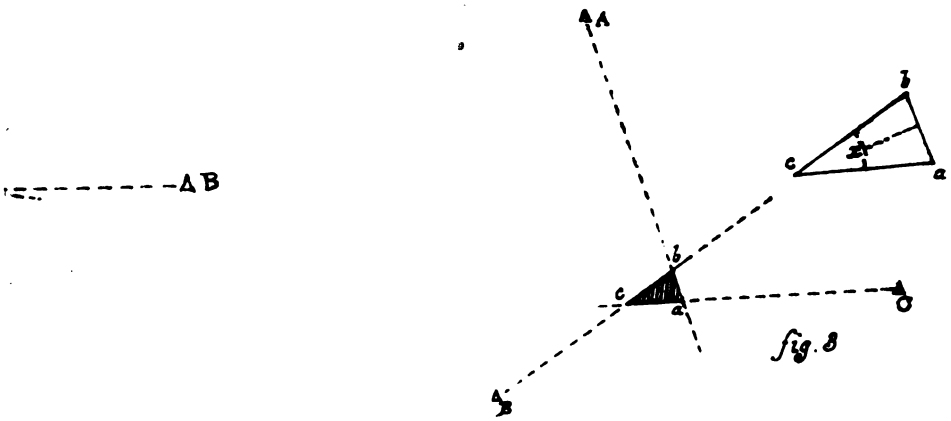

fig. 8

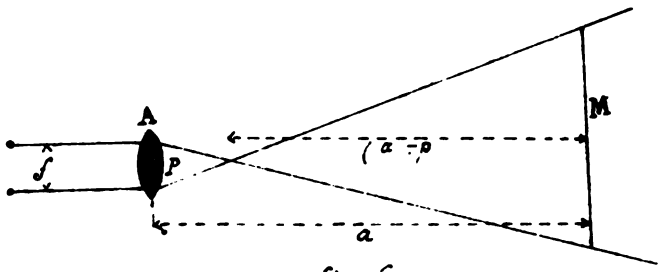

fig. 6

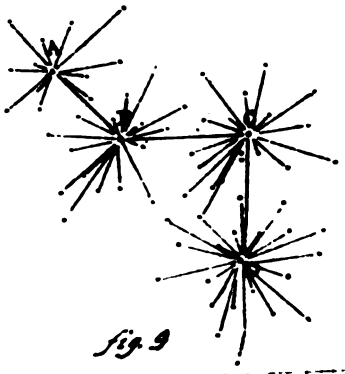

fig. 9

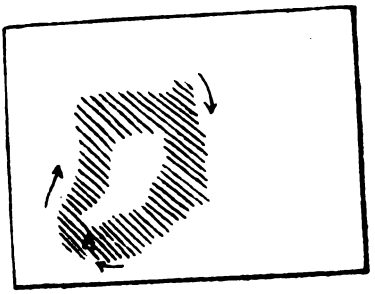

fig. 10

chargeant par la culasse, les pertes des deux partis s'élevèrent environ au 10 % des troupes combattantes. Les nouveaux fusils à petit calibre causent des blessures qui sont en grande partie moins dangereuses qu'auparavant.

Troupes de subsistances.

L'organisation de 1874 formait pour chaque division une compagnie d'administration d'un effectif de 10 officiers et 41 hommes. En fixant cet effectif, on eut sûrement l'intention de former un cadre dans lequel rentreraient, en cas de mobilisation, des hommes appartenant à d'autres unités de troupes de la landwehr ou du landsturm.

Dans les premières années de cette organisation, alors que les effectifs des compagnies d'administration étaient encore faibles, elles se contentèrent, lors des manœuvres, de ne cuire elles-mêmes le pain et de n'abattre le bétail que pour une petite partie de leurs divisions ; la plus grande partie des vivres nécessaires fut demandée à des fournisseurs et livrée à la troupe par l'intermédiaire des compagnies d'administration. On s'imagina peu à peu, dans le courant des années, que la compagnie d'administration devrait être assez forte pour fournir elle-même tout le pain et abattre tout le bétail nécessaire à la troupe ; et lors des manœuvres on renforça les compagnies d'administration par de nombreux boulangers et bouchers pris dans l'infanterie, et privés ainsi de leur instruction militaire véritable. L'infanterie se plaignit, avec raison, de cette manière de faire et l'on voulut y remédier en élevant les effectifs des compagnies d'administration dans l'élite. On parvint à cela en augmentant continuellement le recrutement de manière à obtenir un effectif de 170 à 180 hommes environ. Les compagnies d'administration ont actuellement un effectif moyen de 155 hommes sur les contrôles, soit le triple de l'effectif réglementaire.

Si d'un côté l'on peut se demander s'il est nécessaire de ne délivrer à la troupe, en paix comme en guerre, que le pain cuit par les compagnies d'administration elles-mêmes et lors même que l'on pourrait utiliser d'autres méthodes de fournir le pain avec un personnel moins considérable ; il faut pourtant reconnaître que, dans les manœuvres de ces dernières

années, le service des subsistances des compagnies d'administration des divisions et des corps d'armée a été fort bien organisé et que le personnel nécessaire aux compagnies d'administration n'est, en somme, pas si considérable en regard de l'effectif de l'armée. Il n'y a donc pas lieu d'abandonner un système de subsistances qui a fait ses preuves et auquel nous nous sommes habitués.

Nous avons toutefois fixé l'effectif des compagnies de subsistances de telle façon que ces compagnies n'arrivent à leur effectif complet de 170 hommes que lorsque les classes d'âge de la réserve sont adjointes à celles de l'élite. Nous diminuons ainsi le moins possible les forces combattantes. L'effectif réglementaire de l'élite, qui est d'après notre projet de 120 hommes, et avec 10 % de surnuméraires, 132 hommes, produira un abaissement de l'effectif de contrôle actuel de 23 hommes en moyenne par compagnie.

Les troupes de subsistances quittent la division pour devenir troupes non endivisionnées du corps d'armée.

Le nombre des officiers montés a été, ici aussi, réduit à la moitié dans l'élite (24) et nous les avons supprimés dans la landwehr.

Trains.

La loi d'organisation de 1874 avait établi deux catégories de troupes du train : le *train de ligne,* officiers et troupes répartis soit isolément, soit par groupes, dans les états-majors supérieurs et les unités des armes combattantes, pour y pourvoir au service des trains ou pour y surveiller ce service ; les *bataillons du train*, un par division d'armée. Ces bataillons étaient formés en divisions chargées de pourvoir au service des importantes colonnes de train du génie, des troupes sanitaires et des troupes de subsistances.

L'effectif des contrôles des bataillons du train dans l'élite était, le 1er janvier 1893, de 1977 hommes ; l'effectif du train de ligne est de 1159 ; total, 3136 hommes.

Ce personnel est administré et instruit par l'artillerie.

Dans l'avenir nous ferons également une différence entre *train de ligne* et *colonnes du train ;* la constitution de ces deux catégories sera différente.

Nous proposons d'*incorporer complètement le train de ligne dans les unités de troupes auxquelles il appartient*, c'est-à-dire de le placer sous la même administration.

Les troupes du train de ligne devront, autant que possible, appartenir à la même classe d'âge (élite, réserve et landwehr), que l'unité dont elles feront partie.

Le train de ligne comprend les officiers, sous-officiers et soldats du train des états-majors supérieurs, des unités de l'infanterie et de la cavalerie, ainsi que des demi-bataillons de sapeurs.

D'après notre projet, le *train de ligne* comprendra le personnel suivant :

L'élite :	35	officiers et	1658	sous-officiers et	soldats.
La réserve :	4	»	476	»	»
La landwehr :	4	»	168	»	»

Si l'on recrute l'élite du train de ligne de telle façon que lors d'une mise sur pied il entre au service au complet des 1693 hommes nécessaires, la *réserve* pourra aussi se présenter avec 762 hommes (45 %) et la *landwehr* avec 423 hommes (25 %). La réserve aura 282 *surnuméraires* et la landwehr 151, ou, les deux réunies 433.

Chaque corps d'armée aura donc 108 surnuméraires du train de ligne de réserve et landwehr à sa disposition.

Nous proposons de composer les *colonnes du train*, attribuées pour la plupart à des services auxiliaires qui ne sont pas exposés à des pertes par le feu, pour autant que cela sera possible au moyen du personnel du train sortant de l'artillerie de campagne ; puis, là où ce personnel ne suffit pas, de former des unités du train spéciales d'hommes d'élite, de réserve et de landwehr ; enfin, de mettre à contribution les escadrons du train de la réserve et de la landwehr provenant de la cavalerie ; ces escadrons serviront aussi à compléter le train en cas de guerre. Ce serait prodiguer ses forces que de vouloir recruter pour ces services plus d'hommes de l'élite qu'il n'est absolument nécessaire.

Les *colonnes du train de l'armée d'opération* (à l'exception des colonnes de munitions, du parc de corps et des convois de montagne) ont, d'après notre projet, l'effectif suivant :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.
4 trains d'équipages de ponts des corps d'armée	12	388	400
4 compagnies de télégraphes des corps d'armée	—	64	64
8 lazarets divisionnaires	—	168	168
4 ambulances de montagne	—	52	52
4 lazarets de corps	16	364	380
12 colonnes du train de subsistances .	48	1344	1392
4 compagnies de remonte du train . .	24	336	360
	100	2716	2816

Les compagnies de remonte du train suivent leur corps d'armée pour recevoir le personnel du train et les chevaux surnuméraires et fournir, suivant les besoins, les remplacements en hommes et en chevaux. La constitution de ces compagnies permet d'éviter le recrutement de surnuméraires dans le train de ligne et de le diminuer dans les autres unités du train.

Nous proposons de recruter directement et de former les unités du train suivantes :

Le train des 4 équipages de ponts des corps d'armée dans l'élite, la réserve et la landwehr, dont dans l'élite . .	240
Les 8 lazarets divisionnaires, exclusivement dans l'élite	168
4 colonnes du train de subsistances, une pour chaque corps d'armée dans l'élite, la réserve et la landwehr, dont : dans l'élite	280
Les 4 compagnies de remonte du train des corps d'armée, dans l'élite, la réserve et la landwehr, dont : dans l'élite	220
Total : élite . . .	908

Les unités suivantes seront pourvues exclusivement de personnel du train de la réserve et de la landwehr :

Les 4 compagnies de télégraphes des corps d'armée.	64
Les 4 lazarets de corps	380
4 ambulances de montagne	52
8 colonnes du train de subsistances	920
Total . . .	1416

Sur ce total, les 920 hommes des colonnes du train de subsistances seront fournis par le personnel de réserve et landwehr de 16 batteries de campagne (tableau XXVI). Le personnel surnuméraire de la réserve du train de ligne suffit pour les compagnies de télégraphes et le bataillon de chemins de fer. Les 4 ambulances de montagne seront conduites par le personnel de la réserve sortant des batteries de montagne. Dans les 4 lazarets de corps, les ambulances peuvent être conduites par le personnel de réserve et landwehr sortant des lazarets divisionnaires ; enfin, en cas de guerre, les escadrons du train de la cavalerie qui auront environ 3600 hommes disponibles de réserve et landwehr, devront compléter le personnel du train ou même fournir des escadrons qui prendront le service de colonnes entières, telles que l'équipage de ponts de l'armée, les compagnies de télégraphes de la réserve, la réserve des lazarets de corps, etc.

Pour les exercices, on pourra employer également des compagnies de remonte du train pour le service des compagnies de télégraphes et des ambulances faisant partie des lazarets de corps.

En comparaison avec l'organisation actuelle, nous voulons recruter et mettre sur pied dans l'élite le personnel du train suivant :

	Organisation actuelle.	Projet.
Train de ligne . . .	1268	1693
Colonnes du train . .	1712	908
	2980	2601

L'élite fournira donc 379 hommes de moins qu'auparavant.

Compagnie d'aérostiers.

Nous avons prévu dans la nouvelle organisation de l'armée un *parc d'aérostation* ; c'est un moyen de guerre technique que nous considérons comme étant de toute première nécessité. Un des plus importants facteurs de tout succès militaire consiste à reconnaître à temps les mesures que prend l'ennemi. Le moyen principal d'arriver à ce but est la cavalerie, mais nous n'en aurons jamais à notre disposition une quantité comparable à celle de l'adversaire. Aussi l'observation depuis le ballon nous rendra dans bien des cas des services que nous

ne serions pas en état d'obtenir d'aucune autre manière. Le nombre d'hommes nécessaire est très faible, environ 80. Toutes les armées des puissances qui nous entourent sont pourvues de troupes d'aérostiers.

Aperçu général.

Nous vous donnons ci-après un aperçu général des effectifs de l'élite d'après notre projet :

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.	
Etat-major de l'armée.	67	42	109	
4 états-majors de corps d'armée	96	96	192	
8 états-majors de div.	144	208	352	
16 brigades d'infanterie	2640	83 904	86 544	Infanterie.
8 bataills de carabins.	192	6 840	7 032	Infanterie.
4 régim. de cavalerie.	188	2 920	3 108	Cavalerie.
9 escadrons . . .	63	1 035	1 098	Cavalerie.
8 régim. d'artiller. de camp. à 4 batteries	232	4 952	5 184	Artillerie.
4 régim. d'artillerie de camp. à 6 batteries	188	3 704	3 892	Artillerie.
3 groupes d'artillerie de montagne . .	60	1 077	1 137	Artillerie.
5 régiments d'artillerie de position .	108	1 805	1 905	Artillerie.
Artillerie de forteresse (environ) . . .	—	—	1 000	Artillerie.
8 demi-bataillons de sapeurs	96	2 760	2 856	Génie.
4 équipages de ponts.	32	912	944	Génie.
4 compagnies de télégraphes . . .	20	480	500	Génie.
8 lazerets divisionnres	216	1 184	1 400	
4 détachements de subsistances . .	72	1 204	1 276	
Compagnie d'aérostiers	4	70	74	
4 compagnies de remonte du train .	12	208	220	
	4422	113 401	118 823	

En regard de cet effectif, voici l'état actuel :

		Effectif réglementaire d'après la loi de 1874.	Effectif sur les contrôles en 1893.
Etats-majors des corps de troupes combinés		1 131	909
104 bataillons d'infanterie		80 464	100 490
24 escadrons	2976	3 492	3 245
12 compagnies de guides	516		
48 batteries de campagne	7680	13 832	18 660
2 batteries de montagne	340		
16 colonnes de parc	2560		
8 bataillons du train	1712		
10 compagnies de position	1220		
2 compagnies d'artificiers	320		
8 bataillons du génie		3 144	4 990
40 ambulances		1 600	1 824
8 compagnies d'administration		408	1 287
		104 071	131 405

L'effectif réglementaire de notre projet, 118 823 hommes, prévoit dans l'élite une augmentation de 14 752 hommes de l'effectif réglementaire actuel (104 071). Cette augmentation d'effectif est en réalité déjà dépassée de 12 582 soit du 10,6 % par l'effectif des contrôles au 1er janvier 1893. Si, d'un côté, l'on doit admettre que ces 10,6 % ne couvriront pas complètement le déficit résultant d'hommes qui ne se présentent pas, d'un autre côté, il est sûr que le chiffre de 131 405 ne représente pas le plus haut effectif des contrôles possible. Nous avons encore dans l'élite les classes de recrutement de 1881 à 1886, années pendant lesquelles on a recruté beaucoup moins de monde que pendant les années suivantes, en moyenne 14 330 hommes. La moyenne des six dernières années a donné annuellement 15 560 recrues trouvées aptes au service (en 1892, même 16 711). En se basant sur cette moyenne, on obtient pour 12 classes d'âge de l'élite (en déduisant 25 % de morts, invalides, émigrés, etc.), un effectif de contrôle de (186 720 — 46 680) 140 040 qui couvre l'effectif de 118 823 avec 18 % de surnuméraires. Du reste, on pourra toujours,

dans le cas où la mobilisation aurait lieu après le milieu de mai, incorporer les 6000 recrues de l'année courante qui seront exercées, ou bien, si la mise sur pied a lieu dans les premiers mois de l'année, appeler avec l'élite la plus jeune classe d'âge de la réserve, soit environ 9000 hommes.

Si l'on prend comme base les effectifs réglementaires de la loi de 1874, on voit que quelques armes spéciales ont déjà un pour cent de surnuméraires élevé, hors de proportion comparativement à l'infanterie. Tandis que, par exemple, l'infanterie a 24,8 % de surnuméraires, l'artillerie en a 36 % et le génie 54,4 %.

La diminution de l'effectif réglementaire des armes spéciales, prévue par notre projet, ainsi que la diminution rationnelle du pour cent de leurs surnuméraires, rendront possible d'amener les effectifs des contrôles de l'infanterie au chiffre voulu.

Le recrutement des prochaines années aura pour tâche de mettre cet état de choses en ordre.

Déduction faite des états-majors des corps combinés et des armes spéciales réparties dans les unités, l'infanterie compte le 1er janvier 1893 95 321 hommes sur les contrôles. L'effectif réglementaire de notre projet est de 89 540 hommes, il restera donc 5701 surnuméraires, soit 6.4 %.

Il en est autrement de l'artillerie.

L'effectif des contrôles actuels des unités de l'artillerie dans l'élite est le suivant :

	Effectif de contrôle.
48 batteries de campagne	10,735
2 batteries de montagne	432
16 colonnes de parc	3,104
10 compagnies de position	1,684
2 compagnies d'artificiers	477
Total	16,432

D'après le projet actuel, l'effectif réglementaire de l'artillerie sera de :

56 batteries montées à 160 hommes	8,960
9 batteries de montagne à 125 hommes	1,125
15 compagnies de position à 124 hommes	1,860
Total	11,945

Si l'on ajoute à cet effectif réglementaire le 15 % de surnuméraires nécessaires, on trouve l'effectif de contrôle demandé par notre projet, soit 13 730 hommes, de sorte que l'effectif de contrôle actuel contient 2700 hommes, qui deviendront disponibles pour les autres armes.

L'élite de l'arme du génie se trouve dans des circonstances semblables.

	Effectif réglementaire d'après la loi de 1874.	Effectif des contrôles 1893.	Surnuméraires %
Etats-majors	72	85	18.1
Sapeurs	1224	1825	49.0
Pontonniers	984	1547	57.2
Bataillons du génie . .	3144	4972	58.1
Pionniers d'infanterie .	1800	2564	42.4
Total de l'élite .	4944	7536	52.4

Notre projet prévoit, par contre, l'effectif réglementaire suivant :

Etats-majors	42	
8 demi-bataillons de sapeurs .	2720	sans train.
4 équipages de ponts	688	sans train.
4 compagnies de télégraphes .	428	sans train.
	3878	

Avec l'effectif de contrôle nécessaire pour notre projet, et 15 % de surnuméraires, soit 4454 hommes, nous avons un boni de 3077 hommes sur l'effectif des contrôles actuels; et si l'on déduit de ce chiffre 600 employés de chemins de fer indisponibles qui se trouvent dans les compagnies de pionniers, il nous restera toujours 2477 hommes disponibles en faveur d'autres armes.

Les unités suivantes de l'*élite* seront renforcées, en cas de guerre, par des officiers et des hommes de la réserve et de la landwehr (pour les manœuvres de paix, ce renfort aura lieu en tenant compte de la durée de service réglementaire des hommes de ces deux classes).

15 compagnies de position.
4 colonnes du train des équipages de ponts.
8 compagnies de subsistances.
4 colonnes de train des détachements de subsistances.
4 compagnies de remonte du train.

On formera les corps de troupes ci-après dans la *réserve :*

4 brigades d'infanterie à 6 bataillons	21 636
12 bataillons isolés, fusiliers et carabiniers . .	10 548
4 escadrons de cavalerie de réserve (environ) .	400
16 escadrons du train (environ)	2 400
	34 984

Les corps de troupes suivants seront formés de réserve et landwehr (mélangées).

5 compagnies de position (provenant de l'artillerie de campagne)	1000
4 parcs de corps et 1 parc de dépôt	2825
3 convois de montagne	525
13 colonnes du train de l'artillerie de position et des détachements de subsistances (provenant de l'artillerie de campagne)	1482
8 compagnies de sapeurs	1344
2 compagnies de pontonniers	336
2 compagnies de télégraphes	250
1 bataillon de pionniers des chemins de fer . . .	371
4 lazarets de corps (troupes sanitaires : réserve ; train : réserve et landwehr)	1416
Total . . .	9549

Ce mélange des classes d'âge, d'une durée de service inégale, ne causera aucun inconvénient pour les exercices de ces troupes. L'artillerie de position exercera avec d'autant moins de pièces, les unités du parc et du train avec d'autant moins de chevaux et de matériel que le personnel de ces unités sera faible.

Le fait que tous les parcs de munition et la plus grande partie des colonnes du train ne seront plus composées que d'hommes de la réserve et de la landwehr, produira des économies pour les cours de répétition. En effet, ces unités de troupes avec leur matériel considérable de chevaux se présenteront actuellement aux cours de répétition avec un effectif plus faible et pour une plus courte durée que cela n'a lieu actuellement, où elles sont formées d'hommes de l'élite. Le développement des officiers supérieurs qui est le principal but des grandes manœuvres n'en souffrira pas. Ce n'est pas la pré-

sence d'un lourd train de voitures à quelques heures en arrière qui perfectionnera l'instruction tactique du chef pour le combat.

Les corps suivants seront composés exclusivement d'hommes de la *landwehr :*

4 brigades d'infanterie	21 540
4 bataillons de carabiniers	3 500
16 escadrons du train (environ)	800
5 lazarets d'étapes	925
3 trains de chemins de fer sanitaires	60
50 sections d'hôpitaux	2 650
4 compagnies de subsistances	240
Total . . .	29 715

Ces corps de troupes seront utilisés pour le service de garnisons, le service des étapes et le service territorial.

Les unités de combat de la réserve et de la landwehr contiendront un pour cent considérable de surnuméraires. On arrivera ainsi à ce que ces unités, en cas de mobilisation, n'entreront en général en ligne qu'avec des hommes véritablement aptes au service et avec des effectifs complets ; il leur sera, en outre, possible de laisser un cadre suffisamment solide, pour les nouvelles formations dans les dépôts de troupes.

Nous joignons ici un aperçu de la formation d'un corps d'armée renforcé par de l'infanterie de réserve et par de l'artillerie de position ou de montagne, telle que notre projet le prévoit.

Ordre de bataille du Ier corps d'armée, renforcé par de l'infanterie de réserve et de l'artillerie de montagne.

Etat-major du corps d'armée.

1. Régiment de cavalerie.

1re subdivision.

2e subdivision.

Batterie de mitrailleuses.

IIe DIVISION.

IVe brig. d'inf. IIIe brig. d'inf.

8e rég. 7e rég. 2e bat. car. 6e rég. 5e rég

2e esc. cav. div.

2e rég. d'artillerie de camp.

2e demi-bat. de sapeurs.

Lazaret division n° 2.

Ire DIVISION.

IIe brig. d'inf. Ire brig. d'inf.

4e rég. 3e rég. 1er bat. car. 2e rég. 1er rég.

1er esc. cav. div.

1er rég. d'artillerie de camp.

1er demi-bat. de sapeurs.

Lazaret division n° 1.

1re brigade d'infanterie de réserve.

2e rég. d'inf. de rés. Section sanit. de réserve.

1er rég. d'inf. de rés. Section sanit de réserve

9e rég. d'artillerie de camp (artillerie de corps.)

2e groupe. 1er groupe.

Groupe d'artillerie de montagne.

(Eventuellement, on aura de l'artillerie de position mobilisée à la place de l'artillerie de montagne.)

Lazaret de corps.

5 4 3 2 1 Ambulances de réserve.

Parc de corps.

3 2 1 Comp. de parc. (Rés. et landw.)

Equipage de ponts.

Comp. de pontonniers.

Train d'équip. de ponts.

Comp. de télégr. de corps.

V. A. Détachement de subsistances (élite, réserve et landwehr).

Total : 32 bataillons, 8 escadrons, 17 batteries, avec 25 600 fusils, 960 sabres, 96 canons et 6 mitrailleuses.

La mise en vigueur de l'organisation des troupes qui vous est présentée, ainsi que le recrutement qui sera réorganisé en se basant sur cette loi, permettront de réaliser des économies assez importantes sur l'équipement et l'instruction des troupes. La diminution du recrutement des armes spéciales au profit de l'infanterie lui fournira environ 700 hommes annuellement.

Mais les dépenses moyennes occasionnées par l'équipement et l'instruction du soldat d'infanterie sont beaucoup plus faibles que celles de la plupart des armes spéciales. En laissant de côté la cavalerie avec ses conditions de recrutement spéciales, l'économie réalisée de ce fait comportera environ 210 000 francs annuellement. Il est vrai que cette somme sera à peu près employée par l'augmentation du recrutement de la cavalerie, augmentation de 80 hommes, si l'on compare les effectifs actuels et les effectifs proposés ; toutefois, cette augmentation du recrutement ne doit pas être mise entièrement à la charge du projet, car le recrutement de la cavalerie a, dans les deux dernières années, déjà à peu près atteint le chiffre exigé normalement par le projet ; et l'on devrait chercher à maintenir le recrutement à ce même chiffre pendant une série d'années, même en faisant abstraction de notre projet.

Lorsque la nouvelle proportion des armes entre elles aura été établie, on pourra économiser 110 000 à 120 000 francs sur les cours de répétition annuels de l'élite ; ce calcul est établi en prenant comme base de comparaison pour la cavalerie l'effectif réglementaire actuel et l'effectif réglementaire proposé. Si on laisse la cavalerie de côté dans ce calcul, l'économie réalisée s'élève à 190 000 francs. Cette économie provient principalement de ce que le nombre des chevaux nécessaires a été réduit par la suppression des colonnes de parc et la diminution des trains dans l'élite.

Nous ne projetons pas d'augmenter la durée du service de la réserve et de la landwehr, mais tout au plus de la répartir autrement, de façon que les classes d'âge les plus âgées soient déchargées aux dépens des plus jeunes. L'amélioration de l'instruction des troupes de la réserve devra être obtenue par l'amélioration de l'instruction de l'élite. Lors d'une mise sur pied générale, la mobilisation de l'élite exigera 544 chevaux d'officiers de moins qu'auparavant. La réserve et la landwehr contiendront 1308 officiers et 1177 chevaux d'officiers de moins

que la landwehr actuelle, de sorte qu'il en résulterait pour toute l'armée une économie d'environ 200 000 francs par semaine.

L'augmentation de l'artillerie de montagne exigera seule de nouvelles acquisitions de matériel de guerre. Cette augmentation aurait été proposée de toute façon, c'est un besoin pressant et éprouvé depuis longtemps ; cette augmentation causera des dépenses qui ne dépasseront pas 300 000 francs.

Les 8 nouvelles batteries de campagne de l'élite recevront le matériel des 8 batteries de landwehr supprimées.

L'artillerie de position possède suffisamment de matériel de réserve pour pouvoir donner aux régiments le supplément nécessaire de *10* canons de 12 cm. et *10* mortiers de 12 cm., sans affaiblir par trop le matériel de réserve ; on trouvera les *20* canons de 8 cm. qui sont, en outre, nécessaires pour l'augmentation de l'artillerie de position, en partie dans les réserves de la position, en partie dans les réserves de l'artillerie de campagne.

La dotation de l'infanterie en nouvelles voitures, mesure qui est en voie d'exécution et que l'on pensait étendre aussi à la landwehr, aura, avec notre projet, à répondre à moins d'exigences qu'avec l'organisation actuelle ; en effet, au lieu des 104 bataillons de landwehr, il n'y aura plus que 36 bataillons de réserve, qui devront être pourvus des nouvelles voitures.

Le passage de l'ancienne à la nouvelle organisation peut s'opérer avec l'aide des cours de répétition ordinaires, à condition que les contrôles soient établis pendant l'hiver qui suivra la mise en vigueur de la loi et que durant le printemps suivant toutes les unités nouvellement formées soient appelées, dans le plus court espace de temps possible, à un cours de répétition qui sera déduit du tour de rôle ordinaire.

Il faudra ordonner un cours de répétition prolongé de quelques jours, pour le personnel de l'artillerie qui sortira des batteries de campagne ou des colonnes de parc pour entrer dans les batteries de montagne de nouvelle formation. Nous calculons, par conséquent, que les dépenses spéciales occasionnées par le passage d'une organisation à l'autre s'élèveront tout au plus à 100 000 francs.

Nous vous soumettons une nouvelle organisation des troupes de l'armée fédérale, qui sans mettre plus qu'aupara-

vant à contribution les forces personnelles et financières du pays, forme un tout. Cet ensemble est basé sur l'idée fondamentale d'employer par un groupement mieux approprié des forces disponibles, ainsi que par des simplifications dans la composition des états-majors et des corps combinés, les moyens dont nous disposons, de façon à en tirer le maximum d'effet possible.

Il ne nous a pas été possible d'accueillir, dans l'élaboration de ce projet, tous les vœux présentés par les différentes armes et branches de service, vœux provenant tous de l'aspiration très louable de pouvoir, chacune dans sa branche, répondre aux exigences les plus élevées. Cela a eu lieu dans chaque cas uniquement par égard pour l'ensemble qui ne devait être ni une simple réunion des différents désirs, ni un compromis entre ces désirs, mais bien un organisme bien ordonné dans toutes ses parties.

La Ire partie de la nouvelle organisation militaire, qui comprend l'établissement d'un état de choses clair et net dans la composition, la répartition et le groupement des différentes armes et branches de service, soit entre elles, soit dans l'ensemble de l'armée est celle dont l'effet se fera sentir le plus rapidement et le plus directement. Il est d'autant plus à souhaiter que cette Ire partie qui est maintenant terminée et que vous avez sous les yeux soit discutée le plus promptement possible, parce que une durée plus longue d'un état de choses incertain porte le trouble dans les travaux de l'état-major général en vue de la mobilisation de l'armée, ainsi que dans l'instruction des officiers supérieurs et des états-majors ; cette influence pourrait être désastreuse si notre armée était mise sérieusement à l'épreuve. La répartition annuelle des recrues dans les différentes armes dépend de l'organisation des troupes ; il en résulte que les disproportions qui se sont produites avec le temps dans les effectifs de ces armes, ne pourront pas être égalisées par le recrutement, aussi longtemps que l'on n'aura pas fixé une base nouvelle et sûre pour cette opération.

Nous vous recommandons notre projet le plus chaudement

possible, et nous saisissons cette occasion, monsieur le président et messieurs, de vous présenter l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 6 décembre 1893.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération,
SCHENK.

Le Chancelier de la Confédération,
RINGIER.

Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION BERNOISE

Dans une séance de la Société des officiers de la ville de Berne, M. le lieutenant-colonel Affolter, chef de l'artillerie des troupes du Gothard, a fait une intéressante conférence sur l'emploi des mitrailleuses Maxim par les troupes de forteresse, et a parlé du développement de ce nouvel engin de guerre.

La première de ces mitrailleuses dont l'artillerie de forteresse eut la disposition pour faire des essais, était un vieil exemplaire, qui avait beaucoup servi déjà, et qui rendait les essais compliqués, grâce aux dérangements continuels du mécanisme. Quoique les premières épreuves eussent été peu encourageantes, on persista néanmoins, et petit à petit, on s'aperçut que les dérangements des débuts avaient moins leur cause dans le mécanisme de l'arme que dans la manière de s'en servir. Aujourd'hui, l'expérience de quelques années a appris à éviter ces dérangements ou à y remédier très rapidement, de telle sorte que l'arme peut être considérée comme tout à fait apte au service de campagne.

De même, la nature et le mode de transport causèrent dans les commencements de sérieuses difficultés. L'arme et son trépied pèsent environ 60 kilos, ce qui exige pour le transport deux hommes au moins. En outre, en terrain de montagne, la place était souvent insuffisante, pour mettre convenable-

ment en batterie ; il fallait un long temps. On finit par construire une espèce de traîneau qui fait l'office d'affût. Grâce à cette invention, l'arme est immédiatement prête pour le tir, et peut être utilisée en tous lieux, voire sur un rocher, ou derrière un rocher, celui-ci servant d'abri. Elle peut être mise en action derrière le parapet d'un fossé de tirailleurs aussi bien qu'en plein champ.

Le poids total est de 30 kg.; un homme peut donc suffire pour le transport. Les soldats formés au service de la mitrailleuse Maxim ont grimpé partout où il est possible à un homme d'atteindre, et jamais il n'en est résulté aucun dommage pour l'arme.

La mitrailleuse Maxim arrive à tirer 500 balles à la minute ; les journaux qui ont parlé de 600 ont donc un peu exagéré. Le chiffre est d'ailleurs fort respectable, d'autant plus qu'il ne nuit en rien à la précision. On a fait, contre un but d'infanterie, à 1500 mètres, un tir comparatif entre trois canons de 8 cm. et 4 mitrailleuses Maxim. On employa de la munition à prix égal. Le résultat fut identique, et les mitrailleuses l'emportèrent de beaucoup par la simplicité des préliminaires, la rapidité du tir, la moindre étendue de l'emplacement nécessaire et le nombre plus réduit des servants. Néanmoins, il ne faut pas employer ces mitrailleuses comme canons ; quoique mécaniques, elles restent des fusils. Des essais ont aussi permis de constater qu'à 2000 mètres, quelques mitrailleuses Maxim ont détruit une batterie dans un très court espace de temps, soit une à deux minutes.

L'emploi de la mitrailleuse Maxim dans la fortification est possible soit en positions défensives, soit en mouvement offensif. Dans les deux cas, on peut se servir d'une infanterie moins nombreuse si elle est accompagnée de mitrailleuses, car celles-ci ont une puissance de tir égale à celle d'un peloton. Il va sans dire, cependant, que cette arme ne peut remplacer l'infanterie, puisqu'elle ne possède pas les qualités d'une arme de choc. Toutefois, l'emploi de la mitrailleuse Maxim n'est nullement interdit lorsqu'il s'agit de concentrer des feux sur un point déterminé ; par exemple, pour défendre un passage.

Pour le transport de l'arme et de ses accessoires, notamment la munition, onze hommes sont nécessaires, ce qui pour une section de deux mitrailleuses et y compris le chef, représente 23 hommes. Ceux-ci sont armés de fusils d'infanterie et

tous, à l'exception des servants, peuvent en conséquence être utilisés pour le combat et le service de patrouilles.

La question de la réserve des munitions est très simplifiée au Gothard, par le fait que sur tous les fronts d'importants dépôts ont été établis.

Relativement à l'instruction des servants, c'est une erreur de croire que seuls des mécaniciens puissent être utilisés. Tout individu intelligent et consciencieux peut être instruit pour ce service, mais ceux qui tirent doivent recevoir une instruction approfondie. On désigne donc pour le service un caporal et deux appointés qui reçoivent cette instruction à l'école de recrues et de sous-officiers et appointés. Il va sans dire, d'ailleurs, que tout homme intelligent pourrait tirer d'une manière suffisante. Quoique les « Maximistes » soient des troupes d'artillerie de forteresse, ils constituent aujourd'hui déjà une véritable infanterie de montagne qui, avec l'excellente arme dont elle dispose, peut fournir un bon service dans d'autres contrées des Alpes ou dans le Jura, si le Gothard n'est pas attaqué.

SECTION VAUDOISE

Assemblée des délégués du 24 février 1894, à 3 heures, à l'hôtel Terminus, à Lausanne.

Présidence de M. le lieutenant-colonel DE CHARRIÈRE, président

L'assemblée, régulièrement constituée, est composée comme suit : 4 membres du Comité cantonal ; sous-section de Lausanne, 28 délégués ; Morges, 4 ; Montreux, 3 ; Moudon, 3 ; Yverdon-Grandson, 4 ; Ste-Croix, 2, et 10 délégués des districts d'Aigle, Aubonne, Avenches, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Rolle et Vevey. En tout, 58 officiers. Ne sont pas représentés : la sous-section de Cossonay, qui passe par une crise qu'elle a peine à surmonter, et les districts de La Vallée, Lavaux et Pays-d'Enhaut.

M. le président présente le rapport suivant sur l'activité de la section pendant l'exercice écoulé.

MESSIEURS,

Lors de votre dernière assemblée des délégués, vous avez chargé votre Comité d'étudier à nouveau le règlement qui ré-

git la section vaudoise depuis 1877 et d'y apporter les modifications rendues nécessaires par l'expérience et le développement de la Société.

Nous allons tout à l'heure vous soumettre ce règlement, dont les bases essentielles sont les mêmes que pour le précédent. Les changements que nous vous proposons d'y apporter auront pour effet de resserrer les liens qui doivent exister entre le Comité central et ceux des sous-sections, d'obtenir une base exacte pour le registre des membres et de faciliter la tâche de votre Comité, sans augmenter le travail des sous-sections.

Nous avons préféré attendre l'adoption et l'impression du nouveau règlement pour mettre au net notre registre des membres, qui, comme nous vous l'avons dit, laisse à désirer.

Aujourd'hui, et avec les renseignements plus précis que nous fournira la mise en pratique du règlement, la tenue de ce livre sera rendue plus facile que par le passé.

Nous en avons fait préparer un exemplaire que nous déposons sur le bureau pour les sous-sections qui désireraient voir la manière dont il est établi.

* * *

Comme vous le savez, l'activité de la section vaudoise s'est concentrée, l'an passé, sur l'excursion au St-Bernard.

Plusieurs d'entre vous y ont pris part, la *Revue militaire suisse* en a donné un compte rendu détaillé, il est donc inutile de nous étendre longuement sur cette reconnaissance que les nombreux participants et un concours de circonstances ont fait réussir à souhait.

Pourtant, disons-en quelques mots.

Cette excursion a révélé la montagne à quelques officiers, paisibles agriculteurs, voire même à des citadins qui ne l'avaient vue.... de loin qu'à travers leurs jumelles militaires.

Ce résultat eût-il été le seul, suffit pour témoigner de l'utilité de l'entreprise, et l'un des buts que se proposait votre Comité est atteint.

En organisant notre course, nous en poursuivions aussi un autre, celui de faire explorer, par un certain nombre d'officiers, notre frontière italienne la plus voisine de notre canton.

La partie la plus accessible de cette frontière, comprise en-

tre les contreforts du Mont-Dolent, du col du Chantonnet au col de Menouve près du Mont-Velan, a été parcourue par une centaine d'officiers. Chacun, même les plus experts alpinistes, outre le fait même d'avoir exploré ce coin de nos montagnes toujours intéressant, aura pu retirer de cette course quelques utiles renseignements.

Les chefs de groupe, en particulier, auront pu remarquer combien il est difficile en montagne de conserver de la cohésion dans sa troupe. Si au lieu d'avoir à conduire quelques hommes triés sur le volet, appartenant à notre corps d'officiers, ils eussent eu le commandement effectif d'une compagnie de l'un de nos bataillons, comment seraient-ils arrivés à mener à bien la mission qui leur était confiée ?

L'expérience et l'habitude de la montagne sont presque de toute nécessité pour pouvoir, au point de vue militaire, opérer avec quelques chances de réussite ; tel homme qui possède une constitution physique excellente pour la plaine, ne vaudra peut-être rien à une altitude plus élevée.

Les conditions météorologiques sont un facteur important, et comme elles varient souvent et en toute saison avec une rapidité étonnante, il faut que la troupe puisse les subir quelles qu'elles soient.

Le terrain de haute montagne déconcerte une troupe qui n'en a pas l'habitude. Les pierriers succédant aux pentes gazonnées, les éboulis, les couloirs, les pierres roulantes, les neiges et les glaciers deviennent, dans de certaines conditions, des obstacles presque insurmontables à un groupe tant soit peu nombreux et sans entrainement.

Et les distances à la montagne ! Combien elles sont décevantes pour une troupe avec armes et bagages. Au moment où elle croit atteindre le but, il disparaît ou s'éloigne. Un terrain coupé, tourmenté, si agréable à un amateur de pittoresque, est démoralisant pour un détachement sans expérience des hautes sommités.

Si nous osions tirer une conclusion de l'excursion au Saint-Bernard, nous dirions qu'il est difficile de songer à défendre nos hautes vallées avec des détachements de nos bataillons. La défense de nos frontières de montagne doit être confiée à une garde locale, toujours sur les lieux et prête à l'action d'un instant à l'autre.

Cette milice montagnarde serait seule capable de faire face,

avec avantage, aux troupes alpines de nos voisins qui apportent à leur instruction et à leur développement un soin constant.

Cette opinion était, nous le savons, celle de l'un de nos regrettés chefs, M. le colonel Burnand.

A la fin de sa carrière, la préoccupation de la défense de nos frontières alpestres était une de ses pensées constantes. Il était arrivé à cette conclusion que la défense de cette partie de notre pays devait être confiée à des détachements de landwehr et de landsturm organisés dans ce but.

L'opinion du colonel Burnand est de celles dont il faut tenir compte.

Qu'il nous soit permis, en terminant ces notes, d'exprimer notre reconnaissance à M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, et à M. le colonel de la Rive, chef d'état-major du 1er corps, pour l'obligeance qu'ils ont mise à aider votre Comité dans sa tâche.

* * *

Quelques sous-sections ont montré beaucoup d'entrain en 1893. D'autres, par contre, se réservent pour l'avenir! Or, force, jeunesse et santé étant l'apanage de toutes sociétés d'officiers, elles ont devant elles un avenir brillant.

Pourquoi Vevey et Nyon, par exemple, n'ont-elles pas de sous-section? Le voisinage du lac et des coteaux est-il dissolvant ou peut-être trop captivant?

Nous vous proposons de renvoyer pour étude au Comité vaudois, les propositions qui terminent le rapport de la section d'Yverdon, que vous allez tout à l'heure entendre.

Quant aux localités dépourvues de sous-sections, il serait bon à l'avenir que les officiers qui ont quelques désirs à satisfaire, voulussent bien s'adresser au Comité central. Celui-ci n'a pas de renseignements suffisants, pour de son propre chef, faire donner une conférence qui ne serait écoutée que par un nombre trop restreint d'auditeurs.

L'initiative personnelle serait, dans ce cas, pour votre Comité, le meilleur argument à lui fournir pour le forcer à agir.

* * *

Voici un résumé de nos comptes :

RECETTES.

Solde en caisse au 24 février 1893	Fr.	1381	35
672 contributions de membres à 3 fr. 50 . .	»	2451	30
Intérêt du compte-courant	»	18	95
	Fr.	3851	60
Subside du Département militaire, obsèques Herzog	»	150	—
Vente d'un jeu de guerre, caserne de Lausanne.	»	15	—
	Fr.	4016	60

DÉPENSES.

Délégués vaudois	Fr.	131	30
Contribution fédérale	»	660	80
Subside d'équitation à deux sous-sections . .	»	200	—
» pour conférenciers	»	50	—
Prix des travaux de concours écrits	»	330	20
Assemblée générale, course au St-Bernard. .	»	827	75
Employé du bureau	»	150	—
Frais de bureau, affranchissements, remboursements, imprimés et divers	»	491	90
Obsèques du général Herzog	»	264	45
Solde en caisse et en compte-courant . . .	»	910	20
	Fr.	4016	60

Tout à l'heure notre caissier et les commissaires-vérificateurs que vous avez désignés, pourront vous donner des renseignements plus détaillés si vous le jugez bon.

* * *

Vous avez sous les yeux le projet de budget pour cette année. Il est établi sur le pied d'une cotisation de 3 fr. 50, pareille à celle de l'an passé. Votre Comité ne se fait aucune illusion. Il n'offre pas une marge suffisante. Il serait donc de bonne administration de votre part d'élever légèrement le chiffre de la cotisation.

Vous pouvez certainement le faire sans que nos sociétaires puissent se plaindre qu'on les égorge.

Il y a peu d'années encore, le budget s'augmentait de la fi-

nance d'entrée ; une précédente décision d'une assemblée de délégués a tari cette source. D'un autre côté, les dépenses vont en augmentant et des excursions semblables à celle que nous venons de faire occasionnent une rude saignée à notre caisse, mais vous y avez montré un tel entrain que nous n'hésitons pas à formuler des propositions pour cet été. Nous vous les développerons brièvement tout à l'heure.

Si vous les agréez, il serait bon d'en tenir compte pour l'établissement du budget.

* * *

Nous avons soumis à l'activité individuelle de nos membres une liste de sujets de concours que nous avons faite aussi complète que possible.

Dès lors, nous avons eu sous les yeux quelques sujets imposés aux officiers de l'armée allemande ; nous avons remarqué qu'ils étaient analogues à ceux que nous vous avons présenté depuis un certain temps.

Nous tenons à remercier ici les officiers qui nous ont aidé dans cette tâche.

* * *

Nous sommes sans nouvelles du Comité central de la Société des officiers dont le Vorort est maintenant à Bâle. Sur la cotisation cantonale, nous remettons chaque année au Comité central la prestation de 1 fr. par membre.

La somme qui en résulte, il est bon de le rappeler, figure chaque année à notre budget.

* * *

Cette année, Lausanne a l'honneur de recevoir le tir cantonal ; nous lui souhaitons un heureux succès, nous bornant à ce vœu tout platonique, laissant à l'initiative personnelle de l'officier un appui plus effectif que l'état de notre caisse ne nous permet pas de faire au nom de tous.

* * *

M. le colonel Bourgoz s'est adressé, il y a peu de jours, à la sous-section de Lausanne, dont il fait partie, pour la prier de prendre soin de la tombe de M. le colonel Bégos, ancien instructeur-chef des milices vaudoises. La dépouille de M. le

colonel Bégos repose dans la partie du cimetière de la Pontaise qui va être ajoutée prochainement à la place d'armes.

La famille de cet officier est éteinte et M. le colonel Bourgoz pense, à juste titre, estimons-nous, qu'il est du devoir d'une société militaire, de prendre soin, dans un cas pareil, des restes de ceux qui ont honoré la carrière des armes.

M. le colonel Bourgoz a exprimé le désir qu'on réunisse la dépouille de M. le colonel du Plessis, actuellement au cimetière de La Sallaz, à celle du colonel Bégos. Comme ce dernier, le colonel du Plessis fut instructeur-chef des milices vaudoises, il y a quelque 40 ans.

Pour le transfert éventuel de cette dernière tombe, il y aurait lieu d'obtenir l'assentiment du seul descendant actuellement existant.

Le président de la sous-section de Lausanne, M. le major Bornand, estime que c'est à la section vaudoise tout entière qu'il appartient de prendre une décision à cet égard. Votre Comité vous propose de prendre la proposition de M. le colonel Bourgoz en considération, et si vous ne décidez rien de contraire aujourd'hui, il se munira des autorisations nécessaires et s'entendra avec l'autorité municipale et M. le colonel Isler, pour désigner une place propre à recevoir, sur notre place d'armes, les restes de ces deux officiers et les modestes monuments qui rappellent leur mémoire.

* * *

Nous ne terminerons pas ce rapport sans rappeler aussi la mémoire de celui que la Suisse vient de perdre.

Lorsque la nouvelle de la mort de M. le général Herzog est parvenue à votre Comité, il s'est immédiatement réuni. Il a désigné, pour représenter la section vaudoise aux obsèques, deux membres de votre Comité et les présidents des sous-sections vaudoises. Au nom des officiers de notre canton, il a exprimé à la famille du général Herzog, la part qu'ils prenaient à ce douloureux événement et lui a témoigné, par télégraphe, sa profonde sympathie. En leur nom aussi, une couronne a été déposée sur la tombe, le 5 février passé, à Aarau.

Vous aurez sans doute approuvé nos décisions.

Nous n'ajouterons rien ici à ce que vous savez déjà tous sur la carrière toute faite de devoir et de travail de notre regretté chef.

Les officiers de notre canton, ceux d'artillerie, en particulier, avaient pleine et entière confiance dans le caractère et les talents du général Herzog, et celui-ci, en retour, avait une sympathie marquée pour les troupes vaudoises et son corps d'officiers.

* * *

En terminant cet exposé, nous vous demandons de bien vouloir en approuver les termes, au moins pour les questions qui restent en suspens ; nous vous prions également de donner décharge des comptes à votre Comité, qui vous exprime ici sa reconnaissance pour l'avoir secondé pendant deux ans dans l'accomplissement de sa tâche.

Sur la proposition de MM. les capitaines G. Spengler et E. de Meuron, vérificateurs des comptes, ceux-ci sont approuvés avec remerciements.

L'assemblée passe ensuite à la discussion des nouveaux statuts, qu'elle adopte, et à la discussion du budget. La contribution pour 1894 est fixée à 4 fr. 50, ce qui permet de majorer de 800 fr. à 1000 fr. le crédit prévu pour l'assemblée générale ; de 400 francs à 600 fr. les crédits prévus pour subventions aux sous-sections, et d'introduire un poste de 150 fr. pour prix d'honneur au Tir cantonal vaudois de Lausanne. Ce prix sera affecté au tir au revolver.

L'assemblée générale sera combinée avec une reconnaissance de deux à trois jours. Le Comité examinera deux projets de reconnaissance, l'une dans le Jura vaudois, l'autre dans les Alpes valaisannes.

A relever dans les rapports des sous-sections et districts, la fondation, annoncée comme prochaine, de sous-sections à Orbe, Payerne et Vevey, et le vœu suivant que formule la sous-section d'Yverdon-Grandson :

« Le Comité est chargé d'étudier s'il n'y aurait pas opportunité à demander aux autorités militaires compétentes, que le tir obligatoire au fusil soit remplacé pour les officiers par le tir au revolver. »

Enfin l'assemblée a procédé à la nomination de son Comité pour les années 1894-1896 :

Election du président. — Bulletins rentrés, 53 ; majorité, 27. M. le lieutenant-colonel A. *de Meuron* est élu par 45 voix. 8 voix éparses.

Election du Comité. — Bulletins rentrés, 55 ; majorité, 28. Sont élus : MM. le major Decollogny, par 50 voix ; le major J. Kohler, 48 voix ; le major Dufour, 39 voix ; le 1er lieutenant Fornallaz, 28 voix.

La séance a été levée à 6 ½ heures.

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a arrêté le règlement suivant concernant l'engagement, le licenciement, les devoirs et la solde de la garde de sûreté des fortifications du Gothard.

I. *Engagement et licenciement.*

1. Ne sont admis, dans la garde de sûreté des fortifications, que des sous-officiers, des appointés ou des soldats de l'armée suisse.

2. Les engagements peuvent se faire en tout temps. Pendant les quinze premiers jours, il est loisible à l'engagé de demander son congé immédiat, de même qu'à l'intendance du fort de le lui donner. A partir du quinzième jour, l'engagement lie les deux parties.

3. Le licenciement a lieu le dernier jour de chaque mois moyennant avertissement préalable de trois semaines par l'une ou l'autre des parties.

Au cas où ces avertissements seraient donnés en masse, l'intendant du fort peut, s'il le juge à propos, retarder d'un mois le licenciement de chaque homme, jusqu'à l'arrivée du remplaçant respectif.

II. *Devoirs.*

4. Outre son service ordinaire de garde et d'entretien de tout le matériel, la troupe de sûreté peut être appelée à toute espèce de travaux en dehors comme en dedans des fortifications.

5. La durée ordinaire du travail quotidien pour les hommes qui ne sont pas de garde est de neuf heures, savoir :

1 à 2 heures pour l'école de soldat et l'école de la pièce ;

6 à 7 heures pour l'entretien du matériel ou pour d'autres travaux ;

1 heure pour l'entretien de l'habillement, de l'armement et de l'équipement.

Lors des écoles et des cours et lorsque les circonstances l'exigent, la

durée du travail quotidien peut aussi dépasser neuf heures. Dans ce cas, les hommes ne recevront aucune indemnité supplémentaire.

6. Les hommes chargés, le dimanche, du service de garde ou d'autres travaux auront droit, dans la semaine suivante, à un congé d'une demi-journée.

III. *Solde et entretien.*

7. La solde des sous-officiers est de 4 fr. à 4 fr. 50 par jour; celle des soldats, de 3 fr. 50 à 4 fr.

Exceptionnellement et pour les travaux particulièrement bien faits, la solde des appointés et des soldats, fonctionnant comme ouvriers, peut s'élever jusqu'à 4 fr. 50 par jour.

8. Les suppléments de solde seront accordés comme suit :

a) Aux hommes faisant le service de brosseurs, un franc pour le cirage, etc. (les officiers et les sous-officiers respectifs devront en remettre le montant à l'intendance du fort);

b) En cas de travaux spéciaux hors du rayon des forts, par exemple comme porteur dans les excursions militaires, les reconnaissances, etc., deux francs, si les exercices ne durent qu'une journée; quatre francs s'ils durent plusieurs jours. Dans ce cas, l'homme est entièrement entretenu aux frais de l'école, du cours ou de l'intendance du fort.

9. Pour les voyages de service, on remboursera le montant d'un demi-billet de IIIe classe. Les frais de voyage aller et retour, lors de l'engagement et du licenciement, seront bonifiés conformément aux dispositions du règlement d'administration, sauf les exceptions suivantes.

En cas de départ volontaire ou de renvoi pour inconduite ou incapacité notoire au cours des quinze premiers jours d'engagement, aucune indemnité de voyage ne sera allouée.

10. Les troupes de la garde de sûreté appelées à des cours de répétition ou à un autre service militaire ne reçoivent pendant ce temps, de l'intendance du fort, qu'une solde réduite. Celle-ci ne devra jamais être inférieure à deux francs par jour; additionnée avec la solde réglementaire de l'homme appelé au service, elle ne sera pas non plus inférieure à la solde que touche ce dernier pour faire partie de la garde de sûreté.

11. Il est rigoureusement interdit d'accepter des pourboires, sous peine de renvoi immédiat et même de punition plus forte.

12. La garde de sûreté est entretenue par l'Etat. Chaque homme est tenu de payer à cet effet une indemnité d'un franc par jour.

Les hommes qui font partie des gardes de sûreté des fortifications de la Furka sont dispensés de contribuer à leur entretien pendant les mois d'hiver, du 15 octobre au 15 juin.

13. Les soldes sont revisées par le département militaire fédéral le 1er janvier de chaque année et mises en harmonie avec les salaires payés dans la vie civile.

14. Les taux nouveaux sont appliqués à partir du 1er mars de chaque année.

15. Le présent règlement sera affiché dans tous les ouvrages ayant une garde et porté à la connaissance de chaque homme lors de son entrée en service.

Berne, le 13 février 1894.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le président de la Confédération :
E. FREY.
Le chancelier de la Confédération :
RINGIER.

M. Arthur Fahrländer, de Laufenbourg, major dans les troupes d'administration, a été nommé secrétaire du chef de l'infanterie.

Genève. — M. le major E. Oltramare a pris le commandement du bataillon 10 d'élite en remplacement de M. Gustave Ador, promu lieutenant-colonel.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de capitaine d'infanterie avec fonctions de capitaine adjudant du bataillon de fusiliers no 20 landwehr, le premier lieutenant Arthur Dubied, à Neuchâtel.

Vaud. — Ont été promus au grade de 1er lieutenant d'infanterie (fusiliers), MM. les lieutenants : Falquet, Agénor, Lapraz ; Oguey, Auguste, Lausanne ; Emery, Henri, Mézières ; Wyssa, Henri, Lausanne ; Recordon, Charles, id. ; Krayenbühl, Ernest, id. ; de Jongh, Francis, id. ; Vallotton, Henri, id. ; Vurlod, Alexis, Ormont-dessous ; Masson, Jules, Zurich ; Dupertuis, Louis, Payerne.

M. le 1er lieutenant Henri *Gilliard*, à Orbe, a été désigné, à titre provisoire, en qualité d'adjudant du bataillon de fusiliers d'élite no 6.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Un incident à Airolo. — La presse quotidienne s'est beaucoup occupée ces jours derniers d'un incident qui s'est passé à Airolo le 25 février entre des officiers de fort du Fondo del Bosco et deux voyageurs allemands. Le Département militaire chargea le juge d'instruction de la VIIIe division, capitaine Pedrazzini, de procéder à une enquête. Voici le résultat officiel de celle-ci :

Neuf officiers de l'école d'artillerie de forteresse étaient, le 25 février au soir, dans la salle à manger de l'hôtel de la Poste ; dans une salle attenante étaient deux négociants wurtembergeois, MM. Gross et Arnold. Les officiers quittèrent la salle en laissant la porte ouverte par erreur et sans aucune mauvaise intention. M. Gross ferma la porte en disant : « C'est une insolence de la part de ces individus de ne pas fermer la porte. » Un officier resté dans la salle ayant entendu ces paroles, rappela l'officier qui avait laissé la porte ouverte ; ils demandèrent satisfaction aux deux Allemands, qui refusèrent.

Le soir même, rapport fut fait au colonel Affolter, qui passait à Airolo. M. Affolter refusa d'accorder à M. Gross un entretien. Le lendemain matin, à six heures, le colonel Affolter envoya son adjudant d'école, le 1er lieutenant Robert, accompagné de six soldats, à Airolo, pour engager les Allemands à se rendre au fort. Des sentinelles furent placées aux trois portes de l'hôtel. Les deux Allemands, après quelques pourparlers, obéirent à l'invitation. Arrivés au fort, ils durent attendre une heure dans le local d'arrêt. Ils eurent ensuite avec le colonel Affolter un entretien dans lequel, sans aucune menace, les paroles offensantes prononcées le soir précédent furent retirées. Pendant leur séjour au fort, un déjeuner leur fut offert. Immédiatement après ils partirent et disparurent sans laisser de traces.

En raison de ces faits, le Département militaire a pris les décisions suivantes :

1° Il n'y a pas lieu de sévir contre les officiers qui se trouvaient le 25 février, au soir, à l'hôtel de la Poste, à Airolo, attendu qu'on peut ajouter foi à leurs déclarations, qu'ils n'ont laissé la porte du restaurant ouverte ni par mauvaise volonté, ni par dédain.

2° De même, M. le premier-lieutenant Robert n'est pas punissable, attendu qu'il n'a fait qu'exécuter un ordre de son supérieur et qu'il n'a pas dépassé les limites de sa compétence.

3° Par contre, M. le colonel Affolter est fautif :

a) Pour avoir fait conduire les deux Allemands au fort, sous escorte militaire, surtout celui des deux qui était resté complètement neutre dans l'incident ;

b) Pour ne pas avoir immédiatement interrogé les deux voyageurs dès leur arrivée au fort ;

c) Pour les avoir fait mettre aux arrêts et ne les avoir fait comparaître et interrogés qu'après une détention d'une heure.

Pour ces motifs, le département militaire a infligé au colonel Affolter une peine de douze jours d'arrêt.

Le résultat de l'incident est donc celui-ci : L'autorité militaire ayant

empiété sur le domaine de l'autorité civile, l'officier responsable a été rappelé à l'ordre.

D'autre part, les voyageurs allemands ont fait preuve d'un manque parfait de savoir vivre et se sont conduits comme ils n'auraient jamais osé le faire chez eux envers un officier. Les officiers suisses feront donc bien à l'avenir d'observer une extrême réserve à l'égard des étrangers si nombreux dans nos hôtels, se rappelant que si beaucoup sont gens de tact, comprenant la situation que leur crée, au regard de la Suisse qui les reçoit, leur qualité d'étrangers, il peut aussi se glisser parmi eux des personnes n'ayant pas au même degré la notion des convenances.

Fête fédérale d'artillerie. – Voici la suite du programme pour le concours de la IIIme fête fédérale d'artillerie qui doit être célébrée à Bienne cette année-ci :

2. TRAIN (SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS).

a) *Harnacher et paqueter.*

Le paquetage est fait d'après la nouvelle ordonnance. Ne sont pas compris dans le paquetage : Rouler le manteau et les couvertures, ainsi que le paquetage du sac.

Pour déterminer le rang, on additionne à la somme du temps employé la somme résultant des différentes fautes. Chaque faute compte pour un certain nombre de secondes (de 5-60), suivant une tabelle de taxation qui est remise au jury avant le concours.

b) *Conduire.*

Le concours se compose de : Monter à cheval, placer la voiture de pied ferme, avancer et arrêter, marcher en ligne droite, passage au trot au commandement, demi-tour à droite et à gauche, à droite et à gauche (rayon du tournant 4-5 mètres) sur la piste jalonnée. Pous les soldats du train de batteries attelées, ôter et remettre l'avant-train. (En batterie, ôtez l'avant-train, à droite et à gauche ôtez l'avant-train, etc.)

Chaque concurrent doit fonctionner une fois comme cavalier du devant, du milieu et du timon et reçoit 2 notes chaque fois (de 1-4), soit :

1° Comme cavalier (assise et tenue à cheval) ;

2° Comme conducteur.

La somme de 6 notes indique la somme générale et le rang.

Les formulaires sont remplis par des officiers et remis au bureau des comptes.

3. ARTILLERIE DE POSITION

Exercices de pointage pour sous-officiers et soldats de l'artillerie de position et de forteresse.

1re pièce, canon 12 centimètres :

a) Avec hausse 2 fois contre cible à croix.

» contre but naturel.

2e pièce, canon 12 centimètres :

b) Avec hausse auxiliaire 1 fois contre but naturel avec dérive et hauteur spéciale (quart de cercle) ; placer le levier de pointage.

c) Avec levier de pointage et quart de cercle 3 corrections.

3e pièce, mortier 12 centimètres.

Dispositions spéciales.

Les pièces de position sont sur emplacements ; le no 1 choisit les deux nos 2. Le no 2 de gauche doit se servir de la manivelle de pointage à l'exercice à la 1re pièce.

Au commandement de « hausse » les numéros s'avancent à la pièce ; à partir de ce moment, le temps est calculé jusqu'à ce que le pointeur crie « prêt » et se retire. Pour le pointage direct, le no 1 monte sur le marche-pied seulement après qu'il a placé la hausse dans son canal. Les buts sont à prendre à l'arête inférieure.

Les résultats des exercices aux trois bouches à feu sont réunis.

Les fautes sont constatées à la hausse et au levier de pointage en pour mille, au quart de cercle en $^1/_{16}$o.

Après contrôle fait et sur l'ordre du contrôleur, les nos 2 au 12 cm. doivent déplacer la pièce en l'avançant et en la reculant.

Le contrôle est fait à chaque pièce par un officier et par un sous-officier qui remplissent les feuilles de contrôle ; lorsque celles-ci sont remplies, les contrôleurs les gardent pour les faire remettre au bureau des comptes.

Le rang est déterminé par le produit de la moyenne du nombre de secondes, avec le total plus 1 des fautes de dérive et la somme totale des fautes en hauteur en pour mille ; fautes éventuelles dans la graduation de la hausse = 1 pour mille, au quart de cercle $^1/_{16}$o.

Les fonctions des nos 1 et 2 doivent être rigoureusement réglementaires ; la non-observation de cette prescription peut faire exclure du concours. Il n'est pas tenu compte pour la taxation des fonctions du no 2.

C. — TIR AU REVOLVER

Distance 50 mètres. Cible de 1 mètre avec carton de 30 cm.

1. TOURNANTES

Champ des touchés : Cible de 1 mètre, divisée en 5 zones, comptant 1 à 5 points.

Passe 2 fr. pour 20 coups à tirer successivement.

Chaque coup est marqué.

Le nombre de points indique le rang. En cas de nombre égal, le plus grand nombre de touchés ou le sort décident.

Prix : Dons en nature.

2. BONNES CIBLES

Champ des touchés : 50 cm., divisé en 10 zones comptant 1 à 10 points.

Passes 2 fr. pour 6 coups ; passes supplémentaires 1 fr. Les coups doivent être tirés successivement. Chaque coup est marqué. Seule, la meilleure passe de 6 coups est prise en considération ; les points d'une même passe sont additionnés.

Prix : Dons en espèces (70 % des passes tirées).

3. TIR DES GROUPES

Champ des touchés comme aux bonnes cibles.

5 tireurs forment un groupe. Le même tireur ne peut concourir que dans un seul groupe.

Passes de groupe 10 fr. 6 coups pour chaque tireur. Après le dépôt de la passe de groupe, le concurrent doit tirer ses six coups successivement. Chaque coup est marqué.

Prix : Dons en espèces et diplômes. La moitié des groupes prenant part au concours reçoit des dons en espèces équivalant à 70 % des passes de groupes tirées.

Terme pour l'inscription des groupes.

Dispositions spéciales.

1. Ne sont admis que des revolvers d'ordonnance fédérale. Ceux-ci doivent être contrôlés et plombés par l'armurier.

2. Tout tireur doit se conformer aux dispositions et aux ordres des membres du comité de tir. Ceux-ci décident définitivement sur toute contestation ou difficulté.

3. Pour tous les cas spéciaux non prévus ici, le règlement de tir affiché au stand a force de loi.

Munition sur la place de tir.

Angleterre. — *Les bateaux pliants.* — En Angleterre, on se sert maintenant de petits bateaux nommés *fallboats* pour les services de l'armée.

Le *fallboats* est une embarcation en toile imperméable que l'on replie pour la transporter. Elle est en trois morceaux : la pièce du milieu a la forme d'une caisse, les deux autres constituent l'avant et l'arrière du bateau, qui, tout monté, a 6m50 de longueur, 1m50 de largeur et 0m60 de

profondeur. On peut s'en servir pour faire des espèces de ponts volants qui ne sont pas sans utilité.

Les trois pièces constitutives de ces petits bateaux sont séparées l'une de l'autre par des cloisons imperméables à l'eau, de véritables cloisons étanches comme celles des grands navires, de telle sorte que si un accident vient à crever un des compartiments, l'embarcation reste encore à flot.

En dehors des usages militaires, ces embarcations peuvent rendre des services pour les explorations, la chasse au marais hors des sentiers battus, et le sauvetage sur les lacs et les rivières. Pour en faire le montage et les diriger avec sécurité, il ne faut qu'un peu d'intelligence et d'adresse.

France. — *Un ministre de la guerre déguisé.* — La *Vie contemporaine* a raconté il y a quelque temps l'anecdote suivante :

« Un ministre de la guerre français, le général Thibaudin, a usé un jour d'un déguisement, ce qui ne lui a guère réussi.

» Il s'agissait pour lui, non pas comme on pourrait le croire, d'aller à l'étranger, mais simplement de visiter les défenses de notre frontière du Sud-Est.

» Ce n'était pas de son plein gré que le général Thibaudin était monté dans un wagon de 3e classe du Paris-Lyon-Méditerranée, déguisé en invalide. Ses collègues du ministère, principalement MM. Challemel-Lacour et J. Ferry, avaient craint que le gouvernement italien ne fût amené à être mécontent en apprenant que le ministre de la guerre français étudiait les défenses de la frontière des Alpes.

» Simple excès de susceptibilité !

» Le général Thibaudin n'était pas encore à Lyon que dans son wagon étaient deux officiers allemands également déguisés. Il en fut avisé et dut rentrer à Paris sans avoir accompli son projet. »

Suède. — *Réorganisation de l'artillerie.* — En conséquence de la loi adoptée l'année dernière, l'artillerie suédoise vient, elle aussi, de se scinder en artillerie de campagne et artillerie de forteresse.

D'après les dernières prescriptions, l'artillerie de campagne suédoise doit, dès le temps de paix, être attachée aux divisions d'infanterie dont elle fait normalement partie, de façon que le commandant de la division puisse disposer aussi, en temps de paix, de l'artillerie de campagne qui lui serait attribuée en cas de guerre.

En conséquence, l'artillerie de campagne suédoise doit former à l'avenir 6 régiments, dont chacun est rattaché à une division d'infanterie.

Chaque régiment est constitué à 6 batteries ; l'un d'eux compte en outre 2 batteries à cheval destinées à la division de cavalerie indépendante. — Les batteries sont à 6 pièces.

En cas de mobilisation, chaque régiment forme 4 colonnes de munitions : 2 d'artillerie et 2 d'infanterie.

Le régiment qui possède les batteries à cheval organise en outre une demi-colonne de munitions pour la division de cavalerie indépendante.

L'artillerie de forteresse est formée de trois sections ou groupes, qui, suivant l'importance des places fortes auxquelles ils sont affectés, comptent respectivement : 4, 2 et 1 compagnie.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie complète de Louis Ruchonnet
avec 30 gravures hors texte.

Nous détachons les lignes suivantes du prospectus détaillé de cette nouvelle publication de M. Cornaz-Vulliet :

« Nous reproduisons les principaux discours prononcés par M. Ruchonnet dans les Chambres fédérales ou dans le Grand Conseil du canton de Vaud sur les questions les plus importantes, ainsi que ceux improvisés dans l'une ou l'autre de nos assemblées populaires. En toutes occasions il traitait les sujets les plus variés avec le profond savoir et l'esprit qui le caractérisait.

» Nous avons, comme de juste, insisté sur ses discours dans les tirs fédéraux et cantonaux suivants : Lausanne, 1858 ; Chaux-de-Fonds, 1863 ; Orbe, 1864 ; Schwytz, 1867 ; Lausanne, 1868 ; Zoug, 1869 ; Zurich, 1872 ; Lausanne, 1876 ; Bâle, 1879 ; Yverdon, 1880 ; Fribourg, 1881 ; Lugano, 1883 ; Payerne, 1884 (avec gravure) ; Berne, 1885 ; Genève, 1887, et Frauenfeld, 1890.

» Cette revue des belles improvisations qu'il a faites comme orateur populaire nous permettra d'insister, soit sur celles de ces fêtes célébrées à Lausanne et qu'il présida avec distinction en 1868 et en 1876, soit de rappeler ses éloquents discours à Lugano et à Frauenfeld comme président de la Confédération pour 1883 et 1890. Cela nous procurera également le plaisir de signaler sa présence dans les banquets annuels de la Société vaudoise des carabiniers, auxquels il aimait à prendre part et où l'on était habitué à le voir prendre la parole.....

» Enfin, nous avons consacré une notice spéciale à son goût et à son habileté à l'escrime. »

Conditions de souscription

5 livraisons de 100 pages à 1 fr. la livraison, payables à intervalles de 15 jours ou d'un mois. Prix de vente du volume de 500 pages, 10 fr.

Adresser les souscriptions ou les demandes de prospectus à M. C. Cornaz-Vulliet, à Lausanne.

Détermination des vitesses vélocipédiques. Vélographe, par le général Le Boulengé. Brochure in-8° de 50 pages, éditée par le *Cycliste belge illustré*. Bruxelles, 1894.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 4. Avril 1894.

† Le colonel H. Wieland.

Le colonel Henri Wieland, commandant du IVe corps d'armée, est mort à Bâle, le 3 avril, à 3 heures après midi. Il a succombé à une attaque d'apoplexie, alors que malgré ses 72 ans, sa famille, ses amis, l'armée, espéraient le conserver longtemps encore. Car il portait allègrement son grand âge, droit de corps et droit de cœur, toujours gai, toujours bon et plein d'affabilité pour son entourage.

Il y a quelques semaines, au retour du cimetière d'Aarau, où il venait de suivre le convoi funèbre d'un camarade d'arme très aimé et très regretté, le général Herzog, Wieland causait avec l'attaché militaire à l'ambassade de France, M. le commandant du Moriez. On parlait naturellement de la solennité qui venait de se terminer : « C'était bien organisé, dit le colonel Wieland, mais vous verrez, mon cher, que les Bâlois savent encore faire mieux. La prochaine fois, ce sera mon tour, ne manquez pas de venir, ce sera très *chic*. »

Il ne croyait pas dire si vrai le brave colonel, mais l'eût-il cru qu'il l'eût dit tout de même. Ses funérailles qui furent célébrées le 6 avril, à Bâle, furent une belle et touchante cérémonie. Elles ont été le dernier adieu d'une ville en deuil pour un de ses enfants les plus chéris et les plus respectés, et d'une armée que la mort frappe douloureusement en lui enlevant, à quelques semaines d'intervalle, ses deux chefs les plus anciens et les plus autorisés.

Hans-Henri Wieland est né à Bâle en 1822. Son père Hans Wieland était bourgmestre et commandant des troupes de la ville. Il fut tué en 1833, au combat de Prattelen, entre les gens de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne.

Le jeune Wieland manifesta de bonne heure des goûts militaires. C'était dans le sang ; nombreux ont été les soldats parmi ses ascendants. En 1842, il fut nommé sous-lieutenant dans la milice bâloise, et prit part, avec ce grade, à la campagne du Sonderbund.

Mais le service en Suisse, ne satisfaisait pas suffisamment ses goûts guerriers ; en 1850, il s'engage au service de Naples.

Depuis 1825, le royaume des Deux-Siciles avait à son service quatre régiments suisses recrutés dans 10 cantons capitulés. Le 1er régiment était formé d'hommes des cantons de Lucerne, Uri, Unterwald et Appenzell (Rhodes-Extérieures) ; le 2me régiment, des hommes de Fribourg et Soleure ; le 3me, des hommes des Grisons, Valais et Schwytz; les Bâlois formaient le 4me régiment.

Pendant la révolution de 1848/49, ces régiments soutinrent l'ancienne réputation de vaillance du nom suisse ; le roi Ferdinand leur dut la conservation de sa couronne. Comme on avait la perspective de nouveaux troubles, une augmentation des troupes suisses fut décidée en 1850. Un 13me bataillon napolitain de chasseurs fut créé, sous les ordres d'un compatriote de Wieland, le lieutenant-colonel von Mechel, et composé de Suisses ressortissants de cantons non capitulés. C'est dans ce corps que Wieland prit du service avec le grade de lieutenant.

Le bataillon fut formé à huit fortes compagnies, plus un dépôt, et bientôt, par son effectif, il put rivaliser avec les régiments. En même temps, son chef s'attachait à modifier, dans un sens plus pratique, le système d'instruction trop formaliste en vigueur jusqu'alors. Il créait la colonne de compagnie, inaugurant ainsi une tactique nouvelle, qui devait donner à la troupe plus de mobilité et aux formations plus d'élasticité. Le lieutenant Wieland lui fut d'un précieux concours et contribua grandement aux progrès de la nouvelle instruction.

En 1853, Wieland était adjudant de bataillon. Il fut nommé capitaine et chef de compagnie en 1856. Cette période fut calme pour les troupes de Naples. En dehors du service de garde des châteaux et citadelles, du service de parade des églises et de la cour, du service d'instruction et des manœuvres, les officiers trouvaient le temps d'être les hôtes assidus et très bien accueillis de la société napolitaine. Wieland, homme d'esprit, plein de vie et d'entrain, et de plus, charmant officier, svelte et élancé, était fort aimé dans les salons, qu'il fréquentait avec son ami Pfyffer, qui, plus jeune, devait néanmoins le précéder de quatre ans dans la tombe.

Ferdinand II mourut au moment où, en 1859, éclatait dans

le nord de la Péninsule, la guerre contre l'Autriche. François II monta sur le trône, âgé de 23 ans seulement. On connaît les détails de l'émeute que des intrigues politiques firent éclater parmi les troupes suisses peu après et qui aboutit à la suppression des capitulations. Les 2me et 3me régiments surtout furent fautifs. Le 4me régiment et le 13me bataillon, à Palerme, restèrent fidèles à quelques hommes près ; ils aidèrent avec les troupes napolitaines à mettre fin à l'insurrection.

La conséquence de cet événement fut le licenciement des régiments suisses. 6000 hommes profitèrent du licenciement et partirent. Onze cents seulement restèrent, et une centaine d'officiers, parmi lesquels le lieutenant-colonel von Mechel avec ses deux fils, Wieland et Pfyffer.

Le roi ne tarda pas à regretter ses troupes suisses. Il voulut reformer des régiments sur le modèle des anciens. Les hommes demeurés fidèles au roi devaient servir de cadres, et l'on espérait tirer des recrues de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche. On voulait former trois bataillons à deux demi-bataillons de 4 compagnies. La hâte avec laquelle on procéda aboutit à un mélange de troupes diverses, Suisses, Français et Allemands, Bavarois et Souabes, Bohémiens et Slowaques. Dans les deux premiers bataillons, les Suisses représentaient un quart de l'effectif ; dans le 3me, où avaient été versés les débris du 13me de chasseurs, les Suisses formaient les deux tiers de l'effectif.

Le capitaine Wieland obtint le commandement du deuxième demi-bataillon, soit l'aile gauche du 3me bataillon. Il devait bientôt recevoir le baptême du feu.

Pendant l'hiver 1859/60, le bataillon tint garnison à Nocera. Lorsqu'en avril 1860, les troubles de Sicile éclatèrent et que la nouvelle arriva du mouvement de Garibaldi à Marsala, le bataillon fut transféré à Palerme. Quelques jours après, à Monreale, il tirait ses premiers coups de feu et subissait des pertes peu importantes en dispersant les bandes du Sicilien Rosalino Pilo.

Sur ces entrefaites, une colonne mobile composée de plusieurs bataillons d'élite napolitains et du 3me bataillon étranger fut formée pour attaquer les forces principales de Garibaldi au nord de Palerme, près de Parco. Elle fut placée sous le commandement du colonel von Mechel. Le demi-bataillon de Wieland forma l'avant-garde.

La colonne délogea l'ennemi de Parco, et le poursuivit jusqu'à Piana. Arrivé là, le colonel von Mechel reçut des renseignements contradictoires. L'ennemi s'était divisé en deux colonnes et l'on ne savait avec laquelle se trouvait Garibaldi. Etait-ce avec celle qui par Marineo avait gagné les bords de la mer, où celle qui s'était dirigée directement au sud sur Corleone? Le colonel von Mechel se décida à suivre cette dernière et culbuta tout ce qui lui fit obstacle jusqu'à Corleone, petite ville située dans la montagne, à l'intérieur de l'île, où il saisit des approvisionnements garibaldiens.

Il croyait pouvoir être sans souci sur le sort de Palerme, le général Lanza s'y trouvant avec 20 000 hommes de troupes napolitaines. Mais, comme il s'était remis en route, l'ordre lui parvint d'activer son mouvement. Garibaldi était arrivé à Palerme avec l'autre colonne et avait gagné la ville à l'insurrection.

Le 26 mai, la colonne von Mechel s'emparait de la Porte Termini, par laquelle quatre jours auparavant Garibaldi avait fait son entrée; Wieland commandait de nouveau l'avant-garde. Plusieurs barricades furent enlevées à la baïonnette. A midi, la colonne, ayant toujours Wieland à sa tête, était en possession de la vieille place du Marché, où l'insurrection avait son centre de résistance. On entendait du côté du « Palazzo reale » le bruit de la fusillade du corps de Lanza. Garibaldi était pris entre deux feux.

A ce moment, l'ordre arriva de cesser le feu. Un armistice était conclu, des négociations engagées. L'armistice dura trois jours, pendant lesquels la troupe affamée bivouaqua sur le pavé. On croyait que l'on traitait les conditions de reddition de Garibaldi, aussi grandes furent la surprise et l'indignation, lorsqu'on apprit que Lanza abandonnait la Sicile et livrait à Garibaldi la banque avec ses 20 millions.

Le 15 juin, les bataillons étrangers, 1er et 2me de carabiniers et 3me de chasseurs, se retrouvèrent à Nocera.

En août, Garibaldi envahit la Calabre. Les généraux napolitains se rendaient les uns après les autres. Le 20 août, les trois bataillons étrangers, sous les ordres de von Mechel, promu général, partirent pour Salerne, où de grandes masses napolitaines étaient concentrées. Mais ces troupes ne bougèrent pas. Le roi timoré et incertain, restait sans prendre de décision; l'insurrection gagnait du terrain.

Le 5 septembre, François II quitta Naples précipitamment. L'armée se concentra à Capoue. Le 20 septembre, la brigade von Mechel prit part, en dernière ligne, à l'affaire de Cajazzo, dans laquelle les Napolitains refoulèrent les bandes garibaldiennes au-delà du Volturne.

Le combat principal eut lieu le 1er octobre. Le plan de l'état-major royal était d'attaquer l'ennemi simultanément de front par les monts San Angelo, et sur ses derrières aux Ponti della Vella, Maddaloni et Caserte-Vecchia.

Le général von Mechel fut chargé du mouvement tournant par Maddaloni. Son détachement se composait de deux brigades, la sienne et celle du colonel Ruiz ; en tout, 8500 hommes. La brigade von Mechel avait ses unités principales commandées comme suit : 1er bataillon de carabiniers, major Göldlin ; 2me bataillon de carabiniers, major Migy et major de Werra ; 3me bataillon de chasseurs, major Wieland et major Gachter. Une batterie de campagne, composée de pièces de 4 rayées, et servie par des Suisses, était commandée par le capitaine Fevot. Un escadron de hussards, une demi-batterie de montagne, un détachement du génie et une ambulance, complétaient la brigade.

Le 30 septembre, à minuit, la brigade part pour la vallée de Maddaloni. La brigade Ruiz cantonnée à Ducenta, avait reçu l'ordre de partir de bonne heure pour Caserta-Vecchia, mais elle était encore au cantonnement quand von Mechel arriva.

Valle occupé par de minimes forces ennemies, fut occupé sans coup férir. De là, le 2me carabiniers prend l'avance pour attaquer les collines au nord de S. Michelo. Le 1er bataillon forme le centre de la ligne ; le 3me chasseurs est à l'aile gauche [1].

L'ennemi était établi fortement sur un aqueduc ; il occupait, en outre, en forces supérieures, les bois et un moulin voisin. C'est le major Wieland qui ouvre le feu, et c'est de son côté que l'ennemi fera le plus de résistance. Wieland se bat courageusement avec son demi-bataillon et reçoit au pied une blessure qui le fera longtemps souffrir. Cependant, des renforts étant survenu, le bataillon au complet repousse l'ennemi qui

[1] Pour les détails, lire l'article de M. le major Franz de Werra, auquel nous faisons plusieurs emprunts: *Relation historique sur le 2me bataillon de carabiniers et les bataillons étrangers au service du roi des Deux-Siciles, après le licenciement des régiments capitulés.* — *Revue militaire suisse,* septembre et octobre 1891.

défend le terrain pouce à pouce. Bientôt, tout le bataillon monte à l'assaut du pont et s'empare de deux bouches à feu. Deux pièces de montagne appuient le mouvement. Entouré de toutes parts, l'ennemi fait mine de se retirer ; mais des renforts lui surviennent, il se réorganise et cherche à reprendre l'offensive. Heureusement, 4 pièces suisses viennent à la rescousse, se mettent en batterie sur la route de Maddalani et balayent le terrain devant elles. L'ennemi est repoussé, la position de Ponte della Valle, sauf la hauteur de S. Michelo est au pouvoir des troupes du roi.

La bravoure de la brigade von Mechel ne servit à rien. La colonne Ruiz s'était égarée, et la jonction ne put se faire. En outre, l'attaque de front des Napolitains avait échoué. Malgré son succès, le général von Mechel dut ordonner la retraite. « Elle s'exécuta militairement et en bon ordre, dit le commandant dans son rapport. Nous pûmes, par notre feu, maintenir l'ennemi à distance. Cependant, encouragé par notre petit nombre, il nous aurait poursuivis, si environ 100 hommes résolus ne se fussent retournés spontanément et ne l'eussent chassé sur les hauteurs de Ponte. »

Cette affaire coûta la vie à plusieurs officiers suisses, entre autres à un des fils du général von Mechel, le 1er lieutenant Emile von Mechel, qui s'était emparé, à la tête de sa compagnie, du moulin occupé par l'ennemi.

Blessé, le major Wieland ne put reprendre son service qu'au mois d'octobre ; encore boitait-il. Il fut mis à Gaëte à la tête du bataillon des « vétérans suisses », soldats ayant au moins 12 années de service et qui, ne pouvant plus fournir le service de campagne, étaient préposés à celui de forteresse. Wieland avait, en outre, sous ses ordres, la batterie San Vico, au centre du front d'attaque.

La trahison faisant chaque jour de nouveaux progrès parmi les troupes napolitaines, c'est à ce bataillon d'invalides que revint l'honneur d'occuper tous les postes les plus dangereux et de remplir les missions de confiance. Wieland, sur ses béquilles, remplissait courageusement ses fonctions, donnant toujours l'exemple de cette belle humeur qui ne le quittait jamais, encourageant chacun, devenant au milieu des vieux troupiers qu'il commandait, l'âme de la résistance et du dévouement.

L'heure vint cependant où il fallut capituler. L'assaillant

bombardait activement du côté de terre et de mer ; l'un après l'autre, les magasins de munitions sautaient, et les brèches se formaient aux remparts ; enfin, dans la garnison, le typhus faisait d'horribles ravages. François II rendit Gaëte et licencia son armée. La garnison obtint de sortir avec ses armes et au son des fanfares. Wieland nommé lieutenant-colonel et décoré de la croix d'officier de l'ordre de St-Georges, marcha à la tête de ce qui lui restait de son vaillant bataillon d'invalides. Alors, il revint au pays.

L'heure était passée des brillants faits de guerre, des assauts contre un ennemi supérieur, dont on enlève les positions à la baïonnette, comme à Ponte, où qu'on déloge de derrière les barricades, comme à Palerme. Rentré dans l'armée fédérale, le 2 septembre 1861, Wieland n'aura plus l'occasion de commander autre chose que des manœuvres de paix. Lieutenant-colonel à l'état-major général, il commande une brigade en 1863 au rassemblement de troupes d'Oberaargau. En 1866, il reçoit sa troisième étoile, et en 1870 il commande à la frontière la 6me brigade. Enfin, en 1874, il commande le rassemblement de troupes de la IXme division, et dirige en 1886 et en 1890 ceux des Ire et IIme divisions dans la Broye et dans la Gruyère. Il franchit la dernière étape de cette longue carrière militaire le 16 octobre 1891, date à laquelle il reçut le commandement du IVme corps d'armée.

Il dut alors abandonner les fonctions d'instructeur en chef du 8me arrondissement, qu'il remplissait depuis 1875.

Le colonel Wieland jouissait, dans toute l'armée, de la plus respectueuse considération et de la confiance la plus absolue. Il représentait, pour nous Suisses, qui aimons généralement le militaire, mais qui ne pouvons le pratiquer que sous la forme imparfaite d'un service intermittent, — il représentait le type du soldat, amoureux de son métier, toujours de belle humeur jusque dans les moments de la plus grande fatigue, n'abandonnant jamais son sang-froid, doué d'un sens pratique à toute épreuve et ennemi de tout ce qui de près ou de loin sent l'exagération des formes et la pédanterie. Nous avons beaucoup de bons officiers de milice en Suisse, nous avons peu de militaires ; Wieland était militaire jusqu'au bout des ongles. En le perdant, notre armée fait une grande perte ; une des plus sensibles qu'elle put faire avec celle du général Herzog.

Puisse l'exemple de ces anciens qui s'en vont, servir aux plus jeunes qui doivent prendre leur place.

* * *

Les funérailles du colonel Wieland ont été célébrées à Bâle, le 6 avril, à 2 heures après midi. Les cordons du poêle étaient tenus par les colonels-commandants de corps Ceresole, Feiss et Bleuler et par le colonel Keller, chef du bureau de l'état-major général. Assistaient à l'enterrement, le chef du Département militaire fédéral, de nombreux officiers, les délégations des Autorités fédérales et des Cantons. A l'église, l'éloge funèbre a été prononcé par M. le pasteur A. de Salis. Sur la tombe, le discours suivant a été prononcé par M. le colonel Ceresole, commandant du Ier corps d'armée:

Chers confédérés, chers frères d'armes!

Deux mois à peine se sont écoulés depuis le jour où nous étions réunis autour de la tombe du général Herzog, ce chef de notre armée dans lequel le peuple Suisse avait mis une confiance absolue. Et aujourd'hui déjà nous nous retrouvons auprès de la dépouille mortelle de celui qui après le général Herzog, était, par son grade et son ancienneté, notre premier soldat et qui, comme lui, jouissait de la confiance, de l'affection et du respect de tous ceux qui l'ont connu.

Le colonel Henri Wieland présidait encore, le 19 mars 1894, a commission de défense nationale avec cette lucidité d'esprit et ce soin qui n'étaient jamais en défaut. Nous ne pensions pas alors, nous ses collègues, que nos fonctions nous appelleraient aujourd'hui à marcher autour de son cercueil.

On vous a dit, Messieurs, dans la maison de Dieu, avec autant d'élévation que d'éloquence, tout ce qu'il y avait à dire sur la noble vie du défunt, mais il sera permis à un de ses frères d'armes de rendre hommage aussi à la noblesse et à la franchise de son caractère. Toute duplicité et toute intrigue lui étaient odieuses. Sous le drapeau de la Confédération suisse comme sous celui du monarque aujourd'hui déchu auquel il avait prêté serment, pour lequel il a versé son sang, et auquel il est resté fidèle jusque dans le malheur, Wieland a fait honneur à son nom, à sa famille, à sa patrie.

Sa famille, une des plus anciennes de cette vieille et illustre république, a donné à Bâle des citoyens et des soldats qui se sont distingués dans les carrières les plus diverses. Je tiens à rappeler au bord de cette fosse le souvenir du père de Henri Wieland, tombé au champ d'honneur dans des circonstances cruelles, — de son frère, le colonel Hans Wieland, qui fut

le premier instructeur en chef de l'infanterie suisse et qui a rendu à notre armée les plus grands services, — de Richard Wieland, qui, après être revenu avec honneur du service d'Autriche, a tenu une place distinguée dans notre état-major du génie, — de Charles Wieland, enfin, ce frère cadet, auquel il était si étroitement uni, et dont la mort récente a été pour notre ami le coup le plus sensible. Et il me sera permis aussi d'envoyer d'ici à la sœur qui l'a entouré jusqu'à son dernier jour d'une si tendre affection, l'hommage respectueux de notre profonde sympathie.

Il y a deux ans, Messieurs, par une journée de printemps radieuse comme celle-ci, trois officiers dont deux sont présents, se trouvaient avec le colonel Henri Wieland sur l'une des positions militaires les plus importantes de notre territoire. Au milieu d'un paysage superbe ils virent s'acheminer processionnellement les habitants d'un village voisin, qui, suivant le rite touchant de l'Eglise catholique, appelaient par leurs prières les bénédictions du ciel sur leurs travaux et sur les récoltes de l'année. A un signe du prêtre, tout ce peuple se mit à genoux, et nous nous mîmes à genoux avec eux pour nous associer aux prières que cette population rustique élevait au ciel avec ses chants. Quand nous nous relevâmes, nous étions profondément émus. Wieland me serra la main et je vis deux larmes couler sur sa belle figure.

Messieurs et chers confédérés, puisque nous sommes réunis, nous aussi, sans distinction de confessions ou de partis, pour rendre les honneurs suprêmes à un loyal soldat, élevons ensemble nos cœurs pour demander à Dieu de donner toujours à la Suisse, pour son honneur et pour sa défense, des hommes comme ceux que nous avons trop tôt perdus et qui s'appelaient Wieland, Hans Herzog et Alphonse Pfyffer. C'est le vœu qu'en votre nom je fais monter vers le ciel au moment où nous allons quitter cette tombe.

Quelques mots sur la topographie en Suisse[1]

par Horace Coulin.

(Voir la planche qui accompagne le n° de mars.)

(Fin.)

Mais abordons maintenant la *stadia*, le tachéomètre par excellence, instrument très avantageux et pratique pour un lever exact et rapide. Jusqu'à présent, pour déterminer un certain

[1] *Erratum.* — Dans l'article précédent, page 136, 24e ligne, au lieu de $h = 2310 \times \text{tg } 3°29' + d^2\ 2310^2\ k$, il faut $h = 2310 \times \text{tg } 3°25' + 2310^2\ k$.

nombre de points, il nous fallait faire *deux ou trois stations*, souvent fort éloignées les unes des autres, ou par le procédé de recoupement en arrière nous n'établissions la projection et l'altitude que d'*un seul* point, au moyen de plusieurs signaux. Avec la stadia, c'est là le point capital, nous pourrons *déterminer directement, d'un seul point de station, et avec une exactitude parfaitement suffisante, la position relative de tous les objets visibles et accessibles dans un rayon de 4 à 600 mètres, et leurs différences de niveau.*

L'invention du principe de la stadia remonte à 1674, et nous vient, comme bien d'autres perfectionnements de la topographie, d'Italie ; c'est Geminiano Montanari, docteur vénitien, qui, le premier, donna l'idée de mesurages au moyen d'une lunette stadimétrique qu'il décrit dans un livre intitulé : « La Livella diottrica. » Le principe diffère un peu de celui appliqué actuellement, mais c'est bien là cependant le point de départ de l'idée qui a amené l'emploi de la stadia. Plus tard, en 1778, un opticien anglais, William Green, perfectionna, ou plutôt crut inventer le procédé de mensurations stadimétriques ; mais celui qui a réellement et pratiquement introduit l'usage de la tachéométrie avec le principe en question, c'est le major du génie piémontais Porro ; ses premiers essais datent de 1823. L'usage du tachéomètre, modifié par Moinot, en France, remonte à 1855.

La stadia se compose de deux fils horizontaux, placés dans le plan du réticule de la lunette, à une distance fixe du fil horizontal central et dont la position peut être réglée et modifiée au moyen de deux vis et d'un ressort. Ces deux fils qui constituent la stadia proprement dite, ont pour but d'établir un *angle visuel constant*. D'après une simple propriété des triangles semblables, les différentes sections d'une mire paraissant sous un angle visuel constant, sont proportionnelles à la distance de cette mire au sommet de l'angle, où est placé l'œil de l'observateur. Soit a le point où se trouve l'œil de l'observateur (fig. 4) ; nous avons :

$$ab : ac : ad : ae = bf : cg : dh : ei$$

soit, par exemple $ab = 10$ et $ae = 20$, si $fb = 1$, ie sera $= 2$

La mire doit être divisée et peinte d'une manière bien accentuée, de 10 en 10 centimètres, par exemple, avec indication des 5 cm., des 50 cm. et des mètres. Pour les levers to-

pographiques au 25 000e et au 50 000e, la longueur qui convient est 3m50 à 4 mètres. On peut la faire légère, se pliant par le milieu dans le sens de la longueur, ce qui préserve la peinture. Les couleurs les plus favorables sont le noir et blanc, avec, par exemple, tous les mètres une division de 10 cm. en rouge (fig. 5), ceci permet de trouver rapidement la mire, le noir et le blanc étant peu distincts dans les broussailles et dans les bois.

La simple proportion posée plus haut se complique un peu par le fait des lentilles de la lunette. Le sommet a de l'angle visuel constant, en effet, ne se trouve pas en réalité où est l'œil de l'observateur, mais en avant, au foyer de l'objectif de la lunette, les parties de la mire lues entre les fils de la stadia sont alors proportionnelles aux distances de la mire *au foyer de l'objectif*. La différence entre la position de l'œil ou de l'oculaire et ce foyer est ce qu'on appelle la *distance focale*. On obtient cette distance focale en visant un objet très éloigné, en tirant le tube de l'oculaire jusqu'à ce que l'on voie également distinctement l'objet visé et les fils du réticule. Alors la distance focale cherchée serait la distance entre le milieu du verre de l'objectif et le plan du réticule.

Soit (fig. 6) p la distance focale de l'objectif A. Soit f l'écartement des fils et a = distance de l'objectif à la mire M.

Les rayons lumineux qui vont parallèlement à l'axe de la lentille se coupent après la réfraction qui a lieu au foyer et prennent la direction donnée par les deux fils de la stadia, il s'ensuit, de la similitude des triangles :

$$\frac{a-p}{M} = \frac{p}{f},$$

p, étant constant pour chaque lentille et f, écartement des fils, devant être constant aussi, $\frac{p}{f}$ est constant :

$$\frac{a-p}{M} = \frac{p}{f} = C \quad \text{ou bien} \quad a = CM + p,$$

telle est la distance entre l'objectif et la mire.

Si l'on considère que l'écartement entre l'axe de la lunette et l'objectif est à peu près égal à la moitié de la distance focale, on aura d (distance entre l'axe de la lunette et la mire) :

$$d = a + \frac{p}{2} = CM + \frac{3}{2}p.$$

Des deux termes dont se compose la distance, l'un : CM est proportionnel à la lecture faite sur la mire, l'autre dépend de la distance focale qui varie suivant chaque instrument.

On donne généralement au rapport constant $\frac{p}{f}$ la valeur 100, de sorte qu'une lecture de 1 mètre sur la mire représente une distance de 100 mètres de la mire au foyer, ou de 100 mètres + 1,5 p de la mire à l'axe de la lunette. Si nous lisons, par exemple, 1^m72 sur la mire entre les fils de la stadia, la distance de celle-ci à l'axe de la lunette sera 172 m. + 1,5 p. En pratique, pour des levers à des échelles relativement petites, comme le $25\,000^e$, par exemple, on peut négliger cette valeur de 1,5 p, qui disparaît complètement par la réduction à l'échelle.

Une des premières opérations à faire, avant de commencer la campagne topographique, est de vérifier et d'établir avec précision la position des deux fils de la stadia ; pour cela, il faut d'abord vérifier le réticule (fil vertical et fil horizontal), puis on mesure exactement, à la chaîne ou au ruban d'acier, une base de 100 mètres en terrain bien horizontal. On place la planchette à une des extrémités de cette base, l'aide tient la mire bien verticale à l'autre. L'axe de la lunette (nous négligeons 1,5 p) étant sur la verticale au point de départ de la ligne mesurée. On vise la mire, de manière à avoir le fil horizontal de la lunette sur un point déterminé de la mire (autant que possible au même niveau que la lunette), à la division indiquant 1 mètre par exemple au-dessus du sol (fig. 7), et l'on fait mouvoir les vis de correction qui actionnent les fils de la stadia jusqu'à ce que le fil supérieur soit exactement sur le point 1^m50, le fil inférieur sur 0^m50 (ou l'inverse si l'on a à faire à une lunette astronomique qui renverse les objets), en un mot de manière à lire entre les deux fils un espace de 1 mètre juste, le fil horizontal du réticule tenant le milieu de cet espace. Nous avons alors pour 100 mètres, une lecture de 1 mètre sur la mire ; pour 200 mètres nous lirions 2 mètres ; pour 300, 3 mètres, toujours ce même rapport de 1 : 100. Si nous dépassons 350 mètres (la longueur de la mire étant supposée de 3^m50), en admettant encore, ce qui n'arrive pas toujours, que la mire soit entièrement en vue, nous ne pourrons plus faire de lecture entre les deux fils de la stadia. Mais le fil horizontal du réticule partage en deux parties égales cet es-

pace, nous pourrons lire entre ce fil central et un des fils de la stadia ; le rapport change alors entre la distance de la mire à l'axe de la lunette et la section lue sur la mire, ce rapport devient de 1 à 200. Si nous lisons, par exemple, $2^{m}40$ de cette manière-là, la distance qui nous sépare de la mire serait de 480 mètres. Avec une mire de $3^{m}50$, on pourrait donc, à la rigueur, aller jusqu'à 700 mètres, mais à partir de 500 à 550, la vision n'est plus si nette, la mire apparaît déjà bien petite, les divisions difficiles à lire avec précision et il faut éviter ces grandes distances. Il est même à recommander pour des points importants de ne pas dépasser 400 à 450 mètres.

Maintenant donc, une fois notre station bien déterminée par une des méthodes citées plus haut, ou encore au moyen de la stadia, en étant partis d'une autre station préalable, nous pouvons envoyer notre aide avec la mire, dans un rayon de 4 à 500 mètres, nous donner tous les points nécessaires, les rapporter directement sur la planchette, puisque nous en avons la direction par l'alidade, la distance par la lecture à la stadia sur la mire, nous déduisons l'altitude au moyen du cercle vertical, en visant sur la mire à la hauteur de notre lunette, c'est-à-dire en général à $1^{m}30$, par la formule citée précédemment.

Il y a cependant deux corrections dont il faudrait encore parler. D'abord la *réduction à l'horizon*. Il est très rare que l'aide soit dans le même plan horizontal que l'opérateur. Or avec la stadia, c'est la distance réelle, oblique que nous lisons, et nous voulons avoir pour la carte la projection horizontale de cette distance. Ce qui nous est donné par la lecture a (fig. 8) sur la mire en multipliant par 100, ce n'est pas d, mais d', or c'est d qu'il nous faut.

Rien n'est plus simple :

$$d = d' \cos \alpha$$

ou

$$d = 100a \cos \alpha,$$

soit une lecture de $2^{m}20$ sur la mire sous un angle de $8^{o}20'$:

$$d = 220^{m} \cos 8^{o}20' = 217^{m}6.$$

Cet exemple montre qu'en pratique cette réduction est souvent négligeable. Nous avons choisi un angle relativement fort, qui nous donnerait 32 mètres de différence de niveau sur une

longueur de 217 mètres, et nous n'avons pas même 2m50 de réduction pour la projection de la ligne oblique, soit un dixième de millimètre à l'échelle du 25 000e. En pratique, on peut négliger de tenir compte de cette réduction pour des angles inférieurs à 5° ou 6°, pour le lever de points, cela va sans dire, autour d'une station, c'est-à-dire à des distances maximales de 500 mètres. La règle à calcul est encore une grande ressource pour ce calcul là, elle donne mécaniquement la réduction à l'horizon pour toutes les distances et les angles usuels.

L'autre correction, dont nous ne dirons rien, car on peut la négliger ou y obvier facilement pour des levers topographiques, provient du fait que l'aide devrait tenir la mire perpendiculairement à la ligne de visée, ce qui est presque impossible à obtenir, il vaut même mieux ne pas le tenter et faire tenir la mire *verticalement ;* dans ce cas, la lecture est trop forte, mais dans les cas habituels, d'une quantité parfaitement négligeable.

Nous sommes maintenant prêts, matériellement et théoriquement, pour amener sur la planchette tous les points dont nous avons besoin et en déduire le figuré du terrain.

De la station A, où nous sommes en premier lieu (fig. 9) et dont nous avons fixé la position et l'altitude, nous envoyons notre aide tout autour de nous avec la mire et sur tous les points que nous voulons déterminer, chemins, avec leurs contours et croisements, angles de forêts, ponts, ruisseaux, bâtiments, etc., plus un certain nombre d'autres points qui devront nous servir à figurer le relief en intercalant les courbes de niveau. Le dernier point qu'il nous donnera sera B, que nous lui aurons désigné d'avance et choisi pour une seconde station. Arrivés en B, nous installons les instruments, orientons, etc... Si nous avons quelque signal en vue, nous vérifions par une ligne de visée notre position, ainsi que l'altitude que nous avions déduite de celle de A, puis nous rayonnons de nouveau, comme nous l'avons fait en A pour finir en déterminant un point C, 3me station où nous recommencerons les mêmes opérations, et ainsi de suite.

La facilité de l'établissement de la carte et la rapidité ainsi que la bonne exécution du travail dépendent grandement d'une bonne triangulation graphique et du choix judicieux des points de station. Pour le lever de détail, nous recommanderons de

procéder, autant que faire se peut, surtout si les signaux sont rarement visibles, par circuits fermés, c'est-à-dire d'avancer de station en station avec la perspective de se refermer au bout d'un certain temps. Ce procédé (fig. 10) fait gagner du temps, car, une fois le circuit terminé, nous avons un grand nombre de points d'attache qui nous faciliteront sensiblement le lever de l'intérieur.

Ce que nous venons de dire ne peut s'appliquer que pour un terrain découvert; or les ravins encaissés, l'intérieur des bois et des forêts doivent être levés aussi avec soin. Nous sommes obligés, dans ces parties là, de procéder par *cheminements*. Il est à conseiller de garder ces portions de territoire couvertes ou enfoncées pour la fin du travail; de prendre, de là où l'on a encore une vue étendue et découverte, les bords des ravins et escarpements, les lisières de bois, les entrées de chemins dans ceux-ci. Alors, en partant d'un point de station rigoureusement déterminé au moyen de plusieurs signaux, nous établissons, par exemple, l'entrée d'un chemin dans un bois, nous nous transportons avec les instruments sur ce chemin, dans le bois, aussi en avant que possible, mais en un point où nous puissions encore voir la place déterminée à l'entrée du chemin, nous établissons notre nouvelle position en orientant la planchette avec la boussole et en visant en arrière la mire que l'aide tient à la dite place, puis l'aide se transporte en avant, aussi loin qu'on puisse le voir sur le chemin, nous donne là un nouveau point qui nous servira de même de repère pour une station suivante, et ainsi de suite nous avançons, comme pour un nivellement, ne déterminant chaque fois qu'un point en avant que nous reprenons ensuite en arrière pour continuer.

Ce travail est souvent pénible et fastidieux, dans les bois serrés il arrive parfois qu'on ne peut avancer que de 10 à 12 mètres, c'est-à-dire d'un demi millimètre à l'échelle, et chaque fois s'installer, s'orienter, plier bagage, cela prend beaucoup de temps pour peu de chose, mais il n'y a pas d'autre moyen et il faut opérer avec la plus grande attention, car pendant longtemps on n'a souvent pas une seule vérification possible; et si au bout du cheminement, au sortir du bois, par exemple, on ne se retrouvait pas juste, tout serait à recommencer. Il nous est arrivé de travailler dans les côtes boisées du Jura près de quinze jours de suite sans voir, pour ainsi

dire, le jour, et c'est un moment palpitant que celui où l'on arrive en pleine lumière, où tout d'un coup les points de repère se retrouvent et où un simple coup d'œil dans la lunette va peut-être détruire le travail de bien des journées de fatigue. On est cependant frappé de l'exactitude de ce genre d'opération ; pour les longs cheminements, il est évident qu'il se produit des compensations d'erreurs, minimes, du reste, mais inéluctables dans ce genre de travail ; c'est ainsi qu'il nous est arrivé, après une douzaine de jours de cheminement, sans avoir une seule fois une vérification probante, d'arriver presque mathématiquement au point de départ, et cela aussi bien comme situation que comme altitude. Ces cheminements donnent des résultats très suffisants, et ne doivent seulement jamais servir de base pour des opérations subséquentes quand on peut s'en passer.

Nous n'avons guère parlé, jusqu'ici, que de points déterminés avec leur position et leur cote d'altitude ; resterait à expliquer comment on figure, avec leur aide, le relief du terrain par les courbes de niveau. Le coup d'œil et l'expérience jouent ici un grand rôle, les courbes doivent toujours être dessinées sur place, pendant qu'on a le terrain sous les yeux, et après avoir terminé le dessin de la situation. Nous conseillerons toujours à un commençant de prendre d'abord, à titre d'étude, dans des terrains différents, en plaine, en pays mamelonné, le long d'un thalweg et dans de fortes pentes, *un très grand nombre* de points, de manière à ce que le dessin des courbes lui soient pour ainsi dire *imposé* par les nombreuses cotes. Il se convaincra vite de deux défauts très généraux, inhérents à notre vision ou à notre imagination, et qui semblent se contredire. En terrain très peu incliné, nous avons une tendance à diminuer ou à supprimer même la pente ; un profane en géométrie et nivellement est étonné quand on lui dit que la Corraterie, à Genève, de la Place Neuve au Rhône, a une dénivellation de bien des mètres ; la rue lui semble presque horizontale. Par contre, dans les pays accidentés, notre sentiment exagère beaucoup les pentes ; tel alpiniste parlera de paroi de rocher presque verticale, tandis qu'en réalité la pente ne sera peut-être guère plus forte que 45°, soit de 100 pour 100 seulement ; nous sommes enclins à rapprocher les courbes, à accuser trop fortement les aspérités, les promontoires, les arêtes. Du reste, la compréhension du terrain qui peut certainement

s'acquérir et s'améliorer plus ou moins est excessivement variable suivant les individus, cela va nécessairement avec le goût du dessin, le sentiment de la perspective, et l'on remarquera généralement que les topographes qui dessinent le plus facilement et le plus naturellement les courbes de niveau, sans prendre un très grand nombre de points de hauteur, sont ceux qui aiment la montagne, qui connaissent chaque sommet de nos vues des Alpes, pour qui ces sommets ont une physionomie, un caractère individuels. Tel qui prendra scrupuleusement un très grand nombre de points d'altitude, représentera peut-être moins naturellement son territoire que tel autre qui en aura pris beaucoup moins.

Une difficulté pratique du lever sur le terrain, se trouve dans le choix judicieux à faire des points à prendre. C'est encore là l'expérience qui est la grande éducatrice. Il faut se garder des exagérations; pour le lever des villages ou des villes, par exemple, il est impossible de prendre, à l'échelle d'une carte topographique, tout le détail des bâtiments, jardins, murs, etc., directement. Tous les points, se touchant, donneraient un dessin confus et difficile à mettre au net plus tard. Il est préférable de lever seulement les points principaux et de faire un croquis à part, à une échelle plus grande, au pas ou de toute autre manière, et de le faire rentrer ensuite entre les points fixés mathématiquement. Pour ne pas risquer de confondre les points les uns avec les autres, il est bon d'indiquer immédiatement leur nature par un signe conventionnel. De même il faut être bien sûr de ce que donne l'aide, c'est pourquoi il est nécessaire d'établir un système de correspondance, sorte de télégraphie optique ou de signaux acoustiques entre l'aide et l'opérateur, soit avec des cartons de couleur, soit avec une cornette ou un sifflet.

Il y aurait encore bien à dire sur ce sujet de la topographie pratique; mais d'un côté nous n'avons pas la compétence nécessaire pour le traiter à fond, de l'autre, nous ne disposons pas d'un espace suffisant pour allonger; nous n'avons fait qu'effleurer un sujet peu connu en général. Il y aurait, entre autres, à parler encore des progrès de notre topographie officielle, de la vulgarisation de nos cartes, et des essais, couronnés de succès, de cartes-reliefs, qui joignent aux avantages du système des courbes de niveaux, une représentation du terrain qui parle aux yeux par l'adjonction de teintes graduées.

Les derniers résultats obtenus sont encourageants et parlent hautement en faveur du travail qui s'accomplit à Berne. Si la Suisse a été mise d'emblée au premier rang au point de vue de la cartographie par le général Dufour, elle n'a cessé de marcher en avant depuis lors. Le maréchal de Moltke rendait à l'atlas Siegfried un témoignage éclatant, quand il disait, lors d'un de ses derniers séjours en Suisse, que cette carte était pour lui « l'idéal de la carte militaire » ; les nouveaux essais de popularisation de cette carte par l'adjonction de teintes d'ombre, qui font l'objet d'études au bureau topographique fédéral, marquent un nouveau et sensible progrès en ces matières.

Etude sur le service et l'organisation du génie dans l'armée suisse [1].

Par le lieutenant-colonel Perrier, chef du génie du Ier corps d'armée.

La question de la réorganisation du génie a été soulevée chez nous à l'occasion de la création des corps d'armée, mais il ne faut pas croire qu'elle en soit la conséquence, car la réorganisation des troupes techniques est aujourd'hui à l'ordre du jour dans toutes les armées du monde. Elle est l'objet d'études et de polémiques dans les revues militaires de tous les pays, et les auteurs qui ont abordé le sujet admettent tous que l'introduction des nouvelles armes, des nouveaux explosifs et des nouveaux projectiles aura pour effet de rendre beaucoup plus lourde la tâche qui incombe au génie. Ses troupes devront recevoir une instruction tactique plus complète et leur effectif devra être augmenté.

Parmi les nombreux écrits militaires traitant la question qui nous occupe, nous citerons la brochure publiée par notre éminent compatriote, le feld-zeugmeister de Salis Soglio, ancien inspecteur général du génie autrichien, qui arrive à la conclusion que pour satisfaire aux besoins actuels de la guerre, il est nécessaire de créer une quatrième arme : « Die technische Waffe ». Cette opinion concorde avec celle du général Saussier, qui, dans son ordre de licenciement des manœuvres

[1] Cet article est le résumé d'une conférence que l'auteur a donnée devant les officiers des sections de Genève, Lausanne et Neuchâtel en 1892.

françaises de 1891, s'exprime comme suit : « L'organisation » défensive des positions.... a permis au génie de s'affirmer » comme quatrième arme sur le champ de bataille. »

Le *Journal des Sciences militaires* a donné, en octobre 1892, une étude sur l'organisation des troupes du génie de campagne et le lieutenant-colonel Duval-Laguierce avait publié préalablement, dans la *Revue du génie*, un article remarquable sur le service des troupes du génie dans la guerre de campagne, article auquel nous avons fait de nombreux emprunts.

Enfin, chez nous, le colonel de la Rive, dans sa conférence sur « l'Organisation générale du corps d'armée [1] », attire notre attention sur le rôle important qui dorénavant sera dévolu au génie.

Nous ne pouvons pas calquer l'organisation du génie en Suisse sur celle des puissances militaires qui nous entourent ; nous devons examiner la chose à un point de vue différent et tenir compte des exigences et des besoins d'une armée de milices, de la guerre défensive, et surtout des ressources que nous offre notre pays en personnel et matériel.

Nous examinerons successivement les questions suivantes :

I. Est-il nécessaire d'avoir des troupes techniques ?

II. Quelles seront les attributions de ces troupes ? Quel sera leur rôle dans le concert des différentes armes ?

III. Quelles subdivisions y a-t il lieu d'établir dans l'arme du génie ? Quels seront les fonctions, les effectifs et le matériel de ces subdivisions ?

IV. Enfin, comment les troupes du génie seront-elles réparties et groupées dans notre armée ?

I.

Est-il nécessaire d'avoir des troupes techniques ?

Le génie n'est actuellement pas en odeur de sainteté. Les causes de cette défaveur sont multiples : Commençons tout d'abord à reconnaître avec le colonel de la Rive que « le génie » est, de toutes les armes, celle dont on peut le moins appré- » cier l'utilité dans les manœuvres de paix et qu'il serait tout

[1] *Revue militaire suisse*, 1892, p. 457.

» à fait faux de conclure que le génie est inutile, parce qu'en » manœuvre, on voit souvent les troupes du génie inoccu- » pées. » Les manœuvres de paix ne peuvent, en effet, donner qu'une idée bien imparfaite des services que les troupes du génie peuvent rendre en campagne. En raison de sa spécialité, cette arme ne peut apporter dans les manœuvres qu'un concours très restreint. Le respect de la propriété entrave son action et les officiers chargés de commander les troupes du génie les ignorent très souvent et les laissent dans un état d'abandon qui ne se justifie point.

Entre autres reproches, on a fait au génie celui de ne pas rester suffisamment en contact avec les trois autres armes dites combattantes, de faire preuve de trop d'indépendance, et — disons le mot, – d'être trop technique. Le reproche n'est pas nouveau : c'est ici le lieu de rappeler le conseil du colonel Baudrand au général Dufour, alors capitaine à Corfou : « Ne » vous contentez pas d'être un bon officier du génie, connais- » sez les autres services, apprenez à commander aux hom- » mes. »

Il est évident que le génie n'aurait aucune raison d'être s'il se renfermait dans sa spécialité et que ce n'est qu'en accordant son concours et en travaillant avec les autres armes qu'il rendra des services et remplira sa mission ; ceci toutefois, à la condition qu'il y ait réciprocité. On a dit avec raison qu'il n'y avait pas d'arme ; ce qui est vrai : c'est qu'il n'y a pas d'arme absolument indépendante ; pour réussir et atteindre le but, toutes les armes doivent se prêter un constant et mutuel appui. On ne peut faire abstraction d'aucune d'entre elles, pas plus du génie que des trois autres.

La défaveur dont pâtit le génie provient encore du fait que certains pays ont fait abus de la fortification permanente et qu'il en est résulté un discrédit qui a rejailli sur tout ce qui touche à la fortification. Profitant du discrédit dans lequel le génie était tombé, certains auteurs superficiels, écrivant sur la tactique de l'avenir, ont été jusqu'à prétendre que non seulement les fortifications permanentes étaient superflues, mais que les travaux de campagne, eux aussi, seraient dorénavant plutôt nuisibles qu'utiles.

Nous constatons heureusement qu'une réaction contre cette tendance paraît se produire aujourd'hui, puisque l'on admet généralement que les travaux de campagne dans les marches

et dans les combats futurs prendront un intérêt qu'ils n'ont jamais eu. « Dans les prochaines guerres, la fortification jouera » un rôle plus important que jamais, les opérations d'une ba- » taille auront, par suite, une certaine analogie avec celles » d'un siège. Non seulement le défenseur, mais l'assaillant se » fortifiera et s'organisera défensivement sur le terrain con- » quis pendant les travaux d'approche [1]. »

« Le génie et les approvisionnements en gros outils sont » plus utiles maintenant que jamais, étant donnée la perfec- » tion toujours plus grande des armes à feu et toute diminu- » tion dans l'effectif des troupes du génie serait préjudiciable » à l'armée [2]. »

L'introduction de la poudre sans fumée compliquera encore singulièrement la tâche de la fortification, puisque les travaux de défense devront « être absolument dissimulés aux vues » lointaines et ne révéler leur présence par aucun indice [3]. »

Nous admettrons donc non seulement l'opportunité des travaux de campagne, mais encore le rôle considérable qu'ils seront appelés à jouer dans les guerres futures. Reste à savoir qui nous chargerons de ces travaux, car nous pouvons les faire exécuter soit par les troupes des trois armes, dites combattantes, soit par des troupes spéciales.

Etant donné que les guerres à venir accuseront de plus en plus un caractère technique, le moment serait certes mal choisi pour supprimer les troupes techniques et il serait paradoxal de diminuer leur importance. Le besoin de conserver, d'augmenter l'effectif de ces troupes et de développer leur instruction est même plus impérieux chez nous que dans les autres armées et cela pour les raisons suivantes :

1° Le peu de temps que notre système de milices nous permet de consacrer à l'instruction de nos recrues, nous oblige à diviser le travail et à spécialiser le plus possible, c'est-à-dire à confier tout le service technique à des troupes spéciales, de façon à pouvoir en décharger l'instruction des autres armes.

Nous n'enseignerons le service technique qu'à des hommes ayant les aptitudes et professions voulues pour suivre avec fruit cet enseignement.

[1] *Journal des Sciences militaires*, janvier 1892.

[2] Colonel de la Rive, loc. cit.

[3] Lieutenant-colonel Duval-Laguierce, loc. cit.

2° Ayant surtout à nous préoccuper des besoins de la guerre défensive, commandée par l'infériorité de nos forces et par une mobilisation moins prompte que celle de nos voisins, la fortification jouera chez nous un rôle prépondérant et pourra combler avantageusement certaines lacunes.

3° Nous avons à disposition un personnel qui, pour ce qui concerne les connaissances techniques, peut rivaliser avec celui des autres armées et dont l'éducation civile fait tous les frais d'instruction.

4° Nous aurons à occuper un terrain dont nous pourrons tirer parti avantageusement pour la défense, avec l'aide de la fortification.

Nous voyons donc que nous avons plus que toute autre armée besoin de troupes techniques et que nous avons tout intérêt à les conserver. Nous n'avons, cependant, point la prétention d'absorber des éléments nécessaires aux autres armes et de constituer un corps du génie assez nombreux pour faire face à tous les besoins. Nous serons, par conséquent, obligés de laisser à l'infanterie, à la cavalerie et à l'artillerie le soin d'exécuter une partie des travaux et nous verrons plus loin quels seront ces travaux.

Ajoutons, pour terminer, qu'il a été question ces derniers temps, dans certaines armées, de fusionner l'artillerie et le génie, mais ce projet ne nous paraît pas prêt à être mis à exécution. Il n'aurait, dans tous les cas, pas de raison d'être chez nous où nous avons tout intérêt à spécialiser pour faciliter l'instruction des hommes dont le temps de service militaire est déjà si limité.

II.

Attributions du génie. Son rôle dans le concert des différentes armes.

Le soldat du génie est un fantassin ; il est équipé et armé de la même façon que le soldat d'infanterie ; il reçoit une instruction analogue pour ce qui concerne le service général et les règlements de manœuvre ; il en diffère seulement par le fait, qu'outre son service de fusilier, il est appelé à exécuter des travaux spéciaux incombant généralement à sa profession civile. Le fait de devoir exécuter des travaux à proximité de l'ennemi et de concourir, comme combattant, à la défense

de ces travaux, oblige de donner au soldat du génie la même instruction qu'à celui de l'infanterie sur le service en campagne.

Avant d'aborder les attributions spéciales du génie, nous ne voulons pas laisser passer sous silence une question qui a été récemment soulevée chez nous : *Le génie est-il une arme combattante ?* C'est là une demande qui peut paraître oiseuse, car elle n'est pas même posée dans les autres armées où le génie occupe une place d'honneur que personne ne lui conteste. Tel n'est pas, paraît-il, l'avis de certains de nos camarades, qui voudraient faire du génie une troupe auxiliaire, un corps d'ouvriers, un service, comme on dit en France. Nous estimons que le génie est combattant au premier chef, car personne ne symbolise mieux le soldat combattant que le sapeur du génie qui marche en tête de l'avant-garde d'une division ou qui ouvre une brèche dans les défenses de l'ennemi. Quant au pontonnier, le baptême du feu l'a placé, dans toutes les armées, au premier rang parmi les combattants. Rappelons enfin qu'en Suisse, comme ailleurs, le génie a fourni de nombreux officiers généraux.

Quelles seront les attributions spéciales du génie en campagne ?

« On a parfois défini le génie *l'arme des voies et moyens.* » Son intervention est utile partout où il faut ouvrir un pas- » sage, supprimer un obstacle, assurer une communication, » employer avec une certaine habileté professionnelle l'explo- » sif ou l'outil, et c'est de ces considérations que dérive son » rôle spécial dans les armées en campagne. » (Colonel Delambre.)

Le génie remplira son rôle par son concours dans les états-majors et par ses troupes.

Dans les états-majors, les officiers du génie devront se maintenir constamment au courant de la situation, connaître le but à atteindre et les moyens que le commandement compte employer. Avant et pendant le combat, ils devront se renseigner et suivre attentivement toutes les opérations.

Après avoir fait une reconnaissance rapide, ils auront en premier lieu à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le service des communications et provoqueront toutes mesures d'exécution; puis, ils étudieront pour le commandement tous les travaux à exécuter sur le terrain, ainsi que l'or-

ganisation défensive des positions qui leur auront été indiquées, utilisant dans ce but toutes les ressources dont ils pourront disposer.

Une fois le front déterminé et le projet arrêté par le commandement, l'officier du génie devra connaître le rôle tactique assigné à chaque secteur, répartir le front entre ses subordonnés pour étudier les détails, puis placer les travailleurs de façon à pouvoir passer à l'exécution dès que l'ordre lui en sera donné.

La rapidité des opérations exigera beaucoup d'initiative et de décision spontanée de la part des officiers du génie s'ils veulent être à même de rendre au commandement les services qu'il est en droit d'exiger d'eux. Ils devront chercher à développer toujours davantage leurs connaissances tactiques, car dans la plupart des cas, le commandement aura autre chose à faire que de s'occuper de l'organisation défensive ou offensive des positions qui, incombant aux officiers du génie, devra être exécutée en temps opportun, c'est-à-dire dans un délai très restreint.

Nous avons dit plus haut que nous laisserions aux autres armes le soin d'exécuter une partie des travaux. Quels seront ces travaux ?

L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie devront recevoir une instruction technique sommaire et l'outillage nécessaire pour procéder rapidement et sans le concours du génie à l'établissement de certains ouvrages : Installation de bivouacs, fossés de tirailleurs, épaulements, mise en état de défense des accidents du sol, etc.

L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie exécuteront donc les travaux qu'elles sont en mesure d'effectuer avec les ressources dont elles disposent, où la pelle et des manœuvres simples suffisent et où il n'y a besoin ni d'instruction spéciale, ni d'habileté professionnelle.

Il a paru dernièrement, à l'usage de nos troupes d'infanterie, une « Instruction sur les travaux de campagne », qui définit parfaitement les ouvrages qui leur incombent. Les prescriptions des manuels d'artillerie sont également formels à cet égard.

Une autre raison qui milite en faveur de l'exécution de certains travaux par l'infanterie et l'artillerie, c'est que ces travaux sont de tous les instants et ne peuvent pas attendre. Ils

doivent être exécutés spontanément, en quelques quarts d'heure et exigent le concours des troupes même qu'ils sont destinés à protéger.

Les *troupes du génie* auront, par contre, à exécuter tous les travaux qui exigent une instruction ou une aptitude particulières, ou dont l'infanterie ou l'artillerie ne pourraient venir à bout. On leur réservera l'installation de camps importants, — l'établissement, la destruction et le rétablissement de communications de toute espèce (routes, ponts, chemins de fer, télégraphes, aérostats), la suppression des obstacles, les destructions à l'aide d'explosifs, — et l'exécution de travaux de fortification importants, c'est-à-dire des points d'appui principaux. Enfin, les troupes du génie pourront être chargées de la défense opiniâtre des ouvrages qu'elles auront construits.

Nous voyons que les attributions du génie sont multiples et qu'elles se rattachent à toutes les opérations de marche et de combat. Examinons un peu plus en détail un certain nombre de ces attributions :

Le service des *communications* a pris une importance capitale et le fait de devoir assurer le fonctionnement de ce service, motiverait à lui seul l'existence et le maintien des troupes du génie.

Celles-ci sont en premier lieu utilisées pour opérer des reconnaissances formées de petits détachements qui pourront être employés :

a) A constater l'état des communications à proximité de l'ennemi ;

b) A renseigner le commandement sur les positions et les mouvements de l'ennemi (signaleurs) ;

c) A exécuter des destructions dans les voies de communication de l'ennemi.

Les unités du génie seront chargées de détruire les ouvrages d'art pouvant favoriser la marche en avant de l'ennemi, — d'établir et d'exploiter les lignes de télégraphie électrique et optique pour la transmission des ordres et des renseignements, — de réparer, améliorer, rélargir et raccorder les chemins, — de lancer des ponts et passerelles, — de créer dans le voisinage immédiat de l'ennemi de nouvelles voies d'accès permettant aux colonnes de déboucher sur les positions de combat par le plus grand nombre de chemins possible, — enfin, d'opérer les destructions nécessaires pour arrêter la poursuite,

en cas d'insuccès. Le génie devra enfin, cas échéant, rétablir les voies de communication détruites : ponts, voies ferrées, lignes télégraphiques, et préparer les installations nécessaires pour le transport des troupes par chemin de fer.

Dans le *combat offensif,* les troupes du génie devront accompagner l'assaillant pour raser le terrain, supprimer les obstacles et préparer sous le feu de l'ennemi les points d'appui dont les troupes de choc auront besoin pour préparer l'attaque ou se retirer en cas d'insuccès. Les troupes du génie devront également accompagner les troupes d'assaut pour créer des brèches avec leurs outils ou opérer des destructions à l'aide d'explosifs.

Dans la *défensive,* le rôle du génie sera plus considérable encore ; il aura à débarrasser et repérer le champ de tir, à améliorer les communications, à fortifier le champ défensif, à créer des défenses accessoires et à établir les retranchements nécessaires pour opposer avec peu de monde une résistance opiniâtre.

Enfin, dans la défensive, comme dans l'offensive, les troupes du génie devront organiser les centres de résistance et, au moment décisif, participer au combat.

Il est à remarquer ici, qu'ensuite de la plus grande portée des armes à feu, les distances en profondeur sont devenues plus considérables et qu'il pourra par conséquent être consacré plus de temps à la construction des points d'appui pour les réserves, dont l'établissement est confié au génie.

Telles sont, à grands traits, les attributions du génie. Avec leurs effectifs réduits, ses troupes seront, dans la plupart des cas, trop peu nombreuses pour suffire à la tâche et exécuter à elles seules les travaux qui leur incombent ; aussi, sera-t-on obligé de leur adjoindre, soit des unités de l'infanterie ou de pionniers de landsturm, soit des ouvriers civils réquisitionnés. *(A suivre.)*

Un exemple pratique de l'emploi du landsturm d'infanterie

(avec croquis)

par Auguste Veuve, sergent-major d'infanterie.

L'article qu'on va lire a obtenu un premier prix couronné à la fête fédérale de la Société des sous-officiers, à la Chaux-de-Fonds, l'année dernière [1]. Nous croyons sa publication utile, car il montre le degré d'instruction auquel peuvent atteindre nos sous-officiers, s'ils prennent leur tâche au sérieux et profitent des loisirs de leur vie civile pour réfléchir aux obligations de leur grade militaire.

Les nécessités de la tactique actuelle qui obligent le soldat d'infanterie à agir souvent isolé et hors de la vue des officiers ajoutent à l'importance du rôle des sous-officiers. Ce sont eux qui sont les modèles les plus rapprochés du soldat, qui lui servent le plus directement d'exemples, et qui, par conséquent, exercent sur lui, en certains moments, la plus grande influence morale. Développer les connaissances des sous-officiers, son instruction et son intelligence militaires, enfin et surtout son initiative et son sens pratique, est un devoir impérieux. Mais c'est par eux-mêmes que nos sous-officiers pourront le mieux atteindre ce but, en multipliant les occasions d'exercer leur décision et d'enrichir leur savoir par le travail et en recherchant les critiques et les conseils de leurs chefs. C'est à quoi s'applique, avec un zèle digne de tous éloges, la Société fédérale des sous-officiers. Les dernières réunions fédérales de cette société ont marqué des progrès constants, et celle de la Chaux-de-Fonds, entre autres, a prouvé le sérieux avec lequel les sous-officiers comprenaient leur tâche. Nous tenons de plusieurs membres du jury qu'ils ont été étonnés de la somme de travail qui s'est manifestée à la Chaux-de-Fonds. En continuant dans cette voie de zèle et d'études, la Société des sous-officiers rendra un réel service à l'armée et à la patrie.

Ceci-dit, nous laissons la parole à l'auteur du travail.

Sujet de concours.

De la tâche de sous-officiers d'infanterie appelés, en cas de surprise, à prendre le commandement de détachements de landsturm non encore réunis en compagnie?

NB. Chaque travail sera traité selon un exemple concret (c'est-à-dire avec adaptation à un cas et à un point de terri-

[1] Les appréciations du jury ont été publiées dans la *Revue militaire suisse* d'octobre 1893, p. 456.

toire déterminés) que l'auteur exposera d'une façon claire et simple.

Joindre si possible un croquis de la contrée.

Avant-propos.

L'auteur du présent travail se fait un devoir tout d'abord de remercier MM. les membres du jury pour l'heureuse conception des sujets présentés cette année à l'étude des sous-officiers. En brisant avec l'ancienne coutume, en sortant de l'ornière suivie jusqu'ici, nous estimons que l'on a répondu aux exigences des circonstances actuelles. Nous sommes de l'avis du jury qu'il faut absolument donner à nos sous-officiers l'occasion de se mettre aux prises avec l'imprévu et de les mettre en demeure de démontrer dans quelle mesure on pourrait compter sur leur initiative au besoin.

Aucun sujet ne s'adaptait mieux à ce but que des problèmes tirés de l'emploi de notre landsturm. Ces problèmes auront déjà un mérite capital, celui de se rapprocher de la réalité; c'est-à-dire que les concurrents qui entreprennent la solution de ces problèmes se trouveront en présence d'une situation qui peut leur être faite en temps de guerre.

C'est donc avec plaisir et beaucoup d'intérêt que nous nous mettons à l'étude de cette question et que nous apporterons à sa solution nos modestes connaissances.

Nous avons pensé que notre travail gagnerait en sincérité à n'emprunter rien au domaine de la fantaisie, mais à se développer plutôt sur des bases exactes. C'est ainsi que toutes nos données sont rigoureusement exactes, c'est-à-dire qu'elles s'appuyent toutes sur des renseignements authentiques.

Ceci dit, entrons dans notre sujet.

Introduction.

Nous choisirons, pour l'intelligence de notre travail, un point de territoire connu : le passage la *Vue-des-Alpes* qui mène de la Chaux-de-Fonds au Val-de-Ruz, à travers la montagne des Loges, territoire de la commune de Fontaines. Ce passage est situé à 1 ½ heure de marche de la Chaux-de-Fonds et à ¾ d'heure des Hauts-Geneveys. Il est le seul praticable entre les deux localités, attendu qu'à l'est l'enfoncement des Convers et les rochers environnants interceptent

toute communication; à l'ouest les rochers abrupts de la Roche-des-Crocs sont également un obstacle à la circulation. Par conséquent un corps qui aurait l'intention de se porter de la Chaux-de-Fonds directement sur le Val-de-Ruz et Neuchâtel devrait forcément traverser ce passage.

Supposition.

A l'aube du 7 août, un corps d'infanterie ennemi a passé, par surprise, le Doubs à Biaufond et marche sur la Chaux-de-Fonds.

Je reçois l'ordre de prendre le commandement d'un détachement de landsturm provenant de la commune des Hauts-Geneveys, puis de marcher sur les *Loges* où je trouve un petit détachement à réunir au mien; ensuite j'ai ordre de marcher le plus rapidement possible sur la *Vue des Alpes*, déjà occupée par le détachement de la Sagne.

Avec ces différents détachements défendre à outrance cette position afin de permettre au landsturm du Val de-Ruz de s'organiser à l'abri de toute surprise.

Départ.

J'arrive aux Hauts-Geneveys à 5 heures du matin, je me présente au chef de section en lui annonçant de quelle mission je suis chargé. Il me répond que de son côté il a reçu l'ordre de convoquer les hommes du landsturm armé de sa localité, quelques pionniers et quelques auxiliaires. Il m'en donne l'état nominatif que je consulte séance tenante. Je questionne le chef de section sur les hommes que je vais prendre sous mon commandement, je prends note de ceux qui ont des aptitudes spéciales telles que : bons tireurs, artisans, etc.

Dans les auxiliaires se trouvent un coiffeur et un rebouteur que je destine dores et déjà pour le *service sanitaire*.

Dans le landsturm armé se trouvent un certain nombre de chasseurs, braconniers, qui connaissent à fond le pays et qui me seront précieux pour fonctionner comme *patrouilles de découvertes*.

Du reste j'organiserai définitivement mes contingents lorsque je serai arrivé sur les lieux. Dans le détachement des Hauts-Geneveys se trouve un jeune homme borgne appartenant aux auxiliaires; il est employé chez l'inspecteur forestier

du Val-de-Ruz, il a donc journellement sous les yeux, ou plutôt sous l'œil les plans de la contrée. Je m'approche de lui et des quelques paroles que nous échangeons je m'aperçois que j'ai sous la main un homme très adroit malgré son infirmité. Il m'informe entr'autres qu'il est très familier avec les levés forestiers et le croquis topographique. Voici un homme précieux, je lui donne ordre de se tenir à mes côtés.

A 5 ¼ heures je pars des Hauts-Geneveys en colonne de route, sans service de sûreté, vu que la Vue-des-Alpes est déjà occupée par le détachement de la Sagne.

Je prends en passant le détachement des Loges qui se trouve sur ma route et enfin à 6 heures j'arrive à la Vue-des-Alpes. J'y trouve le détachement de la Sagne.

Je fais mettre tout mon monde sur deux rangs; en quelques paroles et dans un langage que je tâche de rendre d'une manière aussi claire que brève et décidée, j'instruis la troupe placée sous mes ordres de la tâche qui lui incombe, je fais appel à son courage et à son patriotisme et je l'avertis que je compte réprimer avec la dernière rigueur toute désobéissance et toute infraction à la discipline.

J'expédie de suite deux *patrouilles de découvertes*, composées chacune de trois hommes, avec l'ordre suivant : l'une devra passer par la route cantonale jusqu'à l'auberge du Cheval-Blanc, à Boinod, et de là passer le mont Sagne, jusqu'à la lisière de la forêt, en dessous de la route du Reymond, et revenir par le même chemin.

L'autre devra passer par le défilé des la Roche-des-Crocs, rejoindre la route et la suivre jusqu'à l'endroit connu sous le nom de Café-de-la-Fringale, retour par la route, le long de Boinod et le sentier de la Brûlée. Chacune de ces patrouilles a l'ordre d'explorer avec attention le terrain et de chercher à recueillir tous les renseignements possibles sur l'ennemi, soit en interrogeant les habitants, les passants, etc.

Je compose ces patrouilles de chasseurs et d'hommes connaissant bien le pays. Avant leur départ, je prends leurs noms et je leur fais charger les armes; je leur donne encore une dernière instruction sur ce genre de service; c'est-à-dire qu'en cas de surprise ils ne devront accepter le combat qu'à la dernière extrémité et pour leur défense personnelle; de chercher plutôt à se dérober à la vue de l'ennemi, à l'entraîner dans une mauvaise direction, en un mot, leur faire com-

prendre qu'elles n'ont pas une mission combattante, mais un service d'exploration à faire.

ORGANISATION.

Mes trois détachements réunis forment un total de 98 hommes, répartis comme suit :

a) Landsturm armé 87 hommes, dont 4 sergents et 5 caporaux.

b) Pionniers, 8 hommes.

c) Auxiliaires, 3 hommes.

Je répartis les hommes armés en trois sections :

1re	section :	28	hommes dont	2	caporaux.
2e	»	27	» »	2	»
3e	»	27	» »	1	caporal.
		82	fusiliers	5	caporaux.

Chaque section est sous les ordres de l'un des sergents; un 4e sergent que je connais particulièrement pour un homme de sangfroid et très apte, est désigné pour mon remplaçant, je lui donne séance tenante mes instructions pour le cas où je viendrais à manquer.

Chaque section sera divisée en *trois groupes.*

1re section, 1er groupe : 10 hommes, les 2 autres groupes de 9 hommes chacun.

2e et 3e sections. Chaque groupe de 9 hommes.

Chaque caporal commande un groupe, les autres seront sous les ordres de soldats intelligents.

Les 8 pionniers se tiendront à disposition, je les questionne et apprends qu'ils sont tous terrassiers, maçons, bûcherons ou agriculteurs.

Celui que je juge le plus intelligent reçoit l'ordre de prendre 2 hommes avec lui et d'aller recueillir tous les outils disponibles dans les environs. Je lui donne ordre de me faire rapport dans le délai d'une heure.

Les deux auxiliaires sont déjà destinés au service sanitaire ; je leur donne l'ordre de se procurer : du linge, des bidons à eau, une civière, si possible quelques couvertures, etc.

Munitions.

Chaque homme possède la boîte de 30 cartouches. En plus la Société de tir des Hauts-Geneveys m'a remis, avant le départ, 27 paquets de cartouches pour Wetterli, qu'elle avait en dépôt. Le détachement de la Sagne apporte aussi 20 paquets provenant de la Société de tir du Stand. Ce qui fait un total de 3050 cartouches, soit une moyenne de 37 cartouches par homme.

Choix d'une position.

Je laisse la troupe sous la surveillance de mon remplaçant, puis, en me faisant accompagner par l'auxiliaire forestier dont j'ai parlé plus haut, je pars en reconnaissance en suivant la grande route qui conduit à la Chaux-de-Fonds.

Je prends soigneusement note de toutes les particularités de la contrée. L'homme qui m'accompagne dresse un croquis sommaire des lieux.

Après quelques instants d'absence et ayant dans ma tête et sur le papier un état des lieux assez nets, je rejoins ma troupe.

Après avoir fait charger les armes avec 10 cartouches, je pars pour occuper la position que j'ai choisie.

Par prudence je me fais précéder d'un groupe d'éclaireurs, marchant à 50 mètres devant la subdivision, dispersés sur la route et à gauche et à droite de celle-ci.

Arrivé à l'endroit où le sentier de la Brûlée débouche sur la route, j'arrête ma colonne, car la position choisie est celle qui s'étend depuis le haut du dit sentier jusqu'au contour de la route au-dessous de l'auberge du Cheval-Blanc, c'est-à-dire le long de la rampe que forme la route au-dessus de Boinod.

Ce qui me fait choisir cette position de préférence à une autre, c'est d'abord : *sa ligne de tir superbe,* en effet toute la route, depuis la croisée de la Corbatière, est sous le feu de cette position ; en outre je suis très bien placé pour répondre à un ennemi venant du Mont-Sagne, car le bord extérieur de la route forme un parapet d'au moins un mètre de largeur et très suffisant comme hauteur pour abriter des tirailleurs couchés ; ensuite c'est son abord immédiat très difficile, formant une rampe très raide dans un terrain très peu résistant, com-

posé de gravier friable et mouvant, il est matériellement impossible qu'une attaque frontale puisse réussir.

Si l'ennemi veut tenter l'assaut sur la gauche de ma position, un poste de flanc masqué dans les arbres qui garnissent cette crête, afin de cacher à l'ennemi son petit nombre, et entretenant un feu lent dès le début de l'action, laissera supposer cette côte plus fortement occupée et fera renoncer à une attaque sur ce point qui, du reste, aurait pour l'ennemi le grand désavantage de le placer sous un feu de flanc très meurtrier. En tous cas je pourrais y envoyer très facilement du renfort.

Si l'ennemi veut tourner ma position par ma gauche, il doit alors s'engager par le défilé de la *Roche-des-Crocs*. Une subdivision placée dans ce défilé le tiendra dans un espèce d'entonnoir sous un feu venant de tous les côtés, auquel il ne pourra pas répondre et qui l'obligera bientôt à la retraite.

Enfin si, contre toutes mes prévisions, nous subissons un combat malheureux, et quoique ce dernier point ne doive pas peser beaucoup dans le choix d'une position, j'ai une belle ligne de retraite, par la forêt qui s'étend immédiatement derrière nous et le ravin du *Pré-de-Suze*, puis une position de repli sur la hauteur en dessus du Pré-de-Suze, c'est-à-dire au sud de ce pré.

Voilà les considérations qui me font choisir la position indiquée ci-dessus.

Je suppose le passage des *Convers* gardé par d'autres détachements de landsturm, ce qui me met à l'abri d'une attaque de ce côté.

Dispositions.

J'envoie de suite un poste d'observation de la force de 8 hommes, dont un caporal, sur le *Mont-Sagne*, avec l'ordre de prendre position à la lisière nord de la forêt qui s'étend en dessous de l'auberge appelé *Auberge du Mont-Sagne*, et de retarder et de fatiguer autant que possible la marche de l'ennemi s'il vient de ce côté; d'explorer minutieusement le terrain dans la direction de la Chaux-de-Fonds par un service continu de patrouilles et cela dès que la patrouille de découverte envoyée dans cette direction sera de retour.

Ce poste devra me faire rapport sur tout ce qui se présenterait à sa vue. Mais comme la distance est trop grande, nous

communiquerons par signes ; par exemple, pour une section : lever un fusil ; une compagnie, lever un fusil quatre fois de suite, etc., etc.

Si l'ennemi ne vient pas de ce côté, ordre à ce poste de laisser toujours deux hommes en observation et prendre position avec le reste sur la crête vers la carrière, afin d'inquiéter l'ennemi par un feu le prenant à revers. Pour cela, je lui indique la distance qui le séparera de l'ennemi placé sur la route, vers la fontaine, environ 450 mètres.

En dernier lieu, s'il doit battre en retraite, il a ordre de nous rejoindre en passant par le petit bois, à l'est des carrières du Mont-Sagne, afin de dégager notre ligne de tir.

Ensuite je détache, de la 1re section, une subdivision de quatorze hommes avec le sergent-chef de la section, je lui ordonne d'aller prendre position dans le défilé de la *Roche des Crocs*, afin d'empêcher, cas échéant, le passage de ce côté. Le chef de cette subdivision devra placer ses hommes de chaque côté et dans le fond du défilé, afin de fusiller l'ennemi par tous les côtés à la fois.

En cas d'attaque par des forces par trop supérieures, ou qu'il ne puisse plus tenir, il devra me faire rapport à temps, afin que je puisse envoyer du renfort avant que le passage ne soit forcé. Si aucune attaque n'est tentée de ce côté, soit que l'ennemi ne connaisse pas ce passage, ou qu'il n'ose pas s'y engager, cette subdivision se placera devant le défilé et ouvrira le feu sur les soutiens ennemis. Mais, dans aucun cas, elle ne devra s'éloigner de cette position sans un ordre formel.

Dès que les deux patrouilles de découvertes seront rentrées, je les lui enverrai, ce qui portera son effectif à 20 hommes.

De la 1re section il me reste un groupe de 8 hommes, dont 1 caporal ; ce groupe ira prendre position sur le chemin de traverse qui conduit de la Roche des Crocs à la route cantonale, c'est-à-dire entre la position principale et le défilé, avec ordre de se dissimuler et, comme je l'ai déjà dit, faire supposer à l'ennemi cet endroit fortement occupé.

Ce poste me servira également de poste de communication avec la subdivision placée au défilé de la Roche des Crocs.

MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE

Il s'agit de mettre la position en état de défense. Pour cela, je procède comme suit : La 2e section restera sur la position même, prête à se placer en tirailleurs au premier signal, afin

de couvrir la retraite des travailleurs, au cas où l'ennemi arriverait avant que ces travaux ne soient terminés ; je serai averti de son arrivée par le poste placé sur la Roche des Crocs, car, de là, il voit tout ce qui se passe au delà de la croisée de la Corbatière. Les deux pionniers, chargés de recueillir les outils, m'apportent, sur un petit char, les outils suivants : 2 grandes scies tyroles, 5 scies ordinaires, 7 haches, 12 pioches, 6 pelles, 4 barres à mine et 8 cartouches de dynamite, provenant du bâtiment de la carrière de la Vue des Alpes.

La 3e section forme les faisceaux dans le bas-fond de l'autre côté de la position, à la hauteur du sentier de la Brûlée.

Cette 3e section formera la section des travailleurs avec les 8 pionniers.

Un groupe sera occupé à former une barricade sur la route au nord-est de ma position, à l'endroit où la route fait un coude. Elle sera placée de manière à tenir sous le feu toute la route le long de Boinod, je fais former cette barricade avec les sapins qui se trouvent aux abords de la route, afin de pouvoir, au besoin, y mettre le feu facilement, et pour cela je fais prendre tout le pétrole et l'alcool que l'on peut trouver à l'auberge du Cheval-Blanc. Les autres groupes sont chargés d'abattre tous les petits arbres qui bordent la route depuis les premières fermes, à l'ouest de ma position, jusqu'à l'auberge du Cheval Blanc. Il en sera de même avec la petite allée, composée d'une dizaine d'arbres, qui s'étend à l'ouest des deux premières fermes.

Tous ces couverts, sans offrir des abris suffisants à l'ennemi, masquent cependant ma ligne de tir d'autant plus que les arbres ont leur feuillage d'été.

Les arbres coupés seront placés le long de la route, non en travers, mais en long, les branches tournées en dehors, afin de fatiguer et créer des obstacles à l'ennemi. Les terrassiers que j'ai parmi les 8 pionniers ont, au moyen des cartouches de dynamite disponibles, fait au fond du chemin de la Brûlée une sorte de mine destinée à faire sauter ce chemin au dernier moment et à en rendre l'accès impossible.

Si l'ennemi arrive avant que ces travaux soient terminés, ordre est donné à tout le monde de battre en retraite sur la position, par le sentier de la Brûlée, sauf pour le groupe qui construit la barricade sur la route. Ce groupe peut continuer son travail même si le combat est engagé.

Pendant ce temps, les patrouilles de découverte sont ren-

trées, et me font rapport qu'elles ont obtenu les renseignements suivants : L'ennemi occupe la Chaux-de-Fonds et envoie une colonne d'infanterie dans notre direction.

Ces renseignements ont été donnés par des gens du pays venant de la Chaux-de-Fonds.

J'envoie ces 6 hommes rejoindre leur poste dans le défilé de la Roche des Crocs, et je fais activer le plus possible la mise en état de défense en me faisant seconder par mon remplaçant.

Une fois ces travaux terminés et tout le monde rentré, j'envoie un groupe de 10 hommes, dont 1 caporal, occuper la barricade ; pendant le combat, ce groupe détachera 2 hommes à la lisière de la forêt, à droite comme patrouille de combat, avec mission d'observer sur la droite et, cas échéant, faire rapport.

Ce groupe est détaché de la 3e section.

La 2e section occupera la position, couchée, en tirailleurs le long de la route.

La 3e section, dans le bas-fond derrière la route, en réserve, soit pour renforcer la ligne de feu, ou aller prendre position là où son concours deviendra nécessaire.

Les 8 pionniers préparent des troncs d'arbres et des blocs de pierre de l'autre côté de la route, afin de les rouler sur l'ennemi s'il tente un assaut ; ceci en vue de ménager la munition.

Les deux auxiliaires sanitaires, auxquels j'adjoins mon forestier, établissent leur petite ambulance sous les sapins, dans le bas-fond ; ils trouveront de l'eau à proximité, un peu en dessous, dans la Suze. Ils devront me remettre les munitions des hommes tombés.

Avant le combat, si j'en ai le temps, je fais encore quelques recommandations sur la tâche sacrée qui nous est assignée ; je recommande surtout une stricte discipline de feu, afin de ménager le plus possible la munition ; en dernier lieu je repère les distances, savoir : Jusqu'à la fontaine devant nous : 220 mètres ; à la première ferme, 300 mètres ; à la seconde ferme, 550 mètres ; jusqu'à la croisée de la Corbatière, 1000 mètres environ ; jusqu'à l'auberge du Mont-Sagne, environ 650 mètres.

En ce moment (8 heures), mon poste d'observation du Mont-Sagne me communique qu'un peloton ennemi est en

vue. Je le vois ouvrir le feu, puis battre en retraite ainsi que je lui ai recommandé, en se dérobant à l'est de l'auberge pour venir rejoindre la 2e section, en dessus de la barricade.

Au même moment, je reçois un rapport de mon deuxième poste d'observation, sur la Roche des Crocs, qui m'annonce qu'une colonne, de la force d'une compagnie, apparaît au haut du Reymond.

Je fais transmettre l'ordre à ce poste d'ouvrir le feu, sur cette colonne, dès que celle-ci sera engagée sur la route de Boinod (environ 700 mètres). Dans l'entretemps, le peloton ennemi, signalé par le poste du Mont-Sagne, s'est avancé jusqu'à l'auberge. Je le laisse descendre jusqu'au fond du vallon, puis, lorsqu'il se trouve à la distance de 400 mètres environ, je fais ouvrir le feu sur lui par ma deuxième section. Grâce à l'excellente position occupée par cette dernière et à l'efficacité de son feu, il est impossible à ce peloton de continuer à avancer.

Il a aperçu la tête de la colonne de son gros, qui s'avance le long de la route. Il décide, sans doute, d'attendre que celui-ci soit arrivé à sa hauteur pour le rejoindre. Il se masque, à cet effet, derrière la ferme qui se trouve à proximité.

La colonne en question avance et se déploie en tirailleurs sur la route et dans les prés, de chaque côté de celle-ci.

Je la laisse s'avancer jusqu'à une distance de 400 mètres et, à ce moment, je fais diriger sur elle le feu de ma 2e section. Au même moment la 1re section, placée à la Roche des Crocs et que j'ai avertie au moyen du poste de communication, s'est avancée le long de la lisière du bois de la Corbatière et a pris la colonne par un vigoureux feu à revers.

L'ennemi, attaqué ainsi de trois côtés à la fois, et croyant avoir à faire à des forces supérieures à ce qu'elles le sont, prend le parti de battre en retraite par le pâturage du Mont-Sagne, et d'attendre du renfort.

Ma mission n'est pas de le repousser plus loin, mais de l'empêcher de passer, ou tout au moins, de retarder son passage le plus longtemps possible.

C'est donc en maintenant bien mes positions, en exerçant une surveillance active, en cachant soigneusement mon effectif réel et la nature de ma troupe, que je réussirai à laisser l'ennemi dans la crainte d'avoir à faire à des forces plus importantes.

Dans le cas de nouvelles attaques, je devrai suivre la même tactique et devant des forces qui m'obligeraient à me replier, le faire lentement, avec assurance et en profitant constamment du terrain, afin de retarder et de disputer, pas à pas, le passage.

CONSIDÉRATIONS FINALES

Dans l'organisation de ma troupe, il semblerait que j'eusse dû m'occuper de la subsistance et du logement des hommes placés sous mes ordres.

J'envisage cependant que ceci ne rentre pas dans le cadre du sujet, attendu qu'il s'agit au cas particulier *d'une surprise*, éventualité qui doit laisser supposer que la troupe ne sera pas longtemps sous mes ordres.

Or comme le règlement sur les troupes du Landsturm prévoit que chaque homme de ce corps qui entre au service, doit être muni de vivres pour deux jours, il n'y a donc pas lieu de s'occuper de leur subsistance.

Quant au logement, j'estime que lorsqu'on occupe un poste aussi important que celui adopté pour base de mon travail, on ne doit le quitter ni jour, ni nuit.

C'est dire que la question du devoir prime celle du bien-être, et que le meilleur cantonnement d'un soldat discipliné est son poste de combat.

Quelques mots sur le landsturm.

Nous recevons d'un de nos officiers supérieurs, qui a fait du landsturm et de son organisation une étude spéciale, les lignes suivantes :

« Dans la dernière discussion sur le service du landsturm au Conseil des Etats, on a présenté de nombreuses pétitions en faveur d'une instruction d'une durée de plusieurs jours pour le landsturm armé. Ces pétitions ont paru exercer une certaine influence sur le vote du Conseil.

Parmi les considérations invoquées, on peut remarquer celle-ci :

Beaucoup d'hommes du landsturm armé n'ont reçu aucune instruction militaire ou une instruction incomplète. Et les pé-

titionnaires ajoutent qu'il ne suffit pas de revêtir d'un uniforme des gens qui n'ont jamais fait du service, pour en faire des soldats.

Rien de plus juste ; mais cet argument n'appellerait-il pas des conclusions absolument différentes de celles des pétitionnaires ?

Est-ce aux approches de la cinquantaine que l'on peut enseigner à des hommes qui n'ont jamais ou presque jamais servi, les premiers principes de l'instruction militaire ? Si les hommes qui ont accompli tout leur temps dans l'élite et la landwehr ont une instruction insuffisante, que sera celle que vous donnerez en deux ou trois jours à des gens inexpérimentés ? Enfin, si la Confédération a jugé inutile d'instruire ces hommes lorsqu'ils avaient 20 ans, ou si elle a renoncé à les instruire depuis lors, n'a-t-elle pas de meilleurs motifs encore pour refuser de le faire après 44 ans ?

Que l'on commence par écarter du landsturm armé les hommes qui n'ont pas accompli tout leur service dans l'élite et la landwehr. Lorsque ce triage aura été fait, et, qu'en outre, une commission sanitaire aura encore soigneusement épluché le reste, alors notre landsturm sera quelque chose et on pourra aviser à l'instruire. Jusque-là, ce serait du pur gaspillage.

Nous n'avons que faire d'un landsturm à grands effectifs. Il suffira pleinement que nous puissions disposer d'un grand nombre de petites compagnies de moins de 100 hommes et composées d'un personnel choisi. Ne nous laissons pas gagner par la *folie du nombre*. Ce serait un grand malheur pour nous au point de vue civil, comme au point de vue militaire.

* * *

Si, maintenant, nous supposons tous les hommes insuffisants écartés du landsturm armé, la question se pose ainsi pour nous :

La période d'instruction de deux ou trois jours que l'on réclame pour le landsturm armé est trop longue ou trop courte.

Elle est trop courte si l'on veut donner une instruction sérieuse au landsturm.

Elle est trop longue si l'on veut seulement rappeler annuellement en petits effectifs, à des hommes choisis, déjà instruits et astreints, à des manœuvres peu compliquées, quelques éléments du règlement de manœuvre et du service de sûreté.

Elle est trop longue parce qu'elle dérange inutilement des hommes déjà âgés.

Elle est trop longue parce qu'elle coûtera beaucoup plus cher qu'on ne le croit et qu'on dépensera ainsi inutilement des ressources déjà insuffisantes pour l'élite et la landwehr.

* * *

Cela étant, il suffira, comme le propose le Conseil national, d'imposer au landsturm armé un jour d'inspection par an, ainsi que le tir d'un certain nombre de cartouches dans les sociétés de tir. Seuls les cadres pourraient être appelés à des exercices de quelque durée.

Quant au jour d'inspection, si l'on prend soin d'écarter du landsturm armé, comme nous l'avons dit plus haut, tout ce qui n'est pas de première qualité, rien n'empêche que ce jour d'inspection ne soit un jour de travail sérieux. Les dimensions restreintes de la plupart des arrondissements de compagnie, permettront fort bien de consacrer dans cette journée plusieurs heures aux exercices les plus indispensables. Les hommes qui ne pourraient rentrer le même soir seraient logés.

Pour que ceci soit possible et pour que le landsturm armé puisse être employé, il faut, répétons-le encore, un landsturm armé beaucoup moins nombreux et autrement sérieux que celui qui existe. On a, il est vrai, déjà fait quelque chose dans ce sens depuis l'organisation des unités, mais ce quelque chose est tout à fait insuffisant.

Si l'on n'est pas décidé à pousser jusqu'au bout cette réforme des effectifs, mieux vaudrait supprimer entièrement le landsturm. »

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a procédé, le 6 mars, au transfert de commandants et aux mutations ci-après dans le service territorial et des étapes :

I. SERVICE TERRITORIAL.

Major d'infanterie [carabiniers] : M. Steiger, Albert, à St-Gall, actuellement à disposition; à l'avenir chef d'état-major du commandant du VIIme arrondissement territorial.

Majors-vétérinaires : MM. Hoffmann, Rodolphe, à Winterthour, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire nº 4, à l'avenir à disposition;

Gross, Charles, à Lausanne, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire nº 1, à l'avenir à disposition.

Majors dans les troupes d'administration : MM. Gonet, Alexis, à Lausanne, actuellement attaché à la tête d'étapes nº 1, à l'avenir officier d'administration du Ier arrondissement territorial; Liechti, Fritz, à Berne, actuellement officier d'administration du VIme arrondissement territorial, à l'avenir commandant du magasin de subsistances nº I; Giger, Joseph, à Berne, actuellement attaché à la IIIme brigade d'artillerie, à l'avenir officier d'administration du VIme arrondissement territorial; Bouvier, Eugène, à Neuchâtel, actuellement attaché à la tête d'étapes nº II, à l'avenir officier d'administration du IIme arrondissement territorial.

Capitaines-médecins : MM. Mähli, Ernest, à Königsfelden, actuellement médecin du Vme dépôt de troupes, à l'avenir à disposition; Vögeli, Gottlieb, à Thoune, actuellement à disposition, à l'avenir médecin du Vme dépôt de troupes.

Capitaines-vétérinaires : MM. Zschokke, Erwin, à Zurich, actuellement attaché à la batterie 31, à l'avenir commandant à l'hôpital vétérinaire nº 4; Furger, Antoine, à Buchs, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire nº 2, à l'avenir à disposition; Stucky, Auguste, à Pfäffikon, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire de l'étape nº 2, à l'avenir commandant de l'hôpital vétérinaire nº 2; Stucky, Gottfried, à Zäziwyl, actuellement attaché à la batterie 12, à l'avenir commandant de l'hôpital vétérinaire nº 1.

Capitaine de troupes d'administration : M. Roulet, Léon, à Epagnier, actuellement attaché au bataillon du génie nº 2 de landwehr, à l'avenir officier d'administration du dépôt de troupes d'infanterie nº I.

Premiers lieutenants-vétérinaires : MM Fleury, François, à Delémont, actuellement commandant du dépôt de chevaux nº 1, à l'avenir à disposition; Vollmar, Ed.-Sam., à Morat, actuellement commandant du dépôt de chevaux nº 2, à l'avenir à disposition; Strebel, Adolphe, à la Tour-de-Trême, actuellement attaché à l'escadron nº 5 de landwehr, à l'avenir commandant du dépôt de chevaux nº 1; Allemann, Auguste, à Bassecourt, actuellement attaché à la tête d'étape nº 1, à l'avenir commandant du dépôt de chevaux nº 2; Eberhardt, Fr., à Utzenstorf, actuellement attaché à l'escadron nº 10 de landwehr, à l'avenir commandant du dépôt de chevaux nº 5.

II. SERVICE DES ÉTAPES.

Colonel d'infanterie : M. Gaulis, G., de Lausanne, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape de réunion nº I *a*.

Lieutenant-colonel d'infanterie : M. Kriech, A., de Küssnacht, actuellement à disposition, à l'avenir à la disposition du commandant en chef des étapes.

Lieutenant-colonel d'artillerie : M. Vogt, Ed., de Rapperswyl, actuelle-

ment à disposition, à l'avenir à la disposition du commandant en chef des étapes.

Lieutenant-colonel de troupes d'administration : M. Suter, H., de Berne, actuellement commandant du magasin de subsistances I, à l'avenir commissaire en chef des étapes.

Majors d'infanterie : MM. Bertschi, L., de Bâle, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de la gare de Bâle; Escher, H., de Zurich, actuellement attaché au bataillon nº 68 d'élite, à l'avenir adjudant du commandant de l'étape centrale; Galopin, H., de Genève, actuellement commandant de gare à disposition, à l'avenir commandant de la gare de Saint-Maurice.

Majors de troupes sanitaires : MM. Girtanner, G., de St-Gall, actuellement médecin de l'étape de réunion nº V, à l'avenir à disposition; Steiger, A., de Lucerne, actuellement médecin de l'étape de réunion nº III, à l'avenir à disposition; Nager, G., de Lucerne, actuellement à disposition, à l'avenir médecin de l'étape de réunion nº III.

Majors de troupes d'administration : MM. Bouvier, E., de Neuchâtel, actuellement attaché à la tête d'étape nº II, à l'avenir officier d'administration du IIme arrondissement territorial; Georg, Ch., de Genève, actuellement officier d'administration du Ier arrondissement territorial, à l'avenir officier d'administration de la tête d'étape nº II; Gonet, A., de Lausanne, actuellement officier d'administration de la tête d'étape nº I, à l'avenir officier d'administration du Ier arrondissement territorial.

Capitaines de troupes d'administration : MM, Wiesendanger, E., à Bruggen, actuellement attaché à la station halte-repas d'étape nº 2, à l'avenir attaché au commandant de la gare de Zurich; Rosset, L., de Montreux, actuellement attaché au 6me régiment d'infanterie de landwehr, à l'avenir officier d'administration de la tête d'étape nº 1.

Premiers lieutenants-vétérinaires : MM. Allemann, A., de Bassecourt, actuellement vétérinaire de la tête d'étape nº 1, à l'avenir à disposition; Kunz, Ch., de Fiez, actuellement vétérinaire de l'étape de réunion nº I *a*, à l'avenir à disposition; Bertschi, Meinrad, de Garmiswyl, actuellement à disposition, à l'avenir vétérinaire de la tête d'étape nº 1; Schnieper, H., d'Emmen, actuellement vétérinaire de l'étape de réunion nº III, à l'avenir à disposition; Borel, H., de Genève, actuellement vétérinaire de l'escadron nº 1 de landwehr, à l'avenir vétérinaire de l'étape de réunion nº I *a*; Haudenschild, J., de Kirchberg, actuellement vétérinaire de la colonne de parc nº 3 de landwehr, à l'avenir vétérinaire de l'étape de réunion nº 1 *b*; Hübscher, J., de Hochdorf, actuellement à disposition, à l'avenir vétérinaire de l'étape de réunion nº III; Spinner, J., de Zurich, actuellement attaché au bataillon nº 71 du landsturm, à l'avenir attaché au commandant de la gare de Zurich.

— Dans sa séance du 11 avril, le Conseil fédéral a désigné M. le colo-

nel Arnold Kunzli, comme chef du IVe corps d'armée, en remplacement du colonel Wieland.

— M. le major Dietler, commandant du fort d'Airolo, et M. le lieutenant Robert, administrateur du même fort, vont être déplacés et envoyés aux fortifications de St-Maurice.

— Le Conseil fédéral a nommé commandant du bataillon de carabiniers no 5 d'élite, M. Paul Schliessle, de Soleure, major d'infanterie au dit lieu, actuellement commandant du bataillon de fusiliers no 51, et commandant du bataillon de carabiniers no 5 de landwehr, M. Charles Schäfer, d'Aarau, capitaine d'infanterie (carabiniers), à Zurich, actuellement adjudant du bataillon de carabiniers no 5 d'élite, avec promotion de ce dernier au grade de major.

Sur un rapport de son Département militaire, le Conseil fédéral a décidé, en principe, de désigner un certain nombre d'estimateurs de distance par compagnie. Des prescriptions plus précises sur ce nombre seront, comme on l'a fait pour les insignes des meilleurs tireurs, insérées dans l'instruction, actuellement à l'étude, sur le tir. En outre, le plan de l'instruction renfermera, chaque fois, des dispositions spéciales sur les conditions à exiger de ces estimateurs de distance. Le règlement sur l'habillement ou une ordonnance spéciale fixera l'insigne distinctif de ces derniers [1].

Uniforme. — Le Département militaire fédéral a adressé la circulaire suivante aux officiers d'état-major d'infanterie :

« Une motion tendant à introduire la vareuse à la place de la tunique » dans l'infanterie a été faite par le corps d'instruction de l'infanterie. » Comme motif de ces propositions, le personnel d'instruction se base » sur les essais qui ont été faits avec la vareuse des vélocipédistes qui » est pratique et qui a été généralement bien accueillie.

» Des représentants d'autres armes (de la cavalerie et de l'artillerie) » ont aussi adhéré à cette motion, tandis que, d'autre part, on hésite à » faire porter la vareuse aux officiers. De plus on fait remarquer que la » vareuse serait insuffisante pour une campagne d'hiver.

» A cette occasion, le Département trouve que cette question doit être » soumise à d'autres officiers compétents. En conséquence, nous vous » invitons à bien vouloir nous faire connaître votre avis à ce sujet. »

Nous croyons que l'on verrait généralement avec regret disparaître la

[1] Nous donnons cet entrefilet dans sa rédaction officielle; nous n'avons pas cru pouvoir y rien changer. *(Réd.)*

tunique qui a l'avantage de fournir aux hommes une tenue de sortie un peu plus relevée que la vareuse. En outre, au point de vue pratique, l'objection tirée de l'insuffisance de la vareuse pour une campagne d'hiver paraît avoir de la valeur. Dans notre pays nous avons surtout à nous protéger contre le froid. Le projet en question ne paraît pas tenir suffisamment compte de cette vérité.

Nominations du Département militaire. — Commis à la Chancellerie : M. Charles Borgeaud, de Morrens (Vaud), actuellement commis provisoire.

Secrétaire au bureau d'état-major : M. Albert Jeangros, de Montfaucon (Jura bernois), actuellement commis à ce bureau.

Commis-registrateur à la section de l'habillement : M. Jules Chopard, de Sonvillier (Jura bernois), actuellement aide de bureau de cette section.

Aide de bureau à la section administrative du matériel de guerre : M. Jean-Baptiste Büttler, de Müswangen (Lucerne).

Magasinier à cette section : M. Frédéric Merz, de Berne.

Intendant du dépôt de guerre de Liestal : M. César Erb, de Liestal (Bâle-Campagne), intendant de l'arsenal au dit lieu.

Intendant du fort d'Airolo : M. Adrien-Jules Robert, des Ponts (Neuchâtel), premier lieutenant d'infanterie.

Second sous-officier du matériel : M. Jean Walder, de Hausen-sur-l'Albis (Zurich).

Mécanicien-chef des forts (provisoire) . M. Conrad Frauenfelder, de Henggart (Zurich).

Surveillants des forts : MM. Conrad Bocksberger, de Maienfeld (Grisons) ; Charles Bourgeois, de Bex (Vaud) ; Giacomo Margarolli, de Giubiasco (Tessin) ; Samuel Schleiffer, de Bargen (Berne).

Adjoint - chimiste de la poudrerie militaire fédérale de Worblaufen (Berne) : M. Rodolphe Rütishauser, d'Amrisweil (Thurgovie).

Vaud. — Le Département militaire a procédé aux incorporations suivantes dans l'infanterie :

MM. les 1ers lieutenants Falquet, Agénor, à Lapraz, bat. 3, comp. 3 ; Oguey, Auguste, à Lausanne, bat. 2/3 ; Emery, Henri, à Mézières, bat. 4/4 ; Wyssa, Henri, à Lausanne, bat. 6/4 ; Recordon, Charles, à Lausanne, bat. 9/1 ; Krayenbühl, Ernest, à Lausanne, bat. 8/2 ; De Jongh, Francis, à Lausanne, bat. 7/4 surn. ; Vallotton, Henri, à Lausanne, bat. 8/4 ; Vurlod, Alexis, à Ormont-dessous, bat. 7/1 ; Masson, Jules, à Zurich, bat. 9/4 ; Dupertuis Louis, à Payerne, bat. 8/1.

Font mutation :

Régiment n° 1.

MM. Leresche, U., capitaine, à Ballaigues, passe au bat. 2, comp. 3 (ch. de comp.); Golay, Louis, cap., à Langendorf, bat. 1/3 (ch. de comp); Vulliemin, E., 1er lieut., à Lausanne, bat. 1/1 (en 1er); Perrod, Alexis, id., à Lausanne, bat. 3/4 en 1er); Piguet, Marius, lieutenant, à l'Isle, bat. 2/2 (en 1er); Lavanchy, Aloys, id., à Sévery, bat. 1/1 (en 2d); Wuhrmann, Aug., id., à Nyon, bat. 2/2 (en 2d); De Blonay, Rod, id., à Morges, bat. 1/4 surn.; Barbezat, Louis, id., à Lausanne, bat. 1/2 surn.; Guillemin, F.. lieutenant, à Villars-Lussery, bat. 3/1 surn.; Leresche, Alf., id., à Ballaigues, bat. 2/3 surn.; Penel, Marc, id., à Collombier-sur-Morges, bat. 3/2 surn.; Hermenjat, Jaq., id., à La Rippe, bat. 3/4 surn.

Régiment n° 2.

MM. Jung, Ernest, capitaine, à Yverdon, bat. 5/1 (ch. de comp.); Marchand, E., 1er lieutenant, à Lucens, bat. 6/4 (en 1er); Von Gunten, L., id., à Chamblon, bat. 5/4 (en 1er); Vautier, Auguste, id., à Grandson, bat. 4/3 (en 1er); Fornallaz, Jean, id., à Yverdon, bat. 5/4 (en 2d); Audemars, Hector, id., au Brassus, bat. 6/3 (en 2d); Mayor, Arnold, lieutenant, à Novalles, bat. 4/2 (en 1er); Badoux, Oscar, id., à Crémin, bat. 4/1 (en 1er); Savary, Ferd., id., à Faoug, bat. 4/4 (en 2d); Jaccaud, Louis, id., à Echallens, bat. 4/1 (en 2d); Bersier, Charles, id., à Payerne, bat. 4/1 surn.; Hinderer, Eug., id., à Grandson, bat. 4/2 surn.; Jaunin, William, id., à Fey, bat. 4/4 surn.; Crisinel, Ulysse, id., à Martherenges, bat. 5/3 surn.; Amiguet, Fréd., id., à Genève, bat. 6/3 surn.; Arragon, Albert, id., à Vevey, bat. 6/4 surn.

Régiment n° 3.

MM. Favre, Louis, capitaine, à Etoy, bat. 9/4 (prov.); Jomini, Benj., 1er lieutenant, à Vevey, bat. 7/2 (ch. de comp. prov.); Bonnard, Gustave, id., à Lausanne, bat. 7/1 (ch. de comp. prov.); De Molin, Aloys, id., à Lausanne, bat. 7/3 (en 1er); Guisan, Francis, id., à Vevey, bat. 9/2 (en 1er); Pauli, Albert, id., à Lausanne, bat. 7/4 (en 1er); Carrard, Charles, id., à Lausanne, bat. 9/3 (en 1er); Estoppey, Alfred, id., à Lausanne, bat. 9/2 (en 2d); Borel, Gustave, lieutenant, à Bâle, bat. 9/1 (en 1er); Cuénet, Ami, id., à Vernex, bat. 7/3 (en 1er); Pellis, Georges, id., à Chailly-sur-Lausanne, bat. 9/2 (en 1er); George, Louis, id., à Lausanne, bat. 8/4 (en 1er); Barraud, Maurice, id., à Lausanne, bat. 9/3 (en 1er); Chausson, Jules, id., à Lausanne, bat. 7/2 (en 1er); Chavannes, Em., id., à Vevey, bat. 7/4 (en 2d); Milliquet, Edm., id., à Pully, bat. 9/1 (en 2d); Monod, Henri, id., à Vevey, bat. 9/4 (en 2d); Bolomey, Gust., id., à Savigny, bat. 8/3 (en 2d); Guex, Edmond, id., à Vevey, bat. (9/2 en 2d); Girardet, Eugène, id., à Lausanne, bat. 8/4 (en 2d): Ronchi, Eugène, id., à Vevey, bat. 8/2 (en 2d); De Weiss, Gabr., id., à Lau-

sanne, bat. 9/3 (en 2d); Jaunin, Robert, id., à Chexbres, bat. 7/2 (en 2d) Delessert, Paul, id., à Lausanne, bat. 7/1 (en 2d).

Carabiniers.

MM. Maurer, Félix, lieut., à Lausanne, bat. 1/2 surn.; Vautier, Alexis, id., à Grandson, bat. 1/1 surn.

M. le lieutenant Burry, Henri, bat. fus. 8/4, a été transféré dans les troupes zurichoises.

MM. les officiers dont les noms figurent dans la présente circulaire doivent adresser immédiatement leur brevet et leur livret de service à leur commandant d'arrondissement pour inscriptions des mutations. Les 1ers lieutenants nouvellement promus n'ont à envoyer que leur livret de service.

— M. le capitaine Gustave Maillard, à Vevey, est promu major et prend le commandement du bataillon no 7. M. le major Decollogny passe au bataillon no 3.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Monument Herzog. — On nous communique l'appel suivant, adressé à l'armée et au peuple suisse :

« Le 15 février 1894, la Société des officiers d'Aarau a résolu de prendre, sans tarder, l'initiative de l'érection d'un monument à la mémoire du GÉNÉRAL HERZOG, à Aarau.

» Le comité soussigné, chargé d'exécuter cette décision, sollicite le concours de l'armée et du peuple suisse.

» Pendant cinquante-quatre années, le général Herzog a rendu à son pays les plus éminents services. Ils sont trop connus de tous pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

» La science qu'il a apportée à la réorganisation de l'artillerie, la façon dont il a exercé le commandement en chef en 1870 et 1871, le courage avec lequel il a dénoncé à ce propos les défectuosités de notre état militaire, l'impulsion qu'il a ainsi donnée à la réforme de 1874, avaient gagné au général Herzog la confiance de tous.

» Ses mérites, son amour du devoir, son abnégation, la loyauté chevaleresque de son caractère avaient fait du général l'homme le plus populaire de la Suisse.

» Nous voulons honorer la mémoire de cet officier patriote en lui dressant un monument impérissable, non pas pour nous, car son souvenir

demeure vivant dans nos cœurs, mais pour les générations futures. Nous voulons que l'image du général soit toujours présente à leurs yeux, leur rappelle la reconnaissance que le pays lui doit et leur parle sans cesse de patriotisme, de fidélité au devoir, de vertu civique, de dévouement à la patrie.

» La république, elle aussi, doit savoir honorer ses grands hommes et leur manifester sa reconnaissance.

» Le comité soussigné a la conviction que la proposition des officiers d'Aarau trouvera dans le pays tout entier un sympathique écho et que tout particulièrement les Conseils de la Confédération et les gouvernements des Cantons, les sociétés d'officiers et de sous-officiers, les associations militaires et de tir, toutes les sociétés enfin et aussi les simples citoyens s'intéresseront à cette œuvre nationale et y voudront coopérer.

» Que tout Suisse qui voudra témoigner au général Herzog sa reconnaissance et son affection vienne à nous et nous donne son obole!

» Nous prions les donateurs de faire parvenir leur contribution à notre caissier, afin que nous puissions bientôt savoir de quelle somme nous disposerons et ce que pourra être le monument que nous projetons.

» Les capitaux seront déposés à la Banque d'Argovie et porteront intérêt. Nous donnerons quittance aux donateurs et rendrons publiquement nos comptes.

» Aarau, le 26 mars 1894.

» Le Comité constitué par la Société des officiers d'Aarau :
» E. FAHRLÆNDER, colonel divisionnaire.
» A. RINGIER, colonel brigadier, conseiller d'Etat.
» A. ROTH, colonel d'artillerie.
» T. MARKWALDER, lieutenant-colonel d'état-major.
» F. HÜRBIN, major d'inf., chef de la Chancellerie militaire d'Argovie, caissier. »

Mitrailleuses Maxim. — Dans notre dernier numéro, nous avons donné, sur cette question si actuelle, le résumé d'une conférence faite par M. le lieutenant-colonel d'artillerie Affolter à la Société des officiers de la ville de Berne; d'autre part, dans un de nos plus prochains numéros, nous aurons le plaisir de publier, sur ces mitrailleuses, une étude d'une certaine étendue que nous devons à l'obligeance de M. le lieutenant-colonel de cavalerie Wildbolz. Aujourd'hui, nous rectifierons seulement certaines assertions erronées de la presse quotidienne qui, depuis quelque temps, s'est emparée de ce sujet. Il est arrivé, pour les mitrailleuses Maxim, ce qui arrive parfois pour maints autres objets aux infortunés journalistes

contraints de fournir la pâture journalière à la curiosité de leurs lecteurs; ils ont été renseignés d'une manière imparfaite et ont mis en circulation quelques inexactitudes. Remettons les choses au point.

C'est en 1888 que pour la première fois fut émise l'idée de renforcer notre cavalerie numériquement si faible par un appoint de mitrailleuses. En 1891, trois mitrailleuses furent montées pour la cavalerie et utilisées dès lors dans plusieurs cours de répétition. Si dans les premiers essais des dérangements se produisirent dans le mécanisme, la cause en fut d'abord l'inexpérience du personnel, et secondement le fait que les cartouches d'exercice ne provoquent pas un recul suffisant. Or, c'est sur la force du recul qu'est basé tout le système. En outre, l'affût n'était pas pratique, et ne pouvait être traîné sur tout terrain; aussi, depuis deux ans, l'a-t-on supprimé. La pièce est portée, ainsi que les munitions, à dos de cheval, sur des selles *ad hoc*. A l'heure qu'il est, l'expérience aidant, on transporte très facilement les détachements de mitrailleuses, qu'une minute suffit pour mettre en action.

On a beaucoup reproché aux mitrailleuses d'être d'un mécanisme compliqué, extrêmement difficile et exposé à de fréquentes interruptions. Ce reproche n'est pas fondé si l'on en juge surtout par les modèles dont on se sert depuis trois ans. Ces pièces ont été utilisées de cours de répétition en cours de répétition, elles ont passé dans les mains de nombreux personnels non instruits, souvent on les a laissées pendant des semaines à la pluie et à la neige sans les nettoyer; cependant elles n'ont pas subi jusqu'ici le plus petit préjudice, et elles fonctionnent d'une manière absolument régulière et comme au premier jour.

On a reproché aux détachements de mitrailleuses d'être un bagage encombrant pour les commandants de régiments. Or, tous les chefs de brigade et de régiment de cavalerie qui ont essayé ces détachements dans nos services militaires ont été unanimes à considérer leur adoption comme très désirable.

Cette même unanimité existe entre tous les officiers de cavalerie sur les avantages tactiques qui résulteraient pour leur arme de la création de détachements de mitrailleuses. Les conditions topographiques de notre pays sont telles que le rôle de notre cavalerie doit être surtout défensif et revêtir le caractère de la petite guerre. Seulement, pour jouer utilement ce rôle, il lui faut une puissance de feu plus considérable que celle dont elle dispose; un détachement de mitrailleuses pour chaque régiment de cavalerie lui donnera cette puissance de feu qui lui manque.

La tactique nous apprend que pour occuper sans retard un défilé, il faut employer de l'infanterie envoyée sur chars. Dans la pratique, il sera souvent difficile d'y parvenir, faute d'un matériel suffisant. Des détachements de mitrailleuses, infiniment plus mobiles que de l'infanterie sur chars, pourront sans difficulté et d'une manière beaucoup plus avantageuse rem-

plir les mêmes conditions. Un de ces détachements, comprenant 3 mitrailleuses, 6 chevaux de trait et 20 cavaliers, a une puissance de tir supérieure à une compagnie d'infanterie et peut franchir en 2 ¼ h. une distance de 30 kilomètres. Or, une compagnie d'infanterie, exigerait 12 chars à deux chevaux, et ne pourrait utiliser qu'une bonne route.

La rapidité de tir de la mitrailleuse Maxim, comme sa précision, sont extraordinaires. Une de ces mitrailleuses peut, en 4 minutes, cracher 2000 projectiles sur un bataillon en formation de rassemblement par exemple, et à 1200 mètres, un tiers des coups au moins auraient un effet utile.

Les armées étrangères utilisent volontiers la mitrailleuse Maxim; elle sert fréquemment dans les expéditions coloniales, et les Anglais en ont fait un emploi avantageux dans leur dernière guerre contre les Matabelès. En Suisse, elles sont affectées à la défense du Gothard, et l'on sait que M. le lieutenant-colonel Affolter en fait le plus grand cas, et les trouve supérieures en maintes circonstances à l'artillerie de montagne.

Allemagne. — *Les grandes manœuvres en 1894.* — D'après une décision de l'empereur, des manœuvres impériales n'auront lieu, cette année, que pour le 1er et le 17e corps d'armée (Prusse orientale et Prusse occidentale). Pour chacun de ces corps, de même que pour le 14e corps d'armée badois, il sera formé une division de cavalerie spéciale. Celle-ci se composera, pour le 14e corps d'armée, des 19e et 20e régiments de uhlans, des 14e, 20e, 21e et 22e régiments de dragons, d'une section montée du 15e régiment d'artillerie de campagne et d'un détachement du 14e bataillon de pionniers. Les divisions de cavalerie exécuteront des manœuvres spéciales et chaque régiment ira plus tard prendre part aux manœuvres du corps d'armée dont il fait partie. Des détachements d'aérostiers seront adjoints au 1er et au 17e corps d'armée pour les manœuvres impériales. Les autres corps d'armée exécuteront leurs manœuvres d'automne de la manière habituelle.

— On vient de publier les prescriptions relatives à la diminution du poids de l'équipement de l'infanterie. Les modifications suivantes seront introduites, entre autres : La tunique aura à la place d'un col montant un col rabattu, se boutonnant non au cou, mais à la partie supérieure de la poitrine. La chemise en calicot sera remplacée par un tricot. Les bottes seront confectionnées en cuir plus léger et les clous en seront de plus petite taille. Le caleçon aura une coupe qui permettra de le porter comme pantalon à la caserne. La garniture du casque sera en bronze d'aluminium. Le manteau ne sera pas doublé dans le dos et dans les manches; le pantalon en treillis est supprimé; le poids du sac à brosses sera dimi-

nué de 200 grammes, celui du sabre de 4 à 500 grammes, celui des conserves de légumes de 400 grammes, etc.

Il y a lieu de faire observer qu'un soldat d'infanterie porte en Autriche 28,9, en Italie 26, en France 28,5, en Russie 29,5 kilogrammes ; le nouvel équipement allemand, pesant 26,1 kilogrammes, sera donc un des moins lourds. En Autriche, un soldat d'infanterie emporte 100 cartouches, en Italie 96, en France 120, en Russie et en Allemagne 90.

— *Adoption en Wurtemberg des nouveaux insignes de tir prussiens.* — L'armée wurtembergeoise, qui forme le XIIIe corps de l'armée allemande, vient d'adopter, pour distinguer les bons tireurs, les insignes récemment introduits dans l'armée prussienne et qui consistent en un cordon de laine formant aiguillette de tir et remplaçant les doubles lisérés appliqués sur la manche parallèlement au parement.

Ce cordon, en tresse de laine mélangée de noir, blanc et rouge, part de la patte d'épaule et rejoint la rangée de boutons du devant de la tunique ; pour la 4e classe, il est terminé par un gland, pour la 3e classe par deux glands. L'insigne de la 2e classe est une tresse mêlée de fil d'argent ; celui de la 1re classe porte, en outre, une médaille de métal à l'effigie de l'empereur.

Autriche-Hongrie. — *Les nouvelles divisions de landwehr.* - Par suite de la création de nouvelles divisions au moyen des régiments de la landwehr autrichienne et des tirailleurs tyroliens, avec le concours des bataillons de réserve, l'ordre de bataille de l'armée austro-hongroise se trouve notablement modifié.

Avec les 32 divisions de l'armée permanente et les 7 divisions honved, il existe maintenant 47 divisions d'infanterie; de sorte qu'à l'avenir 14 corps d'armée pourraient être constitués à 3 divisions. Le corps d'armée no 2, à Vienne, compte 4 divisions et une division revient à la Dalmatie.

Une division doit normalement comprendre 14 bataillons, mais quelques-unes sont de 2 ou 3 bataillons au-dessous ou au-dessus de ce chiffre.

Les bataillons bosniaques permettent d'ailleurs la formation d'une 48e division qui sera affectée au 15e corps.

Aux divisions sont en général affectés les régiments d'artillerie divisionnaires. Cinq d'entre elles en Bosnie, Tyrol et Dalmatie ont, en leur lieu et place, un nombre correspondant de batteries de montagne.

Les commandants des divisions de landwehr seront désignés le mois prochain; mais non point choisis, comme on le croyait, parmi les brigadier de landwehr actuels.

On prendra de préférence des généraux-majors anciens et même des feldmaréchaux-lieutenants ayant commandé des divisions de l'armée permanente.

En revanche, les généraux actuellement employés dans la landwehr pourront, quand leur tour viendra, prendre des divisions de l'armée permanente. On veut ainsi diminuer encore la différence entre l'armée et la landwehr.

Espagne. — *Colombophilie.* — La *France aérienne* donne les renseignements suivants sur la colombophilie militaire espagnole :

« Comme en Italie, les colonels des régiments espagnols ont pris la coutume d'établir, sous le contrôle du ministre de la guerre, des colombiers militaires dans leurs casernes.

» Quand un régiment change de garnison, il passe son colombier au régiment qui vient le remplacer.

» En revanche, un régiment ne va en marche militaire ou aux manœuvres sans emmener ses pigeons, qui, de jour en jour, portent la correspondance au dépôt.

» Un superbe colombier a été créé, notamment en Taragone, par le colonel du régiment d'Albuera, Don Enrique Cortès (actuellement à Melilla).

» Un rédacteur de la *Palomba mensajera* a visité cet établissement colombophile et en dit merveille.

» La caserne où ce régiment se trouve, à la cime de la ville, se prête admirablement à l'installation d'un pigeonier.

» Les compartiments sont parfaitement aménagés et séparés, suivant le rôle auquel sont destinées les différentes équipes de pigeons. Le colombier est circulaire et les compartiments convergent autour du rond-point central, d'où les colombophiles ont l'œil sur tous les portillons placés dans les portes d'entrée.

» L'aération est bien établie par des courants d'air ménagés à la partie supérieure et non à la hauteur des cases, ce qui est souvent en France la cause d'épidémies de coryza. Les cases sont en briques avec séparations en zinc. Le bois est proscrit rigoureusement. Le tout est blanchi au ait de chaux. Le parquet, comme dans les colombiers français, est recouvert d'une couche de sable et gravier.

» La chambre des accessoires et des graines est intelligemment aménagée. Un atelier de photographie pour la reproduction et la réduction des dépêches y est annexé.

» Les pigeons de cet important colombier proviennent des excellentes races du colombier central de Guadalaraja. Le colonel Enrique Cortès est un enthousiaste colombophile qui se tient avec soin au courant de tous les progrès, et, comme nombre d'officiers supérieurs français, est convaincu du rôle important qu'un simple petit pigeon peut jouer dans le sort des batailles en assurant au service des informations un auxiliaire ailé incomparable. »

France. — *Un nouveau fusil.* — Les journaux français publient l'entrefilet suivant :

« Si les puissances étrangères ont, ces trois dernières années, modifié ou transformé complètement l'armement de leur infanterie, la France n'est pas restée inactive. Sans doute notre fusil Lebel, malgré les perfectionnements apportés au fusil allemand, n'est pas encore sensiblement dépassé en vitesse de tir, en portée et en force de pénétration, mais il a perdu une partie de ses avantages.

» Il est question, en ce moment, de le remplacer par une arme tout à fait nouvelle dont on possède tous les éléments, qui pourra être mise en fabrication au premier signal. Ce fusil nouveau est de calibre encore moindre que le fusil Lebel, il est plus léger, sa trajectoire est plus tendue, sa portée très sensiblement supérieure à celle du nouveau fusil allemand et sa puissance de pénétration vraiment extraordinaire. Ajoutons enfin, et c'est là le plus curieux point du problème résolu que ce fusil est en quelque sorte à chargement et à déchargement continu, qu'il peut tirer au moins un coup par seconde et cela sans s'échauffer assez pour empêcher le tir continu.

» La poudre sans fumée qui, désormais, a fait ses preuves de stabilité aurait également été améliorée dans le sens de sa plus grande force propulsive. »

— *Comment on gagne une bataille.* — Un général russe célèbre, le général Drago..., publie, dans un numéro illustré que l'intéressante revue la *Vie contemporaine* consacre tout entier à Napoléon, deux curieuses anecdotes sur la façon dont Napoléon gagnait les batailles.

Le général Drago... s'exprime ainsi :

« J'ai eu l'avantage de trouver encore en ce bas monde deux contemporains de la grande époque. J'ai nommé déjà l'un (Yermoloff); je ne nommerai pas le second, mais je citerai ce qu'il a dit de l'impression que Napoléon produisait à la guerre sur ses ennemis : « Les batailles s'engageaient ordinairement vers 5 heures du matin. Il choisissait non loin de sa réserve un endroit d'où la vue s'étendait, tout en se promenant de long en large, en causant avec son entourage; il recevait les rapports, expédiait ses ordres et au besoin quelques bonnes semonces; il n'accordait des renforts que lorsqu'il était bien sûr que ceux qui les demandaient en avaient un besoin réel; mais le plus souvent il les refusait. L'affaire, avec des péripéties diverses, traînait ainsi jusque vers 4 heures après midi. C'est le moment où il montait à cheval, et tout le monde savait ce que cela voulait dire : « Attention! voilà le coup de Collin! » Alors de la réserve s'élevaient des cris enthousiastes : « Vive l'empereur! » et ce vivat formidable se répercutait jusque sur la ligne de combat, couvrant la

grande voix de la bataille, et l'ennemi qui l'entendait se sentait glacer le cœur, s'attendant sur toute la ligne au coup qui allait frapper, mais personne savait où ni comment! » Ainsi Napoléon, avant de frapper le grand coup tenait son ennemi sous la menace pendant onze ou douze heures, l'épuisant d'abord et physiquement et moralement, augmentant par là même l'impressionnabilité de son imagination; tandis que, par un acte simple mais constamment pratiqué en pareil cas, et par conséquent devenu famillier aux troupes (monter à cheval), il enflammait l'imagination des siens d'une foi absolue dans la victoire et pénétrait l'imagination de l'ennemi de la conviction d'une défaite inévitable.

* * *

» Au combat de Lonato (4 août 1796), où le terrain était très coupé et où les troupes étaient assez disséminées, Bonaparte avec sa suite et une faible escorte vint donner par hasard dans une colonne de quatre mille Autrichiens, dont un officier se détacha pour venir l'inviter à se rendre : « Ah! ça, savez-vous à qui vous parlez? lui cria Bonaparte : je suis le commandant en chef. Et toute mon armée me suit! Allez dire au chef de votre colonne que j'exige qu'il se rende immédiatement. Si d'ici à cinq minutes il ne fait pas mettre bas les armes, je vous fais tous fusiller! » Ainsi fut fait. Ce mensonge, débité avec assurance fit aux Autrichiens le même effet qu'une armée qui eût marché pour de bon sur eux, mais qui n'existait que dans leur imagination, en fit tous les frais. Dame! C'est une jolie farce que la suggestion. Naturellement il fallait dans la circonstance avoir un rude aplomb; il fallait être un fameux acteur pour que ni le regard, ni l'intonation, ni le tressaillement d'un muscle ne trahît le rôle. Mais comment après cela ne pas reconnaître que l'imagination est le nez par le bout duquel on mène facilement la foule? C'est, je crois, du reste le seul exemple dans toute la pratique de Napoléon où il ait agi sur l'imagination d'une masse ennemie armée. Mais l'anecdote est d'autant plus frappante qu'elle se rapporte à une époque où Bonaparte ne pouvait pas encore avoir acquis tout le prestige qu'il exerça dans la suite sur ses adversaires. »

Dans un article « Napoléon et de Moltke » que publie la même revue, le général baron von der Goltz, le célèbre auteur de « La Nation armée », compare la tactique de Napoléon et celle de M. de Moltke.

Voici la conclusion de cette étude :

« Moltke n'a donc pas transformé les principes stratégiques établis par Napoléon; mais il n'a pas non plus renié ces principes, comme on l'au sotenu à certaines époques. En les interprétant d'une façon plus large, il a montré quelles applications on pouvait en faire dans des cas particulièrement difficiles. L'exemple qu'il a donné a une grande importance pour

l'avenir et on s'en inspirera chaque jour davantage, puisque chaque jour il deviendra plus urgent de marcher au combat avant d'avoir eu le temps de concentrer des masses, à cause de l'accroissement considérable des armées, à cause de la rapidité avec laquelle on est forcé de les alimenter et de les mouvoir en vue d'une concentration en un point unique, à cause enfin de cette circonstance que les troupes en quittant leurs foyers sont presque à côté de la frontière qu'elles doivent gagner. Le « déboucher en masse », au contraire, exigeait une certaine étendue de terrain libre.

» Mais si l'on est assez heureux pour pouvoir transporter toutes ses forces au point où s'est concentré le gros de l'ennemi et où il s'apprête à livrer le combat décisif, cela revient au même, quel qu'ait été le moyen employé, que si les troupes avaient déjà opéré leur jonction et s'étaient donné la main auparavant.

» La première condition à remplir est d'avoir toutes ses forces en place. Diviser ses forces, les laisser trop longtemps isolées les unes des autres, n'être pas uni au moment du combat décisif, c'est commettre une faute grave contre les principes de la stratégie napoléonienne résumée en ces termes : « L'emploi des masses sur les points décisifs constitue seul les bonnes dispositions. »

BIBLIOGRAPHIE

Agenda militaire suisse. — 5me année. Neuchâtel 1894. Attinger frères, éditeurs.

C'est chaque année une agréable surprise que l'apparition de l'*Agenda militaire suisse* qu'édite la maison Attinger, à Neuchâtel. Il n'y a pas de volume qui, dans un plus petit format, contienne plus de renseignements utiles pour l'officier, le sous-officier et le soldat. Rien n'a été oublié, et toutes les notions générales du service sont résumées en quelques mots, d'une manière simple, claire, précise. Service intérieur, service de garde, service en campagne, longueurs des colonnes, fronts et profondeurs des diverses formations, la question des transports, notamment les transports en chemin de fer, puis les questions concernant l'armement, l'équipement, l'habillement, le service sanitaire, le service de l'administration, le service postal, bref tous ces milles détails au courant desquels le soldat doit se trouver dans toutes les circonstances de sa vie militaire sont fournis par l'*Agenda*. Celui-ci contient en outre le tableau des écoles pour 1894 et la répartition du Ier corps d'armée.

La situation militaire de la Belgique en 1894. Discours prononcés par le général Brialmont, à la Chambre des représentants. — Une brochure in-8° de 120 pages. Bruxelles 1894. E. Guyot éditeur.

La lecture de cette brochure représente pour les Suisses un intérêt particulier, la situation de la Belgique au point de vue international étant à maints égards identique à la nôtre. Comme la Suisse, elle est un pays neutre, d'une neutralité garantie par les puissances, et comme à la Suisse cette situation lui crée des devoirs spéciaux.

Le général Brialmont le fait ressortir fort bien : la neutralité perpétuelle est moins un droit qu'une charge. Les cinq grandes puissances en garantissant à la Belgique sa neutralité, ont entendu « lui faire une position qui, toute en assurant son propre bonheur, garantisse en même temps la sécurité des autres Etats. » La conséquence en est l'obligation pour l'Etat neutre d'être en position de protéger utilement sa neutralité. Il y a là un devoir international dont la non exécution autoriserait les puissances à retirer leur garantie. Il y a là aussi pour l'Etat neutre un devoir vis-à-vis de lui-même, car en temps de guerre, la neutralité ne serait plus qu'un vain mot pour le belligérant que ses combinaisons militaires engageraient à la violer. Dans cette alternative la seule sauvegarde de la neutralité est une armée suffisante, dont l'existence oblige le belligérant à changer ses combinaisons.

La Belgique possède-t-elle cette armée suffisante ? Non, répond le général Brialmont, et ses discours sont le développement de cette idée, et un énergique *caveant consules* adressé aux représentants responsables de la nation. L'armée de campagne est d'un effectif trop réduit, dans son ensemble et dans ses unités. De même les troupes de forteresses. Ces forteresses sont inachevées. Enfin, les approvisionnements et le matériel font défaut. Telles sont les conclusions du général Brialmont, qui, si elles sont intéressantes au point de vue international, sont intéressantes pour nous, surtout par les développements que l'éminent officier y apporte.

Mes souvenirs, par le général du Barail. Tome premier (1820-1851), avec un portrait. Un vol. in-8°. Prix 7 fr. 50. . E Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.

Nous nous contentons aujourd'hui de signaler l'apparition de cet ouvrage, un des plus captivants qui depuis longtemps ait paru dans ce genre. Son importance historique et littéraire est trop grande pour ne pas mériter une étude un peu approfondie, que nous réservons pour notre prochain numéro. En attendant, nous ne pouvons qu'engager tous ceux auxquels sourient les œuvres militaires, à se procurer *Mes souvenirs*. Ils trouveront à leur lecture un intérêt qui va croissant de la première à la dernière page.

Neujahrsblatt n° 89 der Feuerwerker-Gesellschaft (Artillerie Collegium) à Zurich, pour l'année 1894. Une brochure in-4° de 36 pages. Zurich, Art. Inst. Orell-Füssli.

On sait que cette intéressante société zuricoise publie chaque année, depuis 1806, un cahier de travaux relatifs à l'histoire militaire de la Suisse ou des Suisses aux services étrangers, et que plusieurs de ces publications, sinon toutes, ont une haute valeur historique. La brochure de 1894, due, comme beaucoup d'autres antérieures, à la plume érudite de M. le lieutenant-colonel Adolphe Bürkli, contient une étude d'un vrai mérite, sur le régiment suisse de Wattenwyl au service de l'Angleterre de 1801 à 1816. C'est ce même régiment avec lequel nos lecteurs ont déjà pu faire connaissance par les récits des guerres d'Italie et d'Espagne à

propos des calomnies des mémoires du baron de Marbot et de la réplique qui y a été faite dans nos colonnes.

Le général Louis de Watteville, de Rubigen, entre Berne et Thoune, né en 1776, mourut en 1836, dans son château de Rubigen, après une carrière des mieux remplies dans toutes les campagnes des Anglais, depuis 1801 à 1812 en Europe, et depuis lors en Amérique. C'est à Kingston, au Canada qu'il reçut de Londres son brevet de général-major, daté du 13 juillet 1813. Le commandement du régiment passa alors au lieutenant-colonel Victor Fischer, tandis que Watteville reçut celui d'une brigade de milices canadiennes. Ces diverses troupes prirent part à l'assaut du fort Osvego, à la bataille de Niagara et à maintes autres affaires de 1813 à 1815, tandis que celles du général Ross enlevaient et brûlaient Washington par un coup de main aussi brillant que brutal. En octobre 1816, le régiment Watteville fut licencié à Québec; la plupart des hommes s'embarquèrent pour l'Europe; d'autres, en petit nombre, restèrent au Canada comme colons, le gouvernement ayant accordé 100 ares de terrain à chaque soldat, 200 à chaque sous-officier, 800 à 1000 à chaque officier.

Il faut lire dans la feuille précitée de M. le lieutenant-colonel Bürkli les captivants détails recueillis sur ce régiment et les notes sur les officiers qui en ont fait partie.

Détermination des vitesses vélocipédiques. Vélographe, par le général Le Boulangé, Bruxelles et Gand, 1894. — Edité par *Le Cycliste belge illustré.*

Aujourd'hui que le cyclisme prend un développement croissant, le petit volume du général Le Boulangé sera bien accueilli.

Le vélographe a pour but de mesurer le maximum de vitesse qu'un cycliste peut atteindre au plus fort de l'emballement. On sait en effet, comme le dit l'auteur, que cet élan passager, qui forme la réserve du cycliste expérimenté, constitue un des facteurs les plus importants de l'art vélocipédique; que les matchs récents entre cavaliers et cyclistes ont démontré que, si la machine parvient à battre l'animal, c'est toujours grâce à la rapidité d'un emballement fait à point et brillamment conduit. Cette vitesse momentanée doit se mesurer sur un espace trop court pour que l'on puisse songer à employer le chronomètre ordinaire; il faut des procédés spéciaux et tel est le but du *Vélographe.* Cet appareil, riche d'actualité, mesure en *cent-millièmes de seconde* le temps que met un vélocipédiste à franchir 4 mètres; il établit un record important et tout nouveau : le *record du tétramètre.*

Le Vélographe mesure en outre la durée d'un ou de plusieurs tours de piste, avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent; à cet effet il comporte un chronomètre à *pointage automatique*, sur lequel le cycliste pointe lui-même son passage, mais inconsciemment et sans s'en apercevoir. Obtenu de cette façon, le chiffre de la durée devient indiscutable.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 5. Mai 1894.

Le génie et le projet de loi militaire.

Les lignes suivantes sont adressées à la *Revue militaire suisse* au nom d'une réunion de 125 officiers du génie. Quoique nous publiions déjà dans ce numéro un article concernant le génie, nous ne croyons pas devoir renvoyer celui qu'on va lire, étant donné la discussion qui va s'ouvrir incessamment aux Chambres fédérales :

Les projets de réorganisation *d'une partie* de notre loi militaire de 1874 se sont succédés depuis le mois d'octobre 1891 jusqu'au mois de décembre 1893, en recevant des modifications plus ou moins importantes à la suite de conférences d'officiers supérieurs, présidées par le chef du Département militaire fédéral. La dernière de ces grandes conférences a eu lieu au commencement de mai 1893, alors que furent discutés parallèlement un projet émanant du Département militaire et un autre du chef d'arme de l'infanterie.

En ce qui concerne le génie, il y a grand progrès entre le projet de 1891 et celui du printemps 1893; mais ce dernier ne satisfait pas encore nos désirs. Dans la rédaction de décembre 1893 que vous avez publiée dans vos précédents numéros, on n'a, que dans une très faible limite, tenu compte des vœux exprimés par la commission du génie unanime et par l'assemblée des officiers du génie du 12 mars 1893, qui a admis les travaux de la commission.

Nous nous voyons donc obligés, à notre grand regret — mais il ne nous reste plus d'autre moyen — d'avoir recours à la publicité dans les journaux militaires. Nous estimons que c'est notre devoir. Nous sommes responsables de l'arme à laquelle nous appartenons et devons faire tout ce qui dépend de nous pour qu'elle soit maintenue à un niveau tel qu'elle puisse remplir la tâche qui lui incombe.

En premier lieu, nous nous permettons la remarque suivante : Le projet comprenant trois différentes classes : Elite,

réserve et landwehr, nous aurait très bien convenu, si l'on avait admis les propositions de M. le colonel Feiss; tout pouvait, pour le génie, comme pour l'infanterie, s'arranger d'une manière très logique, qui se serait pliée à une bonne organisation et administration.

Le projet actuel ne se présente malheureusement pas aussi bien et l'administration de troupes appartenant à la réserve et la landwehr et quelquefois même encore au landsturm, sera une grande difficulté. Pour le génie cela nous conduit, comme on le verra plus loin, à avoir des compagnies de réserve ou de landwehr appartenant à la Suisse entière.

Il faut se rendre compte d'avance des difficultés de ce que l'on propose et prévoir ce qui arrivera lors de la mise en application.

* * *

Nous voulons maintenant suivre le message du 6 décembre 1893, répondre, aussi brièvement que possible, à quelques points qui concernent notre arme et présenter, sous forme de tableaux modifiés, ce que nous estimons nécessaire.

Nous reconnaissons, en premier lieu, que l'organisation du génie, créée par la loi de 1874, commandée par notre organisation divisionnaire, n'a pas donné à tous égards un heureux groupement. Elle était excellente en théorie, mais la pratique n'a malheureusement pas sanctionné celle-ci. Aussi admettons-nous volontiers aujourd'hui le *système d'organisation* du projet; du reste, il n'a fait qu'accepter des vœux émis depuis longtemps par plusieurs officiers du génie.

Mais où nous ne sommes plus d'accord, c'est sur l'effectif des troupes que l'on veut nous donner. Alors que l'on renforce l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie, ce serait déjà une diminution proportionnelle que de nous laisser à nos effectifs actuels, mais cette diminution est encore bien autrement sensible puisque l'on veut la porter au 21 % environ de notre effectif actuel.

En outre, si ce qui est proposé pour l'élite n'est pas très loin de correspondre à nos vœux, ce que l'on propose pour la réserve et la landwehr ne constitue plus un effectif et surtout pas un groupement convenable. On se heurtera à de grandes difficultés, surtout quand il faudra faire les deux autres parties de la loi, non encore présentées, sur l'administration militaire et l'instruction.

On veut diminuer l'effectif des troupes du génie et l'on s'appuie pour cela sur l'effectif de ces troupes dans d'autres armées. En réponse, nous citerons un article paru dans votre journal, le 15 février 1894, et nous ajouterons que les comparaisons faites dans le message ne sont pas exactes. Chez nous on compte dans l'effectif des troupes techniques les pionniers d'infanterie et toutes les subdivisions du génie, y compris les télégraphistes et les troupes de chemins de fer; dans toutes les autres armées, auxquelles on nous compare, ces troupes ne sont pas comptées dans le génie. Cela fait une différence considérable, et si l'on comptait tous ces hommes, c'est nous qui nous trouverions avoir des chiffres plus faibles.

Nous donnons encore ici une comparaison avec la nouvelle organisation autrichienne en complément de celles publiées, le 15 février, dans votre journal.

D'après nos propositions, nous aurions dans l'élite :

8 demi-bataillons de sapeurs (2 × 185) = 370 × 8	2960	hommes.
4 compagnies de télégraphes = 4 × 125 .	500	»
4 équipages de ponts = 4 × 210	840	»
8 états-majors des demi-bataillons de sapeurs = 8 × 7	56	»
4 états-majors des équipages de ponts = 4 × 7.	28	»
Total . . .	4384	hommes.
Actuellement, d'après la loi de 1874, nous avons	4944	»
Par conséquent, il résulte encore une diminution de . . . . . = 11,5 %.	560	hommes.

Comparaison avec l'Autriche.

D'après les données ci-dessus nous aurions par corps d'armée élite, environ	1100	hommes.
Réserve et landwehr, environ un tiers . .	400	»
Soit au total par corps d'armée, environ . .	1500	hommes.
Par corps d'armée autrichien, non compris les pionniers d'infanterie et de cavalerie, les télégraphistes et les hommes attachés aux réserves d'outils, il y a	1877	hommes.

Nous voyons donc que les troupes du génie, dans notre armée, sont moins nombreuses que dans les armées voisines.

Dans une armée de milices, ayant un temps d'instruction très court, il n'est pas possible que l'infanterie soit formée aux travaux techniques; c'est donc dans ces armées qu'il faut proportionnellement le plus de troupes spéciales proprement dites, surtout si, comme on le propose actuellement, elles n'ont plus les pionniers d'infanterie dans leurs bataillons.

Remarquons aussi que dans les autres pays, les sapeurs sont des troupes destinées seulement aux travaux spéciaux, tels que sapes, voies de communication, constructions de ponts, abris couverts, etc., et que la plus grande partie du service de fortification volante, improvisée et même passagère, est l'affaire des pionniers ou sapeurs d'infanterie et de cavalerie, qui ne comptent pas dans le génie.

Arrivant à la discussion de détail, nous reconnaissons qu'il faut — *vu notre armée de milices* — ne plus maintenir nos pionniers d'infanterie et nos sapeurs dans l'état actuel, quoique au point de vue tactique ce système est meilleur à beaucoup d'égards; mais nous devons y renoncer pour des raisons d'ordre pratique qu'il n'est pas en notre pouvoir de changer. Nous admettons la formation de *demi-bataillons de sapeurs* à chaque division, comprenant les hommes qui forment actuellement les pionniers d'infanterie et les sapeurs du génie proprement dits. Mais le projet disant : « L'effectif des compagnies de sapeurs a été porté de 153 à 168», semble indiquer une augmentation ; ceci est faux ; actuellement nous avons 153 sapeurs, plus 225 pionniers d'infanterie, ce qui fait pour la division un total de 378 hommes, chiffre égal à deux compagnies à *189* hommes chacune ; nous donner deux compagnies à 168 est donc une diminution effective et encore bien davantage une diminution relative, puisque l'infanterie est augmentée.

Logiquement, on devrait nous donner deux compagnies de l'effectif prévu pour l'infanterie, d'autant plus que nous sommes et tenons à rester des troupes combattantes.

Mais, pour ne pas trop exiger et restreindre nos désirs aux plus strictes limites possibles, nous demandons que nos demi-bataillons de sapeurs soient composés d'un état-major et de deux compagnies à l'effectif actuel des compagnies d'infante-

rie, soit 185 hommes, y compris 5 officiers, ce qui est nécessaire vu nos travaux si divers.

Cela formerait, dans l'élite, 16 compagnies de sapeurs, qui donneraient en réserve 4 compagnies de sapeurs destinées aux subdivisions de réserve d'infanterie, attachées à chaque corps d'armée et qui pourraient avoir un effectif aussi fort que celui des compagnies de l'élite. En landwehr, 4 compagnies, mais plus faibles que celles de l'élite; le surplus des sapeurs passant au bataillon des chemins de fer.

Nous tenons à distinguer la réserve de la landwehr, afin que les 4 compagnies de réserve soient désignées d'ores et déjà comme attachées à l'infanterie de réserve. Faire autrement, serait une erreur et laisserait de l'indécision sur la situation de ces troupes.

Les 4 compagnies de landwehr seraient destinées aux travaux d'arrière-ligne et aux travaux en commun avec les pionniers du landsturm.

De 16 compagnies d'élite ne faisant que 8 compagnies réserve et landwehr, il restera de quoi faire les 4 compagnies prévues pour le bataillon de chemins de fer et cela d'autant plus, qu'elles ne sont pas fortes et qu'elles auront aussi à se recruter en partie chez les pontonniers et pionniers, qui seront en excès, pour former ce qui est prévu pour la réserve et la landwehr de ces subdivisions.

C'est tout ce que nous dirons au sujet des sapeurs, en faisant observer encore une fois que ce n'est pas sur cette subdivision du génie que nous pouvons admettre une réduction sur l'état actuel, puisqu'elle reste aux divisions d'armée et que celles-ci n'auront plus, à l'avenir, d'autres troupes techniques.

*
* *

Voyons maintenant ce qui concerne les pontonniers. Nous sommes d'accord, comme on le propose, que du moment que nous avons des corps d'armée, les pontonniers doivent être enlevés aux divisions et l'équipage de ponts du corps d'armée composé de 10 unités. Mais où nous divergeons d'opinion, c'est sur la force de la compagnie que l'on veut affecter à ce service.

Les constructions de ponts normales ne sont pas seules à considérer. Il y a, outre la construction du pont propremen

dite, les abords du pont, et puis et surtout, le déchargement et le chargement du matériel et les passages à la rame, qui exigent beaucoup plus de personnel, et qui nous conduisent à affirmer, de la manière la plus positive, que 168 hommes ne sont pas suffisants. Partout où l'on a le système virago, on admet que pour un bon service, il faut 25 hommes par unité. Cela ferait 250 hommes qui pourraient être fournis soit par deux petites compagnies, comme celles que nous avons actuellement, soit par une forte compagnie.

Fixer nos effectifs en se basant sur le fait que des corps d'armée étrangers, plus nombreux, se contentent de moins de pontonniers, est un argument sans valeur.

Un pont, une fois construit, peut donner passage à 10, 20, 30 000 hommes ; il ne faut, pour cela, que le laisser subsister assez longtemps ; mais c'est la possibilité de faire ce pont et le temps de sa construction, qui doivent fixer le nombre des pontonniers.

Selon la commission du génie, deux petites compagnies, comme celles que nous avons, serait le meilleur système ; mais on peut aussi se contenter d'une forte compagnie qui, par tous les calculs que l'on peut faire, devrait être de 240 à 250 hommes, officiers compris, chiffre que l'on pourrait à la rigueur, puisque l'on veut absolument réduire sur notre arme, descendre à 210 hommes, y compris 5 officiers.

Quant à compter sur les sapeurs, pour construire les ponts, comme le dit l'exposé, on oublie ce qui a été dit avant, qu'ils sont aux divisions et à l'avant-garde et qu'en conséquence, quand il faudra faire des ponts, le plus souvent on ne les aura pas à disposition.

Que, dans certaines armées permanentes on ait, pour un matériel analogue, de plus faibles compagnies de pontonniers, cela est vrai ; mais il y a là des soldats des autres corps qui sont prêts à tous travaux ; ceci ne peut être ni exigé, ni attendu de nos hommes. Nous ne devons pas compter avec ce que nos voisins possèdent, mais bien avec ce que nous avons.

En Allemagne, il n'y a plus de pionniers d'infanterie proprement dits, mais des officiers et sous-officiers de cette arme vont faire un stage dans le génie et instruisent leur troupe dans les travaux techniques.

Les télégraphistes appartiennent au bataillon des pionniers de la garde. Ils ne comptent pas dans le génie d'un corps.

Le bataillon des pionniers de chaque corps a trois compagnies à 210 hommes et une compagnie de réserve.

Tous ces hommes sont instruits dans tous les services du génie et font les travaux de ponts avec le train de pont divisionnaire ; puis quand il faut travailler avec le train de pontons du corps, ils sont renforcés par 65 hommes qui se trouvent encore à ce train. On peut donc, pour la construction d'un pont important, avoir immédiatement sous la main 275 hommes, et même davantage en cas de besoin.

Dire que des officiers — lisez *un* officier de pontonniers — prétend qu'avec 50 à 60 pontonniers capables, on peut faire un pont, n'est absolument pas concluant, parce que l'on ne dit pas combien de temps durera la construction de ce pont. On oublie également que, dans la même lettre où il écrivait cela, cet officier, par d'autres considérations, demandait cependant une compagnie de 200 à 210 hommes.

Nous concluons donc, comme nous l'avons dit, à un minimum par compagnie de 210 hommes avec 5 officiers (voir tableau à la fin de cet article), la compagnie étant commandée par un capitaine, et l'équipage de pont dans son ensemble, y compris le train, étant commandé par un major qui pourra être conservé dans ses fonctions avec le grade de lieutenant-colonel.

Le tableau XV du projet, prévoyant un état-major d'équipage de ponts et un chef de compagnie, capitaine ou major, est évidemment une erreur, provenant de la combinaison de deux propositions différentes, non coordonnées.

Nous demandons, pour l'élite, quatre équipages de ponts et, au lieu d'en avoir deux en réserve et en landwehr, nous en voudrions un dans la réserve, et un dans la landwehr.

L'équipage de réserve pourrait ainsi avoir un fort effectif, être envoyé où le général le jugerait à propos et serait un puissant auxiliaire de l'élite pour des constructions sur l'Aar, dans sa partie inférieure, ou sur le Rhin, et enfin pour les endroits où il y aura besoin de deux ponts voisins l'un de l'autre.

L'équipage de ponts de landwehr aurait un effectif en hommes beaucoup plus faible et serait réservé à des travaux en arrière des lignes.

* * *

Quant aux pionniers du génie, nous pourrons être très concis. — Nous admettons qu'ils deviennent uniquement des télégraphistes et des signaleurs; seulement la compagnie que l'on nous accorde au corps d'armée est trop faible.

On veut nous donner 125 hommes, train compris. Il nous faut 125 hommes train non compris, mais avec 5 officiers.

Nous rendons en outre attentif au fait qu'une ligne construite doit être surveillée et gardée, ce qui absorbe un assez grand nombre de sous-officiers et soldats. Nous ne voulons, ici pas plus qu'ailleurs, courir le risque d'avoir des effectifs trop faibles au bout de cinq ou six jours de service, et de ne pas pouvoir remplir les tâches pour lesquelles nous sommes organisés.

Nous le répétons encore, nous trouvons que pour augmenter l'infanterie de quelques fusils, on ne craint pas assez de diminuer les services, que l'on veut considérer comme *auxiliaires*, et c'est une faute. A un moment donné, ces services deviendraient insuffisants et alors toute l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie si richement pourvues dans le projet présenté, se trouveraient en face de difficultés qui pourraient devenir fatales.

Nous sommes d'accord sur les deux compagnies de télégraphistes en réserve et landwehr, mais nous voudrions, ici encore, les séparer l'une de l'autre. Nous aurions une compagnie de réserve pour aider à celles de l'élite, pour l'accomplissement de tâches spéciales, et une compagnie de landwehr plus faible pour des services de l'arrière, réparations de lignes établies, etc. Nous tenons à ces séparations et ne voudrions avoir des mélanges de réserve et landwehr que là où il n'est pas possible de faire autrement.

* * *

Quant au bataillon de pionniers de chemins de fer, il est admissible de le prendre sur la réserve et la landwehr, et de la force proposée. Ce ne sont pas des unités ayant à marcher et, au besoin, à combattre.

* * *

Nous dirons encore que la tabelle XVIII prévoit des subdivisions d'ouvriers de chemin de fer, sans qu'il en ait été parlé nulle part dans les textes, ni à l'art. 6, ni à l'art. 17. Il en a été fait mention seulement à l'art. 21, lettre *b*. Il faut, en effet, créer ces subdivisions et dire combien il y en aura ; cela a été oublié.

Nous pouvons les admettre telles que le tableau XVIII les propose, mais il faut dire qu'il y en aura huit pour la Suisse entière. — Nous pensons qu'il y a eu omission.

Elles seront fournies par le personnel des compagnies de chemins de fer, en les prélevant sur toutes les classes d'âge, et parmi les hommes exemptés du service par l'art. 2 de la loi de 1874, ou exemptés avant pour tous autres motifs. Ces subdivisions d'ouvriers étaient déjà prévues dans la loi de 1874, art. 29, et n'avaient jamais pu, jusqu'ici, être organisées, les compagnies de chemins de fer ayant fait trop de difficultés. Il est donc nécessaire qu'elles soient maintenant constituées mieux que ne le prévoyait la loi de 1874 et que l'on reprenne à cet effet, dans la nouvelle loi, une rédaction analogue, accompagnée d'une tabelle.

* * *

Telle sont nos demandes pour notre nouvelle organisation. Nous dirons encore, en terminant, que si l'on nous accorde tout ce que nous proposons, ce sera environ 80 à 100 recrues de plus par année que ce que l'on veut nous accorder, soit une diminution d'environ un homme par bataillon d'infanterie ou, pour douze années d'élite, 10 à 12 hommes par bataillon, c'est-à-dire 2 ½-3 hommes par compagnie d'infanterie.

Veut-on, pour un chiffre aussi faible, risquer d'avoir incomplets ce que l'on veut toujours nommer les services accessoires? N'oublions pas non plus que les hommes de ces services portent fusil et ne sont pas des éléments perdus pour le combat, surtout pas nos demi-bataillons de sapeurs. — Au surplus, ce sont tous des éléments spéciaux que l'on ne peut pas remplacer d'un instant à l'autre par des hommes non préparés.

Nous nous arrêtons, pour ne pas fatiguer vos lecteurs, et nous résumons nos propositions en présentant, ici, les tabelles telles que nous les voudrions voir admises. Il résultera de ces propositions, une diminution de 11 % dans l'élite et une diminution encore plus forte dans les autres classes d'âge. Mais nous espérons que ces effectifs pourront être suffisants, vu la nouvelle répartition en corps d'armée et divisions. Nous donner moins, serait un danger et nous ne pensons pas que les Conseils de la nation veuillent en arriver là.

Au nom d'une réunion de 125 officiers du génie.

Tableau XIV

Effectif d'un demi-bataillon de sapeurs.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
Etat-major :			
Commandant, major	1	—	2
Adjudant, capitaine ou premier-lieutenant	1	—	1
Médecin, capitaine ou lieutenant	1	—	—
Officier d'administration	1	—	—
Sous-officier du train	—	1	1
Appointé du train et soldats du train	—	18	—
Armurier	—	1	—
Infirmiers	—	2	—
	4	22	4

Voitures.

	Voitures.	Chev. de trait.
1 fourgon	1	3
5 chariots de sapeurs	5	20
2 chariots à explosifs	2	4
1 char à bagages	1	2
2 chars à approvisionnements	2	4
	11	33

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
2 compagnies, chacune :			
Commandant de compagnie, capitaine	1	—	1
Premiers-lieutenants	2	—	—
Lieutenants	2	—	—
Sergent-major	—	1	—
Fourrier	—	1	—
Sergents, dont un chef de cuisine	—	9	-
Caporaux	—	12	—
Appointés	—	12	—
Tambours	—	2	—
Sapeurs	—	143	—
	5	180	1

Récapitulation du demi-bataillon de sapeurs.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Voitures.
Etat-major . .	4	22	26	4	33	11
2 compagnies .	10	360	370	2	—	—
	14	382	396	6	33	11

NOTA. — Dans l'élite il y aura 8 demi-bataillons de l'effectif ci-dessus indiqué.

Dans la réserve, 4 compagnies avec 6 chariots chacune.

Dans la landwehr, 4 compagnies, éventuellement avec effectifs réduits tant en hommes qu'en matériel.

TABLEAU XV

Effectif d'un équipage de ponts.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
Etat-major :			
Commandant, major ou lieutenant-colonel.	1	—	2
Adjudant, capitaine ou premier-lieutenant.	1	—	1
Médecin, capitaine ou lieutenant . . .	1	—	—
Officier d'administration	1	—	—
Armurier	—	1	—
Infirmiers	—	2	—
	4	3	3
1 compagnie de pontonniers :			
Commandant de compagnie, capitaine .	1	—	1
Premiers-lieutenants	2	—	—
Lieutenants	2	—	—
Sergent-major	—	1	—
Fourrier	—	1	—
Sergents (dont un chef de cuisine) . .	—	9	—
Caporaux	—	12	—
Appointés	—	12	—
Tambours	—	2	—
Pontonniers	—	168	—
	5	205	1

1 détachement de train :	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
Premier-lieutenant	1	—	1
Lieutenant	1	—	1
Vétérinaire	1	—	1
Sergent-major	—	1	1
Fourrier	—	1	1
Maréchal des logis du train	—	1	1
Brigadiers du train	—	4	4
Appointés du train	—	12	—
Trompette	—	1	1
Maréchaux ferrants	—	2	—
Sellier	—	1	—
Soldats du train	—	74	—
	3	97	11

Chevaux de selle	16
» trait	147
	163 chevaux.

	Voitures.	Chev. de trait.
Chariots à poutrelles	20	80
» à chevalets	10	40
Forge de campagne	1	4
Chariots de pontonniers	2	8
Chars à approvisionnemts.	2	4
Chariots à outils	2	8
Fourgon	1	3
	38	147

Récapitulation de l'équipage de ponts.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Voitures.
Etat-major	4	3	7	3	—	—
Compagnie de pontonniers .	5	205	210	1	—	—
Train	3	97	100	11	147	38
	12	305	317	15	147	38

Nota. — Quatre équipages de ponts dans l'élite.
Dans la réserve un équipage identique.
Dans la landwehr également un équipage avec un effectif réduit comme personnel.

TABLEAU XVI

Effectif d'une compagnie de télégraphes.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
Chef de compagnie, capitaine	1	—	1
Premiers-lieutenants	2	—	2
Lieutenants	2	—	—
Médecin, premier-lieutenant ou lieutenant.	1	—	—
Sergents-majors (dont un télégraphiste) .	—	2	—
Fourrier	—	1	—
Sergents (dont un télégraphiste et un chef de cuisine)	—	9	—
Brigadier du train	—	1	1
Caporaux	—	10	—
Appointés	—	10	—
Tambours	—	2	—
Infirmiers	—	2	—
Soldats du train	—	15	—
Soldats (y compris télégraphistes) . .	—	83	—
	6	135	4

Voitures.

		Chevaux de trait.
Chariots de station . . .	2	4
Chariots de télégraphes . .	6	24
Char à approvisionnements .	1	2
	9	30

Récapitulation de la compagnie de télégraphes.

Officiers.	Sous-off. et soldats, y compris train.	Total.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Voitures.
6	135	141	4	30	9

Nota. — Dans l'élite, 4 compagnies.
Dans la réserve, une compagnie semblable.
Dans la landwehr, une compagnie avec effectif plus faible.

Tableau XVII

Effectif du bataillon de pionniers des chemins de fer.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux de selle.
Etat-major du bataillon :			
Commandant, major	1	—	1
Adjudant, premier-lieutenant	1	—	1
Lieutenant du train	1	—	1
Médecin	1	—	—
Officier d'administration	1	—	—
Sous-officier sanitaire	—	1	—
Infirmiers	—	4	—
Soldat du train	—	1	—
	5	6	3
1 fourgon avec 2 chevaux de trait.			
4 compagnies de chemins de fer, chacune :			
Capitaine ou premier-lieutenant . . .	1	—	1
Lieutenants	2	—	—
Sergent-major	—	1	—
Fourrier	—	1	—
Sergents	—	6	—
Brigadier du train	—	1	1
Caporaux et appointés	—	10	—
Appointés et soldats du train	—	9	—
Pionniers	—	60	—
	3	88	2

Voitures par compagnie :

		Chev. de trait.
Chariots d'ouvriers de chemins de fer .	2	8
Chariots à explosifs	1	2
Char à approvisionnements	1	2
	4	12

Récapitulation du bataillon de pionniers des chemins de fer.

	Officiers.	Sous-offic^rs et soldats.	Total.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Voitures.
Etat-major .	5	6	11	3	2	1
4 compagnies .	12	352	364	8	48	16
Total .	17	358	375	11	50	17

NOTA. — Un bataillon composé de réserve et landwehr provenant des sapeurs, pontonniers et pionniers sortant de l'élite.

TABLEAU XVIII

Effectif d'une section d'ouvriers de chemins de fer.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.
Ingénieur de la voie, chef de la section, capitaine.	1	—
» » » adjoint technique, premier lieutenant	1	—
Adjudant du chef de la section, premier-lieutenant ou lieutenant	1	—
Piqueur, sergent-major	—	1
» chef du matériel, sergent	—	1
Chefs d'équipe du service de la voie, appointés . .	—	7
» » (monteur) des ateliers, appointé . .	—	1
Gardes-voie et cantonniers, soldats	—	79
Ouvriers des ateliers	—	8
	3	97

Matériel : 2 chariots d'ouvriers de chemins de fer.

Il y en aura 8 semblables pour tout le territoire de la Suisse, formées des ouvriers de chemin de fer de toutes les classes d'âge.

Le projet d'organisation militaire.

Le colonel de la Rive, chef d'état-major du 1er corps d'armée, a fait, le lundi 23 avril, à la sous-section de Lausanne de la Société des officiers, une conférence sur le projet de loi concernant l'organisation des corps de troupes. Cette conférence a été suivie par un nombreux auditoire heureux d'entendre, sur un sujet de cette importance, une parole aussi autorisée.

Voici comment le conférencier a introduit le sujet :

L'armée suisse se trouve à la veille de recevoir une nouvelle organisation. La loi militaire de 1874, qui règle encore l'organisation actuelle, a été, pendant le cours des dernières années, modifiée par des lois partielles et des ordonnances à tel point qu'elle n'est plus reconnaissable : des corps de troupes nouveaux, les compagnies d'artillerie de forteresse, ont été créés ; pour certains corps de troupes prévus par la loi, les compagnies d'artificiers, on ne recrute plus ; le landsturm a été organisé et partiellement armé ; 7 classes de landwehr sur 12 ont reçu le nouveau fusil ; enfin, la création des corps d'armée a changé complètement l'ordre de bataille en constituant une unité statégique nouvelle.

Ces changements ont eu pour résultat un état de choses qui n'est pas sans inconvénient ; il y a beaucoup de vague dans notre organisation actuelle : l'ancienne division d'armée n'a pas été supprimée comme unité stratégique et subsiste à côté du corps d'armée ; l'infanterie de landwehr n'est plus organisée puisque, dans ses faibles bataillons, une partie de l'effectif est armée du fusil à petit calibre, l'autre partie du Vetterli ; l'organisation, l'emploi, l'effectif même du landsturm armé sont discutés ; bref, notre armée se trouve dans un état de crise dont il importe qu'elle sorte au plus vite par la promulgation d'une nouvelle loi d'organisation.

Mais, avant d'examiner le nouveau projet de loi, rendons hommage à la loi de 1874 et à ceux qui l'ont élaborée. Dans le numéro du 13 avril du *Journal des Débats*, on lit les lignes suivantes : « M. Crispi faisait observer l'autre jour que, malgré » tant et de si lourds sacrifices pour son armée, l'Italie parve- » nait tout juste à se maintenir à un mauvais cinquième rang

» et il ajoutait, non sans amertume : « La Suisse elle-même » est plus forte que nous. » C'est l'exacte vérité. Mais com- » ment ne s'est-il pas trouvé, parmi ses interlocuteurs auto- » risés, quelqu'un pour lui répondre tout net : « C'est que la » Suisse n'a pas songé un instant à se donner un état militaire » hors de toute proportion avec ses moyens, qu'elle a su re- » médier à la faiblesse de ses ressources par l'aménagement » le plus judicieux et l'utilisation la plus rationnelle. »

Comparez, Messieurs, par la pensée, ce jugement porté par M. Charles Malo, le correspondant militaire très compétent des *Débats,* avec les justes critiques faites à notre organisation par M. le général Herzog dans son rapport de 1871 et vous jugerez des progrès qu'a faits notre armée sous le régime de la loi de 1874. Honneur donc aux hommes qui ont élaboré cette loi féconde, si bien adaptée aux circonstances où se trouve notre pays, et dont les principes, qui ont été trouvés justes à l'épreuve, ne doivent être modifiés qu'avec une extrême prudence.

On peut dès maintenant prévoir que la réorganisation que l'armée va subir ne sera pas seulement une consécration de ce qui existe actuellement, une mise au point et en concordance de l'ensemble des lois et des ordonnances déjà publiées, mais qu'elle comportera des changements profonds dans l'organisation des corps de troupes et dans l'administration de l'armée.

Malheureusement, il est impossible de se faire dès maintenant une idée d'ensemble de l'étendue de ces changements. En effet, au lieu de procéder à la réorganisation de l'armée en présentant une loi complète, destinée à prendre la place de la loi de 1874, le Conseil fédéral s'est décidé à procéder par lois partielles. Il a présenté, à l'Assemblée fédérale, une loi spéciale sur la défense du Gothard ; cette loi a déjà été discutée et votée par les deux Conseils. Actuellement, il présente sous le titre de : *Organisation des corps de troupes [Truppenordnung]*, une loi qui constitue la première partie de la loi d'organisation de l'armée fédérale ; il annonce, en même temps, qu'il présentera plus tard les deuxième et troisième parties de la loi d'organisation, qui porteront les titres de : *Administration de l'armée* et *Instruction.*

La loi de la défense du Gothard forme donc une loi spéciale. Je crois qu'il aurait mieux valu la faire rentrer dans la

loi générale ; mais cette question étant résolue, il est inutile de la discuter. Toujours est-il que le procédé consistant à présenter la loi d'organisation militaire proprement dite, chapitre après chapitre et non en bloc, est inusité et il a été très justement apprécié par la *Revue militaire suisse*, dans son numéro de janvier, en ces termes : « La commission et les con-
» seils législatifs auront à examiner, en première ligne, s'il
» faut entrer en matière sur ces bases ou s'il ne serait pas
» préférable de renvoyer la question au Conseil fédéral en
» lui demandant un projet d'ensemble, traitant en une seule
» loi la matière au complet, organisation, administration, ins-
» truction. Ce système aurait l'avantage de permettre plus
» d'unité dans l'œuvre de réorganisation et, comme la loi
» devra être soumise au referendum populaire, on ne risquera
» pas d'en voir certains fragments acceptés, pendant que
» d'autres seraient repoussés, ce qui risquerait de nuire à
» l'ensemble. »

Passant ensuite à l'étude du projet de loi, le colonel de la Rive, après avoir exposé les modifications proposées, a conclu, pour les différentes armes et pour les différents services, comme suit :

1° Pour l'infanterie :

L'organisation projetée pour l'infanterie présente les avantages suivants sur notre organisation actuelle :

Augmentation d'effectif dans l'élite de 13 312 fusils ;

Création de 32 bataillons de réserve qui, formés des 7 plus jeunes classes de la landwehr actuelle, pourront former des régiments de marche et fournir de bonnes troupes de garnison pour les forts ;

Réduction des états-majors et des cadres par la suppression de 8 états-majors de brigade, de 16 états-majors de régiment, de 40 états-majors de bataillon, de 160 cadres de compagnie, ce qui a pour résultat une économie de 1204 officiers, 4480 sous-officiers et 480 chevaux de selle.

2° Pour la cavalerie :

L'organisation projetée pour la cavalerie présente les avantages suivants :

Unification de la cavalerie;

Augmentation de l'effectif de l'élite de 682 cavaliers;

Création des batteries de mitrailleuses;

Création de 4 escadrons de réserve formant 4 escadrons de dépôt.

3° Pour l'artillerie :

Les changements considérables que subissent les unités de l'artillerie ont les avantages suivants :

Remplacement de 8 batteries de landwehr par 8 batteries d'élite;

Augmentation de l'artillerie de montagne;

Création des convois de montagne et des compagnies de remonte.

Par contre, ils présentent des inconvénients très grands, provenant du mélange de l'élite, de la réserve et de la landwehr dans les compagnies d'artillerie de position, et de la formation des compagnies de parc au moyen d'hommes de la réserve et de la landwehr provenant de l'artillerie de campagne.

4° Pour le génie :

L'organisation projetée du génie ne paraît pas avoir d'avantages.

Elle diminue de 1000 hommes l'effectif total de l'arme;

La transformation des pionniers d'infanterie en une seconde compagnie de sapeurs divisionnaires, quoique réclamée par le génie, est vivement regrettée par l'infanterie ;

L'équipage de pont et la compagnie des télégraphes forment des unités de corps d'armée indivisibles et il ne sera plus possible de donner à chaque division un équipage de pont ou un détachement des télégraphes divisionnaire.

5° Pour les troupes sanitaires :

L'organisation des troupes sanitaires, telle qu'elle est indiquée dans le projet, a été vivement critiquée sur plusieurs points par M. le médecin en chef lui-même, dans une brochure intitulée : *Bemerkungen des Oberfeldarztes zu der Botschaft betreffend die Organisation des Bundesheeres vom 6. Dezember 1893*. Dans cette brochure, il s'élève contre les diminutions de personnel projetées et surtout contre l'institution des sections sanitaires de régiment.

6° Pour les troupes d'administration :

L'organisation projetée pour l'administration ne semble pas présenter d'avantages sur notre organisation actuelle et présente plusieurs inconvénients.

Mélange d'élite et de réserve dans une partie des compagnies ; dans la 3e compagnie du détachement d'administration de corps d'armée, mélange de landwehr et de landsturm ; la présence d'hommes du landsturm dans un corps de troupes faisant partie des corps d'armée et, par conséquent, de l'armée mobile, paraît inadmissible ;

Formation hétéroclite du train ;

Absence de toute unité d'administration disponible pour la subsistance des troupes qui ne font pas partie des corps d'armée, pour les lignes d'étapes, etc.

7o Pour les aérostiers :

Notre armée manque encore de trop de choses essentielles pour se donner le luxe d'un ballon captif.

Enfin, le colonel de la Rive a terminé sa conférence par la conclusion générale suivante :

Si on considère l'ensemble de la loi dont nous venons d'étudier le détail, on voit en premier lieu qu'elle n'est pas complète. Elle ne donne aucune indication sur l'organisation de l'état-major général, qui mériterait cependant d'avoir une existence légale ; elle laisse de côté, pour le moment, l'organisation de l'artillerie de forteresse et du landsturm ; la distinction entre l'armée d'opérations et l'armée territoriale est tout à fait vague, de sorte que l'on peut craindre qu'après la promulgation de cette loi, on continuera à introduire toute sorte d'innovations par voie d'ordonnances. Or, ce procédé a de grands inconvénients dans une armée comme la nôtre.

Une chose qu'oublient trop souvent les fonctionnaires militaires et les officiers permanents de notre armée, est que les officiers de milice ne peuvent pas être constamment occupés à se tenir au courant des changements qu'on introduit, à chaque instant, dans les règlements et dans l'organisation. Dans une armée comme la nôtre, où les officiers ne s'occupent de militaire que d'une manière intermittente, il est essentiel que l'organisation soit réglée d'une manière fixe par une seule et unique loi et qu'il ne soit pas nécessaire, pour être au courant, d'avoir sous la main une collection d'ordonnances. La loi de 1874 répondait à ces conditions ; en un petit cahier de 90 pages, elle contenait tout et, pendant longtemps, les ordonnances nécessaires à son application furent très peu nombreuses. Nous exprimons donc le désir que la loi qui

doit la remplacer, soit également complète et forme un tout coordonné et précis.

On voit ensuite que ce qui distingue essentiellement le projet actuel de la loi de 1874, est la préoccupation d'augmenter le nombre des combattants de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de campagne. Cette augmentation est obtenue au détriment du génie, du parc, du train, du service sanitaire et de l'administration.

Le résultat est assurément considérable puisqu'il comporte, dans l'élite une augmentation de 13 312 fusils d'infanterie, de 682 sabres de cavalerie et de 8 batteries, ce qui équivaut à l'effectif d'une division. Mais cette augmentation de force ne serait qu'une illusion si elle était achetée au prix d'une diminution de la mobilité des corps de troupes de l'armée d'opérations, et cette diminution est à redouter, si les services de parc et du train, ainsi que l'administration, sont formés partiellement ou totalement par des hommes de la réserve et de la landwehr.

C'est là le point fondamental à discuter dans le projet. Si on admet, dans certains corps de troupes, le mélange d'hommes de catégories différentes, on rompt avec ce qui était le principe même de notre loi actuelle. Au lieu que la loi nouvelle soit le développement de ce que nous avons, on substitue un procédé nouveau à un procédé qui, à l'expérience, avait produit les meilleurs résultats.

Pourquoi la loi de 1874 forma-t-elle l'armée d'opérations d'élite seulement? Parce qu'elle fut élaborée sous les impressions de la guerre franco-allemande. On venait de toucher du doigt les inconvénients de l'organisation française de 1870, qui ne connaissait pas, en paix, un ordre de bataille fixe des grands corps de troupes, qui ne prévoyait pas d'avance la formation des unités stratégiques munies de tous leurs services et de tous leurs trains; on avait présentes à la mémoire toutes les misères subies par les corps français de nouvelle formation, mal instruits, mal équipés, mal exercés; on avait vu, d'autre part, par l'exemple de l'armée allemande, tous les avantages d'une organisation prévoyant un ordre de bataille fixe des corps d'armée organisés avec un soin extrême, jusque dans le dernier détail, d'une organisation qui avait pour base une discipline parfaite, une instruction avancée de tous les hommes qui composaient l'armée. Aussi voulut-on, en

Suisse, pour autant que cela était possible, constituer une armée d'opérations solide, bien instruite, munie de tous les services du train et de l'administration qui assurent sa mobilité et, comme il ne nous est pas possible d'instruire un nombre d'hommes illimité, on se décida à constituer l'armée d'opérations d'élite seulement; bref, instruits par l'expérience d'une grande guerre, on préféra la qualité à la quantité, car la guerre montre toujours qu'une troupe qui n'est pas mobile, bien instruite, bien disciplinée, ne sert à rien en campagne et cette idée s'est trouvée féconde ; c'est elle qui nous a permis de faire les progrès que nous avons réalisés depuis vingt ans.

Le projet actuel est élaboré après une période de 23 années de paix. Pendant cette période, le souci du nombre est devenu prépondérant; on a perdu de vue l'importance de certains services et, à la place de l'expérience de la guerre, on prend souvent pour base des expériences faites en manœuvre. Les armes et les services, sacrifiés par le projet de loi pour augmenter l'effectif des armes combattantes, sont précisément ceux dont l'utilité paraît subordonnée en paix, et dont l'importance ne se révèle qu'en guerre :

1° Le génie. Onne peut pas l'employer en manœuvres comme on l'emploie en guerre; il y a tout une série de travaux qu'on ne peut pas exécuter en paix, faute de temps et parce que leur exécution coûterait trop cher. On a de la peine à employer utilement le génie en manœuvres, tandis qu'en guerre son rôle serait d'autant plus grand que les armes à feu se perfectionnent davantage.

2° Le parc. En manœuvres, il n'a rien à faire; sa tâche, en guerre, a une importance de premier ordre, et pour être à la hauteur de sa mission, il doit être formé par une troupe énergiquement conduite, fortement disciplinée et très bien instruite ;

3° Le train. Quoiqu'il soit actuellement composé d'élite, il n'est pas encore satisfaisant. C'est un des côtés faibles de notre armée. La conduite de nos colonnes de train, dans nos exercices, n'a rien d'édifiant et si on voulait juger avec attention nos expériences de manœuvres, je ne crois pas qu'on proposerait de former le train d'hommes moins instruits qu'ils ne le sont maintenant. Que sera-ce quand le train sera par-

tiellement ou totalement composé d'hommes qui n'auront que peu d'occasion de faire du service. Derrière la colonne des troupes d'un corps d'armée organisé suivant le projet, il y aura, si on additionne les voitures des trains régimentaires, celles de parc de corps, de l'équipage de pont, de la compagnie des télégraphes, du lazaret de corps et de l'administration, une colonne de 743 voitures. Je me demande comment l'état-major dirigera cette masse, si elle est composée d'hommes peu instruits et peu exercés.

4° Le service sanitaire. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce que les expériences de paix ne peuvent pas être prises pour base pour juger de son activité en guerre. Pour être à la hauteur de leur tâche en campagne, les troupes sanitaires ne doivent subir aucune diminution, ni comme qualité, ni comme quantité.

5° L'administration. Après bien des tâtonnements et des efforts, ce service marche bien actuellement; ce n'est pas le moment de le désorganiser. Rappelons seulement que sa tâche, en guerre, serait infiniment plus difficile que dans nos courtes périodes de manœuvres.

Dans la brochure dont j'ai parlé plus haut, M. le médecin en chef dit: « N'est-il pas excessivement risqué d'employer, » comme unités sanitaires de l'armée d'opérations, des for- » mations composées de classes d'âge (33-39 ans) dont l'ins- » truction et la résistance ont déjà subi des dommages consi- » dérables, des hommes d'un âge qui, dans d'autres armées, » les rangerait dans l'armée territoriale, ou même dans le » landsturm. » Et ailleurs, il dit: « D'après le tableau n° XX, » le train des ambulances d'élite est aussi composé d'hommes » d'élite. Nous considérons cela comme nécessaire; si on » nous donnait, comme soldats du train, des hommes de ré- » serve et de landwehr, il nous faudrait les appeler à tous » les cours de répétition des ambulances. »

Si M. le médecin en chef dit cela pour ses ambulances, que devons-nous dire pour le parc, l'équipage de pont, l'administration?

Assurément, la question que nous discutons ne peut pas être résolue définitivement en l'absence d'une loi sur l'instruction. Si la réserve et la landwehr sont appelées à des cours de répétition aussi fréquents que l'élite, peut-être serait-il pos-

sible de se rallier à l'organisation projetée. Mais le message du Conseil fédéral affirme que ce ne sera pas le cas, et que la réserve et la landwehr ne seraient pas appelées à faire plus de service que la landwehr actuelle. Je crois d'ailleurs que le peuple serait peu disposé à accorder une forte augmentation de service pour ces classes, les années de 33 à 44 ans étant celles où les occupations de la vie civile sont le plus absorbantes.

Je n'ai pas à étudier, ici, le côté financier et le côté politique du projet de loi ; je me borne au côté purement militaire et je conclus comme suit :

« C'est avec une attention extrême qu'il faut discuter la modification du principe qui était à la base de la loi de 1874, à savoir la formation de l'armée d'opérations tout entière au moyen d'hommes appartenant à l'élite seulement, parce que l'instruction que reçoit notre élite n'est déjà qu'un minimum ; parce qu'il est essentiel qu'aux manœuvres, les divisions et les corps d'armée apparaissent avec leurs services et leur train aussi au complet que possible, et cela non seulement dans l'intérêt de l'instruction du train, mais surtout dans l'intérêt de l'instruction des états-majors, dont une des tâches les plus difficiles et les plus rarement exercées est précisément le maniement de ces colonnes ; parce qu'enfin en cas de mobilisation partielle, il faut pouvoir lever une division ou un corps d'armée, avec tous ses services, sans faire appel aux classes de la réserve et de la landwehr.

Si l'armée d'opérations reste composée d'élite seulement, la réserve devient une troupe de renfort qui peut constituer des unités de marche et fournir des garnisons aux places fortifiées, et la landwehr constitue tout naturellement l'armée territoriale. »

Cette conférence, si substantielle et instructive, a été suivie d'une courte discussion.

M. le colonel-brigadier Secretan, après avoir remercié chaleureusement le conférencier de son clair et lucide exposé, se dit d'accord avec les conclusions qui viennent d'être émises.

Lorsqu'en 1874 on a fait la loi qui nous régit, on était au clair sur le résultat qu'on voulait obtenir. On voulait une armée mobile et manœuvrière qui, massée sur l'un ou l'autre

point du pays, pourrait se porter rapidement là où le territoire serait menacé. On fit donc porter le principal effort sur l'élite et on sacrifia la landwehr. Il n'était pas question encore de landsturm. Les expériences de 1870 avaient montré l'inefficacité du système du cordon tendu tout le long de la frontière. Il sembla préférable de l'abandonner et de procurer au pays une armée qui pût et sût marcher, pousser sa pointe et aborder carrément un champ de bataille. La qualité devait primer la quantité.

Aujourd'hui, on ne voit pas très bien quels sont les principes généraux de stratégie qui ont inspiré les auteurs du projet. Quel sera le rôle du landsturm, dont le projet ne parle pas? Il semble qu'on ne le sache pas encore, puisque nous en sommes à nous demander s'il sera instruit. Autant demander s'il existera et si on pourra s'en servir au moment de la mobilisation! Et la landwehr? Elle servira aux étapes, dit-on. Mais le projet ne parle pas des troupes d'étapes, pas plus qu'il ne parle des troupes de forteresse ou de l'état-major.

Autant de questions fondamentales qu'il conviendrait de trancher préalablement. Lorsque nous saurons exactement ce que nous entendons faire, dans la guerre, de l'élite, de la landwehr et du landsturm et les différents usages auxquels ces catégories devront servir, alors seulement nous saurons ce qu'il nous faut d'hommes dans chacune d'elles et nous aurons trouvé une base solide pour élaborer un projet de loi.

M. le colonel Ceresole, commandant du Ier corps d'armée, se joint aux remerciements qui viennent d'être exprimés. Un exposé clair, complet et impartial comme celui de M. le colonel de la Rive est de la plus grande utilité, au moment où va s'ouvrir la discussion sur la réorganisation de notre armée. — En fait, une revision de notre organisation actuelle s'impose. La loi de 1874, qui avait soulevé à son origine, et spécialement dans le canton de Vaud, une opposition violente et des critiques passionnées, a fait faire à notre armée des progrès auxquels tout le monde rend hommage aujourd'hui. Mais, pendant les vingt ans qui viennent de s'écouler, elle a subi de nombreuses modifications de détail et, d'autre part, des créations nouvelles, telles que le landsturm, le service territorial, l'artillerie de forteresse, sont venues s'ajouter à notre organisation militaire ancienne. Un travail de coordi-

nation est donc devenu nécessaire pour conformer notre loi militaire fondamentale à ce qui existe et pour la remettre au point.

Y a-t-il lieu de faire ce travail comme le projet le propose? La loi de 1874 réduisait les grandes subdivisions de la population militaire à deux : élite et landwehr, en supprimant la troisième, l'ancienne réserve fédérale, dans un but de simplification. Convient-il maintenant d'en créer quatre : l'élite, la réserve, la landwehr et le landsturm? Est-il pratique, d'ailleurs, de procéder à notre réorganisation militaire par une série de lois successives? Ne risquons-nous pas de faire naître des complications qui rendront plus difficile et plus long, un travail qui doit avant tout être bien coordonné? Ce sont des questions graves, auxquelles tous ceux qui s'intéressent à notre armée doivent réfléchir et que nous devons examiner, comme M. le colonel de la Rive, sans parti pris de dénigrement ou d'approbation, et au plus près de nos lumières.

Etude sur le service et l'organisation du génie dans l'armée suisse.

Par le lieutenant-colonel Perrier, chef du génie du Ier corps d'armée.

(SUITE)

III

Subdivisions de l'arme. Quels seront les fonctions, les effectifs et le matériel de ces subdivisions?

Etant donné le peu de temps que nous pouvons consacrer à l'instruction technique, il n'est pas possible de donner à tous les soldats du génie l'instruction qu'exigent leurs fonctions multiples ; aussi avons-nous tout intérêt à créer, dans l'arme du génie, des corps spéciaux chargés de missions spéciales, recevant l'instruction appropriée à leur destination.

Nous constituerons en premier lieu un *état-major du génie*.

Quant aux *troupes du génie*, nous confierons aux *sapeurs du génie* l'exécution de tous les travaux qui ne rentrent pas dans les attributions d'un corps spécial. Ces corps spéciaux seront les suivants :

Les *sapeurs de forteresse ;*
Les *sapeurs mineurs ;*
Les *pontonniers ;*
Les *télégraphistes* (télégraphie électrique, optique et aérostatique) ;
Les *pionniers de chemins de fer.*

Définissons maintenant les attributions de chacune de ces subdivisions d'arme :

A. Etat-major du génie

L'état-major du génie, supprimé en 1874, devra forcément être rétabli. C'est là un organe qui fonctionnera évidemment en temps de guerre et qui, ne pouvant être improvisé, demande absolument à être organisé en temps de paix. Songeons aux pionniers de landsturm, à la besogne supplémentaire considérable qu'ils fourniront à cet état-major pour la rédaction des projets, la répartition des travaux entre les différentes unités et la surveillance de l'exécution.

Nous avons vu, dans la deuxième partie de cette étude, quelles étaient les attributions de l'état-major du génie.

Les nombreuses reconnaissances qu'il y aura lieu de faire avant les marches, avant et pendant le combat, les dispositions à prendre pour l'exécution, exigent l'augmentation du nombre des officiers du génie dans les états-majors.

La création de forteresses est un facteur de plus, militant en faveur du rétablissement de l'état-major du génie, que nous pouvons reconstituer facilement, étant donné la quantité d'ingénieurs, constructeurs, électriciens, etc., que nous avons dans notre pays.

B. Troupes du génie

Nous avons réparti, plus haut, les troupes du génie en six subdivisions d'arme, que nous allons examiner l'une après l'autre :

a) *Sapeurs du génie.*

Les sapeurs du génie doivent pouvoir, en campagne, satisfaire aux exigences suivantes :

Installer les camps et bivouacs ;

Détruire les obstacles, supprimer les barricades de toute nature, ouvrir des passages ;

Améliorer, réparer et construire des routes ;

Etablir des ponts de circonstance ;

Fortifier certains points d'appui et, au besoin, les défendre énergiquement ;

Et enfin, exécuter tous travaux exigeant l'emploi d'un outil professionnel.

Les sapeurs doivent travailler dans les marches et dans les combats.

Dans les marches, ils doivent être placés à l'avant-garde ou mieux, directement après la cavalerie d'exploration pour exécuter, en temps opportun, les travaux de viabilité nécessaires, ou mettre en état de défense une position. Dans une marche en retraite, il y aura lieu d'avoir des sapeurs à l'avant-garde pour préparer les destructions, et un détachement à l'arrière-garde pour opérer les destructions et organiser, comme dans les marches en avant, des positions défensives.

Nous avons vu, dans la deuxième partie, quel était le rôle des sapeurs *dans le combat* offensif et défensif.

Quelle doit être la proportion des sapeurs du génie par rapport aux autres armes ?

Dans les armées étrangères, la proportion des troupes du génie varie du 4 au 7 % de l'effectif de l'infanterie.

Le général Brialmont trouve cette proportion beaucoup trop faible et dit : « Si l'on tient compte de l'importance des tra-
» vaux qui constituent la spécialité des troupes du génie, on
» reconnaitra que dans la plupart des armées, ces troupes
» n'ont pas un effectif en rapport avec les services qu'elles
» sont appelées à rendre. Une bonne organisation serait celle
» qui annexerait, à chaque division d'infanterie, un bataillon
» du génie à quatre compagnies, soit une compagnie par ré-
» giment. »

Cette proportion de *une compagnie par régiment*, si elle était adoptée chez nous, nous donnerait un 14e bataillon de fantassins dans la division, qui serait une grande ressource et présenterait des avantages au point de vue tactique. Cette forte proportion de troupes du génie se justifierait dans notre

pays, en premier lieu, parce que nous avons surtout à tenir compte des besoins de la guerre défensive, puis et surtout parce que nos fusiliers ne reçoivent pas une instruction technique aussi complète que celle qu'on leur donne dans d'autres armées.

Si ce chiffre de quatre compagnies par division peut paraître exagéré, toutes les autorités militaires compétentes sont aujourd'hui d'avis d'augmenter les effectifs du génie et d'affecter au moins deux compagnies par division. Dans son ouvrage sur les *Places fortes et camps retranchés*, le général Crouzat s'exprime comme suit : « Quant à la fortification de campagne, » telle que légers épaulements devant le front des troupes qui » combattent, coupures de routes, têtes de ponts, villages » retranchés, fermes crénelées, etc., de celle-ci on ne saurait » en faire trop ! Aussi verrions-nous, avec joie, mettre deux » compagnies du génie dans chaque division. »

Le lieutenant-colonel Duval-Laguierce, dans la remarquable étude qu'il a publiée sur le service du génie en campagne, estime que même l'exécution des points d'appui sera difficile à réaliser avec la proportion actuelle de troupes du génie. Il admet qu'il faudrait attribuer au corps d'armée quatre compagnies du génie, soit une par brigade. « Un corps d'armée » sur la défensive occupera, en effet, un front de 4 à 6 kilo- » mètres sur lequel il n'y aura pas plus de quatre à cinq » points d'appui à organiser. L'emploi des troupes du génie » dans l'offensive justifierait également cette proportion. »

Dans tous les cas, une compagnie ne peut suffire dans une division ; il y aura utilité d'avoir, par division, deux compagnies du génie susceptibles de se relever, de temps à autre, à l'avant-garde. Nous avons vu, plus haut, que deux compagnies sont également nécessaires dans la marche rétrograde d'une division, l'une pour préparer les destructions, l'autre chargée de l'explosion après le passage de toutes les troupes. Si l'on a deux compagnies à disposition, on pourra se servir de petits détachements pour des reconnaissances et, comme le dit le commandant Bonneau : « Pendant la période de concentra- » tion, rien ne sera utile comme des reconnaissances de petits » détachements, résolus et bien préparés, se glissant entre » les mailles du cordon ennemi de surveillance, par les sen- » tiers de bois, la nuit, pour aller reconnaître et faire sauter » les tunnels et les ponts. »

Quel sera l'effectif d'une compagnie de sapeurs ?

Dans les compagnies de pontonniers et de télégraphistes, les effectifs sont fixés par les besoins du service, de façon à assurer la manœuvre du matériel dont les compagnies sont dotées.

Chez les sapeurs, il n'est guère possible de déduire leur effectif du service technique. On admet, toutefois, qu'il faut environ 150 hommes pour la construction d'un pont de circonstance et comme on ne peut disposer, pour les travaux, que du 80 % de l'effectif normal, on arrive à une compagnie de 180 à 200 hommes, chiffre inférieur à l'effectif de la plupart des compagnies de sapeurs des armées étrangères.

D'autre part, comme les sapeurs sont appelés à combattre comme soldats d'infanterie, il y aurait opportunité à donner aux compagnies de sapeurs le même effectif, et surtout les mêmes cadres qu'aux compagnies d'infanterie. Il ne sera, du reste, que justice de rétablir les caporaux et de se conformer ainsi aux dispositions de l'art. 44 de la loi sur l'organisation militaire, qui prescrit que les *caporaux du génie* sont choisis parmi les appointés.

On admet généralement qu'en campagne, la répartition de l'*outillage* doit s'effectuer de la manière suivante :

En première ligne, quelques outils portatifs très légers, outils de protection individuelle. — En seconde ligne, des outils sérieux, outils de travail, portés par les hommes, des animaux de bât ou des voitures légères, marchant avec les combattants. — En troisième ligne, des outils dans les voitures de parc, maintenues à la queue des colonnes et rejoignant, sur ordre spécial, les points où des travaux importants doivent être exécutés.

Les outils des sapeurs rentrent dans la seconde catégorie ; nous conserverions le matériel actuel, mais les chariots devraient être modifiés. Ces voitures doivent constamment marcher avec les sapeurs, comme les canons avec les artilleurs ; elles leur sont absolument nécessaires pour exercer leur activité tactique et font partie intégrante de l'unité.

Nous avons toutefois constaté, dans nos dernières manœuvres, que les chariots restaient souvent en arrière. Il faut donc, ou bien les remplacer par des voitures plus légères, ou

bien adopter une disposition permettant de charger les sacs des hommes sur les voitures, de façon à ce que les sapeurs puissent porter chacun deux gros outils au moyen de bretelles.

b) *Sapeurs de forteresse.*

L'organisation des compagnies d'artillerie de forteresse prévoit que chacune de ces compagnies comprendra un officier et un détachement de sapeurs. Jusqu'à présent, ces hommes font leur école de recrues avec les sapeurs du génie et reçoivent leur instruction spéciale dans les écoles de cadres et cours de répétition de l'artillerie de forteresse.

c) *Sapeurs-mineurs.*

Cette subdivision de l'arme a pris une grande importance dans les autres armées ; on prétend même que la prochaine guerre sera une guerre de siège. Rappelons-nous l'exemple de la redoute de Grivitza dans la guerre russo-turque, qui n'était qu'un ouvrage de campagne et qui dût être sapé et miné.

Nous avons à distinguer, chez nous, deux espèces de travaux de mines : les mines préparées en temps de paix et les travaux de destruction à opérer pendant la marche ou le combat d'une armée en campagne.

La destruction d'ouvrages d'art préparée en temps de paix fait, chez nous, l'objet d'ordonnances spéciales et leur mise en œuvre est confiée à des détachements de pionniers de landsturm dirigés par un officier du génie.

Nous ne voyons guère la possibilité d'organiser un corps spécial de mineurs pour les travaux de destruction à opérer en campagne Le recrutement ne nous procure qu'un nombre très restreint de mineurs de profession. Nous serons obligés de confier ce service aux sapeurs du génie en formant, — si possible, — dans chaque compagnie, une section de mineurs qui sera composée de mineurs de profession et de sapeurs exercés spécialement aux travaux de mines pendant leur école de recrues.

C'est là un point faible dans la composition actuelle de nos troupes du génie, une lacune à combler.

Il sera affecté à la section de mineurs un chariot d'outils de mineurs et un chariot à explosifs.

d) *Pontonniers.*

Nous continuerons à attribuer aux pontonniers les équipages de pont de chevalets et de bateaux destinés à la construction des ponts d'ordonnance. Ces ponts, établis avec rapidité sur les cours d'eau importants, ne seront que provisoires et après le passage des troupes, il conviendra toujours de rendre le matériel disponible pour de nouveaux besoins. Si le passage doit subsister, il faudra soit réparer l'ouvrage détruit, soit établir un pont de circonstance. Ces travaux incomberont aux sapeurs.

Pour établir l'effectif d'une compagnie de pontonniers, on compte généralement comme servants 25 hommes par unité de matériel Birago. L'Autriche, qui a un matériel analogue au nôtre, a des compagnies de 222 hommes pour le service de 8 unités, soit 28 hommes par unité.

Jusqu'à présent, nos compagnies de pontonniers ont été dotées de 5 unités (66m de longueur de pont), ce qui, à raison de 25 hommes, donne un effectif de 125 hommes. (L'effectif normal actuel est de 123 hommes.)

Notre matériel de pontonniers est excellent ; les seules modifications à apporter seraient celles qui consisteraient à le simplifier et à le rendre un peu plus léger.

e) *Télégraphistes et aérostiers.*

Nous grouperons, sous cette rubrique, toutes les spécialités chargées du *service des renseignements* dans l'armée, soit : les télégraphistes proprement dits, les signaleurs, les aérostiers et les photographes.

La force des effectifs mis en ligne et leur dispersion sur une vaste étendue de terrain, nécessitent des moyens rapides de communication entre le général et les chefs des grandes unités. Ces communications se feront par la télégraphie militaire, la téléphonie du champ de bataille, les signaux optiques et les aérostats. La photographie pourra, en outre, fournir des renseignements précieux. Déjà en 1870-1871, les Allemands avaient des détachements de photographes composés de 2 officiers du génie et 11 pionniers.

Examinons successivement ces différentes spécialités :

Les télégraphistes, ainsi que leur nom l'indique, sont chargés d'établir les communications télégraphiques et téléphoniques de l'armée. Aux signaleurs, incombe le service des signaux optiques, et aux aérostiers le service des renseignements par ballons.

Télégraphistes, signaleurs et aérostiers transmettront les ordres du général aux différentes unités. Ils renseigneront utilement le commandement *avant le combat,* sur les emplacements de l'ennemi, ses dispositions, ses travaux ; *pendant le combat*, sur les mouvements de nos propres troupes, les mouvements des troupes ennemies, l'emplacement de leurs batteries, la direction de leurs réserves ; *après le combat,* sur les lignes de retraite que l'ennemi aura adoptées. Ils avertiront le général en chef des moindres mouvements de l'ennemi et écarteront ainsi tout danger de surprise ; ils informeront, à temps, le général des faux mouvements de ses propres troupes, résultant d'interprétations erronées d'ordres donnés.

Le commandement indiquera avec qui il veut être relié ; le génie arrêtera, suivant les distances et le terrain, le mode de communication. C'est la raison pour laquelle toutes les spécialités que nous venons d'énumérer, travaillant en connexion intime les unes avec les autres, doivent être réunies dans un seul et même corps, et sous un commandement unique. Toutefois, admettant que nos moyens financiers ne nous permettront pas de créer suffisamment de parcs aérostatiques, nous formerons des aérostiers un corps spécial.

La *compagnie de télégraphistes* ne comprendra conséquemment que les télégraphistes, les signaleurs et les photographes.

Nous fixerons l'effectif de cette compagnie d'après le matériel qui lui sera attribué. Chez nous, l'unité télégraphique se compose du matériel nécessaire à la construction d'une ligne télégraphique de 20 kilomètres et à l'installation de 4 stations. Actuellement, le service télégraphique est assuré, dans notre armée, par les compagnies de pionniers du génie, qui disposent chacune d'une unité télégraphique.

Ce matériel est insuffisant et chaque compagnie devra être dotée de deux unités, pour le service desquelles il est nécessaire de disposer de :

2 troupes de construction à 28 hommes = 56 hommes, auxquels il faut ajouter :

Signaleurs et photographes	20	»
Gardes voitures	6	»
Surnuméraires (service de garde, cuisine, malades, etc.)	12	»
Soldats du génie	94	hommes.
Soldats du train	21	»
Cadres : officiers, sous-officiers, infirmiers, tambours.	33	»
Effectif de la compagnie,	138	hommes.

L'effectif ci-dessus est un minimum ; car, en campagne, un certain nombre d'hommes devront être détachés pour la surveillance et l'entretien des lignes.

Quant au matériel de télégraphie électrique et optique, il devra être transformé de façon à être rendu plus léger. Dans les Alpes, comme dans le Jura, les voitures sont beaucoup trop lourdes ; en outre, le matériel devrait éventuellement pouvoir être transporté à dos d'homme ou de mulet.

L'effectif de la *compagnie d'aérostiers* dépendra du matériel qu'on lui assignera. Un parc aérostatique se compose généralement de deux échelons : le premier, chargé du gonflement et de la manœuvre du ballon ; le second, de la fabrication et de la compression du gaz hydrogène nécessaire au premier échelon.

Dans la campagne de 1870-1871, le détachement d'aérostiers allemands ne se composait que de 2 officiers du génie et 42 pionniers.

En France, il se compose de 4 officiers, 76 sapeurs et 19 soldats du train, mais cet effectif a été reconnu insuffisant.

f) *Pionniers de chemins de fer.*

Aux compagnies de chemins de fer doivent incomber les travaux consistant à : améliorer et compléter les installations des lignes existantes ; — réparer, rétablir et reconstruire des lignes ou installations détruites ; — opérer des destructions de lignes ou d'installations.

A teneur de notre organisation actuelle, ce service rentre dans les attributions des pionniers du génie, mais le résultat obtenu laisse beaucoup à désirer ; aussi est-il urgent de former des compagnies spéciales de pionniers de chemins de fer qu'on renforcerait, en temps de guerre, par des détachements d'ouvriers fournis par les compagnies de chemins de fer, ou par les pionniers de landsturm. Nous admettons que les compagnies de pionniers de chemins de fer, formant les cadres, devraient compter environ 90 hommes. Chaque compagnie recevrait 2 chariots d'outils et 1 chariot à explosifs.

*
* *

Mentionnons ici, pour terminer ce chapitre, les *parcs du génie* qui n'ont jamais été organisés en Suisse, et qui sont indispensables.

IV

Répartition dans l'armée des différentes unités du génie.

Nous n'avons malheureusement pas d'historique du corps du génie en Suisse ; c'est une lacune à combler, une tâche que nous recommandons à nos jeunes officiers.

De temps immémorial, plusieurs cantons suisses ont formé des compagnies de sapeurs et de pontonniers ; toutefois, ce n'est qu'après 1815, et grâce au colonel Dufour, que la Confédération commença à organiser et instruire des officiers et soldats du génie. Le général Dufour alla même jusqu'à créer une compagnie de nageurs, dont nous avons parlé dans un précédent article [1].

En 1874, au moment où l'ancienne organisation militaire fit place à celle qui nous régit actuellement, nous avions en Suisse :

1° Un état-major du génie ;
2° Les troupes suivantes :

a) Des sapeurs de bataillon, disséminés dans les compagnies d'infanterie ;

[1] *Revue militaire suisse,* 1893, p. 148.

b) Un commandant du génie et une compagnie de sapeurs dans chaque division ;

c) Une réserve du génie réunissant sous les ordres d'un commandant et de son état-major, les compagnies de sapeurs non endivisionnées, et toutes les compagnies de pontonniers, avec les deux compagnies de train de parc y attachées.

L'organisation de 1874 transforma complètement le génie ; elle s'inspira du principe suivant : c'est que « les différentes » branches du génie ne doivent pas former elles-mêmes de » nouvelles armes, mais bien des éléments d'un tout, restant » en rapport intime entre eux, se complétant et se remplaçant, » au besoin, mutuellement » La conclusion du rapport présenté par M. le lieutenant-colonel Dumur était la suivante : « L'arme du génie doit être représentée dans chaque division » d'armée par un bataillon combiné des diverses subdivisions » de l'arme. »

On reconnaissait alors, avec Vauban, que « le génie est un » métier au-dessus de nos forces, qu'il embrasse trop de cho- » ses pour qu'un homme le puisse posséder dans son entier », mais, tout en admettant les subdivisions de l'arme, on voulait conserver l'unité et éviter le fractionnement.

Nous ne nous arrêterons pas à l'organisation actuelle, celle du bataillon divisionnaire du génie, que chacun connaît. Cette organisation, remarquable par sa simplicité et son unité, a eu le grand mérite de modifier et d'améliorer le mode de recrutement, et de donner au génie l'esprit de corps qu'il a aujourd'hui et qu'il ne possédait pas autrefois. Malheureusement, à l'heure qu'il est, tout le monde reconnaît qu'un remaniement est nécessaire, urgent même, puisque l'institution des corps d'armée a fait disparaître le bataillon du génie [1].

Si nous supprimons le bataillon du génie, cela ne veut pas dire que nous voulions supprimer les éléments qui le composent, qui ont tous bel et bien leur raison d'être, mais qui doivent être groupés différemment.

A. Etat-major du génie

Nous avons constaté plus haut qu'il était absolument nécessaire de rétablir l'état-major du génie. Les officiers qui le

[1] Le Brésil est le seul pays du monde qui ait une organisation du génie analogue à la nôtre.

composeront seront détachés aux états-majors d'armée, de corps, de division et de brigade. Cette introduction d'officiers du génie dans les divers états-majors est surtout motivée par le fait que l'infanterie étant dorénavant abandonnée à ses propres ressources pour l'exécution de ses travaux, il faut absolument que chaque grande unité puisse avoir recours aux connaissances d'un technicien.

On nous objectera qu'on pourrait, dans ce but, s'adresser aux chefs d'unité de troupes du génie, mais tel n'est pas notre avis, car ces officiers ne peuvent pas cumuler, avec leur commandement, les fonctions de conseil technique de leur supérieur. La France, qui avait supprimé le chef du génie dans les divisions, va rétablir ces fonctions.

L'état-major du génie devrait comprendre au minimum :

2 colonels,
5 lieutenants-colonels,
10 majors,
20 capitaines ;

1 colonel serait détaché à l'état-major de l'armée,
4 colonels ou lieutenants-colonels aux corps d'armée,
8 majors aux divisions,
16 capitaines aux brigades d'infanterie.

Les surnuméraires seraient à la disposition de l'état-major de l'armée.

Les officiers de pionniers de régiment et les adjudants seraient fournis par les cadres des troupes du génie.

B. Troupes du génie

Nous avons actuellement, dans notre armée, des *pionniers d'infanterie,* — des *sapeurs,* — des *pontonniers,* — des *pionniers du génie,* — et des détachements d'*ouvriers de chemins de fer,* (ces derniers n'ont pas été organisés jusqu'à présent). Nous ne mentionnons que pour mémoire les pionniers de landsturm.

D'après les déductions ci-dessus, nous avons vu que nous avions besoin de :

Sapeurs du génie,
Sapeurs de forteresse,
Sapeurs-mineurs,
Pontonniers,
Télégraphistes et aérostiers,
Pionniers de chemins de fer.

Nous examinerons maintenant, pour chacune de ces subdivisions, la place qu'elle doit occuper, soit son incorporation dans l'armée et le nombre d'unités du génie à attribuer aux corps d'armée et divisions.

La première question à résoudre, est celle de savoir si nous devons organiser les troupes techniques en corps spéciaux ou disséminer les soldats de ces troupes dans les autres armes, ainsi que cela se pratique pour les soldats sanitaires. Nous discuterons ces deux alternatives pour chercher à élucider une question bien controversée : celle des pionniers d'infanterie.

Nos pionniers d'infanterie sont des sapeurs détachés auprès des bataillons d'infanterie, qui ont remplacé, en 1874, nos anciens sapeurs de bataillons. Cette création a été calquée sur l'organisation autrichienne, institution combattue en Autriche même. Les expériences faites depuis douze ans dans nos manœuvres ont démontré que, pour obtenir un résultat technique, les troupes du génie doivent toujours rester groupées et que le principe d'en détacher de petites fractions auprès d'autres armes est mauvais. A teneur de l'organisation actuelle, les pionniers d'infanterie devraient remplir le rôle de chefs d'atelier dans les compagnies d'infanterie, mais l'expérience a prouvé qu'ils en étaient incapables, parce qu'ils ne possédaient généralement pas les connaissances techniques suffisantes et que l'autorité nécessaire leur faisait défaut.

Il a été démontré en outre que les troupes du génie, comme celles des autres armes, doivent rester constituées et ne peuvent être dispersées. Pour le travail, comme pour le combat, on doit toujours conserver l'unité qui, dans le génie, est la *compagnie*. Si l'on est obligé de fractionner, il faut détacher un peloton, au pis-aller, une section.

L'infanterie est, du reste, à même d'exécuter elle-même les travaux sommaires qu'elle est appelée à défendre. En le faisant, les officiers et soldats prendront davantage d'intérêt, feront preuve de plus de zèle dans la construction des ouvrages et, surtout, sauront mieux se rendre compte de leur but et, partant aussi, mieux en tirer parti pour la défense. Ce système présente encore un autre avantage : c'est qu'au lieu de faire découler la solution tactique des dispositions fortificatives, la fortification se pliera aux exigences tactiques.

Aux objections ci-dessus, les partisans des pionniers d'infanterie répondent que les manœuvres de paix ne sont pas

concluantes, que les choses se passeront différemment en campagne et que les pionniers d'infanterie, si peu appréciés dans nos rassemblements de troupes, rendront des services considérables en temps de guerre.

Nous n'hésitons cependant pas à demander la suppression des pionniers d'infanterie, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, pour les remplacer par une nouvelle compagnie divisionnaire de sapeurs du génie qui, dans la règle, restera groupée sous les ordres d'un chef et ne sera qu'exceptionnellement disséminée par petits paquets. En effet, lorsque le besoin s'en fera sentir, on pourra détacher une compagnie, ou une fraction constituée d'une compagnie du génie, et cela vaudra mieux que de continuer à éparpiller et laisser à elle-même une troupe de milices peu faite à la guerre et composée d'éléments peu sûrs, continuellements soustraits à l'influence et à la volonté d'un chef.

La question se présente tout différemment dans une armée permanente, où la troupe étant plus solide et plus disciplinée, il est moins indispensable de la grouper et de la tenir dans la main du commandement.

Et cependant, même dans les armées permanentes, l'expérience de la guerre de 1870-1871 a démontré que les pionniers d'infanterie devaient être groupés en unités. L'armée bavaroise réunit ses pionniers d'infanterie pour en former des compagnies du génie.

Nous admettons donc que les troupes du génie doivent former des corps spéciaux et nous allons examiner comment nous devons grouper et répartir chacune des subdivisions de l'arme.

Nous admettrons, en outre, que les trains du génie et leurs conducteurs doivent faire partie intégrante des unités de l'arme.

Au sujet de la répartition du génie, le colonel de la Rive s'exprime comme suit :

« Les troupes du génie doivent travailler en connexion in-
» time avec les autres armes, et en particulier les régiments
» d'infanterie ont un besoin absolu d'un détachement de trou-
» pes techniques et d'un approvisionnement en gros outils.
» A ce point de vue, les pionniers d'infanterie, qu'ils soient
» laissés aux unités d'infanterie ou qu'ils forment une compa-
» gnie au point de vue administratif, doivent, en campagne,
» être attachés aux unités de l'infanterie.

» Les pontonniers et les pionniers du génie, quoique for-
» mant des subdivisions dépendant directement du corps
» d'armée, doivent dans l'avenir former, comme autrefois,
» des corps divisibles en deux parties afin de pouvoir, à l'oc-
» casion, être rendus aux divisions. »

On se trouve en présence de deux courants d'idées bien opposés. Certains officiers estiment que le service du génie est uniquement un service divisionnaire et que, par suite, les troupes de cette arme doivent être réparties entre les divisions. D'autres pensent que le génie, pas plus que les autres armes, ne saurait produire d'effet vraiment utile si on l'emploie par faibles fractions, et qu'il convient de le concentrer en une seule masse, placée directement sous les ordres du commandant de corps d'armée et destinée à lui permettre, en la dirigeant et en la faisant agir sur un point donné, d'y obtenir, par un effort vraiment efficace, un résultat important.

Notre organisation actuelle dérive du premier système, puisque notre bataillon du génie fait partie intégrante de la division.

Nous estimons que ce mode de procéder doit subsister, pour ce qui concerne les sapeurs ; c'est une troupe essentiellement *divisionnaire* et, si l'on n'affectait pas normalement des compagnies de sapeurs aux divisions, il faudrait journellement en détacher auprès d'elles. Toutefois, nous ne nous dissimulons pas, qu'outre les compagnies divisionnaires, il serait très utile d'avoir au moins une compagnie de corps, comme réserve ; mais c'est là un vœu pieux que nous nous bornons à formuler.

Les pontonniers et télégraphistes formeront le *génie de corps*.

Quant aux troupes de chemins de fer, nous les rattacherons au commandement supérieur de l'armée.

a) *Sapeurs du génie.*

Nous avons vu dans la troisième partie de cette étude, que nous devions avoir au moins deux compagnies de sapeurs par division. Nous les grouperons en demi-bataillon, ce qui n'empêchera pas de détacher soit une compagnie, soit une section à une brigade, à un régiment, et de former de petites unités, souples et maniables, se prêtant à quantité de combinaisons.

b) *Sapeurs de forteresse.*

Les sapeurs de forteresse formeront des détachements répartis dans les secteurs fortifiés.

c) *Sapeurs-mineurs.*

On constituera, dans chaque compagnie de sapeurs du génie, une section de sapeurs-mineurs.

d) *Pontonniers.*

Les avis sont très partagés sur la question de savoir si les pontonniers doivent être répartis aux divisions, aux corps d'armée, ou même aux armées. Dans sa « Relation des opérations du corps du génie allemand en 1870-71 », Gœtze dit : « Les équipages de pont, marchant pour la plupart à la queue » des corps d'armée, ne purent pas toujours arriver en temps » utile ; c'est là un inconvénient qui se fit maintes fois sentir » pendant la durée de la guerre. »

Aussi les Allemands font-ils marcher, maintenant, un équipage de pont avec la division ; la plupart des armées ont introduit ce petit équipage divisionnaire d'avant-garde ; chez nous, la loi du 26 juin 1891 a réparti les pontonniers au corps d'armée, et cela avec raison, étant donné leur train considérable.

L'équipage de pont de notre corps d'armée se compose de dix unités (132m de longueur de pont). Le service pourrait être fait par une seule compagnie, d'effectif plus nombreux que nos compagnies actuelles, mais le fait d'avoir deux compagnies présente un avantage : celui de pouvoir, cas échéant, en détacher une avec quelques unités à une division, pour former l'équipage d'avant-garde dont nous avons parlé plus haut.

Dans tous les cas, si l'équipage de pont ne disposait que d'une seule compagnie, son effectif devrait être notablement augmenté par le fait que les pontonniers ne pourront plus, comme dans l'organisation actuelle, compter sur le concours des sapeurs et, qu'en temps de guerre, il faudra détacher un certain nombre de pontonniers pour la garde du fleuve en

amont du point de passage, pour établir les rampes et voies d'accès, etc. Au reste, en admettant deux compagnies de 123 hommes pour 10 unités, soit 132 mètres de pont, cela fait 186 pontonniers pour 100 mètres courants de pont, tandis qu'on en compte 252 en Allemagne et 269 en Autriche. Rappelons, en outre, que s'il s'agit du passage d'un corps d'armée, l'établissement de deux ponts est nécessaire ; si l'obstacle à traverser n'est pas trop considérable, chaque compagnie en construira un.

A côté des équipages de pont de corps, il sera nécessaire de créer une réserve et celle-ci pourra être constituée par les compagnies de pontonniers de landwehr. Cette réserve est indispensable parce qu'un corps qui voudrait franchir le Rhin, par exemple, ne pourrait pas effectuer ce passage avec son équipage de 10 unités.

e) *Télégraphistes et aérostiers.*

Nous attacherons à chaque corps d'armée une *compagnie de télégraphistes,* avec le matériel nécessaire pour la construction d'une ligne de 40 kilomètres avec huit stations. Elle détachera, en outre, le personnel nécessaire pour le service optique et le service photographique.

Nous ne prévoyons la création que d'une seule *compagnie d'aérostiers,* placée sous les ordres de l'état-major de l'armée.

f) *Pionniers de chemins de fer.*

Les compagnies de pionniers de chemins de fer, au nombre de quatre, constitueront un bataillon dépendant également de l'état-major de l'armée. Ce bataillon sera renforcé par des détachements d'ouvriers de chemins de fer et de pionniers de landsturm.

*
* *

Pour nous résumer, nous aurions un *état-major du génie* et les troupes suivantes :

Elite :

A la *division :* un *demi-bataillon de sapeurs,* se composant d'un état-major et de deux compagnies avec les mêmes

cadres et les mêmes effectifs que les compagnies d'infanterie. Si possible: constitution, dans chaque compagnie, d'une *section de mineurs*. Le matériel du demi-bataillon se composerait de 2 chariots de sapeurs, 2 chariots de pionniers d'infanterie, 1 chariot de mineurs, 1 chariot à explosifs, 1 fourgon, 2 chars à approvisionnement.

Au *corps d'armée :* un *équipage de pont*, composé d'un état-major et de deux compagnies de pontonniers de même effectif qu'aujourd'hui, plus les soldats du train, avec 10 unités de matériel réparti sur 10 haquets à chevalet, 20 haquets à poutrelles, 2 chariots d'outils, 1 forge, plus 1 fourgon et 2 chars à approvisionnement ; une *compagnie de télégraphistes,* de 138 hommes, avec le matériel de 2 unités réparti sur 4 chars à fil, 2 chars à câble, 2 voitures-station, plus une voiture de signaux optiques et une voiture photographique, plus 2 cuisines roulantes, 2 chars à approvisionnement.

A l'*armée :* un *bataillon de pionniers de chemins de fer* à 4 compagnies de 90 hommes, 8 chariots d'outils, 4 chariots à explosifs, 2 chars à approvisionnement ; une *compagnie d'aérostiers* et son parc.

Landwehr :

Une *compagnie de sapeurs* par brigade d'infanterie ; quatre *compagnies de pontonniers* formant, avec deux *compagnies de télégraphistes,* la réserve du génie.

Landsturm :

Bataillon de pionniers de landsturm ; détachements d'ouvriers de chemins de fer.

* * *

Nous aurions encore à examiner les questions de recrutement, d'instruction, d'armement et d'équipement, mais nous en restons là, et arrivé au terme de cette étude, nous émettons le vœu que la nouvelle loi militaire donne au génie une organisation répondant à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire, et nous sommes persuadé que le génie, avec des soldats exercés, dirigés par des officiers capables, saura remplir la tâche qui lui incombe et rendre les services multiples qu'on est en droit d'exiger de lui.

L'aérostation militaire.

S'il est un sujet qui ait été peu traité jusqu'à présent en Suisse, c'est bien celui de l'aérostation militaire. Aussi un nombreux auditoire a-t-il suivi au local de la section vaudoise des officiers la conférence de M. le lieutenant-colonel Schæck, sur la question, conférence déjà donnée précédemment à la section genevoise.

Avec une clarté et une concision toute militaire, le conférencier a rappelé à grands traits les débuts de l'histoire de l'aérostation, débuts fort anciens qui se heurtèrent à des difficultés sans nombre. Il nous fait rapidement passer du siège de Maubeuge et de la bataille de Fleurus, où déjà les ballons captifs furent utilisés pour l'observation des positions ennemies, au siège de Strasbourg, où les Allemands les ont également utilisés, mais sans grand résultat, paraît-il, faute d'installation et de pratique suffisantes. Les Français, par contre, obtinrent déjà en 1870, par les ballons libres, des résultats encourageants.

Dès lors, toutes les grandes puissances étudièrent avec ardeur cette question de l'aérostation militaire et en 1886 le gouvernement français créa à Chalais-Meudon, près Versailles, le premier parc aérostatique.

Cette création marque une grande étape dans l'histoire de l'aérostation, grâce à l'idée ingénieuse qui en fait le caractère principal, soit la compression du gaz à haute pression dans des tubes métalliques sans soudure.

En effet, les grandes difficultés auxquelles s'était toujours heurté en campagne l'emploi des ballons, libres ou captifs, était le transport par trop lent et coûteux des appareils servant à fabriquer le gaz destiné au gonflement, puis la lenteur de l'opération. Grâce aux tubes métalliques, le problème est en partie résolu et quelques voitures suffisent pour transporter en même temps des tubes renfermant le gaz en suffisance pour un gonflement (soit 600 mètres cubes), l'enveloppe, la nacelle, le filet, le câble de 500 mètres enroulé sur un tambour mû par une machine à vapeur. Les tubes métalliques seront chargés à une station centrale, à Berne, par exemple.

Un gonflement au moyen des tubes métalliques exige 20

minutes ; il exigeait autrefois 4 heures avec l'ancienne méthode.

Les expériences faites par les parcs d'aérostation aux manœuvres françaises ont été si probantes, que le Département militaire fédéral, s'efforçant de se tenir toujours au courant des progrès des armées étrangères, a envoyé M. le lieutenant-colonel Schæck en mission officielle à Paris, dans le but d'y étudier l'introduction dans notre armée d'un parc aérostatique.

Le projet de la loi fédérale concernant l'organisation de l'armée fédérale qui va entrer en discussion aux Chambres, comporte la création d'une compagnie d'aérostiers qui se composerait de :

1 capitaine.
2 premiers lieutenants ou lieutenants.
9 sous-officiers.
31 soldats (ouvriers spéciaux y compris).
30 soldats du train.
8 chevaux de selle.
1 voiture treuil à 6 chevaux.
1 fourgon à agrès à 4 chevaux.
9 voitures à cylindres à 4 chevaux = 36 chevaux.
2 chars de réquisition à 2 chevaux = 4 chevaux.
1 générateur à hydrogène non attelé.

La question de savoir quelle devra être la capacité des ballons utilisés dans notre pays, de même que la nature de l'enveloppe ont été l'objet d'études suivies. En effet, l'altitude de nos contrées exige un ballon de plus grande capacité, alors qu'en France le cube normal est 540 mètres, le projet comporte pour nos futurs ballons une capacité de 600 mètres.

La forme adoptée pour le ballon militaire est la forme sphérique, avec soupape métallique supérieure et inférieure. La matière varie de la soie ordinaire à la soie de Chine et même le calicot. Les Anglais étudient la baudruche en couches superposées dont le principal avantage est la légèreté, ce qui permet de diminuer la capacité du ballon. Pour nous, toutefois, la baudruche présente plusieurs inconvénients : le prix de revient en étant très élevé, l'emmagasinement et la réparation difficiles et sa composition organique risquant d'offrir aux animaux rongeurs, qui se trouvent volontiers dans les magasins mili-

taires, une pâture un peu onéreuse. La soie, au contraire, a l'avantage de pouvoir être très facilement soumise à des réparations fréquentes, auxquelles l'enveloppe sera soumise.

La suspension se fait au moyen des amarres réunies à une barre remplaçant le cercle des anciens ballons qui amenait toujours un mouvement de rotation se communiquant à la nacelle et rendant les observations très difficiles.

Celle-ci est mise en contact avec le sol par un câble en chanvre, et la communication des rapports pourra se faire, soit par des espèces de bourses fixées à des anneaux, qui glisseront le long du câble, soit surtout par un téléphone dont le fil est contenu dans le câble.

Une voiture attelée de 6 chevaux, munie d'un treuil mû par un moteur à vapeur permet d'enrouler et de dérouler le câble très rapidement et le ballon peut être ainsi déplacé très vite, sans pour cela être ramené à terre.

Il ressort d'expériences acquises, que le ballon, maintenu à 500 mètres au-dessus du sol, ne souffrira que peu ou pas du tout du tir de l'infanterie. Il n'en est pas de même cependant du tir de l'artillerie, qui, avec la gerbe considérable que produisent les projectiles de schrapnels pourra facilement lui être fatal, s'il reste immobile. Les mouvements verticaux que l'on pourrait imprimer au ballon désorienterait difficilement le tir des batteries, mais il n'en est pas de même des mouvements obliques pouvant être facilement imprimés à l'aérostat par le déplacement rapide de la voiture-treuil.

Etant entendu que le parc aérostatique sera utilisé en plaine, les déplacements du ballon pourront s'effectuer très rapidement.

Passant à l'instruction des compagnies d'aérostats, le conférencier explique qu'il est prévu, comme pour les autres armes, des écoles de recrues d'une durée de 35 jours, des cours de répétition de 18 jours et des cours de cadres pour officiers et sous-officiers. Ces derniers, auxquels seuls pourra être confiée la direction du ballon, auront à suivre des cours très complets de l'étude de l'aérostation, de l'aéronautique et de physique. Les ascensions libres devront également faire partie du programme d'instruction.

La question de savoir quel sera l'emploi du ballon et où il devra se tenir a aussi été étudiée de très près. Sa place semble indiquée à l'état-major de l'armée à la disposition du comman-

dant en chef. Il sera toujours accompagné d'un officier d'état-major de l'armée, qui aura à sa disposition des estafettes en nombre suffisant. Sa place pourra cependant varier suivant les circonstances ; toutefois son but étant de renseigner le commandant en chef sur le mouvement de l'ennemi, il sera le plus souvent à l'avant-garde d'un des corps d'armée, au moment de la grande bataille, où il pourra rendre les plus grands services.

Si l'on tient compte que l'armée ennemie, quelle qu'elle soit, sera munie de parc aérostatique, on reconnaitra facilement qu'il est pour notre armée absolument nécessaire et urgent d'avoir aussi notre ballon captif. L'effet moral que produirait sur nos troupes la vue des ballons ennemis, tandis que de leur côté cet avantage n'existerait pas, serait désastreux.

Les renseignements que donnera l'officier en observation porteront sur l'espace de terrain, qui, d'après les expériences faites par le conférencier lui-même, s'étendent sur un rayon de 15 kilomètres. Il pourra donc aussi renseigner facilement le commandant en chef sur ce que font, de leur côté, le gros et les réserves de l'ennemi, que sur ses propres troupes. Il sera aussi à même d'estimer exactement le point offensif que l'ennemi a en vue et la répartition des troupes,ce que des patrouilles d'infanterie ou de cavalerie ne peuvent pas faire.

Avec le service de rapports parfaitement organisé que comporte le parc aérostatique, les renseignements mettront à parvenir à destination un laps de temps excessivement court, bien plus court qu'avec la cavalerie que mettent volontiers en avant les non-partisans du projet à l'étude.

Après avoir donné quelques détails sur le coût d'un parc aérostatique, qui, d'après des données certaines, ne dépasserait pas 137 000 fr., le conférencier termine en formulant le vœu d'avoir persuadé son auditoire de l'importance capitale qu'aura pour notre armée le nouveau petit sacrifice que l'on va demander à la nation.

Les applaudissements chaleureux qui l'ont acclamé l'en auront convaincu. — Les Chambres fédérales le seront-elles aussi facilement ?

E. M.

ACTES OFFICIELS

Les Chambres fédérales ont adopté, en date du 12 avril 1894, l'arrêté suivant :

ART. 1er. Le nombre des instructeurs de Ire classe de cavalerie est porté de 3 à 5 ; par contre, celui des instructeurs de IIe classe est réduit de 10 à 8.

ART. 2. L'art. 7 de l'arrêté fédéral du 21 février 1878, sur le rétablissement de l'équilibre dans les finances de la Confédération, est rapporté, pour autant qu'il est en contradiction avec les présentes dispositions.

ART. 3. La formule d'exécution.

Message

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation provisoire de l'administration et de la défense des fortifications de Saint-Maurice, le traitement des fonctionnaires et de la garde de sûreté, les cours d'instruction et le mobilier des casernements.

Monsieur le président et messieurs,

Les fortifications de St-Maurice seront terminées au commencement du printemps de 1894.

Actuellement déjà, leur armement est presque terminé; la majeure partie des troupes de forteresse est instruite, et les fortifications sont en état de défense.

Il est devenu nécessaire de procéder, sans retard, à une solide organisation de l'administration et de la surveillance préalables et de prendre les premières mesures de défense en cas de mobilisation.

Nous nous proposons de procéder à cette organisation d'une manière analogue, en principe, à celle qui est actuellement en vigueur pour le St-Gothard, toutefois avec toutes les modifications que comportent les proportions essentiellement plus restreintes de St-Maurice.

Néanmoins, nous ne sommes pas à même de vous présenter à ce sujet, maintenant déjà, un projet de loi déterminé, parce qu'il semble tout naturel d'attendre que la question des forts du St-Gothard soit définitivement régularisée par la loi et, ensuite, parce que, au point de vue des détails locaux, il faudrait, si c'est possible, faire, avant tout, des expériences sous le rapport de l'administration et de la marche du service [1].

[1] Nous donnons ce document dans sa rédaction officielle ; nous n'avons pas cru pouvoir y rien changer. *(Réd.)*

Nous nous permettons de vous faire remarquer dans quelle mesure le délai de plusieurs années, que vous nous avez accordé pour arriver à une régularisation définitive de l'administration et de la défense du St-Gothard, a tourné à l'avantage de la solution de cette question. C'est pourquoi nous vous proposons de bien vouloir nous accorder aussi, pour St-Maurice, les pouvoirs nécessaires.

Nous avions déjà demandé, dans notre budget pour l'année 1894, un crédit de 50 000 francs pour le traitement du personnel nécessaire, de même que pour la surveillance et l'entretien des ouvrages de St-Maurice. Vous n'avez cependant pas accordé cette somme, et vous nous avez demandé un rapport détaillé à ce sujet. Répondant à cette invitation, nous avons l'honneur de vous énumérer ci-après, en détail, les dépenses que la demande de crédit comprend.

1. Chef de l'artillerie, remplaçant du commandant. Appointements annuels : 4500 à 6500 francs ; pour 1894, 5500 francs, sur quoi 7 mois (juin à décembre)	fr.	3,200
2. Officier du matériel. Appointements annuels : 3500 à 4800 francs ; pour 1894, 4200 francs, sur quoi 7 mois (juin à décembre)	»	2,450
3. Officier comptable. Appointements annuels : 2500 à 3500 francs ; pour 1894, 3000 francs, sur quoi 7 mois (juin à décembre)	»	1,750
4. Intendant du fort. Appointements annuels : 3000 à 4000 francs ; pour 1894, 3600 francs, sur quoi 7 mois (juin à décembre)	»	2,100
5. Cinq sous-officiers (2 adjoints de l'intendant du fort pour Dailly et Savatan, un chef de subsistances, 2 mécaniciens), en moyenne 2400 francs par année ; pour 5 mois, soit du 1er août au 31 décembre 1894, 1000 francs, ensemble	»	5,000
6. Loyer pour le bureau, ameublement de celui-ci, etc . .	»	2,350
7. Troupe de garde, du 1er août au 31 décembre, 20 hommes à 5 francs = 15 000 francs ; en outre, un crédit supplémentaire de 10 000 francs pour la surveillance qui a eu lieu jusqu'ici, somme pour 1894	»	25,000
8. Entretien, chauffage, éclairage, blanchissage, indemnités d'équipement et de course, etc	»	7,500
Total	fr.	50,000

En outre, nous avons besoin d'un crédit de 30 000 francs pour la construction de quatre baraques pour le logement de 160 hommes environ pendant les cours d'instruction de l'artillerie de forteresse et des troupes de la garnison de sûreté. Les nombreux abris à l'épreuve des bombes, qui sont désignés pour loger la garnison en temps de guerre, ne peuvent,

que pour la plus petite partie, servir de casernes pour les cours d'instruction. D'un côté, ces logements sont, quant à la répartition des troupes au point de vue tactique de la défense, trop éloignés les uns des autres pour que la cohésion nécessaire à un cours d'instruction et la surveillance de la troupe puissent être possibles; d'un autre côté, ces logements ne peuvent pas offrir le confort modeste qui est nécessaire dans un cours d'instruction, afin que les forces et l'attention de l'homme ne soient pas absorbées par des privations auxquelles il n'est pas habitué et qu'il ne soit pas détourné de l'instruction.

A cet effet, il faut construire à Dailly quatre baraques, qui devront servir, pendant les cours d'instruction, de caserne pour 160 hommes, tandis qu'ils pourront en abriter au moins le triple en temps de guerre.

Dans ce dernier cas, ces cantonnements seront transportés sur les positions extérieures élevées, qui se trouvent devant la forteresse, pour servir d'abri aux postes d'infanterie qui devront y être placés.

Nous référant à ce qui précède, nous nous trouvons dans la nécessité de vous demander un crédit de 45 000 francs pour le matériel de caserne nécessaire dans les baraques susmentionnées et les logements des fortifications. Cette somme suffira pour les logements nécessaires à 44 officiers et 500 sous-officiers et soldats. Quant aux détails, nous nous en remettons aux actes, qui contiennent une énumération détaillée des objets du mobilier et un compte exact des frais d'achat.

En vous recommandant, monsieur le président et messieurs, l'adoption du projet d'arrêté ci-après, nous saisissons cette occasion pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 2 avril 1894.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération :

E. FREY

Le chancelier de la Confération :

RINGIER

Ce message est accompagné du projet d'arrêté suivant :

Art. 1er. Le Conseil fédéral est autorisé, jusqu'à nouvel ordre, à procéder, par voie d'ordonnance, à la régularisation des questions concernant l'organisation de l'administration et de la défense des fortifications de St-Maurice.

Art. 2. Le Conseil fédéral est invité à présenter, dans l'espace d'une année, un projet de loi sur cette organisation.

Art. 3. Un crédit de 50 000 francs est accordé, pour l'année 1894, pour le traitement des fonctionnaires, de même que pour la surveillance et l'entretien des ouvrages.

Art. 4. Un crédit de 30 000 francs est accordé pour la construction de baraques pour y loger les officiers, les troupes de forteresse et la garnison de sûreté pendant les cours d'instruction.

Art. 5. Un crédit de 45 000 francs est accordé pour l'achat du mobilier des casernements.

Art. 6. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rapport

du bureau d'état-major général sur le tableau XXVII du projet d'organisation de l'armée suisse, comme annexe au message (du 6 décembre 1893) du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la Ire partie de ce projet : Les corps de troupes.

Le projet d'une nouvelle organisation de l'armée suisse prévoit la création d'une compagnie d'aérostiers comme il en a été constitué ces dernières années dans les armées des états voisins (voir page 51 du message et page 117 du projet de loi, tableau XXVII). Comme il s'agit d'une organisation tout à fait nouvelle, nous avons cru qu'il était nécessaire d'exposer dans un rapport spécial la nécessité de cette machine de guerre, ainsi que son organisation, son emploi, son fonctionnement et la portée financière de cette nouvelle création.

Dans le message du 29 mai 1893, concernant les crédits destinés aux achats du matériel de guerre pour l'année 1894, il avait été proposé d'accorder au compte du budget du matériel de 1894 un crédit de 69 500 fr. pour les premières dépenses nécessaires à la création d'un parc aérostatique. A cette occasion, nous avions exposé quelle est la grande importance de cette nouvelle machine de guerre : au moyen du ballon captif, le général en chef peut, pendant la bataille, recevoir les renseignements nécessaires sur le front de l'ennemi, le nombre et l'emplacement de ses réserves ainsi que sur les dispositions qu'il prend pour décider de la bataille ; en outre il est informé des positions qu'occupe sa propre armée et, à chaque instant, il est tenu au courant de la situation tactique de chacune de ses colonnes. Le commandant en chef, en communication téléphonique avec un officier d'état-major qui se trouve dans la nacelle, est instruit à chaque moment de la situation dans laquelle se trouvent et l'ennemi et ses propres troupes ; il dispose ainsi pendant la bataille d'un moyen de renseignements tel qu'on n'en pourrait pas désirer de plus parfait. Il peut donc prendre encore à temps les dispositions nécessaires pour faire face à un danger imminent, tandis que, si les renseignements qu'un ballon pourrait lui fournir lui font défaut, ces dispositions ne seront souvent prises que trop tard.

La commission du Conseil national reconnut la haute importance de cette proposition, mais elle fut d'avis qu'un message spécial était indispensable pour la création d'un parc d'aérostation ; elle proposa en conséquence de rayer ce crédit du budget du matériel de 1893. Le Conseil national approuva cette radiation et le Conseil des Etats adhéra à cette décision.

Conformément à cette décision, le projet de loi sur l'organisation des corps de troupes de l'armée fédérale prévoit la création d'une compagnie d'aérostiers et nous avons l'honneur d'y joindre les considérations suivantes :

On a fait dans l'emploi des ballons captifs en cas de guerre des progrès tels que cette machine, autrefois d'un transport assez difficile, ne le cède maintenant en rien pour la mobilité aux voitures les plus mobiles d'une division et qu'on peut l'intercaler ainsi dans n'importe quelle colonne de marche. Le temps nécessaire pour le gonflement du ballon est réduit à un minimum, de sorte que son emploi tactique est pleinement assuré à quelque moment que ce soit. Ces progrès de l'aérostation militaire peuvent être classés en deux catégories: les uns se rapportent à la fabrication du ballon lui-même et ont pour but de lui donner une résistance telle qu'on peut l'employer même par des vents d'une certaine force; les autres concernent la fabrication de l'hydrogène et le gonflement du ballon. Dans les anciens parcs aérostatiques, on fabriquait l'hydrogène dans une voiture spéciale (générateur) qui, ainsi qu'un grand nombre de voitures nécessaires pour le transport des matières premières, devait faire partie de la colonne aérostatique mobile. De plus, on ne pouvait procéder à la fabrication de l'hydrogène que dans le voisinage immédiat d'un étang ou d'un cours d'eau, à cause des quantités énormes d'eau qui étaient nécessaires. Aussi la possibilité de gonfler le ballon dépendait de la proximité de l'eau, ce qui restreignait naturellement beaucoup l'emploi tactique du ballon. Le temps nécessaire pour le gonflement était de 3 ou 4 heures, de sorte que souvent on ne pouvait disposer du ballon que lorsque la situation s'était complètement modifiée et que le but tactique que l'on voulait atteindre n'existait plus.

Dans les dispositions nouvelles, on établit en arrière du théâtre des opérations, une station fixe pour la production du gaz; au moyen de pompes, on le comprime dans des cylindres en acier sous une pression de 120 à 150 atmosphères. Ces cylindres sont envoyés ensuite à la colonne aérostatique mobile, où leur transport a lieu sur des voitures spéciales et fort légères; trois voitures transportent tous les cylindres nécessaires pour un gonflement du ballon.

De cette manière on peut gonfler le ballon en très peu de temps (environ 20 minutes), et en n'importe quel endroit, sans s'inquiéter d'avoir de l'eau à proximité. De plus, par l'emploi des cylindres la colonne de com-

bat du parc aérostatique est sensiblement diminuée, parce que le nombre des voitures nécessaires pour le transport des cylindres est notablement inférieur à celui qu'exige le transport des matières premières (fer et acide sulfurique).

Le ballon est devenu un moyen de renseignement absolument indispensable pour les prochaines batailles. Car la bataille qui autrefois avait lieu sur un espace relativement restreint et en quelque sorte sous les yeux du général en chef, se compose maintenant d'une série d'engagements partiels des divisions et des corps d'armée, qui doivent utiliser les couverts naturels du terrain pour diminuer les pertes considérables que leur causerait le feu de l'ennemi. Le combat consiste ainsi en une lutte lente et tenace, soit pour la possession du champ de bataille, soit pour s'emparer des positions de l'ennemi, soit pour maintenir les positions déjà occupées, tandis que pendant ce temps les réserves, couvertes par les mouvements du terrain, manœuvrent souvent à de grandes distances pour concentrer ensuite l'attaque décisive sur le centre, les ailes, le flanc ou même sur les derrières de l'ennemi.

A cause de la grande étendue du champ de bataille, la victoire ne dépend pas seulement du succès tactique, qui n'est souvent qu'un succès partiel annulé par des avantages stratégiques sur d'autres parties du front, mais aussi et surtout elle dépend de la supériorité des dispositions stratégiques qui ont été prises. Aussi il est clair que celui qui connaît le premier les dispositions et les intentions de son adversaire a un avantage énorme sur celui-ci. Il est de la plus haute importance dans la défensive, de savoir aussi rapidement que possible sur quelle partie du front l'ennemi dirige ses réserves pour pouvoir y porter à temps nos propres réserves, tandis que dans l'offensive la connaissance de la position, de la force et de la répartition des troupes est d'un intérêt capital, parce qu'elle permet de prendre les dispositions nécessaires et de déterminer le plan de l'attaque. Jusqu'à ce jour les armées ne disposaient, pour obtenir ces renseignements, que d'un seul moyen, de la cavalerie. Mais avec la puissance actuelle des armes à feu, aucune cavalerie ne peut se risquer à reconnaître directement le front et la position de l'ennemi; elle doit borner ses investigations aux flancs de l'ennemi; et cela même, elle ne peut le faire que par de grands détours et au prix d'une grande perte de temps. Lorsque les renseignements obtenus par ces reconnaissances parviennent enfin au général en chef, il est possible que la situation de l'ennemi ait été sensiblement modifiée ou que le moment de prendre des dispositions contraires ait passé sans retour. De plus il ne faut pas oublier que la cavalerie ennemie s'opposera de toute manière à ces reconnaissances et cherchera à les entraver autant que possible; elle y réussira d'autant mieux qu'elle sera plus forte que la nôtre, de sorte que le général en chef n'obtiendra aucun renseignement sur la position et les

intentions de l'ennemi. En outre, les patrouilles de cavalerie ne parviennent en général à voir qu'une très petite fraction des forces ennemies, parce que celles-ci sont réparties sur plusieurs kilomètres de front et de profondeur, qu'elles sont couvertes par le terrain, et que chaque tentative de s'en approcher est rendue impossible par la portée et la précision des armes à feu de l'adversaire. Aussi, nous pouvons en conclure que, dans les prochaines batailles, la cavalerie ne pourra plus fournir autant de renseignements qu'autrefois et l'armée suisse surtout doit d'autant plus en tenir compte qu'elle aura toujours affaire à un ennemi dont la cavalerie sera supérieure en nombre à la sienne.

Le ballon, au contraire, nous fournit un moyen de renseignements d'une puissance à peu près idéale.

La vue de l'officier d'état-major qui a pris place dans la nacelle, à une hauteur de 500 mètres, s'étend sur tout l'horizon dans un rayon de 15 kilomètres. Lorsque le temps est favorable avec le soleil de côté ou derrière soi, il peut reconnaître à grande distance les différentes armes, et par un très beau temps, distinguer même les couleurs des uniformes. Sa vue plonge sur chaque mouvement du terrain, tandis que d'un autre côté il se trouve en communication téléphonique directe avec le commandant en chef. Il observe les positions, les mouvements de l'ennemi et la situation de notre propre armée ; à chaque instant il peut renseigner le général en chef sur les mouvements et les intentions de l'ennemi et sur la marche du combat.

Ces observations sont même encore possibles lorsque le ballon doit se tenir au delà de la portée des armes de l'ennemi, car, pour qu'il soit à l'abri des projectiles, il suffit qu'il soit à une hauteur de 500 mètres et à une distance de 5 kilomètres. Dans ce cas, le rayon de ses observations s'étend encore à 10 kilomètres en arrière des lignes ennemies. Aussi le ballon est beaucoup moins exposé aux attaques de l'ennemi que ne peut l'être la cavalerie en reconnaissance. La transmission du résultat des observations ne demande pas un temps si considérable que la situation pourrait se modifier pendant ce temps; elle ne dépend pas non plus de l'état des chemins, ni de la rapidité des chevaux. Cette transmission a lieu naturellement, sans interruption et sans perte de temps. De plus, elle n'est pas limitée à certaines parties du champ de bataille, mais elle peut s'étendre sur tout le champ de bataille. Aussi le commandant en chef peut ainsi profiter immédiatement de la faiblesse de l'ennemi ou des fautes qu'il commet, par exemple, en procédant à l'attaque décisive avant que les réserves attendues par l'ennemi ne soient arrivées ou avant que celui-ci n'ait réparé les fautes qu'il aurait pu commettre. Suivant les circonstances le commandant en chef peut aussi rompre le combat avant que la bataille ne soit entièrement perdue. Ainsi la victoire ou la défaite peuvent dépendre de la possession d'un ballon. Il est vrai que le ballon

captif a à lutter contre certains obstacles tels que le vent et le brouillard; mais ceux-ci ne peuvent paralyser son action que dans des cas particuliers qui sont tout à fait exceptionnels.

On s'est demandé si l'emploi du ballon en temps de guerre est possible dans notre terrain qui est fort accidenté. Dans le Jura et dans les Alpes il ne peut être que rarement employé, mais aussi on ne livrera pas de grandes batailles dans ces montagnes. Dans la plaine, d'un côté, entre le lac de Constance, le Rhin et le lac de Genève, d'un autre, entre les Alpes et le Jura, là où seront livrées les grandes batailles décisives, le ballon sera d'une grande utilité, car de la hauteur à laquelle il plane, il domine tous les petits mouvements de terrain de cette région. L'ennemi, qui cherchera à envahir notre pays, ne laissera pas ses parcs aérostatiques dans ses dépôts; il les prendra pour les utiliser contre nous. Cela nous oblige à lui opposer aussi les mêmes moyens de renseignements.

Il n'est pas possible de remplacer le ballon par des postes d'observation qui s'établiraient sur les petites montagnes de la plaine suisse. Celles-ci n'ont pas une altitude comparable à celle que l'aéronaute peut atteindre avec son ballon pour faire ses observations. De plus, la communication depuis ces postes d'observation jusqu'au commandant en chef est lente et difficile. Une étude détaillée de la topographie de notre plaine montre que près des positions défensives que notre armée peut occuper dans cette contrée, il n'y a pas de montagne du sommet de laquelle un poste d'observation pourrait rendre des services même inférieurs à ceux que le commandant en chef pourrait obtenir de l'emploi d'un ballon captif.

Si nous n'avons pas de ballon, tandis que l'ennemi en possède, notre général en chef sera pour le service des renseignements dans une infériorité telle que chaque soldat de l'armée en aura instinctivement conscience. Il verra devant lui et au-dessus de lui le ballon d'où l'ennemi dominant nos positions peut reconnaître quelles sont nos forces et étudier leurs dispositions dans tous leurs détails, tandis que notre général manquera complètement de renseignements sur ce qui se passe chez son adversaire. Notre armée n'aura-t-elle pas alors le sentiment qu'elle a à combattre dans des conditions défavorables et que l'ennemi a un avantage considérable? Ce sentiment n'agira-t-il pas sur le moral de la troupe et de ses chefs? Ne paralysera-t-il pas leur activité et ne favorisera-t-il pas la croyance que l'ennemi nous est supérieur et que notre armée est déjà vaincue avant même que la lutte décisive ait été engagée? Cette influence sur le moral et la confiance des troupes a presque autant d'importance que les avantages matériels du ballon lui-même, aussi cette influence morale et ces avantages matériels réunis rendent le ballon absolument indispensable pour notre armée.

Nous sommes d'avis que la création d'un parc d'aérostiers est une

des questions les plus importantes et les plus urgentes pour notre armée.

Pour ce service, il faut créer et instruire une troupe spéciale, une compagnie d'aérostiers qui, en campagne, sera sous les ordres directs du commandant en chef et recevra ses ordres et ses instructions d'un officier du corps de l'état-major général chargé spécialement de ce service.

Cette compagnie comprend deux sections dont la plus forte est la *section mobile* et l'autre la *section des machines.*

C'est à la section mobile qu'incombe le véritable service aérostatique, tandis que la section des machines s'installe en un point central dans l'intérieur du pays, et produit le gaz hydrogène, le comprime dans les cylindres et les envoie à la section mobile, à l'armée.

Le fourgon à agrès, la voiture-treuil, les voitures à cylindres et un char de réquisition feront partie de la *section mobile.*

Le fourgon à agrès porte le ballon avec tous les agrès nécessaires, une enveloppe et un filet de réserve ; ceux-ci sont nécessaires vu toutes les causes de destruction auxquelles le ballon est exposé.

La voiture-treuil porte un treuil à vapeur avec un câble de 500 mètres de longueur.

Trois voitures suffisent pour le transport des cylindres nécessaires à un gonflement (une garniture), de sorte qu'avec les 9 voitures, on pourra procéder à 3 gonflements. Ces voitures seront en général réparties de la manière suivante : Une garniture sera à la station centrale, à la section des machines, pour y faire remplir les cylindres vides, les deux autres seront à la section mobile, à l'armée. De cette manière, il est possible, au cas où le ballon aurait sensiblement souffert, de le remplacer encore pendant la bataille au moyen de l'enveloppe de rechange, de procéder à un second gonflement et de continuer ensuite les observations.

La *section des machines* aura comme matériel : le générateur à hydrogène, les pompes à compression avec la machine à vapeur et une voiture de réquisition. De plus, cette section aura encore un petit ballon qui devra servir de gazomètre pendant la production du gaz. Au moyen de ces machines et de ces appareils on pourra produire et comprimer en une journée la quantité de gaz nécessaire à un gonflement.

Une compagnie d'aérostiers comprend en France 3 officiers, 90 aérostiers, 30 soldats du train; en Russie, 15 officiers et 215 hommes ; en Italie 2 officiers, 52 aérostiers et 21 soldats du train.

La compagnie d'aérostiers suisses doit comprendre :

3 à 4 officiers,
37 aérostiers (sous-officiers et soldats),
33 sous-officiers et soldats du train.

L'un des officiers, qui devra être un ingénieur-mécanicien, aura la di-

rection de la section des machines ; les autres feront partie de la section mobile et l'un d'eux sera le chef de toute la compagnie.

La compagnie d'aérostiers aura, en campagne, à servir surtout au commandant en chef de l'armée, à l'officier de l'état-major général chargé du service des renseignements. Aussi l'organisation de cette troupe intéresse-t-elle en première ligne l'état-major général. Il est ainsi tout indiqué d'attribuer, au moins pour le début, l'aérostation et les aérostiers au bureau de l'état-major général, une répartition ultérieure au génie étant toujours réservée.

L'habillement et l'équipement pourront être ceux des troupes du génie (pour les soldats du train, ceux de l'artillerie) avec l'adjonction d'un signe distinctif.

Pour l'instruction, nous proposons de recruter les aérostiers de la même manière que les vélocipédistes, c'est-à-dire parmi les hommes qui ont déjà fait une école de recrues, et dans ce cas une école de recrues du génie (exceptionnellement aussi parmi ceux qui auraient fait une école de recrues dans une autre arme). Ils auront à faire une école d'aérostiers de 35 jours et tous les deux ans un cours de répétition de 18 jours. Un cours spécial de trois semaines sera nécessaire pour la première instruction des officiers et des sous-officiers. De plus, pour donner aux cadres l'occasion de s'exercer encore avec ce matériel, un cours de cadres de 12 jours aura lieu toutes les années où il n'y aura pas de cours de répétition.

L'instruction spéciale comprendra pour la troupe la connaissance du matériel et les manœuvres avec le ballon dans toutes les situations qui peuvent se présenter en campagne ; pour les officiers et les sous-officiers, elle devra comprendre encore quelques théories sur les sciences dont la connaissance est indispensable dans ce service, et des exercices d'observation.

De plus, il est nécessaire de faire faire aux officiers des ascensions libres, pour les familiariser rapidement avec toutes les situations et les hasards que présente l'aérostation.

Le coût du matériel d'un parc aérostatique est le suivant :

A. Voiture-treuil, générateur, fourgon à agrès avec enveloppe et filet de réserve	Fr.	43,000
B. Chaudière à vapeur	»	6,000
C. Pompe à compression avec machine à vapeur	»	11,000
D. Trois garnitures de cylindres à 18,000 francs par garniture	»	54,000
E. Neuf voitures pour le transport des cylindres (avec harnachement) à 1800 francs par voiture	»	16,200
F. Frais de transport et imprévu environ 5 %	»	6,800
Total.	Fr.	137,000

Ces chiffres ont été calculés d'après les chiffres que nous ont fournis les fabriques en Angleterre, en France et en Suisse. Le total dépasse, il est vrai, de 17,500 francs les prévisions que nous avions faites pour le budget du matériel pour 1894. (Nous avions indiqué 69,500 francs comme dépense immédiate et 50,000 francs pour compléter le matériel). Cette différence provient de ce que nous avions alors cru que deux garnitures de cylindres pourraient nous suffire, tandis que depuis lors nous avons acquis la conviction qu'il est nécessaire d'en avoir trois pour avoir la certitude d'avoir le ballon gonflé dans toutes les éventualités qui pourraient se produire.

Cette dépense se répartit de la manière suivante : pour la première année — nous supposons que ce sera en 1895 — une dépense de 85,000 à 90,000 francs sera nécessaire ; le reste sera réparti sur l'année ou les deux années suivantes.

Il sera nécessaire de construire sur une de nos places d'armes trois nouveaux hangars pour abriter le matériel aérostatique. Ces constructions étant des établissements militaires seront portées au compte du budget du département de l'intérieur ; leur coût ne figure pas dans le total de 137,000 francs indiqué précédemment. Le but de ces hangars est le suivant :

Il est indispensable d'avoir un espace couvert pour abriter pendant la nuit le ballon gonflé. D'après un devis fait à Paris un hangar de 15 m. de hauteur, 12 m. de largueur et 15 m. de longueur reviendrait à 6300 francs. Comme l'établissement d'une paroi mobile, qui est indispensable, n'est pas compris dans ce devis, nous estimons que le coût de ce hangar serait de 8000 francs.

L'un des autres hangars aura une longueur de 12 m., une largeur de 11 m. et une hauteur de 5 m. ; l'autre, avec une hauteur encore moindre, une longueur de 12 m. et une largeur de 4 m. Le premier est destiné au générateur, aux pompes à compression, au ballon-gazomètre et aux voitures, le second à la chaudière à vapeur et aux provisions de fer et d'acide sulfurique.

Le prix de ces deux hangars ne dépassera probablement pas, à cause de leur faible hauteur, la somme de 6000 francs.

Quant aux dépenses pour le service d'instruction, nous devons prévoir une seule école d'aérostiers avec un effectif d'environ 40 hommes ; pendant une partie de cette école on aura encore environ 15 soldats du train avec un nombre de chevaux correspondant. Le prix d'unité pour cette école doit être calculé, à cause du nombre relativement élevé d'officiers et de chevaux, à raison de 5 francs, ce qui fera environ 9000 francs pour une école de 35 jours. De plus, une somme de 6500 francs sera nécessaire pour l'achat des matières premières pour la production du gaz, car nous

comptons que pour exercer les hommes, il sera nécessaire de gonfler le ballon plusieurs fois dans chaque cours

Le coût du cours de répétition qui est d'une durée de moitié moindre que l'école de recrues sera réduit en proportion : donc environ 4500 fr. pour le cours et environ 3500 francs pour les matières premières.

Corps d'instruction. — Le Conseil fédéral a accordé à M. Sigismond *Coutau*, colonel d'infanterie, à Genève, avec ses meilleurs remerciements pour les excellents services rendus pendant de longues années, la démission qu'il a sollicitée pour le 30 juin prochain, de ses fonctions d'instructeur de la IIe division.

Le Conseil fédéral a nommé chef de l'arme de l'artillerie M. Arnold Schumacher, de Berne, colonel d'artillerie, actuellement instructeur en chef de l'artillerie. Il a nommé instructeur en chef de l'artillerie M. Otto Hebel, de St-Gall, colonel d'artillerie, actuellement instructeur de Ire classe d'artillerie.

Le département militaire fédéral a nommé :

Instructeurs de Ire classe d'infanterie : MM. Abel Boillot, capitaine d'infanterie, à Genève ; Alfred Kindler, capitaine d'infanterie, à Lucerne, et Hans Schlapbach, capitaine d'infanterie, à Berne. MM. Boillot et Kindler ont été promus au grade de major.

Instructeur de IIe classe du génie : M. Emile Hösli, d'Ennetbühl (St-Gall), adjudant sous-officier, à Brugg (Argovie), actuellement aide-instructeur, avec promotion au grade de lieutenant du génie.

Aide-instructeur du génie (prov.) : M. Ed. Wilhelm, sergent du génie, à Uerkheim (Argovie).

Instructeur de Ire classe des troupes sanitaires : M. le Dr Louis Frölich, major de troupes sanitaires, à Genève, actuellement médecin en chef des troupes du Gothard.

Démissions, nominations, promotions. — Sur sa demande, M. Adrien *Thélin*, colonel, à La Sarraz (Vaud), est relevé de son commandement de la IIe brigade d'infanterie d'élite et mis au rang des officiers à disposition du Conseil fédéral, en conformité de l'art. 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale.

Pour le remplacer, le Conseil fédéral a nommé M. Albert *Sarasin*, de Genève, lieutenant-colonel, actuellement commandant du 2me régiment d'infanterie d'élite, avec promotion au grade de colonel d'infanterie.

Le Conseil fédéral a promu au grade de colonel d'artillerie M. Conrad von Orelli, lieutenant-colonel, chef de la section technique de l'intendance fédérale du matériel de guerre.

Le département militaire fédéral a nommé M. Alfred Roth, de Bühler, colonel d'artillerie, à Thoune, chef de la station d'essais d'artillerie à Thoune.

Ont été nommés avec le grade de *lieutenant-colonel :*

Commandant du 30me régiment d'infanterie d'élite : M. Jean-Pierre Stiffler, major d'infanterie, à Davos (Grisons) ;

Commandant du 29me régiment d'infanterie de landwehr : M. Jean Staub, major d'infanterie, à Glaris ;

Commandant du front est de la forteresse du Gothard : M. Aloïs Huber, major d'infanterie, à Altorf.

Le Conseil fédéral a nommé M. Rodolphe Stettler, de Berne, secrétaire d'état-major avec le grade de lieutenant.

Il a promu au grade de premier lieutenant du génie (sapeurs), M. Luigi *Riva*, lieutenant, à Roveredo.

Dans les troupes sanitaires :

a) Premiers lieutenants (médecins) : MM. Hohl, Hans, de Grub, à Rehetobel ; Dizard, François, de Bonfol, à Genève ; Nienhens, Eugène, de Bâle, à Olten ; Schönenberger, Fridolin, de Bütschwyl ; Cloëtta, Max, de Zurich, à Glaris ; Lindt, Rodolphe, de Berne ; Markees, Emile, de Bâle ; Winkler, Bernard, de Hitzkirch ; Christen, Jean, de Herzogenbuchsee, à Berne ; Egloff, Auguste, de Tägerweilen ; Hiss, Hugo, d'Isenfluh, à Münsingen ; Stettler, Charles, de Berne, à Zurich ; von Lerber, Alfred, de Berne ; Rahm, Otto, de Hallau, à Schaffhouse ; Custer, Frédéric, de Rheineck ; Hegglin, Charles, de Menzingen, aux bains de Schönbrunn (Zoug) ; Niebergall, Ernest, de Bâle ; Stöcklin, Jean-Baptiste, de Hermetschwyl, à Lausanne ; Müller, Arnold, de Winterthour ; Bider, Max, de Bâle ; Michel, Edouard, de Nettstall, à Berne ; Spöndly, Otto, de Zurich ; Knaus, Albert, d'Alt-St-Johann, à Berne ; Koch, Wallo, de Laufenburg.

b) Lieutenants (pharmaciens) : MM. Bäbler, d'Elm, à Glaris ; Heuss, Robert, de Coire, à Lausanne.

TRANSFERTS DANS L'ARTILLERIE DE FORTERESSE :

a) *De l'état-major général.*

M. Hadorn, Adolphe, de Toffen (Berne), actuellement capitaine dans l'état-major général, à Berne, à l'avenir incorporé dans la compagnie de forteresse nº I.

b) *De l'infanterie.*

MM. Amsler, François-Albert, de Schaffhouse, actuellement premier lieutenant dans le bataillon de fusiliers 61/II, à l'avenir dans la compagnie de forteresse nº II ; Iseli, Gaspard, de Glaris, actuellement premier lieutenant dans le bataillon de fusiliers 85/II, à l'avenir dans la compagnie de forteresse nº II ; Piguet, Maurice, du Chenit (Vaud), actuellement lieute-

nant dans le bataillon de fusiliers 1/I, à l'avenir dans la compagnie de forteresse de St-Maurice ; Chessex, Henri, des Planches (Vaud), actuellement lieutenant dans le bataillon de carabiniers 1/III, à l'avenir dans la compagnie de forteresse de St-Maurice ; Pascal, Henri, de Pompaples, actuellement lieutenant dans le bataillon de carabiniers 1/I, à Lausanne, à l'avenir dans la compagnie de forteresse de St-Maurice; Bäumlin, Gottlieb, de Wigoltingen (Thurgovie), actuellement lieutenant dans le bataillon de fusiliers 69/IV, à Zurich, à l'avenir dans la compagnie de forteresse nº II Enderlin, Joseph Antoine, de Hospenthal (Uri), actuellement lieutenant dans le bataillon de fusiliers 87/IV, à l'avenir dans la compagnie de forteresse nº II.

c) *Du génie.*

MM. Burri, Xavier, de Malters (Lucerne), actuellement premier lieutenant dans le bataillon du génie IV (pontonniers), à Lucerne, à l'avenir dans la compagnie de forteresse nº II; Kernen, Gustave, de Reutigen (Berne), actuellement lieutenant dans le bataillon du génie II (pionniers), à Winterthour (Zurich), à l'avenir dans la compagnie de forteresse de St-Maurice; Bremond, Maurice, de Plainpalais-Genève, actuellement lieutenant dans le bataillon du génie II (pionniers), à Lausanne, à l'avenir dans la compagnie de forteresse de St-Maurice.

d) *De l'artillerie de campagne.*

M. Curti, Charles, de Rapperswyl (St-Gall), actuellement lieutenant dans la colonne de parc nº 7 de landwehr, à l'avenir dans la compagnie de forteresse nº II.

e) *Des artificiers.*

M. Tschudi, Alfred, de Schwanden (Glaris), actuellement premier lieutenant dans la compagnie d'artificiers nº 2, à l'avenir dans la compagnie de forteresse nº II.

PROMOTIONS ET TRANSFERTS DANS L'ARTILLERIE DE FORTERESSE :

Au grade de *major :* M. René Geelhar, de Bâle, capitaine dans l'artillerie de forteresse des troupes du Gothard, à Andermatt.

Au grade de *premier lieutenant :* MM. Curti, Charles, de Rapperswyl, lieutenant d'artillerie de campagne ; Piguet, Maurice, du Chenit, lieutenant d'infanterie ; Trefzer, Fritz, de Bâle, lieutenant d'artillerie de forteresse, à Berne.

Neuchâtel. — Le Conseil fédéral a accordé à M. J.-A. Perrochet, professeur à Neuchâtel, la démission qu'il a sollicitée, de ses fonctions d'aumônier du lazaret de campagne nº II. Il a nommé pour le remplacer, M. Emile Landry, de Neuchâtel, pasteur à Meyriez (Fribourg).

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de premier lieutenant d'infanterie (fusiliers MM. les lieutenants : Louis Crisinel, à Denezy ; Louis Monay, à Morges ; Auguste Chinet, à Rolle ; Ernest Dénéréaz, à Cossonay ; Gustave Sugnet, à Genève ; Arnold Huguenin, à Mézières ; Jules Chautems, à Champvent ; François Thury, à Morges, et Henri Thélin, à Lausanne.

M. le 1er lieutenant d'infanterie Freymann a été nommé, à titre provisoire, adjudant du bataillon de fusiliers 7 E.

Ensuite de décision supplémentaire de l'autorité fédérale, le cours de répétition de la compagnie d'artillerie de position nº 8, aura lieu à Thoune, du 14 au 31 juillet, et non du 11 au 28 juillet comme l'indiquait la publication du 10 février 1894. Réunion le 13 juillet, à 2 heures après midi, place du Château, à Lausanne.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Réorganisation militaire — Depuis le 30 avril, la commission du Conseil national siège à Berne pour étudier le projet de loi sur l'organisation des troupes. Nous espérons pouvoir, dans notre prochain numéro déjà, renseigner nos lecteurs avec quelque détail sur les travaux de cette commission. Aujourd'hui nous relèverons les principaux points suivants :

La commission a admis la répartition du projet en quatre bans : élite, réserve, landwehr et landsturm. Elle a abaissé de 50 à 48 ans la limite d'âge du landsturm.

M. le colonel Gallati a déposé une proposition tendant à la centralisation complète du militaire et subsidiairement à une rédaction plus précise des articles 7 et 8 Voici cette proposition :

1º Suppression de l'article 7 qui fixe la répartition des bataillons d'infanterie entre les cantons ; 2º rédaction de l'article 8 en ces termes :

« Toutes les unités de troupes sont formées et entretenues par la Confédération. »

A cet effet, M. Gallati propose de demander au Conseil national la revision des articles militaires (19 à 22) de la Constitution.

L'article 20 serait rédigé comme suit :

« Les lois sur l'organisation de l'armée et leur exécution, l'instruction militaire dans son ensemble, la nomination et la promotion des officiers, l'armement, l'habillement et l'équipement des troupes sont dans les compétences de la Confédération. »

L'article 21 dirait :

« A moins que des considérations militaires ne s'y opposent, les corps doivent être formés de troupes d'un même canton. » (C'est le texte actuel.)

« Article 22 : Moyennant une indemnité équitable, la Confédération devient propriétaire des places d'armes et des bâtiments militaires existant encore dans les cantons, ainsi que de leurs accessoires. »

« Article 23 : Toutes les dépenses militaires incombent à la Confédération. »

Dans le cas où ces propositions ne seraient pas acceptées, M. Gallati propose de dire dans la loi actuellement en élaboration, en lieu et place des articles 7 et 8 :

« Les unités de troupes sont formées et entretenues par la Confédération, à l'exception des bataillons de fusiliers.

» Ceux-ci doivent être composés de troupes d'un même canton, à moins que des considérations militaires ne s'y opposent.

» Les bataillons et les compagnies de fusiliers sont fournis par les cantons, en proportion du personnel disponible après la formation des corps de troupes fédéraux. »

France. — *Le nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie.* — Les corps d'infanterie recevront, dans quelques jours, un nouveau règlement de manœuvres qui simplifie les anciennes formations de combat et dont la partie la plus intéressante est consacrée à la création et au rôle d'éclaireurs destinés à se glisser assez près de l'ennemi pour procurer des renseignements de quelque précision et éviter les surprises.

Dans chaque compagnie d'infanterie, dit le nouveau règlement, deux hommes par escouade soit seize en temps de paix et trente-deux en temps de guerre – sont spécialement instruits pour le service d'éclaireurs. Ils doivent avoir une vue excellente, être intelligents, alertes, bons tireurs, bons marcheurs et bien trempés au point de vue moral.

En principe, ils éclairent leur compagnie avec elle et on ne les réunit qu'exceptionnellement par bataillon pour une mission spéciale ; en campagne, ils sont aussi allégés que possible. L'instruction, qui leur est donnée par un officier, porte particulièrement sur l'emploi du terrain, la reconnaissance des bois, des cours d'eau, des villages, etc. On leur fera apprécier les grandes distances, évaluer de loin la force d'une troupe, reconnaître les travaux de défense élevés par l'ennemi et transmettre, avec netteté, les renseignements qu'ils ont recueillis. Les chefs de bataillon devront surveiller avec soin le dressage de ces hommes.

Le règlement autorise l'emploi des feux de salve à 1500 mètres sur des lignes étendues, des colonnes de peloton ou de compagnie, sur l'artillerie et la cavalerie ; à 2000 mètres sur des troupes en colonne de route ou en formation de rassemblement. Ces limites pourront être dépassées si les circonstances favorisent l'efficacité du tir ; mais, dans le cas contraire, il conviendra de pas les atteindre.

Aujourd'hui, c'est à 400 mètres de l'ennemi — et non plus à 250 ou 200 mètres que la baïonnette est mise au canon et que le feu rapide, coup par coup, est exécuté sur toute la ligne.

Tous les officiers d'infanterie montés doivent mettre pied à terre dès que les éclaireurs sont portés en avant.

Le nouveau règlement portera la date du 15 avril 1894.

BIBLIOGRAPHIE

Brancard de montagne, dit modèle 1893, du Dr Louis Frœlich, médecin-chef de la division suisse du Saint-Gothard. Broch. in-8°, Genève 1894. Soullier, éditeur.

Cette brochure est un résumé d'un mémoire envoyé par l'auteur à un concours international de la Croix-Rouge, à Berne, en 1893. L'auteur traite de l'organisation du service de santé de montagne, et propose, parmi les objets d'équipement à fournir aux hommes préposés à ce service, un brancard de son invention qui a reçu l'approbation unanime du jury et a valu à l'inventeur le prix de 2000 francs.

La brochure contient différentes reproductions de ce brancard vraiment très ingénieux, et dont les transformations possibles permettent de l'adapter aux nombreux modes de transport qu'exigent les accidents variés du terrain de montagne.

L'armée suisse. Illustrations par D. Estoppey. Texte de MM. les colonels Feiss, de Grenus, Keller, Lochmann, Potterat, Wille, Dr Ziegler. Lettre-préface de M. le colonel Frey, chef du département militaire. Librairie Ch. Eggimann et Cie, Genève.

Cet album, dont deux livraisons seulement ont encore paru, formera des divers types de l'armée suisse une superbe collection, la seule aussi complète publiée jusqu'ici dans ce genre. Les planches, de grand format, ont été étudiées avec soin ; le coloris est sûr, le dessin correct, les détails de la plus scrupuleuse fidélité.

Les deux premières livraisons sont consacrées à l'infanterie : un caporal de carabiniers, à genou dans l'herbe, commande le feu à son groupe de tirailleurs ; sur une deuxième planche, un trompette de la même arme sonne l'assemblée, tandis que le major à cheval surveille le rassemblement du bataillon ; la planche suivante nous montre un capitaine de fusiliers en tenue de travail faisant exécuter un bond en avant à sa chaîne de tirailleurs ; un fusilier en grande tenue de service et un tambour du même corps sont les sujets de premier plan des deux dernières planches. Enfin, comme tableau d'introduction de l'album, un adjudant-sous-officier tient déployé le drapeau de son bataillon.

Ces deux premières livraisons font bien augurer de la publication entière, et pour qui tient à posséder, sous une forme artistique, la collection complète de nos uniformes des diverses armes et grades de l'armée suisse, il ne serait pas possible de rien trouver de mieux. La publication de MM. Eggimann et Cie trouvera donc dans les milieux militaires un accueil empressé, qui, nous n'hésitons pas à le dire, sera aussi un accueil mérité.

* * *

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer divers articles bibliographiques.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 6. Juin 1894.

La mitrailleuse Maxim dans notre cavalerie.

par le lieutenant-colonel WILLDBOLZ, instructeur de cavalerie.

La presse quotidienne s'est beaucoup occupée ces derniers temps du projet d'introduction de mitrailleuses Maxim dans notre cavalerie. L'examen de cette question par les journaux spéciaux paraît désirable, car les quelques notices publiées jusqu'ici ne sont guère de nature à éclairer le sujet sous toutes ses faces et à permettre une opinion.

C'est au mois de janvier 1888, dans la première réunion générale des officiers de cavalerie suisse, que pour la première fois l'instructeur-chef de la cavalerie manifesta l'intention de renforcer la puissance de combat de notre cavalerie par l'adjonction de mitrailleuses. A l'étranger, l'Angleterre seule s'était jusqu'alors occupée de mitrailleuses de cavalerie.

L'idée fut accueillie avec faveur par nos officiers unanimes, car chacun comprenait la nécessité de compenser par un moyen quelconque notre faiblesse soit comme nombre soit comme qualité; et chacun avait le sentiment, qu'étant donné nos circonstances et notre terrain, notre cavalerie devait, en partie, baser sa tactique sur un emploi plus développé de sa puissance de feu.

Le projet officiel concernant l'introduction de mitrailleuses dans la cavalerie (février 1888) se fondait, en substance, sur les motifs suivants :

I. Notre cavalerie est la première troupe qui entre en contact avec l'ennemi; l'issue des premières rencontres à la frontière exerce un effet moral considérable sur la nation et sur l'armée.

II. De là, le devoir pour les autorités de faire tout ce qui peut contribuer à la valeur de notre cavalerie en songeant à l'issue que doit avoir le combat contre la cavalerie ennemie.

III. Notre cavalerie, par ses forces et son instruction, n'est guère en état de soutenir un combat de cavalerie en bataille rangée contre les masses montées ennemies.

IV. Les conditions topographiques de notre pays favorisent à un haut degré l'action défensive de la cavalerie et tendent à donner à cette action le caractère de la petite guerre.

V. Pour cela, il est nécessaire de développer grandement sa puissance de feu et son action par le tir.

VI. La manière la plus efficace d'augmenter cette action par le tir, la plus économique et la plus simple, la seule possible au fond, est l'adjonction de mitrailleuses à la cavalerie.

VII. Toutefois, le but ne sera atteint que si les détachements de mitrailleuses sont créés et organisés de telle manière que l'instruction et la conduite de la cavalerie n'en soient pas compliquées, ni sa mobilité diminuée en quoi que ce soit.

C'est donc en respectant ces principes, auxquels jusqu'ici aucune atteinte n'a été portée, que les essais furent entrepris.

On se servit d'abord de fusils mécaniques, utilisant des cartouches d'infanterie. L'appareil de tir fonctionnait à l'aide de manivelles ou de leviers. On soumit à diverses épreuves un fusil Gardener, tant au point de vue du tir qu'au point de vue des facilités de transport. Mais quoique ce fusil fût d'une construction simple et d'une solidité presque grossière, le mécanisme de tir fonctionnait d'une manière insuffisante. Il se produisit des dérangements nombreux, difficiles à rétablir et auxquels on ne put jamais remédier complètement.

On parlait aussi des fusils Maxim, mais les premiers essais tentés en Suisse n'avaient pas été satisfaisants.

Le principe de l'arme est, comme on sait, l'utilisation de la force du recul pour l'extraction du culot, le chargement et le départ du coup suivant. De même, une fois que le long ruban qui contient les cartouches (jusqu'à concurrence de 300), est introduit dans le mécanisme, les cartouches sont amenées automatiquement devant l'ouverture de charge.

Le mécanisme consiste dans un système génialement combiné de leviers et de ressorts. Le canon est entouré d'un manchon de bronze lequel, pour le tir, est rempli d'eau. L'arme entière, avec le système de chargement et le système de transport, bref tout l'appareil de tir, pèse environ 25 kilos. Le fusil tire jusqu'à 600 cartouches d'infanterie à la minute ; le tireur n'a qu'à peser sur un bouton puis viser continuellement et observer l'effet de son feu. Un second servant veille à la préparation des rubans à cartouches et à leur introduction.

Tout d'abord, le colonel Wille, dont les préférences pour

tout ce qui est simple et utilisable est bien connue, ne voulut pas entendre parler de cette machine dont la construction naturellement compliquée lui enlevait toute confiance au point de vue de son emploi en campagne.

La proposition d'adopter des canons à tir rapide de petit calibre (3.5 cm.) fut aussitôt abandonnée, parce que cette adoption aurait abouti à la formation de petites batteries montées, qui auraient été pour notre cavalerie un impedimentum.

Faute de mieux, on examina avec plus d'attention les mitrailleuses Maxim, que l'on essayait alors pour les fortifications du Gothard. On émit la supposition que cette machine était peut-être un fusil solide et d'un sûr fonctionnement, par cela même qu'il était l'œuvre d'une imagination riche d'invention, et le résultat d'une réflexion mûrie et d'un travail consciencieux. La justesse de cette supposition a été confirmée, soit par les essais faits par nos troupes, soit par l'emploi dans les fortifications du Gothard, soit par les expériences des expéditions coloniales.

Néanmoins, ce n'est qu'après une longue hésitation, et avec une défiance extrême que la cavalerie procéda à ses premiers essais. Au printemps 1891, trois armes furent établies sur un affût de cavalerie et remises à l'officier de tir à Thoune.

On savait, comme de juste, que le maniement du fusil exigeait quelques connaissances techniques, et que parmi le personnel servant devaient se trouver quelques hommes familiers avec le mécanisme et capables de procéder à de petites réparations. Néanmoins, on admit d'emblée les principes suivants pour les essais à entreprendre par la troupe : 1° rechercher si le mécanisme supporte un maniement rude et comme le service de campagne le suppose ; 2° étudier comment l'arme se comporte au point de vue de son emploi tactique ; 3° ne pas avoir en vue des améliorations ou des changements dans l'arme.

Partant de ces principes, les essais ne furent pas confiés à des *spécialistes*, mais simplement à la troupe dans sa composition habituelle ; la tâche des techniciens était seulement de constater l'état de l'arme une fois les épreuves terminées.

Les premiers essais furent pratiqués par des volontaires du 6e régiment de dragons formés en un petit détachement et appelés à Thoune pour un service de trois jours. Les hommes qui, par leurs professions (menuisiers, fabricants, etc.),

avaient quelques connaissances mécaniques, furent superficiellement instruits par un ouvrier de la fabrique fédérale de munitions qui connaissait l'arme. Il était assisté du représentant de la maison Maxim, Nordenfelt et Cie. Des exercices de conduite et de tir furent exécutés sur l'Allmend de Thoune et dans les environs.

Pendant ce petit cours, de nombreux dérangements se manifestèrent durant le tir, dérangements provoqués en partie par nos cartouches qui ne convenaient pas alors au mécanisme et en partie par le maniement, naturellement maladroit, de l'arme. Toutefois, vers la fin du cours les interruptions étaient devenues plus rares.

Quelques jours après commença le rassemblement de troupes des VIe et VIIe divisions. Le même détachement, avec des armes munies de munitions à blanc, fut attribué au VIe régiment de dragons dont le commandant avait suivi le cours d'essais. Il s'agissait de déterminer l'utilité de l'arme au point de vue tactique. Le mécanisme de tir ne pouvait être convenablement jugé pendant les manœuvres, parce que la munition à blanc, grâce à l'effet inégal du développement des gaz, détermine un recul de force inégale aussi. L'épreuve tactique fut dès lors décidée de cette manière, qu'un tir à munition à balle serait exécuté après les manœuvres, permettant de constater si pendant celles-ci l'appareil avait souffert. En outre, il y avait lieu d'examiner la convenance et la solidité du système d'affût.

Comme on sait, pendant le cours de ces manœuvres, ces trois pièces de peu d'apparence ont eu souvent l'occasion de prendre part à l'action dans toutes ses phases et l'ont fait avec efficacité, si bien que leur emploi tactique ne peut guère laisser de doute.

Liées avec ces essais, les mêmes pièces eurent à subir des épreuves semblables à l'occasion des manœuvres de cavalerie des régiments de dragons III, IV et VIII. Elles furent attribuées au IIIe régiment et mises entre les mains d'un personnel instruit pendant deux jours seulement. Après ces essais de service en campagne, inconciliable avec un maniement soigneux des armes, on fit fonctionner celles-ci et elles fournirent un service convenable. Les dérangements qui survinrent et auxquels il pourrait aisément être remédié eurent presque toujours leur cause dans des fautes de maniement, fautes qui,

aujourd'hui, ne se produiraient plus, étant donné surtout l'expérience acquise au Gothard.

Le système d'affût n'avait pas donné de bons résultats ; il était trop lourd et avec cela trop peu solide. Les pièces ne pouvaient suivre la troupe partout. Ensuite de la réclamation qui lui fut adressée, la maison Maxim et Cie livra un spécimen d'affût à trépied, lequel pourrait être chargé avec le canon sur une selle de construction spéciale. Une seconde selle à placer sur un second cheval sert au transport de 2000 cartouches.

Les fusils furent envoyés à la fabrique pour améliorer leur construction, spécialement afin de permettre un fonctionnement plus sûr. Dès lors, aucun dérangement ne se produisit plus.

Sur ces entrefaites, arrivèrent d'Angleterre à Thoune les 24 mitrailleuses commandées pour la défense mobile du Gothard. Après que l'on eut obvié à quelques interruptions au commencement du tir et que le représentant de la maison Maxim eut réglé les armes, celles-ci fonctionnèrent définitivement sans qu'il y ait eu à y revenir.

En été 1892, le fusil, placé sur son nouvel affût et perfectionné comme on l'a dit plus haut, fut soumis à de nouveaux essais pendant le cours de répétition du VIe régiment de dragons. Il y avait lieu de soumettre à l'épreuve le nouveau système d'affût et le mécanisme de la charge. On ne prit l'équipement complet que pour une seule pièce. (Le cheval chargé du fusil porte, tout compris, un poids de 95 kilos environ ; le cheval à munitions porte un poids à peu près pareil). Le personnel consistait en quatre cavaliers qui connaissaient déjà l'arme depuis 1891. Un homme conduisait le cheval chargé du fusil, un autre celui chargé de la munition. Ils les conduisaient à l'aide de courtes guides (pour empêcher les chevaux de se pousser l'un l'autre). Deux cavaliers sont préposés au maniement de la mitrailleuse. Un officier devait pendant dix jours parcourir tout espèce de terrain avec ce petit détachement, gravir et descendre la montagne, en partie par les chemins difficiles du Jura et dans les bois, passer les précipices, faire souvent des temps de trot prolongés et des temps de galop.

Le système d'affût à trépied et le mode de transport sur selles se comportèrent parfaitement. Ainsi transportée, la pièce put suivre la cavalerie partout et à toutes les allures. Les selles n'eurent aucunement à souffrir ; quelques petites

imperfections furent très facilement réparées. En 75 secondes, la pièce est embrelée et désembrelée.

A la fin du cours, et au retour d'un exercice de marche par la pluie, la même pièce fut sans autre mise en action pour un exercice de tir de combat. Elle tira environ 1000 coups sans subir de dérangements et, de même que dans tous les essais du même genre précédemment entrepris, donna sur les buts de campagne de très beaux résultats.

La même pièce prit part encore, en automne 1892, aux manœuvres de cavalerie des IIe, IIIe et Ve régiments de dragons. Là encore, le système d'affût et de transport se comporta parfaitement. Le mécanisme de tir fonctionna très bien aussi, alors même qu'il ne fut fait usage que de cartouches à blanc.

Enfin, cette pièce fut encore utilisée en 1893 dans la deuxième école de recrues de cavalerie. Elle fut comme précédemment servie par un personnel non instruit, avec lequel furent fait des essais de course, spécialement à allures allongées et soutenues. Après ces épreuves de marches on procéda à des épreuves de tir devant la commission de cavalerie et la commission du Conseil des Etats. Aucun dérangement ne se produisit.

En résumé, tous ces essais donnèrent les résultats suivants :

1. Le mécanisme de tir fonctionne par tous les temps (peut-être faut-il faire une exception pour le froid intense) ; il remplit toutes les conditions désirables pour le service de campagne, surtout si le personnel servant est un personnel de confiance, rompu au maniement de l'arme.

On ne peut supposer qu'en toutes circonstances, l'arme se comportera toujours sans aucune interruption, mais on peut obvier avec succès à cet inconvénient, par un changement de la fermeture, qui peut être effectué en 20 secondes, et par la disposition réglementaire qu'une pièce ne doit jamais fonctionner seule, mais qu'autant que possible deux pièces doivent toujours fonctionner l'une près de l'autre.

Malgré le grand nombre de coups qui ont été tirés avec les fusils d'essais, malgré le service peu soigné et le maniement rude auxquels ils ont été soumis, il n'y a eu que de rares et insignifiantes réparations à faire.

2. Le système d'affût à trépied et le transport sur selles répond comme solidité et mobilité à toutes les conditions tech-

niques et tactiques. *Le chef d'un détachement de cavalerie n'a aucun souci à avoir sur la manière dont ses mitrailleuses Maxim suivront.*

3. L'arme en batterie offre un but qui, à 300 m., ne peut être distingué d'un tirailleur à genou. Le moindre masque la soustrait entièrement aux vues de l'ennemi. On peut en conclure que son feu, avec de la poudre sans fumée, devient très dangereux, par exemple, pour une artillerie ennemie.

4. La capacité de tir, si l'on parle du tir coup par coup, est la même que pour le fusil d'infanterie, avec cette circonstance en plus que l'arme est *toujours* dans la situation d'un fusil fixé sur un chevalet. Dans le tir rapide de campagne, on ne peut mieux comparer son feu qu'au tir à shrapnel, chaque série de 50 cartouches étant considérée comme la gerbe moyenne d'un coup. A distance rapprochée et contre des buts bas et larges (ligne de tirailleurs), l'effet est épouvantable aussi. Aux plus grandes distances, l'effet dépend de la possibilité de fixer la portée ; contre un but profond, par exemple un bataillon en formation de rassemblement, la mitrailleuse peut, en 4 minutes et à 1200 mètres, tirer 2000 balles, dont un tiers atteignent sûrement le but.

On peut fixer la portée, même en terrain défavorable, en commençant le tir à petite portée et en augmentant celle-ci peu à peu, jusqu'à ce que l'agitation qui se produit au but permette de reconnaître l'exactitude du tir ; alors on commence le feu de vitesse [1].

5. Tous les officiers de cavalerie qui ont exécuté des exercices tactiques avec le fusil mécanique, ou qui l'ont vu fonctionner sont unanimes sur la possibilité de son emploi tactique. Qu'il s'agisse de cavalerie indépendante ou des travaux de la cavalerie au combat, dans la combinaison des trois ar-

[1] On a obtenu les résultats suivants dans un tir sur buts de campagne, à distance connue, lors d'un de nos premiers essais, soit à un moment où l'arme nous était encore peu connue :

BUT	Nombre de cibles.	Distance m.	Coups tirés.	Durée du feu (secondes).	Touchés.	Cibles touchées.
Colonnes d'infanterie . .	100	200	200	25	—	73
Ligne de tirailleurs. . .	95	400	200	25	67	42
Ligne d'infanterie en ordre serré.	40	630	197	25	181	39
Colonnes de marche parallèles, intervalle 60m.	120	800	299	—	458	91
Artillerie	76	1030	400	—	267	66

mes, il est vraiment caractéristique et étonnant de voir combien, dans presque tout exercice, chacun se rend compte de l'utilité de ce fusil et combien son emploi se justifie, pour ainsi dire, de lui-même. Les jeunes officiers auxquels a été confié le soin de conduire les détachements de mitrailleuses, ont tout de suite accompli leur tâche, souvent très indépendante, sans aucune instruction.

Se référant aux résultats des essais, les officiers de cavalerie ont toujours énergiquement insisté en faveur de l'adoption de la mitrailleuse. Survinrent là-dessus, les rapports des officiers qui, au Gothard, dirigent l'instruction des « Maximistes », leur faisant parcourir dans la montagne de grandes distances, les conduisant à travers les moraines, la neige et la glace, et y ajoutant des exercices de bivouac. Tous s'expriment d'une manière *très favorable* sur les expériences faites. L'auteur de cet article a personnellement entendu cette déclaration de M. le lieutenant-colonel Affolter, chef de l'artillerie du Gothard, « qu'il désirait ne jamais se séparer de cette arme, et que partout où l'effet du tir à shrapnel est nécessaire, il la tenait pour supérieure à l'artillerie de montagne. »

Dans ces conditions, et après un long délai de trois ans, le chef de l'arme de la cavalerie s'est cru autorisé à proposer l'introduction de mitrailleuses Maxim dans la cavalerie. Le projet comportait, pour chaque régiment, trois de ces armes, exigeant pour leur service et leur transport un détachement de 1 officier, 4 à 5 sous-officiers, 12 hommes et 25 chevaux. En outre, on prévoyait encore un char à munitions par régiment avec 10 à 15 000 cartouches de réserve.

Ce projet fut approuvé par le Département militaire fédéral et le Conseil fédéral, mais rejeté par le Conseil national. D'après une communication officieuse faite au chef de l'arme de la cavalerie, ce rejet fut motivé par la décision de ne plus introduire d'innovations par la voie du budget, comme on l'avait fait précédemment, par exemple pour les fortifications du Gothard. Le chef de l'arme de la cavalerie reçut donc la mission de préparer, pour la session des Chambres du mois de décembre, un projet, dont l'adoption fut alors considérée comme assez probable (dépense totale 250 000 fr., répartie éventuellement sur 2 ou 3 années).

Sur ces entrefaites parut, dans le *Times*, une notice d'un officier anglais, qui fut reproduite par la « Schweizerische

Monatschrift für Offiziere aller Waffen » et fit passablement de bruit. Cette notice déclarait qu'aux colonies, les fusils Maxim n'avaient nullement justifié les prévisions, mais qu'au contraire ils avaient partout refusé leur emploi. Aussi les autorités responsables sortirent-elles de souci et éprouvèrent-elles une vive satisfaction lorsque la fabrique Maxim fit une communication officielle, relevant l'inexactitude de cette déclaration et constatant que les résultats favorables avaient confirmé nos essais. Il ressort de cette communication :

1° Que la marine allemande a commandé et utilisé déjà en partie plus de 100 mitrailleuses Maxim ;

2° Que, récemment, une vingtaine de ces armes ont été commandées pour les troupes allemandes dans l'Est et l'Ouest africains ;

3° Que dans les colonies allemandes la mitrailleuse Maxim, depuis des années, a été utilisée dans plus de cent engagements, et que 4 cas exceptés (un retard, une mitrailleuse mise hors de combat, deux arrêts de fonctionnement), elle avait toujours fonctionné sans un accroc, et fauché l'assaillant [1] ;

4° Que, jusqu'ici, des mitrailleuses Maxim ont été livrées à 41 gouvernements ou sociétés coloniales, sur lesquels 39 les utilisent sur terre.

Le chapitre VII du nouveau projet de « Règlement pour l'instruction de la cavalerie suisse » posant les principes pour l'emploi tactique du fusil mécanique, servira de conclusion à cet exposé. Le but de ce chapitre est de rendre attentifs nos officiers à l'influence qu'aura probablement ce nouveau moyen de guerre sur la conduite des troupes de cavalerie. Nous le donnons avec le désir d'intéresser les spécialistes à la question et de les provoquer à exposer leur opinion.

Ce chapitre est de la teneur suivante :

[1] Le Dr Charles Peters s'exprime comme suit, dans son volume publié en 1892 : *Système de combat et conduite d'une expédition en Afrique.* « On devrait employer, en Afrique, les meilleures armes européennes, spécialement le nouveau fusil à répétition, grâce à son énorme puissance destructive et spécialement à cause de son effet moral. Dans cet ordre d'idée, le fusil Maxim est d'une grande action. Je ne crois pas que n'importe où, une troupe, si forte soit-elle, s'avancera contre le fusil Maxim en batterie. La réputation du bumbum (terme africain désignant la mitrailleuse Maxim) s'étend à des centaines de lieues. A Kassirondo, les indigènes parlent avec effroi du fusil Maxim de Stanley sur le lac Albert.»

Emploi tactique de la mitrailleuse.

La remise à la cavalerie de mitrailleuses a pour but d'augmenter la puissance de feu de la cavalerie, partout où celle-ci entre en action. Ces fusils offrent un très petit but; ils trouvent à se couvrir en tout terrain, de telle sorte que l'ennemi ne peut découvrir que difficilement d'où vient le feu.

L'effet du tir, lorsque la distance est connue, est écrasant, surtout sur des buts profonds. Cette arme favorise donc, en cas d'une surprise par la cavalerie, *la supériorité du feu.*

L'adoption de ce nouvel élément de guerre accroît, dans une proportion notable, la puissance combattante de notre cavalerie, étant donné surtout notre terrain, et cela, que la cavalerie agisse indépendamment sur le front, ou qu'elle agisse dans la combinaison des trois armes. La conséquence doit en être le développement de l'*esprit d'entreprise.*

Toutefois, la cavalerie ne doit jamais, dans ses entreprises, se laisser influencer par la considération qu'elle possède les mitrailleuses; dans toutes les tâches qu'elle poursuit, ces armes doivent être considérées comme un accessoire bienvenu pour aider à la solution, mais elles ne doivent jamais devenir *une arme principale. Une cavalerie qui agit en s'appuyant sur ses mitrailleuses, cesse d'être de la cavalerie.*

Les mitrailleuses qui sont attribuées à chaque régiment constituent *dans le régiment un détachement indépendant.* Ce détachement peut (en tout ou en partie) être confié à un escadron ou à un peloton pour une mission spéciale. *Autant que possible, il faut toujours utiliser deux pièces à la fois, jamais une seule.*

Le commandant du détachement de cavalerie instruit le chef du détachement de mitrailleuses qui doit agir avec lui; il lui donne les ordres relatifs au moment et au lieu où il doit prendre position et le but qu'il doit mitrailler. Si ces ordres, ensuite d'une circonstance quelconque, ne peuvent parvenir au chef du détachement de mitrailleuses, celui-ci doit de sa propre initiative prendre les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'action.

Afin que cet officier soit orienté sur la situation et sur le terrain, il doit, dès qu'une rencontre avec l'ennemi devient probable, accompagner le commandant du régiment. Les mi-

trailleuses suivent en queue de la colonne et, en cas de besoin, sont rapidement amenées en avant.

Pour l'emploi de cette arme, il faut tenir compte des indications suivantes :

Veut-on ou doit-on, avec un fort détachement de cavalerie, prendre une position ou tenir un défilé, on peut envoyer le détachement de mitrailleuses avec un faible soutien sur le front à occuper, jusqu'à ce que le gros de la cavalerie ait pu suivre.

Quand la cavalerie occupe une position, les mitrailleuses doivent être disposées de telle manière que, par un tir à grande distance, elles rendent plus difficile l'approche de l'ennemi, qu'elles soient en état de gêner un déploiement, et que dans le cours du combat elles puissent protéger, par des feux concentriques, le point contre lequel l'ennemi dirige son attaque principale.

En cas de rupture du combat, il sera souvent possible de couvrir, par le feu des mitrailleuses, la retraite de l'infanterie et sa prise de position nouvelle, surtout lorsque les pièces occuperont un point à l'abri des surprises de l'ennemi.

Lorsque la cavalerie doit tenir une ligne étendue, les passages principaux seront occupés par des mitrailleuses soutenues par des troupes en petite quantité. Le commandant de la cavalerie devra, avec le gros de ses forces, se poster en un point central, d'où il puisse se porter rapidement où s'opposer à l'ennemi. De même, une cavalerie indépendante qui se repose pendant la nuit devra occuper avec des mitrailleuses, sur la ligne des avant-postes, les points d'approche les plus importants et les défilés.

En de fréquentes occasions, *l'action à cheval pourra être combinée avec l'emploi des mitrailleuses;* placer l'ennemi dans une situation périlleuse et lui tomber dessus, alors que le feu des mitrailleuses l'aura ébranlé.

Dans le combat de cavalerie ordinaire, les mitrailleuses ne pourront que rarement être utilisées. Dans cette alternative, ces engins trouveront un meilleur emploi en prenant position en arrière, de manière, en cas d'un échec, à contenir l'ennemi dans sa poursuite et permettre aux troupes en retraite de se rallier.

Si la cavalerie combat en liaison avec l'armée ou avec une fraction de l'armée, les mitrailleuses peuvent encore trouver

un champ d'activité lorsque le terrain n'offre pas, à l'emploi des masses de cavalerie, des conditions favorables.

Dans toutes les phases du combat, pour contenir l'avant-garde ennemie, pour protéger la marche en avant de son propre corps contre les colonnes tournantes de l'adversaire et au moment de la décision, des buts s'offrent, contre lesquels le tir peut avoir de grands résultats et exercer une heureuse influence sur l'issue du combat dans son ensemble.

Enfin cette arme ajoute encore à la valeur de la cavalerie dans la poursuite et dans la protection de la retraite, spécialement lorsqu'il s'agit de repousser une attaque de flanc par les masses ennemies.

Même avec un effectif faible, mais avec une troupe mobile et armée de mitrailleuses, un chef de cavalerie habile peut faire beaucoup dans notre terrain. Il ne craindra jamais de sacrifier ses mitrailleuses lorsqu'il en doit résulter un sérieux avantage ou s'il s'agit de sauver sa troupe.

Réorganisation militaire.

Les propositions du colonel-divisionnaire Meister.

Au cours de la discussion du projet de loi sur l'organisation des troupes par la commission du Conseil national, le colonel Meister, membre de cette commission, a fait les propositions suivantes qui ont été rejetées :

1° La loi sur les corps de troupes, actuellement discutée par l'Assemblée fédérale, doit être modifiée en ce sens que la division de l'armée en quatre bans serait remplacée par une division en trois bans, savoir :

a) L'*Elite*, composée des 13 premières classes d'âge, de 20 à 32 ans.

b) La *Landwehr*, comprenant les 8 classes d'âge suivantes, de 33 à 40 ans.

c) Le *Landsturm*, comprenant les 8 classes d'âge de 41 à 48 ans, ainsi que tous les hommes de 17 à 48 ans qui ont été déjà attribués au Landsturm.

2° Deux bataillons de l'élite fournissent les éléments d'un bataillon de landwehr; les deux bataillons d'élite et le bataillon de landwehr fournissent les éléments de deux bataillons de landsturm.

Les motifs invoqués par le colonel divisionnaire Meister à l'appui de ses propositions ont été les suivants :

D'après l'article 1er du projet du Conseil fédéral, l'armée fédérale doit être formée de quatre bans : l'élite, la réserve, la landwehr, le landsturm. Cette nouvelle répartition entraîne certains avantages pour l'armée mais aussi certains inconvénients. Il est admissible même que ces derniers l'emporteront sur les premiers, et que l'expérience ne tournerait pas en faveur de la répartition par quatre.

On peut admettre le système des 13 classes d'âge pour l'élite, mais le Conseil fédéral a été sagement inspiré en maintenant comme limite extrême l'âge de 32 ans. On doit de même considérer comme une amélioration le partage de la landwehr actuelle formée de classes d'âge de 33 à 45 ans en une réserve et une landwehr proprement dite. Par cette répartition nouvelle, le contingent actif de l'armée sera débarrassé de ce qui pouvait le moins facilement remplir les obligations de son service. Par l'organisation d'une réserve, l'armée de campagne se trouvera renforcée dans de notables proportions, qui dépendront d'ailleurs aussi des détails de l'organisation et de l'instruction qui sera donnée aux troupes de réserve.

Mais si les innovations du projet améliorent dans leurs grandes lignes l'armée de campagne, il n'en est plus de même pour les deux groupes qui doivent former l'armée territoriale.

La landwehr du projet, avec ses cinq classes d'âge seulement, et ses 28 bataillons d'infanterie, ne paraît pas faite pour le rôle qui incombe naturellement à l'armée territoriale. De même le quatrième ban, le landsturm, que le projet laisse en l'état actuel, n'est pas dans les conditions voulues pour être instruit et utilisé comme le comporterait une troupe aussi nombreuse. Actuellement, le landsturm n'est pas un facteur avec lequel le commandement pourrait compter en sécurité et avec certitude.

A ces inconvénients s'ajoute celui que dans son ensemble l'organisation prévue est trop compliquée même sur le pied de paix et que ses conditions financières sont défavorables. La répartition de l'armée en quatre bans se heurte contre les expériences faites en divers pays ; elle est également en contradiction avec le système militaire admis chez nous depuis deux siècles et demi. Il importe de tenir compte de près, dans l'organisation de notre armée, de l'histoire de notre pays, de

sa nature et de celle de notre peuple, et de rechercher la plus grande simplification possible.

Fondé sur ces considérations, le colonel Meister estime que l'armée doit être composée : 1° d'une *élite* formée des hommes de 20 à 32 ans, soit 13 classes d'âge ; 2° d'une *landwehr* comprenant les hommes de 33 à 40 ans, soit 8 classes d'âge ; 3° d'un *landsturm* comprenant les hommes qui ont fait leur service et âgés de 41 à 48 ans, soit 8 classes d'âge, et de plus les hommes de 17 à 48 ans reconnus aptes à faire partie du landsturm. Concernant l'arme principale pour la défense de notre pays, l'infanterie, les arrondissements de recrutement devraient fournir 104 bataillons d'élite, 52 bataillons de landwehr, 104 bataillons de landsturm. Les armes spéciales et services auxiliaires ne seraient touchés que dans une petite mesure par cette répartition et encore serait-ce à leur avantage.

Le colonel Meister estime que son système atteindrait mieux le but poursuivi que celui du Conseil fédéral. Tout d'abord, l'armée de campagne serait plus forte ; elle comporterait 156 bataillons avec 125 000 fusils. L'armée territoriale de son côté fournirait ses 104 bataillons du landsturm, soit 105 000 fusils, ce qui représenterait une force réelle, sur laquelle le commandement de l'armée pourrait faire fond, et qu'il pourrait prendre en considération dans ses combinaisons. Cette armée territoriale vaudrait mieux que les 28 bataillons de landwehr qu'on propose ; ajoutée à l'armée de campagne, elle signifierait quelque chose.

Ce système serait d'ailleurs incontestablement plus simple que celui du Conseil fédéral. La répartition proposée en trois catégories, on peut presque dire en deux catégories, au lieu de quatre, permet de distinguer nettement entre l'armée de campagne et l'armée territoriale. Le point délicat pour l'avenir, dans le projet d'organisation du Conseil fédéral, est la composition, l'instruction et l'emploi du landsturm. Comme tout cela devient plus simple d'après mon projet, dit le colonel Meister. Les hommes qui avec l'âge de 41 ans entrent dans les troupes territoriales ont fait 5 à 6 cours de répétition dans l'élite, et 2 à 3 dans la landwehr ; ils forment donc une troupe instruite. Si nous admettons comme effectif réel d'une classe d'âge, dès l'âge de 40 ans, le chiffre de 40 hommes, nous obtenons pour les 8 classes environ 320 hommes militairement instruits par bataillon. C'est là une solide ossature dans

laquelle peut être versé le personnel apte au service du landsturm à raison de 600 à 800 hommes par arrondissement de bataillon. Un bataillon de landsturm formé sur ces bases sera plus aisé à conduire et plus utilisable ; avec la troupe servant de cadre on obtiendra un bien autre bataillon que le bataillon de landsturm actuellement existant.

Si nous pouvons par ce moyen sortir de la fausse position dans laquelle nous nous sommes mis en créant une organisation séparée du landsturm, ce sera pour le mieux. Il est préférable de reconnaître ouvertement aujourd'hui la faute commise que de l'aggraver encore par des demi-mesures. Quelque patriotisme qu'il faille reconnaître dans la manifestation à laquelle a donné lieu la création du landsturm, on ne saurait trop insister sur ce qu'un renforcement du landsturm ne doit jamais causer un dommage à l'armée de campagne. Or ce danger est plus réel qu'on ne l'imagine en général.

Notre proposition est-elle pratique ? se demande ensuite le colonel Meister. Pour répondre à cette question, il faut examiner si l'adjonction d'une classe d'âge à l'armée de campagne, soit à la landwehr, n'entraîne pas pour l'homme une réelle aggravation de charge. Nous devons examiner également, en nous plaçant au même point de vue, si le temps de service prolongé jusqu'à l'âge de 48 ans pour le cadre des bataillons de landsturm n'est pas aussi une trop forte augmentation des charges militaires. L'analyse de ces circonstances démontre que pas plus dans l'un de ces cas que dans l'autre l'accroissement ne peut être sérieusement constaté.

Il y a lieu de faire remarquer d'abord que dans l'organisation actuelle du landsturm la durée du service va jusqu'à l'âge de 50 ans. Nous ramenons cette limite à 48 ans. De même, le projet fédéral fixe le temps de service des officiers dans la réserve et la landwehr jusqu'à ce même âge de 48 ans. C'est donc pour la troupe seule que nos propositions vont plus loin que le projet.

En ce qui concerne l'attribution au second ban de 8 classes d'âge au lieu de 7, il y a lieu de faire observer que pour ce second ban, qu'il s'appelle réserve ou landwehr, les cours de répétition ne peuvent être aussi développés que dans l'élite, cela pour des motifs budgétaires et d'opportunité. On peut admettre sans crainte de se tromper beaucoup que la landwehr, pendant les huit années, participerait à deux ou trois

cours de répétition en comptant des intervalles de deux années. Dès lors fixer l'âge de sortie de la landwehr à 40 ans au lieu de 39 n'a aucune signification en temps de paix. Cette limite est nécessaire pour donner à nos bataillons de landwehr un effectif suffisamment fort ; elle est en outre indiquée par l'obligation de ne pas renforcer l'armée territoriale aux dépens de l'armée de campagne.

Le projet fédéral prévoit la formation d'un bataillon de réserve à l'aide de trois bataillons d'élite. Nos propositions, qui aboutissent à 52 bataillons au lieu de 36 seulement, se contentent de deux bataillons d'élite pour un bataillon de landwehr. Huit classes d'âge laissent pour cela suffisamment de marge. Ces huit classes d'âge qui formeraient la landwehr ou le second ban de l'armée de campagne offriraient une homogénéité et des qualités manœuvrières que l'on ne saurait contester. Les limites d'âge auxquelles sont possibles ces qualités manœuvrières ne seraient pas dépassées par l'admission dans l'armée de campagne de la classe d'âge de 40 ans.

Relativement au cadre des troupes de landsturm, soit des 8 classes d'âge de 41 à 48 ans, on peut à peine prévoir des cours de cadre ou des inspections d'un jour. Si ce cadre, qui forme le squelette du bataillon territorial a suivi les cours de répétition de l'élite et de la landwehr, il comporterait les capacités nécessaires pour l'emploi d'une troupe de ce genre dans notre système de milices.

Si néanmoins l'on craint que la prolongation du temps de service jusqu'à 48 ans au lieu de 45 ne constitue une augmentation de charges, alors nous disons : On parle quelquefois d'instituer le service et les exercices du landsturm, et de traiter celui-ci en élément soumis aux obligations militaires, alors même que par sa nature cet élément sans lien se prête mal à être instruit d'une manière appréciable en un court laps de temps. Si l'on est obligé tôt ou tard d'en venir à cette instruction et d'exercer les nouveaux bataillons du landsturm, on saura qu'on y procédera avec des masses encadrées et que l'argent à y consacrer ne sera pas dépensé en vain.

* * *

Tels sont, en résumé, les propositions du colonel Meister et les motifs qu'il invoque. Son système, il faut le reconnaître,

est infiniment plus simple, plus compréhensible, que celui du Conseil fédéral, dont on saisit mal l'économie générale. Si on le complète, en condamnant dans le plus grand nombre des cas, les mélanges dangereux d'élite, réserve et landwehr, dont le projet fédéral propose l'expérience, il aura pour inappréciable effet de rétablir l'ordre, de remettre toutes choses en leur place, dans notre organisation militaire.

Le projet de loi ne paraît pas devoir donner cette satisfaction. Il laisse dans l'indéterminé l'armée territoriale, et il plonge dans la confusion l'armée de campagne qui jusqu'ici avait assez bien résisté au bouleversement général. En opérant dans celle-ci une mixture des divers bans de l'armée, le projet y met côte à côte des hommes dont non seulement les qualités physiques et psychologiques sont très différentes, mais dont l'instruction militaire manquera complètement d'unité. Il est entendu, en effet, que l'adoption du projet ne doit pas entraîner une augmentation des charges militaires des hommes sortis de l'élite.

Il est douteux que ce système entoure d'une auréole de gloire les qualités manœuvrières de l'armée de campagne. On verra, en mobilisation, appelés à jouer un rôle actif dans cette armée, des hommes qui depuis des années n'auront pas eu l'occasion de rafraîchir leur instruction militaire ni de s'assouplir corporellement dans les exercices du temps de paix. Agés de 43-44 ans, ils devront fournir leur service à côté de jeunes gens de 22-23 ans, frais émoulus de leurs premières écoles, et devront fournir le même service, la même activité. Il est peu probable, que malgré toute leur bonne volonté, ils facilitent les premières opérations, si importantes, d'une entrée en campagne.

De même, dans les manœuvres de paix, les armes ou services composés d'hommes de diverses catégories ne pourront jamais avoir leurs effectifs au complet, et n'apprendront pas ce que l'on peut légitimement exiger d'eux en temps sérieux. On arrivera par exemple à ce résultat inouï que constate l'article ci-dessous sur le génie, que les pontonniers ne pourront pas jeter un pont !

Bref, le but que se propose le projet de loi, et auquel il se montre prêt à tout sacrifier, ne sera pas atteint; au lieu d'être renforcée, l'élite sera alourdie.

Mais c'est dans l'armée territoriale surtout que la confusion

sera grande. Le projet la divise en deux catégories : la landwehr et le landsturm. Pourquoi ? Le colonel Meister pourrait bien être dans le vrai lorsqu'il laisse entendre que c'est parce qu'on a commis une faute lors de l'organisation du landsturm et qu'on ne veut pas l'avouer. Le fait est que, dans son organisation actuelle, le landsturm ne contente personne ; chacun loue le patriotisme des hommes qui le composent, mais nul ne se rend bien compte de l'organisation de cette masse et de son emploi rationnel. Or là est l'important. Dans une guerre, le patriotisme joue un grand rôle, mais, aujourd'hui plus que jamais, il faut fournir à ce patriotisme les moyens de se manifester utilement. Ces moyens, l'organisation actuelle du landsturm ne les lui fournit pas. Cette fraction importante de notre force armée risque de rester à l'état de masse nombreuse, dont l'emploi à la guerre, faute de préparation suffisante en temps de paix, non seulement ne rendrait pas les services qu'on en attend et qu'elle voudrait rendre, mais encore compliquerait l'exécution des opérations.

Le système du colonel Meister remédie à cet état de choses ; Il fait rentrer le landsturm dans l'organisation militaire, mieux que le projet du Conseil fédéral, qui le laisse subsister comme organisation séparée, réglée par une loi spéciale. En cela il rend plus claire et facilite la compréhension de notre ordonnance militaire. En même temps, il donne plus de force au landsturm en l'encadrant dans une troupe déjà exercée, qui lui servirait de guide et de modèle et lui permettrait ainsi une action plus efficace. Avoir une troupe nombreuse n'est pas tout ; ce n'est même pas l'élément important. Ce qu'il faut, c'est faire régner l'ordre dans cette troupe afin d'obtenir d'elle un concours efficace et tirer de son emploi le plus grand effet. Sans ordre, le patriotisme et les plus grands efforts demeureraient stériles.

Si haut que l'on remonte dans l'histoire de la guerre, à quelque époque que l'on se reporte et quels que soient les armements en présence, on trouve toujours que la troupe la mieux ordonnée, celle dont l'instruction tactique est la plus soignée et qui est le mieux dans la main de ses chefs, finit par l'emporter même sur les masses les plus nombreuses et les plus disposées à vaincre. Mieux vaut un landsturm moins nombreux mais plus instruit et mieux encadré qu'une grande masse dont l'instruction reste insuffisante et les guides inexpérimentés.

On ne peut donc que soutenir l'opinion du colonel Meister lorsqu'il réclame que l'organisation du landsturm ne soit pas abandonnée, comme le voudrait le projet, à une ordonnance spéciale, mais soit réglée par la loi d'organisation militaire et fasse partie intégrante de celle-ci.

Ce système des ordonnances du Conseil fédéral et du département militaire, grâce auquel nous sommes arrivés à la situation actuelle, situation embrouillée s'il en fût, doit du reste être définitivement condamné. Il prête trop à l'arbitraire, et le plus souvent laisse pendant trop longtemps planer le vague sur les intentions de l'autorité. A son article 6, le projet de loi dit : « Les troupes du landsturm sont organisées par *ordonnance* du Conseil fédéral. » Et l'article 22 ajoute : « Pour le service territorial et le service des étapes ainsi que pour former les cadres des dépôts de troupes, on emploiera des troupes de landwehr et de landsturm qui pourront recevoir un noyau de troupes d'élite et de réserve.

» Leur organisation sera réglée par une *ordonnance* qui réservera les dispositions que pourra prendre le commandant en chef en cas de mise sur pied de l'armée. »

Tout cela est singulièrement peu précis, et si ce renvoi à des ordonnances ultérieures et à des mesures facultatives ne trahit pas l'incertitude de l'autorité militaire sur ce qu'elle se propose de faire, cela en a toutes les apparences. Il semblerait du reste que lorsqu'on présente un projet de loi sur l'organisation des troupes, le texte doit parler de toute cette organisation, et ne pas laisser de côté la moitié des troupes à organiser.

Ces critiques, que provoque le projet de loi en discussion, ajoutées à celles précédemment émises sur le danger de réorganiser notre force militaire par fragments successifs au grand détriment de l'unité désirable en pareille matière, nous amène, dans l'intérêt de l'armée fédérale, à souhaiter la non entrée en matière sur le projet.

* * *

Les lignes ci-dessus étaient écrites, lorsque nous sont parvenus les procès-verbaux des séances de la commission du Conseil national. Nous y trouvons les objections opposées à la proposition Meister par le colonel Weber au nom du Département militaire.

Les avantages apparents de cette proposition, a dit le colonel Weber, sont plus de simplicité et la possibilité, par un groupement approprié des forces: 1° de donner un cadre plus solide au landsturm ; 2° de faire de celui-ci un élément plus sûr de notre force militaire.

Mais la motion entraîne les inconvénients suivants :

Il est indiscutable qu'adjoindre aux quatre plus anciennes classes d'âge de la landwehr du projet des hommes qui n'ont jamais été aptes à faire partie de l'armée de campagne, serait diminuer la qualité de cette catégorie soit comme capacité de travail, soit comme discipline. Car s'il est posé des exigences qu'une partie de la troupe ne puisse remplir, cette fraction se révolte et entraîne avec elle les bons éléments. On peut donc se demander si ce mélange de landwehr et de landsturm donnerait un produit sur lequel le commandement de l'armée puisse faire fond et qui puisse être considéré comme un renforcement et une extension de la landwehr actuelle. Un élément moins nombreux mais plus sûr serait dans la plupart des cas préférable.

Le mélange du colonel Meister comprendrait environ 20 000 hommes faisant partie de la landwehr actuelle, auxquels sont à ajouter 18 000 hommes environ fournis par les quatre classes d'âge suivantes. Ce serait en chiffre rond 40 000 hommes qui appartiendraient à la dernière catégorie sans être de la troupe de landsturm d'infanterie.

L'application de la proposition aurait une conséquence financière, au point de vue de l'impôt militaire. La limite d'âge de 44 ans disparaîtrait. En lieu et place il y aurait les obligations militaires de la landwehr jusqu'à 40 ans, et celles du landsturm jusqu'à 48 ans. Il y aurait donc lieu de décider si à l'avenir l'impôt doit être payé jusqu'à 48 ans, ou si le payement cessera à l'âge de 40 ans. Le second système est praticable, le premier ne l'est pas.

Une organisation d'après la proposition Meister n'atteindrait son but que si les unités composées de landsturm et de landwehr étaient instruites ensemble et fondues en une seule troupe mais il en résulterait une sensible augmentation de dépense.

Le projet a toujours considéré le landsturm comme quelque chose d'à part, de séparé du reste de l'armée, cela à cause de son manque d'instruction pratique. Cette distinction trouve

surtout son expression dans le fait que ceux qui appartiennent au landsturm ne sont pas exonérés de l'impôt militaire. Au surplus, l'organisation du landsturm sera poussée plus avant par une nouvelle loi.

Dans l'élaboration de son projet, le Conseil fédéral s'est considéré comme tenu de s'attacher le plus possible à ce qui existe, à ce qui a été pratiqué. Au lieu des 104 bataillons de troupes mélangées de landsturm proposés par le colonel Meister, le projet fédéral prévoit seulement 28 bataillons de landwehr. Ceux-ci seraient forts de 800 à 900 hommes avec 700 fusils.

A titre de transaction, le colonel Weber, personnellement, pourrait admettre la formation de 36 bataillons de landwehr, comprenant environ 500 fusils, et qui, en temps de guerre, pourraient être renforcés par les éléments les plus capables du landsturm.

En terminant, le représentant du département militaire, a fait observer que dans aucun des pays qui nous avoisinent la durée du temps de service n'est comparable à ce qui existe chez nous.

Le génie et le projet de loi militaire.

Comme on peut le voir ci-dessus, les observations du colonel Meister ouvrent un large horizon à la critique qui peut être faite du projet d'organisation, en somme mal introduit et insuffisamment raisonné, du Conseil fédéral. Un point spécial a soulevé de nombreuses protestations : l'organisation du génie. La *Revue militaire suisse* s'est fait l'écho de ces protestations, et elle a publié divers travaux d'officiers supérieurs compétents, établissant combien le projet sacrifie l'arme du génie et le danger pouvant résulter de ce sacrifice. Les efforts tentés jusqu'ici n'ont pas eu de succès ; la commission du Conseil national n'a consenti qu'à des concessions de détail. L'arme du génie ne se laisse cependant pas démonter encore ; de César mal informé elle en appelle à César mieux informé, et présente ses observations sur le projet, tel qu'il est sorti de la

première lecture de la commission. Voici les principaux passages de ce document :

« Nous avons le regret de constater que, ce que les officiers du génie demandaient, comme effectif minimum et absolument nécessaire, pour leur arme, n'a été accordé ni pour les sapeurs ni pour les télégraphistes, et qu'on n'a fait droit que dans une très faible mesure à leur demande concernant les pontonniers. En outre, il n'a pas été tenu compte du désir de séparer la réserve de la landwehr. Nous estimons de notre devoir d'attirer encore une fois l'attention de la commission sur ces faits. Nous croyons que ce qui est demandé par le génie, constitue une réduction plus que suffisante de l'effectif actuel de ses troupes et qu'il n'est pas prudent de doubler cette réduction.

Plus les armes à feu sont puissantes, comme portée et pénétration, plus il faut avoir des moyens de protection et les troupes nécessaires à leur préparation. Pour les ouvrages de fortification permanente on a recours, non seulement aux fortes épaisseurs de terre, mais à la maçonnerie, aux massifs de béton et surtout aux blindages métalliques ; pourquoi faudrait-il, alors que l'on augmente ces défenses permanentes, diminuer les moyens d'action pour les défenses passagères et pour l'exécution des autres travaux de campagne ? Ce n'est pas logique. »

La brochure répond ensuite à l'objection présentée que les troupes techniques prévues par le projet sont d'un effectif supérieur à celle des autres armées. Cela n'est point, au contraire ; le tableau comparatif dressé par l'état-major permet de le constater. Voici ce tableau. La comparaison est faite par corps d'armée.

Suisse, troupes techniques d'après le projet. .	1536
Allemagne.	1960
Autriche	2142
Italie	1921
France	2355

Encore ces trois derniers pays ont-ils des pionniers d'infanterie et deux d'entre eux des pionniers de cavalerie.

La Suisse est donc en état d'infériorité, d'autant plus que pour obtenir le chiffre ci-dessus on calcule l'effectif des compagnies de réserve et de landwehr au même chiffre que celles de l'élite. Or cela ne sera pas, car il faut tenir compte de l'o-

bligation de fournir les quatre compagnies de pionniers de chemin de fer.

« Pour les sapeurs, constate la brochure, on nous objecte que l'on a admis au régiment d'infanterie un officier de sapeurs et deux petits chariots d'outils et que l'infanterie est ainsi mise à même d'effectuer des travaux techniques ; oui, mais sera-t-elle suffisamment exercée à ces travaux? Il faudra qu'elle soit aidée et dirigée par des sapeurs, qui seront détachés de leurs compagnies.

Nous devons aussi rappeler que, jusqu'à maintenant, le service des mineurs était fait par les pionniers du génie et, qu'à l'avenir, il devra être donné aux sapeurs, dont une section de chacune des deux compagies devra, plus spécialement, être exercée à ce service.

Pour ces raisons, il est indispensable d'avoir des compagnies de 185 hommes, y compris 5 officiers, et non pas seulement des compagnies de 168 hommes y compris 4 officiers ; nous avons aussi besoin d'hommes de cuisine et de garde, enfin il peut y avoir des malades.

Pour les pontonniers, on ne voulait également nous donner que 168 hommes, 4 officiers compris, pour desservir un train de pontons de 10 unités.

C'est beaucoup trop peu. On a accordé dans la première discussion de la commission 185 hommes y compris 5 officiers. C'est encore trop peu. Ce que nous demandons, savoir 210 hommes y compris 5 officiers, est un minimum [1].

Quant aux télégraphistes, on ne nous accorde que 125 hommes, officiers et train compris. C'est trop peu. Nous demandons que ce soit train non compris et qu'alors nous obtenions 6 officiers, 135 sous-officiers et soldats avec le train et un médecin.

[1] En Allemagne, en Autriche et en Italie, pour un équipage de pont analogue au nôtre comme longueur, l'effectif est de 236, 240 et 295 hommes, officiers compris.

En France, l'effectif est de 155 hommes, mais il ne faut pas oublier que dans cette armée les pontonniers font partie de l'artillerie et que les soldats du train sont instruits à faire, avec les pontonniers, les travaux accessoires. On peut occuper à ce service 80 à 100 hommes du train, ce qui porte l'effectif à 250 hommes environ.

Nous devons desservir deux unités télégraphiques, ce qui demande . . . . . 80 hommes.
Les signaux optiques . . . . . 25 »
Pour garde, cuisine, malades . . . . 20 »

Total 125 hommes.

sans le train et médecin.

Les constructions de lignes télégraphiques normales ne sont pas les plus fréquentes; il y a des constructions anormales, qui demandent beaucoup plus d'hommes pour transport du matériel en montagne, à travers les contrées où il n'y a pas de routes, au travers des forêts, etc. On en a eu des exemples dans le dernier rassemblement de troupes.

Dans tous les cas, une compagnie de télégraphistes doit avoir cinq officiers de troupes, dont trois montés. Ce dernier point a heureusement été admis.

Nous insistons donc, encore une fois auprès de la commission, en lui demandant de tenir compte de nos désirs Il n'y a, dans cette insistance, ni manque de discipline, ni une idée d'amour-propre, d'obtenir une arme plus nombreuse, mais la ferme et intime conviction que ce serait une faute de nous diminuer autant. Une réduction de 11 % dans l'élite sur l'état actuel est suffisante, n'en faisons pas une de 21 à 22 %. Nous sommes assez instruits dans ces matières pour pouvoir nous occuper de l'organisation de notre arme et ne perdons également jamais de vue l'armée dans son ensemble.

Rappelons que tous nos soldats sont armés du même fusil que l'infanterie et exercés au service tactique ; ce ne sont donc pas des forces perdues pour le combat.

Il est encore un point que nous devons aborder, c'est le groupement des troupes de réserve et de landwehr. De ce groupement résulteront pour l'instruction les conséquences les plus déplorables. Tous les deux ans la réserve sera en service et les hommes de la landwehr ne viendront que tous les quatre ans. Il y aura donc une grande différence dans l'instruction de ces hommes et dans les travaux que l'on pourra exiger d'eux. Les années où la réserve entrera seule, nous aurons des effectifs si faibles que les pontonniers, par exemple, ne pourront plus construire un pont.

Il vaudrait bien mieux, malgré l'inconvénient qu'il y aurait à former une compagnie de presque toute la Suisse, avoir des

compagnies de réserve et des compagnies de landwehr distinctes. Les premières aideraient à l'élite dans les cas de travaux importants, les dernières travailleraient en arrière des lignes avec le landsturm. Ceci soit dit pour les pontonniers et télégraphistes.

Pour les sapeurs, il faut absolument aussi avoir des compagnies de réserve pour être réparties aux régiments ou brigades de réserve d'infanterie et marcher avec elles. Dans notre arme, faire autrement serait une désorganisation pour tout ce qui aurait dépassé l'âge de 32 ans.

Nous devons insister sur ces faits, parce que c'est notre intime conviction qu'au point de vue de l'instruction des troupes et de leur emploi logique il faut qu'il en soit ainsi.

Que pour certaines subdivisions de l'artillerie, pour l'administration et les troupes sanitaires, on puisse introduire le mélange proposé par le projet, c'est un point sur lequel nous ne voulons pas nous prononcer. Mais pour le génie, nous devons protester avec toute énergie contre ce système et demander que la réserve et la landwehr soient séparées chez les sapeurs, pontonniers et télégraphistes. Nous croyons d'autant mieux pouvoir insister qu'il n'en résultera pas pour nous un homme de plus, mais une meilleure répartition.

Fusil Vetterli et fusil modèle 1889.

Dans une récente conférence donnée à la Société des officiers de Lausanne, M. le major Berney, contrôleur d'armes de la Ire division, a introduit une intéressante comparaison entre le fusil Vetterli et le fusil modèle 1889 au point de vue des réparations que nécessitent ces deux armes. Le fusil Vetterli a été pendant 20 années l'arme de notre infanterie et, sous forme de mousqueton, l'arme de notre cavalerie ; aujourd'hui encore, il est entre les mains des classes les plus anciennes de la landwehr à côté desquelles le landsturm est appelé à l'utiliser. On ne saurait donc se désintéresser de ce fusil qui, malgré les progrès des armes à feu portatives, et malgré les quelques inconvénients constatés par une longue expérience, est encore une bonne arme de guerre, donnant de bons résultats.

Qelques chiffres que nous relevons dans l'exposé de M. le major Berney permettent de déclarer cependant qu'au point de vue économique les avantages du nouvel armement ne sont pas moins grands qu'aux points de vue mécanique et balistique. Les calculs de la statistique reposent sur 300 000 armes : fusils, carabines et mousquetons. Or, sur ces 300 000 armes, le 75 %, soit 225 000, ont dû être rafraîchies une fois, ce qui au tarif des réparations qui fixe 3 fr. par opération, représente. . . . . Fr. 675 000

Le 50 %, soit 150 000 armes ont dû être rafraîchies deux fois, coût. . . . . » 450 000

Le 30 %, 90 000 ont été rafraîchies trois fois et plus, soit au minimum . . . . . » 270 000

Enfin, le 2 % des canons ont dû être changés, le calibre étant devenu trop grand. Le tarif des réparations porte le changement d'un canon à 18 fr. 50 ; pour 6000 canons » 111 000

Total, Fr. 1 506 000

dépense provoquée par la négligence des hommes et payée par eux.

Ces mêmes réparations ont entraîné la moins-value suivante.

Nous considérons comme nulle la moins-value des armes rafraîchies une seule fois. Cette unique réparation ne leur fait rien perdre de leur qualité, ce qui ne sera plus le cas du fusil à calibre réduit. En revanche, on peut évaluer au bas mot au 25 %, soit 25 fr., la moins-value des armes rafraîchies deux fois et au 50 %, soit 50 fr., la moins-value des armes rafraîchies plus souvent. Nous obtenons en conséquence les chiffres suivants :

225 000 fusils rafraîchis 1 fois, moins-value	Fr.	0
150 000 » » 2 » »	»	3 750 000
30 000 » » 3 » et plus »	»	4 500 000
Perte pour l'administration.	Fr.	8 250 000
» » les hommes	»	1 506 000
Total.	Fr.	9 756 000

perte uniquement due à la négligence des hommes.

Ce total représente une somme de 32 fr. par fusil. Si l'on y ajoute les autres réparations payées par l'administration, usure normale, défauts de la matière, accidents, bref, toutes les di-

verses réparations non imputables aux hommes, on obtient pour l'entretien du fusil Vetterli, pendant 20 ans, la somme minima de 15 milions de fr., ou 50 fr. par arme.

C'est beaucoup, c'est trop, car le mal eût pu être, sinon évité au moins atténué dans une mesure sensible. Il eût suffi d'employer l'eau bouillante pour le nettoyage des armes, pour l'intérieur du canon surtout. La graisse est sans doute un bon préservatif, mais elle n'enraye pas complètement le mal. Elle empêche la rouille de s'étendre en surface, elle ne l'empêche de s'étendre en profondeur ; avec elle, le principe rongeur subsiste. L'eau bouillante seule a la propriété d'arrêter complètement l'oxydation. En veut-on une preuve, qu'on se rappelle le système employé pour le bronzage des pièces ; on n'en trouvera pas de plus convaincant.

L'eau bouillante d'abord, la graisse ensuite, voilà les vrais moyens de lutter avantageusement contre les piqûres provoquées par l'énorme quantité de fulminate que doivent forcément contenir les cartouches à inflammation périphérique.

Le fusil modèle 1889 a bénéficié dans sa fabrication des expériences faites avec le Vetterli. La cartouche à inflammation périphérique entre autres à disparu, faisant place à la cartouche à inflammation centrale dans laquelle la quantité de fulminate est infiniment moindre. Les risques de piqûres en sont diminués dans de notables proportions. Avec le fusil actuel, le soldat soigneux qui, pendant les services auxquels il est appelé consacrera cinq à dix minutes par jour à l'entretien de son arme ; qui, rentrant chez lui, donnera également, avant toute chose, dix minutes aux soins qu'exige son fusil, ne verra jamais ni rouille, ni piqûres. Il n'a qu'à *essuyer les pièces de son fusil et les graisser à temps* pour qu'il ne lui soit jamais nécessaire d'employer l'expression nettoyer. L'homme doit bien se persuader, et ses chefs doivent, s'il le faut, lui inculquer cette persuasion, qu'il n'est pas chargé de dérouiller son arme, mais bien d'empêcher qu'elle se rouille ; ce sont les moyens préventifs auxquels il doit avoir recours, et ceux-ci, très faciles, suffisent pour qu'il n'ait jamais besoin d'en rechercher d'autres.

Il y aura de ce chef une diminution importante des cas de réparations ; rares seront entre autres les fusils à rafraîchir. En outre, la fabrication qui pour certaines pièces laissait un peu à désirer au début, s'est maintenant beaucoup améliorée.

Les arrêts de culasse qui se brisaient en grand nombre sont maintenant assez résistants. Du reste, si l'on comparait les premiers fusils modèle 1889 avec les premiers Vetterli, on serait étonné de constater combien sont moins nombreuses les réclamations auxquelles le premier a donné lieu. Aujourd'hui, ces réclamations sont nulles. M. le major Berney, qui vient de contrôler les armes des 13 bataillons d'élite de la Ire division, a été surpris du peu de réparations qu'ont nécessité ces armes pendant les cours de tir. Lorsqu'on en aura fini avec les curettes en bois et lorsque les hommes sauront se servir un peu mieux du cordeau de nettoyage, les réparations diminueront encore du 50 %.

ACTES OFFICIELS

Rapport

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les dépenses qu'entraînera la loi concernant l'organisation de l'armée suisse (1re partie : organisation des troupes).

On sait que la commission du Conseil national, chargée de l'étude du projet de loi militaire, a demandé au Conseil fédéral des renseignements complémentaires sur la portée financière de son projet. Le rapport dont nous donnons le résumé répond à cette demande. Pour deux motifs, une analyse, d'ailleurs détaillée, de ce document nous paraît préférable à sa publication in-extenso : nous pourrons élaguer, ou du moins résumer certains passages sans grand intérêt et nous éviterons à nos abonnés la lecture de nombreuses pages rédigées dans ce pur français fédéral que notre administration suisse affectionne.

Le rapport débute par une comparaison des frais d'équipement et d'instruction des recrues sous le régime actuel et sous le régime du projet. Celui-ci justifie l'augmentation des combattants, spécialement pour l'infanterie, par les considérations suivantes :

1. L'effectif total réel des troupes de l'élite a dépassé de beaucoup l'effectif normal prévu par la loi de 1874. Celle-ci prévoyait un effectif de 103 840 hommes ; or l'effectif de contrôle en 18 4 est de 134 932 hommes Le projet prévoit un effectif de 118 959 hommes.

2. Les effectifs des armes spéciales et des services auxiliaires de l'é-

lite seront proportionnellement réduits. Ainsi, on supprime les 16 colonnes de parc de l'élite (2560 hommes); on diminue l'effectif normal du génie d'élite de 1066 hommes, des troupes sanitaires de 319 hommes, des unités du train de 379 hommes.

3. On répartira d'une manière plus directe les recrues dans les différentes armes. On évitera par exemple un 40 % de surnuméraires dans les batteries de campagne et un 62 % dans le génie, alors que certaines unités d'infanterie ont à peine leurs contrôles à l'effectif normal.

Le rapport constate que le chiffre du recrutement va toujours croissant d'année en année. Il était de 12 967 en 1880; de 1881 à 1883 il était en moyenne de 14 511; cette moyenne s'est élevée de 1890 à 1892 à 15 980 hommes [1], et le chiffre de 1893 est de 17 148.

Le tableau suivant donne comparé à l'effectif normal de 1874, l'effectif de contrôle des différentes armes de l'élite résultant du recrutement des années 1890 à 1892:

	Effectif réel 1894	Effectif réel 1893	Effectif normal. d'après la loi de 1874
Etat-major général et section des chemins de fer	96	87	54
Infanterie	97,929	95,321	75,878
Cavalerie	3,244	3,105	3,412
Artillerie	20,294	19,434	14,486
Génie	6,792	7,355	4,864
Troupes sanitaires	4,597	4,601	4,484
Troupes d'administration	1,590	1,440	618
Officiers de la justice militaire	55	81	44
Officiers de la poste et du télégraphe militaires	29	—	—
Aumôniers	63	—	—
Secrétaires d'état-major	50	—	—
Vélocipédistes	193	—	—
	134,932	131,424	103,840

Par une répartition convenable des recrues, succédant d'une part à la réduction ou la suppression des effectifs normaux des armes spéciales d'autre part à la diminution du nombre des surnuméraires que possèdent certaines de ces armes, on obtiendra, dit le rapport, des économies importantes au regard des dépenses actuelles pour équipement et instruction des recrues. Cette économie résultera du fait que l'infanterie verra ses effectifs accrus aux dépens d'autres armes dont les hommes coûtent beaucoup plus à équiper et à instruire.

[1] 1890, 15 466; 1891, 15 763; 1892, 16 711. Depuis 1891 on a forcé le recrutement pour ménager la transition entre les anciens et les nouveaux effectifs. Ceci nous permettra de constater plus loin la rédaction tendancieuse du rapport.

Afin de pouvoir entrer en campagne avec l'effectif normal, l'effectif de contrôle doit être de 10 à 20 % plus élevé. Le 20 % des hommes ne se présente pas aux cours de répétition. Cette proportion est même facilement dépassée pour peu que les autorités soient indulgentes, ou les absences hors du pays nombreuses. Mais il va sans dire que beaucoup de dispenses accordées pour les cours de répétition n'existeraient pas lors d'une mobilisation et qu'un grand nombre de Suisses à l'étranger rentreraient au pays. Le 18 à 15 % de surnuméraires serait donc suffisant, soit le 15 % dans les troupes combattantes et le 10 % dans les autres. Encore ces dernières n'auraient-elles droit aux surnuméraires que pour autant que les armes combattantes posséderaient leur 15 % et, dans ces dernières, le 10 % dans l'artillerie et le génie ne serait pas dépassé avant que l'infanterie ait obtenu le 15 %. Le rapport estime qu'on peut aller plus loin encore dans la cavalerie et que cette arme peut se contenter d'une proportion de surnuméraires de 5 à 8 %.

Conséquence : l'économie à réaliser par le projet serait de 150 000 fr. chiffre rond. Pour le prouver, le rapport commence par exposer la manière dont on détermine le nombre de recrues nécessaires chaque année aux diverses armes. Après avoir fixé le chiffre de l'effectif de contrôle, soit l'effectif normal plus les surnuméraires, on établit en % le déchet qui se produit dans l'élite sur les douze classes d'âge, et que l'expérience permet de déterminer. On additionne le montant de ce déchet au chiffre de l'effectif de contrôle. La somme divisée par douze donne le chiffre moyen des recrues à lever chaque année[1].

Par cette opération on trouve que le recrutement doit fournir les levées suivantes :

Cavalerie	466	hommes
Batteries de campagne	1051	»
» montagne	142	»
Compagnies de forteresse	125	»
» position	236	»
Génie	450	»
Troupes sanitaires	420	»
» d'administration	98	»
Train d'armée	292	»

[1] Pour la joie de nos lecteurs, voici le passage du rapport qui donne cette explication :

« Il faut tout d'abord fixer l'effectif de contrôle à atteindre par le recrutement. Cet effectif de contrôle comprend l'effectif normal plus le nombre nécessaire de surnuméraires. *Il ressort des expériences qui ont été faites jusqu'ici de quelle manière l'effectif de contrôle se comporte vis-à-vis de la somme des 12 classes d'âge de recrutement qui le constituent, c'est-à-dire qu'il s'agit de fixer le déchet naturel auquel la troupe est soumise pendant les 12 années d'élite.* (C'est nous qui soulignons. *Réd.*) Ce déchet, calculé en %, doit être additionné à l'effectif de contrôle désiré ; le tout divisé par 12 donne le nombre de recrues qui doit être levé en moyenne par année. »

Ces chiffres de recrutement ne devront pas être dépassés aussi longtemps que l'infanterie n'aura pas le 20 % de surnuméraires. L'effectif de contrôle de l'élite au 1er janvier 1874, soit 134 932 hommes, démontre que la répartition ci-dessus assure pour l'avenir le 15 % de surnuméraires à l'infanterie. Actuellement déjà l'effectif de contrôle dépasse de 13.4 % l'effectif normal du projet.

Les frais d'armement, équipement et instruction des recrues, calculés par homme sont les suivants :

	Armement	Habillement et équipement (chevaux de selle)	Ecole de recrues	Total.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Infanterie	100.—	130.25	152.—	382.25
Cavalerie	84.—	204.45 (+1270	581.—	2139.45
Batteries attelées	11.88	185.60	476.—	673.48
Artillerie de montagne	9.—	145.95	466.—	620.95
» position	9.	147.75	406.—	562.75
» forteresse	100.—	143.80	522.—	765.80
Colonnes de parc	26.42	190.45	476.—	692.87
Artificiers	9.—	145.75	126.—	280.75
Train d'armée	9.—	215.20	469.—	693.20
Génie	110.—	148.80	228.—	486.80
Troupes sanitaires	9.—	144.05	115.—	268.05
» d'administration	9.—	144.—	160.—	313.—

Prenant pour base la moyenne des années 1890 à 1892, ces frais nécessitent les dépenses suivantes, avec la *répartition actuelle :*

	Recrutement moyen annuel.	Prix d'unité par homme pour l'armement, l'équipement et l'instruction.	Dépenses totales.
	1890 à 1892	Fr.	Fr.
Infanterie	11,892	382.25	4,545,717.—
Cavalerie	444	2,139.45	949,915.80
Batteries attelées	1,184	673.48	797,400.32
» de montagne	70	620.95	43,466.50
Artillerie de position	220	562.75	123,805.—
Compagnies de forteresse	130	765.80	99,554.—
Colonnes de parc	338	692.87	234,190.06
Artificiers	50	280.75	14,037.50
Train d'armée	342	693.20	237,074.40
Génie	710	486.80	345,628.—
Troupes sanitaires	456	268.05	122,230.80
» d'administration	144	313.—	45,072.—
	15,980	—	7,558,091.38

Les dépenses seraient les suivantes d'après le projet :

	Recrues nécessaires chaque année d'après projet.	Prix d'unité pour l'armement l'équipement et l'instruction. Fr.	Dépenses totales. Fr.
Infanterie	12,700	382.25	4,855,542.—
Cavalerie.	466	2139.45	996,983.70
Batteries attelées	1,051	673.48	707.827.48
» de montagne . .	142	620.95	88,174.90
Artillerie de position . . .	236	562.75	132,809.—
Compagnies de forteresse .	125	765.80	95,725.—
Colonnes de parc	—	—	—
Artificiers	—	—	—
Train d'armée	292	693.20	202,414.40
Génie.	450	486.80	219,060.—
Troupes sanitaires. . . .	420	268.05	112,581.—
» d'administration . .	98	313.—	30,674.—
	15,980	—	7,440,824.48

Le résultat est donc celui-ci :

Répartition actuelle	Fr. 7,558,091.38
Répartition projetée	» 7,440,824.48
Diminution annuelle des dépenses	Fr. 117,266.90

En fait, ajoute le rapport, le recrutement dans la cavalerie dans les années prochaines ne dépassera pas la moyenne de 444 cavaliers, de sorte que le nombre de 466 prévu par la loi reste théorique. En prenan le résultat réel du recrutement, soit 444 cavaliers, il en résulte une diminution de dépense (à la place des 22 cavaliers viennent des soldats d'infanterie), qui se monte à (22 × 1757.20) 38 658 fr. 40.

En conséquence, la dépense totale pour l'habillement, l'équipement, l'armement et l'instruction des recrues se monte, par année, à (117,266.90 + 38,658.40) fr. 155,925.30 de moins que jusqu'à présent [1].

[1] Ces conclusions ne sont pas exactes ; le calcul du Conseil fédéral pèche par la base.

Le rapport prend comme point de comparaison, d'une part, le recrutement que nécessitera le projet, d'autre part, le recrutement de 1890 à 1892. Ce recrutement a fourni annuellement, levée moyenne, 15 980 hommes. Il est suffisant pour permettre les nouveaux effectifs surnuméraires compris et, grâce à la répartition meilleure des recrues entre les armes, il en résultera une économie de 7 558 091 fr. 38 c., répartition actuelle, moins 7 440 824 fr. 48 c., répartition projetée; différence, 117 266 fr. 90 c. En effet, avec l'organisation actuelle, si l'on ne tient pas compte des différences d'armes, sans influence sur notre raisonnement, un homme coûte, en frais d'équipement et d'instruction (7 558 091 38 : 15 980)

Un second chapitre du rapport est consacré aux frais des cours de répétition de l'élite.

En prenant pour base l'effectif du contrôle de l'élite au 1er janvier 1894, ces frais sont actuellement les suivants :

	Effectif de contrôle 1894.	Hommes astreints au service.	Frais par homme.	Total.
Infanterie (y compris le personnel du train et le personnel sanitaire qui en dépendent) .	101,432	40,572	Fr. 63	Fr. 2,556,036
Cavalerie	3,362	3,025	110	332,750
Batteries attelées	10,806	4,322	212	916,264
» de montagne . . .	502	200	184	36,800
Compagnies de position . . .	1,717	686	162	111,132
Colonnes de parc	3,122	1,248	166	207,168
Compagnies d'artificiers . . .	446	178	53	9,434
Bataillons du train	1,978	791	171	135,261
» du génie et pionniers d'infanterie	6,767	2,706	75	202,950
Lazarets de campagne . . .	1,817	726	90	65,340
Compagnies d'administration .	1,304	521	88	45,848
Total.	133,253	54,975	—	4,618,983

472 fr. 97 c. D'après le projet il ne coûte plus que (7 440 824 48 : 15 980) 465 francs 51 cent.

Mais il importe de faire remarquer que le recrutement de 1890 à 1892 n'est pas le recrutement normal que nécessite l'organisation de 1874. Il s'agit d'un recrutement forcé en vue précisément du passage à l'organisation nouvelle et prévu pour faciliter une plus rapide augmentation des effectifs, bataillons d'infanterie à 800 hommes, cavalerie augmentée de 682 cavaliers, accroissement des batteries de montagne, création de l'artillerie de forteresse. La comparaison du rapport est donc erronée; erronées de même sont ses conclusions.

Pour rentrer dans l'exactitude il faut prendre comme terme de comparaison le recrutement antérieur à 1891, c'est-à-dire à une époque où l'on se contentait de suffire aux besoins de l'organisation de 1874. Le rapport permet, grâce aux chiffres qu'il fournit, d'établir la moyenne de la dernière décade, années 1881 à 1890. Cette moyenne est non de 15 980 hommes, chiffre rendu nécessaire par le projet, mais de 14 911. Encore avec ce chiffre a-t-on obtenu, dans certaines armes, un nombre exagéré de surnuméraires.

En conséquence, l'ancienne organisation coûtait, en frais d'équipement et d'instruction, non la somme de 7 558 091 fr. 38 c. qui est exceptionnelle, mais (14 911 × 472 97) 7 052 455 fr. 67 c., chiffre normal. Ainsi rétablie dans ses termes exacts, la comparaison entre l'organisation actuelle et l'organisation projetée, démontre non une économie annuelle de 117 266 fr. 90 c. mais une augmentation de dépense de (7 440 824 48 — 7 052 455 67) 388 360 fr. 81 c.

En citant ces chiffres, notre idée n'est pas d'en tirer un argument contre le projet; nos arguments nous les indiquons plus haut, et ils nous paraissent amplement suffisants; nous tenions seulement à remettre les choses au point.

D'après le projet, ces frais seraient les suivants :

	Effectif normal de l'élite d'après le projet.	Le même avec 18.4 °/o de surnuméraires.	Hommes astreints au service.	Prix d'unité. Fr.	Frais des cours de répétition. Fr.
Infanterie	93,576	106,387	42,554	63	2,680,902
Cavalerie	4,196	4,758	4,282	110	471,020
Batteries attelées. .	9,076	10,292	4,116	212	872,592
Artillerie de montagne	1,137	1,286	515	184	94,760
Artillerie de position.	1,905	2,160	864	162	139,968
Génie	4,060	4,604	1,841	75	138,075
Troupes sanitaires .	1,432	1,623	649	90	58,410
» d'administration	980	1,111	444	88	39,072
Train d'armée (colonnes et compagnies supplémentaires) .	908	1,029	411	171	70,281
	117,270	133,250	55,676	—	4,565,080

La diminution de dépenses est de 53 903 fr. Ce chiffre, le rapport croit pouvoir le majorer en se basant sur ce que les effectifs en cavalerie ne seront à l'état normal que dans sept ou huit ans. D'ici là, on ne peut évaluer à plus de 3400 cavaliers l'effectif moyen des hommes qui se présenteront pendant les huit prochaines années. Il en résultera, si l'on décompte l'augmentation des frais résultant des effectifs plus forts de l'infanterie, une nouvelle économie de 1 115 fr. Total, 125 018 fr. [1].

[1] Ici encore nous pourrions, quoique avec moins de précision, renouveler nos réserves sur le raisonnement du rapport. Au surplus, il faut admettre que dès l'instant qu'on propose une loi nouvelle pour augmenter les effectifs, on s'efforcera d'obtenir cette augmentation le plus rapidement possible, en quoi on aura raison. Il est donc probable que l'autorité militaire continuera à forcer le recrutement de la cavalerie comme elle le fait depuis deux ans. A remarquer en outre, qu'en tout état de cause, l'économie n'est que temporaire. Le rapport lui-même ne la considère pas comme très réelle, puisqu'il dit : « Ce calcul est incertain. »

Le rapport prévoit une autre économie sur les chevaux d'officiers :

CHEVAUX D'OFFICIERS DE L'ÉLITE

Actuellement.		*D'après le projet.*	
Etat-major de l'armée . .	78	Etat major de l'armée . .	78
4 états-majors de corps d'armée.	156	4 états-majors de corps d'armée.	140
8 états-majors de division .	226	8 états-majors de division .	140
16 brigades d'infanterie . .	1008	16 brigades d'infanterie . .	800
8 bataillons de carabiniers .	56	8 bataillons de carabiniers .	40
12 compagnies de guides. .	48	4 régiments de cavalerie .	328
8 régiments de dragons . .	296	9 escadrons	108
8 brigades d'artillerie. . .	568	8 régiments d'artillerie de campagne à 4 batteries	280
2 batteries de montagne. .	16	4 régiments d'artillerie de campagne à 6 batteries	228
5 sections d'artillerie de position	20	3 sections d'artiller. de montagne	63
8 parcs de division. . . .	160	5 sections d'artillerie de position	70
8 bataillons du train . . .	112	8 demi-bataillons de sapeurs	32
8 » du génie . . .	128	4 sections de ponts. . . .	20
8 lazarets de campagne . .	64	4 compagn. de télégraphes.	8
8 compagnies d'administration	24	8 lazarets de division. . .	32
		4 ambulances de montagne.	4
		4 détachem. de subsistances	24
		1 compagnie d'aérostatiers.	3
		4 compagnies supplémentaires du train	16
	2960		2414
Différence.	546		

En admettant une moyenne de 40 % des officiers montés d'élite assistant chaque année à des cours de répétition de 16 jours, on obtient ainsi une diminution de 3488 journées qui, à 9 fr. 30 (cheval 4 fr., domestique 3 fr. 50, ration 1 fr. 80), produit une économie de 32 438 fr. 40.

Ici encore, le rapport constate que ce calcul est incertain, et que si l'on tient compte qu'actuellement nombre d'officiers ayant droit à deux chevaux se contentent d'un seul, on doit réduire cette économie, peut-être du 50 %.

Il va sans dire que si l'on appelle aux cours de répétition les recrues de l'année, les frais de ces cours seraient sensiblement augmentés. Cette

augmentation serait de 531 140 fr., en admettant la présence du 90 °/o des recrues. L'Assemblée fédérale pourra prendre chaque année, à l'occasion du budget, une décision à cet égard.

Les cours de répétition de la réserve n'entraîneraient pas un notable accroissement des charges financières. Le Département militaire se propose de faire ces cours tous les deux ans, mais en n'y appelant que les quatre plus jeunes classes d'âge. L'homme ferait ainsi son service jusqu'à sa 35e ou sa 36e année. L'effectif du bataillon, avec les quatre plus jeunes classes d'âge, serait de 500 à 600 hommes ; le cadre serait appelé au complet.

Les économies que l'on réaliserait sur la diminution des états-majors de brigades, régiments et bataillons permettraient de couvrir les frais des inspections de la nouvelle landwehr, qui auraient lieu tous les deux ans. En effet, d'après le projet, la réserve et la landwehr exigeraient 1310 officiers et 1577 chevaux d'officiers de moins que l'organisation actuelle.

Le troisième chapitre est consacré au matériel de guerre.

Le rapport relève en débutant l'insuffisance actuelle de ce matériel pour la landwehr. Pour compléter les effectifs actuels du matériel de landwehr, les achats suivants seraient nécessaires :

520 fourgons, ord. 1889 (5 par bataillon) à 1000 francs . .	Fr. 520 000
138 demi-caissons (2 par bataillon, 70 existants) à 1000 francs	» 138 000
312 bâches pour chars de réquisition (3 par bat.) à 81 francs	» 25 272
693 paires de harnais pour chevaux de trait (10 par bataillon ; 347 existent déjà) à 220 francs	» 152 460
Batterie de cuisine pour officiers et troupe pour 72 bataillons (il y en a déjà pour 32 bat.) à 1850 fr. par bataillon .	» 133 200
	Fr. 968 932

Le projet, en prévoyant pour la réserve seule le rôle de troupe de campagne de seconde ligne, permet de réduire ces achats aux chiffres suivants :

180 fourgons, ordonnance 1889, à 1000 francs	Fr. 180 000
2 demi-caissons (70 existants pour la landwehr) à 1000 fr.	» 2 000
108 bâches pour chars de réquisition à 81 francs	» 8 748
13 paires de harnais pour chevaux de trait à 220 francs .	» 2 860
Batterie de cuisine pour officiers et troupe, pour quatre bataillons à 1850 francs (il y en a pour 32 bataillons). .	» 7 400
	Fr. 201 008

Différence, 767 924 francs.

Par contre, l'augmentation des chariots d'outils de pionniers entraîne de nouvelles acquisitions. Les 64 régiments actuels de l'infanterie d'élite et de landwehr possèdent chacun un chariot d'outils de pionniers. A l'avenir, les régiments de l'élite et de la réserve en auront deux, tandis que

la landwehr, comme troupe territoriale, peut se contenter du matériel de magasin et de réquisition. Le nombre nécessaire en plus est de 16 chariots d'outils de pionniers à 4000 fr. chacun, ce qui fait 64 000 francs.

Les *huit nouvelles batteries de campagne* du projet prennent le matériel des huit batteries de campagne actuelles de landwehr, matériel qui est de même valeur et aussi complet que celui des batteries d'élite. Les 56 batteries de campagne reçoivent un caisson de plus, à la place de l'affût de rechange, qui est réintégré dans le parc de dépôt.

Les *quatre parcs de corps mobiles* du projet conduisent, en tout, 216 caissons d'artillerie, tandis qu'actuellement 224 caissons sont attribués aux colonnes du parc d'élite et de landwehr, plus une réserve de 22, sans compter le matériel d'école le plus nécessaire. Il résulte donc, de l'attribution d'un septième caisson à chaque batterie de campagne, une augmentation de 26 caissons d'artillerie, dont le coût, de 2200 fr. par pièce, exigera une dépense de 57 200 francs.

Les chariots à munition de l'infanterie sont en nombre suffisant.

Pas d'achats pour l'*artillerie de position*. Les cinq sections possédaient jusqu'à présent, un parc de :

70 pièces, canons de 12 cm. ;
50 » mortiers de 12 cm. ;
40 » canons de 8 cm.

En outre, un parc de réserve de :

28 pièces, canons de 12 cm. ;
20 » mortiers de 12 cm. ;
16 » canons de 8 cm.

De plus, un certain nombre de pièces d'école de chaque catégorie.

D'après le projet, l'armement des cinq régiments d'artillerie de position est réglé comme suit :

80 canons de 12 cm. ; 18 restent dans le parc de réserve ;
60 mortiers de 12 cm. ; 10 restent dans le parc de réserve ;
60 canons de 8 cm.

Il manque encore 4 de ces dernières pièces, mais elles existent en nombre suffisant parmi les pièces d'école de l'artillerie de campagne et de position et dans les provisions du parc de dépôt.

Dans le *génie*, les chariots de sapeurs doivent être augmentés de 12, ce qui exige une dépense de 48 000 francs.

Dans les *troupes sanitaires*, quatre *ambulances de montagne* sont à créer. Les frais ne dépasseront, en aucun cas, 50 000 francs.

Pour l'*administration*, on ne prévoit pas de nouveaux achats.

La création de quatre *batteries de mitrailleuses* dans la cavalerie, l'*augmentation de l'artillerie de montagne* et la formation d'un *parc d'aérostation* ne dépendent, en aucune façon, de la nouvelle organisation des troupes et des unités. Ce sont des exigences qui, depuis longtemps, sont pen-

dantes et auxquelles on aurait même déjà dû satisfaire pour l'ancienne organisation ; ce n'est que par hasard qu'elles se représentent en ce moment-ci.

La nouvelle organisation des troupes est tout aussi urgente, que l'on satisfasse à ces exigences ou non.

Il existe depuis longtemps des propositions spéciales au sujet des batteries de mitrailleuses et de la création du parc d'aérostation. L'augmentation de l'artillerie de montagne, question soulevée fréquemment dans les Chambres, a été ajournée jusqu'à la discussion de l'organisation des troupes, l'occasion se présentant ainsi plus favorablement. Les frais d'achat du matériel pour les nouvelles batteries de montagne ne dépasseront pas *300 000* francs. Chaque batterie coûte, avec la munition, environ 50 000 fr., savoir :

Pièces et caisses à munition	Fr.	12 400
Harnais pour chevaux	»	12 500
Caisses d'outils, outils de pionniers, divers . .	»	4 100
Batterie de cuisine	»	250
Matériel sanitaire	»	700
Munitions (400 coups par pièce)	»	19 500
Total . .	Fr.	49 450

Il existe actuellement 26 pièces, qui peuvent être équipées au complet. On aurait besoin, d'après le projet, de :

9 batteries à 4 pièces	36 pièces
6 pièces de réserve	6 »
8 pièces d'école (2 batteries complètes) .	8 »
Total . .	50 pièces.

A construire à neuf : 24 pièces ou 6 batteries. Coût : *300 000* francs.

En résumé, le rapport conclut à une économie sur ce chapitre de 248 724 fr. ou 548 724 fr., suivant que l'on compte ou non les frais relatifs à l'artillerie de montagne.

Le rapport déclare qu'une centaine de mille francs suffirait pour le passage de l'ancienne à la nouvelle organisation, puis il conclut en évaluant à 200 000 fr. l'économie annuelle résultant du projet. Cette économie se changerait en une augmentation de dépenses de 330 000 fr. si les recrues de l'année étaient appelées aux cours de répétition. « Cela ne serait cependant absolument pas une conséquence absolue et inévitable du projet, » dit le rapport dans ce français charmant qu'on parle à Berne.

Etat-major général. — Le Conseil fédéral a transféré, dans le corps d'état-major général, les officiers dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école d'état-major général nº 1 (IIme partie) de cette année :

MM. Emile Häuptli, capitaine d'infanterie, à Bienne ; Hermann von Waldkirch, id., à Schaffhouse ; Eugène Curti, id., à Winterthour ; Ernest Zschokke, id., à Aarau ; Hector von Sprecher, premier-lieutenant d'infanterie, à Mayenfeld ; François de Lapalud, premier-lieutenant d'artillerie, à Genève ; Hans Bauer, premier-lieutenant de cavalerie, à Zurich ; Edmond de Grenus, id., à Berne ; Charles-Eugène Perrier, id., à Marin (Neuchâtel) ; Edmond Boissier, id., à Genève ; Otto Bridler, premier-lieutenant du génie, à Winterthour ; Hans Pfyffer, premier-lieutenant d'artillerie, à Lucerne.

En même temps, le Conseil fédéral a promu tous les premiers-lieutenants ci-dessus au grade de capitaine d'état-major général.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A propos de la réorganisation militaire. — Le comité de la section grisonne de la Société des officiers a envoyé aux membres de cette section la circulaire suivante :

« Dans sa dernière réunion, la section grisonne de la Société des officiers a entendu un rapport de notre honorable instructeur d'arrondissement, M. le colonel G. Wassmer, sur la nouvelle organisation des troupes. La section souscrit aux changements, améliorations et simplifications apportées par le projet. Mais comme la loi dans son ensemble est encore à l'état de projet, notre section estime qu'il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur d'autres améliorations possibles.

» Parmi celles-ci, nous mettons en première ligne l'adjonction au bataillon d'un cinquième capitaine, monté. Autant nous nous montrons peu partisans des capitaines montés en général, autant nous semble nécessaire d'adjoindre au bataillon un remplaçant monté du major. Le projet remet à sa véritable place l'adjudant ; le commandant de bataillon doit pouvoir employer comme officier d'ordonnance pour porter les ordres et rapports un jeune officier bien monté. Mais cet adjudant ne peut ni ne doit rester collé au bataillon, tandis que le capitaine supplémentaire devrait rester près du bataillon pour y suppléer le major, de telle sorte que celui-ci puisse avoir une plus grande liberté d'allures. Le remplacement du major par le plus ancien commandant de compagnie est insuffisant lorsque celui-ci doit conduire à pied le bataillon. Si l'on veut monter le commandant d'une des quatre compagnies on arrive facilement à donner à cette

compagnie une situation exceptionnelle. D'autre part, un commandant de compagnie qui à l'ordinaire n'est pas monté, ne peut pas, aussitôt que le remplacement du major est nécessaire, monter sur le second cheval de celui-ci et le suppléer. Si donc on veut avoir un remplaçant du major capable, il est indispensable d'adjoindre au bataillon un cinquième capitaine monté.

» Une seconde question concerne l'adjonction des sapeurs. Tandis que précédemment le commandant de compagnie pouvait avoir à disposition n'importe où les pionniers d'infanterie, l'infanterie doit aujourd'hui y renoncer complètement. Bien que nous reconnaissions que toute arme doit pouvoir se suffire à elle-même, nous devons insister néanmoins sur le fait que pour les travaux techniques de l'infanterie un détachement formé d'un personnel exercé est nécessaire. Le temps de service limité ne permet pas aux cadres de l'infanterie d'avancer suffisamment leur instruction pour qu'ils puissent sans aide mener à bien n'importe quel ouvrage difficile. Un appel aux sapeurs est dès lors à chaque instant nécessaire.

» Il nous paraîtrait plus simple de s'en tenir à l'ancien système, qu'un détachement de sapeurs fut attribué par la loi au régiment. D'après le projet d'organisation un commandant de bataillon qui aurait besoin d'aide technique devrait passer par toutes les instances jusqu'au commandant de division pour que le commandant du bataillon de sapeurs décide de détacher au bataillon réclamant la troupe nécessaire. Dans notre idée, le chef du régiment attribuerait le détachement de sapeurs au bataillon qui, d'après lui, en aurait le premier besoin, et si ce besoin ne se fait pas sentir, le détachement suivrait les bataillons qui trouveraient ainsi en tout temps à proximité l'aide nécessaire. A ceux qui objectent que les compagnies de sapeurs ne sont plus assez fortes pour faire le travail pour une division entière ou pour exécuter quelque gros ouvrage, nous nous permettons de faire observer que les demi-bataillons eux aussi sont trop faibles pour ces tâches, et que dans les cas de ce genre, on fait appel à l'infanterie et au landsturm. Notre proposition serait donc la suivante : les pionniers d'infanterie actuels sont supprimés ; à leur place, chaque régiment reçoit une subdivision de sapeurs. »

La Société des officiers de la VIIe division a discuté, elle aussi, dans une réunion tenue le 3 juin, à Arbon, le projet de réorganisation militaire. Après une vive discussion les cinq résolutions suivantes ont été votées :

1° Les cantons ne peuvent maintenir le nombre légal de bataillons d'infanterie d'une manière conforme au but poursuivi et à l'effectif complet. Il faut en conséquence que dans chaque arrondissement de division ou de corps d'armée une partie des bataillons puisse être formée d'hommes pris dans tous les cantons du dit arrondissement.

La prescription actuelle permettant d'attribuer les officiers surnumé-

raires d'un canton à la troupe d'un autre canton doit être maintenue dans le projet.

2° Il est très désirable de porter l'effectif du bataillon d'infanterie à 1000 hommes, ou tout au moins à un chiffre s'en rapprochant.

3° Les chefs de compagnie doivent être montés. En attendant on devrait au moins attacher un officier monté au commandant du bataillon à titre d'aide et de remplaçant.

4° L'augmentation des ordonnances montés et des chevaux de réserve dans l'infanterie serait incontestablement utile.

5° Le nombre des escadrons doit être porté à 36, et celui des batteries attelées à 64, ce dernier point en considération d'une plus forte dotation de l'artillerie divisionnaire.

Genève. — Dans son assemblée générale du 27 mai 1894, la Société militaire du canton de Genève, section de la Société des officiers de la Confédération suisse, a composé son comité, pour 1894-1896, de la manière suivante :

Président, en remplacement de M. le major Cartier, non rééligible : M. le major d'artillerie Picot.

Vice-président : M. le major d'infanterie Galopin.

Autres membres du comité : MM. le major Le Fort, les capitaines Bastard, G. Pictet et Poulin, les Ers lieutenants Duchêne et Patry, le lieutenant Choisy.

Allemagne. — *Insignes pour les bons tireurs.* — Les insignes, en forme d'aiguillettes, adoptés en Prusse et en Wurtemberg, viennent de l'être également dans l'armée bavaroise.

De plus, l'empereur vient d'en adopter d'analogues pour l'infanterie de marine et les matelots-canonniers ayant fait preuve d'habileté dans le maniement des canons ordinaires, revolvers, ou à tir rapide, des mitrailleuses, etc.

— *Essais d'un nouveau revolver.* — On doit expérimenter sous peu un nouveau revolver dont les cartouches ne seront plus disposées dans un tambour, mais pourront être introduites dans l'arme au moyen d'un chargeur qui en contiendra cinq, comme dans les fusils de petit calibre.

Dans ce revolver, le magasin est placé immédiatement en avant du mécanisme de détente ; et celle-ci est disposée de façon telle qu'il suffit de presser dessus pour produire automatiquement l'éjection des douilles vides, le rechargement, l'armement et le tir de l'arme. Aussitôt que les cinq cartouches du chargeur sont brûlées, celui-ci tombe à terre de lui-même, et il n'y a plus qu'à le remplacer par un autre.

— *Vélocipédie.* — Chaque régiment d'infanterie et chaque bataillon de chasseurs viennent de recevoir 3 bicyclettes du dernier perfectionnement. Le total de ces instruments mis en service est actuellement de 830, et la moyenne du prix de revient de chaque machine, de 300 marks. Les frais d'entretien annuels sont évalués à 31 125 marks qui ont été prévus au budget.

— *Nouvelle couleur des bâtiments de guerre.* — Depuis l'emploi des projecteurs électriques dans la marine allemande, on a reconnu la nécessité de changer la couleur extérieure des bâtiments de guerre pour les rendre moins visibles. Après l'abandon de la couleur noire, on a expérimenté toutes les teintes possibles, et d'abord on avait adopté une nuance brun jaunâtre comme la meilleure. Cependant le service de la marine s'est finalement décidé pour une couleur grise bleuâtre qui va être appliquée à tous les navires de guerre destinés à la défense des côtes ainsi qu'aux torpilleurs — et ce, non seulement sur la coque extérieure des navires, mais sur toutes leurs parties, telles que : tourelles, canons, ancres, chaînes d'ancres, mâts, etc., qui pourraient servir de point de mire à l'ennemi.

Autriche-Hongrie. — *Changement de tenue.* — Les changements de tenue si souvent annoncés, puis démentis, paraissent définitivement confirmés par la lettre que le ministre du commerce vient d'adresser à la chambre de commerce de Reichenberg, la plus importante ville de Bohême pour la fabrication des draps et que, par suite, ces questions intéressent d'une façon particulière.

Les changements dont il s'agit se réduisent d'ailleurs à la suppression de la nuance garance pour la culotte du train et de la cavalerie. Cette culotte sera désormais en drap bleu clair pour tous les régiments de dragons, de uhlans et du train, ainsi que pour les huit régiments de hussards qui portent le dolman bleu clair. Elle sera bleu foncé pour les huit autres régiments de hussards dont le dolman est de cette dernière nuance.

L'uniforme du service des haras continuera de comporter provisoirement le pantalon large pour l'Autriche, ou la culotte soutachée pour la Hongrie, en drap garance.

Mais la culotte de cette nuance sera également supprimée dans les régiments de dragons et uhlans de la landwehr et même dans ceux des hussards honved — de même que l'infanterie honved a depuis longtemps reçu des culottes bleu clair au lieu de culottes rouges, — malgré la préférence des Hongrois pour cette dernière couleur.

D'autre part, il semble que le changement précédemment annoncé de la tunique bleu foncé de l'infanterie en une tunique de couleur gris brochet soit abandonné.

— *Les grandes manœuvres de 1894.* — Voici, d'après l'*Armeeblatt*, les points essentiels au programme, approuvé par l'empereur et communiqué aux commandants territoriaux.

Des manœuvres de corps d'armée à double action, après des exercices préparatoires en corps isolés et en grands corps de cavalerie, auront lieu entre le 1er corps (Cracovie) et le 9e corps (Josephstadt) ainsi qu'entre le 4e corps (Budapest) et le 6e corps (Kaschau).

Les opérations des 2e, 10e et 11e corps (Vienne, Przemysl et Lemberg) se termineront pour le 1er septembre ; celles des 1er et 9e corps (Cracovie et Josephstadt) pour le 6 ; celles des 3e, 5e, 7e, 8e, 12e, 13e et 14e (Gratz, Presbourg, Temesvar, Prague, Hermannstadt, Agram et Innsbruck), pour le 7 ; celles des 4e et 6e corps (Budapest et Kaschau) pour le 21.

La date finale pour le 15e corps et le commandement militaire de Zara sera fixée par les autorités territoriales respectives.

Dans les 10e (Przemysl) et le 11e corps (Lemberg) manœuvres de division d'infanterie et de cavalerie.

Le 15e corps (Sarajevo) terminera ses exercices par une manœuvre finale d'après les dispositions arrêtées par son commandant, de même pour le commandement militaire de Zara.

France. — *Artillerie de montagne.* — Un nouveau règlement sur le service des batteries de montagne a été arrêté le 22 janvier 1894. Il n'introduit guère de nouveaux principes, mais il a cet avantage de réunir dans un même document tout ce qui concerne la manœuvre de la batterie de montagne, y compris le service de la bouche à feu. Il n'en était pas ainsi jusqu'ici. L'artillerie de montagne, comme l'artillerie de campagne, puisait son instruction dans deux règlements distincts, l'un pour la manœuvre de la batterie attelée, l'autre pour l'exécution de la pièce.

Le règlement du 22 janvier 1894 se compose de sept titres divisés en deux volumes.

1er volume :

Titre Ier. — Service du canon de 80 de montagne.

Titre II. — Transport du matériel.

Titre III. — Notions sommaires sur le matériel et le harnachement.

Titre IV. — Ecole du conducteur de mulet de bât. Ecole de la section portée ou attelée.

2e volume (n'a pas encore paru) :

Titre V. — Organisation des batteries de montagne.

Titre VI. — Ecole de batterie.

Titre VII. — Service en campagne de l'artillerie de montagne.

— *L'échelle de batterie.* — La *Revue du cercle militaire* donne, dans un de ses derniers numéros, une intéressante description d'une *échelle de batterie* destinée à permettre l'observation du tir masqué.

Pour que l'artillerie soit convenablement défilée, l'ennemi ne doit pas voir la lueur des coups; il suffit pour cela d'une hauteur de 3m50. L'échelle doit en conséquence permettre aux yeux de l'observateur de se trouver à 3m60 ou 3m70 au-dessus de l'emplacement de la batterie. Il convient en même temps que l'échelle-observatoire soit légère, sans pour cela sacrifier à la solidité ni à la stabilité.

Partant de là, l'auteur propose une échelle de 3m12 pour les pieds et les montants, en fer à cornières de résistance suffisante pour supporter le poids ordinaire d'un homme. Le poids par mètre courant d'un fer de cette espèce est d'environ 2k500.

La stabilité est assurée par deux pieds et par deux montants dont l'écartement est de 0m55. La distance des pieds aux montants est de 1 m. distance suffisante, car les extrémités qui reposent sur le sol sont taillées en sifflet et y pénètrent facilement.

Pour ployer l'échelle, il suffit d'assembler les échelons, les montants et les pieds, au moyen de boulons qui permettront le ploiement de l'échelle d'une façon extrêmement simple. Quand l'échelle sera dressée, de petits arcs-boutants fixés aux échelons inférieur et supérieur suffiront pour maintenir l'appareil absolument fixe. D'autre part, les pieds et les montants sont maintenus à la distance convenable au moyen de tirants dont on pourra augmenter ou diminuer la longueur, suivant le besoin.

Pour placer cette échelle sous le caisson, on opère comme il suit: Relever les arcs-boutants et les tirants et les fixer d'une façon convenable; ployer les pieds sur les montants, cornière contre cornière. Tirer sur un montant et pousser l'autre pour les amener en contact. Par ce mouvement, les échelons prennent une position presque verticale et se présentent sous la forme d'une persienne fermée.

En définitive, on obtient un appareil rigide, de largeur et de hauteur équivalente au diamètre du timon. Sa longueur est d'environ 3m25, soit 0m10 de plus que le timon; mais au lieu de faire dépasser le bout de l'échelle à l'arrière du caisson, il est facile de la glisser vers l'avant-train sans gêner en quoi que ce soit le tournant de la voiture.

Point n'est besoin d'accessoires nouveaux au caisson, une simple courroie suffit pour tenir l'échelle fermée. Pour relier l'échelle à la flèche, on peut, ou bien faire passer la chevillette tout à fait sous l'étrier et, par ce moyen, maintenir l'échelle dans une sorte de petit cadre; ou bien percer un trou pour le passage de cette chevillette au point convenable des montants ou des échelons.

— *Le salut à la française.* — Le général Poilloüe de Saint-Mars, commandant le 12e corps d'armée, a adressé aux troupes placées sous ses ordres la note de service suivante.

Le salut militaire est ouvert ou fermé.

Il est fermé quand on fait le simulacre de saisir la visière de la coiffure avec les doits réunis, la paume de la main tournée en dedans, concave, cachant à moitié l'œil droit, le coude bas.

C'est le salut de certaines armées étrangères.

Il est ouvert quand on porte la main droite ouverte au côté droit de la visière, les doigts et le pouce étendus et joints ensemble, la paume de la main tournée en avant, large comme un drapeau au vent, le coude haut.

C'est un geste généreux et martial, caractérisé par la main ouverte, symbole de la loyauté.

C'est le salut de l'armée française.

Les formes de ce salut sont très bien déterminées dans le règlement sur le service intérieur. Il faut s'attacher à les indiquer soigneusement aux soldats et à leur en expliquer les finesses.

Ainsi, l'attitude du salut doit être prise et quittée « d'un geste vif et décidé, mais sans brusquerie ni raideur. »

On ne cherchera pas à apprendre à nos soldats à allonger subitement tout le bras droit, comme par le départ d'un ressort, puis à replier vers la tête, d'un mouvement saccadé, l'avant-bras comme l'aile rigide d'un télégraphe aérien. Il n'est pas dans notre nature d'être des automates.

Le salut est une politesse à offrir ; ce n'est pas un coup de sabre à donner. Il importe qu'il paraisse agréable et sans violence.

Le regard qui, d'après le règlement, doit l'accompagner, doit aussi être aimable et franc.

Lorsqu'un bon soldat et un bon chef échangent le salut, leurs yeux se croisent et échangent en même temps un éclair d'affection mutuelle. C'est le signe auquel on reconnaît des troupes intimement disciplinées.

Hollande. — *Le nouveau fusil d'infanterie.* — La commission chargée d'étudier une arme de petit calibre avait conclu à l'adoption d'un fusil de 6mm5, du système Mannlicher. Dans le courant de l'année dernière, 100 modèles de cette arme ont été expérimentées par l'école normale de tir et par trois régiments d'infanterie ; en outre, 100 autres fusils ont été mis en service dans les troupes coloniales.

L'*Armeeblatt* (nº 7) fait connaître que le résultat de ces essais ayant été satisfaisant, le gouvernement hollandais a décidé d'adopter définitivement cette arme pour les troupes du continent et pour l'armée coloniale ; la manufacture d'armes de Steyr serait chargée de la fabrication du nouveau fusil.

Nous empruntons à la *Revue du Cercle militaire* (nº 8, 1893) les renseignements suivants concernant cette arme :

Poids de l'arme avec sabre-baïonnette . . .	kg.	4.540
— sans sabre-baïonnette . . .	kg.	4.100

Longueur de l'arme sans sabre-baïonnette .	m. 1.28
— du canon	m. 0.790
— de la partie rayée	m. 0.727
Nombre des rayures	4
Profondeur des rayures.	mm. 0.15
Pas de la rayure	mm. 200

Le canon est couvert d'une enveloppe en bois. La hausse est graduée de 400 à 2100 m. La cartouche est munie d'un rebord ; sa longueur est de 77mm6 et son poids de 22g45. La balle est en plomb durci recouvert d'une enveloppe de nickel ; son poids est de 10g05, son diamètre de 6mm7 et sa longueur de 34mm5. La charge comporte 2g35 de poudre sans fumée de Troisdorf, qui donne au projectile une vitesse initiale de 700 m. Le chargeur est muni de 5 cartouches.

Les qualités balistiques du Mannlicher hollandais seraient supérieures à celles du fusil allemand mod. 1888. Des essais comparatifs ont démontré que la balle du fusil hollandais perfore, à 12 m. de la bouche du canon, un bloc de hêtre de 69 cm., tandis que celle du fusil allemand s'arrêtait à une profondeur de 50 à 56 cm. Un essai répété à 2500 m. pour le fusil de 6mm5 et à 1800 m. pour celui de 7mm9 sur du bois de sapin ordinaire, a donné pour résultats respectifs 11 cm. et 5 cm. de pénétration.

BIBLIOGRAPHIE

Der zweite punische Krieg und seine Quellen. Polybius und Livius nach strategisch-Taktischen Gesichtspunkten beleuchtet. Ein Versuch von Joseph Fuchs, K. k., Professor in Wien-Neustadt. 1 broch. in-8°. Wiener-Neustadt, 1894. Carl Blumrch, éditeur.

La seconde guerre punique nous est conservée par deux sources surtout : le grec Polybe et le romain Tite-Live. A la vérité, Appian nous a laissé de cette guerre une rapide esquisse, mais il est si peu orienté sur le théâtre des opérations que, par exemple, il place l'embouchure de l'Ebre dans l'Océan atlantique et Sagonte sur la rive gauche de ce fleuve, bien que cette ville soit à 30 km. environ au nord de Valence. Nous posdons aussi quelques courts fragments d'autres historiens, mais en termes assez vagues pour qu'on puisse rapporter les épisodes retracés par ces jugements à n'importe quelle guerre. Force est donc de s'en tenir aux deux sources principales.

Malheureusement on a cru trouver des contradictions entre ces deux sources, et obligés dès lors de choisir, les historiens se sont prononcés pour Polybe, en considération de ses états de service militaires. D'autre part, Tite Live, par ses contradictions, paraissait justifier le reproche de manquer absolument de jugement en matière militaire. Ce reproche passe aujourd'hui pour vérité acquise. On s'est donc contenté du rapport de Polybe, n'empruntant les données de Tite-Live qu'avec répugnance au cas de silence de l'historien grec; tel par exemple l'épisode du siège de Sagonte.

A la rigueur, et malgré ses lacunes, on aurait pu se contenter de cette histoire de la seconde guerre punique, si les historiens avaient en fait suivi Polybe. Mais c'est ce qu'ils n'ont pas fait. N'estimant pas satisfaisant le tableau qu'il pouvait présenter de la campagne d'après le récit de Polybe, ils ont hardiment changé ou passé sous silence des points essentiels. Il en résute que telle que nous la présente les ouvrages d'histoire contemporains, la seconde guerre punique n'est nullement celle de la tradition, la lutte d'Anibal et des Romains. Nous avons une guerre arrangée par les historiens.

C'est contre ces erreurs que lutte la brochure que nous annonçons. Soit par l'étude des grandes lignes de la guerre, soit par celle des détails tactiques, on s'aperçoit que les historiens modernes aboutissent aux plus graves contradictions, non seulement au point de vue des faits de guerre mais aussi au point de vue de ses causes. On constate également qu'il n'y a, dans le fond, aucune divergence entre Polybe et Tite-Live. Les divergences ont été produites par les critiques et les historiens, auxquels a manqué la compréhension des actes de la guerre. La conséquence en a été que les généraux et les stratèges ont été induits en erreur, car ne remontant pas aux sources originales, ils ont basé leurs études sur les traductions erronées des historiens modernes

---

Skizzen aus Schweiz.-Truppen-zusammenzügen 1890-1893, von Hans Sandreuter.

Ce sont bien des esquisses que nous offre M. Sandreuter dans un album de fort engageante apparence, et même des esquisses un peu rudimentaires. Néanmoins plus d'un de ces petits tableaux, rapidement ébauchés, a de la vie, du mouvement. Seulement il n'y faut pas chercher des souvenirs particuliers aux manœuvres de 1890 et 1893; les soldats du dessinateur trouvent leur cadre partout, dans n'importe quelles manœuvres, et peut-être même en dehors des manœuvres. Ils sont pour nous des souvenirs militaires dans ce que ceux-ci ont de plus général. Comme tels, les quatre corps d'armée peuvent se les attribuer sans risque d'em-

piètement sur les platebandes d'autrui, car chacun d'eux a eu des bataillons d'infanterie en réserve dans une forêt, des chevaux d'état-major attendant devant une porte d'hôtel, des batteries d'artillerie en action sur une crête, ou des sapeurs du génie exécutant des travaux de terrassement. Les trente planches de l'album de M. Sandreuter sont toutes consacrées à des tableaux de ce genre, elles font honneur au crayon du dessinateur plus qu'à la réalité géographique.

Portrait du général Herzog.

La lithographie artistique Müller et Cie, à Aarau et Lausanne, vient de faire paraître, en chromolithographie, une reproduction équestre du général Herzog. Le prix en est fixé à 3 fr. 50 seulement.

En annonçant son intention de publier ce travail il y a quelques semaines, la maison Müller et Cie avait pris l'engagement de livrer non seulement un souvenir patriotique, mais aussi un travail artistique. Il faut reconnaître que, le genre une fois admis, les éditeurs ont tenu leur promesse, et que la chromolithographie en question est une des bonnes qui ait paru donnant le général Herzog. Le but est donc atteint et nous nous faisons un plaisir d'annoncer l'apparition de l'œuvre de MM. Müller et Cie.

Militärischen Begleiter für Schweizerische Offiziere, par W. Jänike.
Dritte erneuerte Auflage.

Le *Jänike*, ce guide apprécié et aimé de l'officier suisse, vient de nous parvenir dans sa troisième édition, encore améliorée et très développée Il est difficile de trouver quelque chose de plus détaillé, de plus complet et de plus sérieusement travaillé en matière de renseignements militaires pratiques. Le tout dans un format réduit et commode. La couverture rigide des éditions précédentes a fait place à une couverture en cuir souple, ce qui facilitera encore le port de ce guide militaire, presque indispensable. Nous rappelons que les officiers trouveront dans le *Jänike* tous les schema qui peuvent leur être nécessaires pour les établissements d'ordres et de rapports.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

LOI FÉDÉRALE

CONCERNANT

L'ORGANISATION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

(Projet de la Commission du Conseil national [1])

PREMIÈRE PARTIE

L'organisation des troupes.

Art. 1.

L'armée fédérale se compose de :

a) l'élite,
b) la réserve,
c) la landwehr,
d) le landsturm,

Art. 2.

L'élite est formée par les hommes astreints au service des 13 plus jeunes classes d'âge, depuis le commencement de la 20me jusqu'à la fin de la 32me année ; la réserve par les 7 classes d'âge qui viennent ensuite et la landwehr par les 5 classes d'âge suivantes. Les recrues entrent dans l'élite aussitôt

[1] Le texte imprimé en italique contient les changements et les nouvelles dispositions apportés par la commission.

Nous rappelons que le projet du Conseil fédéral a été joint en supplément à notre numéro de mars.

que leur instruction est terminée. *Le landsturm comprend les citoyens suisses valides depuis le commencement de la 18me année jusqu'à la fin de la 48me année, qui ne sont pas incorporés dans l'élite, la réserve ou la landwehr, ainsi que les volontaires valides d'autres classes d'âge.*

Les jeunes gens qui sont aptes au service et qui ont acquis un développement suffisant, peuvent entrer dans l'élite depuis le commencement de la 18me année.

Art. 4.

Le passage d'une classe d'âge à l'autre a lieu chaque année le 31 décembre. Le Conseil fédéral peut cependant, si les circonstances l'exigent, suspendre ce transfert jusqu'au moment où les recrues de l'année suivante auront été instruites et incorporées.

Art. 4.

En cas de guerre, la réserve peut être employée, en tout ou en partie, pour renforcer l'élite, la landwehr pour renforcer la réserve, le landsturm pour renforcer l élite, la réserve ou la landwehr.

Art. 5.

Les officiers, depuis le grade de major et au-dessus, peuvent être répartis indifféremment à l'élite, la réserve ou la landwehr jusqu'à la fin de leur 48me année.

La durée du service des officiers subalternes, dans l'élite, s'étend, pour les lieutenants et premiers-lieutenants, jusqu'à la fin de la 34me année, pour les capitaines jusqu'à la fin de la 38me année; cependant les officiers de l'élite peuvent aussi être transférés à la réserve avant d'avoir atteint ces limites d'âge.

Les officiers subalternes peuvent, après leur sortie de l'élite, être répartis indifféremment dans la réserve ou dans la landwehr jusqu'à leur 48e année.

Dans le landsturm, les officiers peuvent être tenus de servir jusqu'à l'âge de 55 ans. Les officiers de l'élite, de la réserve et de la landwehr peuvent aussi être commandés passagèrement à servir dans le landsturm.

Les sous-officiers et soldats qui se trouvent dans l'âge de la réserve et ne peuvent plus satisfaire aux exigences du service de cette classe d'âge peuvent être transférés en landwehr.

Art. 6.

Les sous-officiers et soldats de la cavalerie passent dans la réserve après dix années de service dans l'élite; ils passent dans la landwehr et le landsturm au même âge que les hommes des autres armes.

Art. 7.

Les prescriptions nécessaires pour l'organisation du landsturm sont établies par le Conseil fédéral sur la base des dispositions ci-dessus.

Art. 8.

Le landsturm n'est mis sur pied qu'en temps de guerre et ne devra pas être employé dans la règle au-delà des frontières du pays.

Art. 9

L'armée fédérale se compose de l'état-major général, du personnel attaché aux états-majors et des armes suivantes :

a) *infanterie ;*
b) *cavalerie ;*
c) *artillerie ;*
d) *génie :*
e) *troupes sanitaires ;*
f) *troupes d'administration ;*
g) *train.*

Art. 10.

Les unités de troupes suivantes sont formées :

	Elite	Réserve	Landwehr
Bataillons de fusiliers	96	32	32
Bataillons de carabiniers	8	4	4
Escadrons	33	4	—
Batteries de mitrailleuses	4	—	—
Escadrons du train	—	16	16
Batteries de *campagne*	56	—	—
Batteries de montagne	9	—	—
Compagnies de forteresse	—	8	—
Compagnies de position		15	
		5	
Colonnes du train de position		5	
Compagnies de parc		15	
Convois de montagne		3	
Demi-bataillons de sapeurs	8	—	—
Compagnies de sapeurs	—	8	
Equipage de ponts	4	2	
Compagnies de télégraphes	4	2	
Bataillon de pionniers de chemins de fer	—	1	
Sections d'ouvriers de chemins de fer		8	
Sections de troupes sanitaires	32	8	
Ambulances	24	20	
Ambulances de montagne	4	—	—
Lazarets d'étapes	—	—	5
Trains de chemins de fer sanitaires	—	—	3
Sections d'hôpital	—	—	50
Compagnies de subsistances		8	
Colonnes du train de subsistances		4	
		8	
Compagnies de remonte du train		4	
Sections de vélocipédistes	14	4	—

Les hommes des unités de troupes formées de différentes

classes d'âge ne peuvent être appelés qu'au service correspondant à leur classe d'âge.

Art. 11.

Les unités de troupes, à l'exception des bataillons de fusiliers, sont formées et entretenues par la Confédération. A moins que des considérations militaires ne s'y opposent, elles doivent être formées de troupes d'un même canton.

Les bataillons et les compagnies de fusiliers sont fournis par les cantons et se composent des hommes disponibles une fois les unités de troupes de la Confédéralion formées. Le maintien de l'effectif prescrit pour les différentes unités sert de base.

Les états-majors des bataillons de fusiliers, dont les compagnies appartiennent à plus d'un canton, sont formés par la Confédération.

Art. 12.

L'armée fédérale se divise en :
l'armée d'opérations ;
les troupes territoriales.

Art. 13.

L'armée d'opérations est formée de l'élite et en partie de réserve et de troupes de landwehr. Elle se compose :

a) de l'état-major de l'armée ;
b) de 4 corps d'armée ;
c) des troupes non incorporées dans les corps d'armée.

Art. 14.

L'état-major de l'armée est composé d'après le tableau I. La cavalerie nécessaire lui est attachée.

On tiendra en outre dans toutes les armes, à la disposition du Conseil fédéral ou du commandant en chef, le nombre d'officiers nécessaires pour les services spéciaux.

Art. 15.

Le corps d'armée se compose de :

a) l'état-major de corps d'armée (tableau II) ;
b) deux divisions ;

c) l'infanterie de réserve qui lui est attachée ;
d) un régiment de cavalerie ;
e) *une batterie de mitrailleuses ;*
f) l'artillerie de corps ;
g) l'artillerie de montagne ou de position qui lui est attachée ;
h) le parc de corps ;
i) l'équipage de ponts ;
k) la compagnie de télégraphes ;
l) le lazaret de corps ;
m) le détachement des subsistances ;
n) la compagnie de remonte du train.

Art. 16.

La division se compose normalement de :

a) l'état-major de division (tableau III) ;
b) deux brigades d'infanterie ;
c) un bataillon de carabiniers ;
d) un escadron ;
e) l'artillerie divisionnaire ;
f) un demi-bataillon de sapeurs ;
g) un lazaret divisionnaire.

Art. 17.

La brigade d'infanterie se compose de l'état-major de brigade (tableau IV) et de 2 à 3 régiments d'infanterie.

Le régiment d'infanterie se compose de l'état-major, de 2 à 4 bataillons et d'une section de troupes sanitaires (tableaux *V, VI* et *XXI)*.

Le bataillon de carabiniers a la même composition que le bataillon de fusiliers.

Art. 18.

Le régiment de cavalerie se compose de l'état-major de deux subdivisions à 4 escadrons, dont l'un est attaché à chaque division (tableau VII).

Il sera formé de volontaires sortant des escadrons et des batteries de mitrailleuses de l'élite, 4 escadrons montés de réserve ; le reste forme les escadrons du train de réserve et de landwehr.

Art. 19.

La batterie de mitrailleuses est composée d'après le tableau VIII.

Art. 20.

L'artillerie divisionnaire se compose d'un régiment à 4 batteries *de campagne* (tableau IX).

L'artillerie de corps (tableau X) se compose d'un régiment d'artillerie de campagne à 2 à 3 groupes, chacun à 3 batteries *de campagne*.

Le groupe d'artillerie de montagne se compose de l'état-major et de 3 batteries de montagne (tableau XI).

Le régiment d'artillerie de position se compose de l'état-major, de 4 compagnies de position et d'une colonne du train (élite, réserve et landwehr, tableau XII).

Le parc de corps se compose de l'état-major et de 3 compagnies de parc, réserve et landwehr (tableau XIII).

Les hommes des batteries de campagne et de montagne sortant de l'élite sont employés dans la réserve et la landwehr à former ou à compléter les compagnies de position, les compagnies du parc, les convois de montagne et les unités du train.

Art. 21.

Les compagnies de forteresse se composent de canonniers, de servants de mitrailleuses, d'observateurs et de pionniers. Le Conseil fédéral en fixe l'effectif et la composition en tenant compte des besoins des différents ouvrages de fortification.

Art. 22.

Le demi-bataillon de sapeurs se compose de l'état-major et de deux compagnies de sapeurs (tableau XVI).

L'équipage de ponts se compose de l'état-major, d'une compagnie de pontonniers et du train ; le train est formé d'élite, de réserve et de landwehr (tableau XVII).

La compagnie de télégraphes est composée d'après le tableau XVIII.

Art. 23.

Le lazaret divisionnaire se compose de l'état-major et de trois ambulances (tableau XXII).

Le lazaret de corps se compose d'un état-major, de cinq ambulances et de la réserve de lazaret (réserve et landwehr) (tableau XXIII).

Art. 24.

Le détachement des subsistances se compose de l'état-major, de 2 à 3 compagnies de subsistances et du train de subsistances (élite, réserve et landwehr, tableau XXVIII).

Art. 25.

La compagnie de remonte du train est destinée à pourvoir au remplacement du personnel du train et des chevaux de trait dans le corps d'armée (tableau XXX).

Art. 26.

Les sections de vélocipédistes sont attachées aux états-majors des grands corps de troupes pour le service d'ordonnance. Elles sont composées d'après le tableau XXIX.

Art. 27.

Les troupes non incoporées dans les corps d'armée sont les suivantes :

a) bataillons d'infanterie de la réserve et de la landwehr ;
b) l'artillerie de montagne ;
c) l'artillerie de position ;
d) les compagnies de forteresse ;
e) les convois de montagne (tableau XII) ;
f) le parc de dépôt de l'armée (tableau XIII) ;
g) l'équipage de ponts de l'armée, *réserve et landwehr ;*
h) *les compagnies de télégraphes, réserve et landwehr ;*
i) le bataillon de pionniers des chemins de fer ainsi que les subdivisions d'ouvriers de chemins de fer, qui seront formées par le personnel des compagnies de chemins de fer et renforcées en cas de guerre par des troupes

du génie de la réserve, de la landwehr et du landsturm (tableaux XVII et XVIII);

k) les 4 ambulances de montagne (tableau XXII);

l) les escadrons du train.

Art. 28.

Pour le service territorial et le service des étapes ainsi que pour former les cadres des dépôts de troupes, on emploiera des troupes de la landwehr et du landsturm qui pourront recevoir un noyau de troupes d'élite et de réserve.

Leur organisation sera réglée par une ordonnance qui réservera les dispositions que pourra prendre le commandant en chel en cas de mise sur pied de l'armée.

Art. 29.

Les grades dans l'armée sont :

I. Officiers :
- général,
- colonel-commandant de corps,
- colonel-divisionnaire,
- colonel,
- lieutenant-colonel,
- major,
- capitaine,
- premier-lieutenant,
- lieutenant.

II. Sous officiers :
- sergent-major,
- fourrier,
- sergent,
- caporal.

Les officiers et sous-officiers sont subordonnés les uns aux autres dans l'ordre indiqué ci-dessus. L'appointé n'a pas de grade, mais se trouve au-dessus du soldat.

Art. 30.

Le rang des officiers de même grade est déterminé par la date du dernier brevet (ancienneté de service). A égalité de date, c'est le brevet précédent qui décide ou, à défaut, l'âge.

Dispositions transitoires.

Art. 31.

Les compagnies de guides forment le noyau des 9 escadrons qui doivent être nouvellement formés.

Art. 32.

Le 16 colonnes de parc de l'élite, les 8 batteries de campagne et les 15 compagnies de position de la landwehr, ainsi que les bataillons du train et les compagnies d'artificiers sont supprimés et versés dans les unités de l'artillerie et du train prévues par la présente loi.

Art. 33.

Les pionniers d'infanterie sont incorporés dans les demi-bataillons de sapeurs ; les pionniers du génie dans les demi-bataillons de sapeurs, les compagnies de télégraphes et le bataillon de pionniers des chemins de fer.

Art. 34.

Les 5 colonnes de transport prévues dans les troupes sanitaires par la loi du 13 novembre 1874 feront, dans l'avenir, partie des lazarets d'étapes, organes du service territorial et des étapes (art. 23 ci-dessus).

Art. 35.

Le Conseil fédéral prendra les dispositions nécessaires pour l'instruction et l'administration des batteries de mitrailleuses.

Art. 36.

Le Conseil fédéral prendra les dispositions nécessaires pour la mobilisation de l'armée.

Art. 37.

L'administration des corps de troupes formés par la Confédération sera réglée par un arrêté fédéral, jusqu'au mo-

ment où une loi sur l'administration de l'armée aura été promulguée.

Art. 38.

Toutes les dispositions des lois et règlements qui sont en opposition avec celles de la présente loi sont et demeurent rapportées. Sont rapportés en particulier les articles 1, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 16, 17, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 64, 65, 70 et les tableaux I—XXVIII de la loi fédérale sur l'organisation militaire du 13 novembre 1874.

Art. 39.

Le Conseil fédéral est chargé, à teneur des dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874, concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés de la Confédération, de publier la présente loi et de fixer l'époque de sa mise en vigueur.

En outre, la commission a apporté les modifications et ad jonctions suivantes aux tableaux du projet :

Tableau I. — *Etat-major de l'armée.*

2 médecins adjoints au médecin de l'armée ;
1 vétérinaire adjoint au vétérinaire de l'armée ;
1 officier adjoint au commandant en chef des étapes.

Le chef du service des transports a le grade de colonel ; les directeurs de la poste et du télégraphe de campagne, le grade de major ; le chef de la poste de campagne du quartier général et celui du télégraphe, le grade de premier-lieutenant.

Tableau II. — *Etat-major de corps d'armée.*

Un second médecin et un second vétérinaire.

Les chefs de la poste et du télégraphe de campagne ont le grade de capitaine.

Un des officiers d'administration est monté.

Tableau III. — *Etat-major de division.*

Un second médecin et un second vétérinaire, destinés à la cavalerie divisionnaire.

Un fourrier attaché comme ordonnance au commissaire des guerres.

Le chef de la poste de campagne a le grade de premier-lieutenant.

Tableau VI. — *Bataillon d'infanterie*[1].

L'adjudant du bataillon a le grade de premier lieutenant ou de lieutenant.

Un des 4 commandants de compagnie est désigné par l'autorité à laquelle appartient sa nomination en qualité de remplaçant du commandant de bataillon : il est monté (1 cheval de selle).

Dans le bataillon de landwehr le remplaçant du commandant de bataillon, le médecin et l'officier d'administration ne sont pas montés ; il n'y a que 6 soldats du train.

Tableau VII (VI du C. féd.). — *Régiment de cavalerie.*

La commission encadre dans le régiment comme 4e escadron, l'escadron divisionnaire, ce qui porte l'effectif du régiment à 84 officiers, 923 sous-officiers et soldats, 991 chevaux de selle, 25 voitures et 66 chevaux de bât.

L'effectif de la batterie de mitrailleuses est donné dans un tableau spécial sous chiffre VIII.

Tableau IX (VII du C. féd.). — *Régiment d'artillerie divisionnaire*

La commission propose le nom de *batterie de campagne* au lieu de celui de *batterie attelée.*

Tableau XI (IX du C. féd.). — *Groupe d'artillerie de montagne.*

La commission supprime les 5 sergents de la batterie, les 3 brigadiers du train, 1 soldat et 1 sellier. Elle ajoute 8 caporaux et 5 appointés. L'effectif de la batterie, en sous-officiers et soldats, est ainsi porté de 119 à 122.

[1] Ce tableau ne figure pas dans le projet du Conseil fédéral ; l'effectif du bataillon est rangé sous n° V : *Effectif du régiment d'infanterie.*

Tableau XIV (XII du C. féd.). — *Convoi de montagne.*

La commission remplace 8 sergents, sur 9, et les 5 brigadiers du train par 13 caporaux.

Tableau XVII (XV du C. féd.). — *Equipage de pont.*

Un officier d'administration dans l'état-major et 4 premiers-lieutenants et lieutenants au lieu de 3 dans la compagnie. Au lieu de 12 caporaux, 9 appointés et 130 pontonniers, la commission prévoit 10 caporaux, 10 appointés et 147 pontonniers. Effectif de la compagnie: 5 (C. féd. 4) officiers et 180 (164) sous-officiers et soldats.

Tableau XVIII (XVI du C. féd.). — *Compagnie des télégraphes.*

2 premiers-lieutenants au lieu d'un.

Tableau XIX (XVII du C. féd.) — *Bataillon de pionniers de chemin de fer.*

La commission introduit 1 fourrier dans la compagnie.

Tableau XXI (XIX du C. féd.). — *Section de troupes sanitaires d'un régiment d'infanterie.*

Adjonction d'un lieutenant et de 2 brancardiers. Suppression de 2 infirmiers.

Tableau XXIV (XXII du C. féd.). — *Ambulance de montagne.*

4 médecins au lieu de 5; 10 infirmiers au lieu de 12; 26 brancardiers au lieu de 24.

Tableau XXV (XXIII du C. féd.). — *Lazaret d'étapes.*

Adjonction d'un médecin dans l'état-major.

Tableau XXVIII (XXVI du C. féd.). — *Détachement des subsistances.*

Troupes d'élite de la compagnie: 3 sergents-boulangers au

lieu de 4 ; 7 appointés boulangers au lieu de 8 ; 60 boulangers au lieu de 86 ; 14 bouchers au lieu de 25. Effectif des troupes d'élite 100 hommes au lieu de 120.

En cas de guerre, les compagnies sont renforcées, selon les besoins, par le landsturm.

Tableau XXIX (nouveau). — *Effectif d'une section de vélocipédistes.*

Sergent-major	1
Sergent	1
Caporal	1
Vélocipédistes	12
Total . . .	15

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 7. Juillet 1894.

Le règlement français sur le service des armées en campagne.

En date du 11 mai 1894, le président de la République française a pris un décret apportant diverses modifications au règlement du 26 octobre 1883 sur le service des armées en campagne. Ce règlement est en voie de revision, l'expérience des dernières années ayant montré qu'il n'était plus à la hauteur des exigences. Le décret du 11 mai constitue la première partie de ce travail de revision. Il traite en deux titres et d'une manière aussi claire que concise de l'*exploration* (Titre A) et de la *sûreté* (Titre B).

Une des principales modifications qu'il apporte concerne le rôle de la cavalerie. Il la répartit en trois fractions :

1° Les divisons de cavalerie indépendantes, qui sont chargées du service d'exploration. Celle-ci a pour objet de fournir au commandant en chef les renseignements généraux dont il a besoin pour diriger ses troupes et assurer le succès de ses opérations.

« Le rôle essentiel de la cavalerie d'exploration, dit le décret, est de prendre le contact de l'ennemi et de le conserver constamment, de combattre et de refouler la cavalerie adverse, pour se rapprocher des masses de l'infanterie ennemie et en découvrir les emplacements et les mouvements. »

De divers côtés on a critiqué cette rédaction comme poussant trop la cavalerie d'exploration au combat coûte que coûte, lui donnant pour principal objectif la rencontre avec la cavalerie adverse pour se rapprocher de l'infanterie. Or, tel n'est pas absolument son rôle. La cavalerie d'exploration recevra toujours une mission bien déterminée, dont l'accomplissement est son véritable objectif. Elle aura soin de ne pas abandonner même momentanément, l'accomplissement de cette mission pour courir à l'ennemi si cela ne rentre pas dans le programme qui lui a été tracé. Le combat est subordonné à l'accomplissement de la mission et doit être considéré non comme

le but à atteindre, mais comme le moyen à employer. Il est certain que, dans la plupart des cas, la cavalerie devra recourir à ce moyen, car l'exploration la conduira quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent sur les escadrons ennemis, et c'est parce que ce cas sera l'ordinaire que les divisions de cavalerie indépendantes possèdent, en principe, de l'artillerie à cheval, et peuvent même recevoir des détachements d'infanterie.

Le commandant de la cavalerie indépendante doit, par tous les moyens, se tenir en communication avec le commandant en chef ; à part cela il a, pour remplir sa tache et les procédés à employer à cette fin, la plus entière latitude.

L'initiative très grande laissée au commandant est un des caractères qui ressort très net du nouveau règlement. Pourvu qu'un chef se conforme aux instructions qu'il a reçues en tant que but à atteindre, il conserve toute liberté d'action et il juge du choix des moyens. Le règlement lui rappelle seulement que pour être toujours en mesure de combattre, il doit conserver le gros de ses forces aussi groupé que possible. Il n'éparpillera donc pas son monde à la recherche de l'ennemi, mais confiera ce soin à des reconnaissances d'officiers et à des détachements spéciaux, d'effectif et de composition variables suivant les circonstances.

La tâche de ces détachements et de ces reconnaissances constituent la *découverte*. L'*exploration* appartient aux corps de cavalerie ; la *découverte* aux éléments que ces corps détachent pour leur fournir les renseignements nécessaires à l'exécution de leur tâche.

Le rôle essentiel des reconnaissances d'officiers et des détachements est de voir. Les détachements d'une certaine force peuvent avoir à combattre, mais la mobilité est, pour eux comme pour les reconnaissances, la condition principale du succès de leur mission. Comme de juste, les instructions données au chef d'une fraction quelconque employée à la découverte doivent préciser l'objectif à atteindre ainsi que la nature des renseignements à recueillir. Elles ne devront pas négliger non plus les indications qui permettent au chef du détachement de faire parvenir ses renseignements.

Enfin, le règlement pose encore en principe l'obligation pour tout chef de reconnaissance ou de détachement qui a pris le contact, de le conserver jusqu'à ce qu'il ait reçu l'ordre de l'abandonner. Ce sera la seule manière de rendre pro-

fitable la découverte. Une fois en contact avec l'ennemi il ne faut plus le lâcher d'une semelle si l'on veut pouvoir, à n'importe quel moment, fournir sur ses entreprises des indications précises et par conséquent utiles.

2° Les brigades de corps sont chargées du service de sûreté de première ligne. Elles ne restent plus comme par le passé collées aux colonnes d'infanterie. Le règlement leur rend une liberté relative, les chargeant d'une double mission qui ne les empêchera nullement de prendre du champ et de concourir, cas échéant, à renforcer la cavalerie indépendante ; d'une part, fournir à la sûreté les renseignements nécessaires ; renseignements sur la présence et les mouvements des forces ennemies qui pourraient inquiéter la marche ou le stationnement des troupes, renseignements sur les voies de communications et les ressources du pays, en vue de la préparation de la marche et de l'installation au cantonnement ; d'autre part, contribuer à protéger les troupes en s'opposant aux incursions de la cavalerie adverse.

Pour remplir cette tâche dans sa première partie, la cavalerie de corps a l'obligation de rester en liaison constante avec les troupes qu'elle couvre. Pour la remplir dans sa seconde partie, elle a le devoir de marcher aussi concentrée que possible. Elle emploiera donc pour la surveillance à laquelle elle est préposée le même moyen que la cavalerie indépendante pour la découverte, elle organisera des reconnaissances d'officier et des détachements chargés d'observer toutes les voies d'accès utilisables par l'ennemi.

Les brigades de corps, soit qu'elles restent à la disposition des commandants de corps d'armée, soit que le commandant de l'armée les ait prises directement sous ses ordres, opèrent généralement à une journée de marche en avant des troupes.

3° La troisième fraction de la cavalerie est la cavalerie divisionnaire. Elle est détachée de la cavalerie de corps à raison d'un escadron par division et concourt à la protection *immédiate* des troupes avec les détachements de toutes armes auquel ce service incombe.

S'il s'agit de protéger des colonnes, la cavalerie divisionnaire affectée dans sa majeure partie à l'avant-garde formera la pointe. S'agit-il de protéger les troupes au repos, la cavalerie observe à une certaine distance en avant des postes occupés par l'infanterie, principalement pendant le jour. Elle

assure en outre la division des divers éléments des avants-postes ainsi que la transmission rapide des renseignements.

En résumé, le fractionnement de la cavalerie en trois catégories répond aux trois services suivants : l'*exploration*, soit la recherche de l'ennemi pour permettre au commandant en chef d'arrêter ses plans en connaissance de cause ; la *sûreté éloignée* pour permettre au commandant d'armée ou de corps d'armée d'exécuter à l'abri des surprises les plans ou les instructions qu'ils ont reçues ; la *protection immédiate*, soit l'observation du terrain aux abords des colonnes et des cantonnements à couvrir.

Les deux premières catégories de cavalerie, qui opèrent isolément ou à grande distance des colonnes, doivent naturellement pourvoir elles-mêmes à leur sûreté. « On ne saurait, à cet égard, formuler de règles générales, dit le règlement. Le commandant de la cavalerie détermine dans chaque cas particulier les dispositions des avants-postes d'après la situation tactique et le terrain. Plus encore que pour l'infanterie, il est essentiel de n'affecter au service des avants-postes de cavalerie que le minimum des forces nécessaires afin d'assurer à la plus grande partie de la troupe un repos sans lequel elle serait promptement mise hors d'état de rendre aucun service.

» La sûreté de la cavalerie pendant le stationnement repose avant tout sur les mesures prises dans chaque cantonnement. On choisit de préférence pour abriter les escadrons des fermes isolées, hameaux ou enclos. Les escadrons se barricadent dans leurs cantonnements et postent des hommes à pied près des points que l'ennemi peut aborder.

» En outre, on établit, à une distance plus ou moins grande en avant des cantonnements, des postes destinés à signaler l'approche de l'ennemi. Ces postes sont placés près des carrefours, ponts, gués, etc.

» Si, exceptionnellement, il est nécessaire d'occuper en force certais points, on peut être amené à constituer des escadrons de grand'garde qui se couvriraient eux-mêmes par des postes et des vedettes.

» Ces dispositions doivent être combinées avec un service très actif de patrouilles.

» D'une manière générale, la cavalerie n'est susceptible de résistance sur place qu'en faisant usage de son feu. Par suite,

lorsque des avants-postes de cavalerie ont pour mission de se maintenir pendant un certain temps contre une attaque ennemie, ils ne doivent pas hésiter à combattre à pied. »

Laissons maintenant de côté le rôle spécial de la cavalerie et voyons la manière dont le règlement dispose pour la protection immédiate des troupes. En une vingtaine d'articles et douze pages, il en dit plus long, et surtout plus net, que tout notre règlement suisse de 1886 dans son touffu chapitre IV. Les principes sont peu différents et même dans le détail des opérations, les divergences sont généralement peu accusées. C'est affaire d'interprétation surtout. Mais ce qui fait la supériorité du règlement français, c'est la clarté avec laquelle il résume cette question capitale du service de sûreté, élaguant partout le superflu pour ne garder que « la substantifique moelle. »

On se rappelle les articles 1, 2 et 7 de notre règlement introduisant le sujet du service de sûreté :

« Une troupe qui marche ou qui se repose n'est pas en état immédiat de préparation au combat.

» Une attaque ennemie dirigée contre elle dans un pareil moment la trouverait, par conséquent, non préparée et la surprendrait.

» Une troupe n'est véritablement à l'abri d'une surprise que quand elle est en mesure d'être prévenue en temps utile de l'approche de l'ennemi, et lorsque immédiatement une partie au moins de son effectif peut agir contre lui.

» Le service de sûreté doit par conséquent être organisé à deux fins, son action est double. Il doit, d'une part, *observer* l'ennemi et, de l'autre, *protéger* contre cet ennemi les troupes que celui-ci menace (service de sûreté au sens propre).

L'ennemi peut déployer ses forces contre nos troupes de sûreté, dans deux buts différents : 1° pour déchirer violemment le voile dont notre corps de sûreté couvre nos opérations; 2° pour bousculer rapidement notre corps de sûreté et se jeter sur le corps principal avant que celui-ci ait eu le temps de se préparer au combat.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce passage, au point de vue de la forme comme au point de vue du fond ; mais ce n'est point ici notre sujet; contentons-nous de comparer. Voici l'article correspondant du règlement français, art. 2 :

« L'objet général du service de sûreté est :

» 1° De renseigner le commandement sur la présence et les mouvements de l'ennemi dans une zone déterminée ;

» 2° De protéger les troupes contre les surprises et de donner au commandement le temps nécessaire pour prendre ses dispositions. »

C'est tout ; mais n'est-ce pas assez ? Que veut-on de plus concis, de plus complet en même temps ? Sous ces formules précises, tous les cas peuvent être rangés. A quoi sert de parler, comme le règlement suisse, du but qu'a l'ennemi en attaquant ? Son but est de nous battre, cela est certain ; nous nous en doutons sans qu'un règlement se donne la peine de le dire. Quant à nous, de par le fait même que nous sommes à proximité d'un ennemi, notre devoir est de couvrir nos troupes et de les assurer contre toute surprise. De là, une double tâche : d'une part observer l'ennemi et renseigner le commandement sur le résultat de cette observation ; d'autre part, résister à l'ennemi qui attaque.

Le règlement suisse ajoute qu'il faut vaincre. Voilà qui est pour le moins naïf. Ça ne serait vraiment pas la peine de former des corps de sûreté, si c'est pour qu'ils se laissent battre. Le règlement suisse fourmille d'ailleurs de naïvetés pareilles. Ainsi, quelques lignes plus loin, il raconte le plus sérieusement du monde que la collision avec l'ennemi n'interviendra pas *nécessairement*, mais que le combat *peut* avoir lieu ! C'est à encadrer.

Ainsi, observer et résister, voilà la mission des troupes de sûreté. L'article français le dit en cinq lignes ; il en faut cinq fois plus au nôtre pour le dire moins bien et d'une façon moins complète. Il paraît du reste confondre l'*observation* avec l'*exploration*. Le lecteur s'en convaincra pour peu qu'il relise les six premiers articles du chapitre IV.

Etablissons une autre comparaison. Le règlement suisse, art. 17, introduit comme suit le sujet du service de sûreté en marche :

« Les marches à proximité de l'ennemi sont de trois sortes : elles se *dirigent* vers l'ennemi, elles s'en *éloignent* ou elles sont *parallèles* à son front.

» Dans le premier cas, c'est la tête de la colonne de marche qui est menacée ; le corps de sûreté fait le service d'*avant-garde*. Dans le second cas, le danger menaçant la queue de la colonne, le corps de sûreté devient *arrière-garde*. Dans le

troisième cas enfin, c'est le côté où se trouve l'ennemi qui est exposé ; il est dès lors nécessaire de former une *flanc-garde*.

» Si le danger d'une surprise ennemie durant la marche menace simultanément de plusieurs côtés, il est nécessaire de se couvrir partout où on est menacé. De là, des combinaisons d'avant-garde et d'arrière-garde, d'avant-garde et de flanc-garde, ou d'arrière-garde et de flanc-garde. Dans ces divers cas, c'est sur le côté le plus menacé que devront être portées les forces principales du corps de sûreté. »

Règlement français, art. 4:

« Une colonne en marche est toujours protégée à courte distance par des détachements prélevés sur les troupes qui la composent :

» Ces détachements prennent le nom d'avant-garde, de flanc-garde ou d'arrière garde, suivant qu'ils sont placés sur le front, sur les flancs ou en arrière de la colonne.

» Leur mission générale est de garantir le corps principal contre toute surprise et d'assurer constamment au commandant de la colonne la libre disposition du gros de ses forces. »

Nous pourrions multiplier ces comparaisons. Celles que nous venons de faire suffisent cependant à marquer la différence entre un texte écrit en français après avoir été pensé en français et un texte écrit en français après avoir été pensé en allemand.

Sur le fond, le règlement du 11 mai 1894 ne modifie guère, quant à la protection immédiate des colonnes, les principes depuis longtemps admis. Il proportionne la force du corps de sûreté à celui de la colonne qu'il couvre, ayant grand soin de ne pas lier le commandement par des règles trop absolues. Ainsi, l'*avant-garde* doit être suffisante pour permettre de s'emparer des positions avantageuses, de s'engager vigoureusement pour obliger l'ennemi à montrer ses forces, ou tout au moins le contenir assez longtemps pour donner au corps principal le temps de prendre ses dispositions à l'abri du feu. De cette manière est nettement posé le caractère offensif de l'avant-garde, la défensive ne devant être adoptée qu'au cas d'impossibilité de l'offensive. Encore cette défensive n'est-elle que passagère, et pour permettre la mise en action efficace du corps principal.

Les échelons successifs de l'avant-garde sont au nombre de trois : la *pointe*, formée par le détachement de cavalerie de

l'avant-garde ; la *tête*, qui comprend une fraction constituée d'infanterie, et le détachement du génie ; le *gros*, composé de la majeure partie de l'infanterie, et l'artillerie. Le règlement français ne parle donc pas, comme le nôtre, d'un *gros de l'extrême avant-garde*, à prévoir entre la tête et le gros.

Comme de juste, tous les éléments de l'avant-garde sont sous le commandement d'un même chef.

Rien de spécial à relever concernant les flanc-gardes dont la force doit être en rapport avec l'importance de la colonne et celle des attaques à prévoir, ni de l'arrière-garde dont le règlement fixe la force normale à un bataillon pour une colonne de corps d'armée, deux compagnies pour une colonne de division, une compagnie pour une colonne de brigade.

La préoccupation d'éviter les règles trop absolues que nous avons constatée dans le chapitre sur la protection des colonnes se retrouve au même degré dans le chapitre des avant-postes.

« Le service des avant-postes imposant aux troupes de grandes fatigues en raison de sa permanence pendant la nuit, on ne doit y employer que l'effectif strictement nécessaire dans chaque cas particulier.

» Les dispositions d'ensemble varient avec la force et l'emplacement des troupes à couvrir, les projets du commandement, l'éloignement de l'ennemi et la nature du terrain.

» Dans bien des cas il suffira, pour la sûreté des troupes, d'occuper ou de surveiller, par des détachements ou des postes isolés, les routes et chemins conduisant à l'ennemi.

» Dans d'autres cas, les troupes d'avant-postes formeront un réseau de surveillance plus serré et comprenant différents éléments échelonnés, dans le sens de la profondeur en vue du combat.

» En toutes circonstances *le jugement sera le meilleur guide* dans le choix des moyens les plus propres à satisfaire à la mission des avant-postes. »

Le règlement expose ensuite le rôle de tous les éléments que comprend un réseau d'avant-postes quand il est aussi complet que possible, restant bien entendu que des modifications et simplifications peuvent être introduites suivant les circonstances.

Le réseau complet comprend la réserve des « avant-postes », première force disponible pour soutenir les grand'gardes (le

« gros » du règlement suisse) ; les « grand'gardes » dont la mission est la résistance aux attaques de l'ennemi, et qui comprend l'ensemble du système que notre règlement suisse désigne par « compagnie de grand'gardes », c'est-à-dire la ou les grand'gardes avec leur soutien ; les « petits postes » (grand'-garde du règlement suisse) et « postes spéciaux », les « sentinelles ».

Ainsi, le règlement français fixe l'effectif habituel de la grand'garde à une compagnie, plus quelques cavaliers, et l'effectif du petit poste à une section au maximum. Il appelle grand'garde proprement dite ce que nous appelons le « soutien », le petit poste étant un élément détaché de cette grand'-garde. Ces petits postes qui, comme nos grand'gardes, détachent devant eux des sentinelles doubles et fournit une sentinelle simple devant le poste, varient quant à leur effectif suivant l'importance de leur position. Ils peuvent être réduits jusqu'au minimum indispensable pour fournir une seule sentinelle double à proximité du poste. Ils varient également quant à leur nombre suivant la nature du terrain. La seule règle à observer est que la grand'garde proprement dite conserve un effectif de la moitié au moins de l'effectif total, soit deux sections, si la compagnie est à quatre sections. Quant aux deux autres sections, elles peuvent aussi bien former trois, quatre petits postes et plus, d'effectifs variés, que deux petits postes forts chacun d'une section.

Le règlement français respecte ainsi mieux que le nôtre le principe de la concentration des forces. Pourquoi exiger que notre grand'garde (petit poste français) soit toujours forte d'une section ? Si le terrain est tel que deux ou trois grand'-gardes à effectif réduit sont suffisantes pour la surveillance, il vaut beaucoup mieux morceler une section afin de pouvoir conserver l'autre, ou partie de l'autre, au soutien (grand'garde française), sous l'influence directe du chef de la compagnie. Celui-ci disposera mieux de son monde, aura immédiatement sous la main des forces plus grandes, et sa mission de résister à l'attaque ennemie en sera d'autant facilitée.

Notre règlement suisse est trop formaliste ; l'instruction de nos officiers s'en ressent beaucoup. Pas n'est besoin de suivre de très près nos exercices militaires pour s'en apercevoir.

Du reste, notre règlement va très loin dans le sens de l'éparpillement des forces, lorsqu'il prévoit (art. 108) qu'une

compagnie peut former trois grand'gardes de la force d'une section avec une section en soutien. Que deviennent dans une alternative semblable le commandement et la responsabilité du chef de compagnie, et quelles dispositions pourra-t-il prendre utilement avec une unité partagée en quatre tronçons égaux, à quatre ou cinq cents mètres les uns des autres ?

Le règlement français respecte aussi mieux que le nôtre le principe du moindre effort à imposer aux hommes chaque fois que cela est possible. C'est ainsi qu'il prévoit que le quart de la grand'garde proprement dite (section) reste de piquet, prêt à marcher au premier signal. Il peut fixer cette proportion réduite, parce que la grand'garde a un effectif suffisant. Avec le règlement suisse, au contraire, le nombre des hommes est très réduit qui peuvent prendre un repos relatif pendant la nuit. Tous ceux qui sont aux grand'gardes doivent veiller, et si le soutien ne comprend qu'une section le compte est vite fait des hommes qui sur l'ensemble de la compagnie peuvent se reposer.

Quant aux emplacements à choisir, soit pour les grand'-gardes, soit pour les petits postes,le règlement français recommande le voisinage des chemins, afin de rendre plus aisées les communications. Les grand'gardes doivent être hors de la vue de l'ennemi ; de même, autant que possible, les petits postes.

Nous laissons de côté ce qui concerne les consignes, le mot d'ordre, les parlementaires, les déserteurs, etc. On trouvera dans tous ces paragraphes cette clarté dans l'idée et dans l'expression dont nous voulons donner un dernier exemple. C'est par là que nous terminerons. Il s'agit de l'article traitant des « rondes, patrouilles et reconnaissances. »

« Les rondes sont faites par un officier ou sous-officier accompagné de deux ou trois hommes armés.

» Les rondes marchent à l'intérieur de la ligne des sentinelles pour n'être pas aperçues du dehors. Le jour, les sentinelles les reconnaissent sans avoir besoin de les interpeller. La nuit, un des hommes s'approche et se fait reconnaitre.

» Les « patrouilles » sont toujours composées d'au moins trois hommes, commandés par un caporal, un sous-officier, au besoin par un officier. On choisit de préférence pour ce service des hommes intelligents, adroits et capables de s'orienter sur un terrain inconnu.

» Le commandant de la grand'garde règle le nombre, l'heure et l'itinéraire des rondes et patrouilles d'après la force de sa troupe, la nature du terrain et les possibilités d'attaque.

» Le chef d'un petit poste peut prescrire pendant le jour les patrouilles qu'il juge nécessaires.

» Pour éviter les méprises de nuit, les petits postes et les sentinelles sont avertis des heures et lieux de sortie, ainsi que des heures et points probables de rentrée des patrouilles.

» Les patrouilles marchent avec précaution et sans bruit, en faisant halte souvent pour écouter et s'orienter ; elles observent avec soin le terrain qu'elles explorent.

» En général, les petites patrouilles d'infanterie ne doivent pas, la nuit et en terrain coupé, s'avancer à plus d'un kilomètre de la ligne des sentinelles. Si les circonstances exigent qu'elles soient poussées plus loin, on augmente leur force.

» Au point du jour les patrouilles doivent être plus fréquentes et reconnaître le terrain plus loin ; elles ne rentrent qu'au grand jour.

» Les patrouilles évitent d'engager le combat et plus encore de se laisser couper ; pour cela, elles prennent un autre chemin au retour. Si elles rencontrent un ennemi de force supérieure, elles se dissimulent et cherchent à l'attirer dans une embuscade. Si l'ennemi est en force, elles avertissent les petits postes en arrière et continuent à observer ; s'il attaque, elles se replient en combattant.

» Tout chef de patrouille communique à ses hommes le mot de ralliement et les signaux, pour qu'ils puissent rentrer isolément dans les lignes si la patrouille est obligée de se disperser.

» A sa rentrée, il rend compte de ce qu'il a observé au chef qui l'a envoyé. Tout renseignement important est transmis au commandant des avant-postes.

» Quant les avant-postes doivent séjourner plusieurs jours sur un même terrain, l'heure de sortie et l'itinéraire des patrouilles sont changés chaque jour.

» Les « reconnaissances » sont exécutées sur l'ordre du commandant des avant-postes par des détachements placés sous le commandement d'un officier.

» Elles doivent employer peu de monde et se composent, suivant la nature du pays et la situation respective des forces

opposées, d'infanterie et de cavalerie, mais autant que possible, de troupes des deux armes.

» Leur fréquence, leur force et le moment de leur sortie dépendent principalement du terrain, de la distance et de la disposition de l'ennemi.

» En général, on ne doit pas les prodiguer, et surtout il faut éviter de les recommencer aux mêmes heures par la même route.

» Le commandant d'une reconnaissance prend toutes les précautions qu'exige la sûreté d'un détachement marchant à petite distance de l'ennemi.

» Si l'on rencontre l'ennemi il faut l'observer et le suivre sans se laisser apercevoir autant que possible ; le but étant de découvrir ses forces et ses projets, il ne faut le combattre que lorsqu'on y est forcé, et que, faute de pouvoir obtenir autrement des renseignements, on est dans la nécessité de faire des prisonniers.

» Cependant, quand l'ennemi marche sur le cantonnement ou le bivouac, le commandant de la reconnaissance ne doit pas hésiter à le combattre s'il a l'espoir de retarder sa marche. »

Que doit faire la Société des sous-officiers pour le développement de l'instruction du landsturm ? [1]

I

Introduction.

Depuis le 15 mars 1887, date de l'entrée en vigueur de la loi du 4 décembre 1886, concernant le landsturm de la Confédération suisse, l'armée fédérale se divise en trois contingents : élite, landwehr et landsturm, ce dernier comprenant tous les citoyens suisses valides, âgés de 17 à 50 ans, et non incorporés dans l'élite ou la landwehr. Deux motifs, on le sait, ont engagé les autorités fédérales à faire du landsturm une partie des forces militaires légalement organisées de la Confédération suisse. Le premier de ces motifs était d'augmen-

[1] Ce travail, présenté par la sous-section de Lausanne des sous-officiers au concours fédéral de Hérisau, a obtenu un 1er prix couronné.

ter la puissance militaire de notre pays en cas de guerre : pour cela, il ne suffisait pas de pouvoir, en vertu de l'art. 19 de la Constitution fédérale, faire appel, en cas de danger, aux hommes non incorporés dans l'armée ; il fallait que ces hommes fussent déjà équipés, armés et organisés en corps de troupes régulièrement commandés, de façon que l'autorité militaire pût les employer aussi vite que possible à la défense du pays. Le second motif qui inspira la loi du 4 décembre 1886, fut d'assurer la qualité de belligérants, et par conséquent la protection des droits de la guerre, aux hommes appelés à coopérer, avec les troupes d'élite et de landwehr, à la défense de la patrie. Là se bornaient les intentions premières de l'autorité militaire supérieure, aussi l'art. 3 de la loi organique déclare-t-il qu'en temps de paix les hommes faisant partie du landsturm sont exemptés de tout service d'exercice.

Il est permis de différer d'avis sur le degré d'utilité de la création du landsturm, car on peut estimer que la qualité des soldats doit être préférée à la quantité, et cela surtout dans un pays aussi accidenté que le nôtre. Il est donc permis de croire qu'une augmentation du temps d'instruction des troupes d'élite et de landwehr ainsi qu'une amélioration dans leur tenue et leur discipline renforceraient notre puissance militaire tout aussi bien et peut-être mieux que l'incorporation dans l'armée de deux cent mille hommes dont la plus grande partie n'a jamais fait de service militaire. Mais il est évident pour tous, partisans ou adversaires du landsturm, que celui-ci une fois décidé en principe, il fallait lui donner déjà en temps de paix une organisation précise et détaillée, ce à quoi a pourvu l'ordonnance du Conseil fédéral du 5 décembre 1887.

En vertu de l'application de cette ordonnance, chaque homme du landsturm sait maintenant s'il fait partie du landsturm armé ou des troupes auxiliaires ; s'il fait partie du landsturm armé, il sait qu'il est fusilier, carabinier ou artilleur ; s'il est fusilier, il sait qu'il est incorporé dans tel bataillon, dans telle compagnie et que la place d'alarme ou de rassemblement de sa compagnie est dans telle localité.

C'est déjà quelque chose, et c'est même, croyons-nous, suffisant pour les détachements de canonniers, recrutés seulement parmi les hommes ayant servi comme tels, suffisant aussi pour les compagnies de carabiniers formés soit d'anciens carabiniers soit d'hommes exercés au tir. C'est en tout cas

insuffisant pour les hommes faisant partie des bataillons de fusiliers, parmi lesquels il y en a bon nombre qui n'ont jamais fait de service militaire, et passablement qui ignorent le mécanisme de leur arme à feu. Or de tels soldats ne peuvent guère rendre de bons service en état de guerre.

C'est bien ce qu'a compris le Conseil fédéral; aussi a-t-il nanti les Chambres d'un projet de loi qui institue pour le landsturm des cours annuels de 1 à 4 jours. Nous ne savons pas quel accueil sera fait par les Chambres à ce projet, si et comment il sera modifié. Nous ne croyons cependant pas trop nous risquer en supposant :

1° Que le principe de cours d'instruction pour le landsturm sera accepté.

2° Que les nécessités budgétaires, à défaut d'autres obstacles, ne permettront ni de rendre ces cours annuels pour tout le landsturm armé, ni de les porter à la durée maximum de 4 jours.[1] Cela étant, il faut souhaiter que l'initiative privée vienne en aide aux mesures legales pour augmenter l'instruction du landsturm. L'exemple de cette initiation devant être donné par les sociétés militaires de notre pays, on comprend l'utilité et l'importance qu'il y a pour la Société fédérale de sous-officiers de mettre cette question à l'ordre du jour de ses préoccupations, et d'aviser aux moyens dont elle pourrait disposer, aux mesures qu'elle pourrait prendre en vue du développement de l'instruction du landsturm.

II

Sur quelles portions du landsturm est-il désirable que la Société fédérale des sous-officiers concentre ses efforts ?

Avant de passer à l'indication des mesures propres à développer l'instruction militaire du landsturm, deux remarques préalables sont nécessaires. En premier lieu, il ne faut pas se faire d'illusion sur l'importance du concours que notre Société peut apporter à l'instruction du landsturm. Si, dans le présent travail nous ne voulons pas nous perdre dans les rêves, quelque séduisants soient-ils sur le papier, mais nous en tenir à ce qui est pratiquement faisable, il ne faut pas songer à des mesures dont l'application exigerait de trop grands déplacements et emploieraient beaucoup de temps. Quelle que soit la

[1] On sait que les Chambres fédérales ont décidé, il y a quinze jours, que le landsturm serait soumis à des inspections annuelles d'une journée seulement.

bonne volonté que l'on peut attendre des soldats du landsturm, et dont ils ont fait preuve soit lors de leur recrutement, soit lors de leur armement et équipement, il ne faut pas trop leur demander. Il convient également de rappeler que les membres de notre Société, quels que soient d'ailleurs leur entrain et leur bonne volonté, sont pour la plupart suffisamment occupés par l'exercice de leur profession civile.

En second lieu, il faut bien se pénétrer de la vérité du proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint » Si notre Société a l'ambition de faire quelque chose de sérieux et d'utile, elle ne doit pas disséminer ses efforts, mais viser à faire bien plutôt que beaucoup. Il convient donc d'examiner avec soin quelle fraction du landsturm a le plus besoin de nos services.

On sait que le landsturm se divise en deux classes d'âge. La première comprend les hommes n'ayant pas encore atteint l'âge de faire du service, soit les hommes de 17 à 19 ans et les volontaires plus jeunes (art. 3 de l'ordonnance du 5 décembre 1887), naturellement aussi, bien que cela ne soit pas expressément indiqué, les hommes déjà recrutés mais qui n'ont pas encore passé leur école. En temps de guerre ou de menace de guerre, les hommes de cette classe sont astreints à subir la visite sanitaire, expédiés ensuite aux dépôts d'instruction et, une fois instruits, appelés à compléter les corps de troupes de l'élite.

Quant aux hommes de cette classe déclarés impropres au service, ils seront transférés dans les troupes auxiliaires, s'ils ont les qualités requises à cet effet (art. 4 de l'ordonnance précitée). Puisque en cas de danger les hommes de cette classe ne sont incorporés dans l'armée qu'après avoir passé par une instruction régulière, quoique probablement plus courte qu'en temps ordinaire, nous estimons que ce n'est pas à l'instruction de ces jeunes gens-là que notre Société doit consacrer spécialement ses efforts ; elle pourra cependant — comme nous l'indiquons plus loin — faire quelque chose pour eux.

La seconde classe du landsturm comprend les hommes de 20 à 50 ans (officiers jusqu'à 55 ans) et les volontaires plus âgés. Cette seconde classe se divise à son tour en deux portions : le landsturm armé et les troupes auxiliaires. Ces dernières se subdivisent à leur tour en détachements de pionniers et détachements spéciaux de six catégories différentes. Les

hommes affectés à ces détachements spéciaux doivent être de prime abord éliminés de notre champ d'activité, soit parce qu'ils ne sont pas des combattants, soit aussi parce que leur incorporation dans des détachements spéciaux est basée sur la nature particulière de leurs occupations civiles et en rapport avec elles. Celles-ci constituent donc pour ceux qui les exercent une préparation suffisante au rôle qu'ils seront appelés à remplir en cas de danger.

Nous pouvons également négliger les bataillons de pionniers. Sans doute il serait très avantageux de pouvoir leur donner un rudiment d'instruction en temps de paix, de leur apprendre en gros la manière de couper une route, de mettre un village en état de défense, etc. Mais n'oublions pas que les pionniers sont des non combattants : que, du reste, ils forment un contingent aussi fort que celui des fusiliers (il y a en Suisse 88 bataillons de pionniers de landsturm avec 423 compagnies) et que l'argent dépensé à les instruire peut être affecté d'une manière plus utile à l'instruction du landsturm armé. Aussi bien le projet du Conseil fédéral ne s'occupe-t-il que de celui-ci. A défaut des pionniers dans leur ensemble, notre Société pourrait peut-être faire quelque chose pour les sous-officiers de pionniers, et voici comment :

Dans le premier arrondissement de landsturm la proportion des cadres par rapport à la troupe était, au 1er janvier 1893, de 1 officier, 1 sous-officier pour environ 85 soldats. Cette proportion qui doit être sensiblement la même dans toute la Suisse, est évidemment trop faible en ce qui concerne les sous-officiers. Ce n'est pas 1, mais 4 ou 5 sous-officiers qu'il faudrait pour diriger et surveiller la bosogne faite par 85 soldats qui n'ont jamais fait de service quelconque. Si les autorités compétentes jugent bon de compléter ce nombre de sous-officiers, il est probable que, dans ce cas, elles appelleront à cette fonction les anciens soldats du génie. Dans ce cas, les sous-officiers de notre Société appartenant à l'arme du génie pourraient rendre d'utiles services à leurs collègues nouvellement nommés du landsturm. Au moyen de quelques leçons de théorie et de quelques courses sur le terrain, ils pourraient les remettre rapidement au courant des travaux qui concernent leur arme. Mais nous n'insistons pas davantage sur ce point, puisque, pour le moment, il n'y a dans le corps des pionniers du landsturm d'autres sous-officiers que ceux ayant

déjà servi comme tels dans l'élite ou la landwehr, et que, vis-à-vis d'eux, il y aurait quelque prétention de notre part à vouloir augmenter leur instruction militaire, autrement qu'en les invitant à participer à nos propres travaux.

En résumé donc notre action sur le landsturm non armé doit se borner à ce qu'elle est à cette heure : admission dans les rangs de notre Société des hommes appartenant à cette fraction de l'armée.

Si nous passons maintenant au landsturm armé, nous voyons qu'il se compose de trois éléments : bataillons de fusiliers, compagnies de carabiniers, compagnies de canonniers. Ces dernières sont composées aux termes de l'ordonnance précitée (voir art. 11) uniquement d'anciens artilleurs ; la proportion des cadres par rapport à la troupe est normale. Ainsi le détachement de canonniers du Ier arrondissement comprend 33 officiers, 100 sous-officiers et 476 soldats.

Suffisamment instruits et pourvus de cadres, les canonniers n'ont guère besoin de notre concours spécial. Pour des raisons analogues, on en peut dire autant des compagnies de carabiniers. Restent les bataillons de fusiliers, parmi lesquels il y a beaucoup d'hommes qui n'ont jamais fait de service et qui, en cas de danger seront avec les compagnies de carabiniers, les premiers appelés au feu. C'est au développement de leur instruction militaire que notre Société peut et doit surtout contribuer. Comment ? C'est ce que nous allons examiner dans le chapitre ci-après.

III

Des moyens que pourrait employer la Société des sous-officiers pour le développement de l'instruction militaire du landsturm armé.

A. *Ce qu'elle a déjà fait.*

Ce que notre Société a fait jusqu'à présent pour le landsturm se réduit au fait que les statuts fédéraux autorisent les sections à recevoir dans leur sein les hommes du landsturm comme ceux de l'élite et de la landwehr. Peut-être à cet égard devraient-ils aller plus loin, et *obliger* les règlements des sections à statuer l'admission des hommes du landsturm au même titre que ceux des deux autres contingents de l'armée. Il y aurait pourtant une réserve à faire dans le but de sauvegarder le caractère militaire de notre Société ; ce serait de ne

pas admettre dans nos rangs : 1° les jeunes gens de la première classe d'âge, soit de 17 à 19 ans. — 2° les hommes du landsturm non armé qui n'ont fait aucun service dans l'élite ou la landwehr.

L'admission des sous-officiers et des soldats du landsturm dans les rangs de notre Société et, par conséquent, la faculté qu'ils ont de participer à nos conférences, nos courses militaires, nos tirs, nos cours d'escrime et d'équitation, etc., est une mesure qui a son utilité, mais qui ne saurait être considérée comme particulièrement propre à développer l'instruction militaire de nos fusiliers du landsturm, et cela pour deux raisons. Tout d'abord un trop petit nombre de ces derniers se sont fait inscrire comme membres de notre Société. Secondement, nos conférences et nos exercices ordinaires supposent déjà chez ceux qui y prennent part une certaine instruction militaire que n'ont pas tous les soldats du landsturm. Il faut donc que, si notre Société veut faire quelque chose pour le développement de l'instruction du landsturm, elle ne se contente pas de lui ouvrir toutes grandes ses portes d'entrée ; il faut qu'elle recoure à des moyens spéciaux, lesquels seront de deux sortes ; conférences et exercices pratiques sur le terrain.

B. *Conférences.*

Ce qu'il faut à nos fusiliers de landsturm (carabiniers compris) ce ne sont pas des conférences sur tel ou tel point de notre organisation militaire, sur telle question spéciale d'armement ou de tactique, ce sont tout simplement de bonnes leçons de théorie sur les points essentiels de l'instruction militaire, savoir :

1° Connaissance de l'arme et démontage, avec quelques indications générales sur le tir de campagne.

2° Ecole de tirailleurs.

3° Service de sûreté en marche et en position.

4° Service d'intérieur, instructions générales sur les devoirs du soldat, l'organisation de l'armée suisse, l'hygiène de la marche, etc.

Avec de la bonne volonté et l'appui des autorités militaires, voici à peu près comment les sections de sous-officiers pourraient organiser ces leçons de théorie :

Prenons, par exemple, la section d'Yverdon. Elle répartit les 39 communes du district en deux classes aussi égales que

possible. Dans l'hiver 1893-94, elle décide de faire donner dans les communes de la première classe 3 ou 4 leçons de théorie, et l'hiver suivant ce sera le tour des autres communes. Il va sans dire que, lorsque la distance le permet, les hommes de deux ou trois communes différentes peuvent être réunis pour un de ces cours; ainsi: Champvent, Villars et Essert-sous-Champvent, de même Treycovagnes et Chamblon, Mathod et Suscévaz, etc. Le comité de section cherche tout d'abord dans les villages mêmes où se donneront ces théories et dans les environs, des sous-officiers de bonne volonté et capables; là où ils font défaut, elle s'adressera à des sous-officiers d'autres localités. Quand il a trouvé son personnel d'instruction et que les membres de celui-ci se sont répartis la besogne, le comité de section s'adresse à la municipalité de la localité où auront lieu ces théories; il la prie de mettre à leur disposition la salle du conseil général, de la faire chauffer et éclairer. Nul doute qu'il ne rencontre à cet égard chez nos autorités communales un appui empressé. La salle accordée, des affiches apposées au pilier public des communes intéressées, convoquent aux susdites théories les hommes du landsturm armé; ceux qui portent un fusil seraient invités à le prendre avec eux le ou les soirs où l'on ferait le démontage de l'arme. Les autres soirs, il suffirait au sous-officier instructeur d'avoir à sa disposition de la craie et un tableau noir.

En ville on procéderait de la même manière avec cette différence qu'il faudrait faire plusieurs classes d'instruction (par quartiers ou d'après l'ordre alphabétique) à cause du plus grand nombre d'hommes à instruire.

Cette façon de procéder aurait un double avantage: elle permettrait de consacrer tout le temps des cours d'instruction prévus pour le landsturm à manœuvrer sur le terrain et de laisser de côté la théorie. D'autre part, elle ne prendrait que peu de temps aux hommes du landsturm. Quatre soirées par hiver, ce n'est pas beaucoup, et passées comme nous l'avons dit, elles seraient bien plus utiles que consacrées à boire demi-litre à l'auberge en jouant aux cartes. On peut remarquer encore que ces leçons de théorie ne pourraient que contribuer à l'instruction militaire des sous-officiers appelés à les donner, en les habituant à s'exprimer en public, à donner des explications claires et précises, et surtout en les forçant d'étudier à fond la matière qu'ils auraient à enseigner.

C. *Exercices pratiques.*

Dans ce domaine, notre Société peut et doit faire davantage que d'inviter les soldats de landsturm à participer aux tirs et aux courses militaires des sections : mais il faut se garder des illusions et ne pas se bercer de l'espoir de pouvoir faire faire à nos soldats de landsturm des exercices volontaires réguliers. Ainsi nous croyons qu'il faut éliminer d'emblée, comme ne présentant pas d'assez sérieuses chances de succès, l'organisation de courses-exercices où l'on ferait faire aux fusiliers de landsturm du service de sûreté en marche et en position, des déploiements de tirailleurs et des tirs de campagne. Ces exercices ne pouvant avoir lieu que le dimanche et devant durer au moins une demi-journée, chacun en aurait bientôt assez pour une raison ou pour une autre. A supposer que l'on trouvât parmi nous assez de sous-officiers à la fois capables d'organiser et diriger ces exercices et disposant du temps nécessaire, il est probable que ces exercices ne réussiraient pas plusieurs années consécutives, une fois le premier enthousiasme passé, sauf, il va sans dire, en cas de menace de guerre.

Ici encore il ne faut viser qu'au possible et à l'essentiel. Or, l'essentiel pour nos fusiliers de landsturm, c'est de bien savoir se servir de leur fusil et de brûler leur cartouche à bon escient. Pour le leur apprendre, il faudrait joindre à la connaissance théorique de l'arme des exercices de tir. Nous disons des exercices, car il ne faut pas oublier que, même dans le landsturm armé, il y a des hommes qui n'ont pas fait de service.

Ces exercices de tir, il faudrait pouvoir les faire par communes ou groupes de communes, et les faire commander, si possible, par les mêmes sous officiers qui auraient donné dans ces localités les leçons théoriques dont nous avons parlé plus haut. Comme il serait difficile de se procurer des chevalets, il faudrait renoncer à des exercices préliminaires de pointage ou de tir au chevalet, mais passer immédiatement au tir dans les trois positions : *debout*, *couché* et *à genoux* en ayant soin de graduer les distances et de commencer le tir à 150 mètres au plus. Après le tir aurait lieu le démontage et le nettoyage de l'arme.

Il va sans dire que, pour que ces exercices de landsturm

fussent fréquentés, il faudrait que le subside fédéral fût accordé aux tireurs qui auraient satisfait aux prescriptions fédérales.

Un autre exercice pratique qui aurait quelque chance de rencontrer bon accueil auprès du landsturm armé, consisterait à organiser dans les districts frontières des courses-reconnaissances. Des escouades peu nombreuses, d'une dizaine d'hommes au plus, avec un ou deux sous-officiers à leur tête, profiteraient de quelques beaux jours d'été pour reconnaître soigneusement la frontière voisine, les différentes routes et sentiers qui conduisent d'un pays à l'autre, les endroits les plus importants et les plus faciles à défendre. Ces courses ayant lieu en civil et par groupes peu nombreux, il serait facile de leur assigner comme but des localités situées de l'autre côté de la frontière.

*
* *

Nous avions pensé que les diverses sections de notre Société pourraient aussi contribuer à l'instruction militaire du landsturm armé, en offrant le concours de quelques-uns de leurs membres pour les cours d'instruction de landsturm. En y réfléchissant plus attentivement, nous croyons que cette mesure n'est guère à recommander. Tout d'abord la proportion des cadres et de la troupe du landsturm armé est normale : ainsi, dans le Ier arrondissement, les 15 bataillons de fusiliers comptent ensemble (au 1er janvier 1893), 293 officiers et 912 sous-officiers pour 10 534 soldats, ce qui fait 1 officier pour 39 soldats et 1 sous-officier pour 11 soldats. C'est là une proportion inférieure sans doute à celle de l'élite et de la landwehr, mais qui est suffisante cependant pour permettre la formation de petits groupes d'instruction pour l'école de soldat.

Il est nécessaire, en second lieu, que le sous-officier de landsturm apprenne en temps de paix à connaître tous les hommes de son groupe et s'habitue à manier des groupes un peu forts. D'autre part, il faut que les soldats de landsturm, une fois incorporés, s'habituent à leurs sous-officiers de compagnie et non pas à d'autres. Enfin, il serait difficile de trouver des sous-officiers d'élite ou de landwehr qui auraient le loisir de faire en sus de leur service ordinaire et obligatoire des cours d'instruction supplémentaires.

*
* *

Il est encore une mesure que notre Société pourrait prendre pour développer l'instruction du landsturm; ce serait d'organiser pour les jeunes gens de 17 à 19 ans, formant la première classe d'âge, des exercices destinés à les préparer à l'instruction militaire qu'ils recevront dans les dépôts, et à leur permettre d'être employés le plus tôt possible à combler les vides survenus dans l'élite. Il ne s'agirait nullement de rétablir en quoi que ce soit les anciens *exercices de dépôt*, exercices où l'on apprenait l'indiscipline plus qu'autre chose, et qui constituaient une véritable corvée. Il s'agirait d'organiser pour ces jeunes gens des classes spéciales de tir. Sous la direction de sous-officiers expérimentés, et avec des armes prêtées par la Confédération ces jeunes gens apprendraient à manier correctement leur arme et à tirer. Ces exercices seraient, croyons-nous, volontiers suivis dans un pays où le tir est en honneur. Ils auraient l'avantage de développer le goût du tir chez les jeunes gens, en même temps qu'ils empêcheraient de prendre de mauvaises habitudes de tenue au tir. Pour les encourager, la Confédération pourrait accorder le subside ordinaire à des conditions un peu plus faciles que pour les soldats déjà incorporés.

Conclusion.

On reprochera peut-être à notre travail sa brièveté et l'on trouvera bien maigres les moyens proposés pour compléter l'instruction militaire du landsturm armé. A cette critique nous n'avons qu'une réponse à faire, c'est que nous ne nous en sommes tenus qu'aux mesures relativement faciles à réaliser, aux mesures qui, tout en imposant peu de charges aux citoyens incorporés dans le landsturm ainsi qu'aux membres de notre Société, ne laisseraient pas que d'avoir une sérieuse utilité pour les premiers, pour ceux-là du moins qui auraient assez de zèle pour profiter des moyens d'instruction mis à leur portée. Seulement, seraient-ils nombreux ces hommes de bonne volonté?... plus dans nos campagnes que dans nos villes, où les heures de loisir sont déjà affectées à toute espèce d'occupation et de récréation. Peut-être y aurait-il un peu d'enthousiasme pour commencer, mais celui-ci diminuerait chaque année, aussi longtemps du moins que l'horizon politique ne serait pas couvert de nuages.

D'autre part, si les projets actuels du Conseil fédéral abou-

tissent, si chaque année les soldats du landsturm armé ont un ou deux jours d'instruction, il faut bien se dire que ces deux jours ne suffiront guère pour inculquer aux hommes n'ayant jamais fait de service, les connaissances militaires indispensables pour faire d'une compagnie de landsturm une troupe utile en cas de danger. Quant à porter ces cours à quatre jours et à les rendre annuels, c'est une mesure qui grèverait trop le budget militaire, sans compter les dérangements qu'elle causerait aux citoyens. Il faudrait donc trouver des mesures à la fois moins onéreuses au point de vue financier, prenant moins de temps aux soldats de landsturm, et cependant capables de donner de bons résultats. Ces mesures, nous les voyons dans un concours bien organisé des autorités militaires et de Sociétés militaires de notre pays, en particulier de la Société fédérale des officiers et de celle des sous-officiers.

Voici, en gros, sur quelles bases ce concours pourrait être organisé :

Les cours d'instruction prévus par le projet du Conseil fédéral, cours de 1 à 4 jours, annuels ou bisannuels, seraient affectés essentiellement à l'école du soldat et de section, à l'école de tirailleurs, au service de sûreté en marche et en position. On n'y tirerait pas et on n'y ferait que peu ou pas de théories.

Les hommes du landsturm armé seraient par contre astreints à suivre chaque hiver, ou tous les deux hivers, un certain nombre d'heures de théorie (trois ou quatre au plus, et le soir), données par des officiers ou des sous-officiers, suivant les cas.

Ils seraient également astreints à tirer chaque année un certain nombre de cartouches, 20 par exemple. Seulement, pour que leur tir soit valable légalement, ils ne pourraient tirer (on pourrait peut-être faire une exception pour les hommes qui ont fait leur service régulier dans l'élite et la landwehr) qu'à des jours déterminés et sous la direction d'un officier ou d'un sous-officier. Le tir serait précédé d'une rapide répétition des mouvements de la charge et suivi du démontage et du nettoyage de l'arme. Il aurait lieu en une ou deux fois annuellement.

Pour les théories, comme pour les tirs, les hommes seraient groupés par commune. Les contingents de communes voisines

et peu nombreuses seraient réunis soit pour ces théories, soit pour ces exercices de tir. Dirigés par les sous-officiers habitant ces communes ou les communes voisines, ces théories et ces exercices seraient placés sous la surveillance des chefs de compagnies de landsturm. Ce serait une occasion de plus pour ces derniers de connaître leurs hommes. Nous n'entrons pas davantage dans le détail de cette organisation ; nous nous bornerons à faire remarquer que le plan suggéré par nous se combinerait fort bien avec le projet du Conseil fédéral relatif à l'organisation du landsturm armé, comme avec la nouvelle ordonnance promulguée au mois de février de cette année au sujet des subventions aux sociétés volontaires de tir. Cette combinaison aurait le grand avantage de ne pas surcharger les hommes du landsturm et de les mettre en état de fournir une défense sérieuse en cas de danger. Ce serait en même temps une excellente mesure pour développer chez nos sous-officiers l'habitude du commandement et l'initiative individuelle, ainsi que pour donner à notre Société un nouveau champ de travail.

Société des officiers de la Confédération suisse.

Le comité central à Bâle a arrêté les sujets de concours suivants pour 1895 :

1. Jusqu'à quel point nos institutions militaires actuelles ne sont-elles plus à la hauteur des exigences du temps présent ? Quels en sont les points défectueux, conséquences de la loi actuelle ? Dans quel sens et par quels moyens, tout en tenant compte des conditions particulières du pays, notre organisation militaire peut-elle être consolidée et perfectionnée par une loi nouvelle ?

2. Les opérations de Lecourbe dans les Hautes-Alpes suisses en 1799, au point de vue spécial du rôle qu'y a joué le massif du Gothard ?

3. Quelles conséquences aura pour l'artillerie dans une guerre l'emploi probablement plus fréquent des shrapnels :

a) Dans l'organisation du personnel ;

b) Dans le service des pièces ;

c) Dans le tir ;

d) Dans la tactique de la batterie ;

e) Dans le matériel de l'artillerie ;

f) Dans la munition elle-même ?

Les mémoires devront être envoyés avant le 31 mars 1895 au Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse à Bâle.

Ils devront être désignés par une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, laquelle renfermera le nom, le grade et l'adresse de l'auteur.

Une somme de 1500 fr. pourra être employée à récompenser les meilleurs travaux présentés.

Sa répartition totale ou partielle sera déterminée par la société, sur la proposition du jury, dans l'assemblée qui sera tenue dans l'été 1895. La composition du jury sera publiée plus tard.

SECTION VALAISANNE

La section valaisanne de la Société fédérale des officiers a fait une excursion militaire au Simplon les 3, 4 et 5 juin dernier. Le programme de cette course, qui avait été élaboré par le président de la section, M. le lieut.-colonel d'artillerie Fama, était rédigé comme suit :

Dimanche 4 juin : Départ de Viège et de Brigue en quatre colonnes :

Colonne n° 1, de Viège au Col du Simplon par le Bistenen-Pass.

Colonne n° 2, de Gliss au Col du Simplon par Nessel.

Colonne n° 3, de Brigue au Col du Simplon par l'ancienne route.

Colonne n° 4, de Brigue au Col du Simplon par la grande route.

Rendez-vous à l'hospice du Simplon, à 6 h. 30 du soir.

Lundi 4 juin : Reconnaissance du secteur Simplon-Col à Gondo.

Rendez-vous au village du Simplon, à 7 h. du soir.

Mardi 5 juin : Rapport à l'hospice du Simplon à 10 h. du matin. — Retour à Brigue.

Vingt-et-un officiers de la section valaisanne avaient répondu à l'invitation du comité, soit 4 majors d'infanterie, 6 capitaines d'infanterie, 1 capitaine du génie, 1 capitaine de justice militaire, 9 premiers-lieutenants et lieutenants d'infanterie, d'artillerie et d'administration.

M. le colonel d'artillerie Fama dirigeait l'excursion, à la-

quelle ont pris part en outre le colonel de la Rive, chef d'état-major du Ier corps d'armée, le colonel Sarasin, commandant de la IIe brigade d'infanterie, et le major Morel, de Lausanne.

Le 3 juin, la colonne, qui a passé par le Bistenen-Pass, a été conduite par le major Roten et formée de 5 officiers; la colonne de Nessel, dirigée par le capitaine Max de Stockalper, était composée de 2 officiers; la colonne qui a suivi l'ancienne route, dirigée par le capitaine Vuilloud, était formée également de 2 officiers; enfin 8 officiers, sous la direction de M. le major Ducrey, ont suivi la grande route.

Le 4 juin, tous les officiers ne formaient qu'une section, sous les ordres de M. le major Ducrey; ils ont reconnu les différentes positions qui se trouvent sur la grande route, entre le Col et Gondo, ainsi que les chemins qui tournent ces positions.

Deux officiers, MM. les lieutenants d'infanterie de Lavallaz et de Torrenté ont accompli, ce jour-là, une marche de montagne extraordinairement rapide. Ils sont partis du village du Simplon à midi et demi et, passant par le Col de la Furka et Zwischbergenthal sont arrivés à 3 heures à Gondo, exécutant en 2 ½ heures, par les heures les plus chaudes de la journée, une marche qui demande d'un marcheur ordinaire 4 à 5 heures.

Le rapport, qui a eu lieu le 5 juin à l'hospice, a été d'un grand intérêt; chacun des chefs de colonne et chaque officier chargé d'une reconnaissance spéciale, a rapporté sur ce qu'il avait reconnu et constaté, et de l'ensemble des rapports, les auditeurs ont pu dégager une idée complète et juste de la région parcourue.

Enfin le temps favorable, l'inépuisable et cordiale hospitalité des Pères de l'hospice ont rendu cette instructive excursion fort agréable et l'on doit espérer que les sections de la société des officiers continueront à consacrer, chaque année, quelques journées à des courses de ce genre qui, tout en resserrant les liens d'amitié qui doivent unir le corps des officiers, donnent à ceux-ci une précieuse occasion de faire plus ample connaissance avec la topographie militaire du pays.

———o- o———

ACTES OFFICIELS

Nominations et démissions. — Le Conseil fédéral a composé comme suit la commission fédérale d'artillerie pour la période administrative, allant du 1er avril 1894 au 1er avril 1897, savoir :

MM. Arnold Schumacher, colonel, chef de l'artillerie, à Berne, président. Otto Hebbel, colonel, instructeur en chef de l'artillerie, à St-Gall. Alfred von Steiger, colonel, chef de la section administrative de l'intendance fédérale du matériel de guerre, à Berne. Conrad von Orelli, colonel, chef de la section technique de cette intendance, à Berne. Alfred Roth, colonel, chef de la station d'essais d'artillerie, à Thoune. M. Turrettini, colonel, à Genève. qui n'a pas accepté sa nomination, Jacques Buser, lieutenant-colonel, à Sissach. Frédéric von Tscharner, lieutenant-colonel, à Thoune. Edouard Dubied, major, à Couvet.

Il a relevé, sur sa demande, M. Ernest Grieb, colonel-brigadier, à Berthoud (Berne), de son commandement de la VIIIe brigade d'infanterie d'élite, et il l'a mis à sa disposition en conformité de l'article 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale. Il a nommé à sa place, avec promotion au grade de colonel, M. Hermann Heller, lieutenant-colonel, à Lucerne, actuellement commandant du 15e régiment d'infanterie.

Il a promu au grade de capitaine de l'artillerie de forteresse MM. Alfred Tschudi, à Schwanden, et Albert Amsler, à Schaffhouse, premiers-lieutenants dans la compagnie de forteresse no 2.

Le Conseil fédéral a nommé M. Jean-Baptiste *Müller,* curé à Ventone (Valais), aumônier du 4e régiment d'infanterie, et M. Gottfried *Jent,* pasteur à Langnau, aumônier du lazareth no IV.

Le département militaire fédéral a fait les nominations suivantes :

Forteresse du Gothard.

Commandant du fort d'Airolo et instructeur de l'artillerie de forteresse, M. Adolphe *Hadorn,* de Toffen (Berne), capitaine d'artillerie de forteresse.

Forteresse de St-Maurice.

Commandant de la place, M. Edouard *Dietler,* d'Arberg (Berne), major d'artillerie, avec siège à Lavey (Vaud).

Officier du matériel et électrotechnicien (provisoire), Alfred *Torricelli.* de Lugano (Tessin), avec siège à Lavey.

Intendant du fort, M. Henri *Chessex,* de Territet (Vaud), lieutenant d'artillerie de forteresse, avec siège à Dailly.

Adjoint de l'intendant du fort, M. Henri *Pascal,* de Lausanne, lieutenant, avec siège à Lavey ou à Dailly.

Sont nommés lieutenants-colonels MM. les majors Ernest Decollogny, à Lausanne, actuellement commandant du bat. nº 3, et Louis Colombi, à Bellinzone, commandant du bat. 1 d'élite; M. le lieutenant-colonel Decollogny prend le commandement du IIe régiment d'infanterie, à la place de M. le lieutenant-colonel Sarrasin qui prend le commandement de la seconde brigade. M. Colombi est mis à disposition.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de major de fusiliers, M. le capitaine Paul *Auberjonois*, à Lausanne, et lui a donné le commandement du bataillon 9 de landwehr.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Vaud. — *Collégien et empereur.* — Les journaux lausannois ont raconté l'histoire suivante :

« Roger de Weiss, âgé de 12 ans, élève de 4me du Collège cantonal à Lausanne, fils de M. de Weiss, greffier au Tribunal fédéral, n'était pas ce qu'on appelle un mauvais écolier; mais, quoique d'intelligence vive, il ne mordait guère à l'enseignement classique; il ne se sentait pas le tempérament d'un futur avocat, pasteur ou professeur; l'idée de poursuivre pendant de longues années encore des études qui ne lui disaient rien, le tourmentait. C'est sous l'empire de cette idée que, ne prenant conseil que de lui-même, il écrivit en secret à... Guillaume II, empereur d'Allemagne et roi de Prusse.

» Son épître disait en substance que l'écrivain en était un jeune élève du Collège cantonal de Lausanne, fils de M. le greffier du plus haut tribunal de la Suisse, arrière-petit-fils d'un général, qui ne faisait rien de bon au Collège cantonal et sollicitait la faveur d'entrer dans l'armée allemande; qui éprouvait beaucoup d'admiration pour l'empereur; aimait aussi ses enfants dont il avait vu les portraits dans un album et priait Sa Majesté de saluer plus particulièremeat le second de ses fils. Le pli contenant cette lettre portait à un angle : *Persönlich* (personnel); il était adressé à *Monsieur l'empereur Guillaume, à Berlin.*

» Guillaume II ne jeta pas au panier la missive du collégien, dont le ton à la fois décidé et naïf ne dut pas lui déplaire. Il fit prendre par le ministre suisse à Berlin des renseignements sur la famille de son jeune correspondant. Inutile de dire que ces renseignements, corroborés par l'ambassade allemande à Berne, furent les meilleurs.

» De tout ceci ne se doutait nullement le père de Roger, lorsqu'il y a

quelques jours, arrive chez lui, à Lausanne, un attaché de l'ambassade de Berne: « Vous avez, demande-t-il à M. de Weiss, un fils qui se nomme Roger? – Oui, qu'a-t-il fait le garnement? — Oh! rassurez-vous, rien de mal. » Et le visiteur met M. de Weiss, qui tombait des nues, au courant de la demande de son fils. Cette demande, ajoute-t-il, a été agréée par Sa Majesté, qui consent à se charger de l'éducation militaire de Roger; il est admis à l'école de cadets de Karlsruhe, d'où il passera à celle de Postdam. Dans cette dernière, il sera le seul étranger avec le fils du shah de Perse. Il conservera sa nationalité et ne sera nullement lié quant à l'avenir...

» M. de Weiss eut, on le conçoit, de la peine à consentir à se séparer de son enfant; il finit cependant par acquieser à ses vœux. Roger est parti avant-hier pour Karlsruhe. »

France. — La lutte entre l'ordonnance et la mode n'est pas un monopole de l'armée fédérale. Nous lisons les lignes suivantes dans l'*Avenir militaire:*

« Depuis l'apparition des képis dit Saumur, on est parvenu à de telles exagérations de proportions que certains officiers se faisaient, comme à plaisir, des têtes vraiment ridicules. Les officiers donnant l'exemple, les sous-officiers avaient fini par les imiter: c'était à qui porterait la visière la plus grande, le calot le plus évasé, la forme générale la plus excentrique. Quelques arrêts, quelques consignes infligées à propos *aux têtes les plus grotesques*, auraient certainement arrêté ou enrayé ces excentricités; mais on a fait de la paternité, on a laissé aller, et les tailleurs militaires ont fini par fabriquer, comme réglementaires, des képis qui ne sont qu'à la mode. Il en survient ce qui devait forcément arriver: la réaction! Des généraux inspecteurs se sont promis et n'ont pas caché qu'ils auraient, au besoin, un décimètre dans leur poche pour inspecter les képis au cours de leur tournée. De là, grand émoi dans Landerneau; chacun se demande si ses képis sont réglementaires. On consulte le règlement sur la description de la tenue, et l'on finit — de circulaire en circulaire — par ne plus savoir ce qui est réglementaire. Les maîtres tailleurs eux-mêmes n'osent pas se prononcer. Cependant, ce qui ressort de plus clair, c'est que le képi d'officier doit avoir — comme coupe – les dimensions du képi du soldat. C'est, pour quelques jeunes gens qui n'ont pas su s'arrêter dans de raisonnables limites, qu'on va brimer des centaines d'officiers, lesquels ne demandent qu'à revenir à l'ordonnance s'ils s'en sont écartés mais qui demandent d'abord en quoi consiste l'ordonnance!

Italie. — *La tenue de l'artillerie de montagne.* — Une décision ministérielle modifie ainsi qu'il suit le pantalon de drap que porte actuellement l'artillerie de montagne, de façon que le bas des jambes rentre plus facilement dans les brodequins d'ordonnance.

Le pantalon de troupe est en drap bleu foncé avec passepoils jaunes de 4 à 6 millimètres de largeur. Chaque jambe se termine par une manchette de coton, à laquelle sont cousus deux rubans de fil de lin qui retiennent cette manchette et l'empêchent de glisser; une agrafe en fer complète la fermeture. Le pantalon ressemble donc à une culotte et se place commodément dans le brodequin, le soldat n'éprouvant plus la gêne ressentie avec l'ancien pantalon.

Trois passants de drap, adaptés à la ceinture, soutiennent la courroie de cuir qui maintient le pantalon.

BIBLIOGRAPHIE

Chez Attinger frères, éditeurs à Neuchâtel, vient de paraître un livre très attendu: L'ARMÉE DE L'EST, *20 décembre 1870-1er février 1871, par le colonel* SECRETAN, *commandant de la IVe brigade d'infanterie de l'armée suisse, avec trois cartes et un fac-simile, 540 pages.* Il renferme l'histoire complète et impartiale — qui n'avait pas été écrite jusqu'ici — de l'effort tenté par l'armée de Bourbaki pour débloquer Belfort et couper les lignes de communications de l'envahisseur; il explique les causes de son échec et montre pourquoi la malheureuse armée fut contrainte de passer sur le sol suisse. Pour aujourd'hui, nous ne faisons que signaler l'apparition de ce volume, qui se distingue par les plus sérieuses qualités de fond et de style; nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mes souvenirs, par le général DU BARAIL. Tome premier, 1820-1851, avec un portrait. Paris, 1894. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs.

Les autobiographies sont à la mode. Depuis quelques années, chaque saison en voit éclore une, qui enrichit l'histoire contemporaine d'anecdotes nouvelles, parfois aussi de scandales petits et grands, dont l'intérêt n'a souvent rien d'historique. Les récits à scandales sont même les plus goûtés; à eux les vrais succès de librairie, ce qui n'est pas à la louange des goûts du public.

Nous aimons à croire que les mémoires dont nous avons à parler aujourd'hui, mémoires tout d'honnêteté et de bonne foi, trouveront eux aussi un accueil empressé. Ils le méritent à tous égards. L'impression que l'on éprouve à leur lecture est celle d'un plaisir sain et réconfortant. Chaque page laisse deviner le soldat loyal, franc, qui écrit avec son cœur, dit simplement ce qu'il pense comme il le pense. *Mes souvenirs* forment une suite d'anecdotes auxquelles la personnalité de l'auteur apporte l'unité, petits tableaux tantôt gais, tantôt tristes, peignant la vie militaire sous toutes ses couleurs, toujours vivants, toujours vécus, toujours animés de ce souffle de sincérité que l'on demanderait vainement à tant d'œuvres du même genre. C'est le livre du soldat qui, sa vie durant, s'est efforcé d'accomplir

son devoir et qui, s'il devait recommencer une seconde existence, ne la remplirait pas autrement.

Le tome premier de *Mes souvenirs*, le seul qui ait paru jusqu'ici, est en entier consacré aux événements multiples qui marquèrent la conquête de l'Algérie. Il nous conduit jusqu'au coup d'Etat du second empire.

Nous ne saurions mieux donner au lecteur l'idée de ce qu'est ce bon et beau volume qu'en en détachant quelques pages. Prenons l'auteur au moment où il débarque à Oran pour signer un engagement comme simple soldat dans les spahis. Arrivé un soir, il va prendre avec un camarade son premier repas à la cantine du fort.

« Je mentirais si je disais que ce premier contact avec la vie militaire me plongea dans le ravissement.

» Etablie dans une casemate du fort, au pied du rocher dont la paroi lui servait de mur de fond ; triste, sombre, à peine éclairée, par un quinquet fumeux, meublée seulement de quelques lourdes tables graisseuses et de quelques bancs grossiers, la cantine n'avait rien de folâtre pour un décor de prologue et surtout pour un acteur qui sortait encore tout chaud du duvet du nid de famille et qui, élevé dans le bien-être, se présentait, un peu troublé par l'appréhension de l'inconnu, au pied et au gradin le plus infime de la dure échelle militaire. Là dedans s'agitait un monde tout nouveau pour moi ; composé de braves gens, mais de gens qui ne brillaient point, il faut le reconnaître, par l'aménité des formes, la délicatesse du langage et l'élégance de la toilette.

» J'eus un accès de découragement que dissipa, d'ailleurs, le beau soleil matinal du lendemain, 26 mai 1839. Ce jour-là, j'entrai de mon pied léger à la mairie d'Oran pour signer mon engagement. Il ne fallait pas beaucoup de cérémonies pour faire un soldat, et, en quelques minutes, toutes les formalités étant remplies, je me trouvais bien et dûment lié au service de la patrie pour sept ans Sept ans ! Quand on n'en a pas vingt, ou toute la vie, c'est la même chose ! J'aurais signé, sans plus d'hésitation, un engagement pour mon existence entière. D'ailleurs, sept ans, est-ce qu'on s'imagine en voir la fin ?

» Hélas ! On la voit. Les sept ans ont passé. Ils ont passé plus de sept fois, saupoudrant de neige la tête et la moustache du spahi, et aujourd'hui il n'a qu'un regret : c'est de ne pas pouvoir recommencer. Il ne choisirait pas autre chose, et il ne choisirait pas mieux. »

Nous voudrions pouvoir reproduire quelques-uns des nombreux portraits donnés par l'auteur des héros de la conquête algérienne, de ceux dont la gloire a couronné les succès, de ceux aussi qui, demeurés obscurs pour le grand public, ont trouvé chez le général Du Barail une plume pour les tirer d'un injuste oubli. A ce point de vue aussi, le volume que nous annonçons complète utilement la littérature militaire à laquelle l'Algérie a donné lieu.

La question de Nancy et la défense nationale, par Charles Malo. Berger-Levrault 5, rue des Beaux-Arts, éditeur, 54 pages in-8°. Prix : 1 fr.

Tel est le titre d'une fort intéressante conférence que l'auteur a faite à Nancy le 18 mars dernier. Le spirituel écrivain militaire expose fort élégamment les avantages que procurerait à la grande cité lorraine l'établissement d'une ceinture de forts la préservant de l'insulte et liant le sort de Nancy à celui de Toul.

En somme, il s'agirait d'un « complément indispensable » d'une quarantaine de millions de francs.

Pour notre compte, nous pensons avec l'*Avenir militaire* du 15 ma écoulé, que les fortifications accumulées dans l'Est de la France sont plutôt trop considérables et d'un entretien trop dispendieux. « Ce n'est pas sans appréhension, dit ce journal, que nous les verrions encore s'accroître parce qu'elles désapprennent l'art de se battre et l'art de vaincre aux officiers et aux soldats qu'elles immobilisent. Si ce n'était cette considération, nous applaudirions à tout ce qui peut assurer la sécurité de la grande cité lorraine, mais nous n'irions pas jusqu'à penser que le tempérament excessif des Parisiens de notre temps serait pour cela à l'épreuve de la panique, car la manie de crier « A Berlin » pour hurler huit jours après « A la trahison » est devenue une seconde nature pour la majeure part des grouillants du pavé, qui voient dans les divers actes de l'existence nationale, même dans la guerre, une succession de spectacles devant leur procurer le maximum d'émotions et de sensations.

» Si la prise de Nancy leur est ôtée, ce sera autre chose. Et si l'on admet que les courants de panique sont de nature à compromettre l'effort patient et continu que réclame une guerre à coups de millions d'hommes, telle que le conflit qui aurait lieu avec l'Allemagne, le plus sage et de ne pas accepter la partie. Si le joueur le plus impressionnable doit la perdre et le joueur le plus maître de lui la gagner, il nous faut mieux planter des choux que de bâtir des forts.

» Ce qu'il faut à la France pour faire avec succès une guerre telle que le choc de plusieurs millions de soldats, c'est un entraîneur d'hommes, Tamerlan ou Bonaparte, qui, avec un despotisme de fer, mène le troupeau populaire aux abattoirs de la Moselle et de la Meuse, sans autre souci que le carnage et la gloire. Ce Tamerlan ou ce Bonaparte surgira-t-il un de ces jours ? C'est fort possible. Dans ce cas, ce n'est pas quelques fortifications de plus ou de moins qui pèseront dans la balance, ni le sort des cent mille citadins placés derrière. Nous voilà loin de la question locale des intérêts nancéiens, mais tout près de l'énigme qui se pose chaque printemps à l'Europe quand est agitée la question de la guerre. »

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 8. Août 1894.

La cartouche d'infanterie

par le lieutenant-colonel Rubin, directeur de la fabrique fédérale de munitions à Thoune [1].

Maintenant que presque tous les Etats militaires ont renouvelé l'armement de l'infanterie par l'introduction de fusils à petit calibre et de la poudre sans fumée, il est intéressant d'examiner les jugements portés sur la nouvelle arme et sa munition, de rechercher les points faibles de celle-ci, enfin de voir ce qui a été fait et ce qu'on tente encore pour remédier aux imperfections.

On sait que la France a introduit, en 1886 déjà, le fusil de 8mm et la cartouche à poudre de fulmi-coton. L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne suivirent en 1888, également avec le fusil et la munition de 8mm. La Belgique, le Danemark, l'Angleterre, la Suède, la Suisse et la Turquie adoptent, l'année suivante, les calibres 8mm et 7mm5. En 1891, la Russie fabrique son fusil à trois rayures avec le calibre de 7mm6. En 1892 et 1893, on adopte des calibres plus petits encore, et nous voyons aujourd'hui la Hollande, l'Italie et la Roumanie se donner des armes d'un calibre de 6mm5.

Les progrès, certainement extraordinaires, accomplis dans l'armement de l'infanterie par l'introduction des calibres de 8mm et au-dessous, l'ont été surtout — sans parler d'un maniement plus facile de l'arme — dans le domaine de la balistique, grâce à l'introduction de la poudre de fulmi-coton. Mais ces progrès ont aussi porté sur le point délicat des pressions extraordinaires subies par l'arme et entre autres sur le culot de la cartouche, sur la chambre à cartouche et sur l'appareil de fermeture.

Dans les anciens fusils, avec les cartouches à poudre noire, on considérait comme normale une tension de 2000 atmosphères; avec les nouvelles armes, cette tension dépasse 3000

[1] Traduit de la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen.*

atmosphères et peut aller même à 4000 lorsqu'il s'agit de pousser à l'extrême les propriétés balistiques.

C'est cette haute tension des gaz, résultant de l'emploi de la poudre de fulmi-coton dans de petits calibres qui marqua à la technique de la munition ses limites au point de vue balistique. C'est elle qui a été le facteur principal du récent développement et des perfectionnements de l'arme et de la munition, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par les publications suivantes sur les expériences faites avec les cartouches d'infanterie.

Dans son travail : « La véritable transformation du fusil Lebel en modèle 1886-1893 », le colonel Ortus écrivait dans l'*Armée de réserve* (rue Rodier, Paris), livraison de septembre :

Modifications de la cartouche Lebel pendant le chargement.

« Nos lecteurs nous demanderont peut-être pourquoi les cartouches Lebel subissent des modifications pendant le chargement. La commission d'essais, à qui est confiée l'examen des cartouches avant leur acceptation, peut-elle être accusée de négligence ? Le mot grave de trahison a même été prononcé et l'on a dernièrement mêlé à cette question un ancien ministre civil.

» Un débat public, annoncé pour la prochaine ouverture de la nouvelle Chambre, fera la lumière sur ce point. En attendant, nous pouvons déclarer, sur l'honneur et en toute conscience, que dans aucun pays et avec aucune autre poudre actuellement en usage, on a assuré d'une manière plus complète la bonne conservation des cartouches de la réserve de guerre. En vieillissant, les cartouches ne se comportent pas comme les bouteilles des meilleurs clos de Bourgogne : elles ne s'améliorent pas ; au contraire, elles se détériorent plus ou moins selon le degré de décomposition de la poudre, mais *elles se détériorent toutes.*

» Cela se produisait déjà avec la poudre noire ; sept à huit ans après leur fabrication les premières cartouches du fusil modèle 1874 ne valaient plus grand chose. Non seulement les culots crevaient au col et au fond, mais le projectile perdait une partie notable de sa vitesse, par conséquent de sa précision. Pour éviter les crachements, on fut forcé de creuser,

dans la boîte de fermeture du modèle 1874, une gorge destinée à rejeter du côté droit de la boîte de fermeture les parties arrachées au fond de la cartouche : au lieu de recevoir dans l'œil ces débris, le tireur les envoyait simplement dans le visage de son voisin, s'il en avait un. On modifia deux fois la cartouche (modèle 1879 et modèle 1879-1883) et elle était parfaite ou presque parfaite lorsque le fusil Lebel vint remplacer le fusil Gras.

» Les poudres chimiques se détériorent moins que les poudres noires ; mais il ne faut pas oublier que les premières sont des explosifs bien plus énergiques, dont le coton-poudre et la dynamite, substances à combustion rapide, forment la base. Le principal mérite de la fabrication d'une poudre consiste en ceci : diminuer la vitesse de combustion de façon à obtenir une combustion lente et régulièrement progressive, à la place d'une poudre brisante. Seule la poudre à combustion progressive permet de donner au projectile une grande vitesse initiale sans exercer sur les parois du canon et sur l'appareil de fermeture des pressions supérieures à 2500 ou 3000 kg. par centimètre carré. Ce résultat est obtenu avec les poudres nouvelles à l'état frais ; mais lorsqu'elles sont fabriquées depuis quelque temps et spécialement dans des années sèches comme 1892 et 1893, la poudre, sans rien perdre de sa valeur, perd sa propriété de brûler progressivement ; elle tend à devenir brisante. La poudre allemande Nobel, la poudre belge Wetteren, la balistite italienne, la cordite anglaise, ont toutes le même défaut.

» Notre poudre B, de Lebel, est encore celle qui conserve le mieux ses propriétés de combustion progressive. On l'améliore tous les jours et l'on ne doute pas que l'on ne réussisse enfin à obtenir un produit de bonne conservation. Mais aussi longtemps que ce désir n'est pas accompli, il faut la brûler, car la réserve de guerre représente au moins six fois la provision annuelle nécessaire aux troupes en temps de paix, et l'on ne peut remanier les cartouches fabriquées il y a cinq ou six ans. Une double solution se pose : ou anéantir les cartouches dont le degré de conservation ne serait pas parfait ou supprimer la réserve de guerre. Le premier moyen serait trop coûteux ; le second, criminel. On doit donc tant bien que mal surmonter ces difficultés en améliorant toujours plus les cartouches, en écartant, en même temps, pour le tireur, le dan-

ger de l'éclatement du fond de la cartouche. C'est la double voie dans laquelle nous avançons. En tous cas, nous n'avons jamais entendu dire que pendant un tir un de nos soldats ait reçu la fermeture de son arme dans le visage, accident fréquent en Allemagne.

» L'empereur Guillaume songerait même, dit-on, à adopter un nouveau système de fusil avec une fermeture plus solide et un plus petit calibre. Nous nous verrons alors forcés de suivre ce mouvement et d'échanger aussi le Lebel contre un autre système. On choisira un calibre d'environ 6^{mm} et une cartouche plus légère de 20 grammes, avec un fond en bronze d'aluminium et avec un chargeur de peut-être 6, peut-être 12 coups. Le premier resterait dans le magasin, mais non pas le second, comme dans le fusil suisse.

» L'école de Châlons y travaille et si nous avons besoin d'un nouveau fusil le modèle en sera très vite choisi. Toutefois, aussi longtemps que nos bons voisins ne changeront pas leurs fusils, nous garderons aussi les nôtres qui ne craignent pas la lutte.

» L'Italie possède bien un fusil Mannlicher de 6^{mm}5 qui est, au point de vue balistique, supérieur à notre Lebel 8^{mm}. Mais de longues années se passeront avant que toutes les troupes italiennes soient munies de cette arme et, jusque-là, le Vetterli du calibre de 10^{mm}5, qui est l'arme de la grande masse de l'infanterie italienne, restera, ainsi que nous l'avons montré dans notre brochure (Lebel contre Mannlicher et Vetterli), tout à fait inférieur à notre Lebel. »

D'autre part, nous lisons dans un travail intitulé : *Remarques sur les armes de guerre actuelles*, publié par le *Journal Polytechnique*, de Dingler (juillet 1892), sous la rubrique « Fusils » :

« Les culots des cartouches françaises paraissent encore peu résistants, malgré leur poids considérable. Afin d'y remédier, l'Ecole française de tir a reçu l'ordre de soumettre chaque mois à des essais les cartouches fabriquées. »

Sur la munition anglaise pour le fusil Lee Metford Speed M. 89, se trouve cette remarque : « On se plaint du peu de résistance des cartouches anglaises. Il ne faut pas s'en étonner, car, d'une part, la vitesse initiale du projectile (670^{m}), c'est-à-dire le travail utile de la poudre, est plus grand que dans

les fusils des autres grands Etats et, d'autre part, la paroi du culot n'a pas été renforcée ; au contraire, elle est à vue d'œil plus faible que dans la cartouche allemande. »

Il ne faut donc pas, même avec les meilleurs systèmes de fermeture et des canons solides, exposer la cartouche à de trop fortes pressions, car le culot en laiton n'y peut résister.

La tension des gaz est et reste le facteur prépondérant qui fait sentir son influence sur toutes les conditions techniques d'une arme et les subordonne à lui. Ce fut une disposition heureuse que celle qui fixa cette tension pour notre nouveau fusil suisse à 2400-2600 atmosphères ; elle nous a évité des expériences désagréables.

Après quatre ans de magasinage, depuis l'introduction du laiton, nos cartouches suisses n'ont rien perdu de leur qualité ; nous ne connaissons pas non plus les accidents causés par l'arrachement du fond du culot et autres, comme il s'en produit avec les cartouches françaises, anglaises et allemandes. Cela tient à la tension peu considérable des gaz; nous n'avons pas trop exigé de la résistance du laiton. En Suisse, depuis l'emploi des cartouches métalliques, jusqu'en 1889, les culots de cartouches étaient faits en tombac, un alliage de 94 à 95 % de cuivre, avec 5 à 6 % de zinc, de sorte que les expériences pratiquées sur le magasinage des cartouches de laiton ne remontent pas à plus de quatre années.

Par suite de l'emploi des fortes tensions pour obtenir les plus grands effets balistiques possibles, on a été porté à rechercher un métal plus résistant que le laiton. De nombreuses expériences ont déjà été faites et se font encore ; on s'efforce de remédier aux inconvénients tels que le déchirement des culots qui, dans les cartouches de laiton, arrivait non seulement dans les fabriques de munition lors du contrôle et de la fermeture des culots, mais encore, en Allemagne entre autres, après un plus ou moins long séjour dans les dépôts.

Des efforts considérables sont exigés de tout le matériel, et si de trop fortes tensions de gaz se produisent, par suite de l'emploi d'une poudre irrégulière, il ne peut plus résister. Le seul métal employé jusqu'ici comme répondant au but pour le culot de la cartouche d'infanterie est le laiton, alliage de cuivre et de zinc. Or, même avec les procédés de fabrication les plus consciencieux et les plus perfectionnés, on ne peut

éviter qu'il ne se produise, soit pendant la préparation du laiton, soit pendant sa transformation en feuilles, des défauts, des « pailles ». Si ces pailles se trouvent dans la paroi du culot elles deviennent presque toujours visibles par suite des efforts que le métal a à subir. Ces culots défectueux sont alors mis de côté pendant la fabrication ou par le contrôle. Mais si ces défauts du métal se trouvent dans le fond du culot qui, au lieu d'être étiré, subit au contraire une pression, elles échappent à toute observation.

Pour que la cartouche, une fois le coup tiré, puisse être extraite de l'arme, il est nécessaire qu'elle possède une certaine élasticité. Le culot, dont les dimensions sont légèrement inférieures à celles de la chambre à cartouches, afin de pouvoir facilement y être introduit, doit reprendre, après le coup, à peu près ses anciennes dimensions, pour qu'on puisse l'extraire sans effort spécial en retirant la fermeture. Pour cela, la douille doit être étirée dure. Une douille tendre sera comprimée par le coup contre les parois de la chambre à cartouches, à tel point qu'elle ne pourra être extraite que par l'emploi d'une force considérable. On ne peut donc utiliser qu'un métal élastique. Or pour que le culot ait l'élasticité nécessaire, l'alliage de laiton doit renfermer au moins 25 % de zinc ; un alliage qui contiendrait une moindre proportion de zinc ne serait pas suffisamment élastique. Mais pour obtenir une élasticité suffisante, il ne faut pas des parois trop fortes ; ce sont les culots minces qui s'extraient le mieux.

Comme, en général, ce sont les douilles que l'on a rendues tendres, en les chauffant au rouge ou en les étirant, qui éclatent le moins, même sous de très fortes tensions des gaz, il faut d'un autre côté obtenir un certain degré de dureté pour assurer une extraction facile. Ni le bronze ni les autres alliages de cuivre avec une proportion moindre d'étain ne donnent des résultats meilleurs que le laiton. Aussi longtemps donc que l'on n'aura pas trouvé un métal mieux approprié que le laiton à la fabrication des culots, et aussi longtemps que l'on n'aura pas découvert la poudre à combustion retenue, il faudra éviter d'augmenter la tension des gaz.

La résistance à la traction du laiton pour les culots de cartouches est, à l'état tendre, de 3.2 à 3.3 tonnes par centimètre carré, de sorte qu'une tension des gaz de 3200 à 3300 atmosphères, atteindrait la limite de résistance. Le fer fondu et

l'acier pourraient être recommandés comme offrant une résistance supérieure. Celle-ci, selon la teneur en carbone et la préparation, peut atteindre 5 ou même 8 tonnes par centimètre carré. Les essais ont donné des résultats satisfaisants, surtout ceux faits avec des feuilles d'acier plaquées de nickel et de cuivre. Le placage intérieur et extérieur protège la douille d'acier contre l'oxydation et facilite sensiblement la fabrication ; de plus, grâce à lui, dans ses diverses manipulations, jamais l'acier ne frotte contre l'acier.

Comme le laiton, l'acier, entre les divers étirages, est porté au rouge et nettoyé ensuite. Sans le placage, l'opération qui consiste à le porter au rouge serait beaucoup plus difficile à cause de l'oxydation. Avec le placage, l'oxydation forme une sorte d'alliage de nickel et de cuivre facile à nettoyer.

On lit dans les *Militærisch-Politischen Blætter*, nº 3, année 1893, relativement aux cartouches Marga :

« On sait que l'ingénieur belge Marga chercha à accroître la vitesse initiale sans augmenter la pression sur les parois du canon de l'arme, et que, sur cette base, il construisit une cartouche — la cartouche Marga — avec laquelle il espérait atteindre les résultats désirés par une combustion rationnelle de la poudre et par l'utilisation complète des gaz pendant leur action sur le projectile. Au fond de la cartouche, et recouvrant la capsule, se dresse un petit tuyau en métal rempli de poudre en poussière et autour duquel se trouve la charge de poudre. Celle-ci est allumée non pas au fond de la cartouche mais à sa partie supérieure, immédiatement derrière le projectile et brûle d'avant en arrière. »

On avouera que la cartouche Marga a quelque chose de séduisant, même pour le technicien ; mais d'innombrables expériences faites récemment ont de nouveau démontré que la tension des gaz, mesurée au manomètre, présente des différences telles qu'on n'en a jamais observé de semblables avec n'importe quelles autres cartouches. Les mêmes différences se retrouvent dans la portée, la trajectoire, l'espace dangereux, la force de pénétration, la précision du fusil Marga. Si l'on ajoute encore que la cartouche Marga est d'une construction très compliquée, que la plus légère défectuosité du tuyau en métal remet tout en question, on ne peut s'empêcher de

croire qu'elle a fort peu de chance d'être utilisée comme munition de guerre par une troupe bien armée.

Ce jugement, qui a déjà trouvé son expression dans le numéro du 29 novembre 1893 des *Militærischen und politischen Korrespondenz*, a reçu une éclatante confirmation dans les essais de tir faits à Bruxelles pour l'armement de l'armée du Chili d'un fusil à répétition.

Les résultats obtenus avec les cartouches Marga, ont été loin de répondre à ce qu'on en espérait.

En fait, la combustion de la poudre ne répondait pas à la théorie; la charge, renfermée dans le petit tube central, agissant d'abord directement sur la balle, la mettait en mouvement jusqu'au moment où la charge proprement dite prenait feu à son tour, venant imprimer au projectile une plus grande vitesse avec une tension de gaz relativement peu élevée.

Au contraire, d'après des expériences faites ici, la tension est plus forte avec la cartouche Marga ; par le fait de la présence du tube central, le volume de la douille est diminué ; les gaz ont, par conséquent, un espace plus restreint pour leur expansion.

Nos expériences ont montré qu'avec des cartouches ayant exactement les mêmes dimensions extérieures, et tirées dans la même arme, avec la même charge, la pression est la plus forte avec la cartouche dont les parois sont les plus épaisses et le volume intérieur le plus restreint et vice-versa.

Le moyen reconnu jusqu'ici comme le plus propre à donner au projectile la vitesse initiale la plus forte possible sans augmenter la tension des gaz, consiste dans l'emploi d'une douille d'un grand volume, de façon qu'elle ne soit pas tout à fait remplie par la charge, afin que, lors de la combustion, l'expansion des gaz puisse se faire. Par la densité de la charge la vitesse initiale peut être considérablement augmentée sans accroître beaucoup la tension des gaz. En tenant compte de cette considération, les dimensions et la charge des cartouches du fusil suisse à répétition, modèle 1889, sont telles que la poudre remplit 2.3859 cm^3 des 3.7107 cm^3 que mesure la douille, soit environ le 65 % du volume total.

En résumé, les nouvelles cartouches d'infanterie n'offrent des inconvénients que lorsque, pour obtenir une trajectoire très tendue, la charge de poudre a été poussée à l'extrême.

Les efforts qui sont faits actuellement pour perfectionner les cartouches d'infanterie portent principalement sur ce point : rendre les douilles le plus résistantes possibles, aussi bien pour le tir que pour le magasinage, soit par une fabrication plus parfaite des matériaux employés, soit par la découverte d'un métal meilleur pour les culots ; créer une poudre qui brûle et agisse plus lentement.

Au reste, les culots sont maintenant fabriqués dans tous les Etats, en laiton, à peu près par les mêmes procédés. Ils ne diffèrent essentiellement que par la forme extérieure : cartouches sans rainure ou avec rainure pour l'extracteur. Les unes et les autres ont fait leurs preuves, c'est-à-dire que toutes deux ont été utilisées sans désavantage selon le système de l'arme.

Quant au *genre de balles*, tous les Etats emploient maintenant, quel que soit le calibre, les projectiles à manteau, la Suisse exceptée : elle a la balle cuirassée *(gepanzerter Geschoss)*.

Différents métaux sont employés pour la confection du manteau des projectiles : cuivre, alliage de cuivre et nickel, acier sans placage, acier avec placage de cuivre et nickel. Le métal du manteau forme enveloppe, un noyau de plomb durci y est placé, puis une forte pression fait du tout un projectile. Ce procédé de fabrication, qui a maintenant un peu partout conquis droit de cité, est le même que j'employais déjà en 1878, lors de mes essais. Le projectile Compound, dans lequel le noyau était soudé au manteau, est complètement abandonné. Les manteaux ne diffèrent que par les métaux qui les composent. Les balles adoptées en France et en Angleterre ont un manteau d'un alliage de 80 % de cuivre et de 20 % de nickel ; en Suède et au Danemark, le manteau est en cuivre.

C'est de l'Allemagne que l'on apprit que des douilles de cartouches remises sans défaut à la sortie des ateliers, se déchiraient au col. La cause est peut-être aussi bien la balle que le culot : la balle à manteau d'acier ne suit pas les dilatations et contractions de la douille, provoquées par les grandes différences de températures qui se produisent dans les magasins.

On sait que, dans la balle suisse de 7mm5, la pointe seule du projectile en plomb durci est munie d'un capuchon d'acier qui a pour effet d'augmenter sa force de pénétration ; le reste est comme précédemment entouré de papier qui tombe à la

bouche de l'arme au moment où la balle sort du canon, ce qui empêche les rainures de se plomber. Ce projectile aussi a fait ses preuves. On lui a donné, chez nous, la préférence sur la balle à manteau, à cause de la plus grande précision qu'il permet d'obtenir, même avec des calibres élargis.

Si enfin, nous envisageons encore, brièvement, la diminution successive du calibre du projectile qui, par l'introduction des cartouches métalliques, a parcouru pour ainsi dire trois degrés, il résulte ceci : Déjà en 1869, lors de l'introduction du fusil suisse à répétition, la Suisse possédait, avec le calibre de 10mm4, le plus petit calibre de fusil. Il y a plus : en 1856, longtemps avant que les cartouches métalliques et le chargement par la culasse fussent connus, la Suisse avait introduit pour l'armement de l'infanterie des fusils du calibre 10mm4. Après la guerre franco-allemande, tous les Etats militaires adoptèrent de nouvelles armes avec des calibres de 10mm2 à 11mm. L'Allemagne s'arma du fusil à un coup modèle 1871, qui, en 1874, fut transformé en fusil à répétition. En 1874, la France adopta le fusil Gras. Les cartouches de ces divers fusils avec balles de 20 à 27 grammes et chargées à la poudre noire, imprimaient au projectile une vitesse initiale de 405 à 430 m. Ce fut le premier degré.

Les charges, renforcées afin d'obtenir des trajectoires plus tendues, suscitèrent de nombreuses difficultés techniques aux spécialistes chargés de préparer la munition, à cause surtout du recul de l'arme. Ces difficultés conduisirent à une nouvelle diminution du calibre : on arriva aux calibres 7mm5 et 8mm avec des projectiles de 14 à 15 grammes et une vitesse initiale de 580 à 630 m. Ce fut le second degré.

Les cartouches d'infanterie, adoptées comme nous le disions en commençant dans les années de 1886 à 1892, furent chargées avec la poudre blanche sans fumée.

Le troisième degré est marqué par l'adoption de cartouches du calibre 6mm5 et 5mm5 avec un projectile de 15 gr. et une vitesse initiale de 850 m.

Les progrès réalisés sous le rapport de la précision et de la tension de la trajectoire par l'adoption du calibre de 6mm ou éventuellement d'un calibre inférieur seront, vis-à-vis du second degré, proportionnels à ceux que celui ci réalisait vis-à-vis du premier.

La raison pour laquelle les perfectionnements tactiques et

balistiques obtenus par le rapetissement du calibre ne sont réalisées que maintenant, réside dans le fait que c'est à présent seulement que se manifestent les améliorations apportées dans la fabrication de la poudre de fulmi-coton, dont les propriétés toutes spéciales ont nécessité une balle et une cartouche appropriées. C'est ainsi que les difficultés et les inconvénients, contre lesquels on eut à lutter au début, furent écartés.

En fait, les inconvénients qu'on attendait ont disparu dans les essais de tir avec les calibres de 5mm; ce fut la tension des gaz augmentant à mesure que diminuait le calibre et aussi longtemps que la combustion de la poudre ne fut pas réglée sur le mouvement du projectile, par l'utilisation des expériences faites, qui suscita d'extraordinaires difficultés. Maintenant que l'on a réussi à faire concorder le culot et le projectile et à régler la combustion de la poudre, les essais faits ici avec les calibres jusqu'à 5mm ont réalisé tous les progrès attendus.

Aux tacticiens de juger si ces progrès sont de nature à exercer sur l'emploi du fusil à la guerre, une influence telle, qu'elle doive entraîner une transformation de l'armement du second degré.

Manœuvres d'automne
(avec carte).

C'est le IVe corps d'armée, 4e et 8e divisions, qui cette année-ci a été désigné pour procéder à de grandes manœuvres, dès le 4 au 14 septembre. On trouvera ci-joint la carte générale du terrain sur lequel il doit travailler. De l'ordre no 1, nous extrayons les renseignements suivants :

Les 4 et 5 septembre seront consacrés à des manœuvres de brigades d'infanterie, régiment contre régiment; le 6, exercices de brigade ; les 7 et 8, manœuvres de divisions, brigades combinées, agissant l'une contre l'autre. Après une journée de repos, les manœuvres des deux divisions opposées l'une à l'autre occuperont les journées des 10, 11 et 12. Le 13 septembre sera consacré à une manœuvre du corps d'ar-

mée, contre un ennemi marqué, ou à un défilé. Le 14, licenciement.

Le terrain attribué aux deux divisions pour leurs manœuvres est, pour la 4e division : la Reuss entre Lucerne et Zoug et le lac de Zurich supérieur ; pour la 8e division : la vallée inférieure de la Reuss uranienne, le Schächenthal, le Muotathal et le cul-de-sac de Schwytz.

Pour les manœuvres de corps d'armée, la supposition générale est celle-ci :

Une armée de l'Est, après avoir pris et occupé St-Luziensteig, a pénétré sur le haut plateau suisse et franchi la Limmat près de Zurich. Elle marche avec ses principales forces contre le gros de l'armée Ouest dans la vallée de la Reuss.

Une division de l'armée de l'Est (division de l'Est, 4e division) s'apprête à pénétrer, depuis le lac de Zurich, dans la Suisse centrale, pendant qu'à Schwytz, une division de l'armée de l'Ouest (division de l'Ouest, 8e division) se rassemble afin de marcher à sa rencontre.

Les passages de la haute montagne, vers Coire et Næfels, sont occupés par l'armée de l'Ouest.

Les manœuvres du corps d'armée sont placées sous les ordres du commandant du IVe corps, le colonel *Künzli*. Fonctionnent comme juges de camp : M. le colonel-divisionnaire *Rudolf* (adjudant : major de carabiniers *Schiessle]* ; M. le colonel-divisionnaire *Müller* (adjudant : capitaine d'infanterie *Schlapbach]* ; M. le colonel-divisionnaire *David* (adjudant : major de carabiniers *Kohler]* ; M. le colonel d'état-major *Weber* (adjudant : major d'artillerie *Baumann]* ; M. le colonel de cavalerie *Gugelmann* (adjudant : major d'infanterie *Wyss]* ; M. le colonel d'artillerie *Turrettini* (adjudant : major d'artillerie *Chauvet]*.

Quatre officiers de l'état-major général, les lieutenants-colonels *Schaeck*, *Hoffmann*, *Becker* et le major *Moser* suivent en outre les manœuvres.

Le colonel-brigadier *Am Rhyn*, à Lucerne, et le major *Reynold* ont été désignés en qualité de commissaires de campagne.

La IVe brigade de cavalerie, accompagnée d'une subdivision de trois mitrailleuses, et la IVe brigade d'artillerie seront attachées à la 4e division dès le 6 septembre et prendront part aux manœuvres de divisions. Le 8e régiment de dragons joindra la 8e division le 8 septembre.

Le 6 septembre, un des régiments de la IVe brigade d'artillerie se mettra aux ordres du commandant de la 8e division. Les deux autres régiments rejoindront le 8. De même, le régiment d'artillerie de montagne sera mis, le 4 septembre, sous les ordres du commandant de la 8e division. Les sapeurs et les pionniers d'infanterie rejoignent leurs divisions le 8; les vélocipédistes, le 5.

Pour les manœuvres de brigades contre brigades et division contre division, la répartition suivante est faite aux divisions des troupes de corps :

A la 4e division, pendant les manœuvres de brigade : la IVe brigade de cavalerie, le régiment d'artillerie 3/IV. Pendant les manœuvres de division : le régiment de dragons 4; le régiment d'artillerie 3/IV, la compagnie de pionniers 4, le lazareth de campagne IV.

A la 8e division, pendant les manœuvres de brigade : le régiment d'artillerie de montagne. Pendant les manœuvres de division : le régiment de dragons 8; le régiment d'artillerie 3/VIII; le régiment d'artillerie de montagne; la compagnie de pionniers 8, le lazareth de campagne VIII.

Le bataillon de carabiniers no 6, qui entrera en ligne le 10 septembre, est attribué à la 4e division.

Le directeur des manœuvres garde à sa disposition, jusqu'à nouvel ordre, un régiment de recrues, recrues des IIIe, Ve et VIIe divisions, sous les ordres du lieutenant-colonel Köchlin.

Pour les insignes, marques distinctives de l'ennemi, etc., l'ordre s'en tient à la tradition.

Pendant le cours préparatoire, la subsistance en viande et en pain sera assurée par les compagnies d'administration pour l'infanterie, le génie, l'artillerie de montagne et les troupes sanitaires de la VIIIe division. Elles assureront également la subsistance, dès le 8 septembre, à toutes les troupes qui prennent part aux manœuvres de divisions et du corps d'armée.

Dès le 10 septembre, la ration de viande devra être cuite de grand matin et emportée par l'homme, qui la mangera au moment de la grande halte. Le soir, au cantonnement, on cuira la soupe. La Confédération livrera sur les frais du cours des conserves de soupe en portions individuelles, cela pour les jours consacrés aux manœuvres de brigade contre brigade et division contre division. Ces conserves seront livrées aux hommes de grand matin.

Au commencement du cours, chaque homme recevra une ration de réserve, à conserver dans le sac. Deux rations de réserve par homme seront en outre chargées sur les voitures de corps. Ces rations seront distribuées à certains jours déterminés et à la place de la viande fraîche.

En considération des grandes difficultés que rencontrera, sur le terrain choisi, le service de l'intendance, les chefs d'unité sont autorisés à se faire suivre de chars de cantiniers.

Chaque homme touchera 132 cartouches d'exercice 12 seront utilisées pendant le cours préparatoire ; 18 pendant les manœuvres de brigades, 18 pendant celles de divisions, 60 pendant celles de corps, division contre division, 24 pendant celles du corps contre un ennemi marqué.

La troupe laisse la tunique à la maison. Des vestons seront délivrés aux hommes ; à défaut, la tenue sera la capote. Pour les officiers, la tenue de service sera le veston ; la tenue de sortie, la tunique.

En terminant, l'ordre rappelle que les officiers suisses qui veulent suivre les manœuvres, peuvent le faire en civil. Sur leur demande, une carte leur sera délivrée, qui leur donnera la faculté du transport à moitié prix, et le droit d'assister à la critique.

* * *

En Allemagne, les manœuvres des 1er et 17e corps d'armée offriront un intérêt particulier. Un certain nombre d'innovations doivent y être étudiées, relatives surtout au rôle de la cavalerie, et dont l'empereur lui-même a arrêté le programme après les manœuvres de l'année dernière. A cet effet, deux divisions de cavalerie indépendante seront attachées aux deux corps d'armée.

La région choisie est, sur la frontière russe, la contrée entre le Wesel et le Niemen. C'est un terrain plat et marécageux, très coupé de canaux, de lacs et de cours d'eaux. Avant le commencement des manœuvres, les deux divisions se livreront, sur les cours d'eau et sur le Wesel, à des exercices de passage à l'aide d'engins divers, radeaux, barques, bacs, etc. ; elles utiliseront entre autres les *Faltboote*, bateaux pliables, en toile à voile enduite. Tous les régiments de cavalerie ont été récemment dotés d'un certain nombre de ces bateaux.

Au début des manœuvres, pendant la période d'exploration, une section d'aérostiers sera mise à la disposition du commandant de la cavalerie indépendante. Cette même section sera affectée ensuite à la direction générale des manœuvres. De même, et pour la première fois, des vélocipédistes seront attachés, pour la transmission des dépêches et des renseignements, aux régiments et aux états-majors de cavalerie.

La télégraphie et la téléphonie joueront un rôle important. Chaque division de cavalerie sera pourvue :

1° D'une section de télégraphie légère formée exclusivement d'éléments combattants pris dans son sein : officiers, sous-officiers et cavaliers télégraphistes, voitures et matériel de télégraphie que possèdent normalement les régiments ;

2° D'un détachement de télégraphie optique (Heliographenabtheilung), composé de cavaliers ayant reçu une instruction spéciale et munis des appareils nécessaires ;

3° Dans l'intérieur de chaque régiment, des appareils et d'un matériel très simple pour la pose de lignes téléphoniques, avec trente bobines de fil de un kilomètre l'une, pouvant être déroulées à cheval à l'allure du trot. (Des expériences concluantes faites entre Berlin et Potsdam, ont démontré qu'il suffisait à la cavalerie de quatre heures pour la pose d'une ligne téléphonique de 30 kilomètres.)

Pour en finir avec la cavalerie, il faut relever encore l'expérience d'une compagnie de cavaliers, détachement d'estafettes, qui, pour la durée des manœuvres, seront détachés dans chaque corps de troupes d'infanterie. Il s'agit de déterminer l'utilité qu'il y aurait, pour les corps d'infanterie, à disposer d'un certain nombre de cavaliers permanents pour la transmission des ordres en dehors du terrain ou des chemins praticables aux vélocipédistes. Si cette utilité est démontrée, chaque corps d'infanterie serait pourvu, dès le temps de paix, d'un certain nombre de chevaux de selle pour la remonte de quelques fantassins aptes au service d'estafette à cheval et qui recevraient une instruction spéciale.

L'infanterie, elle aussi, aura ses expériences à faire. Tout d'abord, elle éprouvera la nouvelle tenue et le nouvel équipement. On verra de même la baïonnette, depuis quelques années délaissée un peu partout, garnir de nouveau le canon des fusils.

Pour la première fois on verra les 4 demi-bataillons, formés

à quatre compagnies, prendre part aux manœuvres. Leurs effectifs seront constitués presqu'en totalité des hommes des réserves. Ce sera une expérience intéressante, soit pour constater l'aptitude manœuvrière des réservistes, soit parce que les régiments auront en ligne leurs quatre bataillons à l'effectif de guerre.

L'empereur, qui, après les manœuvres de 1893, avait émis diverses observations-critiques, recommande notamment :

1° D'utiliser toute la puissance du fusil actuel, c'est-à-dire d'employer plus complètement que par le passé les feux à grandes distances, et cela en tenant compte des lois des formes du terrain déterminées par l'école de tir de Spandau ;

2° De former dans chaque bataillon un groupe d'éclaireurs du terrain, sortes de partisans choisis parmi les hommes les plus vigoureux et les plus intelligents ;

3° D'utiliser aussi complètement que possible les accidents du sol dans les marches d'approche et dans l'occupation des positions ;

4° Une troupe de choc doit être prévue dans chaque attaque ; cette troupe doit être concentrée, à l'abri, dans la formation en colonne, derrière la ligne de combat et vis-à-vis du point d'attaque choisi ;

5° La cavalerie ne doit pas hésiter à se lancer résolument dans la mêlée lorsque les circonstances de terrain, la phase de la lutte ou le moral de l'ennemi laissent entrevoir la moindre chance de succès ;

6° L'artillerie doit agir autant que possible par masses puissantes, de manière à éteindre le plus tôt possible le feu de l'artillerie adverse ; elle doit ensuite renverser les obstacles, briser les résistances qui s'opposent à la marche en avant de l'infanterie, puis la seconder, mais en évitant absolument tous ces changements de position qui jusqu'à présent ont eu pour prétexte de soutenir moralement l'infanterie en la talonnant : « Le canon est un outil mécanique mis à la disposition du chef, non pour marcher à l'attaque, mais pour renverser les obstacles et frayer la route à l'élément moral de l'armée, élément prépondérant à tous égards qui seul peut assurer la victoire : l'infanterie. »

A noter que les recommandations de l'empereur se rencontrent, sur plusieurs points, avec les modifications récemment apportées en France au règlement sur les exercices et les ma-

nœuvres de l'infanterie, notamment en ce qui concerne l'emploi des feux, l'utilisation des éclaireurs et la formation des colonnes de choc.

* * *

Les grandes manœuvres françaises auront lieu dans la Beauce, du 5 au 20 septembre. Les 4e et 11e corps y prennent part. Le général de Galiffet les commande.

En France, on arrête avec plus de précision qu'en Suisse et en Allemagne le programme des grandes manœuvres. Aussi les journaux donnent-ils déjà des détails circonstanciés sur les futurs mouvements des troupes et les positions qui seront occupées. C'est ainsi que pour les manœuvres d'armée contre un ennemi marqué, on apprend les renseignements suivants :

L'ennemi, soit la 16e brigade d'infanterie, la 1re division de cavalerie accrue du 15e cuirassiers, et un groupe de batteries, placé sous les ordres du général de Verdière, président du comité technique d'état-major, se rassemblera aux sources du Loir, vers Illiers. L'armée du général de Galiffet aura pour mission de lui interdire l'accès du plateau de la Beauce. Dans ce but, il se dirigera sur Illiers par deux routes. Le 4e corps partant d'Artenay doit monter au nord, dans la direction de Chartres jusqu'à Ymonville. Le 11e doit aller de Patay à Tillay-le-Peneux — nom prédestiné pour les vélocipédistes ! Le quartier général de l'armée sera à Janville, non loin de Toury.

La 3e division de cavalerie, chargée de reconnaître le pays, découvrira que l'ennemi bat en retraite vers la basse vallée du Loir. Un changement de direction sera alors ordonné, qui portera (le 16) le 4e corps à Villars, à l'ouest de Voves, et le 11e corps au sud, à Sancheville.

L'ennemi, pendant ce temps, aura pris position sur les belles hauteurs qui séparent le Loir de son affluent beauceron la Conie. C'est dans cet angle qu'il sera attaqué par l'armée qui réussira à le rejeter au delà du Loir (le 17 septembre) et à s'y installer. Il est probable que l'opération se poursuivra longtemps, peut-être la nuit.

La position que le général de Verdière occupera alors sera des plus fortes. Les hauteurs de Flacey à Bonneval présentent

des obstacles puissants, accrus par le tracé de la voie ferrée et le fossé de la rivière. On ne pourra donc guère l'attaquer que par un mouvement tournant menaçant la ligne de retraite de l'ennemi sur Courtalain. Ce sera sans doute le but de la dernière journée, celle du 18 septembre.

Les manœuvres se termineront par une revue qui aura lieu le 20 septembre, après une journée de repos.

Nous extrayons les passages suivants des prescriptions générales du directeur des manœuvres :

Infanterie.

L'infanterie marque d'une façon très distincte les phases de la lutte.

Les fronts de combat seront proportionnés aux effectifs existants.

L'emploi des éclaireurs sera l'objet d'une attention spéciale.

L'engagement sera conduit progressivement, sans précipitation, de manière à donner au commandement toutes facilités pour prendre ses dispositions et faire intervenir les réserves.

Les feux seront dirigés judicieusement. Très nourris en certains moments et sur des objectifs déterminés, ils seront très ralentis lorsque leur efficacité deviendra douteuse.

Le commandement des réserves sera l'objet d'un soin tout particulier.

Mises en mouvement assez à temps, amenées intactes par des voies soigneusement choisies et reconnues à l'avance, elles devront, sous peine de manquer complètement leur but, intervenir toujours au moment opportun dans la dernière phase du combat.

En cas de surprise par la cavalerie, l'infanterie devra toujours s'arrêter.

Artillerie.

L'artillerie prêtera à l'infanterie, d'une façon constante, son appui matériel et moral ; ses déplacements successifs seront toujours précédés des reconnaissances nécessaires.

Aux grandes distances, l'appui matériel sera plus facilement assuré par la réunion de fortes batteries placées sous un commandement unique, faisant converger leurs efforts sur un même point. Près de l'ennemi, l'infanterie a surtout besoin

d'un appui moral ; c'est en agissant par groupes de batteries et même par batteries que l'artillerie contribuera le plus efficacement à l'action commune.

L'artillerie saura sacrifier, à l'occasion, les avantages d'une position abritée et hors des vues à ceux d'un concours plus efficace et plus direct.

Cavalerie.

Exiger en toutes circonstances la stricte exécution des allures réglementaires. Eviter la colonne de route dans les déplacements ; n'employer qu'en cas de nécessité la colonne de pelotons.

On pourra avoir recours à la colonne double, mais on devra préférer la formation en masse, sauf à augmenter momentanément les intervalles pour tenir compte des difficultés que peut présenter le terrain.

Ne pas fatiguer la cavalerie par des marches sans but, de préférence la tenir au repos jusqu'à ce que les reconnaissances permettent d'agir dans une direction certaine.

Eviter les déploiements prématurés ; autant que possible, ne s'y décider qu'au moment d'agir. Si l'occasion de surprendre l'infanterie s'offre à la cavalerie, attaquer sans retard, quelle que soit à ce moment la formation de cavalerie, afin de ne pas donner à l'infanterie le temps de se mettre en défense.

La guerre de Corée.

(avec carte).

Depuis fin juillet, la Chine et le Japon sont en guerre. Divers engagements ont eu lieu, dont le télégraphe a apporté des nouvelles le plus souvent contradictoires. Il est acquis cependant qu'aucun de ces engagements n'a été de nature à influer d'une manière décisive sur les suites de la campagne.

Il est très difficile de se rendre un compte exact des opérations militaires. Outre que l'on ne possède aucune bonne

carte de la Corée et plus spécialement du théâtre de la guerre, les noms géographiques diffèrent suivant que l'on s'adresse aux sources chinoises, japonaises ou coréennes. De là des confusions souvent impossibles à éviter. De plus, le Japon, en puissance militaire bien avisée, a pris dès les premiers jours des mesures sévères pour empêcher la divulgation de ses plans. De son côté, la Chine intercepte toutes les dépêches à destination de Shanghaï, contenant des renseignements de nature militaire. On en est donc réduit aux nouvelles qu'apportent les steamers, nouvelles rares et longues à parvenir.

A l'origine du conflit, on trouva exagérées les prétentions que Chine et Japon s'arrogent sur la Corée. La Chine invoque des traditions historiques de suzeraineté remontant à quinze cents ans en arrière. Le Japon fait valoir des droits plus anciens encore et, dans les temps modernes, il invoque une expédition d'un de ses généraux en 1592, le général Hideyoski, lequel aurait obtenu des Coréens une sorte de reconnaissance des droits de suzeraineté japonaise, ou au moins une déchéance de fait des droits de la Chine. Beaucoup plus récemment, en 1882, l'indépendance de la Corée a été reconnue par toutes les puissances, le Japon compris, mais la Chine exceptée. A cette époque, le gouvernement coréen a accrédité des ambassadeurs aux Etats-Unis et en Europe, ce qui est marque d'indépendance au regard du droit international contemporain. Enfin, plus récemment encore, en 1885, un traité est intervenu entre la Chine et le Japon, par lequel ces deux pays ont invité le roi de Corée à créer une force armée capable de faire respecter l'ordre public. Ils se sont réservé, en cas de trouble, d'envoyer des troupes en Corée, moyennant avertissement à la puissance co-signataire, ces troupes devant être retirées aussitôt l'ordre rétabli.

Dans l'affaire actuelle, une incompatibilité d'humeur entre le roi de Corée et ses sujets appuyés par le Japon menaçait de provoquer des troubles. La Chine, qui n'a jamais abandonné ses prétentions sur une nation, sa vassale pendant des siècles, saisit immédiatement ce prétexte pour intervenir. Elle envoya des troupes à Séoul. Seulement elle n'avertit pas le Japon et, lorsqu'à son tour celui-ci voulut intervenir et se prévaloir du traité de 1885 pour envoyer aussi ses troupes, la Chine répondit par des mesures d'intimidation.

Tel serait, dans ses lignes générales, l'origine du conflit[1], que de nombreuses considérations accessoires et des subtilités tout orientales compliquent sans doute. Il y a lieu de faire observer dans tous les cas, que la majeure partie du commerce coréen est entre les mains des Japonais, peuple actif, industrieux, doué d'un esprit d'initiative développé. Ensuite d'une convention spéciale passée entre le mikado et la Corée, les bateaux japonais sont autorisés à débarquer sur divers points de la côte, en dehors des trois grands ports où sont installés les contrôles de la douane. En outre, moyennant une légère redevance, les Japonais ont obtenu le droit de pêche dans les eaux territoriales de la Corée et l'on estime que 2000 bateaux montés par 12000 pêcheurs en profitent. Si l'on ajoute enfin que la valeur du commerce contrôlé par la douane entre la Corée d'une part, les Etats-Unis et l'Europe de l'autre, s'élève à 120 millions de francs pour les importations et 80 millions pour les exportations, et que la majeure partie de ce commerce est entre les mains des Japonais, on comprendra les intérêts qu'a le Japon dans ces parages et la nécessité où il est d'empêcher la Chine d'y reconquérir une suprématie pleine de péril pour lui.

On évalue en effet à 30 000 le nombre des Japonais établis en Corée et à la tête de toutes les entreprises agricoles et commerciales. Dans la capitale, Séoul, vaste ville de 275 mille habitants, sale et nauséabonde, entourée d'une immense muraille de 20 kilomètres de déploiement, les Japonais ont un tribunal spécial et une banque à eux. Ils sont nombreux également dans les trois ports ouverts, Chemulpo, Fou-San et Yuan-San.

Le premier est le plus important. Il est situé à l'embouchure de la rivière Han-Kiang, qui conduit à Séoul. Le trajet par la rivière est de 75 kilomètres ; il ne peut être accompli que par des chaloupes à vapeur d'un faible tirant d'eau. La voie de terre est beaucoup plus courte, 35 kilomètres seulement.

Le port intérieur de Chemulpo est très petit ; cinq à six navires de moyen tonnage seulement y trouvent place, et le

[1] D'après des nouvelles plus récentes, mais non encore confirmées, le roi de Corée se serait déclaré indépendant de la Chine le 30 juin, et aurait fait appel aux Japonais pour le seconder contre les Chinois.

chenal qui y conduit, envasé, ne permet que difficilement le passage. En revanche, le mouillage extérieur est spacieux et peut abriter de nombreux vaisseaux du plus fort tonnage.

La population de Chemulpo compte 40 Américains et Européens, 600 Chinois, 2400 Japonais et 3000 Coréens.

Fou-San est le grand port sud de la Corée ; il n'est distant que de 30 milles de l'île japonaise de Tsou-Chima, et de 100 milles à peine de Simonoseki. Les troupes japonaises ont donc une bien petite distance à franchir pour débarquer sur le territoire coréen. C'est d'ailleurs la province de Kien-Sang, où Fou-San se trouve situé, qui a presque toujours été le théâtre des luttes provoquées par les nombreux différends qui, à diverses époques, ont éclaté entre les Japonais et les Coréens.

La colonie japonaise est nombreuse à Fou-San, plus de 4000 personnes, sans parler d'une population flottante de près de 7000 pêcheurs. Aussi leur *settlement* est-il très grand et très bien entretenu par une municipalité qui se procure des ressources par des taxes diverses imposées aux marchands. Le port est bon et spacieux avec une profondeur suffisante pour les plus grands navires. En 1887, les Japonais ont obtenu d'établir un important dépôt de charbon sur « Deer Island », petite île située en face de Fou-San, dont elle n'est séparée que par un étroit canal accessible seulement aux navires d'un très faible tirant d'eau.

Le port de Yuan-San est situé sur la côte nord-est de la Corée, à moitié chemin de Fou-San et de Vladivostock, dans cette magnifique baie de Broughton où se trouve le fameux port Lazareff et qui a une étendue telle, que presque toutes les flottes du monde réunies pourraient y manœuvrer à l'aise. Protégé par de hautes montagnes, le port Yuan-San est d'un accès facile, l'eau y est profonde et, détail important, les glaces ne le bloquent jamais. Le *settlement* japonais consiste en une centaine de maisons propres, élégantes, bâties en style semi-européen, avec une population de 700 personnes environ. Les Chinois ne sont guère qu'au nombre d'une centaine et on ne compte pas plus d'une vingtaine d'étrangers.

Dans ces conditions, étant donnés les intérêts des Japonais dans la Corée même, et les moyens dont ils y disposent déjà pour seconder des opérations militaires, leur plan devait être de prendre en premier lieu la Corée pour objectif. Ils devaient

d'autant plus y tenir que la supériorité de leur flotte sur celle de la Chine, au point de vue du personnel, leur permet d'assurer facilement la communication avec les troupes débarquées dans la presqu'île, tout en protégeant leurs propres côtes. La Chine, obligée d'emprunter la voie de terre, beaucoup plus longue et plus difficile, se trouve ainsi, dès le début, dans un état d'infériorité marquée. A en juger par les événements jusqu'ici connus, ce plan serait bien celui auquel se serait arrêté le Japon.

Entre les convoitises de ses deux puissants voisins, la Corée fait piteuse figure. C'est un pays vieilli, habité par un peuple sans ressort, que des principes de gouvernement erronés maintiennent dans sa décrépitude.

Un auteur, très au courant des langues, des hommes et des choses de l'Extrême-Orient, M. Ed. Chavannes, professeur au Collège de France, termine comme suit un article publié sur les événements actuels, dans la *Revue de Paris :*

« Dans l'imbroglio coréen, la nation qui joue le rôle le plus effacé, c'est la Corée même. Son roi, faible et craintif, subit tour à tour toutes les influences. Les grands sont divisés en deux partis, celui des Min ou parti de la reine et celui des Ni ou parti du Tai-Won-kiun, père du roi ; pour s'entre-déchirer, ils sont prêts à pactiser avec la puissance étrangère qui leur prêtera son appui ; dans le jeu de conspirations infiniment compliquées auxquelles ils se livrent, on ne voit pas intervenir une seule fois le sentiment national. La société coréenne, de la base au faîte, est vermoulue : les nobles ou *niangpas* peuvent seuls arriver aux fonctions publiques; pour les obtenir, ils les achètent ; quand ils les ont obtenues, ils exercent les pires exactions. Les gens du peuple, qui savent qu'un préjugé de caste les empêchera toujours d'échapper à leur misérable condition, ne font rien pour améliorer leur sort ; bien plus, comme ils ont appris par l'expérience que tout ce qu'ils pourraient gagner sera pris par les nobles, ils ne cherchent même pas à faire fortune : ils ne travaillent que dans la stricte mesure du nécessaire ; on ne trouve pas un seul grand marchand à Séoul ; les magasins même y sont inconnus. La Corée se meurt, faute de capitaux. Rois, nobles, artisans et laboureurs, tout le monde y est plongé dans une irrémédiable misère. Elle seule peut retirer quelque avantage

de la guerre qui vient d'éclater ; n'ayant rien à perdre, elle a tout à gagner ; quelle que soit la condition qui lui soit faite dans l'avenir, elle ne saurait être pire que celle où elle végète aujourd'hui.

» Quant aux belligérants, il est malheureusement trop tard pour les initier aux finesses de notre littérature et de leur conter la fable de l'huître et des deux plaideurs : l'expérience leur en révélera peut-être la morale. »

* * *

Aussitôt connu, l'envoi de troupes chinoises en Corée, 2000 hommes, dit-on, le Japon ordonna le transport, dans la péninsule, de 6000 soldats. Ces troupes appartiennent pour la plupart à la 5e division, dont le siège est à Hireshima. Elles ont été placées sous les ordres du major-général Oshima Yoshnuana, officier d'une grande réputation en Extrême-Orient. Il est né à Tchochiu et est âgé de 43 ans. Il a fait ses études militaires à l'école d'Osaka, transférée depuis à Tokio. Au moment de la guerre russo-turque, il était attaché militaire à la légation du Japon à St-Pétersbourg.

Il est sorti de l'infanterie. Après la guerre civile de 1877 à laquelle il prit part en qualité de chef du 8e bataillon de ligne, il fut nommé aide de camp de l'inspecteur-général de l'armée. Sa nomination de major-général, commandant de brigade, est récente.

L'armée japonaise, à en croire les relations des auteurs européens, est fort bien instruite et outillée ; elle peut soutenir la comparaison avec les armées d'occident sur le modèle desquelles elle a été organisée. Elle dispose même, fait rare dans les armées orientales, de tous les services accessoires et services de l'arrière, qui permettent à une troupe de vivre autrement que sur la seule région occupée.

L'armée japonaise est formée à sept divisions, dont une de garde et six de ligne. Chaque division comporte quatre régiments d'infanterie à deux bataillons dans la garde et à trois bataillons dans la ligne ; un régiment de cavalerie à trois escadrons ; un régiment d'artillerie à quatre batteries de campagne dans la garde, à quatre batteries de campagne et à deux batteries de montagne dans la ligne ; un bataillon du génie et

un bataillon du train. La division japonaise se rapproche donc beaucoup de notre division suisse [1].

Viennent ensuite quatre régiments d'artillerie de forteresse à quatre batteries, la colonie militaire de l'île d'Ezo, qui compte plus de 2000 fantassins et artilleurs, la milice insulaire de Tsushima, et bientôt s'y ajoutera celle des îles Couriles.

Le recrutement se fait à raison de 15 000 recrues par an, qui fournissent une armée permanente de 40 à 50 000 soldats exercés. Avec les réserves, l'armée compte 200 000 hommes. Le système militaire prévoit une période de 20 ans de service obligatoire.

L'arme de l'infanterie est le fusil Mourata, du nom de son constructeur, colonel japonais. C'est une combinaison du Gras, du Beaumont et du Mauser, arme du calibre de 8 mm. avec magasin. L'arsenal de Tokio fabrique 100 de ces fusils par jour. L'artillerie possède des pièces du système Krupp, plus un vieux matériel français, tenu en réserve. Les approvisionnements en matériel paraissent suffisants pour mobiliser deux corps d'armée de 35 à 40 000 hommes chacun.

La flotte japonaise n'est guère plus forte que la flotte chinoise. Elle a cependant quelques bâtiments de construction récente capables de fournir un très bon service. En outre, le Japonais est un excellent marin et un très bon tireur. Cette dernière qualité n'appartient pas au Chinois.

Les plus récents bâtiments de guerre japonais sont un croiseur cuirassé de 2450 tonneaux, armé de 10 canons de douze centimètres à tir rapide ; deux croiseurs protégés, de 3650 tonneaux, dont l'armement principal se compose de deux canons de 25 centimètres ; quatre garde-côtes de 4150 et 4250 tonneaux, avec un canon de 30 centimètres et onze canons de 12 centimètres à tir rapide ; un croiseur rapide de 4150 tonneaux, qui vient de sortir des chantiers Armstrong, et qui porte quatre canons de 15 centimètres à tir rapide et huit de 12 centimètres à tir rapide également ; enfin un croiseur-torpilleur qui n'a pas encore fait ses essais.

Outre ces vaisseaux, le Japon possède quatre cuirassés, douze petits croiseurs et douze canonnières de construction

[1] La compagnie d'infanterie compte, sur pied de paix, 5 officiers, 22 sous-officiers et 192 hommes ; l'escadron de cavalerie 5 officiers, et 189 sous-officiers et soldats ; la batterie d'artillerie, 140 hommes, 86 chevaux et 4 canons ; la compagnie du génie, 5 officiers et 125 sous-officiers et soldats.

ancienne et de médiocre valeur militaire. De plus, une quarantaine de torpilleurs de première et seconde classe, filant de dix-huit à vingt-trois nœuds.

Passons à la flotte chinoise. Elle possède deux cuirassés à barbette de 7335 tonneaux, dont l'armement principal consiste en quatre canons de 305 millimètres; deux croiseurs cuirassés, de 2900 tonneaux, avec trois canons de 21 centimètres; deux croiseurs protégés, de 2300 tonneaux; trois croiseurs de 1350 et 2500 tonneaux; quelques croiseurs plus petits et une canonnière cuirassée; enfin, une dizaine de torpilleurs.

L'armement de ces bâtiments est disparate; les canons sortent, les uns de l'usine Krupp; les autres des établissements Armstrong.

Néanmoins, dans son ensemble, le matériel naval est bon; mais la Chine risque fort de n'en pouvoir tirer le parti qu'elle serait en droit d'en attendre. Il est en effet desservi par de nombreux officiers et mécaniciens étrangers dont les contrats stipulent leur débarquement en cas de guerre. En outre, l'unité de commandement fait défaut. La flotte de guerre se compose de trois escadres distinctes : celles de Canton, de Fou-Tchéou et de Shanghaï. Entre ces trois escadres, ou au-dessus d'elles, aucune hiérarchie, et l'on a vu ajourner indéfiniment un essai de grandes manœuvres navales, parce que l'on ne savait qui, des amiraux en présence, devait prendre le commandement.

On est moins au clair sur la composition de l'armée de terre que sur celle de la flotte. Le Céleste-Empire a toujours fait grand mystère de ce qui le concerne. Il n'aime pas à dévoiler aux yeux de l'étranger — des diables et des barbares, pour parler le vocabulaire de Pékin — les arcanes de ses lois et de son administration. On sait cependant comment les choses se passent lorsque l'empereur, comme il vient de le faire, décrète la guerre. Dès la nouvelle parvenue aux autorités, celles-ci, dans tous les districts, font paraître des proclamations dans lesquelles elles promettent une solde de 5 ou 6 taels par mois — 25 à 30 francs — plus des rations à tous les hommes de bonne volonté qui consentiront à s'enrôler; et tous les voleurs de grand chemin, tous les coolies qui végètent sur les quais, tous les pauvres diables de villageois que les inondations et la famine ont laissés sans ressources, voyant un moyen d'assurer leur existence, accourent se ranger sous les drapeaux.

Et quand nous disons sous les drapeaux, il ne faut pas prendre cette expression au figuré, les pavillons de toute dimension que déploie un corps de troupes chinois sont en nombre prodigieux et constituent même de sérieux impedimenta. Ces soldats improvisés portent le nom de *braves* à cause du caractère chinois peint en noir au milieu du disque d'étoffe dont sont ornés le devant et le derrière de leur casaque en cotonnade bleue bordée de rouge. Cette inscription est destinée à effrayer l'ennemi en lui faisant croire que tous ceux qui la portent en sont dignes par leur courage personnel. On s'imagine aisément quelle peut être la valeur d'un semblable contingent, et si les Chinois n'avaient que de semblables soldats à opposer au Japon le résultat de la guerre ne serait pas douteux.

Mais la Chine a mieux que cela. D'après l'étude la plus récente, dit le *Courrier de Londres*, auquel nous avons emprunté une grande partie des détails qui précèdent, on peut évaluer à 1 200 000 hommes l'effectif total de l'armée chinoise ; mais on pense que 400 000 soldats instruits, exercés, pourvus d'un armement nouveau, pourraient seulement entrer en ligne, et encore à des périodes fort espacées.

Ce que nous appelons mobilisation et concentration n'existe pas en Chine.

Les forces actives que l'empereur Kuang-Su pourrait lancer contre les troupes japonaises en Corée sont disséminées et occupent surtout certains confins qu'il y aurait imprudence à dégarnir.

Puis les communications sont extrêmement difficiles et la volonté impériale les maintient en cet état, surtout depuis la redoutable insurrection des Taïping, afin que les rebelles ne puissent marcher facilement sur Pékin.

Il n'y a donc, en réalité, que les divisions fournies par la Mandchourie, par la Mongolie et par les tribus chinoises des environs de la capitale et de Tientsin qui puissent être immédiatement disponibles pour des opérations actives.

Ces troupes appartiennent à l'armée des Huit Etendards et à l'armée de l'Etendard Vert.

L'armée des Huit Etendards, lors de sa création, il y a deux siècles, se composait de Mandchous et de Mongols appartenant à des familles militaires. Mais peu à peu ces familles avaient renoncé, si ce n'est à leur destination héréditaire, du

moins à leurs vertus guerrières, et il a fallu réorganiser toute l'armée, à laquelle on a ajouté des corps de volontaires chinois.

Ce n'est pas que les Chinois aient, en général, des aptitudes belliqueuses bien prononcées ; tout au contraire ; le métier des armes est tenu en médiocre estime parmi eux, comme le prouve ce proverbe qui dit qu' « un mandarin militaire doit courir à toutes jambes sur un seul mot qu'assis dans son fauteuil écrit un mandarin civil ». Mais certaines tribus, dont les territoires sont limitrophes de la Grande-Muraille, donnent de bons soldats.

Ces soldats sont, du reste, très sobres, très endurants, très braves, et ils ont quelque mérite à servir, car l'administration militaire est entre les mains des mandarins civils qui, s'ils apprécient peu l'armée, en tirent de fort lucratifs profits.

Quant aux cadres, ils sont très insuffisants. Le vice-roi du Petchili, Li-Hong Tchang, et, avant lui, Tso-Sung Tang, vice roi de Nankin, se sont efforcés de remédier à cette insuffisance. Il leur a semblé que bien tirer l'arc et bien manier l'épée ne suffisait plus pour prouver que l'on était apte à commander des troupes. Ils ont donc cherché à augmenter la valeur intellectuelle des officiers et ils ont créé des sortes d'écoles aussi bien pour l'armée que pour la marine.

Ces centres d'instruction ont été organisés et outillés avec du matériel et du personnel allemand ou anglais. Les commandements s'y faisaient dans l'une ou l'autre langue, ce qui n'est pas, du reste, absolument extraordinaire quand on sait que les mandarins seuls peuvent se comprendre sur toute la surface de l'empire et que les dialectes de certaines provinces sont absolument incompréhensibles pour les habitants des autres provinces.

Mais tous ces faits dénotent l'absence absolue de cohésion qui caractérise l'organisation et l'instruction de l'armée chinoise.

Les fusils à chargement rapide, surtout des modèles allemands, servent à armer une partie de l'infanterie ; il n'y en aurait pas en assez grand nombre pour en pourvoir tous les fantassins ; de là encore une grande diversité dans les armes et les munitions, car le surplus serait acheté en Angleterre et en Amérique.

Les chevaux de la cavalerie ne permettraient pas à celle-ci

de faire le service d'exploration tel que l'exige la guerre moderne.

L'artillerie de campagne a quelques batteries bien attelées et dont les pièces sont du système Krupp. Le nombre en est toujours si insuffisant que l'infanterie y supplée par des canons de bataillon.

Au résumé, l'armée et la flotte chinoises, en raison de l'infériorité notoire des cadres, sont destinées, à nombre égal, à être battues par l'armée et la flotte japonaises. La supériorité numérique seule pourrait mettre celles-ci en échec.

A la tête de l'armée chinoise a été placé Li-Hung-Tchang. Vice-roi du Petchili, doyen des quatre grands secrétaires d'Etat, président du bureau de la guerre, contrôleur général de la flotte du Nord, etc., etc., Li-Hong-Tchang est l'un des hommes les plus populaires, comme il est l'un des plus méritants en Chine. Si la flotte chinoise a acquis une force relative, suffisante dans tous les cas pour se mesurer avec la flotte japonaise, c'est au vice-roi du Petchili qu'on le doit. Les troupes de sa province sont aussi les meilleures et de beaucoup de tout l'empire. Malheureusement les quelques 20 000 ou 30 000 hommes dont elles se composent sont trop occupés déjà à garder les immenses frontières le long desquelles ils sont échelonnés, pour pouvoir être, sans péril, déplacés. Li-Hong-Tchang sera obligé de prendre pour faire face aux Japonais en Corée, les troupes des provinces du Nord, comme lors des hostilités contre les Français il y a quelques années, il emprunta les soldats du vice-roi de Nanking.

Pour être complet, rappelons que Li-Hong-Tchang est né en 1823, dans la province de Ann-Hué. Nommé gouverneur de province, ce fut lui qui s'assura les services de Gordon pour la répression de la révolte des Taïpings, et combattit à ses côtés. A partir de ce moment, sa fortune fut rapide, et en 1868 il fut nommé grand chancelier.

En 1870, à la suite des massacres de Tientsin, il fut disgracié pendant quelque temps, mais revint en faveur dès 1872. C'est à cette époque qu'il fut nommé vice-roi du Petchili.

(A suivre.)

Société des officiers de la Confédération suisse.

La Section vaudoise tiendra son assemblée générale annuelle le 2 septembre, à Yverdon. A cette occasion, elle a organisé pour la veille, soit le samedi 1er septembre, une reconnaissance à Sainte-Croix.

Voici le programme de ces deux journées :

Samedi 1er septembre.

9.25 heures :		Réunion à la gare d'Yverdon de MM. les officiers prenant part à la reconnaissance.
9.30	»	Départ en chemin de fer pour Sainte-Croix.
11.07	»	Arrivée à Sainte-Croix.
»	»	Départ à pied pour la Vraconnaz et le col des Rochettes.
1.—	»	Déjeuner au col des Rochettes (cote 1131, au nord-ouest de la Vraconnaz).
2.—	»	Etude d'une occupation des positions de Sainte-Croix couvrant les routes : les Verrières-Sainte-Croix-Yverdon et Pontarlier-les Fourgs-Baulmes.
		Répartition et rédaction des ordres sous la direction de M. le colonel-brigadier Secretan.
4.—	»	Rendez-vous général à l'Auberson.
		Descente sur Baulmes par le vallon de la Baumine.
8.—	»	Départ de Baulmes en train spécial pour Yverdon.
8.30	»	Arrivée à Yverdon.
		Soirée familière et concert à la cantine de l'exposition.
10.—	»	Remise à M. le colonel Secretan des ordres rédigés à la suite de la reconnaissance.

Dimanche 2 septembre.

10.— heures : Assemblée générale au Casino.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale et de la dernière assemblée des délégués.

2° Rapport du Comité sur la marche de la Société pendant l'année écoulée.

3° Rapport du jury sur les travaux de concours.

4° Discussion et critique, par M. le colonel-brigadier Secretan, des ordres rédigés à la suite de la reconnaissance.

5° Discussion de la question mise à l'étude par le Comité central de la Société fédérale des officiers, sur la question de savoir si la blouse est préférable à la tunique comme vêtement de la troupe, officiers compris.

6° Propositions et communications individuelles.

12.— heures : Banquet. Le local du banquet sera fixé ultérieurement d'après le temps et le nombre des participants.

2.— » Courses de chevaux organisées sur l'hippodrome d'Yverdon, par la Société de cavalerie de la Suisse occidentale.

5.— » Rendez-vous au Cercle d'Yverdon. Réunion familière.

6.— » Clôture de l'assemblée générale.

La carte de participant pour les deux jours donnent droit :

1° Au déjeuner au col des Rochettes le samedi 1er septembre.

2° Au retour en chemin de fer de Baulmes à Yverdon le samedi 1er septembre (train spécial).

3° Au logement, à Yverdon, du samedi 1er au dimanche 2 septembre.

4° Au premier déjeuner le dimanche 2 septembre.

5° Au banquet de midi le dimanche 2 septembre.

6° A l'entrée sur l'hippodrome pour les courses de chevaux.

7° A l'entrée à l'exposition industrielle et à celle des beaux-arts.

Elle ne comprend :

1° Ni le transport Yverdon-Sainte-Croix, le samedi matin.

2° Ni le souper du samedi soir.

La carte pour le dimanche 2 septembre donne droit aux avantages énumérés sous nos 5, 6 et 7 ci-dessus.

Le prix de la carte de participant pour les deux jours, samedi et dimanche, est de 10 francs ; celui de la carte pour le dimanche seulement, de 5 francs.

MM. les officiers auront à se pourvoir, le samedi matin, au départ d'Yverdon, de billets demi-taxe, simple course, Yverdon-Sainte-Croix. La Société prend à sa charge le train spécial qui ramènera le soir MM. les officiers de Baulmes à Yverdon.

Tenue autorisée pour le samedi 1er septembre :

Pour se rendre à la gare d'Yverdon : vareuse, casquette et sabre.

Dès le départ d'Yverdon par le train de 9 h. 30 : vareuse et casquette, sans sabre.

MM. les officiers pourront laisser à la gare d'Yverdon, munis de leurs nom, adresse et grade, leurs bagages et leur sabre, qui seront transportés dans les logements respectifs, où ils seront retrouvés le samedi soir.

Tenue pour le dimanche 2 septembre :

Tenue de service avec casquette.

L'exposition d'Yverdon sera ouverte le dimanche 2 septembre dès 8 h. du matin. Entrée gratuite pour MM. les officiers sur présentation de la carte de participant.

MM. les officiers participant à la reconnaissance sont invités à se pourvoir de la carte Dufour au $^1/_{100000}$ (feuille n° XI) ou de la carte vaudoise au $^1/_{50000}$ (feuille n° II).

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant au sujet des maladies survenant après un service militaire :

Art. 1er. Les maladies survenant après un service militaire et donnant droit à une indemnité ne peuvent être soignées à domicile que sur une autorisation préalable du médecin en chef de l'armée (article 7 de la loi fédérale concernant les pensions militaires et les indemnités, du 13 novembre 1874, et §§ 99 et 106 de l'instruction sur l'appréciation sanitaire des militaires, du 2 septembre 1887).

Art. 2. Le médecin consulté ou appelé par le malade est tenu de faire entrer immédiatement, si possible, celui-ci dans un hôpital *ad hoc* et d'informer, sans retard, le médecin en chef du cas (§ 101 de l'instruction précitée).

Art. 3. Le médecin n'est dégagé de cette obligation que si le malade ou sa famille renonce expressément à l'indemnité fédérale.

Art. 4. Si le médecin ne s'acquitte pas de ce devoir, il est loisible au malade de lui intenter une action civile en se basant sur l'article 50 du code fédéral des obligations.

Art. 5. Pour le médecin militaire, lors même que celui-ci ne se trouverait pas alors en service, cette annonce prescrite par l'article 2 ci-dessus constitue un devoir de service.

Le Conseil fédéral a procédé à la nomination et au transfert des officiers suivants dans l'artillerie de position :

1° M. Rodolphe *Balsiger*, lieutenant-colonel à Berne, actuellement commandant de la division de réserve d'artillerie de position, est nommé commandant de la IIIe division d'artillerie de position.

2° M. Vincent *Dufour*, major à Brent (Vaud), actuellement second officier d'état-major de la IIme division d'artillerie de position, est nommé commandant de la division de réserve d'artillerie de position.

3° M. Frédéric *Rotacher*, major à St-Imier, actuellement à disposition, est nommé second officier d'état-major de la IIme division d'artillerie de position.

— Le Département militaire a nommé instructeur d'arrondissement (sous réserve de son incorporation ultérieure dans un arrondissement) : M. Hugo *Hungerbühler*, de St-Gall, colonel-brigadier, actuellement instructeur de Ire classe d'infanterie et remplaçant intérimaire de l'instructeur en chef de l'école centrale.

— Il a nommé instructeurs de 1re classe de cavalerie : MM. Henri *de Cerjat*, lieutenant-colonel, à Lausanne ; Théophile *Bernard*, lieutenant-colonel, à Berne ; E. *Wildbolz*, lieutenant-colonel, à Berne.

— Le Conseil fédéral a nommé commandant du IVme régiment d'infanterie d'élite, M. Gaspard *Kopp*, major à Ebikon (Lucerne), actuellement commandant du bataillon 41. En même temps, il l'a promu au grade de lieutenant-colonel.

— Il a nommé commandant du bataillon de fusiliers 84 de landwehr, M. Gaspard *Keller*, major, instructeur de 1re classe de la VIIme division.

— M le major *Jent* est promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie et reçoit le commandement du XVIIe régiment d'infanterie de landwehr.

— Le Conseil fédéral a nommé officiers de troupes sanitaires les personnes ci-après désignées qui ont suivi avec succès l'école préparatoire n° II d'officiers de troupes sanitaires, à Bâle :

A. *Premiers lieutenants (médecins)* : MM. Ernest Baumann, de et à Hérisau ; Jean-Jacques Hægi, à Kappel (Zurich); Fritz Suter, de et à Bâle; François Cherno, de Dornach, à Kreuzlingen (Thurgovie) ; Henri Meyer, de et à Bâle ; Jean Weiss, de Zurich, à Aarau ; Arthur Gloor, de Bâle, à Lausanne ; Guillaume Kesselbach, de Lucerne, à Altdorf ; Willy Déteindre, de et à Saint-Gall ; Gallus Deschwanden, de Kerns (Obwald), à Tobel (Thurgovie) ; Jaques Nadler, de Huben, à Münsterlingen ; Gédéon Gisler, de Flaach, à Bâle ; Christophe Bandli, de et à Andeer ; Robert Kistler, de et à Reichenburg (Schwytz); Théodore Lang, d'Oftringen, à Zurich ; Alfred Ulrich, d'Unterstammheim, à Königsfelden ; Alfred Wili, de et à Alt-

wis; Reinhardt Erzer, de et à Sænen (Soleure); François Hüsler, de Neudorf, à Lucerne.

B. *Lieutenants (pharmaciens)*: Raymond Bossard, de et à Zoug; Antoine Martinoli, de et à Dongio; Emile Kesselring, de Mürstetten, à Reinach.

Il a nommé *lieutenants* de troupes sanitaires *(vétérinaires)*, école préparatoire à Thoune: MM. Alexis Boudry, de et à Ecoteaux sur Palézieux; Fritz Bichsel, de Sumiswald, à Courtepin; Rodolphe Messerli, de et à Rümligen (Berne); David Huber, de Pampigny, à Genève; Oscar Bürgi, de Lyss, à Berne; Jean-Ernest de Grafenried, à Schaffhouse, près Berthoud; Jean Krauer, de Hombrechlikon, à Lucerne; Arthur Zumkehr, d'Adelboden, à Wängi; Louis Engi, de Davos, à Lausanne; Joseph Christen, de à Beinwyl, près Muri; Charles Tresch, de Carrasso, à Bellinzone; Adolphe Scheidegger, de Madiswyl, à Berne.

— Le département militaire a nommé chef du bureau des subsistances et des magasins du commissariat fédéral des guerres: M. Robert *Keppler*, de Muhen (Argovie), major, actuellement secrétaire de ce commissariat.

Le Conseil fédéral a adopté un insigne pour les meilleurs tireurs et patrouilleurs de la cavalerie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

† **Le major Bovy.** — Le corps des instructeurs du Ier arrondissement de division vient de faire une perte sensible en la personne du major Arnold Bovy, décédé le 24 août, après une cruelle maladie. Cette perte sera non moins profondément sentie par les nombreuses générations de soldats que le major Bovy a dressés et qui, tous, lui gardaient un sentiment sincère mêlé de respect et d'affection.

Le major Bovy jouissait en effet d'une grande popularité parmi la troupe, non pas de cette fausse popularité que certains officiers, heureusement de plus en plus rares, s'attirent par des allures peu compatibles avec la dignité et le sérieux de leur tâche, mais la vraie popularité militaire faite de confiance et du désir d'obéir. Il y a deux genres de supérieurs: ceux qui cherchent à plaire aux hommes, ce sont rarement de bons officiers; et ceux auxquels les hommes voudraient plaire, ce sont les officiers de bonne marque. Le major Bovy était de ces derniers.

Il meurt âgé de 44 ans seulement. Né à Genève, fils du musicien bien connu, Bovy-Lysberg, et neveu du graveur Bovy, il commença à Genève

ses études classiques. Mais très amoureux des exercices du corps, il sentit de bonne heure se réveiller en lui la vocation des armes.

Il débuta à la légion étrangère. Rentré au pays peu après, il fit son école de recrues, et excellent tireur, fut incorporé dans le 2e bataillon de carabiniers. Il était capitaine-adjudant de ce bataillon lorsqu'il fut nommé instructeur de 2e classe. Il fonctionna comme tel à Colombier d'abord, puis à Lausanne. En 1892 il obtint l'étoile de major et passa en 1re classe.

Cette nomination, longtemps attendue, lui causa un immense plaisir que partagèrent ses amis et ses supérieurs comme ses subordonnés. Malheureusement les premiers symptômes de la maladie qui devait l'emporter se manifestaient dejà, l'interrompant dans les travaux qu'il aimait. La vue baissait aussi, et ce tireur qui s'était fait une gloire de son habileté au maniement de la carabine, se vit obligé d'abandonner son exercice favori.

Le chagrin de son insuffisance à remplir comme il l'aurait voulu les exigences de ses fonctions le mina lentement, hâta sa fin. Il meurt jeune, laissant après lui de nombreux regrets et, dans le cœur des soldats auxquels il servit de premier guide, un durable et reconnaissant souvenir.

L'enterrement a eu lieu le 26 août à 9 ½ heures du matin. Les honneurs militaires lui ont été rendus par le bataillon de recrues actuellement à la caserne de Lausanne.

Artillerie de montagne. — On écrit de Thoune à la *Gazette de Lausanne :*

« Voici quelques détails sur la course que notre école de recrues d'artillerie de montagne a faite, la semaine dernière, dans les circonstances particulièrement difficiles que vous avez signalées.

» Forte de deux batteries de quatre canons Krupp nouveau modèle, la troupe, placée sous les ordres de M. le lieutenant-colonel de Tscharner, comprenait 219 hommes, avec 32 mulets et 78 chevaux. Je note que parmi les hommes se trouvaient, pour la première fois, un certain nombre de Vaudois. Vous savez, en effet, qu'escomptant d'avance une revision de la loi de 1874, on a recruté par anticipation dans le Pays-d'Enhaut un certain nombre d'artilleurs destinés aux futures batteries de montagne dont on pense augmenter l'effectif de notre unique régiment actuel.

» Remontant le Simmenthal jusqu'à Erlenbach, puis la vallée de Diemtigen, les deux batteries étaient venues prendre leurs cantonnements, le 10 août au soir, à Filderich et dans les environs.

» Le 11 août, à 6 heures du matin, elles se mettaient en marche dans la direction du col d'Otteren (2282 m.), qu'il s'agissait de franchir pour tomber dans la vallée de Frutigen, où coule l'Engstligenbach.

» Un mauvais sentier muletier passe le col, et la montée devient immédiatement très rapide. Dès les premières heures, les difficultés commencèrent : les mulets passaient partout très aisément et sans effort, mais les chevaux donnaient beaucoup de mal aux conducteurs qui les tiraient par la bride. Plusieurs s'abattirent, et on eut assez de peine à les relever.

» Sur les hauteurs de Mittelberg, à 1700 mètres environ d'altitude, les batteries prirent une position de combat et ouvrirent le feu, faisant magnifiquement résonner les échos d'alentour. Puis le matériel fut de nouveau chargé sur les bêtes de somme et, aux derniers chalets, à Oberthal (2175 m.), on fit la halte de midi.

» A 1 h. 25, on commençait l'ascension de l'arête d'Otteren. Les mulets, leurs canons sur le dos, atteignirent le sommet sans encombre. C'était un bon point de gagné, mais on n'avait pas encore fait le plus difficile. La première partie de la descente est extraordinairement mauvaise. Le sentier, qui n'a pas plus de 60 centimètres de largeur, côtoie de profonds abîmes, et il suffit d'un faux pas pour qu'un animal et sa charge s'y précipitent et soient perdus sans retour. Quelques canonniers, munis d'outils, avaient bien été envoyés en avant, sous la conduite de M. le capitaine Hugues de Loës, pour améliorer le passage dans la mesure du possible, mais leur travail ne pouvait être, forcément, que très superficiel.

» Pour comble de malheur, la pluie se mit à tomber, rendant la roche encore plus glissante, tandis que le brouillard, enveloppant la colonne, entravait le commandement. Bientôt on se vit obligé de décharger les animaux de bât et de les faire passer, un à un, sans paquetage, avec les plus grandes précautions. Les canonniers se chargèrent eux-mêmes des roues, des caissettes de munition et des équipements les plus légers. Les canons et les affûts furent dévalés au moyen de cordes.

» A la descente comme à la montée, les mulets se comportèrent admirablement ; aucun ne broncha, et tous arrivèrent sains et saufs sur la place de rassemblement, au bas du mauvais dévaloir. Ce fut, en revanche, une entreprise surhumaine que de faire passer les chevaux. Tremblant de peur, ils se cabraient, refusaient d'avancer, reculaient, ou bien se lançant trop brusquement dans les passages difficiles, glissaient sur le roc, s'abattaient et mettaient en grand danger la vie des conducteurs. Deux de ces pauvres bêtes, affolées, tombèrent dans le précipice et roulèrent tout au fond, le crâne et les membres brisés. D'autres se firent, en s'abattant sur les rochers, des blessures plus ou moins graves. Pour empêcher de plus grands malheurs. M. le lieutenant-colonel de Tscharner donna l'ordre de faire rebrousser chemin aux chevaux de selle ; un certain nombre d'hommes les reconduisirent à Wimmis, où la colonne les reprit en passant, deux jours plus tard.

» Entravé par ces obstacles, le passage prit beaucoup de temps. On dut renoncer à descendre plus bas dans la vallée et, malgré la neige et

le froid, on s'installa pour passer la nuit sur l'alpe d'Otteren, à 1950 mètres, dans un groupe de chalets et d'écuries d'assez misérable aspect. Le lendemain, dimanche, dans l'après-midi, on atteignit Reichenbach, où la troupe put enfin prendre un repos bien mérité. Elle s'était très vaillamment conduite pendant toute la course.

» Lundi, 13 août, les deux batteries rentraient à Thoune. »

Croix-Rouge. — *Assemblée des délégués.* — Les délégués de la Croix-Rouge se sont réunis le 7 juillet, en assemblée annuelle, au local de l'Abbaye des Charpentiers, à Zurich. La séance a été présidée par M. le Dr *Stähelin*, d'Aarau. Une trentaine de délégués étaient présents.

M. *de Steiger*, conseiller d'Etat, à Berne, présente un rapport sur l'instruction des gardes-malades, et les encouragements à donner aux cours de samaritains. Il fait les propositions suivantes :

1° Envoyer dans les divers établissements hospitaliers en Suisse des personnes qui suivraient un cours pratique de huit semaines au minimum. Elles seraient logées, nourries et blanchies dans l'établissement, aux frais de la Croix-Rouge, en échange de quoi elles prendraient l'engagement de se mettre à la disposition de la Société en temps de guerre.

2° Une subvention de 750 francs est allouée aux cours de samaritains se donnant en Suisse.

3° La Société doit acheter deux squelettes et des planches anatomiques comme matériel d'instruction.

Les frais qu'entraîneraient l'adoption de ces trois propositions s'élèveraient à 2700 francs.

Une intéressante discussion s'est élevée sur les conclusions de ce rapport. M. le professeur Krönlein, de Zurich, fait remarquer que si certains hôpitaux conséquents ne peuvent répondre aux vœux de la commission, c'est qu'ils sont surchargés déjà de cours militaires et de cliniques.

M. *Schneider*, pasteur, au Locle, craint que les gardes-malades formés suivant les propositions du rapport, ne montrent au bout de peu d'années un refroidissement de leur zèle. Il préférerait voir se former un corps de gardes-malades, instruits d'une manière plus approfondie, et pouvant fournir des directions aux volontaires qui se présenteraient en temps de guerre.

M. le major V. *Morin*, à Colombier, attire l'attention sur les dames qui, très disposées à fournir leur appui effectif à la Croix-Rouge, ne voudraient cependant pas être obligées à loger et à manger à l'hôpital pendant le cours de 8 semaines. Il voudrait que chaque section fasse une enquête dans son sein pour connaître le nombre de personnes sur lesquelles la Croix-Rouge pourrait compter en temps de guerre. Il désirerait de même

la constitution d'hôpitaux montés de toutes pièces, dont le matériel et le personnel seraient à disposition de la Société en temps de guerre.

Après cette discussion, à laquelle prennent encore part différents délégués, le rapport de M. de Steiger est adopté à l'unanimité.

Olten a été désigné comme lieu de la prochaine réunion, en 1895.

Aucune décision définitive n'a été prise concernant la participation de la Société à l'exposition de Genève.

Après un rapport de M. Krönlein, au nom de la commission du matériel, la séance a été levée.

L'actif de la Croix-Rouge est à ce jour de 59 000 francs.

Allemagne. — *La réadoption de la baïonnette* est décidée en principe dit l'*Allgemeine Militär Zeitung* de Darmstadt, dont le correspondant berlinois assure que les expériences en cours dans certains corps ont simplement pour but de déterminer si le mode de fixation de la baïonnette au fusil est bien pratique.

La baïonnette se portera désormais comme dans l'armée russe, au bout du fusil, dans tous les services de manœuvre, de garde, pour le tir et dans le combat. On ne la mettra au fourreau que pendant les marches.

Il paraît que cette réadoption de la baïonnette est due à l'initiative personnelle de l'empereur et ne se rattache qu'accessoirement aux mesures d'allégement du paquetage. Il s'agit de rendre aux soldats d'infanterie le sentiment de l'offensive quand même conduisant à la mêlée, que les fusils modernes à longue portée sont de nature à rejeter à l'arrière-plan.

C'est pour cette raison que, contrairement à l'avis de la majorité des commandants de corps d'armée, qui s'étaient prononcés il y a quelque temps pour la suppression du combat à la baïonnette, l'empereur s'est décidé en sens opposé.

Maintenant qu'on connaît la signification de la volonté impériale, on va donner plus d'attention à l'instruction du fantassin dans cette branche du service qui augmente la mobilité du soldat, développe chez lui le coup d'œil, la décision et le courage.

On admet que la réadoption de la baïonnette doit augmenter la puissance de choc de l'infanterie, comme l'emploi général de la lance a dû accroître celle de la cavalerie.

— *Augmentation de l'armée.* — On a aujourd'hui des renseignements sur l'augmentation de l'armée qui a eu lieu en 1893 en exécution de la loi sur la nouvelle organisation militaire. Il en résulte qu'en 1893 l'armée, y compris la marine, a été augmentée de 208 176 hommes. Si l'on fait

abstraction de la marine, il reste pour l'armée de terre une augmentation de 262 323 hommes, y compris les engagés volontaires, soit contre l'année 1892, dans laquelle 194 673 hommes ont été appelés sous les drapeaux, une augmentation de 67 650 hommes. Ainsi que le fait ressortir la *Freisinnige Zeitung*, cette augmentation a été plus forte qu'on ne l'avait prévu dans le projet de loi militaire présenté en 1893. Car dans ce projet le chiffre des nouvelles recrues était fixé à 228 500 hommes, auxquels devaient s'ajouter 9000 volontaires d'un an et les hommes de la réserve de remplacement. Cette dernière, toutefois, se monte tout au plus à 6 % ou à 13 710 hommes, soit 11 000 hommes de moins que le chiffre de recrues appelées de fait sous les drapeaux en 1893. Cette augmentation permet d'exécuter plus promptement le projet de l'introduction du service militaire de deux ans; car en appelant sous les drapeaux un plus grand nombre de recrues, on a pu réduire en 1893 le chiffre des hommes qu'il aurait fallu retenir pendant trois ans pour atteindre l'effectif prescrit de l'armée.

La *Freisinnige Zeitung* donne aussi quelques renseignements sur la situation du recrutement dans différents Etats étrangers. D'après ce journal, la France reste de beaucoup en arrière de l'Allemagne sous le rapport de l'augmentation de l'effectif de l'armée. Il en est de même de la Russie, où, en 1893, l'on n'a appelé sous les drapeaux que 262 000 hommes, soit 6000 de moins qu'en Allemagne, bien que la population de la Russie dépasse du double celle de l'Allemagne.

— *Augmentation du génie.* — Tandis qu'en Suisse les auteurs du proje de loi militaire s'ingénient à réduire les effectifs de l'arme du génie, l'Allemagne, mieux inspirée et plus logique, augmente les siens. Sur les vingt bataillons de pionniers existants, trois, celui de la garde prussienne et les deux bavarois ont été portés de quatre à cinq compagnies, déjà sur pied de paix. Une semblable entension d'effectifs et de cadres paraît prochaine pour les autres bataillons.

En France, de nombreuses voix s'élèvent, demandant l'accroissement des effectifs du génie. Il est singulier qu'en Suisse on choisisse précisément ce moment pour chercher des réductions.

— *Appel des réservistes et landwehriens.* — Cet été, 140 000 hommes de la réserve et de la landwehr seront convoqués pour des périodes d'exercices et de manœuvres variant de deux à quatre semaines, selon les armes. La cavalerie ne fournit qu'une faible part de ce contingent et seulement pour renforcer le train et l'artillerie de campagne.

La réserve de l'infanterie de ligne est appelée à fournir 47 500 hommes pour une période de 14 à 20 jours, et la landwehr 62 500 hommes pour 14 jours. Les chasseurs sont rappelés au nombre de 2700.

Les rappels dans l'artillerie de campagne sont de 10 000, dans l'artillerie

de forteresse de 5000, dans le génie de 3000 et de 5440 dans le train, de 900 dans la brigade des chemins de fer et de 100 parmi les aérostiers. On adjoindra à ces derniers 60 hommes d'une instruction militaire achevée et pris dans les autres armes.

Les réservistes et landwehriens de la ligne seront incorporés dans les quatrièmes bataillons. Ces unités de formation récente ne comptent encore que deux compagnies, les 13e et 14e. Les hommes du service acti appartenant à ces compagnies fusionneront par moitié avec les réservistes de façon à compléter les quatre compagnies du bataillon.

Les landwehriens constitueront des compagnies spéciales, les 15e et 16e, sous le commandement d'un capitaine de l'armée active et de deux lieutenants, ainsi que quatre ou cinq sous-officiers, le reste du cadre des officiers et des sous-officiers étant fourni par la landwehr elle-même.

Angleterre. — *Navigation aérienne.* — L'*Engineering* écrit que la navigation aérienne vient de faire un pas décisif à Londres : on peut dire qu'elle a pris son essor le 31 juillet dernier, avec la machine volante de M. Maxim, qui a quitté le sol, avec ses agrès, son approvisionnement d'eau et de combustible et un équipage de deux personnes. Elle a parcouru ainsi une distance d'environ 100 mètres et a dû redescendre sur le sol, par suite de la rupture d'une des pièces accessoires, destinée à limiter son élévation et à laquelle on n'avait pas donné une solidité suffisante pour résister à la puissance de soulèvement de l'appareil, cette puissance ayant dépassé les prévisions de l'inventeur. Malgré cet accident, l'expérience qui vient d'être accomplie est la plus remarquable que l'homme ait encore réalisée. La machine de M. Maxim a pour propulseur un moteur à gazoline, perfectionné au point de pouvoir donner une puissance d'un cheval par environ 8 livres de poids (3 kilog. 280).

Le poids de la chaudière seule, contenant 200 livres (82 litres) d'eau, n'est que de 1200 livres (500 kilog.) et peut développer une puissance de 300 chevaux-vapeur. L'organisation en est si parfaite qu'on peut, au besoin, augmenter la pression de la vapeur de 100 livres en une minute. La machine à vapeur compound actionne deux hélices de 17 pieds 6 pouces de diamètre, faisant 400 tours par minute et donnant une impulsion de 2000 livres. Au-dessus se trouve un aéroplane de 1400 pieds carrés de surface, destiné à glisser sur l'air et à supprimer la plus grande partie du poids. De chaque côté de cet aéroplane, qui s'étend à 50 pieds, se trouve une aile allant à 38 pieds plus loin, ce qui donne une envergure totale de 126 pieds. Deux autres ailes d'une étendue sensiblement égale se trouvent à la base un peu au-dessus du sol et, si besoin est, trois autres paires d'ailes peuvent s'intercaler entre ces deux-là.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

Revue M
Est de
M
PÉ
TIEN
Tsi

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 9. Septembre 1894.

Les manœuvres du IVe corps d'armée.

Le 14 septembre ont été licenciées les troupes du IVe corps d'armée, après exécution des manœuvres d'automne suivant le programme publié dans notre dernier numéro. Les manœuvres de division contre division ont eu lieu les 10, 11 et 12 septembre ; la manœuvre du corps d'armée contre un ennemi marqué, le 13.

Le terrain de ces manœuvres est classique dans l'histoire militaire suisse. C'est aux lieux où les colonels Schweizer et Fahrlænder se sont mesurés le 10 septembre qu'est tombée l'ancienne Confédération après deux jours d'inutiles victoires qui illustrèrent le nom d'Aloïs de Reding et de ses héroïques Schwytzois. Il est intéressant de rappeler ces événements que notre génération est trop portée à oublier. Et pour cela, quelle plume meilleure pourrions-nous emprunter que celle d'Eugène Rambert? Voici le récit qu'il fait de cette courte mais glorieuse campagne, dans ses *Etudes historiques et nationales :*

« Le théâtre de la lutte devait être à peu près le même que lors de la fameuse journée du Morgarten; mais au lieu d'être limité à la petite vallée d'Egeri, il devait embrasser tout le plateau d'Einsiedeln, y compris ses avenues. Ce plateau d'Einsiedeln n'est point un pays plat; il penche ver le nord, et il est coupé de trois vallées, d'abord parallèles, puis convergentes, au fond desquelles coulent les divers ruisseaux qui forment la Sihl. De l'une à l'autre les communications sont aisées, les barrières qui les séparent consistant en coteaux qui ne sont ni très élevés ni très ardus. En les remontant dans toute leur longueur, du nord au sud, on finit par arriver sur le dessus d'une croupe montageuse, d'où l'on domine Schwyz. On n'en est plus séparé que par une pente verdoyante, sillonnée de chemins et de sentiers. Y descendre est l'affaire d'une heure. Cette croupe, il est vrai, est couronnée de deux masses rocheuses, aiguës et sauvages, les deux Mythen. Mais elles sont là pour la décoration du pays. On peut passer à

droite, à gauche, au besoin entre deux ; presque partout il y a de l'espace pour se déployer, et l'on a le choix des moyens pour tourner les postes de la défense. Celui qui est le maître du plateau d'Einsiedeln est bien près de l'être aussi de Schwyz.

» Or le plateau d'Einsiedeln lui-même n'est pas d'une défense facile. Il est partout accessible, et le nombre est grand des voies et sentiers qui y convergent. Deux routes principales, partant des bords du lac de Zurich, le franchissent pour venir se rejoindre à Schwyz. La première part du pont de Rapperschwyl, gravit la haute colline de l'Etzel, d'où, par une courte descente, elle gagne le bourg d'Einsiedeln, au bord de ses tourbières ; de là elle s'engage dans la vallée d'Alpthal, où coule la Sihl *du milieu*, la remonte, puis, par la droite, en s'élevant sur les vertes croupes du Hacken, elle tourne l'obstacle des Mythen. C'est un bon chemin de montagne, point trop ardu, le plus direct possible. La seconde est aujourd'hui une véritable grande route, la principale voie de communication entre le nord de la Suisse et les petits cantons. Elle file plus à l'ouest, parallèlement à la première, mais avec plus de sinuosités et de contours. Partant de Richterswyl, elle gravit les collines qui dominent le village, puis, afin de ménager les pentes, elle pénètre dans l'encaissement de la Schindelleghi, par où la Sihl, après avoir réuni toutes ses eaux, s'échappe du plateau d'Einsiedeln ; enfin quand elle a gagné ce plateau, elle s'engage dans la vallée dite de Rothenthurm, la plus occidentale des trois vallées de la Sihl, la remonte dans toute sa longueur, et pénètre dans le bassin de Schwyz par la plus forte dépression des hauteurs qui le dominent. Ces deux routes peuvent être défendues l'une et l'autre en avant et en arrière du bourg d'Einsiedeln, que la seconde laisse à quelque distance. Mais quelle que soit la ligne de défense que l'on adopte, il importe d'être maître de toutes les collines qui bordent à l'ouest la vallée de Rothenthurm, car de ce côté le plateau d'Einsiedeln n'est pas d'un accès moins facile. Ces collines le séparent de la vallée d'Egeri, où nous avons vu s'engager si follement la chevalerie de Léopold. Elles sont partout franchissables. Elles le sont surtout par le sentier du col de Saint-Jost, et plus encore par le défilé de Schorno, où elles s'abaissent pour livrer passage à la route d'Egeri à Schwyz. Si ce défilé venait à tomber entre les mains de l'ennemi, toute dé-

fense du plateau d'Einsiedeln deviendrait impossible, car il débouche en arrière des plus hautes positions qu'offre la vallée de Rothenthurm, et la défense serait tournée. Elle pourrait être tournée enfin, et d'une manière plus fatale, si possible, par la vallée d'Arth et de Lowerz, qui s'ouvre sur Schwyz, entre le Rossberg et le Rigi. — L'Etzel, la Schindelleghi, le col de St-Jost, le défilé de Schorno, la vallée d'Arth, voilà donc cinq routes convergentes, qui peuvent servir soit à attaquer directement le plateau d'Einsiedeln, soit à le tourner, et Reding devait faire front sur toutes ces routes, car l'ennemi se présentait sur toutes à la fois.

» Reding prit ses mesures en conséquence. Il se chargea de la route principale et la plus malaisée à défendre, celle de la Schindelleghi et de la vallée de Rothenthurm. A sa gauche, un bataillon occupait les hauteurs de Saint-Jost; plus en arrière, un fort détachement gardait le défilé de Schorno; enfin l'entrée de la vallée d'Arth était surveillée par quelques escouades d'habiles tireurs. A sa droite les gens d'Einsiedeln, ayant à leur tête leur curé, Marianus Herzog, tenaient les hauteurs de l'Etzel.

» Reding ne se dissimulait pas les inconvénients d'une défense aussi divisée, mais comment les éviter? D'ailleurs, il ne berçait point sa troupe de vaines espérances: « La mort nous » attend, avait-il dit dans une harangue mémorable, si quel- » qu'un la redoute qu'il se retire. De notre part aucun repro- » che ne le suivra. Ne nous en imposons point à cette heure. » Je préfère cent hommes sur qui je puisse compter à cinq » cents qui fuiraient au moment du danger, amèneraient la » confusion et feraient inutilement sacrifier des braves. Je » vous promets de ne me séparer de vous ni dans le péril ni » dans la mort. La mort et point de retraite ». Mille protestations d'inébranlable fermeté avaient accueilli ces mâles paroles.

» Toutefois Reding ne comptait pas sur tout son monde. Il se défiait du curé d'Einsiedeln, Marianus Herzog. C'était un homme ambitieux, hypocrite et hautain, lâche et fanfaron. Il avait su en imposer au peuple, qui le tenait en grande vénération, et son pouvoir était sans bornes à Einsiedeln. Il avait fait occuper l'Etzel par six cents hommes, qui auraient bien voulu avoir avec eux un bon officier des bataillons de Schwyz; mais aucun ne consentit à partager le commandement avec le

curé. La veille du jour décisif, dans la nuit du 1 au 2 mai, il y eut conseil de guerre à Rothenthurm. Marianus Herzog s'y rendit. Comme on y discutait les mesures à prendre dans le cas où la première ligne de défense serait forcée, il s'emporta vivement, et s'écria qu'une telle discussion était oiseuse, attendu que la victoire était assurée si tous les postes étaient défendus comme l'Etzel le serait par lui et ses hommes. « Je » vous jure par tous les saints, dit-il avec emphase, que nous » combattrons, les soldats d'Einsiedeln et moi, jusqu'à la » dernière goutte de notre sang. » Il répéta deux fois ce serment, et promit à Reding de lui faire savoir aussitôt tout ce qui se passerait.

Le lendemain, vers les huit heures du matin, Marianus Herzog rejoignit sa troupe au sommet de l'Etzel : « Mes amis, » dit-il à ses gens, je crois que ce que vous avez de mieux à » faire est de retourner chez vous et de mettre bas les armes. » Il serait inutile de nous défendre ici, car aux autres postes » on ne songe pas à faire résistance. » Après ce beau discours il s'enfuit à cheval, comme il était venu, et toute la troupe se dispersa. Quelques heures après, une forte colonne française passait l'Etzel, à la fois surprise et charmée de n'y trouver personne. Voilà ce que les hommes des petits cantons gagnèrent en 1798 à compter parmi leurs chefs le curé d'Einsiedeln, digne confrère de ce capucin qui, à Lucerne, exhortait les soldats au pillage, et qui dans une autre occasion leur prédisait qu'il deviendrait invisible au moment de la mêlée, mais qu'il n'en combattrait pas moins pour la religion. J'aime mieux, je l'avoue, cet autre curé de je ne sais quelle paroisse de l'Obwald qui ne craignait pas de recommander aux siens la nouvelle constitution, et qui, lorsqu'on lui parlait des dangers de la liberté de la presse, se tirait d'affaire en disant : « Je ne » crains pas la liberté de la presse pour mon pays, attendu » que nous n'y connaissons que la presse aux fromages ».

» Au Saint-Jost les choses se passèrent plus militairement, mais sans beaucoup plus de succès. Attaqué par des forces supérieures, le bataillon qui occupait le passage, dut se replier sur Rothenthurm.

» Pendant qu'il était ainsi débordé sur sa droite et sur sa gauche, Reding, qui commandait au centre, remportait d'inutiles avantages. Vers les dix heures du matin, l'avant-garde d'un corps français, fort d'environ deux mille hommes, parut

à l'endroit où la grande route de Zurich à Rothenthurm et Schwyz s'engage dans l'encaissement de la Sihl, au lieu dit la Schindelleghi. Elle fut reçue par un feu de tirailleurs assez bien nourri, qui l'arrêta pendant près de deux heures. Alors les Schwyzois reçurent quelques renforts, avec quelques pièces de canon, prises à Lucerne, et le combat redoubla de vivacité. Les Français pliaient, ils avaient cessé leur feu, et Reding se disposait à attaquer à l'arme blanche, lorsqu'il apprit l'abandon de l'Etzel. Menacé sur ses derrières, il dut se replier sur Rothenthurm, où il arriva en bon ordre vers les trois heures de l'après-midi, et où il trouva le bataillon refoulé du Saint-Jost.

» La position de Reding devenait de plus en plus critique. La colonne française, inutilement tenue en respect à la Schindelleghi, le suivait de près, renforcée en chemin par une partie de celle qui avait passé l'Etzel, et qui s'attardait à piller Einsiedeln. Sur sa gauche, la ligne des hauteurs, du Saint-Jost au défilé de Schorno, se couronnait de soldats ennemis toujours plus nombreux; sur sa droite les croupes du Hacken, au pied du petit Mythen, pouvaient d'un moment à l'autre tomber entre les mains de quelque détachement parti d'Einsiedeln. Mais Reding avait sous la main tout son monde, sauf les tirailleurs postés à Arth, et il lui était plus facile de diriger les mouvements et de communiquer à tous son indomptable énergie. Un bataillon schwyzois, qui avait fait partie de l'expédition du Brunig, venait justement d'arriver, ayant fait d'une traite une marche suffisante pour mettre à bout de forces le piéton le plus infatigable. Il fut sur le champ dirigé sur le Hacken. Pendant ce temps Reding faisait front de tous les côtés à la fois, opposant à la colonne qui le suivait les deux bataillons qui l'avaient déjà repoussée une fois, et aux corps qui menaçaient sa gauche quelques centaines d'auxiliaires uranais arrivés le matin, plus le bataillon du Saint-Jost. Des deux côtés il prit l'offensive. Voyant l'ennemi se masser dans la plaine de Rothenthurm, il lui lâcha quelques volées de canon, puis, après une décharge générale, il lança sur lui le gros de ses forces. La distance à franchir sous le feu était de près de huit cents pas. Pas un ne broncha. Emportés par un élan de plus en plus irrésistible, les Schwyzois tombèrent tête baissée sur l'ennemi. Le choc fut si impétueux que les Français plièrent presque aussitôt, et s'enfuirent dans le plus grand désor-

dre, laissant la plaine couverte de cadavres. Une autre attaque, dirigée avec la même précision et le même élan, balaya les hauteurs et rejeta l'ennemi dans la vallée d'Egeri. Pour la seconde fois les champs du Morgarten virent fuir devant les montagnards une armée qui n'avait pas coutume d'être vaincue. Vainement elle essaya à deux reprises de se rallier; à deux reprises elle fut de nouveau culbutée. Les Schwyzois la poursuivirent jusqu'au village d'Egeri, et ils l'auraient poursuivie bien plus loin sans la crainte d'une surprise et la nécessité de se tenir serrés les uns contre les autres. C'étaient trois victoires en un jour. Mais à quoi bon tant de sacrifices et de courage? Au lieu de se partager le butin et de remercier le ciel de la délivrance de la patrie, les vainqueurs en étaient réduits à bivouaquer sur le champ de bataille, le fusil sous la main, et prêts à recommencer.

» Le lendemain, ce fut le tour des tirailleurs d'Arth. Deux colonnes françaises tentèrent de forcer l'entrée de la vallée, l'une par la rive nord du golfe d'Arth, l'autre par la rive sud. Elles devaient opérer leur jonction à Arth même, au fond du golfe, puis se porter directement sur Schwyz, et tourner ainsi la position de Reding. Les chemins qu'elles suivaient, semblables à celui qui avait vu la défaite de Léopold, étaient resserrés entre le lac et les montagnes, l'un au pied du Rossberg, l'autre au pied du Rigi. Leurs efforts furent vains. Les carabiniers schwyzois abrités les uns derrière les arbres, les autres derrière des parapets élevés précipitamment, leur firent subir des pertes énormes. Ils tiraient avec sang-froid, sans se hâter, mais sûrement. Ils avaient plus de carabines que d'hommes, et pour suppléer à leur petit nombre, des enfants chargeaient les armes. La colonne qui suivait les bases du Rigi essaya d'une manœuvre tournante, par les hauteurs; son dessein fut deviné et elle fut tournée elle-même. Des deux côtés l'ennemi battit en retraite. C'étaient encore deux victoires à ajouter à celles de la veille, l'une et l'autre sanglantes, l'une et l'autre inutiles.

Cependant il y a une fin à toutes les choses humaines, même à l'héroïsme. Quand il se voit impuissant, il se tourne en désespoir et finit par fatiguer les courages. Il n'y avait d'autre issue à la lutte qu'une capitulation honorable ou la mort de tous ces braves, dans une suite de combats de plus en plus désespérés. Des succès analogues à ceux qui venaient

d'être remportés, n'étaient plus même probables. Schauenbourg, après avoir reconnu la position, ne pouvait manquer de réunir toutes ses forces pour une attaque plus sérieusement combinée. Or les Schwyzois avaient beau se multiplier, il leur était impossible d'occuper tous les postes, et ils étaient sûrs d'être pris à revers un peu plus tôt ou un peu plus tard. Quoi de plus facile au général français que de les tourner par leur droite pendant qu'il les occuperait comme la veille sur leur front et sur leur gauche? Il avait au pied des Mythen le choix des passages. Le plus pratiqué, celui du Hacken, était occupé par le bataillon revenu du Brunig; mais qu'est-ce qu'un bataillon pour garder des croupes aussi larges? Plus loin, entre les Mythen et surtout au delà des Mythen, d'autres passages restaient sans défense ou n'étaient gardés que par des femmes. Dans la nuit qui suivit leur victoire, ces réflexions se présentèrent à l'esprit des défenseurs de Rothenthurm; ils eurent le temps d'envisager la situation. Des groupes se formèrent, et l'on discuta vivement. Quelques-uns voulaient tenir jusqu'au bout; d'autres faisaient le compte des morts: la petite troupe n'était encore que décimée; il fallait, disaient-ils, combattre au moins jusqu'à ce qu'elle fût réduite de moitié. Les pères de famille se souvinrent de leurs femmes et de leurs enfants. Plusieurs pensaient à se réserver pour des jours meilleurs, et conseillaient de profiter du moment où, grâce à leur victoire, ils pouvaient espérer des conditions plus favorables. Reding voyant la majorité de ses hommes incliner dans ce sens, entama des négociations. Après quelques pourparlers, un projet de capitulation fut arrêté, et Reding eut vingt-quatre heures pour le soumettre au peuple. Le peuple était l'armée. Il abandonna ses canons et ses postes, et se réunit à Schwyz pour délibérer. Les Français en auraient pu profiter. Ils ne le firent pas, et il faut rendre à Schauenbourg cette justice que sa conduite fut digne, et ne rappela en rien celle de Brune négociant avec « ces loyales bêtes de Bernois », comme il les appelait. La capitulation était plus qu'honorable. Elle n'imposait aux Schwyzois qu'une chose, l'acceptation de la République helvétique, une et indivisible; on leur garantissait leur religion et leurs propriétés, on ne les désarmait point, on ne les frappait d'aucune imposition militaire, on n'occupait pas leur pays, et Schauenbourg ne se réservait le droit de passage que pour le cas où les Uranais, qui avaient pris quelque part à la

lutte, voudraient la continuer pour leur compte. Accepter était une nécessité d'autant plus évidente que le contingent d'Uri, qui avait largement contribué à la victoire de la veille, venait de reprendre le chemin de ses foyers. A la vérité 400 hommes d'Unterwald étaient arrivés dans la journée; mais, comme ceux d'Uri, dès qu'ils avaient entendu parler de négociations, ils avaient eu hâte de repartir. L'assemblée fut solennelle. Reding parla en militaire. Il dit la position des armées et ne laissa aucun espoir sur l'issue de la lutte; il put conseiller la soumission sans que personne l'accusât de lâcheté. On savait assez que si le peuple était d'avis de combattre jusqu'à la fin, Reding ne l'abandonnerait pas. Au fond la majorité était de son avis. Mais comment subir cette humiliation et l'accepter par un vote solennel? Les ombres des aïeux ne planaient-elles pas sur l'assemblée du peuple, et pouvaient-elles considérer sans horreur la faiblesse de leurs descendants? Les uns pleuraient; les autres essayaient de parler, criant qu'il fallait mourir et qu'il n'y avait pas d'autre parti digne du peuple de Schwyz. Plusieurs ne voyaient encore dans les Français que des brigands sans foi ni loi, avec lesquels toute négociation était une duperie. Il y eut un moment d'étrange confusion. On put croire que la guerre civile allait éclater dans le sein de cette landsgemeinde, qui n'avait que quelques heures pour accepter la capitulation proposée ou retourner à ses canons. On vit des sabres dégaînés, des fusils armés, et peut-être le sang aurait-il coulé sans l'intervention d'un ecclésiastique plus respectable que Marianus Herzog. Il parvint à faire entendre le langage de la raison. Il fit sentir l'étrange contradiction de ceux qui déclamaient contre la mauvaise foi des Français et qui néanmoins, se confiant dans la parole de Schauenbourg, n'avaient pas craint d'abandonner leurs postes, leurs canons et leurs munitions. Il posa nettement la question, avec calme et bon sens. Trois fois il fut interrompu par les murmures de la foule, trois fois il domina l'orage et commanda l'attention. Enfin on alla aux voix. La capitulation fut votée à une forte majorité. La fatalité des événements et des fautes l'emportait sur l'exaltation d'un tardif héroïsme. La vieille Suisse tombait avec gloire, elle tombait sur les champs même où cinq siècles auparavant elle avait conquis son indépendance. »

* * *

Tels sont les souvenirs qu'éveillent les manœuvres du IVe corps d'armée dans l'âme du spectateur parcourant ces contrées. Aujourd'hui, la lutte est pacifique ; il n'y aura ni sang versé, ni traité de reddition à signer. Que le colonel Schweizer ou le colonel Fahrlænder soient obligés de battre en retraite, ils n'auront aucune proposition de paix ou de guerre à soumettre au peuple assemblé. Cela vaut mieux ainsi.

La IVe division se recrute comme on sait dans les cantons de Lucerne, Unterwald, Zoug et dans la Haute-Argovie. Ce sont donc des troupes qui présentent une assez grande cohésion ; les différences de vues et de mœurs sont, en somme, peu sensibles entre les contrées dont elles ressortissent.

Il en est tout autrement de la VIIIe division dans laquelle se coudoient les types et les tempéraments les plus divers. Il y a quelques années, on y parlait quatre langues. Maintenant que la compagnie du Bas-Valais, qui représentait l'élément suisse-français, a été rattachée aux troupes de la Ire division, on en parle encore trois, l'allemand, l'italien, le romanche. Les différences de tempéraments ne sont pas moins accusées. A côté du Grison marche le vigneron du Mendrisiotto, alerte et plein de feu ; à côté du Haut-Valaisan, resté fermement attaché à ses antiques croyances, le brodeur socialiste saint-gallois et le tourneur de fer de Winterthour. Ici, l'adroit ramoneur du val Maggia et le loquace « Luganese » au pas léger, s'aligne avec le fromager schwytzois aux pieds larges et lourds. Entre ces habitants si différents des vallées, les hommes de la haute montagne servent d'original mais solide lien. Prenez-les au pied du Tödi comme au pied du Weisshorn, sur les pentes du Monte di Sablio, ou sur celles du Piz Ruzein, partout, Grisons, Tessinois, Schwytzois ou Valaisans, vous retrouvez l'alpin sobre, aux tendons d'acier, aux yeux de lynx, le berger solide qui trait ses vaches, sale ses fromages et chasse le chamois. De même que tous les marins ont un type commun, l'habitant des hautes Alpes qui livre le même combat contre la même nature prend un type commun qui atténue les oppositions de races et de langues.

La plupart des bataillons de la VIIIe division renferment, en plus au moins, de ces éléments alpins qui lui donnent son cachet particulier. Malheureusement la courte durée du service de nos milices ne permet pas de tirer tout ce que l'on pourrait de ces hommes, qui cependant ont en eux toute l'étoffe

désirable pour donner des soldats de montagne modèles. Pour des soldats, ils ont presque tous quelque chose de lourd, d'apparence maladroite, mais ils sont sûrs, satisfaits de peu, insensibles aux intempéries, durs à la peine. Pour qui ne s'arrête pas aux apparences, ils sont un bon et solide élément militaire. Les manœuvres de brigade dans le Muottathal et sur les hauteurs du Kinzig-pass l'ont bien montré.

Encore un terrain historique, ce Kinzig-pass. Il évoque le souvenir des luttes de 1799, entre les Français de Masséna et les Russes de Souwaroff.

Masséna tenait la Suisse centrale contre l'armée austro russe, que commandait Korsakoff et Hotze. Celle-ci s'était avancée jusqu'à la Limmat et la Linth. Du côté du Gothard, Lecourbe protégeait avec sa division les derrières de l'armée française. Au mois de septembre, le général Souwaroff quitte le nord de l'Italie, marchant par le Gothard sur Masséna. Il chasse devant lui, jusqu'à Altorf, les forces inférieures de Lecourbe et s'apprête à tomber sur Masséna après avoir franchi les montagnes de Schwytz. Le 27 septembre Souvaroff remonte le Schächenbach pour franchir le Kinzig-pass et pénétrer ainsi dans la vallée de la Muotta. Le défilé de toute l'armée dut se faire en colonne par un, dans des sentiers malaisés, au travers de montagnes presque inaccessibles. A 5 heures du soir, quelques cents cosaques de l'avant-garde pénétraient à Muotta où ils surprirent et mirent en déroute deux compagnies françaises. Le 28, avant le jour, Souwaroff arrive à la tête de sa colonne, mais le reste de celle-ci doit, jusqu'au 29 au soir, lutter contre des difficultés sans cesse grandissantes. Animaux de bât et chevaux de cosaques perdaient leurs fers dans ces chemins rocailleux ; beaucoup roulèrent dans les précipices.

Pendant ce temps, Lecourbe attaquait à Altorf l'arrière-garde, commandée par le lieutenant-général Rosenberg. Il obligea celui-ci à combattre toute la journée, si bien que ce corps n'atteignit la vallée de la Muotta que dans la nuit du 29 au 30. De son côté Masséna battait, à Zurich, Korsakow et Hotze.

Souwaroff n'en voulait pas moins continuer sa marche offensive sur Schwytz. Ses officiers unanimes l'en dissuadèrent et parvinrent à lui faire ordonner la retraite sur Glaris par le col du Pragel. Pour la seconde fois, l'armée russe exténuée franchit la montagne, protégée par l'arrière-garde du lieute-

nant-général Rosenberg. Celle-ci fut attaquée le 1er octobre par les Français. Après un violent combat il les repoussa jusqu'à Schwytz et leur prit 5 canons. Mais cette victoire servit peu à Souwaroff. Arrivé à Glaris, où Rosenberg eut peine à le rejoindre, il trouve barrée par Molitor la route de la plaine. Il dut continuer sa retraite à travers les montagnes sur les Grisons et le Rheinthal.

(A suivre.)

* * *

Les officiers étrangers dont les noms suivent ont assisté aux manœuvres :

Allemagne. Le général-major, commissaire des guerres supérieur, comte Keller ; le major Dreysing, du 112e d'infanterie ; le premier-lieutenant Wellenkampf, attaché militaire à Berne.

Angleterre. Lieutenant-colonel C. M. Watson.

France. Colonel de Maystre, commandant l'école militaire de l'artillerie et du génie ; lieutenant-colonel d'état-major du Moriez, attaché militaire à Berne ; capitaine de chasseurs Chanzy, du 28e bataillon chasseurs alpins.

Italie. Colonel Cerruti ; lieutenant-colonel Escard ; major Guira.

Norvège. Capitaine d'artillerie Quirling.

Russie. Baron Resen, colonel d'infanterie de la garde et attaché militaire, à Berne.

† Le comte de Paris.

En la personne du comte de Paris, qui vient de mourir en exil (à Stowe-House, près Londres, le 8 septembre courant), une grande et belle figure disparaît de la scène du monde, en y laissant un vide sensible.

Quand nous parlons ainsi nous n'entendons pas, on le comprend, satisfaire aux adorateurs du succès et de l'éclat en ce qu'on appelle la haute politique européenne. Non ; pour qui ne juge les hommes qu'à la réussite immédiate de leurs œuvres ou au bruit de sonores agissements, le prince défunt demeure peut-être à l'arrière-plan. Les douloureux contretemps qui, de bonne heure, traversèrent sa carrière, ne lui

permirent pas, à beaucoup près, de donner sa vraie mesure, encore moins de la donner en spectacle à l'Europe.

Mais pour ceux qui ont pu suivre les diverses péripéties de sa vie si remplie et si mouvementée, qui ont vu sa lutte toujours vigilante et persévérante contre la mauvaise fortune, sa résignation calme et digne devant les déceptions amenées par des événements plus forts que lui, son ardent patriotisme français en dépit de circonstances parfois poignantes, sa bravoure de soldat et sa fidélité de bon camarade, pour ceux qui ont pu apprécier, en un mot, ses éminentes qualités d'esprit et de cœur, couronnées par l'admirable sérénité du lit de mort, le comte de Paris restera une grande et belle figure.

Il nous sera bien permis de le faire connaître avec quelques détails aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*, car il s'intéressait vivement à eux et à l'armée suisse; il montra constamment de la sympathie à notre publication, qu'il honora souvent d'intéressantes communications, de précieux renseignements. Ajoutons qu'il aimait même à se dire l'un de nos collaborateurs de fondation. Il le fut en effet, trop peu à notre gré. Entre autres, plusieurs articles sur la guerre d'Amérique sont de sa main, et l'un des derniers [1], une nécrologie du général Mac-Clellan, eut un grand et légitime retentissement.

* * *

Né aux Tuileries, le 24 août 1838, le comte de Paris fit son entrée dans le monde aux vivats d'une allégresse générale. La venue de ce sous-héritier présomptif du trône de Juillet semblait assurer l'avenir le plus lointain. La satisfaction ne fit que s'accroître quand on remarqua les heureuses dispositions personnelles du jeune prince s'épanouissant de jour en jour avec les plus favorables promesses.

A cela rien d'étonnant d'ailleurs. Il avait de qui tenir. Père et mère formaient une paire d'élite. Le duc d'Orléans, brillant officier général, en train de s'illustrer aux guerres d'Afrique, après le siège d'Anvers, était chéri du peuple et de l'armée, comme en témoigne encore sa statue équestre survivant à tant d'orages sur la grande place d'Alger. Sa mère, la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin, non moins distinguée que son valeureux époux, femme de tête et de cœur,

[1] Voir *Revue militaire suisse* du 16 mai 1887.

ferme et douce, sérieuse et gracieuse, bonne à souhait, belle à ravir, réunissait tous les mérites.

En telles conditions, la première éducation du comte de Paris ne pouvait rien laisser à désirer. Elle fut complète et parfaite, bien continuée ensuite, au civil par le savant académicien Régnier, au militaire par le général Trezel, ancien ministre de la guerre. Mais, déjà à l'âge de 4 ans, la mort tragique du duc d'Orléans frappa la famille comme d'un coup de foudre.

Le jeune héritier présomptif n'en deviendra que plus cher à tous, son éducation que plus soignée encore, de concert avec celle de son frère, le duc de Chartres, né en 1840. La tendresse maternelle redouble d'efforts et d'attentions autour du dauphin de France, qui grandit et se développe au mieux.

A l'âge de 10 ans, nouveau coup de foudre. Cette fois c'est l'exil, le premier exil, qui, à son tour, vient frapper le prince par la révolution de 1848, suivie de la république bonapartiste, puis du second empire. Un long pélerinage sur terre étrangère va commencer pour toute la famille du roi détrôné. Le comte de Paris débute par l'Allemagne, au château d'Eisenach, chez les parents de sa mère, toujours en compagnie de son frère; de là ils rejoignent en Angleterre leur grand-père et leurs oncles, réunis à Claremont, à Twickenham et alentours.

A leurs études premières, se joint, en théorie et en pratique, celle de l'allemand et de l'anglais, qu'ils ne tardent pas à parler à l'égal de leur langue maternelle. Pendant les vacances, ils parcourent l'Europe en tous sens, le long des frontières de France, qu'il faut éviter par crainte du gendarme. On les voit, à plusieurs reprises, en Suisse, dans les Grisons, ancien refuge de leur grand-père, dans l'Oberland bernois, à Lausanne aussi, où ils passent une grande partie de l'été de 1853, à la suite d'un grave accident survenu à leur mère près d'Oron. Rétablie par les bons soins de feu le docteur Pellis, la duchesse d'Orléans reconduit ses fils en Allemagne, puis en Angleterre, par la Belgique, plus tard en Italie.

Dans le cours de ces divers voyages, le comte de Paris et son frère visitent de nombreux champs de bataille. Ils y font d'utiles répétitions de leurs leçons d'histoire, sous la direction de quelques officiers français de talent et d'expérience appelés auprès d'eux, dont entre autres le général Trezel, déjà mentionné, et un officier très distingué des chasseurs à pied, dits

de Vincennes ou aussi d'Orléans, le capitaine Morhain, qui restera leur dévoué compagnon. Parfois aussi, le duc d'Aumale les accompagne, leur enseignant sur place et de main de maître Nordlingen et Fribourg, avec d'autres exploits du grand Condé et de Turenne, ceux aussi de la République à Nerwinde et Fleurus, et maintes autres grandes batailles ou belles opérations, dont il faut excepter, hélas! celles d'Algérie, que le vainqueur de la smala d'Abd-el-Kader eût pu narrer en si parfaite connaissance de cause. Le comte de Paris se montre plein d'application à ces solides et charmantes études, qui enrichissent son esprit autant qu'elles élèvent et affermisssent son caractère: plus tard, il en retrouvera le plein bénéfice, car c'est surtout en vivant dans les grands faits si divers et toujours émouvants de l'histoire militaire qu'on acquiert, par l'habitude des éventualités, cette solidité de moral qui vous soutient en sang-froid, aux jours critiques et au milieu de gens qui ont perdu la tête.

Mais la mort continue son œuvre. Claremont est plusieurs fois en deuil. Le roi Louis-Philippe descend dans la tombe en août 1850. Quelques années plus tard, la duchesse de Nemours le suit. Au printemps de 1858, c'est la duchesse d'Orléans elle-même qui est enlevée après quelques jours de maladie.

Pour ses deux fils le choc fut terrible, si atténué qu'il pût être par l'accueil tendre et empressé qu'ils rencontrent chez leur vénérée aïeule, la reine Marie-Amélie.

Après la résignation chrétienne, l'étude est le meilleur reconfort des grandes afflictions. Les deux inconsolables y trouvèrent leur refuge et une sorte de consolation: le duc de Chartres à son école militaire royale de Turin, dont il sortit comme lieutenant aux chevau-légers, juste à temps pour prendre part, avec vaillance et distinction, à la campagne de 1859 en Lombardie; le comte de Paris au laboratoire du savant Hofmann, de l'Ecole des mines de Londres, pour y continuer, avec un redoublement d'ardeur, des études de chimie qui l'atiraient au plus haut point. Travailleur assidu autour de ses cornues, il devint bientôt un des meilleurs élèves du célèbre professeur et l'un de ses bons praticiens. Naguère encore, à propos de la nouvelle poudre, il retournait volontiers à ce champ de prédilection. C'était plaisir de l'entendre exposer et discuter, en expert savant et pratique, mais

sans ombre de pédanterie, les mérites comparatifs des poudres de France, d'Angleterre, d'Allemagne, qu'il connaissait par le menu.

* * *

En automne 1859, les deux frères se rejoignirent en Italie pour une *grande tournée d'Orient.* Accompagnés d'amis sûrs et dévoués, dont entre autres le capitaine Morhain, le docteur Leclère, le marquis de Beauvoir, le comte Louis de Ségur; ils s'embarquèrent le 27 novembre à Trieste pour Alexandrie, parcoururent l'Egypte, la Tripolitaine, la Syrie, la Terre-Sainte, la Turquie et rentrèrent en Europe par le Danube, après avoir savouré les charmes instructifs de l'Orient pendant une dizaine de mois. De ses notes journalières, le comte de Paris tira un fort intéressant volume: *Damas et le Liban*, publié à Paris en 1860. Aujourd'hui encore, ces premières pages d'un auteur de 20 ans ont une réelle valeur pour tout ce qui concerne la Syrie et les luttes des Druses et des Maronites qui ensanglantèrent le Liban en 1860. Elles faisaient prévoir un écrivain qui n'en resterait pas là.

* * *

Ce beau voyage n'était que le prélude d'un autre plus lointain, plus dramatique, plus fécond encore. Après l'Orient, l'Occident, le Far-West, devait naturellement tenter des princes avides d'excursions aventureuses, toujours désireux de voir et d'apprendre. Ce goût louable les mena aux Etats-Unis, où la grande guerre civile, dite de la Sécession, venait d'éclater entre le Nord et le Sud, ensuite de la prise du fort Sumter, à Charleston, par les milices virginiennes du général Beauregard (14 avril 1861).

Le 30 août 1861 ils s'embarquèrent pour New-York. La caravane française comprenait, outre le comte de Paris et son frère, leur oncle, l'amiral prince de Joinville, homme de guerre expérimenté et savant doublé d'un artiste accompli, admirable de calme et de prévoyance, un parfait Mentor, le fidèle capitaine Morhain, le docteur Leclère, avec une suite de braves domestiques, de pied et de cheval, tout à fait propres à un bon service de campagne.

A leur arrivée aux Etats-Unis, la situation était grave. Le rideau venait de tomber sur le premier acte de ce grand drame qui devait se terminer par le triomphe de la juste cause du Nord et par l'émancipation des esclaves. Mais on semblait loin encore d'un tel résultat ; avant d'y atteindre, des flots de sang allaient couler.

Les fédéraux venaient d'être complètement battus à Manassas, sur le Bull-Run (21 juillet 1861) et rejetés derrière le Potomac; ils s'y barricadaient hâtivement, menacés jusqu'à Washington par l'artillerie sudiste. Quelques minimes compensations étaient échues à la cause du Nord, dans la Virginie occidentale. Le général Mac Clellan, ancien capitaine de réguliers, qui les avaient bravement obtenues, fut aussitôt appelé à Washington. Le 27 juillet il y prit le commandement de toutes les troupes entourant la capitale fédérale et, trois mois plus tard, le commandement en chef de toutes les forces des Etats-Unis, en remplacement du vieux général Scott, démisionnaire.

Le 28 septembre, le comte de Paris et le duc de Chartres entrèrent à l'état-major du général Mac Clellan, comme aides de camp, avec le grade de capitaines fédéraux de volontaires, restant d'ailleurs libres de tout serment d'allégeance et de toute entrave à leur retour en Europe dès qu'ils le jugeraient convenable. Pendant tout l'automne et l'hiver de 1861-62, ils travaillèrent assidûment avec le général en chef et ses principaux aides à l'organisation de la grande et belle armée qui se formait et se concentrait autour de Washington. En même temps qu'elle formait ses unités, cette armée s'instruisait dans les meilleures conditions militaires désirables, c'est-à-dire devant l'ennemi, en partie aux avant-postes souvent engagés de jour et de nuit sur la rive droite du Potomac.

C'est dans les bureaux de cet état-major, où j'eus l'honneur d'être admis avec mon grade suisse de major fédéral, que j'eus l'avantage de faire la connaissance des deux jeunes exilés français et de nouer avec le comte de Paris, une fois la première glace rompue, de fort agréables relations qu'il daigna conserver avec la plus grande affabilité pendant tout le reste de sa vie et reporter même sur mes fils. Son séjour de 1853, à Lausanne, le souvenir de quelques connaissances lausannoises communes, entr'autres du Dr Pellis, qui lui avait donné ses soins, ainsi qu'à sa mère et qui jadis m'avait remis d'une

fracture de jambe, y furent pour beaucoup. A plusieurs reprises nous eûmes de longues causeries de bivouac ou de tente, où j'eus l'occasion d'admirer son jugement sûr, clair, élevé, ses vues larges, fermes, bienveillantes, révélant une réelle supériorité d'esprit, qui fut souvent confirmée par la suite.

Tandis que le duc de Chartres, toujours prompt à chevaucher sur toutes les routes, avec toutes les patrouilles d'exploration et de reconnaissance et tous les raids lancés par le commandant en chef ou son général de cavalerie Stoneman [1], était presque sans cesse par monts et par vaux, le comte de Paris, plus porté aux travaux spéciaux d'état-major, était plus sédentaire, s'appliquait à sa besogne avec autant de zèle que de savoir et d'efficacité.

Quand la campagne dite de la Péninsule s'ouvrit sérieusement, au printemps de 1862, en franchissant en masses le Potomac, sur le front de Centreville et Manassas (10 mars 1862), le comte de Paris se montra aussi à l'aise et actif en selle qu'au bureau d'état-major.

On sait que cette offensive nous mena d'abord aux alentours du séminaire d'Alexandrie, où pendant quelques jours le quartier-général s'installa, puis, par le Potomac et la baie de Chesapeake, à Fort-Monroë, et que finalement le beau mouvement par la gauche, dont la réussite exigeait surtout une grande rapidité d'exécution, échoua de lenteur devant la place forte de Yorktown, dont il fallut faire le siège dans toutes les règles. Inutile de rappeler ici les causes très complexes de cette regrettable lenteur, qui tinrent en majeure partie à des défiances et malentendus politiques de la part du gouvernement. Le comte de Paris ne fut pas des derniers à prévoir ce mécompte ni à gémir des circonstances qui, en se produisant, condamnaient l'armée du Potomac à une opération tournant à une scabreuse entreprise au lieu de la belle combinaison projetée. Il ne fut pas le dernier non plus à redoubler d'activité, à l'égal de tout l'entourage du général en chef, pour s'efforcer de remédier à la déplorable situation de cette armée sacrifiée dans d'affreux marécages.

Les Confédérés ayant eu tout le temps de concentrer leurs forces autour de Richmond, des engagements de plus en plus vifs devinrent presque journaliers dès que l'occupation de

[1] Ce brave général de cavalerie vient de mourir à Buffalo, à la même heure que le comte de Paris.

Yorktown permit d'aller de l'avant. Les sanglantes journées de Williamsburg, de Hanover-Court-House, de Fair-Oaks, de Gaines-Mill ou des Sept-Jours, sur les deux rives du Chickahominy, marquèrent les principales étapes de cette lutte tenace contre des forces sudistes devenues à peu près doubles de celles supputées à l'origine. Vaillantes et agressives, comme elles le furent constamment, elles eussent détruit l'armée du Potomac, sans la prévoyante sollicitude de Mac Clellan, pour assurer son flanc gauche, à défaut du flanquement de droite qui lui avait échappé par les mesures ordonnées à Washington. L'appui de la flottille du James River, sur sa gauche, lui permit de prendre la résolution d'opérer un changement de base vers ce fleuve, ce qu'il effectua de la façon la plus énergique et la plus brillante. Après sept journées de rudes combats l'armée du Potomac se trouvait en sûre et forte position sur les berges du Malvern Hill, puis de Harrison-landing, bien appuyée aux flottilles de l'amiral Goldsborough et du commodore Rodgers.

Pendant toutes ces meurtrières affaires, le comte de Paris se prodigua et se montra pleinement à la hauteur des circonstances. Dans tous les devoirs de service il fit preuve d'autant d'intrépidité que de sûr coup d'œil et de calme fermeté. Notamment à la journée de Gaines-Mill, il fut admirable et fort admiré. Dès le lendemain, le prince de Joinville, témoin oculaire, en faisait part à son frère, le duc d'Aumale, en des termes, plus tard illustrés d'un frappant croquis, que nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs :

Fort Montroë, 1er juillet 1862.

. . . . . .

La journée d'hier restera fortement gravée dans mes souvenirs : d'abord à cause des scènes émouvantes dont j'ai été témoin, et ensuite à cause du danger auquel nos deux neveux ont échappé par miracle. Pendant quatre heures, Paris, et pendant deux heures, Robert, ont été sans discontinuer sous le feu de mousqueterie et d'artillerie le plus violent. Leur conduite y a été, comme de raison, excellente. Ils ont été des plus actifs et des plus utiles, et enfin, au moment de la crise, ils ont montré une fermeté qui a fait l'admiration de tous, et leur a valu des remerciements publics. Mais venons au récit.

Nous savions donc les forces de Porter situées sur la rive gauche du Chickahominy, attaquées depuis le matin. L'action s'est engagée vers une heure. Paris a été envoyé de suite, et est resté aux ordres du général *Porter*. L'affaire devenant de plus en plus chaude, les ballons faisant rap-

port que de grands renforts étaient envoyés de Richmond, et tout étant comparativement tranquille sur la rive droite, le général a donné l'ordre à cinq brigades d'aller rejoindre Porter. Robert a été envoyé en ce moment, et nos deux neveux se trouvant tous les deux dans le pétrin, je m'y suis envoyé moi-même, pour tâcher de voir ce qui adviendrait d'eux. J'ai passé au galop le pont de Chickahominy, et montant sur les collines en face, j'ai trouvé nos troupes dans un pays ondulé, composé de grands champs et de bois, sur une ligne de bataille d'un mille et demi.

De là j'ai traversé une batterie où il faisait assez chaud, et j'ai rejoint mes neveux qui étaient à la première ligne avec le général Porter. Lui et eux ne s'apercevaient pas que les balles pleuvaient comme grêle autour d'eux. Après un moment de conversation, des ordres à donner ont envoyé les neveux dans toutes les directions ; nous nous sommes séparés, et je suis allé sur une colline en arrière, d'où j'ai eu une vue assez générale du champ de bataille, et d'où je pouvais suivre les mouvements des neveux, de Paris surtout, visible par un chapeau caractéristique.

J'étais là, admirant la grandeur du spectacle, nous avions environ 35 000 hommes engagés, une nombreuse artillerie dans la vallée, notre cavalerie en réserve, des lanciers aux fanions flottants ; tout cela au milieu d'un pays très pittoresque, aux derniers rayons d'un soleil couchant, couleur de sang, lorsque précisément à l'endroit où se trouvait Porter, la fusillade prend une intensité inusitée ; on excite par des hourras nos réserves, et on les fait entrer les unes après les autres dans les bois. La fusillade devient de plus en plus violente et s'étend sur notre gauche. Plus de doute, l'ennemi tente de ce côté un dernier effort. Nos réserves sont engagées, nous n'avons plus personne sous la main. Le jour s'en va rapidement : si nous tenons encore une heure, nous avons bataille gagnée, car partout ailleurs nous avons repoussé l'ennemi, et les efforts de Jackson, Lee, Witt et Longstreet, dont nous avons les troupes devant nous, seront inutiles, mais les nôtres sont fatiguées, elles se battent depuis le matin ; elles n'ont presque plus de cartouches.

L'ennemi amène des réserves que depuis midi il a amassées. Ces troupes fraîches se jettent en bon ordre sur notre gauche qui s'ébranle, prend la fuite, et passant à travers notre artillerie, entraîne dans son désordre des troupes de notre centre. L'ennemi s'avance rapidement. Les états-majors, nos deux neveux en tête, mettent le sabre à la main, et se jettent dans la mêlée pour arrêter les fuyards. On prend les drapeaux qu'on plante en terre, et autour desquels les plus braves se rallient par petits groupes. La fusillade et la canonnade sont telles que la grêle des projectiles qui frappe le sol y soulève une poussière permanente. A ce moment, le général Cook fait une charge de cavalerie, mais elle ne réussit pas, et ses cavaliers, à leur retour, ne font qu'augmenter le désordre. Je fais de vains efforts avec tous ceux qui se sentaient un peu de cœur pour arrêter la panique.

J'ai rejoint quelques officiers qui s'efforçaient de retenir l'artillerie, et nous sommes parvenus à l'arrêter en lui barrant absolument le passage et en saisissant les chevaux par la bride. Deux ou trois pièces sont mises en batterie sur le versant d'une colline. Avec elles, aux dernières lueurs du jour, nous avons travaillé l'ennemi. A ce moment est arrivée la brigade irlandaise de Meagher, qui a poussé quelques cris sauvages en se mettant en bataille, et l'ennemi s'est arrêté. A ce moment aussi j'ai été rejoint par mes neveux, qui, chacun de leur côté, et agissant sous leur seule inspiration, en gens de cœur et d'intelligence, avaient fait ce qu'ils avaient pu pour arrêter le désastre. Dieu soit loué ! sans accident. Nous nous sommes secoué les mains cordialement. Chacun a eu ses aventures. Robert, envoyé pour porter un ordre et revenant, a échappé à un régiment ennemi, croyant que c'était un des nôtres. Il n'a été détrompé que par la décharge du régiment sur lui.

Paris a dirigé jusqu'au dernier moment le feu d'une batterie d'artillerie. Nos pertes sont très considérables. La brigade Sykes a perdu la moitié de son effectif, mais l'ennemi dut être abîmé de midi à six heures; tous ses efforts ont échoué, et en fin de compte, si une panique déplorable nous a fait perdre un demi-mille de terrain avec les canons et les blessés que nous avons laissés depuis, c'est le seul avantage qu'il ait obtenu. Deux régiments, une brigade fraîche arrivant à propos, eussent tout changé en brillant succès, mais c'est la chance de la guerre !

Je ne me réjouis que d'une chose, c'est que nous ayons retardé un départ obligé pour ne pas abandonner l'armée dans sa situation critique, et que les neveux s'y soient conduits comme ils l'ont fait.

Après la bataille du 27 juin, la concentration des forces des confédérés était devenue évidente. Il fallait se décider à faire retraite. On se décida à passer le White-Oak-Swamp, derrière lequel on ferait une halte, pendant que les bagages fileraient sur James-River, où on établirait une nouvelle base d'opérations sous la protection des canonnières.

Cinq ou six mille voitures furent engagées sur une seule route, entre le York-River et le James-River. Le 30 au matin, tout était au-delà du White-Oak-Swamp. Nous avons quitté New-Savage-Station, le 29 au matin, par un brouillard épais, suivi cette route encombrée, avec une masse énorme de blessés. Nous avons passé le White-Oak-Swamp, espèce de marécage boisé. Mais quand nous arrivons, la tête de la colonne seule a passé, et nous entendons de la mousqueterie en avant; nous y courons, et je rencontre K... qui me dit que nous avons repoussé la cavalerie ennemie qui voulait gêner notre marche.

Bientôt nous entendons une vive canonnade à l'arrière-garde. C'est l'ennemi qui attaque Sumner, qui n'avait pas quitté ses positions; à la nuit nous campons, et au point du jour, j'apprends que tous nos wagons et toutes nos troupes ont passé le White-Oak-Swamp. Le lendemain, on

se dirige par une chaleur accablante vers le James-River. Le général en chef confère avec le commandant des canonnières, qui repart au galop avec les neveux. On entend bientôt le canon de l'ennemi qui attaque Smith (c'est lui qui tient le White-Oak-Swamp.) Une autre attaque se fait sur le centre de notre ligne. Ces attaques mettent les convois dans une sorte de déroute. Le général retourne avec nous aux canonnières pour conférer avec le capitaine Rodgers.

Nous nous embarquâmes sur le *Galena*. Pendant que nous y sommes, on fait rapport qu'une grande masse d'ennemis se dirige vers la position qu'occupe Porter. Par suite, nous remontons la rivière pour apporter le poids de nos boulets de 100 dans la balance. Nous offrons un feu violent.

Le lieutenant est au haut du mât, avec un officier du *Signal-Corps*, qui télégraphie avec les hommes, aux signaux de Porter, placés en haut d'une maison pour diriger notre feu. Je grimpe aussi là-haut, malgré mes grandes bottes et mes éperons. Dans le feu de l'affaire, on oublie de gouverner, et le *Galena* s'échoue, chose désagréable, car dès que le cas se présente l'ennemi remplit le voisinage de tireurs. Nous nous détachons enfin, et le feu de Porter diminue. On en conclut que l'ennemi est repoussé, et il y a fraternisation de jaquettes bleues, à laquelle je prends part.

FRANÇOIS D'ORLÉANS, *prince de Joinville.*

A ce moment, l'expédition française au Mexique avait si fortement tendu les relations entre le gouvernement fédéral et celui de la France, que les princes exilés, bons Français avant tout, ne crurent pas pouvoir rester plus longtemps au service des Etats-Unis. Ils rentrèrent en Europe, où ils étaient impatiemment attendus pour recevoir, à Londres, à l'occasion de l'exposition universelle, de nombreux compatriotes désireux de leur présenter hommages et compliments.

* * *

A la fin de 1862, le comte de Paris voulut étudier par lui-même et dans les petits détails les questions ouvrières, rendues aiguës par la crise cotonnière, suite de la crise politique américaine, et il publia, sur ce sujet de haute opportunité, dans la *Revue des Deux-Mondes,* plusieurs articles fort remarqués, sous dive. s pseudonymes, qui furent suivis de quelques autres sur divers sujets, et d'un livre sur les *Trades-Union*. L'activité littéraire du comte de Paris était infatigable et se donnait satisfaction dans tous les domaines. Pour l'heure, il rassemblait en outre les matériaux d'un travail capital et co-

lossal, l'*Histoire de la guerre civile en Amérique*, qui remplit dès lors la moitié de sa vie. Sept forts volumes, avec atlas, allant jusqu'à l'hiver de 1863, parurent à Paris, de 1874 à 1890. Espérons que la suite et la fin, jusqu'en 1865, se trouvent dans les manuscrits laissés par l'auguste défunt, ou qu'à ce défaut, ce chef-d'œuvre d'impartiale, substantielle et riche narration, basé sur de bons principes militaires, sera continué par son frère et compagnon d'armes, le duc de Chartres, auteur lui-même de livres militaires d'un vrai mérite, homme de plume, au besoin, aussi bien que d'épée.

En 1864, le 30 mai, le comte de Paris épousa sa cousine, l'infante Isabelle, fille aînée du duc de Montpensier, née à Séville, en 1848; il suivait, en cet heureux événement de famille, son frère qui avait pris pour femme, en 1863, sa cousine, la princesse Françoise de Joinville.

De beaux enfants sortirent de ce mariage: le 28 septembre 1865, la princesse Amélie, aujourd'hui reine de Portugal; le 6 février 1869, le duc d'Orléans, qui vient de se proclamer chef de la maison de France. Plus tard, les princesses Hélène, Louise, Isabelle et le prince Ferdinand duc de Montpensier.

Dans les entrefaites, le deuil n'avait pas délaissé sa part. Au registre des décès sont à inscrire: à Claremont, en septembre 1865, la reine Marie-Amélie, 83 ans; le 24 mai 1866, à Sidney (Australie), le jeune prince de Condé, si aimé en Suisse, où il avait fait ses études et ses services militaires, fils du duc d'Aumale; en décembre 1869, à Twickenham, la duchesse d'Aumale.

Pendant les deux ou trois années qui s'écoulèrent alors, le comte de Paris fit quelques courts voyages sur le continent, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Belgique, sans oublier la Suisse et Lausanne, où il me fit l'honneur de me présenter à sa jeune épouse et de reprendre, en dînant à l'hôtel Gibbon, nos anciennes causeries d'Amérique; toutefois, l'Angleterre, le chantier de ses travaux littéraires en cours, le revoyait fréquemment.

L'Empire français libéral de 1870 lui fit un moment espérer quelques chances de revoir le sol natal et de rentrer dans le droit commun, si hautement proclamé par le nouveau ministère; mais sa pétition à cet effet, signée aussi par ses oncles et par son frère, en date du 10 juin 1870, fut rejetée le 2 juillet par le corps législatif.

Bientôt la terrible guerre franco-allemande éclate. Le comte de Paris demande au gouvernement de Napoléon III l'autorisation de prendre rang sous le drapeau français. Cette demande est rejetée; le requérant en témoigne toute sa douleur dans la belle lettre ci-après, adressée au général Dumas :

Twickenham, 20 août 1870.

Que d'événements depuis treize jours ! Quels coups pour les cœurs français ! Vous devez comprendre tout ce que nous souffrons devant ce désastre national, dont, pour aggraver nos souffrances, nous sommes condamnés à être les spectateurs inactifs. Le refus opposé à la demande de mes oncles et de mon frère est, à ce point de vue, un coup bien cruel. C'est ce refus qui m'a empêché de faire remettre une lettre analogue aux leurs qui étaient arrivées à Paris un peu avant celle-ci. Et dire que les Prussiens vont peut-être assiéger Paris, et que, sur ses fortifications, dernier boulevard de la France, élevé il y trente ans par le roi Louis-Philippe et le duc d'Orléans, il n'y aura pas un d'Orléans pour se mêler aux défenseurs de la patrie ! Et ce qu'il y a peut-être de plus dur, c'est que dans notre insistance désintéressée, on ne verrait peut-être que les calculs d'une ambition inquiète. Mais ne songeons pas à nous, ne songeons qu'à cette admirable armée qui soutient l'honneur de la France, et à tous les nouveaux combattants qui, devant Paris, sauveront notre pays de la dernière des humiliations. Tout à vous.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Il en fut de même quand les désastres survenus en août 1870 eurent renversé Napoléon III : le gouvernement de la défense nationale refusa au comte de Paris l'autorisation de revenir sur le sol natal, de le défendre les armes à la main. Il en exprima son chagrin dans une lettre touchante au général baron de Chabaud-Latour :

17 janvier 1871.

Vous devez bien sentir ce que je souffre, en me voyant condamné à rester spectateur inactif de la lutte héroïque de mes compatriotes. J'avoue que de telles prévisions n'étaient jamais entrées dans mon esprit ; que je n'aurais pas cru celui qui m'eût prédit que, l'Empire renversé, la république établie et l'étranger assiégeant notre capitale, je ne trouverais pas une place quelconque parmi les défenseurs de la cause nationale. Il me semblait que les traditions de toute ma famille, que le souvenir de mon père, — qui était exclusivement Français, et l'était bien avant de songer à aucun intérêt dynastique, — me donnaient le droit de réclamer l'honneur de combattre dans l'armée française, le testament de mon père à la

main, — et que personne n'aurait pu défendre à un d'Orléans de prendre un poste sur ces fortifications de Paris, qui sont l'œuvre de son grand-père, du soldat de Jemmapes.

A défaut de Paris, nous aurions tous voulu trouver notre place de citoyens dans les armées de province. Il semblait que rien ne dût s'opposer à la réalisation de ce désir bien désintéressé. En effet, lorsque mes oncles et mon frère sont allés, le 6 septembre, à Paris, on n'allégua, pour refuser leurs services, que la crainte de voir leurs noms, au lendemain de la révolution, servir, dans la capitale, de prétexte à la guerre civile. Cette raison, bien faible en elle-même, ne pouvait être alléguée pour nous empêcher de servir dans les armées de province; et, si notre présence en France avait eu quelque retentissement, le seul résultat eût été de rallier à la république, loyalement acceptée et servie par nous, ces libéraux que le nom de la république effraye, mais que notre propre adhésion eût réconciliés avec cette forme de gouvernement.

La délégation de Tours-Bordeaux n'a pas cru pouvoir revenir sur la décision prise par le gouvernement tout entier, ne comprenant pas combien la situation était changée, ou plutôt cédant à la crainte de s'aliéner les fanatiques qui abusent du nom de la république et prétendent toujours imposer leurs fantaisies et leurs passions aux républicains libéraux et modérés.

Dans ces circonstances, je me suis adressé directement au général Trochu, lui demandant de vouloir bien, en sa qualité de président du gouvernement de la Défense nationale, faire cesser l'interdit qui m'empêche, jusqu'à présent, de porter les armes pour la France. Je n'ai pas encore sa réponse. Si elle était favorable, je serais prêt à servir sous un nom d'emprunt, de manière à ménager les susceptibilités les plus extrêmes.

Tout ce que je demande, c'est une recommandation d'un ministre du gouvernement permettant à M. X... de se présenter à telle armée active qui lui sera désignée, pour y obtenir l'emploi qu'il pourra. Le gouvernement ou son président saurait seul que M. X..., c'est moi, car je ne veux pas tenter de m'insinuer dans l'armée française à son insu...

Il me semble que vous devez comprendre combien l'inaction me ronge en ce moment, et je tenais à vous prouver que je faisais tout ce qu'il m'est matériellement possible de faire pour en sortir...

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

La loi du 8 juin 1871 mit un terme au bannissement du comte de Paris et lui permit de rentrer en France. Un décret du 25 août 1875 lui donna le grade de lieutenant-colonel de l'armée territoriale dans le service d'état-major. Le comte de Paris était alors âgé de 37 ans. En 1878, il assista aux ma-

nœuvres d'automne du 7e corps d'armée, commandé par son oncle, le duc d'Aumale.

En février 1883, le ministre de la guerre — c'était le général Thibaudin, le général Billot ayant remis son portefeuille au chef de l'Etat plutôt que d'être complice de pareils décrets — mit à la suite des lieutenants-colonels de réserve le comte de Paris et plaça en non-activité les oncles du prince, le duc d'Aumale et le duc de Nemours. Ce n'était du reste qu'un prélude du bannissement qui fut prononcé contre le comte de Paris, par la loi du 22 juin 1886.

Le comte de Paris, avant de quitter la France, formula une fière protestation, où il disait entr'autres :

« Contraint de quitter le sol de mon pays, je proteste, au nom du droit, contre la violence qui m'est faite. Passionnément attaché à ma patrie, que ses malheurs m'ont rendue plus chère encore, j'y ai, jusqu'à présent, vécu sans enfreindre ses lois. Pour m'en arracher, l'on choisit le moment où je viens d'y rentrer, heureux d'avoir formé un lien nouveau entre la France et une nation amie...

» Instruite par l'expérience, la France ne se méprendra ni sur la cause ni sur les auteurs des maux dont elle souffre. Elle reconnaîtra que la monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, peut seule y porter remède.

» Seule, cette monarchie nationale, dont je suis le représentant, peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique. Seule elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix durable.

» Mon devoir est de travailler sans relâche à cette œuvre de salut. Avec l'aide de Dieu et le concours de tous ceux qui partagent ma foi dans l'avenir, je l'accomplirai.

» La République a peur : en me frappant elle me désigne. J'ai confiance dans la France. A l'heure décisive je serai prêt.

» Eu, le 24 juin 1886.

» PHILIPPE, comte de Paris. »

Du château d'Eu, le comte de Paris et sa famille se rendirent en Angleterre, à Douvres, au Lord Warden Hotel, où ils

restèrent quelques jours avant de partir pour Turnbridge-Wells. Le soir même, la comtesse de Paris qui avait dû laisser sa fille, la princesse Louise, malade, au château d'Eu, repartit pour la France, accompagnée du duc de Chartres, tandis que le comte de Paris et le duc d'Orléans commençaient leur période d'exil qui, pour le premier, ne devait finir qu'à la tombe.

* * *

Cette date du 24 juin 1886, ouvre pour le comte de Paris, dûment sacré roi de France par le décret de proscription, et qui se le tînt pour dit, comme le prouve le manifeste reproduit ci-dessus, suivi de maints autres analogues, une nouvelle période de sa carrière.

Précédemment il n'était qu'un électeur comme tout autre, qu'un simple citoyen, fort bien apparenté assurément et de bon lignage lui-même, par dessus le marché lieutenant-colonel territorial ; mais il ne disposait, après tout, en droit comme en fait, que d'une voix, la sienne, aux grands jours d'exercice de la souveraineté nationale par le suffrage universel et le scrutin secret, ou bien il tombait sous le coup des dispositions légales contre la brigue s'il s'avisait de recruter illicitement d'autres voix.

Dorénavant c'est autre chose. Il sera le monarque, mis hors la loi, privé du droit de vote, du sol natal et de tout ce qui s'y rattache, mais dégagé ainsi d'autre obligation morale que celle de maintenir la foi monarchique dont il est le dépositaire et qui, dans des jours meilleurs, ou seulement différents, lui rouvriraient les portes de la patrie que la République lui tient fermées.

C'est ce qu'il fit par l'organe de représentants désignés en France et dans les départements, de comités divers, de réunions électorales tenues près des frontières, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Suisse ; par des manifestes et instructions, par la presse, par tous les moyens, en un mot, qu'emploient les partis politiques dans leurs luttes journalières en pays de suffrage universel. J'eus l'agréable chance d'assister accidentellement à l'une de ces réunions, au Grand-Hôtel de Vevey, d'où je sortis avec l'impression qu'à part la présentation individuelle au prince-président par son aide de camp de service et un excellent dîner, dont une très belle et

gracieuse princesse, je dis la princesse Hélène, faisait les honneurs en face de son père, c'était absolument comme chez nous, quand nous avons un ferme et bon président. Le comte de Paris y ajoutait une exquise bienveillance, des remarques d'une frappante sagesse, une large impartialité, une patience imperturbable, même quand il nous arrivait de parler trois ou quatre à la fois. Conspiration à ciel ouvert et si expansive que M. le préfet de X..., resté dans la cour par devoir de service, en put noter tous les traits à son plein gré.

D'autres réunions ou agitations électorales, tant hors de France sous la présidence du comte de Paris, qu'en France sous la direction de son représentant M. Bocher ou M. Othenin d'Haussonville, eurent, me semble-t-il, le même caractère, et je ne sache pas qu'à côté des affiches et réclames plus ou moins bruyantes en faveur de tels ou tels candidats qu'on savait disposés à faire abroger les lois d'exil et d'exclusion, il s'y soit rien commis d'illégal à la charge du comte de Paris. S'il est vrai qu'à l'occasion des prétentions boulangistes il ait pu dire : « l'air de France vaut bien deux millions », est-ce à ceux qui trouvent qu'il n'était pas assez Henri IV de lui faire un tardif grief de cette opération manquée ?

* * *

Nous devrions arrêter ici notre nécrologie, car on comprendra que ce n'est pas notre affaire de bon républicain suisse de nous appesantir sur le reste de la carrière du comte de Paris, désormais essentiellement monarchique. Si nos sympathies pour sa personne et pour ses proches s'accordent fort bien avec nos vœux pour que la République française devienne moins intolérante et que ses gouvernants ne croient plus que le meilleur moyen de bien gouverner est de chasser du pays les concurrents, elles ne peuvent aller jusqu'à souhaiter la mort de cette République, dont l'amendement ne paraît point impossible.

Cependant nous tenons à enregistrer encore un voyage important du comte de Paris, sa visite aux Etats-Unis, en 1890, depuis longtemps projetée et promise à ses anciens compagnons d'armes.

* * *

Au début de l'année il s'embarquait à Cadix, accompagné

de son frère; mais à peine arrivé à la Havane, il y trouvait deux nouvelles aussi imprévues qu'émouvantes.

Le 4 février, son oncle et beau-père, le duc de Montpensier, qu'il avait quitté peu de jours avant à Cadix, avait été emporté par une attaque d'apoplexie foudroyante. Le 7 février, son fils aîné, le duc d'Orléans, qui avait atteint la veille sa majorité, alors en séjour à Lausanne, était venu à Paris se présenter au bureau de recrutement, à la mairie du VIIe arrondissement et au ministère de la guerre pour demander à accomplir son service militaire comme simple soldat parmi les conscrits de sa classe. Le soir même le jeune prince arrêté était conduit à la Conciergerie, le 12 il était condamné par le tribunal correctionnel de la Seine à deux ans de prison, par application de la loi de proscription du 24 juin 1886, et quelques jours après il était conduit à la maison centrale de Clairvaux.

Vivement ému, le comte de Paris ne pouvait songer à poursuivre son voyage, il repartit aussitôt pour l'Europe sur le bateau même qui l'avait amené.

Quand, après quatre mois d'une rigoureuse détention, les portes de l'exil se rouvrirent pour celui qu'on appelait alors le Premier Conscrit de France, ce projet de visite aux Etats-Unis, si brusquement interrompu, fut repris ; mais cette fois il était tout naturel que le duc d'Orléans y accompagnât son père, fier de le présenter, heureux de l'avoir retrouvé et de lui offrir une des occasions les plus intéressantes de poursuivre avec lui, sur le terrain même d'une lutte gigantesque, ses études militaires.

Le 23 septembre 1890, les princes s'embarquèrent à Liverpool. Le comte d'Haussonville, de l'Académie française, le marquis de Lasteyrie, petit-fils du général La Fayette, le colonel de Parseval, le fidèle capitaine Morhain, le docteur Joseph Récamier, nom connu dans la science et dans les lettres, le duc d'Uzès, jeune compagnon du duc d'Orléans, formaient la suite des princes, brillante caravane historique qui l'eût été plus encore sans l'absence, pour causes très majeures, du duc de Chartres et du prince de Joinville.

A l'arrivée à New-York, le 3 octobre, la réception, par des comités formés *ad hoc*, sous la présidence du général D. Butterfield, fut touchante et splendide. De nombreux yachts sont venus à sa rencontre dans la rade. Aux bruyantes acclamations qui s'élèvent, le comte de Paris répond en se tenant

debout sur le pont, avec le duc d'Orléans, le chapeau bas et saluant de la main les amis dont il pouvait reconnaître les visages.

Le surintendant des douanes, colonel Erhardt, agissant dans l'exercice de sa charge et parlant au nom du ministre des finances des Etats-Unis, souhaita le premier la bienvenue au prince sur la terre américaine, et lui annonça qu'il avait ordre, en témoignage de reconnaissance pour les éminents services rendus par lui et par les siens à la cause de l'Union, de l'affranchir ainsi que sa suite de toute visite de bagages, droits de douanes et autres et de lui procurer toutes les facilités souhaitables.

Le comte de Paris reçut alors dans la cabine du capitaine du paquebot les généraux et les membres de la *Loyal Legion* de Philadelphie, il les fit connaître à son fils et leur nomma les personnages distingués qui l'avaient accompagné.

L'émotion de ces vieux compagnons d'armes était grande, l'effusion cordiale, les poignées de mains chaudes et empressées. Le prince très touché lui-même trouvait pour chacun, avec une précision étonnante de sa mémoire toujours fidèle, un aimable ou affectueux souvenir à rappeler.

Parmi les personnages ainsi accourus se trouvait un officier supérieur en activité de service, M. le colonel Coppinger, qui fut présenté au comte de Paris, chargé par le général Schofield, commandant de toute l'armée des Etats-Unis, de saluer le prince en son nom et de se mettre à sa disposition pour le suivre partout pendant tout son séjour et dans tous ses déplacements.

Il faudrait un gros volume pour raconter les nombreuses attentions et manifestations dont le comte de Paris et sa suite furent l'objet tant à New-York qu'à Trenton, Philadelphie, Washington, Richmond, Petersburg, Gettysburg et autres villes ou champs de bataille célèbres.

Toutefois, une de ces visites de champs de bataille, celle de Gettysburg, mérite d'être particulièrement remarquée. Il s'y rattache en effet un haut intérêt historique par les explications qui s'y donnèrent sur quelques points obscurs ou contestés de ce grand événement militaire et politique et par les documents nouveaux qui en résultèrent.

Nous en dirons donc quelques mots d'après les intéressantes lettres du colonel de Parseval à l'*Avenir militaire* de Paris :

Le 13 octobre, les princes quittèrent définitivement Richmond, non sans avoir admiré avec une fierté patriotique la belle statue du général Lee, qui est l'œuvre d'un des grands artistes français, du sculpteur Mercié.

Ce jour-là, on parcourut rapidement les champs de bataille de Frederiksburg et de Chancellorsville, pressé qu'on était d'arriver le soir à Washington et le lendemain à Gettysburg, avec le général Butterfield, en train spécial.

Pendant trois jours et deux nuits, le 14, le 15 et le 16, les princes et leur suite, en tout une trentaine de personnes, vécurent, voyagèrent, mangèrent et dormirent dans les vagons salons de ce train.

Le 14 on releva les positions de Harper's Ferry et d'Antictam, et le soir on arriva à Gettysburg.

« La visite du champ de bataille, dit le colonel de Parseval, » eut lieu le lendemain 15. On jugera à l'avance de l'intérêt » de cette visite quand on saura que, la veille, un grand nom » bre de généraux ayant pris part à la bataille de Gettysburg, » en 1863, la plupart avec des commandements importants, » avaient précédé ou rejoint les princes. Après vingt-sept » années écoulées, le haut commandement de l'armée du Po- » tomac s'était reconstitué presque au complet. Le comman » dant en chef, le général Meade, était mort depuis plusieurs » années, mais son chef d'état-major général, le major-géné- » ral Butterfield, était présent. Des sept corps d'armée fédé » raux qui avaient versé leur sang à Gettysburg, quatre étaient » représentés par ceux qui les avaient commandés sur le » terrain ; le Ier, par le général-major Doubleday, qui avait » succédé au général Reynolds, tué au début de la première » journée, et que le général-major Newton, également pré- » sent, avait remplacé ensuite ; le IIIe, par le major-général » Sickles, qui perdit une jambe le second jour de la bataille ; » le XIe, par le major-général Howard, qui commande actuel- » lement à New-York ; le XIIe, par le major-général Slocum. » Le IIe corps avait le brigadier-général Smith ; le VIe, le » brigadier-général Wright, qui en commandait la Ire division. » Seul, le Ve corps n'était pas représenté par un officier gé- » néral. Le corps de cavalerie, composé de trois divisions, » figurait par le commandant de la troisième division, le bri- » gadier-général Greeg.

» L'armée confédérée de Gettysburg, dont tous les chefs de

» rang élevé avaient disparu, sauf le général Longstreet, au-
» jourd'hui très âgé, ne comptait à cette visite que quelques
» officiers et notamment le colonel Taylor, de l'artillerie....

» Dans cette visite, les princes étaient en voiture[1], accom-
» pagnés du général Butterfield et du commandant du corps
» d'armée (ou de son représentant) des troupes dont on par-
» courait la ligne. N'avais-je pas raison de dire que c'était une
» véritable revue? Du champ de bataille, ils se firent con-
» duire au nord de la route de York, au point où le général
» Greeg avait, avec sa division de cavalerie, chargé une des
» divisions de Stuart. Le général Greeg, grand, sec, élancé,
» simple dans ses manières, sobre et précis dans son langage,
» véritable type de cavalier, les accompagnait. A sept heures,
» ils rentraient à Gettysburg, au milieu des démonstrations
» les plus sympathiques de la population. »

Le maire avait demandé à Mgr le comte de Paris d'accepter dans la soirée une réception. Le prince y consentit avec empressement, reçut les souhaits de bienvenue et y répondit par une improvisation si chaudement accueillie que tous les citoyens de Gettysburg, présents au nombre de plus de neuf cents, voulurent avant de se retirer, défiler devant lui et reçurent tous de lui une cordiale poignée de main.

* * *

Une conséquence non moins intéressante de cette visite en commun aux champs de Gettysburg, par d'anciens participants à la bataille des 1-3 juillet 1863, fut la publication dans le *North American Review*, de New-York, numéros de février et mars 1891, de leurs impressions de cette instructive journée. Ainsi s'imprimèrent sous le titre *Gettysburg, 30 ans après*, de charmants et précieux articles du comte de Paris, des généraux Howard, Slocum, Doubleday, Sickles, Greeg, Newton, Butterfield, qui complètent très avantageusement les rapports officiels. C'est surtout d'après ces nouveaux documents que fut élaborée la conférence, en deux séances, que j'ai donnée l'hiver dernier, à MM. les officiers de Lausanne et qui fera la substance d'un chapitre convenable, je l'espère, de la nouvelle édition de ma guerre de Sécession.

[1] Un des généraux, Howard, était privé d'un bras, un autre, Sickles, d'une jambe, ce qui n'avait pas permis de faire à cheval la visite du terrain.

Le 17 octobre, une grande réception était donnée au comte de Paris et à sa suite par le général Webb, à New-York, le lendemain chez le général Butterfield, sur les bords riants de l'Hudson, suivie d'une visite à l'Académie militaire de West-Point, où se trouvait alors mon fils cadet, élève de 2me, que le comte de Paris eut l'amabilité de faire appeler auprès de lui.

Parmi ces innombrables réceptions et dîners de gala, il en est un qui compte au premier rang, soit par le nombre et la qualité des convives, soit par le magistral discours qu'y prononça le comte de Paris. C'était au grand banquet offert, à New-Plazza-Hotel, le 20 octobre, par les anciens officiers de l'armée du Potomac.

A la fin du banquet, après des toasts du général Sherman au président des Etats-Unis, du général Schofield et de maints autres généraux et amiraux, dont un du général Butterfield qui présidait, au comte de Paris, le prince répondit, en anglais, par le beau discours en question, dont ci-dessous une traduction fidèle :

Messieurs et chers anciens camarades,

En me retrouvant, au bout de vingt-huit ans, au milieu de mes anciens compagnons d'armes, ma pensée est un sentiment d'humble reconnaissance envers le Dieu tout-puissant qui tient nos vies entre ses mains et dont la bonté a bien voulu permettre qu'après un si long temps écoulé, vous vous trouviez réunis ce soir, en aussi grand nombre, pour me souhaiter la bienvenue. Bien des hivers ont semé leur neige sur nos têtes depuis que nous nous sommes vus pour la dernière fois, et il m'a semblé, en posant le pied sur ce rivage, que je ressemblais un peu à ce vieux Rip Van Wrinkle, dont la légende raconte qu'après avoir dormi cent années dans la montagne, il s'avisa un jour de descendre pour visiter son ancienne demeure.

Je doute, en effet, que durant ce sommeil de cent années votre pays ait été témoin d'aussi grands changements que durant ce dernier quart de siècle, qui n'a mêlé à nos barbes et à nos cheveux que quelques fils d'argent. Mais combien y en a-t-il, hélas ! parmi nos anciens camarades dont la mémoire est encore vivante dans notre cœur, et qui cependant ne sont plus là pour répondre à l'appel ! Je n'entreprendrai pas de nommer tous ceux que j'ai connus autrefois et qui ont échangé les épreuves et les fatigues de ce monde contre le repos et la paix de la justice éternelle. Mais laissez-moi, cependant, payer le tribut de nos regrets aux plus éminents de ces guerriers disparus. Je citerai, en première ligne, le nom de mon illustre chef, le créateur de la grande armée du Potomac, le

modèle achevé à la fois du soldat et de l'homme d'honneur, qu'amis et ennemis avaient appris à respecter également, le général Mac Clellan. Puis je rappellerai les noms du vieux Sumner, le Taureau des bois, de Mac Dowell, de Burnside, de Meade, de Sheridan, d'Hancock, de Hooke, et je terminerai par celui, illustre entre tous, de Grant, qui n'appartenait pas, à proprement parler, à l'armée du Potomac, mais que son heureuse étoile a appelé à en prendre le commandement à l'heure de la lutte décisive et du triomphe final.

Enfin, au nom de ces glorieux soldats, j'associerai celui du grand citoyen qui a été la plus illustre victime de votre guerre civile, qui est mort pour son pays, de la mort des martyrs : Abraham Lincoln. A cet hommage que je rends à sa mémoire, je ne puis m'empêcher de joindre le témoignage de ma reconnaissance personnelle pour le cordial accueil que mon frère et moi nous avons reçu de lui, car je me rappelle et me rappellerai toujours la bonne grâce avec laquelle, toutes les fois qu'il venait au quartier général discuter quelque plan de campagne, il trouvait le temps d'échanger avec les jeunes aides de camp de Mac Clellan quelques mots de conversation amicale.

Si je ne puis nommer tous ceux qui ne sont plus, à plus forte raison, Messieurs, m'est-il impossible d'exprimer comme je le voudrais à chacun de vous mes sentiments de sympathie et de reconnaissance pour l'accueil que vous m'avez fait. Mais je ne saurais mieux traduire ces sentiments qu'en adressant mes remerciements à mon ami le général Butterfield et à tous ceux qui ont été avec lui les organisateurs de cette réunion. C'est avec une égale gratitude que je salue ici la présence du vaillant commandant en chef de l'armée des Etats-Unis et de son illustre prédécesseur.

Parfois, Messieurs, il est arrivé que de grandes guerres n'ont pas engendré de grands généraux. Ce n'est pas le cas pour votre guerre civile, qui a donné à des hommes tels que Grant, Lee ou Johnston, l'occasion de déployer de grandes qualités militaires et qui a inscrit leurs noms dans le livre de l'histoire.

Mais il arrive parfois aussi que, dans une guerre, dont les conditions ont été d'une nature tout exceptionnelle, un seul homme devient, par son génie militaire et ses exploits, le représentant le plus accompli de la nouvelle génération d'officiers élevés à cette rude école. L'homme que les circonstances ont ainsi révélé, il est ce soir parmi nous : c'est le général Sherman.

Vingt-huit ans se sont déjà écoulés depuis le jour où j'abordais ici pour la première fois. Je vous apportais alors ma jeunesse, mon goût pour les aventures, et une épée qui n'était jamais sortie du fourreau. C'était à l'heure de vos difficultés les plus graves, et peut-être fallait-il alors un certain courage moral pour affirmer, à l'encontre des préjugés de l'Eu-

rope, une foi absolue dans le triomphe final de votre Constitution et de votre cause. Les nombreux témoignages de sympathie que j'ai reçus ont été pour moi la meilleure des récompenses et ont établi entre la nation américaine et ma famille les liens d'un attachement solide.

Laissez-moi vous rappeler que cet attachement tire son origine d'événements plus anciens, puisqu'il remonte aux premiers jours de votre existence comme nation indépendante. Le nom de Bourbon, qui se lit si souvent dans la carte de votre pays, montre la popularité que la Maison de France doit à l'aide si généreusement prêtée par elle, sous le règne de Louis XVI, à votre colonie émancipée. La génération qui vous a précédés n'avait pas oublié non plus comment mon grand-père, le Roi Louis-Philippe, après avoir été lui-même l'hôte de Washington (à Mount-Vernon), avait coutume de recevoir les Américains qui visitaient la France alors qu'il était sur le trône.

La sympathie que j'ai pu mériter à mon tour pour m'être enrôlé sous la bannière étoilée quelques semaines après la bataille de Bull-Run, je dois la partager avec mon oncle le prince de Joinville et avec mon frère le duc de Chartres, le légendaire Robert le Fort des tristes jours de 1870. Tous deux encore, grâce à Dieu, pleins de vie et d'activité, mais retenus par d'impérieux devoirs, n'ont pu, malgré leur vif désir, m'accompagner dans ce voyage; ils m'ont chargé de vous apporter leurs souvenirs et leurs vœux.

Que pouvais-je, messieurs, vous apporter de plus en ce temps de paix et de prospérité? Un livre? En effet, quelques-uns d'entre vous peuvent le savoir, j'ai entrepris d'écrire avec impartialité une histoire générale de votre grande guerre civile et d'élever ainsi un monument à la mémoire des luttes héroïques où se sont mesurées les deux armées du Nord et du Sud. Mais mon œuvre n'est pas terminée, la vie errante d'un exilé n'est guère favorable à l'achèvement d'une si longue entreprise.

J'ai cru mieux faire et je crois que vous m'avez approuvé de vous amener mon fils. Je l'ai amené, parce que je suis fier de lui. Déjà, par un acte hardi, il a su montrer combien il aimait son pays et quel ardent désir l'animait de remplir ses devoirs de soldat. Il a pensé, comme moi, que rien ne pouvait être plus intéressant et plus instructif que de visiter votre belle et glorieuse contrée. Nous venons de suivre ensemble la trace des armées qui ont foulé le sol de la Virginie, du Maryland et de la Pensylvanie, et en même temps nous avons retrouvé, encore vivante, celle qu'ont laissée les vétérans de Rochambeau, alors qu'ils combattaient côte à côte avec les jeunes troupes de Washington et les volontaires de La Fayette.

Vous pouvez juger quels sentiments ont fait battre notre cœur chaque fois que nous avons visité ensemble quelque site illustré par les exploits

de cette vieille armée française qui a marché pendant des siècles sous la conduite de mes ancêtres, dans les rangs de laquelle plus de quarante membres de la Maison de France ont trouvé la mort et qu'unissent toujours à ma famille, en dépit des efforts faits pour les rompre, des liens indestructibles.

Mais je n'ai pas borné ma visite à parcourir des champs de bataille. Que pouvait-il y avoir, en effet, de plus intéressant pour moi que la correspondance qui s'établissait à chaque instant dans mon esprit entre le spectacle dont j'avais été témoin autrefois et celui qui s'offrait aujourd'hui à mes yeux ? Lorsque je débarquais à New-York, il y a vingt-huit ans, une chose m'avait surtout frappé : c'était le mélange de tristesse et de résolution qui se lisait sur le visage de chacun. Chacun était triste, en effet, lorsqu'il voyait, non seulement la Constitution du pays foulée aux pieds, mais les citoyens d'une même nation, les soldats d'une même armée prêts à s'engager dans la plus grande guerre civile des temps modernes, et à tirer l'épée les uns contre les autres :

Pares aquilas et pila minantia pilis.

Mais si la tristesse était profonde, non moins ferme était la résolution de ne reculer devant aucun sacrifice et de prodiguer, s'il le fallait, l'or et le sang pour maintenir la Constitution et pour sauver l'Union, car nul ne voulait admettre la pensée qu'une seule étoile pût tomber de la bannière qui conduisait les soldats au combat et vers laquelle se tournaient les derniers regards des mourants. Je ne puis parler par expérience des sentiments qui régnaient dans le parti opposé ; je ne doute pas cependant qu'on y ait trouvé une semblable tristesse et une résolution semblable. Même parmi ceux qui s'étaient prononcés avec le plus d'énergie en faveur de la séparation et qui croyaient de leur droit et de leur devoir d'y travailler, je suis convaincu que personne ne pouvait attacher ses yeux, sans regrets, sur le vieux drapeau qui flottait au-dessus de la tête de Washington, lorsqu'il recevait à York-Town l'épée de Cornwallis, et lorsqu'il prêtait son premier serment comme Président des Etats-Unis. Mais que leur résolution fût inébranlable également, et cela d'autant plus que la rupture de l'Union leur avait été plus douloureuse, le souvenir et le nom même de Stonewall Jackson suffisent pour l'attester.

Ce sont ces sentiments de tristesse et de résolution qui ont préparé les voies à la grande réconciliation finale. Durant les épreuves de cette terrible lutte, les deux partis avaient appris à se respecter, je dirai plus, à s'admirer l'un l'autre. Aussi, lorsque la grande question qui était en suspens eut été décidée par le sort des batailles, le plus illustre représentant de la cause vaincue put-il serrer cordialement la main de son vainqueur sous le chêne historique d'Appomatox. Quelques semaines après, le plus grand des dangers qui pouvaient menacer votre pays avait disparu. Les armées puissantes qui s'étaient rassemblées comme les

nuages noirs se rassemblent aux premiers éclats du tonnerre, s'étaient dissoutes d'elles-mêmes, comme ces flocons légers que le vent balaye lorsque la tempête est finie, et, depuis lors, vous avez goûté sans trouble les bienfaits de la concorde et de l'union. Combien solide est aujourd'hui cette union, j'en ai trouvé des preuves dans l'accueil qui m'a été fait à Richmond, et je me souviendrai toujours d'avoir visité avec d'anciens officiers de l'armée confédérée quelques-uns des champs de bataille où j'avais combattu autrefois contre eux.

Cette grande réconciliation a été l'œuvre de votre République, et votre République a pu l'accomplir parce qu'elle est essentiellement nationale. Je n'ai pas l'intention, comme vous le savez, de m'engager sur le terrain de la politique. Je ne puis cependant me défendre de rappeler qu'il y a trois cents ans, mon pays a connu aussi les horreurs d'une guerre civile sanglante qui avait mis en péril son existence même. Mais il a vu ses plaies pansées et sa grandeur rétablie par la politique paternelle et sage d'un pouvoir assez fort pour rallier tous les Français autour de son drapeau, et ce pouvoir était fort parce qu'il était un gouvernement national. C'était la Monarchie du Roi Henri IV.

La Monarchie en France, comme la République en Amérique, est et demeure, en effet, malgré un siècle de révolutions, la forme du gouvernement vraiment nationale. C'est pourquoi, messieurs, vous qui êtes républicains, au sens le plus large et le plus noble du mot, vous devez cependant le comprendre, les sentiments de fidélité et de dévouement à la vieille Constitution américaine, qui font votre honneur, ne sauraient exister en France à l'égard de la République, qui est un gouvernement nouveau. Vous devez comprendre également qu'un grand nombre de Français demeurent fidèles aux traditions d'un passé glorieux et qu'ils considèrent comme un devoir patriotique de consacrer toute leur intelligence et toute leur énergie à préparer, par les moyens légaux, le retour de la Monarchie.

Pour en revenir aux sujets qui vous concernent plus particulièrement, vous vous attendez sans doute, messieurs, à apprendre de ma bouche ce qui m'a le plus frappé dans un pays où les changements et les progrès qu'amène la civilisation sont l'œuvre, non pas des siècles, mais des années et presque des mois.

J'ai passé si peu de temps parmi vous que c'est à peine si j'ai pu me rendre compte de vos merveilleuses découvertes dans l'ordre des sciences et de l'application que vous en savez faire au bien-être de l'humanité. Il ne m'a pas été non plus possible de mesurer vos progrès si rapides dans la voie de la production industrielle et agricole. Mais il y a une chose que je puis vous dire, c'est que, dans notre vieille Europe, où chaque pays paye au prix de lourdes charges financières ses gloires anciennes ou récentes, nous n'assistons pas sans étonnement aux discussions

qui s'élèvent entre vous sur le meilleur emploi à faire de l'excédent de vos revenus. Ces discussions nous font connaître un sentiment analogue à celui que devait éprouver Aladin lorsqu'il se trouvait en présence des trésors renfermés dans la caverne merveilleuse.

J'emprunterai encore, si vous le permettez, une comparaison aux *Mille et une Nuits*. Vous vous rappelez l'histoire de ce pêcheur qui, ayant trouvé une bouteille dans son filet, l'ouvrit imprudemment et en fit sortir un génie. Mais le génie devint bientôt si grand qu'il ne voulut plus rentrer dans la bouteille, qu'il se mit à parler d'une voix quelque peu menaçante. Eh bien ! la France, qui a si puissamment contribué à votre émancipation, vous contemple un peu comme le pêcheur devait contempler le génie. Mais soyez assurés que nous n'avons aucune envie de vous faire rentrer dans la bouteille, car si nous admirons vos progrès, nous les voyons sans alousie. Je ne veux pas m'aventurer sur le terrain brûlant de l'économie politique, mais je tiens à exprimer ici l'espoir sincère que deux pays qui n'ont jamais tiré l'épée l'un contre l'autre ne se trouveront pas engagés dans une guerre d'une autre nature qui pourrait, à la longue, coûter cher à chacun d'eux. J'ajouterai que je ne puis m'asseoir à vos tables hospitalières ni admirer comme je le fais souvent l'élégance des toilettes de vos femmes et de vos filles, sans me dire tout bas que vous ne prendriez peut-être pas facilement votre parti de vous passer de nos vins français et de nos soies françaises.

A un autre point de vue, ce qui m'a le plus frappé dans votre pays, c'est la puissante et salutaire influence qu'a exercée sur le développement moral et matériel de la nation une liberté essentielle, malheureusement trop peu pratiquée et trop peu respectée ailleurs, je veux dire la liberté d'association. En effet, l'association réunit dans un effort commun les forces individuelles qui, trop souvent, sont éparses dans les sociétés démocratiques, et en même temps elle contribue, sur leur sol toujours mouvant, à conserver la tradition.

C'est par la liberté d'association que vous vous efforcez de résoudre le grand problème des rapports entre le capital et le travail. Pour être différentes, les difficultés que ce problème soulève ne sont pas moins grandes des deux côtés de l'Atlantique, et l'expérience d'une nation peut être utile à l'autre. Vous avez, messieurs, une foi robuste dans l'avenir de votre pays. Vous avez raison, car la foi dans l'avenir est une des conditions du succès. Je me souviens que, durant les épreuves de la guerre civile, mes camarades avaient coutume de citer souvent devant moi un dicton qui vous est familier : « Il y a un Dieu pour les enfants, pour les ivrognes et pour les Etats-Unis ». Peut-être y a-t-il dans ce dicton une part de vérité, mais en ce sens seulement que la Providence réserve avec justice ses faveurs pour les nations où le nom de Dieu est respecté, où les principes du christianisme sont considérés comme étant la base de l'édifice social,

où la foi en la vie future et la miséricorde du divin Juge sont considérées comme absolument nécessaires pour réconcilier l'homme avec les misères de sa condition et en particulier avec les souffrances inséparables des inégalités sociales. Cette foi et ces principes sont les vôtres. Vous vous les transmettez de génération en génération. Ils sont la pierre angulaire de votre système d'éducation nationale. N'agissaient-ils pas, en effet, sous l'inspiration des sentiments chrétiens les plus élevés, ces jeunes gens qui sont venus, des Etats du Nord ou de ceux du Sud, pour combattre et mourir en volontaires sous le drapeau de la cause qui leur avait semblé la plus juste ?

Avant de nous séparer, que nos pensées se tournent donc pieusement vers ces nobles victimes du patriotisme et du dévouement. Unissons-nous, si vous le voulez bien, pour payer ensemble un tribut d'hommages et de regrets aux soldats et aux officiers de l'armée fédérale ou de l'armée confédérée qui ont trouvé la mort sur les champs de bataille ; mais félicitons-nous en même temps de cette réconciliation glorieuse qui a réuni, dans un sentiment d'amour commun pour la patrie reconstituée, les survivants de cette terrible guerre. Personne ne se réjouit plus que moi de cette réconciliation, et c'est pourquoi, messieurs, comme compagnon de vos luttes d'autrefois, comme témoin de votre prospérité d'aujourd'hui, comme Français, comme représentant de cette vieille race royale qui a soutenu les premiers pas de votre jeune République, je vous demande la permission de boire à l'amitié et à la prospérité durable des Etats-Unis et de la France.

Après ce grand discours prononcé d'un ton fier, après les applaudissements et les hurrahs mérités qui l'avaient accueilli, le général Butterfield offrit au prince, au nom de tous ses anciens camarades, un exemplaire richement relié des « Annales de l'armée du Potomac », et le général Slocum, l'un des anciens commandants de corps d'armée, lui présenta dans un écrin les insignes en diamants de l'association, une petite croix qui a autant de branches qu'il y avait de corps d'armée ; le tout accompagné d'un charmant discours se terminant par ces paroles dites avec un noble accent de sincérité et de respect :

« Nous vous prions d'accepter cet insigne en témoignage de notre haute estime pour vous comme soldat et en reconnaissance de ce qui vous est dû pour votre grand ouvrage, comme à l'auteur de ce qui est considéré la meilleure et la plus véridique histoire de notre grande guerre civile. »

*
* *

Le 21 octobre, la caravane partit pour les chutes du Niagara, puis pour le Canada, où de grandes fêtes furent données en son honneur à Montréal et à Québec. Le 1er novembre, les princes et leur suite se rembarquèrent à New-York pour l'Angleterre.

Depuis lors, le comte de Paris reprit sa vie ordinaire d'exilé français, l'été en Angleterre, l'automne à ses chasses en Ecosse, l'hiver à son château de Villamanrique, en Andalousie. Sa santé s'altérait. Depuis le mois de mai 1894, le mal avait fait des progrès sensibles, sans cependant alarmer ceux qui connaissaient sa robuste constitution et qui voyaient son activité se maintenir intacte. Rien n'était encore changé dans ses allures laborieuses. Il recevait les visites avec son amabilité habituelle, répondait lui-même et sans retard à toutes les lettres qui lui étaient adressées; vaste travail que cette seule correspondance journalière. « Si elle pouvait être réunie et publiée, dit avec raison M. Edouard Hervé, dans le *Soleil* du 9 septembre, ce serait une révélation. » Vers la mi-août, il dut s'aliter; le 2 septembre, il reçut les Saints-Sacrements des mains de Mgr l'archevêque d'Hulst, et le 8 septembre, après une lente et relativement douce agonie, il s'endormit paisiblement, entouré de tous les siens [1].

Honneur à cette vie d'abnégation et de dévouement, semée de tant de vicissitudes, au milieu de quelques vives joies inti-

[1] Le comte de Paris, télégraphie l'*Agence Havas* à la date de Buckingham, 8 septembre, 8 h. 48 matin, a rendu le dernier soupir si doucement qu'il a fallu constater que le cœur ne battait plus. A ce moment, tous les princes et princesses présents au château étaient dans sa chambre, agenouillés autour de son lit.

La comtesse de Paris, debout, tenait la main du prince jusqu'au dernier moment. Elle garda les mains du mourant dans les siennes; puis, quand tout fini, elle lui ferma les yeux et le baisa sur le front en lui disant : « Adieu! »

Alors tous les princes présents sont venus auprès du lit mortuaire dans l'ordre suivant : le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le comte d'Eu, le duc d'Alençon, le duc de Penthièvre, le prince Antoine et le prince Emmanuel.

Tour à tour ils ont mis genou en terre et ont baisé la main du comte de Paris.

Buckingham, 8 septembre, 9 h. 2 matin.

En dehors des princes qui ont assisté aux derniers moments du comte de Paris se trouvaient également à cette heure dans la chambre mortuaire : MM. le Dr Récamier, le duc de Luynes, Mgr d'Hulst, l'abbé Cafferata, Camille Dupuis, secrétaire du comte de Paris, Aubry-Vitet, le capitaine Morhain et M. Marsaguet, précepteur du jeune duc de Montpensier.

mes et de tant de bonnes œuvres, y compris de beaux et bons livres, toujours écrits à bonne intention, imprégnés de hauts sentiments de justice et de bienveillance envers tous [1]. Honneur à cet homme de bien et de grand savoir, qui ne fut empêché que par sa naissance et par les devoirs qu'elle lui imposa, moins pour lui que pour d'autres, de compter au premier rang des personnages politiques éminents que les événements de ce dernier quart de siècle, si mouvementé poussèrent de droite et de gauche à la tête des affaires de France. Honneur à cette belle et grande figure! Paix à ses cendres sur la terre d'exil!

Colonel F. LECOMTE.

Le *Soleil* donne comme ci-dessous la généalogie de la famille dont le duc d'Orléans devient le chef :

Philippe-Robert DUC D'ORLÉANS, né le 6 février 1869, à Twickenham, fils de Philippe Comte de Paris et de la princesse Isabelle de Montpensier, est le chef de la Maison de France.

* * *

Le duc d'Orléans a un frère et quatre sœurs :

Le duc *Ferdinand de Montpensier*, né le 9 septembre 1884 ;

La princesse *Amélie d'Orléans*, née le 28 septembre 1865, mariée le 22 mai 1886 au roi Carlos de Portugal d'où : Luiz né en 1887 et Manuel en 1889 ;

La princesse *Hélène d'Orléans*, née le 13 juin 1871 ;

La princesse *Isabelle d'Orléans*, née le 7 mai 1878 ;

La princesse *Louise d'Orléans*, née le 24 février 1882.

* * *

Le duc d'Orléans a un oncle, le *duc de Chartres* (Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand), né le 9 novembre 1840, ancien colonel du 12e régiment de chasseurs à cheval, marié le 11 juin 1863 à S. A. R. la princesse Françoise de Joinville d'où :

Le prince Henri d'Orléans, né le 16 octobre 1867 ;

Le prince Jean d'Orléans, né le 4 septembre 1874 ;

La princesse Marie d'Orléans, née le 13 janvier 1865, mariée le 20 octobre 1885 au prince Valdemar de Danemark, troisième fils du roi de Danemark, d'où : le prince Aage, né le 10 juin 1887 ; le prince Axel, né le 12 août 1888, et le prince Eric, né le 8 novembre 1890 ;

La princesse Marguerite d'Orléans, née le 25 janvier 1869.

* * *

Le duc d'Orléans a trois grands-oncles : le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, et deux grand'tantes : la duchesse de Montpensier et la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg-Gotha.

[1] Outre les livres que nous avons cités, il faut mentionner deux volumes sur les guerres d'Afrique, en commun avec son frère, le duc de Chartres, œuvre de fidèle piété filiale, et bon nombre d'écrits sur des sujets d'économie politique en faveur de la classe ouvrière et du droit d'association.

Le *duc de Nemours*, né le 25 octobre 1814, grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de la Toison d'Or, seul chevalier encore vivant de l'ordre du Saint-Esprit, général de division, marié le 27 avril 1840 à la princesse Victoire de Saxe-Cobourg-Gotha, décédée le 10 novembre 1857, d'où :

Le comte d'Eu, né le 29 avril 1842, chevalier de la Toison d'Or, marié le 15 octobre 1864 à la princesse de Bragance, impératrice du Brésil, d'où : Pierre, né le 15 octobre 1875 ; Louis, né le 26 janvier 1878 ; Antoine, né le 9 août 1881 ;

Le duc d'Alençon, né le 12 juillet 1844, bailli de l'ordre de Malte, marié le 28 septembre 1868 à la princesse Sophie de Bavière, d'où : Louise, née le 9 juillet 1869, mariée le 25 avril 1891 au prince Alphonse de Bavière, et Emmanuel né le 18 janvier 1872 ;

La princesse Blanche d'Orléans, née le 28 octobre 1857.

Le *prince de Joinville*, né le 14 août 1818, vice-amiral de France, chevalier de la Toison d'Or, grand-croix de la Légion d'honneur, marié le 1er mai 1843 à la princesse Françoise de Bragance d'où :

Le duc de Penthièvre, né le 4 novembre 1845 ;

La duchesse de Chartres.

Le *duc d'Aumale*, né le 16 janvier 1822, membre de l'Académie française, général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de la Toison d'Or, marié le 25 novembre 1844 à la princesse Caroline des Deux-Siciles, décédée le 6 décembre 1869.

La *duchesse de Montpensier*, née Louise de Bourbon, infante d'Espagne, le 10 janvier 1832, mariée le 10 octobre 1846 au duc de Montpensier, veuve le 4 février 1890, d'où :

Le prince Antonio de Bourbon, né le 23 février 1866, infant d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, marié le 6 mars 1886 à la princesse Eulalie de Bourbon, infante d'Espagne, d'où : Alphonse, né le 12 novembre 1886 ; Louis, né le 5 novembre 1888 ;

La comtesse de Paris, née le 21 septembre 1848, mariée le 30 mai 1864, à Monsieur le Comte de Paris, père de Mgr le duc d'Orléans, chef actuel de la Maison de France.

La *princesse Clémentine d'Orléans*, née le 3 juin 1817, mariée le 30 avril 1843 au prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe-Altenbourg, décédé le 26 juillet 1881, d'où :

Le prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha ;

Le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, prince régnant de Bulgarie ;

La princesse Clotilde de Saxe-Cobourg-Gotha, mariée à l'archiduc Joseph d'Autriche ;

La princesse Amélie de Saxe-Cobourg-Gotha, mariée au duc Maximilien de Bavière.

Vareuse ou tunique.

On sait que le comité central de la Société des officiers a mis à l'étude la question de savoir si pour la tenue de la troupe, officiers compris, le port de la vareuse à l'exclusion de la tunique était désirable. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions dans les réunions d'officiers, notamment dans la récente assemblée générale de la Section vaudoise à Yverdon. Nous pensons bien faire en réunissant dans un ar-

ticle spécial les différentes opinions et les différents arguments invoqués au cours de la délibération.

La question s'est posée pour la première fois à l'occasion d'une vareuse de cavalerie, présentée au Département militaire fédéral par le chef de l'arme de la cavalerie. Cette vareuse, très jolie, est en drap bleu foncé, à un rang de boutons, avec, à l'avant-bras, des parements amarante et le col amarante aussi. Ce modèle eut grand succès. La commission de l'habillement, après l'avoir examiné, décida d'en faire confectionner un pareil pour l'infanterie.

Le tailleur fédéral ne se distingue pas, dit-on, par un goût des plus exquis. Le modèle qu'il fournit, taillé à coups de hache, était aussi laid que possible. Il n'est pas probable cependant que son œuvre ait influé sensiblement sur la décision négative prise par la commission d'habillement. Des considérations plus sérieuses l'ont motivée.

A noter tout d'abord que le vêtement proposé par le chef de l'arme de la cavalerie n'est pas à proprement parler une vareuse. C'est une tunique sur un patron nouveau, un peu plus légère et à un seul rang de boutons. Or, remplacer la tunique actuelle pour le seul plaisir d'en adopter une autre, si flatteuse qu'elle puisse être à l'œil, ne paraît pas d'une nécessité démontrée. M. le colonel-brigadier Secretan l'a très justement fait observer à Yverdon. En présence du courant d'opinion qui se manifeste en ce moment contre certaines tendances de notre administration militaire, il faut éviter d'attirer l'attention sur des questions d'une importance aussi secondaire que des changements à l'uniforme.

En outre, toutes les classes d'âge de l'élite et de la landwehr étant enfin à la même ordonnance, ou peu s'en faut, il serait regrettable d'introduire de nouveau, pour un laps de vingt ans, une nouvelle bigarure. Ce que nous avons n'est pas la perfection, mais ce n'est point si mauvais qu'il faille à tout prix s'en défaire.

Les partisans de la vareuse invoquent surtout le fait qu'elle est plus légère que la tunique et moins chaude, qu'elle exige moins d'entretien de la part du soldat, que son prix de confection est moins élevé. Nous ne nions point la valeur de certains de ces arguments. Aujourd'hui que l'on s'efforce par tous les moyens de réduire la charge du soldat pour augmenter sa mobilité, un vêtement de 150 à 200 grammes plus léger

est un progrès. Ce progrès, la vareuse le réalise, nous le reconnaissons. Mais il le réalise au détriment de ce qui pour nous est un avantage : la chaleur du vêtement.

Dans un pays comme le nôtre, le froid est à craindre bien plus que la chaleur. Même en été, dans les époques généralement les plus chaudes de la saison, nous avons souvent des chutes thermométriques très prononcées. A ces moments-là, l'abaissement de la température n'est pas assez fort, dans la plaine du moins, pour obliger à mettre un vêtement de dessous, mais il est suffisant pour exiger une tenue chaude. S'il fallait des exemples, nous n'aurions pas à rechercher plus loin que l'année courante. N'avons-nous pas eu dans la première quinzaine d'août des nuits et même des journées froides ? Et s'il en est ainsi dans la plaine, que dire de la montagne ? Les inconvénients du froid s'y retrouvent infiniment plus sensibles, et les avantages d'un habillement protégeant avantageusement la poitrine y seront d'autant plus appréciés. Cet avantage, la tunique actuelle nous le donne. En serait-il de même de la vareuse ?

Soit au point de vue de la santé de l'homme, soit au point de vue du maintien sur un pied normal des effectifs, il est beaucoup plus important de lutter contre le froid que de se défendre contre la chaleur. Les indispositions provoquées par celle-ci sont relativement peu fréquentes et presque toujours passagères. Ce que l'on appelle vulgairement les « coups de chaleur », qui affaiblissent momentanément au point de faire perdre connaissance, ont rarement des suites fâcheuses. Un repos de deux ou trois heures, souvent moins, et l'homme rétabli peut reprendre son service. Nous avons vu, au mois de juillet, après un service de combat mené à des allures accélérées, par un temps exceptionnellement lourd et chaud, immédiatement après le repas de midi, une quarantaine d'hommes tomber sur les rangs dans une compagnie de 200 soldats. Au bout de trois quarts d'heure, tous avaient rejoint, un seul excepté, et celui-ci rejoignit avant la fin de la journée. Les maux qui ont la chaleur pour cause éclatent le plus souvent d'une manière subite et sont aussi d'une durée moins grande. Ils entraîneront rarement dans notre pays une diminution appréciable des effectifs.

Il en est tout autrement des maladies engendrées par le froid. Celles-ci sont moins subites, mais elles sont aussi beau-

coup plus longues et d'un caractère plus grave. Les refroidissements, à tous les degrés, depuis ceux qui se traduisent par de simples bronchites, jusqu'à ceux qui engendrent des fluxions de poitrine compliquées, exigent des précautions minutieuses et prolongées. Ils accroissent dans des proportions notables le pour cent de la mortalité, et les cas de guérison ne vont pas souvent sans une période d'affaiblissement plus ou moins longue. Ce sont ces maladies-là qui provoquent les plus fortes réductions d'effectif et c'est contre elles par conséquent qu'il faut avoir soin de se garer.

Mais, répond-on, la vareuse offre cet avantage de permettre, comme vêtement de dessous, un gilet de laine, ce qui n'est pas le cas pour la tunique généralement trop serrée.

C'est une erreur. Tout d'abord le gilet de laine n'est pas la ressource à adopter dans l'alternative fréquente, citée plus haut, d'un abaissement passager de la température dans les mois d'été. Dans cette alternative-là, pendant un service de nuit par exemple, la vareuse serait trop légère, mais le gilet de laine, vêtement d'hiver, serait beaucoup trop chaud. La tunique a cette supériorité de représenter assez bien le juste milieu. Pour le reste, rien n'empêche de vêtir, sous la tunique aussi bien que sous la vareuse, un gilet de laine. Il suffit que la façon soit suffisamment ample. Il est vrai que le soldat qui tient à avoir bonne façon, a l'habitude de porter une tunique moulant un peu le corps. Mais le même inconvénient se produirait avec la vareuse ; le soldat chercherait toujours une tenue qui lui siée. Dans de telles conditions, la tunique aura toujours cet avantage, grâce à ses deux rangs de boutons, de pouvoir être facilement rélargie, ce que la vareuse ne permettrait pas au même degré.

Ce même avantage se retrouve lorsque l'homme avance en âge et prend plus de corpulence. On évite ainsi d'avoir à lui remplacer son uniforme, d'où une économie pour l'Etat qui ménage sa réserve de l'habillement. La vareuse demanderait à être changée plus souvent, ce qui réduirait beaucoup l'économie que l'on prétend faire sur la confection.

Dans un ordre d'idées analogue, la vareuse offrirait ce gros inconvénient de servir aisément de vêtement civil. Les autorités militaires savent déjà la peine que l'on a à empêcher les soldats de se servir de leur capote en dehors du service, et cependant la capote se rapproche beaucoup moins d'un vête-

ment civil que le modèle actuel de la vareuse. Il suffirait de très petites modifications pour que la vareuse devienne, dans nos campagnes, un vêtement ordinaire très apprécié. De là encore une dépense nouvelle pour l'Etat, qui serait obligé de remplacer l'effet usé, sans moyen le plus souvent de prouver l'abus.

A côté de ces arguments d'ordre pratique, les partisans de la tunique en font valoir d'autres d'un ordre plus relevé. C'est ainsi qu'ils estiment avantageux, dans l'intérêt de la discipline, de fournir au soldat un vêtement qui l'oblige à des soins d'entretien et de propreté, dont les partisans de la vareuse voudraient le plus possible l'affranchir. Il ne s'agit pas là d'un travail pénible, ni qui exige un long temps. Il suffit d'inculquer au soldat des habitudes d'ordre qui trouveront leur contre-coup dans toutes les branches de son service et dont il éprouvera le bienfait jusque dans la vie civile. En Suisse, plus encore qu'ailleurs, le service militaire doit être pour les jeunes gens une école d'éducation, dans laquelle ils puisent des traditions de moralité, de respect de soi-même et de respect de l'uniforme qu'ils portent. Cet uniforme doit être pour eux le symbole du courage, du dévouement, de la virilité, de l'honneur. Comme tel, ils doivent en avoir un soin particulier, le tenir dans des conditions de propreté irréprochable, si bien que chacun puisse dire du soldat qu'il voit passer: En voilà un qui aime son uniforme. Faire de nos jeunes soldats des hommes soigneux, aimant l'ordre et la propreté, c'est leur rendre service; en faire des hommes qui aiment leur uniforme, c'est rendre service à l'armée et au pays.

Seulement, pour en arriver là, il est bon que l'uniforme s'y prête. A ce point de vue, il n'est pas douteux que la tunique, si légèrement ornementée qu'on la veuille, remplira mieux l'office que la simple vareuse. Cette dernière est l'habit de travail, l'autre, sans exclure l'idée du travail, est aussi l'habit de sortie, de parade, celui qui, aux yeux de son propriétaire, le distingue de ses concitoyens vêtus de vêtements civils. Ce sentiment, que des philosophes moroses taxeront de dangereuse vanité, existe. Il existe surtout chez des jeunes gens de 20 ans, dont l'imagination jette feu et flamme, et sur lesquels l'apparence, les dehors, exercent encore une grande attraction. Si donc ce sentiment est bien réel, pourquoi n'en pas vouloir tenir compte et ne pas s'en servir pour le diriger et le faire

concourir à un bon but : développement de l'esprit de corps, désir d'observer sa tenue et sa conduite, de manière à ne rien faire qui risque de déparer son uniforme. Dans notre armée de milice, avec nos services militaires de courte durée, nous devons, plus que dans toute autre, rechercher ces moyens psychologiques. Le règlement a beau dire que la discipline s'obtient par le désir des récompenses et la crainte des punitions, ce système, excellent sans doute dans une armée permanente, a moins de portée chez nous où l'appel sous les drapeaux est extrêmement passager et où les conditions de notre organisation limitent souvent la possibilité d'une punition. C'est l'amour du service militaire qui sera toujours la force principale de l'armée fédérale, et l'amour de l'uniforme n'est pas, à cet égard, sans influence.

Il va sans dire que ces considérations n'enlèvent rien aux avantages que présente la vareuse comme vêtement de travail, permettant entre autre de ménager la tunique. Elle serait également très pratique dans les périodes, généralement exceptionnelles chez nous, de fortes chaleurs. L'idéal serait donc de pouvoir fournir au soldat les deux vêtements. Des considérations d'économie, et de légèreté du paquetage s'y opposent. Force est donc de choisir. Pour les motifs ci-dessus développés nous choisissons la tunique.

Société des officiers de la Confédération suisse.

Assemblée générale de la Section vaudoise à Sainte-Croix et Yverdon, les 1 et 2 septembre.

L'année passée c'était dans les Alpes, cette année-ci, c'est dans le Jura que s'est réunie la Section vaudoise des officiers. Réunion pleine d'entrain, instructive et attrayante, son souvenir, comme celui des assemblées précédentes, mérite d'être fixé sur le papier. Grâce au zèle d'un comité dévoué, et aux soins de nos camarades de la sous-section Yverdon-Grandson, l'organisation de l'assemblée n'a rien laissé à désirer ; pas un accroc, pas une fausse note pendant les deux journées. Le 2 septembre au soir, en rentrant chez soi, chacun a pu emporter le sentiment de quelques heures bien employées, remplies par le travail autant que par le plaisir. Si l'on y ajoute

que les officiers des différentes armes ont eu ainsi l'occasion de faire connaissance plus intime et de mieux s'apprécier, on reconnaîtra que les deux journées consacrées à l'assemblée générale de 1894, n'ont pas été du temps perdu.

Nos lecteurs connaissent le programme de la réunion ; la *Revue militaire suisse* l'a publié dans son dernier numéro. Conformément à ses indications, une cinquantaine d'officiers, 53 pour être plus exact, se rencontrèrent à 11 heures du matin, sur le quai de la gare, à Sainte-Croix. Le temps, un peu brumeux et chaud, était cependant fort agréable pour la marche, et quoique pendant la nuit l'orage eut donné avec force, les chemins n'étaient pas trop détrempés. Juste l'humidité voulue pour rendre le sol moins dur. D'ailleurs, les camarades de Sainte-Croix ont pris grand soin de nous réconforter par avance. Un verre de vin et un petit pain, c'est une façon fort délicate de donner le coup de fouet du départ.

En route pour le col des Etroits ! La colonne est sous la direction de M. le colonel-brigadier Secrétan, qui prend les devants. Sur le col, une courte halte permet de jeter un premier coup d'œil général sur la position de Sainte-Croix.

Nous sommes à la bifurcation des trois routes qui conduisent : l'une à l'est, par le profond ravin de la Noiraigue, à Buttes et Neuchâtel ; la seconde, dans la direction du nord, aux Verrières et à Pontarlier ; la troisième, à l'ouest, à Pontarlier également, par les Fourgs. Depuis les Etroits, c'est la seconde de ces routes, la route des Verrières que l'on commande le mieux. On domine le plateau de la Vraconne, que l'on voit en face de soi, jusque vers les Bourquins. Plus au sud, on couvre en partie le plateau de la Chaux-l'Auberson. Tout ce terrain, très boisé, à l'exception du grand plateau de l'Auberson, est coupé de clairières nombreuses et parfois assez étendues. Au-delà de la Vraconne, de l'autre côté de la frontière, le terrain, toujours boisé, s'élève en pente douce. A l'horizon, qui n'est pas bien vaste dans ce pays de montagnes, la crête allongée du Larmont, avec son fort que l'on devine, ferme le paysage. Des Etroits au Larmont il y a 11 kilomètres.

La colonne se remet en marche pour les Rochettes où les ordres seront donnés et où le déjeuner nous attend. Nous dévalons à travers bois et ravins, laissons La Chaux sur notre gauche, traversons la Vraconne, et bientôt nous voici aux

Rochettes. Il y a là des douaniers qui gâtent le paysage et trois tables, proprement servies, qui le relèvent. Mais comme nous n'avons pas à craindre de voir refroidir la soupe, puisque le déjeuner comporte un menu froid, le colonel Secrétan, avant que nous attaquions la tête marbrée et le poulet, nous distribue nos tâches. L'ordre suivant, signé du commandant supposé de la Ire division, sert de base à l'exercice :

» Yverdon, le 31 août 1894, 4 h. soir.

» Le commandant de la Ire division, au commandant de la 2e brigade d'infanterie, à Yverdon.

» Des troupes ennemies de toutes les armes se concentrent à Pontarlier.

» J'ai reçu l'ordre de défendre avec une brigade combinée les passages du Jura, par Sainte-Croix et Baulmes.

» Je vous charge de cette mission.

» En conséquence, la 1re brigade d'infanterie, le 1er bataillon de carabiniers, l'escadron de dragons no 1, le régiment d'artillerie 1/I, la 1re compagnie de sapeurs et l'ambulance no 1, seront demain matin, à 5 heures, la cavalerie, dès 4 heures, à vos ordres, prêts à marcher.

» Toutes ces troupes sont cantonnées à Yverdon.

» Vous trouverez à Sainte-Croix la 4e compagnie du landsturm qui couvre la frontière.

» Vous établirez vos avant-postes sur la ligne Saint-Olivier, la Vraconne, le bois de la Beuffarde, en suivant la frontière.

» Vous observerez et éclairerez les routes venant de Pontarlier, mais ne franchirez la frontière avec vos troupes qu'après que l'intention de l'ennemi de pénétrer en Suisse aura été par vous dûment constatée.

» En cas d'attaque, les passages par Vuitteboeuf et Baulmes devront être défendus à tout prix et l'ennemi refoulé.

» Vous toucherez vos vivres et l'avoine à la gare de Sainte-Croix. Vous réquisitionnerez sur place le foin.

» Vos rapports me trouveront à Yverdon.

» Le commandant de la Ire division. »

Cet ordre reçu, les officiers présents se répartissent en neuf groupes, qui, tout à l'heure, étudieront la position chacun de leur côté, et les tâches suivantes leur sont données :

Groupe 1. Ordre de marche pour la cavalerie et pour le reste de la troupe.

2. Ordre de dislocation, puis ordre d'occupation de la position.

3. Rapport sur l'emploi de l'artillerie.

4. Ordre d'avant-postes.

5 et 6. Rapport des deux chefs des bataillons d'avant-poste sur la prise des avant-postes.

7. Rapport sur l'emploi de l'ambulance.

8. Ordre pour la distribution des vivres et fourrages.

9. Ordre d'évacuation de la position.

Après quoi chacun put se mettre à table.

Charmant ce petit déjeuner, à l'ombre des sapins. La marche n'a pas encore été longue, mais suffisante déjà pour éveiller l'appétit. A la table du centre ont pris place les officiers supérieurs obligés, de par leur grade et leur âge respectable, à une réserve que dément parfois un regard d'envie non équivoque jeté sur les tables voisines. A celle de gauche, en effet, les lieutenants mènent déjà un train d'enfer, qui parfois provoque à la table du centre comme des frémissements mal réprimés sentant la contagion. A droite sont les capitaines, gens entre deux âges, hésitant entre la folie et la sagesse, extrêmement tentés par la première, s'efforçant d'apprécier la seconde.

Comme l'heure approche de revenir au travail, M. le colonel Ceresole, commandant du Ier corps d'armée, prend la parole. Il rappelle que, depuis la veille, le Conseil fédéral a fait appel de nouveau comme instructeur de Ire classe, plus spécialement chargé des écoles centrales, à M. le colonel de la Rive, chef d'état-major du Ier corps d'armée. Il sait assez les sentiments qu'éprouvent les membres de la section vaudoise pour cet éminent officier, que tous entourent de leur confiance, de leur respect et de leur reconnaissance pour les services qu'il rend à l'armée. Il propose en conséquence l'envoi d'un télégramme de félicitations à M. le colonel de la Rive. Cette proposition, inutile de le dire, est saluée par d'enthousiastes acclamations.

L'heure est revenue de songer au travail. Tout le monde se rend aux Bourquins, d'où l'on a une vue d'ensemble de la droite de la position, après quoi, chaque groupe tire de son côté. Le rendez-vous est à quatre heures à l'Auberson.

Nous n'entendons pas suivre les groupes dans leurs pérégrinations. Qu'il nous suffise de dire que, pour plusieurs officiers, la contrée était inconnue, et qu'ils ont grandement profité de cette promenade faite en compagnie de nos camarades de Sainte-Croix dont les renseignements leur ont été précieux.

Une fois à l'Auberson, les tâches tactiques individuelles étaient achevées. Il ne restait plus qu'à redescendre sur Baulmes par le charmant et pittoresque chemin de la Limasse et de la Baumine. Cela représente à peine deux heures de course, par une excellente route, avec un paysage des plus variés. Il n'y avait pas là de quoi fatiguer un homme, et cependant, lorsque arrivée à Baulmes, la colonne trouva servie une collation délicieuse offerte par les autorités, nul ne contestera le plaisir et le reconfort qu'il en éprouva. Même les amis d'Yverdon, venus en train et par conséquent moins éprouvés encore, apprécièrent une attention aussi aimable et firent, comme nous tous, largement honneur à la réception.

A 9 heures, le chemin de fer débarquait tout le monde à Yverdon, où une soirée familière dans les jardins de l'exposition finit agréablement la journée.

La matinée du jour suivant a été consacrée à l'assemblée générale proprement dite. M. le lieutenant-colonel de Meuron, président, l'a ouverte à 10 heures, en souhaitant la bienvenue à tous les membres de la Société présents. Ceux-ci sont au nombre d'une centaine.

M. le président explique pourquoi le comité n'a pas cru devoir donner suite à l'idée discutée dans la séance des délégués, d'une grande reconnaissance comme celle du St-Bernard, en 1893. L'année courante a eu tellement d'occasions de sortie, tir cantonal, exposition cantonale, etc., etc., qu'il a paru préférable aux organisateurs de l'assemblée de s'en tenir à des conditions plus modestes.

M. le chef du département militaire, MM. les colonels Lochmann, chef de l'arme du génie, de la Rive, Coutau, Favre, Isler, lieutenant-colonel Perrier, s'excusent de n'avoir pu venir. De même les officiers de la section valaisanne. Deux télégrammes de MM. les colonels Coutau et de la Rive sont accueillis par les acclamations de l'assemblée.

C'est la première fois que la Section vaudoise se trouve réunie depuis que les décès du général Herzog et du colonel Wieland ont douloureusement frappé l'armée fédérale. La

section s'est fait représenter aux obsèques de ces deux officiers supérieurs. M. le président prie l'assemblée d'honorer encore une fois leur mémoire en se levant.

Un comité s'est formé à Aarau pour ériger un monument en souvenir du général Herzog. Ce comité adresse un appel à toutes les sections. M. le lieutenant-colonel de Meuron prie les présidents des sous-sections de faire le nécessaire dans leurs sous-sections et d'adresser le montant des sommes recueillies à M. le major Kohler, à Lausanne.

Depuis l'assemblée des délégués il ne s'est rien passé de particulièrement important dans l'administration de la section ; M. le président a cependant le plaisir d'annoncer la formation d'une nouvelle sous-section à Vevey.

La sous-section d'Yverdon-Grandson avait formulé le vœu suivant : « Le comité est chargé d'étudier s'il n'y aurait pas opportunité à demander aux autorités militaires compétentes que le tir obligatoire au fusil soit remplacé pour les officiers par le tir au revolver. »

Le Conseil fédéral accordant des subsides pour les tirs au revolver au même titre que pour les tirs au fusil, ce vœu a été retiré par la sous-section d'Yverdon-Grandson comme devenu sans objet.

Le comité a étudié la question, si vivement discutée par les délégués, des subsides à allouer par la caisse cantonale aux sous-sections. Il a reconnu que le mode actuel de répartition de ces subsides prête aux réclamations. La sous-section de Lausanne, par exemple, placée dans des conditions plus favorables, qui lui permettent plus facilement qu'à toute autre sous-section d'étendre son champ d'activité, en contact plus habituel aussi avec le comité cantonal, est souvent avantagée encore au point de vue des subsides. Le comité a donc décidé, à titre d'essai, et pour une année, de répartir par sommes égales entre les sous-sections le chiffre porté au budget pour subsides. Les sous-sections présenteront un rapport sur l'emploi des fonds reçus.

Le comité s'est également occupé du maintien de la tombe du colonel Bégos, sur l'emplacement actuel, soit sur la place d'armes de la Pontaise, à Lausanne. Un modeste monument marquera cette tombe. Il n'est pas possible de songer au transfert, sur le même emplacement, des restes du colonel Duplessis ; les formalités sont trop compliquées et les frais trop

élevés. Cette tombe restera donc au cimetière de la Sallaz, où le comité fera le nécessaire pour en commémorer le souvenir.

M. le lieutenant-colonel de Charrière de Sévery rapporte au nom du jury chargé d'examiner les travaux de concours. Ces travaux se réduisent malheureusement à un seul cette année-ci, et le jury a constaté avec regret ce ralentissement dans l'activité des membres de la section. Il relève également le fait que le seul travail présenté ne l'a pas été à la date indiquée. Il serait bon que des retards de ce genre-là ne se produisissent pas.

Le sujet traité est « De l'hygiène et de l'alimentation du cheval ». Il est bien traité, soit dans la forme, soit dans le fond. Il est regrettable seulement que l'auteur n'ait pas abordé également le troisième point que comprenait le sujet de concours : la ferrure. A part cela, le travail présenté est très complet : la première partie, l'alimentation, est peut-être un peu trop allongée, étant donné qu'il s'agissait de se placer essentiellement au point de vue militaire ; en revanche, la seconde partie, surtout les chapitres traitant de l'hygiène pendant la course et des blessures, est excellente.

La caisse a mis à la disposition du jury une somme de 100 francs à allouer en prix. Le jury propose de récompenser le travail en question par un prix de 80 francs.

Les conclusions du jury votées, le pli qui contient le nom de l'auteur est ouvert. L'auteur est M. Volet, capitaine, adjudant du vétérinaire de la Ire division.

Le reste de la séance fut consacré à la critique, par M. le colonel-brigadier Secretan, critique des plus intéressantes, des tâches exécutées la veille, et à la discussion de la question posée par le comité central : la blouse est-elle préférable à la tunique ? Après un court débat, auquel prirent part M. le capitaine-adjudant d'infanterie Feyler, chargé d'introduire la question, M. le colonel Secretan et M. le major de cavalerie Lecoultre, la résolution suivante fut votée à l'unanimité moins deux voix : « La section vaudoise de la société des officiers de la Confédération suisse, réunie en assemblée générale le 2 septembre 1894, à Yverdon, se prononce pour le maintien de la tunique, étant réservé, comme par le passé, l'emploi de la vareuse soit pour les écoles d'instruction, soit pour les cours de répétition.

Elle exprime le vœu qu'il ne soit rien changé d'essentiel aux règlements sur l'habillement. »

L'ordre du jour est épuisé, mais avant que la séance soit levée, M. le colonel Ceresole, commandant du Ier corps d'armée, tient à remercier M. le colonel Secretan, au nom de ses camarades les officiers vaudois, du volume qu'il vient de publier sur l'*Armée de l'Est*. Les officiers de l'armée fédérale peuvent être fiers qu'un des leurs ait écrit un ouvrage militaire aussi parfaitement étudié et exposé.

A ces paroles, accueillies par les applaudissements de tous, le colonel Secretan répond en quelques mots.

La séance est ensuite levée.

Nous arrêterons là ce compte-rendu, la partie de la réunion consacrée au travail étant terminée, et le plaisir devant seul occuper le reste de la journée. Un dîner en commun à la cantine de l'exposition, les courses fort intéressantes organisées par la société de cavalerie de la Suisse romande, enfin, le coup de l'étrier, aimablement offert dans le jardin du cercle d'Yverdon par les autorités communales et les officiers de la localité, tels furent les derniers articles du programme.

Comme les précédentes assemblées, la réunion d'Yverdon ne laissera que de bons et durables souvenirs à ceux qui ont eu le plaisir d'y prendre part.

ACTES OFFICIELS

Le Département militaire fédéral a nommé : instructeur de 1re classe d'infanterie, M. le colonel Edmond de la Rive, de et à Genève ; sous-intendant attaché à l'intendant des forts, à Andermatt, M. Frédéric Maag, de Rheinau (Zurich), lieutenant d'artillerie de forteresse, à Andermatt.

— M. le major Philippe Andreæ, à Berne, commandant du bataillon 39, a été promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie.

— M. le pasteur Frédéric Casutt, à Tuggen, a été nommé aumônier militaire du lazaret de campagne no 6.

— M. le colonel Dr Neiss, de Payerne, est envoyé par le Département militaire fédéral pour suivre un cours de manœuvres de troupes sanitaires qui aura lieu au mois d'octobre prochain aux environs de Paris.

Vaud. — M. le capitaine d'artillerie A. Jaton, à Morges, a été nommé directeur de l'Arsenal de Morges, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Borgeaud, appelé à d'autres fonctions.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — *Nouvelle à sensation !* — On lit dans le *Petit Marseillais :*

« Une information venant de source que nous avons quelque raison de

croire très sérieuse, nous apporte la nouvelle d'une véritable révolution qui se préparerait dans l'armée allemande : Il ne s'agirait de rien moins que de la suppression de la cavalerie ! Voici les raisons de cette réforme éminemment fondamentale :

» On a pris pour point de départ l'expérience faite dans les houblonnières de Reichsoffen, aux charges héroïques de Sedan et de Mars-la-Tour, démontrant que la cavalerie, comme arme de combat de ligne, n'avait pas une importance déterminante. Au point de vue de la marche, les voies ferrées facilitent l'arrivée rapide des troupes à pied, tandis que la cavalerie est encombrante dans l'embarquement et le débarquement, sans compter le temps perdu.

» Sur le terrain, les charges de cavalerie n'ont plus d'effet, étant donné qu'aujourd'hui l'infanterie se présente par masses qui se déploient et dont le tir rapide et sans fumée facilite en peu de temps la destruction de l'ennemi.

» On affirme que l'empereur Guillaume, dans les conseils duquel ces opinions ont été formulées, ne s'y serait nullement montré hostile et qu'il aurait promis d'examiner à fond la question au cours des manœuvres spéciales qui se font actuellement sur les bords de la Vistule.

» Si l'idée faisait du progrès, ce serait une véritable révolution dans l'armée. Bien entendu, la cavalerie ne serait pas radicalement supprimée. On l'adjoindrait, comme l'artillerie volante, à l'infanterie, comme éclaireurs, grand'gardes, défense des derrières de l'infanterie, ou pour préparer le contact ou assurer la sécurité dans la marche en avant. Si cette réforme venait à être adoptée, ce serait la suppression d'environ 70 % de l'effectif actuel de la cavalerie allemande ! »

Oh ! ce soleil de Marseille, pas moins !

France. — *Les effectifs de l'armée.* — M. Jules Roche, rapporteur du budget de la guerre, écrit dans le *Matin :*

« D'après les lois diverses — 1875, 1887, 1890, 1891, 1893, etc., — l'ensemble de nos hommes de troupes (sous-officiers et soldats), devrait s'élever, pour les différentes armes, aux totaux *minima* suivants :

Infanterie	323,879
Cavalerie	74,832
Artillerie	75,326
Génie	11,747
Train	12,069
Troupes d'administration	16,143
Total	513,996
Ajoutez, pour les 18 quatrièmes bataillons des régiments régionaux	9,018
C'est un total de	523,014

Ajoutez encore les renforcements divers prescrits par d'autres lois et qui représentent 25,867

C'est, en définitive, un total de (sous-officiers et soldats) . . 548,881

Prenons maintenant les chiffres des effectifs budgétaires, tels qu'ils sont fournis par les tableaux officiels placés en tête du budget de 1894, actuellement en exercice, et voici les indications qu'ils nous donnent :

Le total général, en officiers et hommes de troupes, s'élève à 564 603.

Il faut donc en déduire, pour comparer avec les chiffres que je viens d'établir et qui ne concernent que les sous-officiers et soldats, d'abord les officiers, soit 28 555 ;

Ensuite la gendarmerie, soit 25 161 ;

Il ne reste donc que 509 887 ;

Soit, par rapport au total légal minimum, qui est de 548 881, une insuffisance de 38 994.

Mais ce nombre de 509 887 n'est lui-même qu'une fiction, puisque le budget prend soin d'en déduire pour *absents* un nombre d'hommes de 43 430. De sorte qu'il ne reste effectivement sous les drapeaux, en France, en Algérie et en Tunisie, qu'un nombre de 466 457 sous-officiers et soldats, au lieu du total de 548 881, effectif légal minimum, ce qui donnerait une différence de 82 424.

Ainsi l'examen des chiffres globaux nous montre déjà ce résultat : une insuffisance de 82 424, ou, tout au moins et incontestablement, de 38 994 hommes de troupes.

Mais, encore une fois, cet examen est trompeur. Il ne donne pas la vérité tout entière. Il laisse croire, en effet, qu'il nous manque bien, pour atteindre le *minimum* de nos effectifs, 39 000 hommes, chiffre rond, mais que, en définitive, nous avons 509 887 soldats sous les armes, et que ce n'est point là une quantité négligeable.

Sans doute. Assurément. L'absence de 39 000 hommes ne disloque point 510 000 hommes, considérés en bloc. Mais l'armée ne forme point un bloc.

Elle se compose d'un ensemble d'unités devant avoir chacune sa vie et sa force, pour que l'ensemble soit vivant et fort, et ces unités, encore une fois, ce sont les compagnies pour l'infanterie, les escadrons pour la cavalerie, les batteries pour l'artillerie. Or, si ces unités sont disloquées par l'insuffisance d'effectifs, les choses changent singulièrement de face !

Examinons donc la compagnie — et non plus l'armée tout entière — la compagnie, qui doit compter au minimum 125 hommes de troupes, pour pouvoir utilement fonctionner, travailler, se préparer, vivre, en un mot, en force et en santé.

Combien compte-t-elle ? Eh bien ! il n'en est pas une — sauf dans certaines régions très limitées de la France, vers nos frontières continentales — qui compte 125 hommes, même sur le papier.

On peut dire que les plus favorisées, les plus riches, au moment le mieux

choisi de l'année, présentent un effectif nominal de 100 à 110 hommes au plus. Mais il faut en déduire les *indisponibles*, qui sont rarement moins d'une quinzaine. L'effectif est ainsi réduit à un nombre variant de 85 à 95. Il faut en retrancher encore, comme cuisiniers, ordonnances, dérouilleurs, etc., etc., 10 à 15 hommes.

Si bien que, en définitive, lorsqu'il s'agit d'aller à la manœuvre, le capitaine, au lieu d'emmener avec lui et avec ses officiers les 125 hommes de troupes jugés nécessaires, au minimum, par les lois techniques, n'emmène guère que 80, 70 hommes même — et je parle ici des capitaines les plus heureux, les mieux dotés, et des époques de l'année où leurs hommes sont les plus nombreux. Vienne la période des « compagnies maigres», le chiffre de 70 ou de 80 tombe à 50 et même à 40 — et parfois même au-dessous !

— *Ravitaillement des munitions.* — Une nouvelle instruction sur le ravitaillement des munitions a été publiée le 9 décembre 1893. Elle a été distribuée il y a quelques semaines seulement aux corps de troupes. En voici, résumées, les principales dispositions :

1° Les munitions de la ligne de bataille pour l'infanterie sont les cartouches portées par les hommes, celles contenues dans les voitures de compagnie et celles portées par les caissons des sections de munitions d'infanterie ;

2° Le parc de corps d'armée ravitaille directement les troupes en explosifs ;

3° Les munitions de la ligne de bataille seront, pour chaque homme, de 254 cartouches, dont 120 sur lui, plus 65 qu'il prendra à sa voiture de compagnie avant le combat. D'après le règlement de 1890, le nombre total de cartouches n'était que de 204, dont 112 sur l'homme et 26 au caisson de bataillon. Le soldat marchera donc au combat avec 185 cartouches au lieu de 138 ;

4° Avec les parcs, l'approvisionnement individuel n'était que de 251 cartouches d'après le règlement de 1890. Il sera de 303 d'après celui de 1893 ;

5° Les voitures de compagnie — lorsqu'elles sont chargées — suivent leur bataillon et la distribution est faite avant la formation pour le combat. Vidées, les voitures se reportent en arrière de la réserve du régiment et la suivent à grande distance (maximum : 1000 mètres) ;

6° Pendant le combat, ce sont les sections de munitions qui ravitaillent directement les corps engagés, en envoyant *un* caisson pour chaque bataillon dès que les voitures de compagnie ont été vidées. Ces caissons rejoignent la réserve du régiment, où le chef de corps les répartit entre ses bataillons ;

7° Ces caissons, arrêtés en arrière des réserves de bataillons, sont vidés, et l'on profite d'un temps d'arrêt dans le combat, ralentissement du feu, etc., pour envoyer, *par des corvées prises dans les réserves*, des cartouches sur la ligne de combat.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 10. Octobre 1894.

Les manœuvres du IVe corps d'armée.

(Suite.)

Les manœuvres de division contre division ont eu lieu les 10, 11 et 12 septembre. Nous rappelons l'idée générale :

» Une armée de l'Est s'est emparée du passage de Saint-Luziensteig. Elle a pénétré sur le plateau suisse et franchi la Limmath près de Zurich. Avec le gros de ses forces, elle marche contre le gros de l'armée de l'Ouest dans la vallée de la Reuss.

» Une division de l'armée de l'Est (IVe division) se propose de pénétrer dans la Suisse centrale depuis le haut-lac de Zurich. Une division de l'armée de l'Ouest (VIIIe division) se rassemble à Schwytz pour s'opposer à cette marche.

» Les passages de la haute montagne vers Coire et Næfels sont occupés par des détachements de l'armée de l'Ouest. »

Le 9 septembre au soir, la IVe division avait une brigade combinée, la VIIe, à Richtersweil et Wollerau, et la VIIIe brigade combinée à Frayenbach, Pfäffikon et Altendorf. Les avant-postes, forts de deux bataillons, occupaient en deux secteurs la ligne de la Sihl, depuis Hütten jusqu'à Egg. L'embouchure de l'Alpbach marquait la séparation des deux secteurs.

Les cantonnements de la VIIIe division occupaient tout le bas-fond de Schwytz, soit Schwytz, Ingenbohl, Brunnen, Seewen, Steinen, Steinerberg, Lowerz.

Les avant-postes suivaient la ligne Holzegg, Hackenegg, Hochstukli, Sattel, le lac d'Egeri. Du côté de Ober-Herz, le service de sûreté était supposé.

Cette ligne des avant-postes était comme celle de la IVe division partagée en deux secteurs, le bataillon 86 gardant le secteur droit de Holzegg à Hochstuckli, le bataillon 92 le secteur gauche jusqu'au lac. Gros des avant-postes au sud de Sattel.

La direction des manœuvres donna les instructions suivantes aux deux divisions. A la IVe :

« Les troupes ennemies rassemblées aux environs de Schwytz ont poussé leurs avant-postes jusqu'à Biberegg. Un détachement de la division Est (supposé) assure le flanc gauche de celle-ci vers Schænnis Bilten.

» Demain, 10 septembre, au matin, la division Est marchera par le Rotenthurm afin de s'emparer du bas-fond de Schwytz, et dans tous les cas doit empêcher l'ennemi de pénétrer de la Suisse centrale jusqu'au lac de Zurich et à la Linth. »

Il fut en outre ordonné à cette division de ne pas franchir la Sihl, avec les têtes de colonne de son gros, avant 8 heures.

A la division Ouest : « L'ennemi a poussé ses avant-postes en deçà de la Linth jusque sur les hauteurs au nord de la Sihl.

» Demain, 10 septembre, au matin, la division Ouest marchera par le Sattel avec mission de rejeter le corps ennemi sur le haut-lac de Zurich et derrière la Linth. En aucun cas, ne le laisser pénétrer dans la Suisse centrale. Envoyer un détachement (supposé) par le Ibergeregg-Pass. »

Les têtes de colonnes du gros de cette division ne devaient pas passer Biberegg avant 8 h. 45.

Journée du 10 septembre.

Le commandant de la IVe division, colonel Schweizer, prit ses dispositions comme suit :

La division devait marcher en deux colonnes, précédée de la cavalerie, régiment IV, qui reçut l'ordre de passer la Sihl à 6 heures du matin et d'éclairer tous les chemins aboutissant au bas-fond de Schwytz.

La colonne de droite (commandant : lieutenant-colonel Zemp. Troupes : brigade d'infanterie VII, compagnie de guides 4, régiment d'artillerie 1 et 2/IV, bataillon de sapeurs 4, ambulance 28) reçut l'ordre de marcher par la Schindellegi et Biberbrücke. Le gros devait prendre une formation de rassemblement à Bennau et attendre des ordres. L'avant-garde (commandant : lieutenant-colonel Thormann. Troupes : bataillon 37 et 38, compagnie de guides 4, régiment d'artillerie

3/IV) devait pousser jusqu'à Altmatt inférieur et occuper une position sur les contreforts ouest du Kreuzweid.

La colonne de gauche (commandant : colonel Heller. Troupes : Brig. d'inf. VIII, rég. d'art. 3/IV, comp. pionniers 4, ambul. 29) devait marcher par Teufelsbrücke-Hartmansegg. Arrivé là le gros devait attendre des ordres. L'avant-garde (commandant : lieut.-colonel Fuchs. Troupes : Bat. 46 et 47) devait continuer par les hauteurs du Katzenstrick pour prendre position sur le Kreuzweid.

De part et d'autre, les avant-gardes se mirent en marche à 6 ½ heures, celle de droite partant de Schindellegi, celle de gauche partant de Teufelsbrücke. Les gros suivirent à 8 heures. Les deux régiments d'artillerie du gros prirent aussitôt position à Altenberg. Les sapeurs et les pionniers restèrent à Biberbrücke et à Teufelsbrücke pour organiser la défense de ces passages.

La cavalerie que nous avons vu partir à 6 heures prit position avec son gros à Altmatt moyen. Un détachement fut dirigé sur Alpthal.

Ces dispositions paraissent trahir de la part du chef de la division des préoccupations défensives plutôt qu'offensives. L'ordre qu'il a reçu lui impose deux tâches, l'une subsidiaire à l'autre. Première tâche : il doit s'emparer du bas-fond de Schwytz. Seconde tâche : il doit empêcher l'ennemi d'atteindre la Linth. Ce second point a-t-il influé sur sa décision en lui laissant penser qu'il ne réussirait pas sur le premier ? Cela est possible, et à voir la prudence excessive de ses dispositions on peut le croire.

Mais une considération d'une autre nature a encore pesé sur sa décision : l'incertitude de la route qu'adopterait l'ennemi et la crainte, s'il continuait une marche sur deux colonnes, l'une par Altmatt, l'autre par Einsiedeln, de ne pouvoir soutenir les deux détachements l'un par l'autre. Jusqu'à Altenberg et Hartmansegg il n'y avait aucun risque ; mais au delà, les deux routes se trouvent séparées par un chaînon montagneux de plus en plus élevé. Les communications devenaient ainsi peu aisées.

De son côté, le commandant de la VIIIe division, colonel Fahrländer, avait disposé comme suit :

Il avait lancé en avant, pour éclairer sa marche, son régiment de cavalerie. Il fit suivre celui-ci de son avant-garde

(commandant: colonel-brigadier Geilinger. Troupes : rég. d'inf. 31, comp. guides 8, rég. d'art. 1/VIII, comp. sapeurs 8) laquelle quitte Sattel à 7 h. 10.

Le gros de la division marcha en deux colonnes dès ses cantonnements à Sattel, où elles se rejoignirent. La colonne de droite, sous le commandement direct du divisionnaire, se mit en marche à 6 heures du matin, par la route Schwytz-Burg-Sattel. Elle était composée du bataillon de carabiniers 8, du régiment d'artillerie de montagne, de la XVe brigade d'infanterie, de la compagnie de pionniers 8, du 1er échelon de munitions et du lazaret de campagne.

A partir de Sattel, les carabiniers et le régiment d'artillerie de montagne, sous les ordres du lieutenant-colonel Fama, furent détachés comme flanqueurs de gauche par St-Jacob, pour de là passer derrière le Morgarten et tomber sur St-Jost et Biberbrücke.

La colonne de gauche (rég. d'inf. 32 et 1er échelon de munitions) reçut l'ordre de marcher par Seewen-Steinen-Ecce-Homo. Les régiments d'artillerie 2 et 3/VIII devait se trouver en tête à 7 h. 30 au passage du chemin de fer sur la route Hecce-Homo-Sattel de manière à s'échelonner dans la colonne de droite.

A 7 h. 30, les deux cavaleries se rencontrèrent à Altmatt. De part et d'autre, on mit pied à terre et le feu s'engagea. Une heure après, à 8 h. 30, la pointe d'avant-garde de la VIIIe division se déployait à son tour. Cette avant-garde ne se développa pas cependant sans avoir essuyé, alors qu'elle était encore en colonne, de violents feux de magasin et le tir de l'artillerie. Celui-ci n'aurait pas été sans effet, vu surtout la distance favorable.

A cette attaque, le défenseur opposa, en bonne position, à l'ouest de Kreuzweid, les deux bataillons d'avant-garde de la colonne de droite renforcés un peu après, comme réserve, par le troisième bataillon du régiment (bat. 39), qui avait marché à la tête du gros.

Cependant, la VIIIe division continuait son déployement. Elle fit occuper les hauteurs au nord-ouest d'Altmatt moyen par le 31e régiment, que le 32e vint plus tard appuyer comme réserve. Le 1er régiment d'artillerie se mit en batterie sur cette même position. Ce ne fut qu'une bonne heure plus tard que les 2e et 3e régiments d'artillerie entrèrent à leur tour en

action. Pendant tout ce temps, les combattants maintinrent leurs positions de part et d'autre, ne cherchant guère à gagner du terrain. Evidemment, du côté de la IVe, le commandement ne se sentait pas encore fixé sur le point d'attaque, car il n'avait toujours en ligne que cinq bataillons, dont trois, comme nous venons de le voir, dans le secteur de droite à l'ouest de Kreuzweid, et deux dans le secteur de gauche, à Kreuzweid même. Le reste de la division était encore à Bennau et à Hartmansegg. Le divisionnaire lui-même se trouvait en ce dernier point, peu pressé, semble t-il, de gagner sa ligne de combat.

Quant à la VIIIe division, si elle ralentissait son attaque sur sa gauche, c'est qu'elle attendait évidemment la mise en ligne de la IVe brigade, dirigée depuis Rotenthurm, par des chemins difficiles sur Samstagern et de là contre le Kreutzweid. Cette brigade, grâce aux difficultés de la marche, parvint sur les hauteurs sans cohésion suffisante; le bataillon 86, arrivant beau premier; ayant voulu, avec plus de valeur que de jugement, se jeter à l'assaut de la position ennemie, un juge de camp dut intervenir pour calmer son ardeur et le prier de reprendre un peu de champ. Son attaque demandait à être appuyée par quelques forces un peu supérieures.

Le Kreuzweid était en effet occupé par l'avant-garde de la colonne de gauche de la IVe division, bataillons 46 et 47, qui avait reçus, sur ces entrefaites, comme réserve, le bataillon 48.

Il était à peu près 11 heures quand la IVe brigade dessina son attaque sur le Kreuzweid. A ce moment, sur l'aile gauche, le 32e régiment se déploya, appuyant le 31e, et sur toute la ligne on reprit la marche en avant. Le régiment d'artillerie 1/VIII accompagna de ses pièces le mouvement et s'en vint occuper une nouvelle position près de Stiegerntaffel. Une batterie d'un des deux autres régiments ayant été envoyée pour prendre elle aussi une nouvelle position à l'ouest de la route, tomba dans un terrain marécageux et dut renoncer à appuyer le mouvement. Quant à l'artillerie de montagne, elle entre en action à ce même moment depuis les hauteurs de St-Jost, mais à une distance trop considérable pour que son tir fut d'une réelle efficacité.

En somme, l'attaque, grâce, il faut le reconnaître, aux grandes difficultés d'un terrain très coupé et fatigant, manqua un peu de cohésion. Aussi lorsque le signal de « Tout le monde

à l'attaque » donné par le divisionnaire, eût été suivi presqu'immédiatement de celui de la cessation de la manœuvre, ordonné par le directeur, colonel Kunzli, celui-ci put, avec apparence de raison, déclarer douteuse l'issue de l'engagement. L'assaillant avait l'avantage du nombre, douze bataillons en ligne contre six, mais le défenseur avait l'avantage de la position.

Il est regrettable que le chef de la IVe division n'ait pas montré plus de décision et de sentiment de l'offensive. Il a gardé à quelques kilomètres en arrière une brigade entière, paraissant attendre toujours sur quelque nouveau point une attaque qui ne pouvait se produire, la VIIIe division ayant tout son monde en ligne. Avec un peu plus de vigueur et de coup d'œil il aurait pu facilement, sinon dès le début de l'action, au moins un peu plus tard, lancer son monde en avant et profiter de la lenteur du mouvement de l'assaillant, obligé de se déployer depuis une seule route, pour le refouler dans la partie inférieure du val. Il aurait dû pour cela s'inspirer d'abord de la première partie de sa tâche, la partie offensive, plutôt que de s'arrêter trop à la seconde.

Il est juste de relever aussi que l'ordre de la direction ne marquait pas assez ce caractère offensif qu'aurait dû avoir le mouvement de la division de l'Est. Dans sa rédaction, il n'était pas fait pour inspirer confiance au chef de la division dans l'opération première dont il était chargé. Il en ressortait une nuance de doute sur la possibilité de celle-ci qui devait nécessairement provoquer l'hésitation. Les dispositions prises dès le commencement par le divisionnaire et plus tard leur appréciation sur le terrain montrent que l'hésitation a été en effet la grosse erreur de la journée.

Journée du 11 septembre.

Cette journée fut la seule des trois consacrées aux manœuvres de division contre division, qui vit un combat sérieux mené de part et d'autre avec toutes les forces engagées. Outre les troupes qu'ils avaient eues la veille sous leurs ordres, le commandant de la IVe division disposait du bataillon de carabiniers 6, le commendant de la VIIIe d'un régiment de recrues, et de 5 escadrons sur les six de la brigade du IVe corps.

La direction des manœuvres avait disposé comme suit pour cette journée ;

Division Est : — La division Est reçoit l'ordre de s'opposer coûte que coûte au passage de la Linth par l'ennemi avant le 12. Elle occupera une position fortifiée derrière la Sihl. Un détachement (supposé) occupe le Wäggithal.

Pendant la nuit du 10 au 11, cette division place ses avant-postes au nord de la Sihl, sur la ligne Schindellegi-Teufelsbrücke-Geissblum-Weissegg.

Division Ouest. — Cette division reçoit l'avis que l'armée de l'Ouest se décide à attaquer l'armée de l'Est pour la rejeter derrière la Linth. La division de l'Ouest appuiera ce mouvement par une offensive énergique. Elle marchera jusqu'à la Sihl et occupera pour ses cantonnements les vallées de la Biber et de l'Alpbach jusqu'à la rive gauche de la Sihl. Un détachement (supposé) est à Euthal ; un autre (supposé) tient le Satteleggpass.

Conformément à cet ordre, la division de l'Ouest fit cantonner son gros à Einsiedeln et dans la vallée de la Biber. Les avant-postes occupèrent Sonnenberg-Schlagbühl-Hartmannseg-Bennau.

Voici quelles furent pour le 11, les dispositions du commandant de la division de l'Est :

1. La division de l'Est occupera une position fortifiée derrière la Sihl sur la ligne Schindellegi-Etzel. L'ennemi a passé la nuit dans l'Alpthal.

2. Nous devons défendre la ligne de la Sihl entre Schindellegi et Geissblum et repousser tous les efforts de l'ennemi tendant à la forcer.

3. L'escadron 11 éclairera à la pointe du jour sur l'aile droite.

4. Les troupes occuperont la position comme suit ;

Secteur de droite : — Bat. carab. 6, rég. I d'art. 1/IV, rég. d'inf. 13 ; commandant : lieutenant-colonel Zemp (comp. guides 4).

Le bataillon de carab. 6 restera à Schindellegi avec un détachement à Hütten, et se préparera à la défense. Le rég. d'inf. 13 et le rég. d'art. 1/IV se rassembleront à 7 h. du matin vers Kastenegg.

Secteur de gauche : — Rég. d'inf, 15 et 16, rég. d'art. 2/IV

et 3/IV, sapeurs et pionniers d'inf. 4 ; commandant : colonel Heller.

Le régiment d'avant-postes n° 15 et l'artillerie occuperont le matin de bonne heure la position fortifiée de Wannengütsch ; le rég. d'inf. 16 sera à 8 h. du matin à Schönboden.

Réserve : — Le rég. d'inf. 14 sera à 8 ½ h. à l'Etzel. Les ordres ultérieurs seront donnés en temps et lieu.

Les ponts de Schindellegi, Teufelsbrücke et Egg seront détruits.

5. Les ambulances restent à Lachen.

6. Après le ravitaillement en munitions depuis les dépôts de munitions, les voitures seront dirigées sur Lachen. Le train de munitions et de bagages se rassemblera à Siebnen-Wangen.

7. Je serai à 7 h. du matin sur la position d'artillerie, sur l'Etzel.

Ces dispositions risquèrent fort d'être compromises dès le début et le furent en effet. A la pointe du jour déjà, les avant-postes de la IVe division furent vigoureusement attaqués sur leur aile gauche, et il fallut activer le plus possible la marche des régiments 16 et 14. Profitant de la nuit, la VIIIe division avait prononcé avec le gros de ses troupes un mouvement sur la droite par Willerzell, afin d'attaquer la position de l'Etzel par Schönboden-Stoffelweid.

En vue de ce mouvement, le commandant de la VIIIe division avait donné l'ordre du rassemblement suivant :

a) La brigade de cavalerie sera, à 4 h. du matin, sur la route d'Einsiedeln à Willerzell, sa pointe vers Berchli.

b) A la même heure, la XVIe brigade d'infanterie se rassemblera derrière la cavalerie comme gros de la division, avec sa pointe à Kirchof.

c) Le rég. d'inf. 30 sera à 4 ½ h. sur la route Einsiedeln-Etzel, sa pointe à la cote 867.

d) Le régiment de recrues marchera du Rothenthurm par le Katzenstrick et aura sa pointe vers 4 h. 30 sur le pont de l'Alpbach à Einsiedeln.

e) Le régiment d'artillerie de montagne se trouvera prêt à partir à 4 h. sur la place de l'abbaye d'Einsiedeln.

f) A 5 h., la brigade d'artillerie VIII occupera la position Hartmansegg-Waldwegg.

Le régiment d'avant-postes 29 reçut l'ordre d'être à 5 h. à

Hinter-Horben. Le bataillon de carabiniers 8 reçut l'ordre de garder le défilé de la Schindellegi.

Ces dispositions trahissent très clairement les intentions du commandant en chef. Démontrer sur le front de l'ennemi, l'inquiéter même sur son extrême aile droite à l'aide du bataillon de carabiniers, puis par une marche rapide sur l'aile gauche écraser celle ci en profitant de la supériorité du nombre et de l'avantage des hauteurs.

Ce plan reçut une parfaite exécution. Grâce à l'heure matinale du départ, le gros de la VIIIe division put sans rencontrer d'opposition gagner l'arête qui sert de prolongement à l'Etzel du côté de Schönboden. A ce moment, le bataillon 86 qui avait été aux avant-postes ouvrit son feu à Teufelsbrücke contre les avant-postes ennemis. Il ne tarda pas à être appuyé par l'artillerie en position à Hartmansegg. En même temps le bataillon de carabiniers 8 commençait sa démonstration à la Schindellegi.

Ce premier engagement du bataillon 86 n'eut cependant pas de résultat appréciable, et tout se borna d'abord à une fusillade plus ou moins vive. Le bataillon 85 qui devait combattre avec le 86 s'était joint, ensuite d'un malentendu, à la colonne principale marchant sur Willerzell.

Cette colonne s'était mise en marche avant le lever du soleil, profitant de l'obscurité pour mieux masquer son mouvement. La brigade de cavalerie prit les devants par Willerzell et Sonnenberg jusqu'à Stoffelweid. A la suite, venait la XVIe brigade d'infanterie, le régiment d'artillerie de montagne, le régiment de recrues, le bataillon 85.

Depuis Willerzell, la XVIe brigade convergea directement vers le nord dans la direction de Schönboden. A Schlagbühl elle se forme par régiment accolés et se mit à gravir les hauteurs, le régiment 71 à droite par Brämen, le régiment 82 à gauche par Schweigwies. Le régiment de recrues suivit, débordant plus à droite. Le bataillon 85, fut retenu un peu en arrière, en réserve générale. Le régiment d'artillerie de montagne s'arrêta à Schlagbühl où il prit une première position de combat. Plus tard, il en occupa une seconde à Brämen.

Sept heures sonnaient quand le 31e régiment atteignit la hauteur qui domine Brämen. Il put de là, avec six compagnies et à feu de magasin, mitrailler deux ou trois bataillons en position de rassemblement plus bas dans la vallée.

A ce moment, la division de l'Est n'avait à proximité sur son aile gauche que le régiment 15 Il se déploya rapidement contre Stoffelweid, s'apprêtant à résister aussi solidement que possible à cette attaque inopinée. Le régiment 16, qui avait l'ordre d'être à 8 h. à Schönboden, n'était pas près d'arriver. Il fallait profiter le plus possible, en attendant le renfort, de la position défensive. Le déploiement fut cependant gêné encore par une attaque de flanc des cinq escadrons de cavalerie qui avaient mis pied à terre faisant rage de leurs mousquetons et du tir de trois mitrailleuses Maxim.

Les régiments de la XVIe brigade continuèrent méthodique ment leur déploiement, ayant toujours Schönboden comme direction générale, mais appuyant le plus possible sur la droite. En même temps, le régiment de recrues et le bataillon 85, à couvert derrière le Stoffelweid, étaient dirigés sur Eichenmooswald. Dès que ce mouvement serait opéré, ce qui eut lieu vers 10 heures, l'enveloppement de la IVe division devait être complet.

Celle ci, pour résister à cette formidable attaque ne disposait dans ce début de l'action que de ses troupes d'avant-postes, le régiment 15. Il fut promptement appuyé au Wannengütsch par les régiments d'artillerie 2 et 3/IV. Le régiment 1/IV désigné pour coopérer avec le 13e d'infanterie à la défense du secteur droit de la position, était à ce moment à Kastenegg.

Les régiments du Wannengutsch eurent bientôt à faire à forte partie. Sur le front, la position essuyait le feu de trois régiments d'artillerie ennemie. Sur la gauche elle avait à se défendre contre un combat d'infanterie inégal et le feu du régiment d'artillerie de montagne. Les deux régiments se mirent en batterie à angle droit, protégés l'un et l'autre sur leur flanc par la pyramide du Wannengütsch, qui formait le sommet de l'angle. Malheureusement ce point n'avait pas d'infanterie pour le défendre, occupée qu'elle était à résister à la poussée sur Schönboden. Le bataillon 86 ayant donc réussi à passer la Sihl sur une passerelle de circonstance, poussa une énergique attaque sur le Wannengutsch. Celle-ci, un instant couronnée de succès, obligea le régiment d'artillerie du front à quitter sa position. Il l'occupa de nouveau, lorsqu'un détachement d'infanterie et du génie en toute hâte lancé contre le bataillon 86 eut obligé celui-ci à rétrograder.

Enfin le régiment 16 arriva à la rescousse du 15e, mais néanmoins la pression de l'ennemi sur l'aile droite se faisait de plus en plus sentir. Le commandant de la IVe division ordonnait en même temps à la majeure partie des troupes de son secteur de droite, quatre bataillons et un régiment d'artillerie, d'occuper à leur tour la position de l'Etzel; mais l'exécution de cet ordre fut lente, les troupes ne pouvant parvenir à ce point que par un long détour. Cependant, lorsque à 10 h. les têtes de colonnes du régiment de recrues apparurent à la lisière de l'Eichenmooswald, les troupes de la défense entraient en ligne, et le régiment d'artillerie prenait position.

A ce moment fut donné le signal de la cessation de la manœuvre.

Une des critiques principales émises ce jour-là, fut le départ matinal de la VIIIe division. Cette critique a généralement surpris, et cela se comprend. En principe, un départ matinal est des plus logiques lorsqu'il s'agit d'emporter une forte position comme celle de l'Etzel. Dans des cas pareils, exécuter de nuit les mouvements d'approche pour surprendre si possible au petit jour la clef de la position c'est faire de la bonne tactique. Il faut la louer et non la critiquer.

On aurait admis cette critique si la direction, dans l'intérêt de la manœuvre, au point de vue surtout de l'application régulière, normale des principes du règlement, avait fixé une heure de départ à l'assaillant. Il est probable que dans l'intention du commandement en chef, la journée devait comporter non un combat de surprise, mais l'attaque d'une position occupée et prête à recevoir l'assaillant. S'il n'en a pas été ainsi la faute en est aux ordres donnés, il fallait les faire plus précis. Tels qu'ils étaient, le colonel Fahrländer les a suivis, en se conformant à tous les principes de la guerre. Aucun reproche ne peut lui en être adressé.

Dans la presse quotidienne on a beaucoup critiqué le colonel Schweizer de n'avoir pas, dès le début de l'action, gardé plus de monde sur son secteur de gauche. Ce sont là des objections qu'il est aisé de faire après coup, une fois que l'on a vu comment l'assaillant a disposé et le point sur lequel il a dirigé son attaque. Le défenseur a cru plus prudent de tenir des troupes en suffisance sur ses deux ailes, vu les difficultés, s'il avait tenu tout son monde derrière le centre, d'arriver à temps sur l'aile menacée, et, de fait, si la position avait été

occupée plus tôt par les troupes d'avant-ligne, notamment si le régiment 16 avait été une heure plus tôt à Schönboden, soit dès 7 heures, au plus tard, l'attaque se serait déroulée moins facilement, et le défenseur aurait eu plus de latitude pour faire venir en temps utile les troupes rassemblées à Kasteneg.

Une fois la manœuvre terminée, un défilé de la IVe division fut organisé devant le chef du Département militaire, le commandant du corps d'armée et les missions étrangères. Le principal effet de ce défilé fut de faire rentrer les troupes très tard dans leurs cantonnements, sans procurer les avantages que l'on peut tirer d'une revue régulièrement organisée au point de vue de la discipline et de la bonne tenue des hommes.

La guerre de Corée.

II

Les premières hostilités devancèrent la déclaration de guerre. Cette circonstance est trop fréquente dans l'histoire militaire du monde pour qu'il y ait lieu de s'étonner. En Europe, le berceau de la civilisation, les guerres régulièrement engagées ont toujours été l'exception; voudrait-on que la Chine, qui de tous temps a repoussé la culture occidentale, et le Japon qui n'en a guère que le vernis, eussent plus que nous le respect du droit des gens?

Ces premières hostilités eurent lieu sur mer. Elles aboutirent à la destruction d'un transport chinois, le *Kowshung*.

A ce propos, on a beaucoup discuté sur la question de savoir si les Japonais ont coulé le *Kowshung* avant tout engagement ou au cours d'un engagement commencé sur d'autres points, ceci afin de marquer nettement le début de la campagne. L'enquête officielle a établi que la destruction du transport chinois a été un incident d'un engagement plus général commencé quelques heures auparavant. Voici du reste le passage de l'enquête qui le démontre:

« Le *Kowshung* se trouvait à proximité de l'île Sho-Pai-Oul, le 25 au matin; le *Tsao-Kiang* arriva en ce point et se plaça à petite distance et à droite.

» L'engagement entre deux navires de guerre chinois, le *Tschi-Yuen* et le *Kuang-Yi*, d'une part, et trois bâtiments japonais, l'*Akitsu-Shima*, le *Yoshino* et la *Naniwa* d'autre part, eut lieu ce même matin, de sept heures cinq à huit heures quinze.

» Vers huit heures trente, le *Tsao-Kiang* abandonna le *Kowshung* et fit route à toute vapeur vers l'ouest. Quelques minutes après, les navires de guerre apparaissaient; ils cherchaient le *Tsao-Kiang*. Quant ils aperçurent le *Kowshung*, l'un d'eux mit le cap sur lui. Les deux autres donnaient la chasse au *Tschi-Yuen* et au *Kuang-Yi*... »

Le *Kowshung* avait à son bord un officier allemand au service de la Chine, le capitaine von Hanneken. Agé de quarante-cinq ans environ, intelligent et de belle prestance, au surplus homme du monde, il est très aimé à Tien-Tsin, où il jouit de la confiance du vice-roi Li-Hung-Tchang. Il est en Chine depuis 1880, époque à laquelle il fut chargé de l'instruction d'une partie des troupes du vice-roi. En 1881, il fut chargé de surveiller les travaux de fortification de Port-Arthur et de Weï-Haï-Weï, et dès lors cette surveillance fut sa principale occupation.

C'est de cet officier que l'on reçut en Europe les premiers renseignements détaillés sur la destruction du transport chinois. On verra plus loin que ces renseignements furent en grande partie contredits par le résultat de l'enquête officielle. Voici le récit du capitaine Hanneken.

« L'amiral japonais ayant son pavillon sur le *Matshusima* et accompagné de deux autres navires de guerre, découvrit le vapeur anglais *Kowshung*, portant 1600 hommes de troupes chinoises à destination de la Corée, dans les eaux coréennes, à 40 milles au large de Chemulpo ; il lui fit le signal de s'arrêter et lui fit comprendre que, s'il n'obéissait pas, ce serait à ses risques et périls. Le *Kowshung* jeta l'ancre et les navires japonais s'éloignèrent à quelque distance.

» Le capitaine du *Kowshung*, confiant dans la protection du drapeau britannique, ne songea point à lever l'ancre.

» Le croiseur japonais *Naniwa* s'approcha alors et envoya un détachement à bord du *Kowshung*.

» L'officier commandant ce détachement examina avec soin les papiers du bord et, après quelque hésitation, donna au capitaine l'ordre de le suivre avec son navire. Cette attitude pro-

voqua une grande agitation parmi les troupes qui déclarèrent aux officiers anglais qu'elles ne voulaient pas devenir prisonnières, et qu'elles préféraient périr si on voulait les conduire ailleurs qu'en Chine. » Nous vous tuerons plutôt leur dirent-elles. Et elles les firent garder.

» Le *Kowshung* signala alors aux Japonais d'envoyer un autre parlementaire ; le capitaine von Hanneken expliqua la situation à l'officier japonais, lui faisant remarquer qu'il avait quitté la Chine en temps de paix, qu'il n'y avait eu aucune déclaration de guerre, que le *Kowshung* était, en outre, sous pavillon britannique, et qu'il était impossible d'exécuter l'ordre du *Naniwa*.

» Il demanda que le drapeau britannique fût respecté et que le navire fût reconduit en Chine.

» Le détachement japonais retourna alors à bord du *Naniwa* qui avertit les officiers du *Kowshung* d'avoir à quttter le bord aussitôt que possible. Les officiers répondirent qu'ils ne le pouvaient pas.

» Le *Naniwa* recula de quelques centaines de mètres, et lança aussitôt une torpille dans le flanc du *Kowshung*, en même temps qu'il lui lâchait toutes ses bordées.

» La torpille fit explosion par le travers de la soute au charbon, et cette explosion fut suivie de celle des chaudières, qui sautèrent avec un bruit épouvantable.

Au milieu d'une confusion indescriptible, les Chinois se mirent à tirailler sur le *Naniwa* auquel ils envoyèrent également quelques coups de canon.

» Le croiseur japonais continua son feu d'artillerie et logea en tout 18 obus dans les flancs du *Kowshung*, en même temps que ses mitrailleuses faisaient pleuvoir les balles sur les troupes chinoises ; ce tir à mitraille continua jusqu'après la disparition du *Kowshung* dans les flots.

» Le *Kowshung* coulait peu à peu sans que pour cela les Chinois cessassent leur feu de mousqueterie sur le *Naniwa ;* ils se défendirent jusqu'au bout. La poupe portant le pavillon anglais disparut d'abord. Quelques soldats se jetèrent à la nage pour gagner la côte ; ceux restés à bord les criblèrent de balles ; ils disaient que tous devaient périr ensemble.

» Quand le *Kowshung* eut disparu, les Japonais mirent à la mer une barque montée par des hommes armés qui firent feu sur les naufragés pendant que ceux-ci se débattaient dans

l'eau ; ils ne firent aucune tentative pour sauver la vie à personne. Ils étaient d'avis de tout massacrer.

» Le *Naniwa* partit ensuite pour porter au plus prochain consul britannique la nouvelle que le commandant avait perdu la vie.

» 150 soldats chinois réussirent à gagner un rocher où ils furent recueillis.

Au regard de ce récit, voici les dépositions faites au cours de l'enquête officielle du gouvernement japonais par le capitaine du *Koswhung* et son second. Ces dépositions ont été signées par leurs auteurs :

« Ils ont déclaré d'abord que le *Kowshung* avait été affrété par le gouvernement chinois à l'effet de transporter à Yashan (A-San) des troupes destinées à renforcer les contingents chinois qui s'y trouvaient déjà. Ils appareillèrent de Takou le 23 juillet avec leur équipage au complet et environ 1100 hommes de troupe.

» Avant d'atteindre la côte de Corée, aperçus par les croiseurs japonais, ils s'enfoncèrent dans une baie, dans l'espoir de se dérober. Néanmoins, les croiseurs les suivirent, et, en réponse à un de leurs signaux, le *Kowshung* stoppa. Alors le *Naniwa-Kan*, croiseur japonais, remit le cap au large, se dirigeant avec les autres bâtiments japonais sur un des navires de guerre chinois.

» Ce que voyant, le capitaine du *Kowshung* hissa le signal : « Puis-je faire route? » et en même temps il mit sa machine en mouvement.

» Le *Naniwa* répondit : « Mettez en panne ou je vous coule. »

» Les officiers japonais répliquent que cette injonction ne s'adressait pas au *Kowshung*, mais au navire de guerre chinois qui prenait le large et qui avait arboré le pavillon japonais.

» Le *Koswhung* stoppa de nouveau, et le *Naniwa* se plaça à petite distance, tandis que le reste de la croisière donnait la chasse aux navires de guerre chinois.

» C'est alors qu'une embarcation du *Naniwa* aborda le *Kowshung*. On déclara à l'officier qui la montait que le navire était de nationalité anglaise et on lui montra les papiers de bord. L'officier dit qu'il avait l'ordre de conduire le *Kowshung* au Japon et demande au capitaine de lui donner sa parole de le suivre.

» A cela, le capitaine Galsworthy répliqua : « Nous n'avons pas le choix, nous sommes en votre pouvoir. »

» L'officier retourna à bord du *Naniwa* et le capitaine Galsworthy avisa les officiers chinois de l'ordre qu'il venait de recevoir ; mais, après avoir tenu conseil, ces officiers déclarèrent qu'ils n'obéiraient pas, qu'il n'y avait pas de guerre, et que la Chine avait le droit de renforcer son armée en Corée.

» Le capitaine Galsworthy demanda à communiquer avec le *Naniwa* : l'officier japonais revint à bord ; il fut avisé de la position de l'affaire et averti que les Chinois ne permettraient jamais de conduire le navire au Japon. Peu après le retour de l'officier japonais sur le *Naniwa*, ce bâtiment signalait au capitaine du *Koswhung* :

« Quittez le navire immédiatement avec tous les Européens. »

» Après une courte consultation avec les Chinois, le capitaine Galsworthy répondit :

« Impossible. Le général chinois nous empêche de partir. »

» Le *Naniwa* ouvrit le feu, et lança une torpille qui n'atteignit pas le vapeur ; voyant que son navire était condamné, le capitaine Galsworthy et ses officiers se lancèrent à l'eau, les quelques Européens et son équipage suivirent cet exemple. Alors les soldats chinois du *Kowshung* tirèrent sur le capitaine et les autres, tandis qu'ils nageaient dans la direction du croiseur japonais.

» Une seconde torpille fut lancée à ce moment : elle atteignit le *Kowshung* qui sombra.

» Le capitaine Galsworthy fut recueilli par une embarcation du *Naniwa* et amené à bord, où il fut l'objet des soins les plus empressés. Il déclare que l'ordre des Japonais mit le général chinois dans la colère la plus violente et que ce général le menaça de mort s'il faisait mine de vouloir obéir. Il ne lui a pas permis d'amener un canot.

» Le lieutenant Tamplin a été également sauvé par les embarcations du *Naniwa*. D'après sa déposition, c'est entièrement par la faute des Chinois que les Européens n'ont pu évacuer le *Kowshung*.

» Aucun des officiers n'a fait allusion au tir des Japonais sur les Chinois qui cherchaient à se sauver. »

Ce récit, fait par des officiers européens sans intérêts dans la lutte brusquement ouverte entre les deux peuples de l'Ex-

trême-Orient, est sans doute plus impartial que celui du capitaine allemand, depuis de nombreuses années au service du gouvernement chinois. Nous n'entrerons pas, du reste, dans le détail de la discussion, une seule chose nous intéresse, c'est que la première rencontre des belligérants se termina à l'avantage du Japon, mettant ainsi de son côté un facteur moral important au début d'une guerre : une plus grande confiance en soi-même.

Ce succès des Japonais sur mer ne tarda pas à être suivi d'un succès sur terre. Dès les premiers jours du conflit, les Japonais avaient fait débarquer en Corée 5000 hommes de toutes armes et les avaient répartis entre Jimsen et Séoul. Les Chinois, qui avaient cru les devancer, arrivèrent plus tard, avec 2000 hommes seulement, qu'ils débarquèrent plus au nord. Les jours qui suivirent ces forces furent augmentées de part et d'autre, sans qu'il soit possible d'en déterminer exactement les effectifs.

La première rencontre sérieuse eut lieu le 29 juillet. Les Chinois, dont la tactique est purement défensive, et qui, suivant leur habitude, s'étaient terrés derrière d'épais retranchements, occupaient une position à Songwan, non loin de la côte. Les jours précédents, les Japonais, commandés par le général Oshima, avaient vainement tentés de les déloger. Ils y parvinrent le 29, après avoir dirigé leur attaque, à l'aide d'un mouvement tournant, sur une aile de la ligne chinoise. Les Célestes, voyant leurs retranchements débordés, s'enfuirent en désordre.

Voici d'ailleurs sur cette journée les détails parvenus trois semaines plus tard en Europe :

« Le 28 juillet à minuit, l'armée japonaise vint, à la faveur de la nuit, se placer dans un bois de pins situé à 700 mètres des retranchements chinois, afin de prendre ses dispositions pour l'attaque contre le camp ennemi. En ce moment les positions des deux armées étaient séparées par une rivière appelée Au-Song. Un pont reliant les deux rives avait été précédemment détruit par les Chinois qui avaient construit, en outre, en aval de la rivière, une digue qui fit déborder l'eau et occasionna la mort de 15 soldats japonais appartenant à l'avant-garde. Une fois réunie dans le bois, l'armée japonaise se divisa en deux groupes. Le groupe de gauche se mit le premier en marche à minuit quinze, celui de droite deux heures après.

A peine celui-ci avait-il fait 300 mètres de chemin qu'il se trouva en face de l'ennemi, ce qui fait croire que les Chinois de leur côté méditaient une attaque contre le camp japonais. Les Célestes ouvrirent immédiatement le feu, mais les Japonais ripostèrent vigoureusement et les contraignirent à se replier dans leurs retranchements en laissant 70 morts sur le terrain.

» Pendant que la droite japonaise était ainsi aux prises avec l'ennemi, la gauche, commandée par le général Oshima, contournait la rivière et arrivait en face des positions fortifiées de Songhwan et les canonnait avec des pièces de campagne. Au bout de deux heures, les Chinois étaient obligés d'abandonner les ouvrages avancés et de se replier sur les retranchements élevés au pied de la colline.

» Les deux groupes japonais, ainsi qu'il avait été convenu, s'avancèrent alors sous une pluie de balles à laquelle leurs pièces répondirent de leur mieux. Arrivée à une centaine de mètres des ouvrages chinois, une colonne fut détachée de la gauche et chargée de contourner la colline afin de prendre l'ennemi à revers. La manœuvre réussit à merveille. En même temps les deux corps attaquaient simultanément chacun d'un côté le camp chinois. Se voyant pris de trois côtés, les Chinois s'enfuirent dans la direction d'A-san abandonnant leurs armes, leurs provisions et leurs bagages. Sur toute la route de Songhwan à A-san on voyait des uniformes chinois que leurs propriétaires avaient quittés pour endosser des vêtements coréens dans le but de tromper les Japonais qui les poursuivaient.

» A six heures du matin, le camp des Célestes était occupé par les Japonais, puis laissé à la garde d'un fort détachement, tandis que le gros de l'armée divisé toujours en deux colonnes se mettait successivement à la poursuite des fuyards. La droite japonaise, commandée par le lieutenant-colonel Takeda, chargée de couper la retraite à l'ennemi, arriva la première au camp d'A-san vers quatre heures de l'après-midi. Elle n'y rencontra qu'une cinquantaine de soldats chinois qui prirent la fuite après avoir tiré quelques coups de feu. Le lendemain de bonne heure, la gauche arrivait à son tour à A-san. Bien que le camp d'A-san fût fortifié, les Chinois, prévoyant la poursuite dont ils ont été l'objet, ne s'y arrêtèrent pas; ils continuèrent leur retraite dans la direction de Chungjin sur la route de Chine, Après s'être reposés à A-san, les Japonais détruisirent les ouvrages fortifiés afin d'empêcher les Chinois

de les réoccuper et rentrèrent à Songhwan. Les troupes chinoises étaient au nombre de 3500. Leurs pertes tant en tués qu'en blessés se sont élevées à 500; celles des Japonais à 70. »

Nous ne garantissons pas le chiffre de ces pertes ; nous ne croyons même pas qu'il faille se flatter de connaître jamais les chiffres exacts. Mais peu importe ; la question intéressante n'est pas de savoir que tant de Japonais, tant de Chinois ont mordu la poussière, mais bien que dès le début de la campagne, et dans le premier engagement sérieuxsur terre, la victoire est encore demeurée aux Japonais.

A partir de ce moment, les événements traînèrent en longueur, soit sur mer, soit sur terre. La flotte chinoise n'osant se mesurer avec les vaisseaux japonais resta à l'abri de Weï-Haï-Weï et de Port-Arthur. C'est par voie terrestre que les renforts sont acheminés sur la Corée, marche longue et pénible, d'autant plus malaisée que le soldat chinois ne brille pas par la discipline et que grâce à la corruption incroyable qui règne parmi les fonctionnaires impériaux, l'administration militaire est hors d'état de fournir à un corps de troupes un peu considérable la nourriture et le matériel nécessaires.

Moukden, la ville sacrée des Chinois, devait leur servir de point de départ dans leur marche sur la Corée. C'est une grande et belle cité où résidèrent les ancêtres de la dynastie actuelle et où reposent leurs tombeaux. De bonnes voies de communication la relient au reste de l'empire; en revanche, du côté de la Corée, les chemins sont détestables, s'il peut être question de chemin. Qui plus est, la distance qui sépare Moukden de la frontière coréenne est de 200 kilomètres. Néanmoins les Chinois franchirent cette frontière, à fin juillet déjà, et marchèrent sur Séoul.

Pendant ce temps, les Japonais, maîtres de la mer grâce à l'inaction de la flotte chinoise, opérèrent eux aussi leur concentration. A l'aide de transports ils débarquèrent leurs troupes à Chemulpo, c'est-à dire à une journée de marche de Séoul, qu'ils avaient du reste occupé dès le début des hostilités. D'autres troupes furent également débarquées sur la côte orientale à Yuan San, d'autres enfin sur la côte occidentale à Hoang-Tjou. Formant ainsi trois colonnes, les Japonais commencèrent une marche concentrique sur Hpieng-Yang jusqu'où s'étaient avancés les Chinois.

Hpieng-Yang est une ville d'une certaine importance, chef-lieu de la province du même nom. Elle est située sur la route de Séoul en Chine, dans une contrée accidentée et dans une vallée que traverse la rivière Ta-Tong.

La marche de ces colonnes fut longue. Le mouvement s'opérait sur une distance de 200 kilomètres et à travers une région très difficile. La colonne de l'est, entr'autres, avait à parcourir 120 kilomètres, en grande partie dans les montagnes, car il lui fallait traverser la chaîne qui traverse la Corée du nord au sud. En outre, le temps était déplorable. Une pluie abondante ne cessait de tomber, entraînant une importante chute thermométrique. Le mouvement fut donc suspendu plusieurs semaines, ou ne s'effectua que par de très courtes étapes.

Si les Chinois avaient été commandés par des généraux dignes de ce nom, ils se seraient hâtés de profiter des avantages de leur position centrale à Hpieng-Yang pour se porter successivement sur les trois colonnes ennemies trop éloignées les unes des autres pour se soutenir mutuellement et les auraient battues séparées. Mais les officiers chinois paraissent n'avoir, en fait de stratégie, que des notions très vagues, et quant à la tactique, la seule qu'ils connaissent est de se fortifier sur leur front pour attendre derrière les parapets l'attaque de l'adversaire. C'est ce qu'ils firent. Ils prirent une position au sud de Hpieng-Yang, remuèrent force terre sur leur front dirigé contre Séoul, et attendirent les événements. Ils lancèrent toutefois, dans la direction de Séoul, quelques troupes avancées avec lesquelles l'avant-garde de la colonne japonaise du centre ne tarda pas à entrer en contact. Il y eut diverses escarmouches, entre autres à Chung-Hwa, à mi chemin environ de Séoul à Hpieng-Yang.

A en juger par les dépêches parvenues à ce moment en Europe, ces escarmouches eurent des résultats variés. Cela est fort probable. C'est la loi de la guerre que des succès sont parfois interrompus par des revers momentanés. Une armée victorieuse dans l'ensemble de ses opérations peut subir quelques échecs partiels. Il ne faut donc pas, de parti pris, rejeter comme absolument faux, les renseignements de source chinoise parlant de défaites japonaises; il importe seulement de les ramener à leur exacte proportion, celle d'escarmouches entre petits corps avancés, escarmouches sans influence sur les mouvements du gros.

La suite a du reste amplement prouvé que quelque ait été l'issue des engagements d'avant-garde, le plan des Japonais ne s'accomplissait pas moins. Dans la seconde semaine la jonction des trois colonnes s'opérait sur le front et les flancs de la position.

La colonne du centre, qui la première avait pris le contact, fut aussi la première à s'engager. Le 12 septembre, elle arriva en vue de la position chinoise et fit le lendemain une reconnaissance sur le front de cette position. Elle attira ainsi l'attention des défenseurs qui la saluèrent de quelques coups de canon. Le 14, il n'y eût pas d'opération ; on attendait l'arrivée des colonnes latérales qui seules pouvaient exercer une influence décisive. Il n'était guère possible en effet de forcer les Chinois de front, leurs ouvrages étant solides, et le soldat chinois, pour peu qu'il soit abrité, luttant avec une grande ténacité. Le samedi 15, les Japonais recommencèrent sur le front leur démonstration ; ils firent avancer leur artillerie qui quoique supérieure comme tir à l'artillerie chinoise, ne put affaiblir suffisamment la ligne chinoise pour permettre de gagner du terrain. C'est le 16, au matin, que devait se faire l'effort final, l'arrivée des deux colonnes de Yuan-San et de Hoang-Tja devant décider de la journée. Elles firent irruption à la fois sur les deux ailes de l'ennemi, non sans que la première eut à repousser une attaque de la cavalerie chinoise. Mais celle-ci ne put soutenir le feu des tirailleurs japonais, et obligée de battre en retraite, elle alla ajouter encore à la confusion qui régnait dans les retranchements de la défense. Quelques régiments chinois luttèrent cependant avec ardeur, mais enveloppés de toute part, écrasée sur ses deux ailes et poursuivie sur son front par un feu d'artillerie des plus violents, l'armée chinoise n'eut bientôt plus d'autre ressource que la fuite. Celle-ci s'effectua dans le plus grand désordre et avec des pertes nombreuses. Quantité d'armes, de munitions, de bagages, de drapeaux, tombèrent entre les mains du vainqueur.

Cette victoire ouvrait à l'armée japonaise les portes de la Chine et la route de Moukden.

De même que le combat de Songhwan avait eu son pendant sur mer par la destruction du *Kowshung*, la bataille de Hpieng-Yang fut appuyée sur mer d'un brillant succès. Après avoir longtemps et inutilement cherché le contact avec la flotte chinoise, l'escadre japonaise finit par la découvrir à l'embouchure,

du Ya-Lu, rivière qui forme la frontière entre la Chine et la Corée.

Nous disons que les navires japonais avaient jusqu'alors vainement tenté d'aborder la flotte chinoise. Pendant tout le mois d'août en effet, et les deux premières semaines de septembre, ils avaient croisé tantôt dans le golfe du Petchili, tantôt plus au nord, dans la baie de Corée. Ils avaient même essayé d'une surprise contre Port-Arthur, surprise inutile, car ce fort est suffisamment armé et solide du côté de la côte pour exiger un siège en règle. Toujours les Chinois s'étaient dérobés, laissant la mer ouverte aux Japonais, qui, nous l'avons vu, en avaient largement profité pour activer leur concentration en Corée.

Les recherches des Japonais ne devaient cependant pas rester éternellement inutiles, et le 17 septembre, deux jours après la bataille de Hpieng-Yang, ils devaient aussi se mesurer avec une flotte chinoise que commandait l'amiral Ting-Ju. Laissons la parole à l'aide-de-camp, qu'au lendemain de sa victoire l'amiral japonais Ito envoya au mikado pour lui faire connaître le détail de l'action :

« L'escadre était restée quelques jours dans l'estuaire de Hpieng-Yang, coopérant avec les forces de terre de la rivière Ta-Tong. Le 16 au matin, nous fûmes avisés que Hpieng-Yang venait d'être pris; l'amiral Ito appareilla de suite, — route au nord — avec onze bâtiments et le croiseur auxiliaire le *Saikio* qui portait l'amiral Kabayama, de l'état-major général de la marine, en inspection sur le littoral.

» Le 17 au jour, nous passons Haiyantau ; vers onze heures, nous apercevons la baie Takuchad, sur la côte de Mandchourie, et bientôt nous acquerrons la certitude que des bâtiments sont de ce côté. Nous avançons et nous arrivons rapidement en vue de quatorze navires chinois et quatre torpilleurs. Nous reconnaissons bien les bâtiments suivants : *Ting-Yuen, Chen-Yuen, Lai-Yuen, Ping-Yuen, Ching-Yuen, Tschi-Yuen, King-Yuen, Tschao-Yong, Yang-Ouei, Kuang-Ping, Kuang-Ki ;* deux autres navires sur lesquels nous n'avons pas de notion complètent la flotte chinoise.

» Tous ces bâtiments manœuvrent pour sortir de la baie et marcher à notre rencontre, formant un croissant assez fermé. A 4000 mètres, l'amiral chinois ouvrit le feu, les autres l'imitèrent. Nous étions sur une seule ligne, l'amiral au centre,

sur le *Matsu-Schima :* bravement le *Saikio* avait pris place parmi les combattants, malgré son faible armement. Pour ne pas gaspiller inutilement les munitions, nous attendîmes que la distance fut réduite à 3000 mètres pour répondre au feu de l'ennemi.

» On ne tira, dans ces conditions, qu'un petit nombre de coups, mais bientôt, conformément aux ordres de l'amiral, notre flotte manœuvra de manière à concentrer ses feux sur un côté de l'escadre chinoise, puis sur l'autre. L'amiral Ting, se forma alors en ligne de file ; une canonnade des plus violentes s'engagea entre les deux partis, entre des distances variant de 2000 à 3000 mètres.

» Nous constatâmes très vite que notre tir était infiniment supérieur à celui de l'ennemi. Très peu de projectiles arrivaient jusqu'à nos bâtiments ; au contraire, nous les touchions continuellement et de la façon la plus efficace. Presque tous nos canons étaient de modèle nouveau et faisaient une excellente besogne. Au bout de quelque temps, l'amiral chinois s'inquiéta apparemment de sa mauvaise situation ; il rompit sa ligne, et deux ou trois de ses bâtiments foncèrent sur nous à toute vitesse. Le combat se fit acharné, mais la masse de métal que lancèrent les Chinois dans ce mouvement ne nous ébranla pas ; un de leurs navires, le *Lai-Yuen,* croiseur cuirassé, fut très maltraité dans cette aventure. Et lorsque les Chinois reprirent leur ligne de formation, nous dirigeâmes tous nos feux sur les navires endommagés, en particulier sur le *Lai-Yuen*

« Ce bâtiment était perdu, il s'enfonçait à vue d'œil ; ses canonniers restèrent à leurs pièces jusqu'à la dernière minute. finalement le *Lai-Yuen* coula lentement, l'arrière le premier. Son avant se dégagea presque en entier ; le croiseur resta une minute et demie dans cette position, puis il disparut à jamais. Nous n'avons pas lancé de torpille sur ce bâtiment, c'est le canon qui l'a anéanti. Sur notre flotte, l'enthousiasme était indescriptible, nos équipages redoublaient d'ardeur, nos officiers exultaient de satisfaction.

» Maintenant, au *Tschi-Yuen.* Il est visiblement en mauvaise condition. Nous le couvrons de projectiles et il coule bientôt avec tout son équipage.

» A notre tour, maintenant. Le *Saikio* avait attaqué de son mieux avec ses canons, mais il n'est pas fait pour combattre

en ligne contre des cuirassés (c'est un paquebot armé en guerre), aussi courut-il fréquemment les plus grands périls. Les Chinois voyaient bien que c'était un *faible* navire. Un obus du *Ting-Yuen* l'atteignit et détruisit son appareil à gouverner; le *Saikio* était hors de combat! Il chercha alors à sortir de la ligne en gouvernant avec ses hélices ; mais, en manœuvrant, il arriva à 80 mètres du *Ting Yuen* et du *Chen-Yuen* (cuirassés), qui s'étaient lancés à sa poursuite à toute vapeur. Les commandants Chinois pensaient évidemment que le *Saikio* cherchait à leur donner un coup d'éperon, ils manœvrèrent de manière à le parer, lui laissant ainsi de l'espace. Le *Saikio* en profita pour se dérober vers le sud de toute la vitesse qu'il pouvait encore donner. Les Chinois lui lancèrent deux torpilles, mais sans succès. Le feu, qui avait diminué pendant cet incident, reprit avec une plus grande énergie.

» Le croiseur le *Tchao-Yang* était sur une roche, en partie désemparé, et cependant il continuait à combattre contre deux de nos croiseurs qui le serraient de près. Bientôt il s'enfonça par l'arrière et coula en eau profonde. On ne voyait plus que les deux tiers de ses mâts. L'équipage, réfugié dans le gréement, poussait des cris de détresse. C'était un spectacle lamentable; mais le combat était trop acharné pour qu'il nous fût possible de prêter assistance à ces malheureux. Au même moment, le *Yang Ouei* se retirait lentement de la ligne de bataille; il roulait fortement, une fumée épaisse sortait de ses flancs.

» Nous étions nous mêmes éprouvés, mais non autant que l'ennemi. Un obus avait éclaté sur le *Matsu-Shima*, démontant le canon de 12 centimètres à tir rapide de l'avant et tuant un certain nombre d'hommes. Le canon avait été lancé avec violence contre le navire, en lui faisant des dommages considérables. Le *Matsu Shima* avait été l'objet des attentions chinoises depuis le commencement du combat. Son commandant en second, son premier lieutenant étaient tués, 120 hommes avaient péri ou étaient blessés. Mais le bon navire flottait toujours.

» L'amiral Ito et son état major passèrent sur le *Hashidate* ; quelques minutes après, ils étaient au plus fort du feu. Entre temps, le *Hiyei* avait été l'objectif de deux puissants navires chinois. Manœuvrant habilement, il leur répondit jusqu'au moment où un obus mit le feu à ses aménagements en bois ;

un second projectile, éclatant dans le poste des blessés, tua le médecin, son aide et plusieurs des blessés. Son capitaine sortit de la ligne pour éteindre l'incendie ; cela fait, il reprit son poste de bataille.

Le croiseur le *Yoshino* s'était comporté admirablement. Quand il s'aperçut que le *Hiyei* était désemparé, il manœuvra de façon à le couvrir, prit sa place et attaqua l'ennemi avec la plus grande vigueur. Atteint par de nombreux projectiles, il eut des avaries dans sa barbette de l'avant ; mais ses dommages ont été promptement réparés.

» Les Chinois cherchèrent plusieurs fois à se servir de leurs torpilleurs, mais on les surveillait avec soin. Se tenant dans la hune, le capitaine de la canonnière l'*Akagi* suivait tous leurs mouvements et les signalait au moyen de pavillons. Il était là quand un projectile coupa le mât, la hune s'effondra sur le pont, le capitaine et les deux hommes en vigie furent tués. Le premier lieutenant prit le commandement et continua à combattre jusqu'à ce que la nuit mit fin à la lutte.

» A la tombée de la nuit, une fumée dense sortait du cuirassé *Ting-Yuen* et des croiseurs cuirassés *King-Yuen* et *Ping-Yuen ;* nous présumions qu'ils étaient en feu. Une grande confusion régnait sur ces bâtiments, mais ils ne se retiraient pas. Les Chinois ne tiraient plus que par intermittences.

» Au coucher du soleil, la flotte chinoise était en pleine retraite. Nous prîmes le large, dans l'intention de l'attaquer de nouveau le lendemain matin. La nuit était noire. Nous réglâmes notre vitesse sur celle des navires avariés les plus lents ; nous nous éloignâmes par précaution de la flotte chinoise, afin de ne pas être exposé à une agression de ses torpilleurs.

» A la nuit, l'ennemi n'était plus en vue. Nous cherchâmes à le retrouver au petit jour, mais sans succès !

» Il avait dû se réfugier dans quelque port. Nous avons trouvé sur le théâtre de l'action le croiseur le *Yang-Ouei* échoué et abandonné. Nous l'avons achevé avec une torpille; c'est la seule que nous ayons employée.

» Nous n'avons pas perdu de bâtiment ; trois de nos navires sont cependant sérieusement endommagés. Mais tous, sauf le *Matsu-Shima*, peuvent être réparés provisoirement à la mer ; le navire-amiral a été forcé de quitter la flotte. Je suis parti dès le torpillage du *Yang-Ouei*. La conduite de nos équipages a été au dessus de tout éloge. »

Course du bataillon de recrues n° 2 de la Ire division.

Les 24, 25 et 26 septembre, le bataillon de recrues N° 2 de la Ire division a fait un exercice de marche et de combat dans le Jura vaudois sous la direction de M. le colonel Isler, instructeur en chef du Ier arrondissement. Ce bataillon comptait 1034 hommes, répartis en six compagnies, dont quatre avaient fait leur cours d'instruction à Lausanne et étaient commandées par le major Castan, commandant du bataillon de carabiniers 2 E, et dont les deux autres arrivaient d'Yverdon, sous les ordres du major Bonzon, commandant du bataillon de fusiliers 3 L.

Partis le 24 au matin, ces deux détachements se sont rencontrés dans un premier engagement au Mauremont, au-dessus de la gare d'Eclépens; de là, le détachement Bonzon battant en retraite et l'autre le poursuivant, le bataillon s'est dirigé sur Croy, Romainmôtier et Vaulion, où il a pris ses cantonnements. Le 25, les détachements ont continué leur marche par le Molendruz, le versant septentrional du Mont-Tendre et le Marchairuz. Entre huit et neuf heures du soir, ils arrivaient à St-Georges, Longirod et Marchissy. Ils y passèrent la nuit. Deux engagements marquèrent cette journée, l'un à Molendruz, à Pré-de-Joux, l'autre au pied du Mont-Tendre, à Pré-de-l'Haut. Enfin le 27, deux des compagnies Castan ayant passé sous les ordres du major Bonzon, celui-ci reprit l'offensive et poursuivit son adversaire par Gimel, Bière, Apples, jusqu'à Cossonay, d'où la troupe regagna Lausanne et Yverdon en chemin de fer. Un combat eut lieu ce jour-là sur les hauteurs à l'ouest de Senarclens.

Notre intention n'est pas de reprendre avec détail les péripéties de ces journées. Cela n'intéresserait qu'un nombre limité de lecteurs, qui, au surplus, n'en retireraient pas grand enseignement. Nous préférons jeter un coup d'œil sur la tenue générale de la troupe, exposer les principales erreurs relevées par la critique, et, si possible, rechercher les moyens d'y remédier. Ainsi compris, notre récit sera peut-être de quelque utilité aux officiers subalternes du Ier corps d'armée qui se préparent aux prochaines grandes manœuvres.

La marche.

La marche, à laquelle depuis quelques années on voue, avec raison, un soin particulier, laisse encore à désirer sous plusieurs rapports. Il faut reconnaître que la faute en est surtout aux officiers subalternes et aux sous-officiers qui ne paraissent pas se rendre compte de l'importance d'une stricte discipline de marche. Celle-ci est cependant la meilleure manière, d'une part, de réduire dans la limite du possible les fatigues de l'étape, d'autre part, d'obtenir rapidement, en cas de surprise, par exemple, le passage aux formations de combat.

Il est nécessaire tout d'abord d'éviter avec soin les à-coups. Rien n'est fatigant et énervant pour le soldat que ces courts trajets au pas de gymnatique suivis d'un brusque arrêt au moment duquel on se raidit pour résister à la poussée du camarade qui suit et ne pas talonner celui qui précède. Il y a là une succession d'efforts tout à fait inutiles.

Pour les prévenir, le chef de compagnie mettra son attention à chaque départ, à prendre sa distance de la subdivision qu'il suit, puis, à régler son pas, montre en main. Il doit y arriver à une seconde près, ce qui n'est point si difficile. Pour peu qu'il ait le sentiment du rythme, il aura bientôt sa cadence dans l'oreille. Il se contrôlera du reste fréquemment à l'aide de sa montre et le fera surtout lorsque quelqu'un viendra marcher à ses côtés et converser avec lui. Dans ce cas-là, la tendance est presque toujours de hâter le pas; il y a excitation inconsciente et réciproque; il faut donc redoubler d'attention.

Mais quelque soin que prenne le chef de la compagnie de bien régler le départ, il faut encore qu'il soit secondé par ses sous-ordres, les chefs de sections et les sous-officiers répartis le long de la colonne. La tâche de ceux-ci est de veiller à ce qu'au signal de la mise en marche tout le monde soit prêt à partir, chaque homme à son rang et que chacun parte. Il est clair que si dans une section les hommes sont en retard, le trouble se met d'emblée dans toute la fraction de la colonne qui suit cette section.

Pour réparer cette première faute, on en commet généralement une seconde. « Serrez, serrez » crient à l'unisson lieu-

tenants, sergents et caporaux; sur quoi chacun se met à courir. C'est une erreur. Il n'est pas nécessaire de courir, il ne faut même pas le faire. Que le lieutenant ordonne simplement d'allonger un peu le pas, ou s'il veut presser la cadence, qu'il commande, conformément au règlement, le pas accéléré, ce sera amplement suffisant et il aura l'avantage de fatiguer moins ses hommes. Gardons le pas gymnastique pour le combat, c'est à ce moment qu'il devient utile. Sur la route son emploi doit être une rareté.

L'ordre que l'on exige au départ, il faut l'exiger pendant toute la durée de la marche. Ceci est infiniment plus difficile, moins par la faute des hommes que parce que l'énergie des chefs se lasse. Vers la fin de l'étape, fatigués eux-mêmes, les chefs ne mettent plus la même insistance, la même volonté à tenir leur troupe en main. Ils laissent passer un détail, puis un autre, et de petite négligence en petite négligence, c'est tout le lien de la discipline qui se relâche. Un homme quitte le rang sans permission. Son voisin s'apercevant que cette infraction n'a donné lieu qu'à une molle observation, quitte le rang à son tour et va prendre place dans le rang précédent pour causer avec un camarade. Pour peu que deux ou trois autres suivent cet exemple, voilà la colonne qui se raccourcit au fur et à mesure qu'elle s'élargit. Les à-coup vont recommencer. Ainsi, à l'heure où la discipline serait le plus désirable pour éviter un surcroît de fatigue à des hommes déjà fatigués, le relâchement commence.

Le chef de section qui marche en queue de la compagnie doit plus qu'un autre encore avoir l'œil ouvert. L'ordre est plus difficile à conserver à la fin de la colonne qu'à la tête, car c'est là que les fluctuations de la marche se répercutent de la manière la plus sensible. En outre, le manque d'ordre dans les dernières files d'une subdivision, rend plus difficile la tâche des chefs de la subdivision suivante; ils doivent lutter auprès des hommes contre le mauvais exemple de leurs camarades. Il est donc du devoir d'un commandant de compagnie, si le chef de la dernière section de la compagnie précédente remplit imparfaitement sa tâche de surveillance, d'attirer sur ce fait l'attention de son collègue de la dite compagnie.

L'ordre dans les files n'a pas seulement pour effet de diminuer la fatigue de la course, il a encore cet avantage de faire gagner aux hommes du temps pour le repos. Plus l'ordre est

parfait, plus rapidement seront formés les faisceaux au moment de la halte-horaire, et plus vite les hommes pourront s'asseoir. La pratique admet actuellement comme signal de la halte, le double coup de sifflet. Au premier les hommes reprennent l'alignement dans les files, et la colonne serre sur la droite de la route. Au second tout le monde s'arrête et les faisceaux sont formés sans autre.

Cette manière de procéder ne paraît pas encore être entrée dans toutes les têtes. Il arrive fréquemment que dès le premier coup de sifflet, une partie des hommes s'arrêtent. « Serrez, serrez », disent immédiatement les sous-officiers. On serre, et comme d'habitude on serre trop, parce qu'on y met trop de hâte. Au même moment le second coup de sifflet retentit, la tête de colonne s'arrête, et l'on doit desserrer en arrière pour avoir la distance nécessaire pour les faisceaux. De là du désordre, un supplément d'efforts et une perte de temps pour le repos. Il est donc bon que les chefs de section, lorsqu'approche l'heure de la halte-horaire, rappellent à leurs hommes comme il faut procéder. Il sera bon de le faire au début de la journée, au moment des premières haltes, et souvent il y aura lieu de le répéter à la fin, lors des derniers kilomètres.

Une fois la colonne arrêtée, on donne la permission de sortir, à gauche ou à droite. Cette permission est généralement mal comprise; des officiers mêmes ne semblent pas toujours en savoir la véritable signification. Ainsi, nous avons vu un officier, au milieu d'une halte-horaire, obliger des hommes à quitter le côté droit de la route, où ils étaient plus commodément étendus, pour s'aller asseoir à gauche où le talus s'y prêtait moins. A notre avis, c'était une erreur. Sur la longueur parfois grande d'une colonne, il ne sera pas toujours possible que les hommes sortent partout du même côté. Il faut donc donner à cette permission une interprétation large et non pas restrictive.

Nous allons plus loin. Non seulement nous ne voyons pas dans cette permission un ordre de n'occuper qu'un seul des côtés du chemin, mais nous l'envisageons surtout comme une faculté donnée aux hommes de quitter un instant la colonne pour aller accomplir en dehors de la route leurs besoins naturels. Là est pour nous la véritable signification de cette autorisation. On ne veut pas, lorsqu'ils sont obligés de s'écarter

un instant, qu'ils se disséminent dans toutes les directions, mais que tous aillent autant que possible du même côté. Quant à l'endroit où ils s'assoient ou se couchent pour profiter des quelques minutes de repos que leur accorde la halte-horaire, peu importe que ce soit à gauche ou à droite; dès l'instant qu'ils ne s'éloignent pas, qu'ils restent au bord du chemin, ils peuvent choisir l'endroit le plus confortable.

Puisque nous avons abordé ce point, un mot sur l'unité qui stationne, faisceaux liés, en formation de rassemblement. Ici encore la permission de sortir s'adresse aux hommes qui ont des besoins naturels à satisfaire. Les autres doivent rester derrière les faisceaux, couchés s'ils le veulent, mais à proximité immédiate de leurs armes. Il n'est pas essentiel de rappeler cela, car il n'est pas rare, lorsqu'un chef de subdivision permet de sortir, de voir tous les hommes en profiter pour s'aller étendre à gauche ou à droite des faisceaux, où le plus souvent ils ne sont pas plus commodément installés que s'ils étaient restés derrière.

Enfin, lorsque d'une formation de rassemblement une unité quelque peu importante, bataillon ou régiment, se met en marche, on voit souvent se commettre une autre faute. A l'ordre donné par le chef de l'unité de partir en colonne de marche, tous les sous-ordres, commandants de compagnie ou chefs de section commandent le garde à vous à leurs hommes. C'est parfaitement inutile. Un régiment en colonne de marche met 10 minutes à défiler; un bataillon en met 3. Que les commandants des dernières unités laissent donc la troupe profiter des minutes qui séparent son départ de celui des unités précédentes. Cela ne sert à rien de fatiguer les hommes avant l'heure, et plus on les aura ménagés lorsqu'il était possible de le faire, plus on pourra leur demander lorsqu'aura sonné le moment d'agir avec énergie.

Encore une critique sur laquelle insiste M. le colonel Isler, et qui a trait à la marche dans la montagne. Il faut, avant le départ, s'enquérir de la nature des chemins, et prendre immédiatement la formation conforme au tronçon le plus étroit. Rien n'est fatiguant et énervant pour les hommes comme ces changements continuels de formations pour passer de la colonne de marche à la colonne par files, pour revenir un kilomètre plus loin à la colonne de marche, etc., etc. Il en résulte de continuels allongements et raccourcissements de colonnes,

qui ne vont pas sans nombreux pas de gymnastique et sans nombreux à-coup. Ce sont choses qu'il faut éviter et qu'il est aisé d'éviter.

Le combat.

Nous avons retrouvé dans les petits combats du bataillon de recrues les mêmes fautes que l'on entend relever dans toutes nos manœuvres. Mépris du feu de l'adversaire, déployements tardifs, ralliements trop lents et sans ordre suffisant, oubli d'envoyer des patrouilles de combat, erreurs sur les flancs et autres du même genre. Il est curieux d'observer la régularité avec laquelle ces erreurs se produisent. De la part des plus jeunes officiers, dont la pratique est peu développée, et qui n'ont pas encore entendu de nombreuses critiques, il n'y a pas trop lieu de s'étonner, mais de la part d'officiers plus anciens, qui tous ont fait, outre leurs écoles d'instruction régulières, deux ou trois cours de répétition, cela est plus regrettable. Il va sans dire que notre système militaire, avec ses services intermittents, rend sensiblement plus compliquée la tâche de nos officiers, mais nous croyons que si au civil il prenait cette tâche un peu plus au sérieux et y consacrait quelquefois un instant de réflexion, beaucoup des fautes qu'ils commettent et qui sont de simples oublis et nullement de l'ignorance, seraient infiniment moins fréquentes. Il va sans dire qu'il ne suffit pas de relire de temps en temps ses règlements. Il faut surtout penser et se poser des problèmes d'ordre pratique. Un règlement ne vaut que par l'interprétation intelligente qu'on en fait. Son étude ne sera réellement fructueuse que par la recherche de sa meilleure application dans des hypothèses que l'on se forge soi-même, sur le terrain surtout, au cours d'une promenade, par exemple, ou d'une course entreprise un jour de vacances. Il est certain que si, aujourd'hui, où la tâche de l'officier dans le rang devient de plus en plus importante, cet officier se contente comme travail militaire des dix-huit jours qu'il passe tous les deux ans sous les drapeaux, il est voué à l'insuffisance. On le remarque surtout pour le grade de Ier lieutenant. Le lieutenant vient de passer par une série de cours d'instruction dont le souvenir est encore plus ou moins gravé dans sa mémoire. Le capitaine est au bénéfice d'une école centrale et d'une école de chef de compagnie. Seul, le Ier lieutenant est

dans une situation d'infériorité. Il ne peut la racheter que par l'étude dans la vie civile, et malheureusement ils sont trop rares ceux qui se rendent compte qu'il y a là pour eux un devoir.

Une autre chose nous a beaucoup frappé: c'est combien vite nos jeunes officiers se laissent démoraliser. Parce qu'ils ont fait une école particulièrement pénible et parce que leurs supérieurs ne passent pas leurs journées à leur faire des compliments, on en voit la bonne moitié prêts, ou peu s'en faut, à jeter le manche après la cognée. Cela n'est pas d'un bon exemple sur la troupe et surtout cela n'est pas viril. Il faut avoir plus de ressort que cela, lutter par la volonté, et se rappeler qu' « à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ».

Trop longtemps on a considéré chez nous la fonction de l'officier comme un privilège; il est bon de revenir de cette croyance erronée. L'officier doit se dire que si l'on a pour lui une considération plus grande, qui se traduit par certains avantages matériels, c'est parce qu'il est tenu de travailler davantage. La troupe peut avoir droit à des loisirs dans un service d'instruction. Pour l'officier, ce droit n'existe pas. Il peut se reposer sans doute, mais c'est afin de pouvoir aussitôt après reprendre avec plus de fruit de nouveaux travaux, supporter de nouvelles fatignes. Quand l'officier se sera bien convaincu que telle doit être sa condition, il n'aura plus l'idée de se plaindre des obligations de son service, et si ses supérieurs le tiennent en haleine continuellement, sans trève, sans répit, il n'y verra plus rien que de naturel et d'avantageux pour l'armée et pour lui-même.

Laissons ces considérations générales et revenons à nos moutons.

Au nombre des critiques adressées à la défensive dans l'occupation d'une position, l'une des plus fréquentes a trait à la répartition des forces entre la ligne de feu et les réserves. Le combat de Pré-de-l'Haut a justifié une fois de plus cette critique.

Pré-de-l'Haut est un pâturage assez étendu, coupé à peu près dans son milieu par un long mur en pierres sèches qui le traverse dans toute sa largeur. Les deux compagnies qui battaient en retraite ayant reçu l'ordre de retarder à cet endroit la poursuite de l'ennemi, prirent position derrière ce mur. L'assaillant, pour aborder, avait à traverser un espace

découvert d'environ 800 mètres. Sur sa gauche, il pouvait, masqué par des bosquets de sapins sur une partie du parcours, arriver à 300 mètres à peu près de la position; mais de là, pour exécuter une attaque à fond, il avait à traverser une dépression fortement marquée et sans aucun abri, pour gravir ensuite la côte opposée occupée par le défenseur. Il lui était également possible, par sa droite, de tomber sur le flanc gauche de la défense, mais à la condition d'opérer un mouvement très excentrique, long et fatigant, qu'il lui aurait été malaisé de soustraire à l'attention de l'ennemi, et dont les chances de réussite, dans des conditions pareilles, étaient pour le moins douteuses.

Toutefois, vu depuis la position défensive, le terrain se présentait de telle façon qu'il était permis d'hésiter sur l'aile par laquelle viendrait l'attaque principale.

La défense prit ses dispositions comme suit. Dès le début, elle déploya quatre des huit sections dont elle disposait. Les quatre autres furent tenues en réserve à 250 mètres environ derrière l'aile gauche. Cependant, comme l'assaillant, après avoir, sur ce point, déployé une compagnie, s'apprêtait à en lancer une seconde, la défense mit en ligne deux sections encore. Il lui reste donc en réserve, toujours derrière l'aile gauche, un peloton.

Le combat se maintient ainsi pendant un certain temps. Puis les hauteurs boisées sur l'aile droite de la position se couronnèrent de tirailleurs et l'attaque se dessina. Il était trop tard pour la défense de préparer une contre-attaque sur l'aile assaillie, il aurait fallu pour cela passer de la gauche à la droite de la position, mouvement qui, pour être exécuté en temps utile, aurait exigé une marche de flanc sous le feu de l'ennemi. Tout ce que put faire la défense au moment décisif fut de renforcer son front à l'aide de son peloton de réserve, tandis que l'aile attaquée formait un crochet défensif.

On peut conclure de l'ensemble de l'opération qu'il y a eu quelque hâte dans l'occupation de la position, et que la défensive, avant d'arrêter ses résolutions, n'a pas suffisamment attendu d'être fixée sur les intentions de l'adversaire. Ayant, dès le commencement de l'action, les trois quarts de son monde au feu, elle ne disposait plus des forces nécessaires pour parer, suivant les cas, aux diverses entreprises de l'ennemi. Le règlement d'exercice dit bien, à son article 292: « La dé-

fensive exige sur le front un feu puissant »; mais il ajoute aussitôt après : « pourtant, il ne faut occuper complètement la position que lorsqu'on connaît la direction d'attaque de l'ennemi ».

Dans l'application, on traduit généralement ces dispositions en mettant peu de monde en ligne au début de l'action et en gardant ses forces en réserve pour intervenir à l'endroit utile au fur et à mesure que l'ennemi dévoile son plan. Cela n'empêche nullement d'ailleurs le « feu puissant » que réclame le règlement. Avec les armes actuelles, on peut avoir un feu puissant sans mettre un très grand nombre de fusils en ligne; il suffira souvent d'une quantité suffisante de munitions. Bien abrité, un tireur connaissant son arme pourra entretenir un feu nourri sans que cela nuise à la précision de ses coups.

Nous n'entendons pas dire, comme bien l'on pense, qu'il y a là une règle absolue, dont il ne faut en aucun cas se départir. Il n'y a pas dans notre règlement de règle absolue. Dans un pays aussi coupé, aussi accidenté, aussi fertile en surprises que le nôtre, il faudra souvent adopter une tactique de circonstance qui pourra être en contradiction complète avec la tactique d'école. Il faut donc, avant tout, avoir le sentiment du terrain sur lequel on manœuvre et s'inspirer complètement du but que l'on poursuit. Il pourra se présenter telle circonstance où, malgré les prescriptions réglementaires, il y aura tout intérêt pour une défensive à mettre en ligne dès le début la plus grande partie de son monde. Tel serait le cas, par exemple, pour un chef d'unité qui, averti de l'approche de l'ennemi, reçoit l'ordre de tenir défensivement en tel lieu jusqu'à ce que des renforts, sur le point d'arriver, permettent de reprendre l'offensive. Ici, le but n'est pas d'attendre l'ennemi sur une position pour le rejeter à l'aide d'une contre-attaque habilement ménagée; on s'apprête, au contraire, à prendre soi-même l'offensive d'un moment à l'autre, avant que l'attaque ennemie se soit prononcée. Il est utile de s'assurer d'emblée pour ce moment-là la supériorité du feu.

Il serait aisé d'imaginer d'autres hypothèses. Néanmoins, dans le cas le plus habituel de la défensive, celui d'une position à occuper pour y attendre l'ennemi, quitte à reprendre l'offensive lorsque celui-ci a usé ses force est vu son attaque repoussée, il sera toujours prudent de n'envoyer

son monde qu'une fois fixé sur la direction de l'attaque. C'est la seule manière de mettre le plus d'atouts dans son jeu. *(A suivre.)*

Société fédérale de sous-officiers.

Le comité central met au concours (écrit) les sujets suivants pour la fête fédérale de 1895 :

I. Infanterie

Quels sont en campagne les devoirs des sous-officiers d'une section d'infanterie envers leurs hommes, pendant la marche, aux haltes et dans les cantonnements, depuis l'arrivée jusqu'au départ? Appuyé par un exemple simple.

II. Cavalerie

Le sous-officier de cavalerie comme chef d'escouade dans le service intérieur.

III. Artillerie

Quelles obligations incombent à un chef de pièce (artillerie de campagne ou de position) pour maintenir constamment en état de service la pièce qu'il commande et augmenter dans la plus large mesure l'effet utile de son tir? — Et vice-versa : quelles mesures prendra-t il pour protéger le mieux possible la pièce et ses servants contre les projectiles ennemis?

IV. Génie

Une compagnie d'infanterie à laquelle est attachée une demi-section de sapeurs (pionniers d'infanterie ou du génie) reçoit l'ordre d'occuper un pont traversant une grande rivière non guéable, de le garder et, en extrême cas d'urgence, de le détruire. En conséquence, le commandant de la compagnie donne au sous-officier du génie placé à la tête de cette demi-section, la tâche suivante :

1° Procéder aux préparatifs nécessaires pour que le pont puisse être détruit dès que l'ordre de le faire sauter en sera donné.

2° Ce travail terminé, construire sur l'autre bord de la rivière (côté ennemi) un poste de défense, soit retranchement pour la garde, forte d'une section, qui y sera placée.

3° Ensuite, dresser sur le pont une barricade avec passage réservé pour cavaliers isolés ou de l'infanterie en colonne de marche.

La troupe est munie de l'outillage transportable selon l'ordonnance pour les pionniers d'infanterie. Les matières explosives et inflammantes seront touchées auprès du bataillon du génie. — L'inflammation électrique n'est pas admise.

Le problème est à résoudre sur la base d'un objectif réel et existant, que les concurrents choisiront dans leur voisinage ou à leur convenance.

V. Sanitaire

Une ambulance est établie comme hôpital de campagne dans une localité B, située à six heures de chemin (route carrossable) de la plus prochaine station de chemin de fer A. — A la suite d'un grand combat, le personnel de cette ambulance est complètement absorbé par les soins à donner aux blessés et aux malades.

60 blessés transportables, dont 40 sont à transporter couchés, doivent être conduits et chargés sur un train sanitaire qui attend en gare de A.

Comme aucun des médecins de l'ambulance ne peut quitter son poste, le sous-officier sanitaire ayant le plus d'ancienneté de service, est chargé par le chef de l'ambulance, d'effectuer ce transport.

Dans ce but il est mis à sa disposition le matériel de transport suivant :

Les 2 chars à blessés de l'ambulance, 4 chars de réquisition du lazaret de campagne, avec les chevaux que l'ambulance peut mettre à disposition

Le recours à une colonne de transport n'est pas admis. Par contre on admet la réquisition, possible du reste, d'autres attelages dans la localité même ou dans les environs.

Le matériel de campement et le personnel qui doit accompagner ce transport sont à trouver si possible dans la localité, l'ambulance ne pouvant y satisfaire que dans une mesure très restreinte.

Tâche : Description suffisante du personnel et du matériel nécessaires au transport et rapport écrit au chef de l'ambulance sur la marche de ce transport.

VI. Administration

Le fourrier comme chef conducteur) des voitures d'approvisionnements d'une unité ; ses dispositions avant, pendant et après avoir touché les subsistances, jusqu'à la distribution de celles-ci à la troupe.

VII. Question générale

Par quels moyens le sous-officier acquiert-il et maintient-il le mieux son autorité sur ses subordonnés ?

Les travaux devront être envoyés au *président du Comité central de la Société fédérale de Sous-officiers, à Aarau*, jusqu'au 15 mars 1895 et porter, en lieu et place de signature, une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée renfermant le nom et le grade de l'auteur, ainsi que la section à laquelle il appartient.

Les mémoires seront écrits aussi lisiblement que possible, sur format uniforme (grand in-4° = 25×36 cm.) avec marges, titres et sous-titres divisant méthodiquement la matière.

Seuls les membres de la Société fédérale de Sous-officiers peuvent prendre part au concours.

Le jury est composé des officiers suivants :

Chef du jury : M. le colonel A. Keller, chef de l'état-major général, à Berne.

Membres : MM. Hebbel, colonel-brigadier, instructeur en chef de l'artillerie, à St Gall ; Locher, colonel-brigadier, à Zurich ; Markwalder, lieutenant-colonel à l'état-major général, à Aarau ; Leupold, lieutenant-colonel à l'état-major général, à Berne ; Fisch, lieutenant-colonel d'infanterie, à Aarau ; Brunner, lieutenant-colonel d'infanterie, à Glaris ; von Orelli, lieutenant-colonel d'artillerie, à Berne ; Repond, lieutenant-colonel d'infanterie, à Berne ; Pfund, lieutenant-colonel du génie, à Rolle ; Stückelberger, major d'artillerie, à Frauenfeld ; von Moos, Fréd., major d'artillerie, à Lucerne ; de Diesbach, major de cavalerie, à Fribourg ; Lauffer, major du génie, à Zurich ; Merz, major d'administration, à Menziken ; Schenker, major sanitaire, à Aarau.

ACTES OFFICIELS

Circulaire

du Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés concernant le service militaire des officiers et sous-officiers insolvables ou sous tutelle.

Fidèles et chers confédérés,

Le 21 novembre 1893, le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant concernant le service militaire des officiers et des sous-officiers insolvables ou sous tutelle.

1. Les officiers contre lesquels, ensuite de faillite ou de saisie infructueuse, un ou plusieurs actes de défaut de biens auront été dressés, ou qui, ensuite de mise sous tutelle, seront suspendus dans leurs droits civiques, seront relevés de leur commandement, en application de l'art. 77 de la loi fédérale sur l'organisation militaire, pour aussi longtemps qu'ils n'auront pas prouvé, par un acte authentique, que le ou les actes de défaut de biens sont annulés soit ensuite de paiement de la dette, soit par remise ou renonciation de la part du créancier, ou bien que la tutelle a été levée.

2. Les sous-officiers se trouvant dans l'une des conditions indiquées sous chiffre 1 ci-dessus ne seront pas appelés au service militaire aussi longtemps qu'ils n'auront pas fourni la preuve qui y est indiquée.

Le 25/28 du même mois, notre Département militaire a porté cet arrêté, pour exécution, à la connaissance des autorités militaires des cantons, ainsi que des chefs d'armes et de division. Toutefois, on a reconnu dans le courant de cette année qu'il était nécessaire, pour en assurer l'exécution d'une manière uniforme dans la Suisse tout entière, de prendre à ce sujet des dispositions plus précises; c'est pourquoi nous invitons les gouvernements cantonaux :

1° A charger les autorités de surveillance d'exiger des bureaux de la poursuite pour dettes et des faillites qu'ils leur présentent chaque année à la fin d'avril, d'août et de décembre, les listes exactes des officiers et des sous-officiers contre lesquels, ensuite de saisie ou de faillite, des actes définitifs de défaut de biens auront été dressés, et de faire parvenir ces listes à la direction militaire cantonale;

2° A charger les autorités compétentes de faire connaître à la direction militaire cantonale toute mise sous tutelle prononcée contre un officier ou un sous-officier.

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Berne, le 5 octobre 1894.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération : E. Frey.
Le chancelier de la Confédération : Ringier.

Ordonnance concernant la poste militaire en campagne.

Cette ordonnance qui date du 31 juillet 1894 ne nous paraît pas nécessiter une publication in-extenso. Nous nous contenterons de la résumer.

La poste de campagne a pour but d'assurer, d'une manière aussi prompte et sûre que possible, en dehors du service postal ordinaire, les

échanges postaux avec les troupes en campagne. Sous le rapport militaire, elle est placée sous les ordres du commandant en chef de l'armée, tandis que pour les affaires postales proprement dites, elle relève de la direction générale des postes.

Le service est effectué par les organes suivants :

a) *Le directeur de la poste de campagne*, lieutenant-colonel, est à la tête de tout le service;

b) *Le chef de la poste centrale de campagne*, major, à la tête du bureau de poste de l'étape centrale ;

c) *Le chef de la poste de campagne*, capitaine, qui, chef du bureau de poste du quartier général, est en même temps chef de la chancellerie du directeur de la poste de campagne ;

d) *Un chef de la poste de campagne*, capitaine, pour chaque état-major de corps d'armée;

e) *Un chef de la poste de campagne*, lieutenant ou premier-lieutenant, pour chaque état-major de division.

Ces divers chefs de bureau sont assistés de secrétaires, ayant grade d'adjudant sous-officier.

L'uniforme comporte la tunique bleu foncé avec passepoils blancs, le pantalon gris-foncé, le képi avec pompon blanc et croix fédérale, le col et les parements des manches en velours pour le lieutenant-colonel et le major, la marque distinctive du grade et les boutons en argent. L'armement est le sabre et le revolver. Le personnel inférieur, ordonnances et chargeurs, portent le brassard rouge avec cor de poste blanc. Ils ont l'uniforme de leur arme ; les chargeurs l'uniforme d'infanterie avec le sabre-baïonnette et le revolver.

Les officiers et adjudants sous-officiers doivent être fonctionnaires de l'administration des postes. Ils sont nommés conformément à la loi d'organisation militaire et sur proposition commune du département des postes et du département militaire.

Les ordonnances sont désignés par les états-majors et les commandants des unités tactiques d'un commun accord avec le chef de la poste de campagne. Les chargeurs, employés de l'administration des postes, sont nommés par le directeur de la poste de campagne d'accord avec la direction générale des postes.

L'administration des postes fournit le matériel postal nécessaire. Le chef de l'arme de l'artillerie pourvoit au premier attelage de la poste et au harnachement, de même qu'à l'attribution, à chaque bureau, d'un soldat du train. Le chef du train de ligne pourvoit à la fourniture des chevaux de rechange ou de renfort. Il peut être procédé également par voie de réquisition, conformément à l'art. 6 du règlement d'administration.

Le directeur de la poste de campagne a, en règle générale, son siège au quartier général de l'armée. Il se met en relation avec le commandant

en chef des étapes, soit avec le chef du service des transports. Chaque jour il adresse un rapport écrit sur la marche du service postal au chef de l'état-major général, principalement en ce qui concerne la manière dont les militaires s'acquittent de leurs obligations vis-à-vis de la poste de campagne, et à la direction générale des postes, en tenant compte spécialement des relations avec le service postal ordinaire.

Le chef de la poste centrale de campagne organise et surveille le service postal sur les lignes d'étape. Il a son siège dans la localité où se trouve l'étape centrale avec le commandant de laquelle il se met en relation et auquel il signale directement les irrégularités commises dans son rayon par des militaires relativement au service postal.

Les chefs des autres bureaux veillent au service postal dans les corps et unités auxquels ils sont attachés. Chaque bureau devra recevoir du commandant de ceux-ci un état nominatif des officiers des états-majors, ainsi qu'une nomenclature des corps de troupes dépendant de ces états-majors. Les commandants communiqueront en outre, sans retard, aux bureaux de la poste de campagne tous les changements survenant dans l'état des officiers, ainsi que toute mutation par détachement ou par renforcement de corps de troupes qui pourraient exercer une influence sur l'acheminement à donner aux envois postaux. Enfin, les bureaux de poste devront toujours être tenus au courant par l'état-major des dislocations des corps de troupes dont ils doivent assurer le service postal.

Les commandants des unités de troupes veilleront à ce qu'il soit fixé chaque jour une heure spéciale pour la distribution de la poste aux troupes et pour la consignation d'envois postaux par celles-ci. Pour faciliter le service, des hommes sont désignés comme ordonnance et forment un personnel auxiliaire; savoir : une ordonnance par état-major de corps d'armée, par état-major de division, y compris les guides, et par état-major de brigade d'infanterie, une ordonnance également par bataillon d'infanterie, par régiment de cavalerie, par régiment, section ou parc d'artillerie, par section de génie, sanitaire et d'administration.

Les états-majors de régiment ou d'autres corps combinés font effectuer leur service postal spécial par ordonnance d'une unité secondaire placée sous leurs ordres et à désigner dans chaque cas. Dès qu'une unité subalterne (compagnie, escadron, batterie) est détachée d'un des corps de troupes susmentionnés, le commandant désigne, pour le service postal de cette unité, une ordonnance intérimaire.

Les ordonnances postales sont munis d'une légitimation, et sont personnellement responsables des objets et des sommes d'argent qui leur sont confiés.

Lois. — Le délai du referendum ayant expiré le 9 octobre sans avoir été utilisé, le Conseil fédéral déclare en vigueur et ordonne d'insérer au

Recueil officiel des lois : 1° la loi fédérale du 29 juin 1894, touchant l'inspection et l'instruction du landsturm, et 2° l'arrêté fédéral du 28 juin 1894 concernant la création d'une place d'adjoint technique de l'intendance du matériel de guerre.

Démission, mutations, nominations. — Le Conseil fédéral a accepté la démission de M. le major Kunz, de Genève, instructeur d'infanterie de Ire classe dans le IIme arrondissement, en le remerciant des services qu'il a rendus.

—Le Département militaire a nommé : instructeur d'infanterie de Ire classe, le colonel d'infanterie Alfred Boy de la Tour, de St-Imier, à Courtelary.

Instructeur d'artillerie de Ire classe, le lieutenant-colonel d'état-major von Tscharner, de Coire, et le lieutenant-colonel d'artillerie Armin Müller, à Thoune (Berne), jusqu'ici instructeurs d'artillerie de IIme classe.

Aides-instructeurs d'artillerie, Eugène Payot, d'Arnex sur Nyon, à Bière, et Paul Lardon, de Porrentruy, à Thoune, tous deux aspirants-instructeurs.

— Le Département militaire fédéral, sur la proposition du chef d'arme de l'infanterie, a décidé les incorporations et mutations suivantes, à partir du 1er janvier 1895, dans le personnel d'instruction de l'infanterie.

I. Instructeurs d'arrondissement :

M. le colonel Walther passe de la IIIe division à la IIe division. M. le colonel de Crousaz, de la Ve à la IIIe. M. le colonel Hungerbühler, jusqu'ici aux Ecoles centrales, prend la direction de la Ve division.

II. Instructeurs de Ire classe :

M. le colonel Colombi passe de la IVe division à la IIIe division. M. le colonel von Elgger, de la Ve à la IVe. M. le colonel Rott, de la IIIe à la IVe. M. le colonel de la Rive est attaché aux Ecoles centrales. M. le colonel Boy de la Tour est attaché à la Ire division. M. le lieutenant-colonel Rey passe de la IVe division à la Ve division. M. le major Boillot, à disposition de l'instructeur en chef, passe attaché à la IIe division. M. le major Moser, passe de la VIIIe division à la IIIe. M. le major Gertsch, à disposition de l'instructeur en chef, est attaché à la Ve. M. le major Kindler, à la VIe. M. le major Schiessle, à la VIIIe.

Instructeurs de IIe classe :

M. le capitaine Duval passe de la IIe à la Ire division. M. le capitaine Régis, de la Ire à la IIe. M. le capitaine Biedermann, de la IIIe à la Ve. M. le capitaine von Reding, de la VIIIe à la VIIe. M. le capitaine Rödel, de la Ve à la VIIIe. M. le capitaine Biberstein, de la Ve à la VIIIe. M. le capitaine Ganzoni, de la IVe à la VIIIe. M. le capitaine H. Müller, de la VIIe à la VIe. M. le capitaine Daulte, de la IIIe aux Ecoles de tir. M. le premier-lieu-

tenant Wildi, de la VIe à la IVe. M. le premier-lieutenant Kohler, de la VIIIe à la Ve.

L'incorporation des autres officiers d'instruction reste la même.

— Le Département militaire a nommé adjoint à la division technique de l'intendance du matériel de guerre, M. le capitaine Korrodi, de Zurich, aide-technique, ingénieur-mécanicien.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Valais. — Le Département militaire du canton du Valais nous signale une erreur qui s'est glissée dans notre dernier article sur les manœuvres du IVe corps d'armée. Nous avons dit que le français n'était plus parlé dans la VIIIe division, une compagnie française en ayant été détachée.

Or, il y a encore actuellement dans la VIIIe division un bataillon entièrement français, le 88e. Ce bataillon comprenait précédemment une compagnie allemande, dont les éléments ont été réunis l'année dernière au bataillon 89. On parle donc bien dans la VIIIe division les quatre langues, l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

Allemagne. — *Les blessures de guerre.* — Le médecin en chef de l'armée prussienne a communiqué au congrès médical réuni à Rome un rapport très détaillé sur les lésions occasionnées par la balle du fusil de petit calibre. Voici, d'après une correspondance de Berlin, quels seraient les résultats obtenus :

On a tiré, à des distances variant de 200 à 2500 mètres, plus de mille balles sur 480 cadavres humains, 13 chevaux vivants et 16 chevaux morts. En outre, les docteurs von Coler et Schjerning ont observé les effets de la nouvelle arme sur 22 hommes, dont 14 avaient attenté à leurs jours, tandis que 8 avaient été victimes d'accidents ou de crimes. Leurs constatations mettent absolument à néant ce qu'on dit de la nouvelle balle « humanitaire ». Les blessures causées à toutes les distances par les projectiles modernes sont incomparablement plus graves que celles produites par les balles employées antérieurement.

A de petites distances, allant jusqu'à 600 mètres, les débris de vêtements que le projectile rencontre dans sa course ne sont pas entraînés dans la blessure. Les étoffes éclatent pour ainsi dire au contact de la balle animée encore de toute sa force vive et s'évanouissent en atomes devant le projectile. Par contre, les effets sur le corps sont épouvantables; la balle agit comme un explosif.

Il ne faut pas oublier que l'organisme est une manière de vase clos rempli de liquide. Celui-ci, brusquement frappé par la balle pénétrant dans l'intérieur du vase clos et incompressible, comme tout liquide, cherche à échapper par déplacement brusque. La violence de ce déplacement est exactement proportionnelle à celle du choc produit par la balle. Autrement dit, chaque goutte des liquides renfermés dans l'organisme emprunte de la force vive au projectile, se transforme à son tour en une balle animée de toute la puissance destructive du projectile entré dans le corps, frappe avec une violence formidable les parois qui la renferment.

Les os ne sont pas troués à l'emporte-pièce comme on l'a faussement prétendu ; ils sont écrasés comme par une charge de dynamite ; ils sont écrabouillés en fragments minimes, dispersés à travers le corps entier. Le foie, le cœur, les reins sont pulvérisés ; les intestins déchirés en petits morceaux, les muscles lacérés et arrachés d'une façon fantastique. L'orifice d'entrée de la balle est très petit, à peine perceptible ; celui de sortie par contre est formidable ; il présente l'aspect d'un entonnoir de douze à dix-huit centimètres de diamètre. Bien entendu, la balle passe toujours à travers le corps, qui est perforé de part en part ; elle traverse même trois corps à la file et ne s'arrête qu'à l'intérieur d'un quatrième. Une balle frappant une des extrémités et rencontrant un os détruit sûrement le membre atteint ; si elle frappe la tête, le cou ou l'abdomen, elle tue avec certitude. En pénétrant dans la cavité thoracique, elle peut ne pas déterminer la mort si elle épargne le cœur et les gros vaisseaux et ne perfore que le poumon.

Au delà de 600 mètres, les projectiles sont un peu moins meurtriers. En frappant l'abdomen toutefois, ils produisent encore de grands délabrements. Quarante-neuf balles ayant atteint le ventre à des distances variant entre 700 et 1600 mètres, ont produit 160 déchirures internes de la vessie et de l'estomac. La moyenne des trous ouverts par chaque projectile était de 3, le maximum de 8.

A des distances plus longues, 12 % des balles entraînaient des lambeaux d'étoffe dans la plaie, ce qui est une complication toujours grave, le vêtement étant nécessairement couvert d'une riche végétation de microorganismes.

A partir de 1000 mètres, les os sont nettement perforés, mais avec fissures irradiant de tous les côtés du trou de perforation. Même à 1600 mètres, la balle produit encore, dans 40 % des cas, des fractures étendues avec esquilles restant quelquefois en place, mais quelquefois aussi chassées à travers l'organisme et agissant dans ce cas comme autant de lames de rasoir qu'on promènerait à une vitesse de 300 mètres par seconde environ dans les tissus du corps.

La température du projectile s'élève au moment où il frappe le corps à 70 degrés environ. Lorsqu'on tire coup sur coup, elle peut monter jusqu'à

350 degrés. M. de Coler, pour éclaircir ce point, s'est servi de balles en alliage à température de fusion connue et variant entre 65 degrés et 334 degrés. C'est ainsi qu'il a constaté qu'en tirant cent coups en deux minutes et demie, le noyau de plomb des derniers projectiles entrait en fusion, ce qui suppose une température minima de 334 degrés.

La balle, entourée d'une chemise en toile d'acier, se déforme presque toujours dans le corps, et bien souvent se brise en petits fragments aigus déchiquetant et lacérant tous les tissus qu'ils rencontrent.

En résumé, les expériences du docteur von Coler prouvent que l'ancienne balle sphérique et même le projectile ogival de 1870 avaient, pour ainsi dire, de la bonhomie, comparés à la férocité inimaginable de la nouvelle balle coquettement habillé d'acier nickelé et d'aspect si élégant avec son petit diamètre et la sveltesse de sa taille.

— *Téléphone.* — L'*Allgemeine Zeitung* rend compte d'une expérience assez curieuse qui vient d'être tentée entre Potsdam et Berlin. Il s'agit de l'établissement d'une ligne téléphonique par la cavalerie.

Deux patrouilles de cavalerie, composées chacune d'un officier et de deux sous-officiers de uhlans, reçurent l'ordre de mettre en communication téléphonique ces deux villes, en marchant à la rencontre l'une de l'autre.

Chaque patrouille était dotée d'un appareil téléphonique porté par un des sous-officiers, ainsi que d'une série de rouleaux correspondant tous à 1000 mètres de fil d'acier.

A Berlin, la pose de la ligne s'effectua comme il suit :

Un fil téléphonique de la capitale fut d'abord réuni à l'extrémité du fil d'un des rouleaux portés par le sous-officier muni du « parleur. » Ce rouleau se trouvait fixé à une poignée permettant le dévidage automatique du fil pendant la marche.

Ainsi équipé, le sous-officier se portait en avant par bonds de trente pas. En même temps, le second sous-officier saisissait, avec une perche terminée en fourche, le fil déroulé qu'il accrochait à un arbre de la route.

Lorsque le premier rouleau fut dévidé, il y eut un kilomètre de ligne posé. Le premier sous-officier mit alors pied à terre, ficha sa lance dans le sol, et y enroula l'extrémité du fil qu'il relia à son appareil.

Le téléphone se trouva ainsi installé, et la correspondance avec le point de départ fut demandée.

Comme signal d'appel, le sous-officier souffla, dans une petite corne, contre un des « écouteurs » de son appareil. Le poste de départ répondit par le même signal.

Une fois la liaison verbale vérifiée, le premier sous-officier lia l'extrémité du fil de son premier rouleau au commencement du fil du second rouleau, et la patrouille continua à se porter en avant au trot.

A chaque kilomètre on répéta l'épreuve de liaison téléphonique avec le poste de départ.

Arrivée à Teltow, la patrouille de Berlin rencontra celle de Potsdam. Chacune d'elles commença par vérifier sa correspondance téléphonique avec son point de départ ; puis, les deux patrouilles réunirent leurs fils.

Les appareils étant restés en communication avec la ligne ainsi constituée, les chefs de patrouille eurent la satisfaction d'entendre les officiers supérieurs des postes terminus de Berlin et de Potsdam causer entre eux et louer la pose rapide de cette ligne téléphonique improvisée.

La ligne avait une longueur de 30 kilomètres et la durée de sa construction n'avait pas dépassé quatre heures.

Tentes. — Les tentes transportables, dont l'infanterie a fait le premier essai aux manœuvres aux environs de Berlin, se sont montrées d'une grande utilité. Elles sont faites d'une étoffe imperméable et le soldat porte la tente roulée sur son sac. Le poids est de 3 kilogrammes à peine. On peut s'envelopper de cette étoffe comme d'un manteau. Par le temps pluvieux qu'il a fait, ces tentes étaient d'un fort bon usage et rendaient de véritables services au bivouac.

Belgique. — *Nouvel équipement du fantassin.* — Nous empruntons les détails qui suivent à la *Belgique militaire :*

Pendant les dernières manœuvres de l'armée de campagne et de même aux manœuvres de forteresse, un certain nombre d'équipements neufs et d'équipements transformés d'après les propositions de la commission permanente d'équipement, ont été mis à l'essai.

Le programme des études de la commission a porté sur les points suivants :

1. Allègement notable de la charge complète ;

2. Diminution en particulier : 1° du poids du sac vide ; 2° des objets d'équipement y contenus ;

2. Port des cartouches exclusivement dans les cartouchières, celles du havre-sac alourdissant le poids porté sur le dos, pouvant être perdues dans certaines circonstances et n'étant pas assez directement à la disposition de l'homme ;

4. Suppression de toute bandoulière croisant sur la poitrine, afin de dégager celle-ci et de faciliter la respiration ;

5. Le havre-sac étant allégé, il sera indivisible, l'homme n'aura aucune facilité pour rejeter aucun effet ; tout ce qu'il aura sur lui étant indispensable *en tout temps.*

Voici comment ce programme a été rempli : on a remplacé gourde et gamelle en fer battu par des objets en alluminium pesant un demi-kilo-

gramme de moins ; on a remplacé les chemises en cretonne par des chemises de flanelle de toute première qualité ; on a réduit de plus d'un kilogramme le poids mort du havre-sac, qui, de 2 k. 800 est descendu à 1 k. 600, grâce au remplacement de la cassette en bois par une cassette en rotins et à quelques modifications de détail ; enfin, on a réduit de 180 à 120 le nombre des cartouches à porter par l'homme ; nombre suffisant, si l'on songe que le soldat français et le soldat allemand, appelés à faire de grandes guerres offensives, n'en portent pas davantage. Du chef de toutes ces réductions, il y a une diminution de la charge totale de plus de 4 kilogrammes : 24 k. 600 au lieu de 28 k. 850. Aucun fantassin de l'Europe ne sera plus légèrement équipé et la commission espère encore réduire ce poids à 22 kilogrammes.

Pour supprimer les cartouches portées dans le havre-sac, on s'est rangé au système suivi en Prusse, en Autriche-Hongrie, en Russie, en France, en Hollande, en Angleterre, partout, enfin, et qui est de placer les cartouches dans trois ou dans deux cartouchières au moins.

Pour n'avoir plus de bandoulière passant sur la poitrine, la besace, la gourde et la pelle, autrefois portées en sautoir, sont suspendues au ceinturon.

Il en résulte que le ceinturon représente, tout garni, un poids assez considérable, qu'on ne peut songer à faire porter par les hanches ou l'abdomen. Aussi, à l'imitation de ce qui se fait en Allemagne, en France, en Hollande, en Angleterre, en Russie, a-t-on fait supporter le ceinturon par des bretelles passant sur les épaules et qui prennent le ceinturon en avant près des deux cartouchières et en arrière au bas du dos ; il y a ainsi équilibre.

La charge portée sur le dos est ainsi réduite de 12 k. à 6 k. 500. Le poids de 60 cartouches reporté au ceinturon est supporté par les épaules (1 k. 800).

L'avantage principal que présente ce système, outre la meilleure répartition de la charge portée, est que le soldat, accablé par la chaleur, la poussière, alourdi par la fatigue, peut se procurer un soulagement immédiat et considérable en ouvrant entièrement la capote après avoir débouclé son ceinturon. Cet avantage est si marqué qu'à lui seul il suffirait à décider de l'adoption du système.

Espagne. — *Réorganisation du 13e bataillon d'artillerie de place à Melilla.* — Le 13e bataillon d'artillerie de place, qui tient garnison à Melilla et détache une de ses six compagnies à Malaga, vient d'être réorganisé de la façon suivante :

Les six compagnies et l'état-major du bataillon comportent l'effecti suivant : 1 lieutenant-colonel, 2 commandants, 9 capitaines, 19 premiers-

lieutenants, 1 premier-médecin, 1 aumônier-major, 1 armurier, 19 sergents, 62 caporaux, 12 trompettes, 12 tambours, 24 canonniers de première classe 407 de seconde classe. Les 1er et 2e bataillons d'artillerie de place lui fourniront, comme renforts, un certain nombre d'hommes et de gradés; en outre, l'effectif organique du 13e bataillon sera complété en rappelant de congé les militaires ayant moins de trois ans de présence sous les drapeaux.

Le 13e bataillon aura de plus une batterie mixte dont les éléments lui seront envoyés par le 1er régiment d'artillerie monté et par le 2e régiment d'artillerie de montagne. Cette batterie comptera : 1 capitaine, 3 premiers-lieutenants, 1 vétérinaire en second, 1 maréchal-ferrant, 1 sellier, 1 ajusteur, 3 sergents, 11 caporaux, 2 trompettes, 2 canonniers de première classe et 109 de seconde classe. Le matériel sera tiré du parc d'artillerie de Melilla.

Les hommes à passer au 13e bataillon devront être pris en nombre égal dans les trois classes qui sont actuellement sous les armes; on accordera la préférence aux volontaires. Les sergents devront être célibataires ou veufs sans enfants.

Le lieutenant-colonel commandant le 13e bataillon prendra en même temps le commandement de l'artillerie de Melilla.

(Revue du Cercle militaire).

France. — *Casque ou képi.* — Une polémique s'est engagée entre le *Spectateur militaire* et le *Progrès militaire* au sujet des avantages respectifs du képi et du casque. Le *Spectateur* est pour le casque, le *Progrès* pour le képi. « N'en déplaise à notre confrère, dit ce dernier, il n'est nullement question de doter nos fantassins d'un casque en bronze d'aluminium. Le képi de troupe n'est certainement pas l'idéal des coiffures militaires, et nous voudrions qu'en grande tenue il fut renforcé à l'intérieur par une forte coiffe et orné à l'extérieur par un plumet retombant. Mais nos magasins de compagnie sont bondés de képis; les magasins de réserve en renferment deux ou trois millions. Ce stock des approvisionnements suffirait pour faire repousser une transformation de coiffure, qui deviendrait appréciable seulement pour la prochaine génération.

» Quant à donner le casque avec le képi, ce serait méconnaître les enseignements de toutes les campagnes. En dépit des ordres les plus sévères, le soldat se débarrasse des impédimenta; en 1870, dans maintes circonstances, on a vu les Allemands semer leurs casques et ne conserver que leurs casquettes sans visière.

» Reste le projet d'une coiffure de parade pour le service de garnison. Le casque en bronze d'aluminium coûterait bien 10 fr. Il faudrait faire une

première commande de 300 000 casques Voit-on d'ici l'accueil que recevrait le ministre de la guerre venant réclamer, pour cette distinction, trois millions de crédits supplémentaires à la commission du budget ?

» Améliorons donc le képi actuel et gardons-nous d'essayer à nouveau l'usage du casque, que réprouvent à la fois le sentiment public, l'expérience des guerres et la bonne utilisation des deniers publics. »

— Comme suite au transfert, dans l'arme du génie, des pontonniers qui faisaient précédemment partie de l'artillerie, le *Journal officiel* vient de publier le décret rendu par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, concernant la création de deux nouveaux régiments d'artillerie qui porteront les numéros 39 et 40.

Le même décret décide en outre la création de 28 batteries montées qui seront groupées et réparties entre les 40 régiments d'artillerie.

Deux régiments portant les numéros 6 et 7 compléteront le corps du génie. A chacun de ces régiments sera affecté une compagnie de sapeurs-conducteurs.

BIBLIOGRAPHIE

L'armée suisse. Illustrations par D. Estoppey. Texte de MM. les colonels Feiss, de Grenus, Keller, Lochmann, Potterat, Wille, Dr Ziegler. Lettre-préface de M. le colonel Frey, chef du Département militaire fédéral. Librairie Ch. Eggimann et Cie.

Les 3e et 4e livraisons de ce bel album ont paru. La 3e, jusqu'ici l'une des plus réussies, des plus artistiques, est consacrée à la cavalerie. Les deux planches, représentant l'une un dragon, l'autre un trompette de guides, sont frappantes de naturel et d'une exécution parfaite jusque dans le moindre détail. Un texte explicatif, développant en quelques lignes très claires l'organisation de notre cavalerie fédérale, complète la livraison.

La quatrième livraison nous présente, en deux planches, l'artillerie, un artilleur de montagne et un canonnier, servant d'une pièce de campagne. L'artilleur de montagne, campé crânement sur un contrefort de rocher, a fort bon air. Dans le lointain on voit s'éloigner sa batterie à dos de mulets. L'artilleur de campagne est de moins heureuse venue. En revanche, la troisième planche de la livraison, représentant le colonel-brigadier, est tout à fait réussie.

En résumé, ces deux nouvelles livraisons de l'intéressante et artistique publication de la maison Eggimann, ne le cèdent en rien aux premières ; elles confirment ce que nous disions dans un article précédent, que cette collection serait sûrement ce qui depuis longtemps a paru de mieux dans ce genre.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 11. Novembre 1894.

Les manœuvres du IVe corps d'armée.

(Fin).

Journée du 12 septembre.

Au cours du combat du 11 septembre, sur l'Etzel, le commandant de la IVe division avait reçu l'avis suivant : « L'armée de l'Est a été forcée de repasser la Limmat. En conséquence, le commandant de la division Est se résoud à rompre le combat et à se retirer derrière la Linth. La division occupera pendant la nuit des cantonnements derrière l'Aa de Wäggithal.

La digue de Rapperschwyl sera coupée, tous les bateaux retirés sur la rive droite et Rapperschwyl occupé par un détachement de toutes armes ! »

Conformément à ces dispositions, la IVe division prit ses cantonnements dans le rayon de Tuggen-Wangen-Schübelbach-Reichenburg. Les avant-postes, fournis par le régiment d'infanterie 14, furent placés à l'est de l'Aa de Wäggithal.

La situation fut communiquée comme suit à la division de l'Ouest : « De l'armée de l'Ouest arrive le rapport que pendant la journée du 11, l'armée de l'Est a été contrainte de repasser la Limmath. L'armée de l'Ouest continue son offensive et attend de la division Ouest qu'elle fasse de même. Les mêmes instructions sont envoyées à la IIe division Ouest rassemblée dans le canton de Glaris.

» Ensuite de l'avis qu'elle a reçu de la retraite de l'armée, la division Est abandonne sa position derrière la Sihl, permettant à la division Ouest de passer le lac de Zurich.

» La division Est a coupé la digue de Rapperswyl et retiré tous les bateaux sur la rive de droite. Un détachement (supposé) avec de l'artillerie occupe Rapperswyl.

» La division Ouest prendra ses cantonnements sur la rive gauche de l'Aa de Wäggithal. »

En conformité de cet ordre, la VIIIe division s'établit pour la nuit dans les localités riveraines du lac de Zurich, Richters-

weil, Freyenbach, Pfäffikon, Altendorf, ainsi qu'à Thusisberg et Schindellegi. Aux avant-postes, le 33e régiment d'infanterie tient la rive ouest de l'Aa de Wäggithal.

Les deux lignes d'avant-poste n'étaient donc pas éloignées l'une de l'autre, aussi pendant toute la nuit des engagements eurent lieu, sans qu'aucun d'eux cependant dégénérât en combat de quelque importance.

Pendant ce temps, les chefs préparaient de part et d'autre, leurs dispositions pour leur dernière journée de lutte. Le commandant de la IVe division décidé à se dérober le plus rapidement possible à la poursuite de l'ennemi, donne l'ordre de marche suivant, daté du 11 septembre :

1. Notre armée ayant été obligée de se retirer aujourd'hui derrière la Limmat, j'ai abandonné vers le soir la position de l'Etzel, avec l'intention de battre en retraite demain matin sur l'autre rive de la Linth.

En conséquence j'ordonne :

2. Le régiment d'avant-poste tiendra, comme arrière-garde de la division, la ligne Nuolen-Wangen-Siebnen, et se retirera en retardant le plus possible la marche de l'ennemi, sur Utznach, par les hauteurs du Bas-Buchberg et les ponts de Grynau.

Le régiment d'artillerie 1/IV sera à la disposition de l'arrière-garde, dès 6 h. du matin, à Gyrendorf, et l'escadron 11, dès 5 h. 30, à Wangen.

3. Le régiment d'infanterie 15 se réunira à 6 ½ h. du matin, à Tuggen, avec le régiment 13 et le bataillon de carabiniers 6, sous les ordres du commandant de la VIIe brigade, et battra en retraite sur Utznach, par Grynau.

4. Le 16e régiment d'infanterie, les régiments d'artillerie 2/IV et 3/IV, le bataillon du génie 4, et le lazaret 4 battront en retraite dès Reichenberg par Giessen-Benken. Les deux régiments d'artillerie occuperont une position sur le contrefort ouest du Haut-Buchberg, afin de protéger le passage du canal de la Linth par la division.

5. Les colonnes de bagages et d'approvisionnements partiront à 5 ½ h. et se dirigeront sur Kaltbrunn, en passant par les ponts attribués à leurs corps. A Kaltbrunn elles trouveront la subsistance et la munition.

6. Aussitôt après le passage des troupes, le bataillon du génie détruira les ponts de Grynau et de Giessen.

7. Etape terminus, Wattwyl.

8. Les rapports me trouveront à l'arrière-garde.

On a beaucoup critiqué ces dispositions du colonel Schweizer qui, en tout état de cause, ne pouvaient permettre qu'un combat d'arrière-garde. Il n'est pas admissible, a-t-on dit, que dans des manœuvres d'aussi courte durée, auxquelles on appelle pour son instruction tout un corps d'armée, on perde une journée en limitant les opérations à un combat de régiment.

Cette observation est fondée, mais c'est à tort qu'on l'adresse au colonel Schweizer. Etant donné la situation qui lui avait été imposée, il a agi d'une manière absolument logique.

L'armée de l'Est, de laquelle il dépendait, battue, avait du se retirer en arrière de la Limmat. Lui-même avait été attaqué la veille par des forces supérieures, et le combat, sans lui être absolument défavorable, ne lui avait point donné la victoire. Enfin, dans le pays de Glaris, une division ennemie menaçait sa ligne de retraite. Dans ces conditions, et puisqu'il avait l'ordre de mettre la Linth entre lui et l'ennemi, aucun reproche ne peut lui être adressé d'avoir agi avec décision.

En revanche, la direction des manœuvres aurait pu avec avantage prendre d'autres dispositions, car elle devait se rendre compte des conséquences qu'aurait son ordre de situation.

Bien plus, en fait, le combat d'arrière-garde n'a même pas eu lieu, et le colonel Schweizer put, sans être inquiété, faire passer la Linth à tout son monde. La cause en est, comme on le sait, le défilé ordonné par l'inspecteur à la VIIIe division, défilé qui empêcha celle-ci de reprendre le contact.

Cet ordre de l'inspecteur a été lui aussi l'objet de critiques très vives, et il faut le reconnaître, en grande partie fondées. Pour l'excuser, on a fait valoir que dans un grand nombre de cas, l'histoire de la guerre donne l'exemple de chefs faisant défiler leur troupe avant le combat, afin d'exciter sa confiance et son courage. C'est exact. Mais dans la situation où se trouvait la VIIIe division, il ne semble pas que le moment fut très heureux pour enrichir sur ce point-là l'histoire de la guerre. La division avait attaqué la veille en forces supérieures, et les hauteurs dont elle s'était emparée, sur l'aile gauche ennemie, lui permettaient de compter sur une victoire. Elle avait appris, en outre, que l'armée dont elle dépendait avait obligé l'ennemi à la retraite, et que l'offensive devait être reprise

sur toute la ligne. Enfin, dès le 12 au matin, son service de renseignements devait l'avoir informé du mouvement de retraite entrepris par son adversaire. Dans ces conditions-là, et sachant que l'ennemi devait, pour effectuer cette retraite, franchir un cours d'eau important, opération toujours délicate, la VIIIe division devait s'empresser d'obéir à l'ordre d'offensive qu'elle avait reçu, maintenir le contact avec la division Est et s'efforcer de la jeter dans la Linth sans lui donner le temps d'utiliser les ponts. L'heure n'était donc pas aux défilés.

Si, en outre, on se place au point de vue des manœuvres de paix et à l'intérêt qu'il y a à ne pas perdre une journée d'instruction, la direction des manœuvres aurait eu avantage à presser le mouvement de la VIIIe division au lieu de le retarder. Une offensive résolue aurait pu obliger, si ce n'est toute la IVe division, au moins une fraction notable de ses troupes, à rentrer en ligne afin de ne pas laisser écraser son arrière-garde et compromettre le passage du cours d'eau; de cette manière aurait été réparée en partie l'erreur première.

Ainsi, à tous les points de vue, on est obligé de reconnaître que le défilé de la VIIIe division a été entrepris à un moment peu propice.

Ceci dit, revenons à la suite des opérations.

Pour effectuer sa poursuite, le commandant de la VIIIe division avait disposé comme suit :

La brigade de cavalerie avec le régiment d'artillerie 1/VIII prendra les devants comme avant-garde de cavalerie indépendante, et dès qu'elle pourra se jeter sur la droite dans la direction du Haut-Buchberg, elle le fera, marchant par Schübelbach-Reichenburg, afin de s'emparer du Haut Buchberg et y tenir jusqu'à l'arrivée de renforts.

L'avant-garde, commandant : colonel Geilinger ; troupes : 31e régiment d'infanterie, 8e compagnie de guides, régiments d'artillerie 2/VIII et 3/VIII, compagnie de sapeurs no 8 et premier échelon de munitions, poursuivra l'ennemi par la route Lachen-Wangen-Grynau.

Le gros suivra dans cet ordre : 32e régiment d'infanterie, régiment d'artillerie de montagne, XVe brigade d'infanterie, régiment de recrues, échelon de munitions, l'équipage de pont. Celui-ci, dès que cela deviendrait possible, devait être porté en avant afin de jeter un pont sur la Linth, dans le voisinage du Buchberg.

Pendant l'exécution de ce mouvement, l'avant-garde détacha depuis Lachen par le Bas-Buchberg un bataillon qui rejoignit à Tuggen.

Mais c'est en vain que toutes ces dispositions furent prises. Le colonel Fahrländer ne put rejoindre, en deçà de la Linth, son ennemi en fuite. Aussi, à midi, la direction fit sonner la cessation de cette manœuvre qui, à proprement parler, n'avait pas commencé.

Il serait très désirable que pareil fait ne se reproduisît pas, non seulement parce qu'il en résulte un préjudice pour l'instruction de la troupe, des cadres surtout, mais aussi pour éviter l'effet des plus fâcheux produit sur l'opinion publique. Chez nous, plus qu'ailleurs, il faut compter avec cette opinion qui n'admet pas qu'une dépense aussi considérable que celle de l'entretien d'un corps d'armée pendant une journée soit sans résultat. L'argent consacré à l'armée est un placement dont l'intérêt est l'instruction du soldat. Notre peuple ne veut pas d'un placement à intérêt perdu. Il aime le militaire et consent volontiers pour lui à des sacrifices, mais il tient à ce que ces sacrifices ne soient pas inutiles. Une journée comme celle du 12 septembre est donc doublement défavorable à l'armée. Il sera bon de s'en souvenir.

Journée du 13 septembre

Manœuvres du corps d'armée contre un ennemi marqué.

Les troupes chargées de marquer l'ennemi quittèrent leurs divisions respectives dans l'après-midi du 12 septembre. C'était les corps suivants : le régiment de recrues, les deux bataillons de carabiniers, l'escadron 24, les régiments d'artillerie 3/IV et 3/VIII et la 8e compagnie de sapeurs. Ces troupes furent placées sous les ordres du colonel Bindschädler, ayant pour chef d'état-major le lieutenant colonel Köchlin, et pour chef de l'artillerie le colonel-brigadier Bleuler. Chaque bataillon d'infanterie figurait un régiment à trois bataillons, deux compagnies représentant deux bataillons, et un détachement, porteur de fanions, marquant le troisième bataillon. Chaque section de cavalerie figurait un escadron, et chaque batterie un régiment d'artillerie. Donc, en tout, cinq régiments d'infanterie, trois escadrons et huit batteries.

Cette division, division de l'Est, reçut, le 12 septembre, daté de Winterthour, et émanant du quartier général de l'armée, l'ordre suivant : « L'armée se retire derrière la Thur. Empêchez l'ennemi, par tous les moyens, de pénétrer dans la vallée de la Töss et de la Thur, avant le 15 septembre. »

Pour la division, la situation était celle-ci :

a) Une division ennemie, rassemblée dans la contrée de Glaris, a réussi à franchir la Linth à Ziegelbrücke, et a opéré sa jonction avec la division Ouest. Le corps Ouest est ainsi en possession de passages de circonstances sur la Linth, entre Ziegelbrücke et Giessen, et il a occupé le Haut et le Bas-Buchberg. La digue de Rapperswyl est toujours en aval de Giessen, la Linth n'a pas de pont.

b) Un détachement de toutes armes (supposé), de la division Est, occupe Rapperswyll, avec mission de s'opposer au passage du lac par l'ennemi.

La division plaça ses avant-postes, forts d'un régiment d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, sur la ligne Grynau-Färberei-Gigenbach, le secteur de droite observant surtout du côté de Grynau, le secteur de gauche, du côté de Kaltbrunn et Rieden. Gros des avants-postes à Gauen.

Du côté du IVe corps, l'ordre de dislocation suivant fut donné pour le 12 au soir :

1. L'ennemi s'est retiré et a pris une position sur les pentes du Hummelwald. Les avant-postes sont placés le long du Gigenbach et sur la ligne Kaltbrunn-Utznach.

2. La division du pays de Glaris a opéré sa jonction avec nous et rétabli le pont de Bilten.

Le corps d'armée doit tenir à toute épreuve le Haut-Buchberg et la ligne du Steinbach. Il attaquera demain.

3. Dislocation du corps d'armée :

a) Etat major : Schännis.

b) IVe division : Etat-major, Schännis. Troupes : dans le rayon Bilten Schännis-Maseldrangen (ne pas mettre à « Près de l'église de Schännis » plus d'un régiment d'infanterie et de la compagnie de guides). Un détachement d'infanterie accompagnant l'artillerie de montagne, attribué à la IVe division, marchera, aujourd'hui encore, jusqu'à Jostenberg et si possible Schwendi. L'artillerie de campagne, de la IVe division, sera placée sous les ordres directs du commandant de corps.

Avant-postes : La IVe division garde le front Kirnenberg-

Rieden-Steinerbrugg, inclusivement. Si Rieden était occupé par l'ennemi, la ligne devrait suivre le Steinerbach.

Eclairer dans la direction Ryken-Hummelwald-Gauen et Breitnau-Ebnat. En cas d'attaque de l'ennemi, le repousser en prenant autant que possible l'offensive à droite, sur le Steinerbach.

c) VIIIe division. Etat-major : Reichenburg. Troupes : Haut-Buchberg-Reichenburg-Schübelbach. (Ne pas occuper Benken, ni la partie de la colline tournée vers Gauen).

Avant-postes : La VIIIe division garde le front Steinerbrugg-Starrenberg-la Linth, jusqu'à Grynau. Au gros des avant-postes est remis le soin d'assurer la sécurité du bivouac d'artillerie sur le Haut-Buchberg. Eclairer du côté de Kaltbrunn-Gauen et Utznach-Wald. Si l'on observe de la part de l'ennemi des indices d'un mouvement, le commandant de corps devra en être immédiatement avisé. Les avant-postes doivent maintenir le contact avec l'ennemi.

d) Un détachement de gauche, de la VIIIe division (supposé), au château de Grynau.

e) Brigade cavalerie de corps, Schübelbach.

f) Artillerie divisionnaire IV (comme artillerie de corps), bivouaquera à Leisithal, sur le Haut-Buchberg.

g) Equipage de ponts : Giessen. Il assure lui-même la garde du pont sur la Linth.

h) Section télégraphique : Maseldrangen.

Elle établira, aujourd'hui encore, une communication télégraphique Gräss-Maseldrangen-Steinerbrugg (où, au cas où la présence de l'ennemi ne le lui permettrait pas, par Jostenberg), jusqu'à Rieden. Stations à Gräss, Maseldrangen, Jostenberg et Rieden.

i) La section d'ouvriers de chemins de fer occupera les stations du parcours, sous les ordres du chef du train de l'équipage de ponts.

4. Si le corps d'armée est alarmé, les troupes de la IVe division se rassembleront sur la grande route et marcheront jusqu'à Doresa-Steinerbrugg. Les troupes de la VIIIe division se rassembleront, celles de la rive gauche de la Linth, vers Reichenburg, sur les chemins tendant aux deux ponts de bateaux ; celle de la rive droite, sur le Haut-Buchberg et près de Unterhalden. La VIIIe division fera immédiatement occuper le Haut-Buchberg par son artillerie. — Le « Pont rouge »

(Belten-Schännis), sera utilisé par les troupes qui doivent suivre la route de Bilten-Schännis-Maseldrangen-Rieden (IVe division). Les deux ponts de bateaux seront réservés pour les autres troupes.

Le train de l'équipage de ponts restera à Giessen.

5. Etape initiale : Schwyz Seewen.

Place de distribution : Wollerau.

6. La colonne d'approvisionnements et de bagages doit être envoyée immédiatement, et aussi loin que possible, dans les cantonnements et les bivouacs. Le 18 septembre, à 7 h., au plus tard, toutes les voitures à bagages devront être renvoyées en arrière de la Linth, savoir :

A Bilten, les voitures de la IVe division et celles des troupes disloquées le long de la route Bilten-Schännis-Maseldrangen-Jostenberg et Rieden. Le parc sera sous le commandement du commissaire des guerres de la IVe division.

A Reichenberg (sortie ouest), les voitures d'approvisionnements et de bagages des autres troupes, à l'exception de la brigade de cavalerie. Ce parc sera sous les ordres du commissaire des guerres de la VIIIe division.

A Schübelbach (sortie ouest), les voitures d'approvisionnements et de bagages de la brigade de cavalerie et de l'équipage de ponts. Commandant : quartier-maître de l'équipage de ponts.

7. La IVe division fera immédiatement améliorer les chemins passant par Steinerbach, entre Jostenberg et Rieden, et les passages près de Steinerbrugg. Elle améliorera notamment le tronçon supérieur de la grand'route.

L'artillerie de la IVe division établira, sur le front du Haut-Buchberg, dirigé contre Rieden-Gauen, autant d'emplacements de batteries que l'étendue de ce front le permet, cela conformément aux directions du chef de l'artillerie de corps.

L'infanterie, qui occupe le Haut-Buchberg, creusera des fossés de tirailleurs.

La VIIIe division mettra en état de défense le hameau de Starrenberg.

8. Distribution des ordres, à Schännis, ce coir, à 6 ½ h.

Le Commandant du IVe corps d'armée.

Le commandant de la division de l'Est, en prenant position à Gauen, se proposait d'empêcher la marche plus avant de

l'ennemi. Le soir du 12, il donne l'ordre d'occupation de la position. Le secteur de droite comprenait, sur deux lignes, Gublen et Gauen, front contre le Gizenbach. Au centre, l'artillerie devait prendre position en avant de Gauen, avec sa réserve en arrière de cette localité. Le secteur de gauche, comprenait la position de Gigen. Enfin, la réserve générale, deux régiments, devait se rassembler à Goumiswald. La cavalerie devait éclairer sur les deux ailes, et lancer de fortes patrouilles de combat, d'une part sur Grynau et Kaltbrunn, d'autre part, dans la direction Uetliburg-Bildhaus.

Les commandants des divers secteurs avaient l'ordre de tenir autant que possible leurs positions. Au cas où ils seraient obligés à la retraite, ils devaient se retirer par échelon dans la direction du couvent de Sion.

Les avant-postes avaient l'ordre de détruire le pont de Schwendeli. Des emplacements pour l'artillerie devaient être établis pendant la nuit. Les troupes devaient aller occuper leurs positions à 5 ½ h. du matin.

Le chef du IVe corps d'armée attaqua par sa droite, par la route du Hummelwald. La IVe division s'avança dans la direction de Rieden-Goumiswald-Bildhaus, tandis que la VIIIe démontrait sur le front Steinerbrugg-Starrenberg, et prononçait lentement son mouvement sur Kaltbrunn-Gauen-Sion. Quant à l'artillerie, elle demeura longtemps, sous les ordres du chef de l'artillerie du corps d'armée, sur le Haut-Buchberg.

L'attaque avait été fixée pour 7 h. 10 du matin, et elle commença à l'heure précise. Grâce à un épais brouillard, les troupes avaient pu, de part et d'autre, occuper leurs positions, sans être aperçues de l'ennemi.

Les premiers coups de feu éclatèrent du côté de Rieden, où la IVe division prit vigoureusement l'offensive. Favorisée par le brouillard, elle put marcher rapidement sur l'aile gauche ennemie, et, grâce à la supériorité du nombre, obliger celle-ci à la retraite. L'aile gauche entraîna dans sa retraite le centre et même l'aile droite, quoique le mouvement de la VIIIe division contre cette dernière eut été entrepris avec quelque mollesse. L'artillerie de l'Est ne put soutenir la défense, empêchée d'agir par l'épaisseur du brouillard.

A 8 ½ h., le corps Est occupait la position du couvent de Sion, et son artillerie, au complet, ouvrait son feu contre les

colonnes d'attaque de l'adversaire. Mais, ici encore, le tir fut gêné par le brouillard, et la défense eut quelque peine à suivre les mouvements de l'assaillant. Aussi, lorsque vers les 10 heures, le brouillard se dissipa, elle s'aperçut que l'infanterie de la IVe division avait presque entièrement tourné la position. La route d'Ernestwyl-Bildhaus, par le Schwarzholz, était cependant libre encore. En hâte, le défenseur fit écouler son artillerie par ce chemin, sous la protection d'un régiment d'infanterie, et elle alla prendre position au Schwarzholz, qu'occupait déjà le régiment de recrues. Mais l'attaque de cette dernière position ne fut pas tentée. A 11 heures sonna la cessation de la manœuvre.

Tirs cantonaux et fédéraux.

Le rôle du hasard dans la répartition des coups touchés [1].

Nos joûtes nationales de tir ont une double mission :

Concourir à la défense du pays en développant l'art du tir et exercer une influence patriotique et sociale en groupant les citoyens autour d'un sport populaire intelligent.

On a cherché à concilier les divers intérêts en jeu en instituant deux catégories de tir bien distinctes : l'une à reprises illimitées, l'autre à séries uniques de une, trois et cinq épreuves consécutives seulement. Le premier système est l'objectif principal des tireurs bien « en forme » et des bourses bien garnies. Le second système s'adresse à tous les amateurs; il comporte un aléa libéralement doté qui rend la concurrence acceptable.

Quelle est la part faite au hasard et la part faite à l'adresse dans les deux alternatives ?

Le calcul des probabilités conduit à une discussion du problème qui permet aux tireurs d'analyser leur performance. Voici quelques considérations élémentaires à ce sujet, dégagées des développements un peu ardus qu'entraîne la théorie lorsqu'elle est poussée à fond.

[1] La loi des écarts de tir est un cas particulier de la loi générale des erreurs applicable aux observations scientifiques. L'auteur en a essayé une démonstration dans un mémoire intitulé : *Sur la dispersion naturelle des projectiles et la loi des erreurs,* inséré dans le Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles. Vol. XIV, nº 76, année 1876.

Je suppose que la mesure de la précision d'un tireur soit exprimée par le diamètre d'un cercle renfermant en moyenne la moitié des coups tirés par lui à la distance de 300 mètres et que la détermination de ce module résulte d'un grand nombre d'épreuves. Il s'agit donc d'une *valeur approchée* et non d'une *valeur absolue*.

La circonférence de ce cercle détermine le périmètre d'égale probabilité du tireur : il y a, en effet, exactement autant de chances pour que l'écart d'une balle isolée, prise au hasard, touche en dedans qu'en dehors de cette limite, puisque chacune de ces deux éventualités se réalise en moyenne une fois sur deux. De là, les termes de *diamètre probable* ou de 50 % et de *rayon de l'écart probable* ou du 50 % ; valeurs qu'il ne faut pas confondre avec le diamètre et l'écart moyens.

Cette définition repose sur une convention et, pour apprécier le degré de confiance qu'elle mérite, il ne faut pas oublier que l'*hypothèse des cas également possibles* dérive de l'expérience mais n'existe jamais en toute rigueur ; c'est une abstraction mathématique.

La gerbe engendrée par les trajectoires successives intercepte à la cible une section elliptique; pour le tir à petite distance cette section peut, avec une approximation suffisante, être ramenée à un cercle de compensation.

Quatre causes concourent à la dispersion naturelle des projectiles autour de la trajectoire moyenne, ce sont :

1° L'écart instrumental inhérent à l'arme;

2° L'influence de la résistance de l'air sur un projectile plus ou moins bien calibré;

3° Les variations de la vitesse initiale dues au dosage de la munition;

4° Les écarts de visée, soit l'équation personnelle du tireur.

La première cause se traduit par une déviation initiale qui, envisagée isolément, détermine une gerbe à intersection circulaire dont le diamètre serait proportionnel à la distance du but.

La deuxième cause a pour effet une déviation progressive latérale.

La troisième, une déviation progressive verticale.

La quatrième, une déviation initiale dans les deux sens.

Des expériences balistiques faites, d'une part, à Thoune en 1869 et 1870 sous la direction de feu le colonel Siegfried, avec

le fusil Vetterli et, d'autre part, récemment à Wallenstadt, sous la direction de M. le colonel Veillon, avec le nouveau fusil, ont donné les résultats suivants pour le groupe des trois causes d'écarts imputables à l'arme et à la munition [1].

PORTÉE DE 300 MÈTRES		Fusil modèle 1869 exp. de 1869-70	Fusil modèle 1889 exp. de 1894
Ecart probable élémentaire imputable à l'arme et à la munition (à l'exclusion des erreurs de visée).	latéral :	90 mm.	49 mm.
	vertical :	110 »	58 »
	rayon :	175 »	93 »

Le colonel Siegfried indiquait comme rayon d'écart probable d'un bon tireur armé du fusil Vetterli la valeur de 270 mm. à la portée de 300 mètres et il déduisait des deux rayons de 270 mm. et 175 mm., par un calcul emprunté à la théorie des probabilités, la valeur de 200 mm. pour le rayon d'écart probable imputable aux écarts de visée du tireur [2].

D'un autre côté, les expériences de Wallenstadt indiquent un rayon d'écart probable de 305 mm. à la portée de 300 m. pour un soldat moyen armé du nouveau fusil.

Si l'on admet que les écarts de visée d'un bon tireur et ceux d'un soldat moyen soient respectivement les mêmes aujourd'hui qu'en 1870 et que l'on combine entre elles ces données en les soumettant à la méthode de calcul adoptée par le colo-

[1] a) *Beitrag zur Schiesstheorie, angewendet auf das Schiessen mit den schweizerischen Handfeuerwaffen,* von Eign. Oberst Siegried, Chef des Eign. Stabsbureau, Frauenfeld, J. Huber 1872.

b) *Angaben uber die Leistungsfähigkeit des Repetirgewehres Mod. 1889,* Zurich, Buchdrukerei Emil Cotti (6357) 1894.

[2] La relation qui lie entre eux les rayons d'écarts probables combinés et élémentaires a pour expression :

$$R = \sqrt{r_{,}^2 + r_{,,}^2 + r_{,,,}^2 \text{ etc.}}$$

ou R est le rayon d'écart probable total et $r_{,}$, $r_{,,}$ etc. les rayons d'écart élémentaires.

Dans le cas particulier on a posé :

$$r_{,,} = \sqrt{R^2 - r_{,}^2} = 200 \ mm.$$

Siegfried, on obtient les résultats consignés dans le tableau ci-dessous :

Rayon d'écart probable à la portée de 300 m.	Fusil modèle 1869		Fusil modèle 1889	
a) Ecart imputable à l'arme et à la munition. . .	175 mm.		93 mm.	
	bon tireur	soldat moyen	bon tireur	soldat moyen
b) Ecart de visée	200 mm.	290 mm.	200 mm.	290 mm.
c) Ecart combiné (arme et visée)	270 »	340 »	220 »	305 »

Nota. — Pour ramener l'expression de la précision au module du diamètre, les chiffres ci-dessous devront être doublés.

Dans ces conditions, les écarts relatifs des deux armes accusent un rapport de $\frac{175}{93}$ soit un gain de 88 % au profit de la nouvelle arme à la portée de 300 m. D'autre part, le rapport des modules (arme et visée) est de $\frac{270}{220}$ et $\frac{340}{305}$, représentant un gain de 23 % pour un bon tireur et de 11 % seulement pour un soldat moyen.

Ceci posé, voici comment les points d'impact se répartissent à l'intérieur d'une série de cercles concentriques tracés en prenant pour argument une fraction du module, soit, par exemple, $^1/_{10}$ et ses multiples, $^2/_{10}$, $^3/_{10}$... 1 $^1/_{10}$, etc.

Barême général de la répartition des coups touchés :

Cercles concentriques dont les diamètres sont exprimés en fraction du module (soit du 50 %).	% des touchés, soit probabilité d'atteindre à l'intérieur des cercles.	% des touchés soit probabilité d'atteindre la zone annulaire comprise entre 2 cercles successifs.
0.1 × module	0.7 %	2.0 %
0.2 »	2.7	3.3
0.3 »	6.0	4.5
0.4 »	10.5	5.5
0.5 »	16.0	6.0
0.6 »	22.0	7.0
0.7 »	29.0	7.0
0.8 »	36.0	7.0
0.9 »	43.0	7.0
1.0 »	50.0	13.1
1.2 »	63.1	11.2
1.4 »	74.3	8.7
1 6 »	83.0	6.4
1.8 »	89.4	4.4
2.0 »	93.8	4.7
2.5 »	98.5	1.3
3.0 »	99.8	

Le tableau suivant traduit les nombres de la 1re colonne du barême général en valeurs concrètes correspondant à des modules de 0m40, 0m50, 0m60 et 0m70.

Barême spécial de la répartition des coups touchés :

CERCLES CONCENTRIQUES Valeur des diamètre				% des touchés, soit probabilité d'atteindre à l'intérieur des cercles.
1er cas module 0m40	2me cas module 0m50	3me cas module 0m60	4me cas module 0m70	
0m04	0m05	0m06	0m07	0.7 %
0m08	0m10	0m12	0m14	2.7
0m12	0m15	0m18	0m21	6.
0m16	0m20	0m24	0m28	10.5
0m20	0m25	0m30	0m35	16.
0m24	0m30	0m36	0m42	22.
0m28	0m35	0m42	0m49	29.
0m32	0m40	0m48	0m56	36.
0m36	0m45	0m54	0m63	43.
0m40	**0m50**	**0m60**	**0m70**	**50.**
0m44	0m55	0m64	0m77	63.1
0m48	0m60	0m68	0m84	74.3
etc.	etc.	etc.	etc.	etc.

Il résulte de ce barême que sur cent épreuves, un tireur dont le module est de 0m40, par exemple, peut espérer loger une balle dans un cercle dont le diamètre est un peu supérieur à quatre centimètres de diamètre ou six balles dans un cercle de douze centimètres de diamètre, etc. En d'autres termes, une balle unique, prise au hasard, a, pour ce tireur, 7/10 de chance sur cent de toucher à l'intérieur d'un cercle de quatre centimètres de diamètre et six chances sur cent de toucher à l'intérieur d'un cercle de douze centimètres de diamètre. Il serait facile à tout tireur qui connaît son module d'établir son barême particulier sur le modèle ci-dessus.

Application à quelques cas particuliers.

1er PROBLÈME

Un tireur loge en moyenne 92 balles sur cent dans u champ de cible de un mètre de diamètre à la portée de 30 mètres.

Quel est le module du 50 % et combien de balles faut dépenser pour toucher 50 fois un carton de 0m33 de diamètre

RÉPONSE :

a) Le chiffre de 92 % ne se lit pas directement dans la ta ble, il faut le prendre entre les deux nombres 89.4 % e 93.8 % du barême général ; en regard, on trouve, par inter polation, la valeur 1.9 à la première colonne. Le module ser donc le quotient de 1 m. par 1,9 ; soit 0m526.

b) Le quotient : $\frac{0.330}{0.526}$ soit 0.63, représente le rapport de diamètres du carton et du module. Ce nombre (1re colonne correspond, en interpolant, à 24 % touchés (2e colonne).

Pour toucher 50 fois le carton de 33 centimètres, il faudr donc dépenser $\frac{50 \times 100}{24}$, soit 208 balles.

2e PROBLÈME

Le module d'un tireur est de 0m50.

Le règlement du tir autorise :

a) Une épreuve unique à la cible *Espérance*. Carton d 0m50 de diamètre.

b) Une série de trois épreuves consécutives à la cibl *Patrie-Bonheur*. Carton de 0m50 de diamètre. La meilleur balle compte seule.

c) Cinq épreuves à la cible *Patrie-Progrès*, champ des point 1 m. divisé en 50 cercles. Les points sont additionnés.

Le carton des deux premières cibles est divisé en 5000 degrés à partir du centre, soit 1000 degrés par centimètre d diamètre.

Quelles sont les perspectives de ce tireur aux trois cibles ?

RÉPONSE :

a) Première cible (épreuve unique au coup centré).

Le tireur a 50 chances sur cent de toucher 50 000 degré

puisque son module est de 0^m50. Le barême spécial indique en outre (2e et 5e colonnes) qu'il a :

22 chances sur cent de toucher à 30 000°.
6 » » » 15 000°.
0.7 » » » 5000°, etc., etc.

b) Deuxième cible (trois épreuves au coup centré).

Une épreuve sur trois représente 33 °/₀ ; le diamètre de la circonférence d'égale probabilité de la meilleure des trois balles est donc compris (barême spécial) entre 0^m35 et 0^m40, soit 37 000° environ. Si l'on prend ce chiffre comme unité, le barême général indique que le tireur a :

22 chances sur cent de toucher à $0.6 \times 37\,000°$ soit 22 200°.
6 » » » $0.3 \times 37\,000°$ » 11 100°.
0.7 » » » $0.1 \times 37\,000°$ » 3700°.

c) Troisième cible (cinq épreuves, aux points additionnés).

Barême spécial, colonnes 5 et 2 ou barême général, colonnes 2 et 1.

Le cercle de 20 °/₀ touchés (soit 1 sur 5) a un diamètre de 0^m28 ; le cercle de 40 °/₀ touchés (soit 2 sur 5) a un diamètre de 0^m43 (valeurs interpolées) et ainsi de suite.

La répartition normale des cinq balles est donc :

L'une des cinq balles	au	diamètre	0^m28	corresp. à	37	points.
Une autre	»	»	0^m43	»	29	»
»	»	»	0^m54	»	24	»
»	»	»	0^m78	»	12	»
»	»	»	1^m50	»	0	»
				Total :	102	points.

On le voit, la perspective de *faire un coup centré* est incertaine si le nombre des épreuves est minime, quelle que soit d'ailleurs l'adresse du tireur. Pour que l'éventualité se réalise il faut que les forces perturbatrices élémentaires s'annulent réciproquement en direction et en intensité ; or la fortune, qui est capricieuse, favorise souvent un coup isolé dirigé par une main novice. C'est à la condition expresse de disposer d'un grand nombre d'épreuves qu'on devient victorieux du hasard et qu'on s'affranchit des influences non calculables auxquelles il faut bien abandonner l'épreuve isolée.

A. VAN MUYDEN, ingr,
ancien officier d'artillerie.

Hygiène et alimentation du cheval en campagne

par le capitaine-vétér. VOLET.

Pour la mise en campagne d'une armée, un auxiliaire auss précieux que le cheval ne saurait cesser un seul instant d'at tirer l'attention bienveillante de ceux qui ont la responsabilit de préparer l'armée aux opérations de la guerre.

Les causes multiples et variées qui peuvent mettre le cheval en indisponibilité, ou diminuer la valeur de son concours doivent donc être l'objet d'une étude toute particulière de la part de ceux qui sont appelés à se servir de cette arme car « une armée qui n'a pas souci de ses chevaux s'expose à un désastre ».

Le cheval ayant pour fonction économique dominante de nous fournir du travail, nous devons l'entourer de soins spéciaux qui favorisent cette fonction, en le maintenant en bonne santé, en éloignant de lui toutes les causes d'invalidation ou de détérioration qui peuvent supprimer ou amoindrir momentanément ou pour toujours la somme de travail utile que l'on est en droit d'exiger de lui.

Comprise ainsi, l'hygiène du cheval militaire en temps de paix comme du cheval civil, est d'une application facile. — La somme de travail à produire étant connue d'avance pour l'un et pour l'autre, l'alimentation, le logement, les soins de propreté, peuvent être réglés d'avance avec une précision presque mathémathiques. — Tout autre sera l'hygiène du cheval en campagne, du cheval à la guerre; on pourrait même dire que dans beaucoup de cas l'hygiène du cheval en campagne est d'une application presque impossible.

A la régularité du travail succèderont les étapes prolongées, les longs parcours à toutes les allures, les repos et fatigues exagérés, courses par bons et mauvais chemins, par beau et mauvais temps, de jour ou de nuit, comme aussi l'inaction prolongée ou les irrégularités d'action dictées par l'imprévu de la journée ou le sort des armes, et comme corollaire inévitrble en temps de guerre, l'irrégularité des distributions, les alternatives d'abondance et de privations, de bonne ou de mauvaise ferrure, voire même de manque de ferrure; les blessures de selle ou de harnachement, les boiteries, les atteintes nocives des intempéries, la contamination possible des sujets sains par certains malades, etc. Après cette énumération d'a-

gents défavorables, est-il encore possible de causer d'hygiène pour le cheval en campagne?

C'est à suivre le cheval de guerre dans ces conditions défectueuses, en examinant quels sont les moyens d'amoindrir les mauvais effets de celles-ci, que nous consacrerons ces lignes. L'hygiène du cheval militaire en temps de paix ne devant pas être traitée ici et étant du reste suffisamment établie par les règlements de notre armée.

Tout cavalier doit connaître les moyens qui sont en sa possession pour maintenir, dans la mesure du possible, sa monture en bon état. En campagne, plus qu'en temps de paix, l'hygiène du cheval étant forcément confiée au cavalier lui-même.

Celui-ci doit connaître le tempérament de son cheval, il doit sentir ses besoins, s'apercevoir immédiatement de ses souffrances et prendre à son égard, dans le but de prévenir ou d'éloigner les causes d'invalidation, toutes les mesures compatibles avec les exigences du service.

Nous disons que le cavalier doit sentir les besoins de son cheval. C'est-à-dire qu'il doit être humain et bon avec sa monture. Mais, pour aimer son cheval, il faut l'avoir cultivé et savoir en apprécier toute la valeur, il faut avoir fait avec lui un certain stage d'études réciproques, stage d'où il résultera aussi une sympathie réciproque si le cavalier a su par ses bons soins gagner la confiance de sa monture.

« Le cavalier ne doit vivre que pour son cheval, qui est ses jambes, sa sûreté, son honneur, ses récompenses [1]. »

Les causes de détérioration ou d'invalidation auxquelles le cheval en campagne sera exposé, sont excessivement nombreuses et peuvent être rangées sous différentes rubriques. Elles découleront surtout de l'alimentation, du logement, des soins extérieurs, des allures, des agents atmosphériques, des exigences du service, de la ferrure, etc. Autant de facteurs qui demandent une étude et un développement particuliers, étude qui formera la partie essentielle de ce travail et pour la facilité de laquelle nous grouperons ces divers facteurs en plusieurs chapitres, tels que: Alimentation, hygiène en route, hygiène en stationnement, harnachement et sellage, ferrure.

[1] Général de Brack.

Alimentation.

Le cheval est un moteur animé et comme tel il se prête aux mêmes études que toutes les machines motrices. Pour l'animal employé à un travail mécanique, les aliments sont le combustible; il est, lui, la machine qui doit transformer leur énergie en travail. Mais s'il est facile pour ce qui concerne une machine à vapeur de calculer avec une précision mathématique les relations qui existent entre la quantité de combustible consommé et le travail demandé, la chose présente certainement de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de notre moteur animé. — Le cheval, comme tous les animaux auxquels on demande un travail ou un produit quelconque, doit recevoir une ration d'entretien pour subvenir aux besoins de la vie végétative et une ration de production exigée par les fonctions de relation, ou autrement dit pour la production d'un travail utile. — Le moteur mécanique n'exige que cette seconde ration. — Outre les deux genres de rations susindiquées, il faut encore que l'alimentation du cheval contienne deux grandes et principales classes de substances : les substances azotées ou protéiques et les matières hydrocarbonées. Ces dernières seules suffisent au moteur mécanique.

La ration d'entretien d'un cheval peut être calculée avec assez d'exactitude, par exemple : pour un cheval de 500 kg. au repos on peut arriver à connaître très exactement la quantité de protéine et de substance hydrocarbonée nécessaire à son simple entretien. Mais ce calcul ne pourrait être fait pour tout un corps de troupes en ne se basant que sur les données fournies par un seul cheval, car, outre la différence de poids des divers chevaux, les exigences ne seront pas pareilles pour chacun d'eux. Tel sujet qui pèsera 500 kg. exigera peut-être une quantité d'aliments de $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ supérieure à la ration qui suffit à son voisin du même poids et l'on comprend qu'entre tous les chevaux d'un escadron ou d'une batterie, on arriverait à des écarts parfois considérables dans les calculs destinés à fixer pour chacun la ration d'entretien.

En ce qui concerne la ration de production, le calcul est encore plus difficile à faire, ce qui se conçoit très bien si l'on considère la multiplicité des facteurs qui, dans une même journée et sur le même sujet, peuvent faire varier les déper-

ditions d'énergie ; outre les dépenses exigées par la production d'un travail utile, production qui elle-même peut varier considérablement.

Il semble évident que si nous connaissions la mesure de ces variantes et si nous pouvions avec justesse proportionner la ration à la somme de travail exigée, il en résulterait, à première vue, des avantages matériels très grands. La chose, hâtons-nous de le dire, est impossible pour le cheval en campagne ; elle est presque faisable pour le cheval en garnison et elle se fait avec plus ou moins de succès dans les entreprises industrielles qui emploient le cheval comme moteur et qui cherchent comme toutes les industries à effectuer la plus grande somme possible de travail et au meilleur compte, soit comme rendement, soit comme dépense ; aussi, pour ces entreprises-là, la question de l'alimentation du cheval prend dans leurs préoccupations la place qu'occupe la question du combustible dans les industries qui ne se servent que de machines à vapeur.

Le calcul des rations peut se faire, disons-nous, pour les chevaux employés à l'industrie et en général pour tous les chevaux dont le travail, toujours le même, est réglé avec précision, dont les rations et les heures des repas ne sont pas moins réguliers et qui ne sont pas soumis sous tous ces rapports aux nombreuses variantes prévues ou imprévues qui sont l'habitude chez le cheval en campagne.

Pour ce dernier, nous l'avons déjà dit, la détermination mathématique des rations est impossible, car, comme chacun le sait, ce n'est pas ce que l'on mange qui profite, mais bien ce que l'on a digéré. Le jour où le cheval travaillera beaucoup, il n'aura guère le temps de manger, ou sa ration pourra être enlevée en partie par l'orage, ou foulée aux pieds et souillée dans l'eau, la boue ou la poussière ; le jour où il ne fera rien, ou peu de chose, par l'alimentation il emmagasinera de la force latente. — Nous devons donc pour le cheval en campagne, non pas rechercher quelle peut être, à quelques grammes près, la ration qui lui est nécessaire, mais trouver un moyen terme qui lui permette de supporter les fatigues de la guerre sans avoir à prélever de l'énergie sur sa ration d'entretien — ce qui serait sa ruine à bref délai — et sans être exposé d'autre part à un gaspillage de substances alimentaires dont la possession pourrait devenir précieuse plus tard.

On admet généralement qu'un cheval de 500 kg. a besoin de 150 grammes de protéine dans sa ration journalière pour s'entretenir sans rien faire. Or, dans la petite ration (4 kg. d'avoine et 5 kg. de foin) prévue par le règlement d'administration de notre armée, on trouve approximativement 900 grammes de protéine et le reste est composé de matières hydrocarbonées et minérales. Si la ration d'entretien du cheval exige 150 grammes de protéine, il en reste 750 qui peuvent être attribués à la ration de production et il semble qu'avec cette ration le cheval doive aisément faire face à toutes les exigences du travail qui lui est imposé. Cela n'est pas exact, car on s'aperçoit fort bien que si le travail augmente, la ration devient de plus en plus insuffisante, sans que l'on puisse dire avec précision de combien elle est trop faible. De même si le travail diminue, la ration devient trop forte sans qu'il nous soit facile de savoir de combien elle pourrait être diminuée sans inconvénient.

Pendant la seconde moitié des écoles de recrues et les cours de répétition cette ration est augmentée d'un kilog. Ce qui fait 5 kg. d'avoine, 6 kg. de foin et 4 kg.[1] de paille. Cette ration serait elle suffisante pendant une campagne un peu longue ? L'expérience seule pourrait nous fixer sur cette question. « La partie volumineuse de la ration (foin et paille) n'a pas besoin d'être augmentée lorsqu'on impose aux animaux un surcroît de travail : c'est seulement sur l'avoine ou l'orge que doit porter l'augmentation ». (Delamotte.)

Cette augmentation doit être suffisante pour maintenir les chevaux dans un état moyen d'embonpoint, car la maigreur, comme nous le verrons plus tard, est une cause fréquente des blessures de selle ou de harnachement ; maintenir les chevaux en bon état, c'est diminuer considérablement le nombre des éclopés et des invalides. « Les nécessités de la défense ne doivent jamais être subordonnées à un désir d'économie. » (M. de Freycinet.)

Quant à la nature de l'alimentation et au rôle joué par les matières quaternaires ou azotées et par les substances hydrocarbonées, deux écoles sont en présence. L'une attribue la production de la force aux hydrocarbones, l'autre aux substances azotées. Les partisans de la première hypothèse affir-

[1] 3 ½ kg.

ment que la consommation de l'azote n'est pas plus considérable pendant le travail que pendant le repos, tandis que les matières hydrocarbonées sont usées en plus grande quantité pendant le travail. Aujourd'hui beaucoup de physiologistes considérant que les produits excrétés et notamment l'urine sont plus riches en matières azotées à la suite du travail, même intellectuel, attribuent le rôle principal à celles-ci. — En pratique, ces controverses ont beaucoup moins d'intérêt qu'en théorie, puisqu'il est impossible dans l'alimentation de séparer les matières ternaires des quaternaires, qui se complètent, se servent d'adjudants mutuels, les premières favorisant la digestibilité des secondes. Si elles n'étaient pas unies naturellement on devrait les associer dans le rapport de 5 à 1. Nous pensons que dans la production de la force, comme pour le simple entretien de l'animal, ces deux genres de substances sont indispensables et que, toute question de préparation et de digestibilité à part, il ne serait pas possible de nourrir un cheval avec les unes à l'exclusion desautres. — Dans un récent travail très intéressant[1] M. Chauveau fait la part bien définie de ces deux sortes de substances dans l'alimentation et dans la production de la force. M. Chauveau étudie surtout l'animal à jeun et dans l'inanition et « admet que la condition de l'abstinence implique nécessairement l'uniformité des effets qu'elle produit dans toutes les espèces animales, quel que soit leur régime alimentaire habituel. Il n'y a plus alors à distinguer entre les carnivores, les omnivores et les herbivores, tous ces animaux consomment exactement de la même manière l'énergie dont ils disposent, tous la reconstituent par les mêmes procédés. La composition matérielle de l'organisme se montre, en effet, tout à fait indépendante du régime alimentaire ; que l'animal reçoive une alimentation exclusivement végétale ou non azotée, ou mixte, ou exclusivement azotée ou animale, il n'en résulte aucune différence digne d'être notée dans la constitution anatomique et chimique des tissus organiques. Ceux du cheval, de l'homme, du porc et du chat, par exemple, se ressemblent tout à fait ». Chez toutes les expèces, le régime, quel qu'il soit, joue un rôle uniforme qui aboutit toujours au même dénouement. La nature de l'alimentation n'exerce d'influence que sur les ma-

[1] Chauveau, *La vie et l'énergie chez l'animal.*

nifestations intercurrentes qui préparent et accompagnent ce dénouement, l'assimilation réparatrice.

On dit généralement que l'animal soumis à un jeûne prolongé, ou en état d'inanition, vit sur sa propre substance, il se consomme lui-même, parce qu'il ne reçoit plus, par les aliments, les matériaux nécessaires aux combustions organiques. « Nous disons, nous, que cette condition n'est pas particulière à l'état d'inanition, c'est la condition *normale* de l'animal, il vit *toujours* sur sa propre substance, même quand il est alimenté. La digestion a seulement pour but de remplacer cette substance à mesure qu'elle se brûle. »

Les matières azotées ou albuminoïdes indispensables dans la ration alimentaire ont pour rôle prépondérant la réparation constante et continue des éléments organiques du corps, dont la destruction ou l'usure est également constante et ininterrompue. « Ainsi, quand sous l'influence de l'abstinence, les masses musculaires d'un herbivore, un cheval par exemple, ont plus ou moins fondu, tant par la diminution du nombre des faisceaux primitifs que par leur atténuation, l'animal remis à son régime, purement végétal, récupère bientôt tout ce qu'il avait perdu du côté de ses muscles et cela parce que son alimentation lui en fournit les moyens. — Cette restitution n'exige qu'une quantité relativement peu importante des principes azotés alimentaires. Celle qui existe dans les aliments communément donnés aux herbivores y suffit et au delà. Elle dépasse généralement la quantité nécessaire pour pourvoir à la réparation des tissus résorbés. »

Or, si cette quantité ne doit pas nécessairement être grande pour suffire aux restitutions, que devient l'excès, parfois très grand, de ces matières contenues dans l'alimentation ? Celles-ci subiraient un dédoublement en urée, principe azoté destiné à l'élimination, comme l'urée provenant de la résorbtion organique, et en matières hydrocarbonées qui s'accumulent dans l'organisme sous forme de graisse, formant ainsi ce qu'on appelle le « potentiel de réserve ».

C'est dans l'alimentation des carnivores que cet excès d'azote se fait surtout remarquer. Un chien nourri exclusivement à la viande maigre ne prend, comme principe hydrocarboné, que des quantités très faibles de graisse et de glycogène. La presque totalité de la masse alimentaire est formée de principes azotés, de myosine particulièrement. Que devient la

partie qui n'est pas employée au travail de réparation organique? C'est elle qui est chargée de la création des réserves de potentiel. Dans le cas d'alimentation végétale, ces réserves viennent des hydrates de carbone qui se transforment en graisse. Dans le cas d'alimentation animale elles viennent de principes albuminoïdes qui se changent également en graisse. C'est toujours sous cette forme que s'opère l'emmagasinement du potentiel de réserve fourni par l'alimentation.

Des deux parts qu'il faut faire des principes azotés de l'alimentation carnivore, l'une, celle qui sert à la réparation des tissus incessamment résorbés, est à la fois la plus faible et la plus constante ; elle modifie sans doute sa quotité avec l'activité des tissus qui travaillent et qui s'usent en travaillant, mais la plus grosse part est toujours celle qui se transforme en potentiel de réserve ; elle a d'autant plus d'importance que les aliments azotés sont pris en plus grande quantité.

Quant aux aliments hydrocarbonés ou ternaires, ils subissent, par la digestion, des métamorphoses consécutives qui les amènent dans le torrent circulatoire, à l'état de graisses ou de sucres, ces derniers « voués tous à l'uniformisation sous l'espèce glycose ».

Les graisses que l'on rencontre en assez grande abondance dans le sang, surtout pendant la digestion, sont en effet identiques aux graisses contenues dans la ration alimentaire. « La glycose est versée en abondance dans le sang des animaux herbivores, car les principes amylacés et cellulosiques qui forment la masse principale des aliments végétaux, se transforment, les uns en totalité, les autres partiellement, en hydrates de carbone solubles, aboutissant fatalement à la forme glycosique. La glycose, produit final des transformations qui sont subies *dans le tube digestif* par une très grande partie des matières alibiles des aliments végétaux, a pour destination principale de servir à la constitution des réserves de potentiel accumulé dans l'organisme sous forme d'amas graisseux.

Cette transformation des glycosides en graisses de réserve a-t-elle lieu dans le sang, ou a-t-elle lieu plus tard dans les cellules de tissu conjonctif qui reçoivent les amas graisseux ? « On manque de documents précis pour se prononcer *hic et nunc* », mais ce qui ne saurait faire doute, c'est que ces transformations existent et doivent se produire invariablement *avant* que l'organisme puisse reprendre ces graisses pour les

faire servir aux combustions nécessaires à toutes les manife tations de la vie et de l'énergie au sein des tissus animaux.

* * *

Donc, pour nous résumer, nous dirons :

Que les matières azotées de l'alimentation sont destinées réparer l'usure subie par les tissus organiques qui, tous, so azotés; l'excédent de ces matières est transformé en substa ces non azotées et emmagasiné sous forme de graisse ou p tentiel de réserve.

2° Que les substances non azotées de l'alimentation, apr avoir subi une série de métamorphoses successives les am nant toujours et fatalement à l'état graisseux, sont entièr ment acquises à ce même potentiel de réserve.

3° Que toutes les substances alimentaires, avant de pouvo être utilisées par l'animal et transformées en énergie vital doivent d'abord être emmagasinées sous cette même rubriqu réserve.

Ceci revient à dire, ce que nous avons déjà énoncé, c'e qu'un animal vit toujours de sa propre substance, alors mêm qu'il est alimenté.

Ici se placerait l'étude d'un projet très intéressant et qui r serait que le complément nécessaire de celui que nous avo abordé, nous voulons parler de la chaleur animale physiol gique, laquelle n'est qu'une résultante provenant de la ch leur de source alimentaire ou provenant des modification chimiques éprouvées dans le tube digestif, par les aliment jointe à la chaleur engendrée par le travail physiologique de tube, jointe à la chaleur fournie par l'assimilation, augmenté de celle produite par la désassimilation, etc. — Nous laiss rons à regret ce sujet de côté, il sort un peu du cadre qu nous nous sommes imposé et nous continuons nos rema ques sur l'alimentation.

* * *

S'il est vrai qu'un animal vit toujours sur sa propre sub tance, c'est-à-dire sur son potentiel de réserve emmagasiné d'avance, comment se fait-il qu'un homme ou qu'un chev ayant fourni un long travail et subi une période de jeûne asse longue, sente son énergie renaître aussitôt après s'être repu

Les aliments de ce repas n'ont pas encore eu le temps de se digérer, de subir l'absorbtion et surtout leur assimilation. D'où vient alors ce reconfort? Il résulte évidemment d'un sentiment de mieux être qui accompagne toujours la satisfaction d'un besoin plus ou moins impérieux. Si l'assimilation des aliments est un fait constant, permanent, ininterrompu, leur digestion et leur absorbtion se font plutôt en mode rythmé. L'estomac ne demande pas à fonctionner d'une manière permanente, mais périodiquement. De même le sang qui se charge en abondance, pendant la digestion, de principes hydrocarbonés glycosiques et graisseux, dont il imprègne tous les tissus, s'en apauvrit peu à peu et finit par n'en contenir qu'un minimum constant dans les périodes de jeûne. Or lorsque l'estomac est tout à fait vide il demande à fonctionner de nouveau, comme le sang demande à se charger de nouveau de ses matériaux de transport. Ces deux exigences réunies constituent, pour l'animal, un besoin impérieux qu'on appelle la faim. De l'apaisement de la faim il résulte « une sensation agréable qui s'est substituée, dans l'estomac, à une sensation pénible et par l'effet d'un réflexe ou d'un acte de diffusion nerveux, l'économie tout entière est mise en état de se déclarer satisfaite ».

Si dans toutes les langues du monde on dit que : « si le ventre est plein les reins sont forts », cela n'exprime qu'une vérité relative, et si d'autre part l'on dit encore : « l'avoine du matin va dans le crottin et l'avoine de la veille va dans les jambes », cela exprime déjà mieux une vérité, mais M. Cornevin [1] a cent fois raison quand il ajoute : « l'avoine des semaines et des mois antérieurs est la seule qui aille partout, où il le faut et quand il le faut, c'est celle-là qui constitue les vieilles forces, qui charge réellement le condensateur et qui permet à la jeune avoine de provoquer la décharge extraordinaire dont on peut avoir besoin ».

« On se trompe [1] donc souvent lorsqu'on attribue certaines qualités d'endurance, chez l'homme et les animaux, à ce que ceux qui possèdent ces qualités, sont moins exigents que les autres sur le chapitre de la nourriture. Elles dépendent surtout de l'aptitude à supporter le jeûne complet ou partiel pen-

[1] Cornevin, *zootechnie.*

[1] Chauveau.

dant les heures de travail. Ce n'est guère là qu'une sobri relative, un simple ajournement de la production, au moy des aliments, des réserves graisseuses où se puise l'éner employée par le travail musculaire. Chez tous les sujets sa exception, celui-ci a sa source dans l'alimentation *antérieu* plutôt que dans l'alimentation actuelle. Mais tous ne sont p également bien disposés à utiliser leurs réserves quand ils o l'estomac vide. Les endurants travaillent alors plus facileme que les autres, parce qu'ils ne sont pas déprimés par une se sation débilitante qui accapare l'attention du système nerve et le rend plus ou moins incapable d'intervenir pour excit commander le travail musculaire. L'endurance à la faim pe s'acquérir par une sorte de gymnastique fonctionnelle, e peut être acquise ou développée par l'entraînement. Il y telle circonstance où ce dressage peut rendre des servic particulièrement dans les voyages d'exploration et les camp gnes militaires.

Après ce chapitre de généralités sur l'alimentation, géné lités que nous avons cru devoir faire connaître les première il importe naturellement de tirer les conclusions qui s'imp sent et qui doivent nous guider dans l'examen de la rati habituelle de notre cheval de guerre. Aussi, outre l'étude q nous ferons des qualités intrinsèques de chacun des élémen constitutifs de cette ration, nous aurons toujours sous les yeu cette condition d'intérêt majeur, à savoir la teneur en m tières azotées servant à l'assimilation *réparatrice* et, en regar la teneur en matières hydrocarbonées *digestibles* servant substratum immédiat de l'énergie potentielle, qui est la sour première de l'activité vitale, autrement dit de l'activité de force.

Il ne sera donc pas très important qu'il y ait *beaucoup* matières azotées dans la ration, mais il sera surtout importa que ces matières soient présentées sous une forme telle q leur digestion et leur assimilation ne subissent aucune diff culté. Il importe donc d'étudier, outre la quantité, la quali des éléments ternaires ou quaternaires de la ration, autr ment dit leur *digestibilité* et leur *assimilabilité*.

L'expérience et l'expérimentation nous ont déjà démont bien des choses touchant la digestibilité des aliments. C'e par l'expérience que l'on a pu se convaincre de la valeur d procédés de préparation de ceux-ci (hachage, concassag

coction, macération, fermentation, etc.), préparation qui, dans une certaine mesure, peut augmenter le coefficient de digestibilité de tels ou tels produits.

Mais en ce qui concerne l'assimilabilité, l'expérience est malheureusement beaucoup moins démonstrative; nous savons par exemple qu'une certaine quantité d'albuminoïdes doit exister dans la ration journalière d'un cheval, mais sous quelle forme convient-il le mieux de présenter ces albuminoïdes, car, que de variétés encore mal déterminées; nous ne sommes même pas sûrs que l'identité existe là où elle ne semble pas discutable. Rien qu'en ce qui concerne l'albumine proprement dite, qui oserait dire qu'elle est partout semblable à elle-même? dans l'œuf, dans le sang, dans les sérosités, dans les sucs herbacés, dans les grains, etc. Qui prétendrait que les états moléculaires divers que peut affecter cette substance, sont indifférents à l'exercice de son rôle rénovateur c'est-à-dire à sa plus ou moins grande assimilabilité. On ne saurait trop s'exagérer l'importance de ce rôle rénovateur des albuminoïdes de la ration alimentaire. (La place modeste qu'ils occupent dans cette ration à côté de la grosse masse formée par les matériaux de consommation courante, ne saurait donner l'idée de cette importance. Rappelons-nous toujours que les albuminoïdes représentent, dès les premiers linéaments de la vie embryonnaire, les agents et les matériaux de la constitution de la machine animale. Ce sont ces substances qui l'entretiennent ensuite en bon état, jusqu'à la décadence que l'âge amène infailliblement. Le travail que l'on demande à cette machine s'alimente en énergie au potentiel ternaire, qui se dissipe et disparaît complètement quand il a rempli son office, tandis que l'albuminoïde réparateur se renouvelle, mais les tissus qu'il entretient restent.)

Donc l'établissement d'une ration de production n'est pas une affaire de *circonstance*. Il est bon d'y avoir songé de longue date, car la matière des organes auxquels on voudra faire produire du travail mécanique sera certainement plus apte à cette production, si l'on a fourni *depuis longtemps* à ces organes d'excellents éléments réparateurs.

On comprend donc de quelle importance serait pour nous la connaissance parfaite du coefficient d'assimilabilité de tel ou tel état moléculaire de l'albumine et quel profit considérable on pourrait tirer de cette connaissance. Nous sommes tout

au plus autorisés à croire que cette assimilabilité marche pair ou à peu près avec la digestibilité de ces aliments et q toute circonstance favorisant celle-ci ne peut-être que favo ble à celle-là.

Dans toutes les armées de l'Europe, la ration du cheval guerre est composée de foin, de paille et d'avoine. Celle pouvant cependant être remplacée par l'orge. Outre ces tr éléments principaux, l'établissement d'une ration peut enco suivant les circonstances, comporter l'adjonction de diver denrées additionnelles ou substitutives, telles que: son, ma fourrage vert, féveroles, poissettes, etc.

Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION BERNOISE

Sous-section de la ville de Berne.

Le programme des conférences pour l'hiver 1894-1895, vi d'être arrêté :

Le voici :

Mercredi, 31 octobre 1894 : Major de troupes sanitai *Murset :* Le système du recrutement en Suisse :

14 novembre : Séance de discussion. Vareuse ou tuniq

28 novembre : Lieutenant-colonel d'état-major *F. Tscharner :* Considérations sur le dernier rassemblement troupes.

12 décembre : Lieutenant-colonel d'état-major *Widbol* Impressions sur les grandes manœuvres françaises en 18

19 décembre : Colonel d'état-major *Weber :* Manœuvres guerre de montagne.

9 janvier 1895 : Colonel-brigadier d'infanterie *Gutzwill* Considérations sur les manœuvres du XVIe corps d'armée lemand, en automne 1894.

16 janvier : Major d'artillerie *W. Schmidt :* L'infanterie l'artillerie au combat et aux manœuvres.

23 janvier : Colonel-brigadier d'infanterie *Will :* Les mano vres d'automne de la VIIIe division d'infanterie autrichie et de la division territoriale du Tyrol, en 1897.

6 février : Colonel *Wille*, chef de l'arme de la cavalerie : Les nouvelles prescriptions sur le service et l'instruction de la cavalerie suisse.

20 février : Colonel d'état-major *Wasmer*. Le sujet n'est pas encore arrêté.

6 mars : Major d'état-major *Borel* : Les manœuvres d'été 1894 du IIIe corps d'armée italien, en Lombardie.

Les mercredis d'hiver, non remplis par une conférence, seront consacrés au jeu de guerre. Les séances ont toujours lieu à 8 h. du soir, dans la petite salle du Casino.

Voici le résumé de la discussion de la séance du 14 novembre sur la question : « blouse ou tunique », discussion ensuite de laquelle l'assemblée, à l'unanimité moins deux voix, s'est prononcée en faveur de l'introduction dans l'infanterie d'un veston ample et non écourté, à col rabattu pouvant se relever, pourvu d'une seule rangée de boutons et muni de quatre poches extérieures, enfin convenablement agrémenté au col et sur la manche par des applications de drap rouge. Cet uniforme doit être fait d'un solide drap de laine, imperméable. Il importe que chaque homme possède deux vestons. L'officier ne doit pas avoir d'autre uniforme que la troupe. Les tuniques actuelles seraient usées comme habit de fatigue.

Cette résolution a été motivée par la nécessité de fournir à l'homme un uniforme parfaitement adapté aux exigences de la vie militaire en campagne. Ces exigences sont les suivantes : « liberté des mouvements, facilité de l'évaporation cutanée, libre circulation du sang, protection contre le froid et l'humidité, possibilité de revêtir sous l'uniforme un vêtement supplémentaire.

Un vêtement ajusté comme la tunique ne remplit pas ces conditions, qui sont en revanche réunies dans le type du veston. En fait, la controverse est vidée depuis longtemps tant dans la vie civile qu'à l'armée. Personne ne se met en redingote pour se livrer à un exercice violent. Introduit en Autriche et en Norvège, le veston y a fait ses preuves. L'Allemagne étudie la question.

Le choix de l'uniforme de campagne fait, il faut se demander s'il convient de donner à l'homme un second habit. L'affirmative n'est pas douteuse. Il reste donc à savoir si le second vêtement sera le veston ou bien la tunique. Ici encore la ré-

ponse sera dictée par la prévision du cas de guerre. La rapi usure de l'habillement au cours d'une campagne, rend désir ble la possession de deux uniformes de même valeur.

La blouse actuelle ne réunit pas tous les avantages que d présenter un uniforme de campagne. La qualité du drap lais en particulier à désirer.

SECTION VAUDOISE

Sous section de Lausanne.

La sous-section de Lausanne a tenu sa première séance l'hiver, le 29 octobre, sous la présidence de M. le major Bo nand. Celui-ci a présenté un court rapport sur l'activité de sous section pendant l'année précédente. Il y a eu 11 séa ces, toutes remplies par une conférence. Le comité a eu cir réunions. Grâce à l'admission de plusieurs officiers du land turm, la sous-section s'est accrue de 63 membres.

Après approbation des comptes et de la gestion pour 189 l'assemblée a procédé à l'élection de son comité. Celui-ci a é nommé et s'est constitué comme suit :

MM. le capitaine-adjudant A. Bonnard, président.
» » M. Auckenthaler, vice-présiden
MM. le 1er lieutenant d'infanterie A. Estoppey, 2e vice-pr sident.
le lieutenant d'administration Sudheimer, trésorier.
» d'artillerie E. Chavannes, secrétaire.

La sous-section se propose d'organiser cet hiver, suivant coutume, un cours d'équitation. La commission d'équitation été composée de MM. le colonel-brigadier Carrard, le capitain adjudant Masson et le premier lieutenant d'infanterie Théli

Enfin, un rallye paper, très réussi, a eu lieu le 8 novembr sous la direction de M. le colonel de Roguin et de M. le pr mier lieutenant J. Dufour.

La prochaine séance de la sous-section aura lieu le 19 n vembre.

ACTES OFFICIELS

Par message du 9 octobre 1894, le Conseil fédéral présente aux Chambres fédérales le projet de loi fédérale suivant *sur les articles de discipline pour l'armée suisse :*

I. Etendue du pouvoir disciplinaire.

ARTICLE PREMIER. Le pouvoir disciplinaire s'étend à toutes les personnes désignées à l'article 1er, chiffres 1 à 9, de l'organisation judiciaire et procédure pénale, du 28 juin 1889.

ART. 2. Sont passibles des peines disciplinaires :

a) Les actes contraires à la bonne tenue et au maintien de l'ordre dans l'armée, ou constituant une violation soit d'ordres de service soit de prescriptions de service, pour autant qu'ils ne sont pas soumis à la loi pénale militaire ;

b) Les actes que la loi pénale militaire autorise expressément à punir disciplinairement ;

c) Les dommages aux propriétés, les soustractions, les infidélités et les fraudes, dans les cas de minime importance.

II. Peines disciplinaires.

ART. 3. Les fautes de discipline sont punies des peines suivantes :

1. Les travaux de service intérieur, exécutés hors tour, tels que service dans la caserne ou dans les écuries, — les exercices de punition ;
2. Les arrêts au quartier ou les arrêts en chambre ;
3. Les arrêts simples ;
4. Les arrêts forcés ;
5. Le service de punition ;
6. La perte du grade.

La suspension du grade peut être ordonnée comme mesure préliminaire.

ART. 4. L'amende, jusqu'à 10 francs, peut être prononcée sur la base d'ordonnances et de règlements fédéraux et cantonaux pour des fautes de discipline commises en dehors du service.

En cas d'insolvabilité, deux francs d'amende sont transformés en un jour d'arrêts.

ART. 5. Les travaux de service intérieur dans la caserne ou dans les écuries ne peuvent être ordonnés pour la même faute pendant plus de vingt-quatre heures.

Les exercices de punition ne peuvent être infligés que pour négligé pendant l'instruction et ne dureront pas plus de deux heures.

Art. 6. Les arrêts au quartier et les arrêts en chambre consistent d la défense de quitter le quartier ou la chambre pendant un temps dé miné. Ils ne dispensent pas de l'exercice, non plus que des autres dev du service.

Les arrêts au quartier ou les arrêts en chambre ne peuvent pas é infligés au delà de dix jours.

Art. 7. Les arrêts simples ne dispensent pas de l'exercice, ni des tres devoirs du service. Ils ne peuvent être infligés au delà de vingt jo

Art. 8. Celui qui est condamné aux arrêts forcés ne fait pas l'exer pendant la durée de sa peine et n'est pas soumis aux devoirs du serv il ne reçoit pas de solde. Il fera plus tard le service manqué.

Les arrêts forcés peuvent être accompagnés, pour des cas particuli ment graves, de la condamnation au pain et à l'eau. Toutefois, la nou ture ordinaire devra être donnée de deux jours l'un.

Les arrêts forcés ne peuvent être infligés au delà de trente jours.

Lorsque les arrêts forcés sont prononcés contre un officier, avis de en être donné à l'auditeur en chef, qui proposera, s'il y a lieu, à l'auto supérieure de lui retirer son grade.

Art. 9. Le service de punition ne peut être infligé que pour non acc plissement des devoirs du service et pour négligence grave ou insub dination dans le service. Il ne doit être appliqué, dans la règle, qu'à gard de militaires pris isolément, et seulement par exception à tout corps de troupe.

Celui qui a été condamné à un service de punition sera occupé d' manière convenable pendant les heures ordinaires de travail; il lui interdit de sortir du quartier ou de la chambre pendant les heures libr il ne touche pas de solde.

Le service de punition ne peut être infligé au delà de trente jours.

Art. 10. La perte du grade supprime, pour celui qui en est frappé, devoirs particuliers auxquels il était tenu et les compétences qu'il ex çait. Il perd le droit de porter les insignes du grade. L'autorité qui p nonce la perte du grade décide, en outre, si celui qui la subit devra co tinuer à servir comme soldat ou s'il doit être soumis à la taxe.

La suspension du grade ne peut être qu'une mesure préliminaire jusq ce qu'il ait été statué sur la perte du grade. Celui qui la subit ne pe pendant sa durée, remplir les devoirs de son grade, ni en exercer compétences. Il est dispensé du service et ne touche pas de solde.

III. Attribution de la compétence disciplinaire.

ART. 11. La compétence disciplinaire appartient aux autorités militaires de la Confédération et des cantons et aux supérieurs qui se trouvent au service par rapport aux personnes soumises à leurs ordres. Les instructeurs usent de la compétence disciplinaire des supérieurs d'après leur grade dans les corps de troupes auxquels ils sont attachés pendant un cours d'instruction.

La compétence disciplinaire est aussi exercée par les autorités militaires, par les supérieurs qui se trouvent au service et par les instructeurs, dans le champ de leur activité, à l'égard de ceux qui, étant soumis à la présente loi, se trouvent momentanément éloignés du corps auquel ils appartiennent ou n'ont pas été répartis.

ART. 12. Lorsqu'un militaire qui revêt un grade se trouve au service et qu'il ne s'envisage pas comme compétent pour statuer définitivement sur un cas, ou lorsque celui qu'il s'agit de punir n'est pas placé sous ses ordres, il a néanmoins le droit d'ordonner l'arrestation provisoire, mais il doit en donner immédiatement connaissance au chef compétent pour que ce dernier prononce définitivement.

ART. 13. Le Département militaire fédéral et le commandant en chef de l'armée ont le droit d'appliquer toutes les peines disciplinaires énumérées à l'article 3.

En temps de paix, la perte du grade ne peut toutefois être infligée à un officier que par le tribunal disciplinaire (article 80 de l'organisation militaire et article 24 de l'organisation judiciaire et procédure pénale).

Les chefs d'arme et de service, les chefs de corps d'armée, les colonels divisionnaires et les Départements militaires des cantons ont le droit d'appliquer les peines établies aux chiffres 1, 2, 3, 4 et 5 de l'article 3. Ils peuvent aussi prononcer la perte du grade contre un sous-officier.

ART. 14. Les colonels ont le droit d'appliquer les peines suivantes :

1. Travaux de service intérieur, exécutés hors tour, et exercices de punition ;
2. Arrêts au quartier et arrêts en chambre jusqu'à dix jours ;
3. Arrêts simples jusqu'à vingt jours ;
4. Arrêts forcés jusqu'à vingt jours ;
5. Suspension du grade.

ART. 15. Les lieutenants-colonels et les majors ont le droit d'appliquer les peines suivantes :

1. Travaux de service intérieur, exécutés hors tour, et exercices de punition ;
2. Arrêts au quartier et arrêts en chambre jusqu'à dix jours ;

3. Arrêts simples jusqu'à dix jours ;
4. Arrêts forcés jusqu'à dix jours.

ART. 16. Les capitaines ont le droit d'appliquer les peines suivantes :

1. Travaux de service intérieur, exécutés hors tour, et exercices de punition ;
2. Arrêts au quartier et arrêts en chambre jusqu'à cinq jours ;
3. Arrêts simples jusqu'à deux jours.

Les premiers-lieutenants et les lieutenants ont le droit d'appliquer les peines suivantes :

1. Travaux de service intérieur, exécutés hors tour ;
2. Arrêts au quartier ou arrêts en chambre jusqu'à deux jours.

ART. 17. Les sous-officiers ont le droit d'appliquer la peine des travaux de service intérieur, exécutés hors tour.

ART. 18. Les officiers qui occupent un commandement supérieur à celui qui appartient à leur grade exercent aussi, pendant ce temps, les compétences disciplinaires qui s'y rattachent.

IV. Usage de la compétence disciplinaire.

ART. 19. Il faut fournir, à celui qui doit être puni, l'occasion de se justifier ou du moins d'expliquer les circonstances qui l'ont fait agir. Au besoin, les faits doivent être établis au moyen d'informations verbales ou écrites. Dans les cas les plus graves, les faits doivent être consignés sommairement dans un protocole.

Toutefois, ces mesures ne doivent pas entraver la prompte solution qu'il importe de donner aux affaires disciplinaires.

ART. 20. En choisissant et en mesurant la peine, il faut tenir compte du caractère de celui qui doit la subir et de sa conduite antérieure ; il faut aussi prendre en considération la nature de l'acte punissable et l'importance plus ou moins grande du devoir de service qui a été violé.

Une fois la peine infligée, elle ne doit pas être remise par celui qui l'a prononcée. Ce droit n'appartient qu'à son supérieur.

ART. 21. Celui qui a prononcé une peine disciplinaire doit en donner connaissance à son chef au rapport ordinaire le plus prochain. Celui-ci est tenu de communiquer les cas les plus graves au chef supérieur.

Les chefs de troupe doivent surveiller l'usage que font leurs subordonnés de leurs compétences disciplinaires et faire en sorte qu'elles soient appliquées d'une manière égale et avec discernement, dans le sens des principes contenus dans la présente loi.

ART. 22. Lorsqu'un supérieur en grade n'approuve pas une peine disciplinaire prononcée par un subordonné, il peut l'élever dans les limites de sa compétence, ou l'abaisser ou la révoquer complètement. On ne peut toutefois cumuler plusieurs peines pour une même faute.

Art. 23. Lorsqu'une autorité militaire ou un supérieur militaire envisage qu'une peine disciplinaire doit être appliquée, mais que celle-ci dépasse sa compétence, l'autorité supérieure immédiate ou le supérieur militaire immédiat doit être nanti et appelé à prononcer. Lorsque le supérieur militaire immédiat n'est pas au service, le cas doit être porté, pour être liquidé, devant le Département militaire fédéral.

Art. 24. Lorsqu'une faute de discipline a été commise en dehors du service, avis doit en être donné au Département militaire fédéral, qui prononce après avoir entendu le chef d'arme ou de service de l'accusé et l'accusé lui-même.

Cette disposition ne s'applique pas à la compétence disciplinaire qu'exercent, en matière administrative, les autorités militaires de la Confédération et des cantons.

V. Exécution des peines.

Art. 25. Dans la règle, la peine doit être subie immédiatement. Il est fait exception pour cause de maladie de celui qui doit la subir ou de décès dans sa famille.

Celui qui a prononcé la peine doit en surveiller l'exécution.

Art. 26. Chaque état-major et chaque unité de troupe doit tenir, par ordre de date, un contrôle de toutes les peines disciplinaires qui ont été prononcées par des officiers ou des sous-officiers lui appartenant, ou contre des militaires ou assimilés aux militaires qui en dépendent.

Ce contrôle est tenu d'après un formulaire par un officier que désigne le commandant, et il est conservé aux archives du corps. A la fin de chaque service, le commandant de l'état-major ou de l'unité de troupe s'assure de son exactitude et le revêt de son attestation.

Le contrôle des punitions doit fournir, dans chaque cas, les indications suivantes : le nom et le grade de celui qui a prononcé la peine, ainsi que son incorporation ; le nom et la situation militaire de celui contre lequel elle a été prononcée, ainsi que son incorporation ; la nature et la durée de la peine ; la date à laquelle elle a commencé et celle à laquelle elle a fini ; toutes les circonstances qui se rapportent à son exécution.

Lorsque la peine a été prononcée contre un militaire ou assimilé aux militaires appartenant à un autre corps, le supérieur de celui qui a été puni doit en être informé par l'envoi d'un extrait du contrôle des punitions. Le contenu de cet extrait sera reporté sur le contrôle des punitions de l'état-major ou de l'unité de troupe dont dépend celui qui a été puni.

Art. 27. Dans les écoles de recrues, les écoles centrales et les cours qui sont donnés en dehors de leur incorporation à des militaires de différents corps, il n'y a, pour toute l'école ou pour le cours, qu'un seul con-

trôle des punitions. A la fin de l'école, les peines prononcées pendant sa durée seront communiquées par extrait aux commandants des unités de troupes auxquelles appartiennent ceux qui ont été punis et reportées sur les contrôles respectifs.

Art. 28. Les autorités militaires de la Confédération et des cantons tiennent pareillement un contrôle des peines qu'elles ont prononcées et de leur exécution. Celles-ci doivent être communiquées au chef militaire de celui qui a été puni et reportées par ses soins au contrôle des punitions.

Art. 29. La peine des travaux de service intérieur hors tour est réputée exécutée par l'accomplissement du service imposé.

Les exercices de punition doivent être, dans la règle, dirigés, conformément aux règlements d'exercice, par celui qui les a infligés.

Art. 30. Les arrêts au quartier et les arrêts en chambre sont subis sous la surveillance du supérieur immédiat de celui auquel ils sont infligés. La garde de police est, en outre, chargée de la surveillance pour les sous-officiers et les soldats.

Art. 31. Les arrêts simples sont subis dans un local spécial (salle de police). La garde surveille le militaire enfermé et pourvoit à son entretien.

Les officiers subissent les arrêts simples dans leur chambre.

Art. 32. Celui qui subit les arrêts forcés doit être isolé. S'il n'existe pas de local spécial, il sera enfermé dans la prison ordinaire.

Les officiers subissent les arrêts forcés dans leur chambre, sous la garde d'une sentinelle.

Pendant la marche, les militaires condamnés aux arrêts forcés sont remis à la garde de police.

Art. 33. Pendant la durée des arrêts simples et des arrêts forcés, les armes et les outils, ainsi que les objets d'équipement et d'habillement dont ils peuvent se passer, doivent être enlevés aux sous-officiers et aux soldats qui subissent ces arrêts et remis à la garde ou à l'autorité chargée de leur surveillance, pour être déposés en lieu sûr. Lorsqu'une troupe est au service, les armes et la buffleterie, ainsi que le cheval et le harnais, sont remis à la garde de l'unité de troupe à laquelle appartient celui qui est en punition.

Art. 34. Lorsqu'un militaire aux arrêts se trouve avec son corps, il est nourri par la troupe. Il en est de même pour le cheval.

Les officiers qui ne retirent pas leurs rations pourvoient eux-mêmes à leur nourriture.

Art. 35. Les places d'armes occupées d'une manière permanente par la Confédération doivent être pourvues des locaux d'arrêts nécessaires.

Tous les locaux d'arrêts doivent être secs, convenablement aérés, éclairés par la lumière du jour et satisfaire, en général, aux exigences de l'hygiène.

Ils doivent être pourvus de lits de camp ou de paille, de couvertures en laine, d'une cruche à eau, d'un closet inodore ou d'un cabinet attenant, à l'usage exclusif de la chambre d'arrêts.

Art. 36. Lorsque la troupe à laquelle appartient celui qui est aux arrêts vient à être licenciée avant l'expiration de ces arrêts, l'homme est remis, contre décharge, à un autre corps de troupe, s'il s'en trouve sur les lieux, ou, à défaut, à l'administration de la caserne, ou enfin à l'autorité civile, pour subir le restant de sa peine.

Les frais d'entretien sont supportés par la Confédération, à teneur des dispositions contenues au règlement concernant la comptabilité de la justice militaire.

Art. 37. Lorsque la troupe se trouve en campagne et qu'elle ne dispose pas d'un local approprié pour y faire subir les arrêts à des sous-officiers et à des soldats et qu'il y a des motifs de service pour n'en point différer l'exécution, celle-ci aura lieu dans un poste de garde.

Celui qui les subit doit être astreint, dans ce cas, à de pénibles travaux de service, exécutés hors tour, et il sera placé au besoin sous surveillance spéciale. Toutefois, il ne sera pas employé au service de garde.

Art. 38. Le service de punition a lieu, dans la règle, sur une des places d'armes existantes. Lorsqu'il y a doute à ce sujet, la décision est rendue par le Département militaire fédéral, soit, en temps de guerre, par le commandant en chef de l'armée.

Art. 39. La suspension du grade et la perte du grade, lorsque la troupe à laquelle appartient le condamné se trouve au service, sont annoncées par un ordre du jour. Lorsque la perte du grade a été prononcée, les insignes en sont enlevés au condamné par un adjudant, sur l'ordre de celui qui exerce le commandement. Si les circonstances le justifient, l'exécution de cette mesure peut avoir lieu devant la troupe réunie.

VI. Des réclamations.

Art. 40. Les réclamations contre une peine disciplinaire sont admissibles aussitôt que l'exécution en a commencé, à moins qu'elle n'ait été prononcée par le Département militaire fédéral ou par le commandant en chef de l'armée.

Une réclamation peut être écrite ou verbale, mais elle doit toujours être présentée en termes convenables, soit pour la forme soit pour le fond.

Art. 41. Lorsque la peine a été prononcée par une autorité, la réclamation doit être adressée à l'autorité supérieure immédiate et liquidée par elle.

Lorsque la réclamation est dirigée contre une mesure prise par un l partement militaire cantonal, elle doit être adressée au Département m taire fédéral et liquidée par lui.

Lorsque la réclamation est dirigée contre la décision d'un supérieur litaire, elle doit être adressée au supérieur immédiat de celui qui l'a pri pour qu'il la liquide et, s'il ne se trouve pas au service à ce moment, e est portée devant le Département militaire fédéral.

Art. 42. Si la réclamation est reconnue bien fondée, la punition dis plinaire est levée ou convenablement réduite.

Communication en est donnée à l'intéressé, et il en est pris note contrôle des punitions.

Art. 43. Il n'y a point de recours ultérieur contre la décision prise une réclamation.

VII. Dispositions finales.

Art. 44. Sont abrogées par la présente loi toutes les dispositions co traires des lois, ordonnances et règlements de la Confédération et cantons.

Sont particulièrement abrogés :

a) Les articles 166 à 197 inclusivement de la loi fédérale, du 27 a 1851, sur la justice pénale pour les troupes fédérales ;

b) Les articles 20 à 35 inclusivement du règlement de service pour troupes fédérales, des 19 juillet 1866 et 10 janvier 1882.

Art. 45. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositi de la loi fédérale du 17 juin 1874, concernant les votations populaires les lois et les arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'é que où elle entrera en vigueur.

Souliers d'ordonnance. — Par message et projet d'arrêté 16 octobre, le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales d'autori les hommes de landwehr à toucher une fois pour toutes une paire de so liers d'ordonnance pour le prix réduit de 10 francs, pour autant qu n'auront pas, pendant leur passage dans l'élite, usé de leur droit d'a quérir trois paires de ces souliers à ce prix réduit. Il y a lieu de consta en effet, dit en résumé le message, que beaucoup d'hommes dans la la wehr, pères de famille ayant de lourdes charges, ne peuvent facileme débourser 17 francs pour une paire de souliers d'ordonnance. Cepend ceux-ci leur sont aussi utiles qu'aux hommes d'élite. L'idéal serait fournir ces souliers gratuitement, car dans chaque cours de répétition landwehr, il se présente des hommes sans ressources et porteurs

chaussures pitoyables. Mais la gratuité dépasserait les ressources budgétaires et conduirait à des abus. Le Conseil fédéral borne donc ses propositions à la teneur de son projet d'arrêté.

Le Conseil fédéral a nommé premiers-lieutenants dans les troupes sanitaires (médecins) :

MM. Otto Briner, de Zurich ; Louis Riederer, de Pfäffers, à Altstädten (St-Gall) ; Eugène Schachtler, d'Altstädten (St-Gall) ; Walther Meyer, de Mattstetten, à Madretsch (Berne) ; Traugott Weber, d'Olten, à Lucerne ; Ernest Buser, de Bâle ; Walther Wille, de Bâle, à Mönsterlingen ; Paul Spalinger, de Marthalen, à Zurich ; Charles Blattner, d'Aarau, à Zurich ; Albert Pedolin, de Coire, à Aarau ; Charles Redard, des Verrières, à Plainpalais (Cenève) ; Adalbert Mauchle, de Straubenzell, à St-Gall ; Hans Leuenberger, de Berthoud, à Ursenbach ; Edouard Neumann, de Lucerne ; Henri Bachmann, de Schönenberg, à Bärentsweil ; Hector Balli, de Locarne, à Berne ; Eugène Bürcher, de Ried-Brigue, à Bâle ; Othmar Altermatt, de Niedergösen, à Schönenverd ; Gustave Schärer, de Berne, à Winterthour ; Fernand Paccaud, de Prévonloup, à Lausanne ; Emile Camenzind, de Gersau (Schwytz), à Fischenthal (Zurich) ; Auguste Käppeli, de Sursee, à Liestal ; Joseph Huber, de Besenbüren, à Grindelwald.

Le Département militaire a nommé chef de la division tactique du bureau d'état-major général, M. Gottfried Immenhauser, de Stein-sur-Rhin (Schaffhouse), capitaine d'état-major général, actuellement instructeur de IIme classe d'infanterie, à Dägerlen (Zurich).

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — *Service des remontes.* — Un nouveau règlement sur le service des remontes a paru il y a quelques mois. Ce service est dirigé par la section des remontes au Ministère de la guerre, à la tête de laquelle est un inspecteur de la remonte avec cinq commissions d'achat. Chacune de celles-ci comprend un président permanent avec un premier et un deuxième officiers-adjoints, plus le personnel auxiliaire nécessaire. Les officiers adjoints sont, chaque année, désignés parmi ceux de cavalerie et d'artillerie de campagne, proposés pour ces fonctions. Le personnel auxiliaire est constitué par un vétérinaire, un secrétaire avec un ou deux plantons.

Les conditions que doivent remplir les chevaux de remonte, sont voir du sang, les jambes, les pieds sains et le dos bien conformé pou selle. En ce qui concerne ce dernier point, on tient moins à ce que chevaux soient courts, qu'à ce qu'ils soient bien rassemblés et aient reins solides. On exige également une allure régulière et ayant du ress Enfin, on recherche les chevaux ayant l'épaule profonde, oblique, de lo avant-bras, une encolure bien attachée, une large poitrine, et une f croupe, de bons muscles, les canons courts, les tendons bien nets et q ne soient ni trop longs, ni trop haut jointés.

La taille minimum des chevaux est fixée, pour les régiments de cuir siers et les gardes du corps, à 1m53; pour les hulans de la ligne et d garde, ainsi que pour les dragons et hussards de la garde, à 1m49 ; p les dragons et hussards de la ligne, à 1m48 ; pour les chevaux de trai l'artillerie, à 1m52, et pour ses chevaux de selle, à 1m48.

Le nombre des chevaux de remonte nécessaires à l'armée se cal en prenant pour base l'effectif de paix de l'armée et en partant de la rée admise pour un cheval suivant les armes : 10 ans dans la cavale 9 ans dans l'artillerie de campagne, 7 à 8 ans à l'institut militaire d'équ tion. Des chiffres ainsi calculés on déduit ensuite quatre chevaux par giment de cavalerie.

Les bataillons du train se remontent en chevaux de service au moyen animaux qui se trouvent en excédent dans la cavalerie et l'artillerie campagne ; l'école de tir de l'artillerie à pied se remonte de même et dépens de l'école de tir de l'artillerie de campagne.

Les animaux acquis sur les marchés par les commissions d'achat s amenés aux dépôts de remonte, soit par les palefreniers des dépôts e mêmes, soit par des détachements de conducteurs.

Ils restent un an dans ces dépôts, puis, à l'âge de quatre ou cinq ils sont répartis entre les corps de troupes suivant les droits de cha d'eux.

Ce sont ces corps qui envoient chercher les chevaux qui leur sont at bués et les font conduire à destination, soit par les voies ferrées, soit les routes ordinaires.

France. — *Passage de rivière.* — Le 2 août, au matin, entre 7 11 heures, le 4e régiment de hussards a effectué le passage du Loing, nage, à Sorques, en présence du général de Montfort, commandant brigade de hussards, et de nombreux curieux venus de Fontainebl et des communes voisines.

Les sapeurs du régiment ont d'abord construit, au moyen de poutrel et de sacs à distribution remplis de paille et attachés avec des corde fourrage, un radeau sur lequel montaient une quinzaine de soldats a

les harnachements. Ces cavaliers ayant pris pied sur la rive opposée, il s'agissait de faire passer à leur tour les chevaux dessellés et débridés et n'ayant plus que leur licol; c'était là l'opération la plus délicate. Un va-et-vient était établi d'un bord à l'autre au moyen d'une corde; un cheval y était d'abord attaché, puis mis à l'eau et tiré sur la rive opposée. D'autres chevaux, en liberté ceux-là, étaient alors poussés dans la rivière derrière le premier et le suivaient instinctivement sans trop de difficultés. Tous ont pu passer ainsi sans accident sérieux, bien qu'un certain nombre aient eu à lutter assez sérieusement contre les herbes et la vase.

Chaque escadron n'a mis qu'une heure pour traverser la rivière, malgré la disposition défectueuse des berges, et il ne s'est produit aucun accident d'hommes ou de chevaux. Cet exercice a été accompli par les hussards avec un entrain remarquable. Un repas froid a été servi aux hommes sur le terrain et les officiers ont déjeuné au bord du Loing.

(Revue de cavalerie.)

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870. — Paris. (Thiers, le plan Trochu et l' « Hay »), par Alfred Duquet. Charpentier et Pasquelle, éditeurs.

La *Revue militaire suisse* a rendu compte, au fur et à mesure, de leur apparition, des volumes publiés par M. Alfred Duquet sur la guerre de 1870-71.

Un nouveau volume vient de paraître, qui traite du siège de Paris dans la période du 2 au 29 novembre 1870.

Nous avons dit, à propos du précédent volume (Paris, la Malmaison, le Bourget et le 31 octobre), le caractère particulier du travail entrepris par M. Duquet. S'appuyant sur les innombrables ouvrages publiés sur la guerre de 1870, mais dont beaucoup ne sont que des plaidoyers des principaux auteurs de ce grand drame et beaucoup des études techniques accessibles à un petit nombre de lecteurs, M. Duquet s'applique à écrire une histoire générale et absolument impartiale.

Plus il avance dans son œuvre, plus sa méthode s'accuse. Dans chaque période étudiée, il recherche et dégage les faits essentiels. Ainsi jalonnée par des repères autour desquels viennent se ramasser tous les faits accessoires, chacune des périodes est suivie facilement par le lecteur. Sur chacun de ces faits essentiels, M. Duquet institue une discussion minutieuse pour en déterminer les causes et fixer les responsabilités. Il s'efface alors pour laisser parler les témoins irrécusables et les spécialistes attitrés (ingénieurs, tacticiens, stratèges) et s'il craint de n'avoir entraîné la

conviction dans l'esprit du lecteur, il multiplie, dans les copieuses notes placées au bas de chaque page, les témoignages les plus significatifs.

Au reste, la haute indépendance de jugement et le courageux franc-parler de l'auteur, sont bien caractérisés dans sa préface, où nous lisons, entre autres, les lignes ci-après :

... « J'ai hâte de répondre, par avance, à une question qui me sera certainement posée.

» Pourquoi, me dira-t-on, avoir tant parlé du socialisme à propos du siège de Paris ?

» C'est que le socialisme, c'est le siège de Paris. C'est lui qui a été le cauchemar de la Défense, qui a plané sur elle comme un oiseau de malheur, hypnotisant gouvernants et généraux dont il a paralysé les faibles moyens; c'est lui qui a été la suprême espérance des Prussiens, qui leur a donné le courage d'entreprendre et de continuer une aventure terrible dont il était plus difficile qu'on ne l'a cru, après coup, de prévoir l'événement; c'est le socialisme qui ferait tomber encore Paris, si la fatalité voulait que nos armées ne pussent contenir l'envahisseur, à la frontière, ou le poursuivre, en Allemagne : c'est lui, enfin, qui gangrène les plus belles armées et qui les prépare pour la fuite ou pour la boucherie.

» Nous nourrissons chez nous, dans nos villes, des hordes de barbares qui ont juré une haine implacable à la civilisation. Pas d'illusions ou de compromis possibles. « Etes-vous ou n'êtes-vous pas du parti des voleurs ? » La question est ainsi réduite à sa plus simple expression. La politique, les opinions religieuses et autres n'ont rien à voir là-dedans. Plus de culte, plus de patrie, plus de forme de gouvernement, plus de lois, puisqu'on les peut changer chaque matin; plus de possession légale, plus de supériorité acquise par le travail et l'intelligence, plus de liens sociaux... un seul principe : « Prendre et détruire tout ce qu'on ne peut s'approprier. Ignorants et stupides, nous prétendons que tous soient comme nous. Brûlons bibliothèques et musées, archives, travaux accumulés par les générations précédentes [1]. »

» Les socialistes de 1870, les incendiaires de 1871, étant aujourd'hui dans les conseils du Palais-Bourbon et de l'Hôtel-de-Ville, il me fallait bien, puisque l'histoire est une grande et tragique leçon de choses, montrer la cause des chutes du passé pour éviter celles de l'avenir.

» Tout cela ne veut pas dire qu'un grand nombre des millionnaires et des politiciens de gouvernement n'ont pas encouru de terribles responsabilités, en s'alliant avec la Haute-Banque, à laquelle ils ont livré la fortune de la moyenne, de la petite bourgeoisie et les économies des travailleurs.

[1] *Mémoire sur la défense de Paris*, septembre 1870-janvier 1871, par E. Violet-le-Duc, ex-lieutenant-colonel de la légion auxiliaire du génie; Paris, veuve A. Morel, 1871; pp. LII et LIII.

Mais le socialisme, tel que ses apôtres le prêchent aujourd'hui, bien loin d'améliorer la situation des sacrifiés, la rendra pire. Les ouvriers s'en apercevront trop tard.

» On voit que je ne flatte guère les maîtres du jour et que je révèle le fond de ma pensée avec une imprudente franchise.

» A ce propos, je vais m'expliquer, une bonne fois, sur une question dont sans cesse on me parle.

» A quoi songez-vous donc ? me dit-on. Vous ne faites pas un choix » entre les partis. Dans vos premiers livres, vous attaquiez des bona- » partistes, dans les derniers, vous vous en prenez à des républicains. » Vous ne ménagez pas plus les socialistes que les opportunistes, les » radicaux que les monarchistes. A ce jeu-là, personne ne vous soutien- » dra, ne vous poussera ; vous n'aurez ni votre part d'honneurs ni votre » part d'argent ; vous n'arriverez jamais à rien.

» Je réponds :

» Je suis arrivé à dire la vérité. — Alfred Duquet. — Lisandré, le » 29 juillet 1894. »

Oui, M. Duquet s'applique à dire la vérité, sans fard, sans faiblesse, sans réticences, et c'est là le grand mérite de ses écrits, mérite si rare de nos jours.

Les principaux faits étudiés dans ce nouveau volume sont : le projet d'armistice, l'état de Paris pendant le mois de novembre, le plan du général Trochu pour l'emploi des immenses forces rassemblées dans la capitale et enfin les préparatifs des batailles de la Marne.

Nous allons passer rapidement en revue, d'après M. Duquet, ces faits essentiels.

Projet d'armistice.

De son voyage circulaire à la recherche d'un appui dans les principales cours d'Europe, M. Thiers n'avait rapporté que des témoignages de pitié affectueuse. Personne n'osait ou ne voulait se mettre en travers des exigences de la Prusse. On s'était borné à lui conseiller d'aller chercher à Paris les pouvoirs nécessaires pour négocier un armistice pendant lequel la France serait appelée à nommer une assemblée nationale.

M. de Bismarck se prêta volontiers à des négociations qu'il se réservait de faire échouer au moment voulu. Elles lui procuraient le temps nécessaire, à l'armée du prince Frédéric-Charles, devenue libre par la capitulation de Metz, pour atteindre l'armée de la Loire, et empêcher celle-ci de s'avancer sur Paris. Le puissant chancelier savait d'ailleurs quel effet déprimant pouvait avoir sur la Défense l'espoir bientôt déçu d'une cessation des hostilités.

M. Duquet montre avec une impitoyable logique les effets à jamais regrettables des négociations de M. Thiers. Cet homme d'Etat, à qui man-

quait l'élévation d'âme propre à dominer une situation aussi terrible, n'ayant aucune confiance dans l'élan de la nation, pas plus que dans la valeur des troupes et des généraux improvisés, voulait la paix à tout prix. Jugeant la résistance insensée, il ne songeait qu'à panser le plus vite possible les plaies de la France. Aussi, dans cette petite maison, au bord de la Seine, où M. Thiers venait s'entendre avec les délégués du gouvernement, lorsque le général Ducrot disait : « Notre devoir est de résister tant que nous pourrons pour donner à la France la possibilité et les moyens de se lever. Si les ruines matérielles du pays en sont augmentées les ruines morales diminueront en proportion inverse. » — M. Thiers répliquait : « Général, vous parlez comme un soldat, c'est très bien ; mais vous ne parlez pas comme un homme politique. » — « Monsieur, répondit le général, je crois parler aussi comme un homme politique, parce qu'une grande nation comme la nôtre se relève toujours de ses ruines matérielles ; elle ne se relève jamais de ses ruines morales. Notre génération souffrira peut-être plus de cette ruine, mais nos enfants bénéficieront de l'honneur que nous avons sauvé. »

Et ici encore le général Ducrot parlait en découragé qui ne songe qu'à sauver l'honneur. Ce qu'il eût fallu opposer aux amolissants raisonnements de M. Thiers, c'est la belle parole de Scharnhorst, l'un des héros et fondateurs du fameux Tugendbund : « Un peuple n'est vaincu qu'au moment où il s'avoue vaincu. S'il sait surenchérir sur les sacrifices consentis par l'adversaire, il finira toujours par obtenir une paix honorable. »

Le mois de novembre.

« Le sombre et long mois de novembre, écrit M. Duquet, a une physionomie particulière dans le grand drame parisien. On y verra côte à côte la tristesse et la joie, l'abattement et l'espérance, de bonnes et de mauvaises mesures, mais, surtout, le laisser-aller, le désordre, le fatalisme du gouverneur et du gouvernement. Tout le monde commande, personne n'obéit ; tout le monde crie, personne n'agit ; le gouverneur redouble d'éloquence, les gens raisonnables sont écœurés, c'est l'anarchie. »

M. Duquet, ainsi qu'on l'a vu dans l'extrait ci-dessus de sa préface, s'est longuement étendu ici sur le socialisme et il a eu parfaitement raison « puisque l'histoire est une grande et tragique leçon de choses, de montrer la cause des chutes du passé pour éviter celles de l'avenir. »

Pour renforcer sa situation morale, le gouvernement de la Défense nationale crut nécessaire de faire plébisciter ses pouvoirs par la population parisienne. Le 3 novembre, il fit voter par oui et non sur la question suivante : « La population de Paris maintient-elle oui ou non les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale. » Le résultat du plébiscite fut 557 996 oui contre 62 638 non.

Le gouvernement aurait pu profiter de ce vote pour agir contre les fauteurs de désordre et en particulier contre les instigateurs de l'émeute du 31 octobre. Il ne l'osa pas, sans songer que « le moyen de rendre les conflits inévitables, un peu plus tôt un peu plus tard, est de paraître les redouter. » Mais comment aurait-il agi contre les fauteurs politiques, alors qu'il ne savait pas même maintenir la discipline dans les troupes. « Nous ne nous lasserons pas de le répéter, écrit M. Duquet, la garnison de Paris ignorait ce que c'est que la discipline. Si le général Trochu avait imité le général d'Aurelle de Paladines, s'il avait fait, *ab initio*, fusiller une dizaine de maraudeurs et de voleurs, l'armée de Paris eût été aussi disciplinée que l'armée de la Loire après les exécutions salutaires qui lui permirent de remporter la victoire de Coulmiers. »

M. Duquet examine ensuite la question des vivres. Il montre combien il eût été nécessaire de faire la réquisition des denrées et d'établir le rationnement dès le début du siège, au lieu d'attendre au 19 janvier. « Si le siège a duré, malgré les gouvernants, pendant près de cinq mois, cela est une preuve qu'il pouvait durer plus encore avec une organisation meilleure. »

Le plan du général Trochu.

M. Duquet discute en détail les conditions d'exécution du plan proposé par le général Ducrot et adopté par le général Trochu, d'une sortie vers la Basse-Seine par la presqu'île de Gennevilliers. Il montre l'inanité de ce plan qui aurait conduit l'armée de sortie à un nouveau Sedan.

D'ailleurs, doit-on donner le nom de plan à une idée vague et indéterminée ; « vouloir traverser les lignes ennemies pour aller se ravitailler en Normandie, n'est pas encore faire un plan de campagne, car à la guerre on ne vit pas d'aspirations, de désirs, de généralités. Il faut des dispositions précises, une étude approfondie des détails, une préparation minutieuse qui permette de faire face à tous les accidents, à toutes les éventualités. » Or une telle étude ne fut entreprise ni vers l'Ouest, ni vers l'Est, ni ailleurs. « L'absence d'un plan précis, ou tout au moins de la volonté formelle de l'exécuter a dû, on le comprend, jouer dans l'ordre militaire le même rôle que l'absence d'un programme gouvernemental a joué dans l'ordre politique ; elle a causé en grande partie ces hésitations cette mollesse étrange qui ont donné à la Défense un aspect si particulier.

» On se demandait tous les jours ce qu'on serait le lendemain, on tentait de petits combats et de grandes batailles, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans qu'il soit possible de découvrir les raisons qui ont déterminé le choix du terrain de la lutte, de son jour, sansqu'on puisse s'expliquer, leur but. »

Quoi qu'il en soit, le 6 novembre, les forces militaires de la cap furent réparties en trois armées :

La première, composeé de 266 bataillons de la garde nationale sé taire, sous les ordres du général Clément Thomas (général politique dans l'armée régulière, n'avait pas été au-delà du grade de sous-off de cavalerie).

La seconde armée, sous les ordres du général Ducrot. – Cette ar composée des meilleurs éléments.

La troisième armée, commandée par le général Vinoy.

Projet de sortie par Villiers-sur-Marne.

On en était là quand, le 13 novembre, arriva la nouvelle de la vict de Coulmiers et le 18 une dépêche de Gambetta demandant que P tentât quelque action pour retenir les Allemands et faciliter la march avant de l'armée de la Loire.

Le général Trochu a prétendu que Gambetta avait insisté pour qu sortie fût faite vers le Sud et que le changement de plan qui en rés fut la cause des plus grands malheurs. M. Duquet établit que ce fu son plein gré que le gouverneur renonça à la sortie vers la Basse-S et adopta un nouveau plan de sortie vers l'Est, par Villiers-sur-Ma pour se rabattre ensuite au Sud, à la rencontre de l'armée de la Loire

La dernière partie du livre de M. Duquet est consacrée à l'examen préparatifs de cette sortie vers la Marne.

Là encore se trouve une discussion des plus intéressantes. On sait le passage de la Marne fut retardé d'un jour par suite, a-t-on dit, d crue subite de la Marne qui empêcha l'établissement des ponts en te voulu. Ce retard permit aux Allemands de concentrer leurs forces po bataille et eut pour celle-ci une influence des plus funestes. M. Du établit par des preuves irrécusables que le retard est imputable non à une crue de la Marne, mais à la négligence des ingénieurs chargé construire les ponts.

Il est de la plus haute importance pour l'avenir d'un pays que les ponsabilités soient bien établies, de façon qu'à défaut d'autres puni les noms de ceux qui, par leur négligence, leur incapacité, ont causé désastres, soient assurés d'être livrés un jour à la vindicte publique.

Le livre se termine sur l'occupation du plateau d'Avron et sur l'in combat de l'Hay, il nous conduit ainsi jusqu'aux batailles de la Marne forment le point culminant du siège de Paris et feront l'objet d'un proc volume.

Tel est le nouveau livre de M. Duquet, qui est, comme les précéde une mine des plus riches en réflexions et en enseignements. C.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIXe Année. N° 12. Décembre 1894.

† Le colonel de Vallière.

Notre artillerie, déjà si éprouvée récemment par la mort de son chef, le regretté général Herzog, vient de faire de nouveau une perte très sensible en la personne du colonel de Vallière, instructeur de Ire classe, décédé à Aigle, le 22 novembre.

Sa biographie est à la fois des plus honorables et des plus simples. Elle se résume dans une carrière militaire de plus de quarante années consacrées entièrement à l'instruction de notre artillerie.

Né à Moudon, le 8 novembre 1828, il eut de bonne heure la passion des armes, et depuis son école de recrue, en 1849, il ne quitta plus l'uniforme. Sous-lieutenant en 1850, lieutenant en 1854, il passa comme tel, en 1855, dans le corps d'instruction de l'artillerie, où il est resté jusqu'à sa mort.

Pour ses débuts militaires, il avait eu l'occasion de prendre part à une expédition en Kabylie, aux ordres du général Bosquet. Envoyé en France, par le Conseil fédéral, pour étudier l'organisation de l'artillerie de montagne française, il se fit attacher à cette campagne d'Afrique. Désireux d'y faire remarquer sa bravoure et son sang-froid, il racontait souvent lui-même l'anecdote suivante :

Le général Bosquet assistait de tout près au premier engagement qui eut lieu entre Français et Kabyles. Immobile sur son cheval, il n'avait derrière lui que notre compatriote. Pour maîtriser l'émotion que ressent tout soldat lorsque, sur un champ de bataille, il entend pour la première fois siffler les balles à son oreille, le jeune de Vallière tira sa pipe. Il venait de l'allumer lorsque le général Bosquet, qui avait assisté à bien d'autres combats, l'aperçut. Alors, croyant que son compagnon fumait une pipe par bravade, le général se retourna souriant, et dit :

« Très réussi comme effet, jeune homme ! Mais connu, connu !... »

En 1855, désireux de revoir le feu mieux encore qu'en

Afrique, il s'engagea dans la légion anglo-suisse. Cette troupe, malheureusement, ne fut jamais complètement organisée, et finit par être licenciée après de longs mois de garnison à Smyrne.

En 1857, de Vallière rentra au pays reprendre sa place d'instructeur d'artillerie, qu'il ne quitta plus que pour un séjour d'hiver en Würtemberg et une mission en Russie, en 1867.

Capitaine en 1857, major en 1861, lieutenant-colonel en 1867, il était depuis 1868 instructeur de première classe. Colonel d'artillerie en 1872, il reçut en 1874 le commandement de la IIe brigade d'infanterie de landwehr avec transfert à cette arme, tout en restant instructeur d'artillerie. Rentré dans l'artillerie en 1886, il fut nommé en 1889 commandant de la Ire brigade et en 1892 chef de l'artillerie du Ier corps d'armée.

C'est en cette qualité qu'il aurait pris part, l'année prochaine, aux manœuvres d'automne.

Telle a été, à grands traits, la carrière du colonel de Vallière.

Ceux qui l'ont connu et qui ont servi sous ses ordres sont unanimes à reconnaître en lui, outre ses qualités militaires, une grande bonté qu'il s'efforçait de masquer sous une brusquerie qui n'offensait personne. Tout en tenant strictement à la discipline et à tous les petits détails de tenue et de service intérieur, il savait se faire aimer de ses subordonnés. Le plus bel éloge que nous puissions faire de lui, c'est qu'il était, dans toute la force du terme, un vrai soldat, type de plus en plus rare de nos jours.

Les obsèques du colonel de Vallière ont eu lieu à Aigle, le 25 novembre. Bien que le règlement ne permit pas de rendre officiellement les honneurs militaires au défunt, mort en dehors du service actif, les diverses sociétés d'officiers avaient tenu à lui porter, au nom de l'armée, un dernier adieu en tenue d'ordonnance. Sur la tombe, après une prière de M. le pasteur de l'Eglise libre Rivier, M. le colonel Ceresole a prononcé une éloquente allocution, en ces termes :

Messieurs,

Les parents du colonel de Vallière ont désiré qu'un de ses amis lui adressât un dernier adieu au bord de la tombe. C'est avec une profonde tristesse que je m'acquitte de ce douloureux devoir, car nous aimions

en lui les dons les meilleurs du cœur et de l'esprit : la droiture, l'indépendance de caractère unies au sentiment du devoir et à la fidélité inaltérable dans les affections.

Nous avons admiré le brillant soldat qui, dans des combats lointains, avait honoré son pays et donné l'exemple du sang-froid et du courage, et qui ensuite, pendant 40 ans, a consacré au développement d'une arme qu'il chérissait et que déjà avait illustré un de ses ancêtres, un dévouement qui ne s'est éteint qu'avec la vie.

Pour nous, Messieurs, qui avons eu le bonheur de vivre dans son intimité, nous avons aimé et admiré le fils et le frère si dévoué, le père si tendre qui, dès sa jeunesse a donné l'exemple des vertus les plus hautes et du plus noble dévouement.

Fatigué par une longue maladie, que n'ont pu conjurer les soins les plus tendres, ce noble cœur a cessé de battre. Nous ne verrons plus cette belle figure de soldat et nous ne sentirons plus l'étreinte de cette main loyale. Mais ce que la mort ne peut nous arracher, c'est le souvenir reconnaissant que nous garderons au colonel de Vallière, dans le meilleur et le plus profond de notre âme.

Au nom de tes frères d'armes et de tes amis, Théodore de Vallière, je te remercie de l'exemple que tu nous as donné et du souvenir que tu nous laisses.

Au nom de notre armée dont tu as été un des soldats les plus dévoués, je te salue et je te dis le suprême adieu !

Les manœuvres du IVe corps d'armée.

Journée du 6 septembre.

Le 6 septembre 1894, les deux brigades d'infanterie de la VIIIe division, opposées l'une à l'autre, ont manœuvré sur un terrain des plus difficiles, rendu fameux par la retraite de Souwarow. Dans une conférence sur les manœuvres du IVe corps d'armée donnée, le 19 novembre, à la société des officiers de Lausanne, et le 28 à la société des officiers de Fribourg, M. le lieutenant-colonel Repond a étudié cette journée de manœuvres. Nous donnons ici un compte rendu aussi détaillé que possible de l'exposé de l'intéressant conférencier.

Idée générale.

Une armée Ouest occupe la Reuss inférieure. Une armée Est est arrivée à Zurich. Un corps appartenant à l'armée Ouest

se retire du lac supérieur de Zurich sur Lucerne et envoie détachement de flanqueurs par Rothenthurm sur Schwytz.

Ce détachement Sud, poursuivi par un détachement No a dû se retirer sur Altdorf le 4 septembre, tandis que l'enne occupait Schwytz.

Idée spéciale pour le détachement Nord, représenté par la XVIe brigade combinée.

Le détachement Nord campe du 4 au 5 septembre dans combe de Schwytz (supposé).

Il sait que l'ennemi occupe Altdorf avec son gros et qu'il poussé un détachement (supposé) à Sisikon, route de l'Ax — Un détachement ennemi (supposé), qui se trouve dans canton de Glaris, s'est retiré sur Linththal. Le commanda du détachement Nord décide de laisser une partie de ses tro pes à la garde de Schwytz (supposé) et de pénétrer avec reste dans la vallée de la Reuss uranienne. L'ennemi tena la route de l'Axen, qui peut d'ailleurs être facilement détruit et le terrain attenant à la route étant impraticable pour corps de troupes considérable, le commandant du corps No décide de passer par le col de Kinzig. En conséquence, 5 septembre au soir, il pénètre avec son gros dans la vallée Muota.

Il décide, en outre, que le 6, un détachement de flanqueu de droite marchera de Schwytz sur Altdorf par Sisikon, qu'un détachement de flanqueurs de gauche remontera vallée de Bisi pour franchir le passage du Ruosalpkulm.

A la tombée de la nuit, le 5 septembre, les avant-postes marche du détachement Nord se trouvent :

1. Sur la hauteur, au nord de Schönenbuch ;
2. Dans la direction du col de Kinzig :
   Aux chalets de la Seealp (1505^m) ;
   Aux chalets inférieurs de Wängi (1419^m) ;
   Vers Matten (1731^m) ;
3. Dans le Bisithal, à Seeboden (1791^m).

Observation. — Le 6 septembre, au matin, la ligne d avant-postes ne doit pas être franchie avant 7 h. 30 du mati à Seealp, avant 7 h., à Wängi et dans le Bisithal ; et ava 8 h. 30 près de Schönenbuch.

Troupes : XVIe brigade d'infanterie ; batterie d'artillerie 61, composée de deux groupes à 4 pièces ; ambulance 32.

Vous me pardonnerez, chers camarades, d'avoir mis votre patience à l'épreuve par la lecture de ce fatras, mais c'est dans le but louable de vous convertir à la thèse de la simplification des plans de manœuvres, soutenue avec tant de verve, dans une brochure du colonel Wille. Est-ce que le thème de l'exercice ne gagne pas à être formulé d'une manière rigoureusement militaire, c'est-à-dire sous forme d'un ordre ?

Est-ce que le colonel Geilinger, commandant de la XVIe brigade et du détachement Nord n'aurait pas été suffisamment renseigné sur sa mission par ces quelques mots :

L'ennemi est signalé à Altdorf.

Ordre à votre détachement de marcher sur Altdorf par Muotta et le col de Kinzig et de chasser l'ennemi d'Altdorf.

Vous enverrez des flanqueurs par...

Le 6 septembre, au matin, vous ne dépasserez pas tel point... avant telle heure...

Faisant application de ce procédé au détachement Sud, je dirai que l'idée spéciale le concernant se résume dans l'ordre de marche par le col de Kinzig et Muotta sur Schwytz pour chasser de cette localité l'ennemi qui l'occupe. En outre, l'ordre fixe la ligne des avant-postes et l'heure avant laquelle ils ne pourront être franchis, le 6 au matin. Il prescrit aussi l'envoi de détachements de flanqueurs sur la route de l'Axen et dans le Bisithal.

En somme, il s'agit de provoquer un combat de rencontre entre les deux détachements, ce qui peut fort bien s'obtenir sans le secours d'armées supposées sur la Reuss et le lac de Zurich ou de détachements errants dans la vallée de la Linth.

Passons à l'exécution.

Les deux détachements sont arrivés de nuit sur les lieux, d'où ils partiront pour la rencontre du lendemain.

Le détachement Nord bivouaque dans la partie supérieure de la sauvage vallée de Huri, qui forme un embranchement méridional de la vallée de la Muota. Fatigués, peu habitués à l'installation de la tente-abri, les hommes ne prennent pas la peine de déplier les toiles, et ils passent tant bien que mal la nuit au pied des sapins, sur un sol détrempé. La nuit n'est heureusement ni pluvieuse, ni froide.

Afin de s'assurer la possession des crêtes de la montagne, le colonel Geilinger tire du bataillon grison 93, une centaine de forts marcheurs montagnards qui, le 6 septembre au matin, passent la ligne des avant-postes à l'heure indiquée, et, débarrassés de leurs sacs, s'acheminent lestement, les uns — une quarantaine — vers le col de Kinzig, et les autres, par Seen-Alp, vers le passage d'Obere-Frutt.

De son côté, le détachement Sud, commandé par le colonel-brigadier Schlatter, ne perdait pas de temps. Il avait cantonné dans le Schächenthal, de Bürglen à Spirigen, et avait logé la plus grande partie de ses forces dans les nombreux chalets semés sur les pentes de la montagne.

Le détachement Sud était composé :

1° De la XVe brigade :

Bataillon 85 (Glaris) ;

» 86 (Schwytz). (Bataillon 87 (Uri), appartient à la division du Gothard.)

Bataillon 88 (Valais) ;

» 89 »

» 90 (Grisons) ;

2° Bataillon de carabiniers 8 ;

3° Batterie de montagne 62 (2 groupes à 4 pièces) ;

4° Ambulance 32.

Conformément aux ordres reçus, le colonel-brigadier Schlatter a envoyé le bataillon de carabiniers sur la route de l'Axen et détaché la 1re compagnie du bataillon 86 comme flanqueurs de droite par le col de Ruosalpkulm et la vallée de Bisi sur Muotta.

Le bataillon valaisan 88 est acheminé sur la Seenalp par le col d'Obere Frutt. Il flanquera à gauche la colonne principale.

Celle-ci a pour avant-garde le 89, beau bataillon de 870 hommes, qui a eu soin de laisser ses mauvais marcheurs — une quarantaine d'individus — dans la vallée.

Le front sud du col de Kinzig est d'une défense très facile. C'est une longue crête rocheuse. dominant des éboulis et des pentes de gazon raides, que le sentier du col traverse en écharpe pour franchir la crête dans une encoche peu marquée. Si le 89 ne réussit pas à occuper le col avant l'ennemi, celui-ci lui ferme le chemin avec une poignée d'hommes.

Les éclaireurs du bataillon 89 passent à 7 h. précises aux

chalets de Rofeien, à une altitude de 1500 m. et marchent par Ebnetegg-Weissenboden. A 8 h. ils sont sur le col, 2076 m. En 60 minutes, ils ont donc franchi une distance horizontale de 3 kilomètres et surmonté une différence d'altitude de 597 m. Cet exploit suppose une vigueur et un entraînement extraordinaires.

Les 40 coureurs du détachement Nord étaient partis aussi à 7 h. de Wängi — 1419 m. — mais ils avaient 4 kilomètres à parcourir et 657 mètres à gravir. Bien que débarrassés de leurs sacs, ils furent précédés sur le col par les Valaisans, ce qui était sans doute dans l'intention du colonel-divisionnaire Fahrländer, directeur des manœuvres.

Sur le sentier du Kinzig, où l'on ne peut marcher qu'à la file indienne, l'allongement de colonne est naturellement porté au maximum.

Il est intéressant de noter la durée du défilé d'une pareille colonne.

8 h.	Eclaireurs.
8 h. 15.	Queue de la compagnie de tête.
8 h. 45.	Gros du bataillon 89.
9 h. 15.	Queue »
9 h. 23.	Bataillon 86 (3e comp.).
9 h. 33 à 9 h. 50.	Batterie de montagne.
10 h. 05.	Queue de la réserve de la batterie.
10 h. 15.	Tête du bataillon 90 (740 h.).
11 h. 27.	» 85 (Ce bataillon avait été égaré par un mauvais guide).

Vers 8 h. 40, la compagnie de tête du 89 s'était heurtée dans le brouillard aux 40 coureurs du 93, encore engagés dans la profondeur de la Kinzer-Alp, et ne sachant trop ce qu'elle avait devant elle, avait traîné le combat. Peu à peu le reste du bataillon avait été déployé, et la petite avant-garde de l'ennemi avait été renforcée par le bataillon 92. Ce combat dans le brouillard et sous la pluie, engagé contre un ennemi à peine visible et dans un terrain accidenté et très escarpé, se termine à midi par une retraite du 92 exécutée contre toutes les règles de l'art, sans arrière-garde ni repli.

Ce bataillon avait d'ailleurs déjà fait preuve d'absence de sens tactique en engageant le combat dans un bas-fond que le brouillard seul rendait tenable. Pour lui, il n'y avait que deux emplacements de combat : la crête du Kinzig ou le défilé de

Wängi. La première lui ayant échappé, il ne restait plus qu'à prendre position à l'issue nord du défilé de Wängi, qui s'allonge sur une distance d'un kilomètre entre de hauts et infranchissables rochers.

La position offre un beau champ de tir et ne peut être enveloppée. On ne peut la tourner qu'en passant par le col d'Obere-Frutt et la Seen-Alp, et c'est sans doute dans le but d'opérer ce mouvement tournant que le détachement Sud avait dirigé le bat. 88 sur la Seenalp.

Suivons maintenant cet important détachement de flanqueurs. Sa pointe était sur l'Obere-Frutt, à 9 h. 15. Enveloppée dans un profond brouillard, elle s'éclaire par des patrouilles qui lui signalent l'ennemi sur sa gauche. C'étaient les 60 coureurs chargés par le détachement du Nord d'occuper le col.

Une compagnie est déployée contre eux. La fusillade s'engage, assez vive pour être entendue du col de Kinzig et déterminer le commandant en chef à envoyer un renfort au 88. La 2e comp. du 86 est chargée de cette mission.

Elle arrive à propos, car le 88 a bientôt deux bataillons sur les bras, le 93 et le 91. L'action devient vive, quoique confuse à cause du brouillard. Les tirailleurs escaladent des pentes qui semblaient inaccessibles et arrivent au corps à corps. Le 88 ayant fait rapport sur la force de l'ennemi, le 90 fut chargé de le remplacer, et toute la colonne de gauche placée sous le commandement du lieutenant-colonel Stiffler.

L'engagement de la Seen Alp aurait pu se prolonger longtemps, surtout à cause du brouillard, si le directeur de la manœuvre n'y avait mis fin en décidant que les bat. 93 et 91 se retireraient. Cette disposition fut motivée par le fait que l'aile gauche du détachement Nord se trouvait en présence de forces très supérieures.

Le détachement Nord avait donc 3 bataillons en 1re ligne, et un bataillon — le 95 — sur la route de l'Axen.

Les deux bataillons restants, 94 et 96, occupaient avec 4 pièces de montagne la position de Grund, où s'est livré le combat final. Rappelons encore que le 94 n'avait plus que 3 compagnies, ayant dû fournir le détachement de flanqueurs de la vallée de Bisi.

Le haut vallon de la Seen-Alp débouche précisément dans l'élargissement de la vallée de Huri, appelé Grund. La réserve du colonel Geilinger tenait l'issue nord de la petite plaine de

Grund. A sa droite, sur un rocher formant bastion, elle avait installé ses quatre pièces et le 94. A la même hauteur, mais sur la rive droite du torrent, le 96 a pris position derrière un pli de terrain.

La queue de la colonne de la Seen-Alp est recueillie à 12 h. 55 par les troupes en position à Grund. Le canon tonne pour arrêter la poursuite de l'avant-garde ennemie. Celle-ci déploie à flanc de montagne, et engage un combat stationnaire.

A ce moment, le 92 n'était pas rentré, et ne pouvait donc plus rejoindre le gros de la XVIe brigade sans traverser la plaine nue de Grund sous le feu des bat. 88 et 90.

Qu'était donc devenu ce malheureux bataillon? Reconnaissant tardivement la force du défilé de Wängi, il s'était décidé à la défendre, et il avait repoussé une attaque assez mal menée du 89. Il aurait pu et même dû rester en position, mais un ordre pressant du brigadier le rappela en arrière. Il y obéit sans songer que cet ordre avait pour but d'empêcher le 92 d'être coupé, intention qui ne pouvait plus être réalisée au moment de la réception de l'ordre.

A la place du chef du 92, je n'aurais pas hésité à m'inspirer du principe que le salut d'une troupe est sa loi suprême, et j'aurais continué à tenir en échec le gros de la XVe brigade.

Le 92 préféra battre en retraite, bien qu'il ne pût avoir aucune illusion sur le sort qui l'attendait. Il défila par le flanc sous un feu auquel il ne pouvait même répondre, et fut considéré comme hors de combat.

A 1 h. 30, le second groupe de 4 pièces de la batterie de montagne 61 est entré en ligne, au centre de la position.

Il avait été retardé à Schwytz par l'échange de ses chevaux, impropres au service en montagne, contre des mulets.

A 2 h., le gros de la XVe brigade déploie ses tirailleurs à l'issue méridionale de la plaine de Grund et ranime l'action qui, par moments, sommeillait. Le déploiement et l'attaque par le feu sont corrects. Le chef de la XVe brigade a bientôt reconnu qu'il ne peut avancer que sur sa droite, dans un terrain couvert, mais extrêmement difficile. Il y lance des tirailleurs complètement disséminés, qui se rallient ensuite dans un pli de terrain d'où leur feu rend intenable la position de l'artillerie sur le bastion rocheux de la rive gauche.

De son côté, l'aile gauche de la XVe brigade a maintenant

de l'air et elle pousse aussi ses tirailleurs le long des pentes. Ceux-ci trouvent avantage à tirer, non sur l'aile de l'ennemi qui leur fait face, mais sur celle déployée de l'autre côté du torrent. Ces feux croisés d'un versant à l'autre prennent l'ennemi en écharpe et déterminent le colonel Geilinger à battre en retraite.

Il avait déjà retiré son artillerie ; maintenant il envoie en arrière la partie de ses réserves qui n'est pas chargée d'occuper la position de repli dont il a fait choix sur sa gauche, où un contrefort rocheux lui permettra de retenir longtemps la poursuite ennemie. Sans la pluie qui continuait à tomber avec une implacable régularité, il aurait été désirable d'assister à l'exécution de ce plan de retraite bien conçu, mais le colonel Fahrländer estime avec raison que le moment est venu d'interrompre la manœuvre, et à 2 h. 45 il fait sonner la cessation du combat. La batterie du détachement sud n'a pu participer à l'action, retardée qu'elle a été par les grandes difficnltés de la descente sur le Ringer-Alp. Cette journée m'inspire les réflexions suivantes :

1° Les flanqueurs détachés sur la route de l'Axen et dans le Bisithal étaient absolument superflus. D'abord, ils n'ajoutaient rien à la sécurité des flancs, déjà garantie par de respectables chaînes de montagne. D'autre part, la faiblesse de ces détachements et le fait qu'on ne leur donnait aucune avance ne leur permettait pas de prendre l'ennemi à dos. En 1799, Lecourbe, ce maître de la guerre de montagne, n'a pas reculé devant des mouvements tournants de grande envergure, comme lorsqu'il envoyait Gudin prendre le défilé d'Andermatt à revers en lui assignant comme itinéraire la vallée de l'Aa supérieur, le Grimsel et la Furka. Mais le détachement de Gudin était assez fort pour manœuvrer avec une complète indépendance. Je rappelle que les dispositions que je critique émanaient de la direction des manœuvres et non des chefs de détachements.

2° Le détachement Sud n'avait de flanqueurs à envoyer que par Obere-Frutt sur la Seen-Alp. L'événement a montré que ce détachement aurait dû être fait plus fort. Il n'y avait d'ailleurs aucun inconvénient à diminuer l'effectif du gros, qui gardait toujours beaucoup plus de monde qu'il n'était possible d'en mettre en ligne en pareil terrain.

3° N'ayant pas vu le haut vallon de la Seen-Alp je ne puis dire jusqu'à quel point il se prêtait à repousser une attaque venant du versant opposé. Dans tous les cas, le colonel Geilinger avait raison d'arrêter l'ennemi à la Seen-Alp assez longtemps pour que son aile gauche, engagée à Wängi, puisse battre en retraite. Il est vrai que c'est un ordre de la direction des manœuvres qui a provoqué la retraite des bat. 91 et 93, mais cet ordre ajoutait que la retraite serait lente, sans doute pour donner au chef du détachement Nord le loisir de rappeler le 92.

J'avoue que la situation faite à ce chef n'était pas enviable. Sur 5 bataillons dont il disposait, 3 étaient engagés loin de lui, exposés à toutes les surprises du brouillard, et tout à fait soustraits à son commandement. A sa place, j'aurais préféré garder mon monde en mains, d'autant plus que la position de Grund pouvait fort bien être défendue.

Le sort du combat de Grund a été préjugé par l'écrasement du bataillon 92 et la retraite déprimante des bataillons 91 et 93.

4° De même qu'il y a une tactique des combats de nuit, il y en a une des actions engagées dans le brouillard, et il est bon que nous apprenions à la connaitre. Le brouillard exige beaucoup de patrouilles, permet de faire figure avec peu de monde, favorise surtout l'attaque, encourage l'audace sans cependant décourager la prudence. Celle-ci rappelle au chef que le voile protecteur du brouillard peut être subitement déchiré, ce qui peut être fort désagréable pour une troupe, ainsi qu'une compagnie du 92 en a fait l'expérience. Déployée sans autre abri que le brouillard, au fond d'un vallon de la Rinzeralp, où plongeaient les feux de l'ennemi, et obligée de marcher par le flanc pour battre en retraite, elle a été perdue dès que le brouillard s'est levé.

Pour donner une idée des surprises du brouillard, je citerai le fait que les compagnies de flanqueurs envoyées dans le Bisithal se sont croisées sans se voir et n'ont été mises aux prises que par un événement tout à fait fortuit. L'une de ces troupes avait un retardataire. Craignant qu'il ne s'égarât, elle fit tirer un coup de feu pour indiquer la direction de la marche. Ce coup de feu donna l'éveil à la compagnie ennemie et la décida à revenir sur ses pas.

5° La journée du 6 septembre a fait honneur, surtout à l'endurance de la troupe et à l'intelligence tactique des tirailleurs. Ceux-ci ont fait preuve de beaucoup d'initiative, notamment les Valaisans.

Hygiène et alimentation du cheval en campagne

par le capitaine-vétér. VOLET.

SUITE.

Le foin.

Le foin, quoi qu'on en ait dit, est le pain du cheval, et, s'il est de bonnne qualité, il suffit à lui seul à l'entretien de celui-ci, même, dans certains cas, de celui qui travaille. Hâtons-nous cependant d'ajouter qu'en aucun cas le cheval militaire ne saurait être nourri exclusivement au foin. La faible teneur en azote de cette nourriture obligerait l'animal, pour y trouver sa ration de production, à en consommer une quantité telle que la masse alimentaire ingérée deviendrait une gêne considérable, non seulement par son poids, mais encore et surtout par le développement démesuré de l'appareil digestif. Chez le cheval employé aux allures rapides et soutenues, les organes respiratoires et locomoteurs doivent primer, en développement, tous les autres. Les organes de la digestion devront être réduits autant que possible. Or, une alimentation très alibile sous un volume restreint est seule capable de produire cette conformation désirée, pour autant que cette alimentation spéciale aura été suivie strictement dès le jeune âge du sujet ou qu'un entraînement prolongé de l'appareil digestif aura habitué celui-ci à ne recevoir qu'un faible volume d'aliments cependant riches en substances assimilables. C'est aux grains et particulièrement à l'avoine que l'on s'adresse pour fournir à la ration les matières azotées alibiles qui lui font défaut, si elle est composée seulement d'une quantité réduite de foin.

Le foin, si l'on doit en donner moins, doit être au moins de bonne qualité. Du reste, pour le cheval surtout, le meilleur foin n'est pas trop bon. Un préjugé bien regrettable et cependant très répandu chez nous, surtout dans les campa-

gnes, veut que le foin le plus fin soit distribué aux animaux bovins et le plus grossier aux chevaux. Quelques propriétaires possédant sur leur domaine une parcelle marécageuse, en conservent le fourrage pour les chevaux; nous avons même souvent entendu des paysans nous dire qu'ils donnaient à leurs chevaux du « *bon* foin de marais », comme s'il en existait du bon. Cette erreur grossière n'a cependant pas pénétré jusque dans l'armée, au moins officiellement, car tous les règlements relatifs à cette question exigent que le foin soit de bonne qualité, tant au point de vue de sa composition botanique que sous le rapport de sa récolte et de sa conservation. La composition des espèces végétales qui constituent le foin contribue éminemment à sa valeur nutritive et c'est d'elle que dépend la qualité du foin. La botanique a enregistré plus de deux mille espèces végétales pouvant entrer dans la composition du foin. Un certain nombre de ces plantes se trouvent presque dans tous les prés, d'autres ne viennent que dans certains terrains ou dans certaines régions et sont caractéristiques de ces terrains ou de ces régions. Cette composition botanique du foin n'est cependant pas si facile à déterminer. A l'état sec, alors qu'elles sont dépourvues de leurs organes de floraison et réduites seulement à leurs tiges, les graminées ne sauraient être déterminées très exactement au moins pour la plupart.

Il faut savoir déterminer dans le foin les espèces dominantes; il est reconnu que la présence de certaines plantes dans un herbage, en implique nécessairement certaines autres qui, par aptitude naturelle, croissent sur le même fond.

Tout foin qui, à une odeur franchement aromatique, joindra la présence dans sa masse de phléole des prés, de fétugues, de flouve odorante, de houlque laineuse ou molle, de paturin, de brome, de dactyle agglomérée, d'afrostis, d'avoine jaunâtre et des prés sera réputé bon. Et si à ces espèces s'en ajoutent, quoique en moins grande quantité, d'autres plus riches en grains telles que trèfles, luzerne, esparcette, le foin n'en sera que plus complet et plus nutritif.

La présence dans le foin de colchiques, de menthes, de carrex, de prèles, d'œnanthe, de ciguë, de renoncules, le rend moins agréable, vénéneux et âcre. L'odeur de la menthe surtout n'est pas goûtée des chevaux. Les ombellifères, si elles abondent dans le foin, le rendent plus excitant sans augmenter sa valeur nutritive.

Les autres qualités du foin se jugent par sa couleur, son odeur, sa consistance, son poids et sa saveur.

La couleur du foin doit être le vert tendre. Une teinte jaunâtre indique une fauchaison tardive ou une exposition trop prolongée au soleil. Une nuance pâle résulte de l'action trop prolongées de la pluie sur les herbes déjà sèches. Dans ce dernier cas il y a un appauvrissement en matières alibiles et les chevaux ne mangent ce foin qu'avec répugnance ou en refusent une partie. Le foin lavé est surtout nuisible si, à ce défaut, s'ajoute quelque altération d'ordre parasitaire, dont nous parlerons plus loin. Le meilleur foin jaunit en vieillissant à moins qu'une fermentation trop violente ne l'ait coloré en brun plus ou moins foncé.

L'odeur du foin doit, avons-nous dit, être aromatique et agréable, sans cependant que cet arome soit exagéré. C'est plutôt un parfum suave qui résulte du mélange des odeurs particulières à chaque espèce végétale qui entre dans sa composition. Les plantes fourragères des coteaux et des montagnes sont bien plus odorantes, plus fines et plus toniques que celle des plaines ou des bas-fonds.

Comme consistance le foin doit être un peu souple et pas trop cassant. Il doit contenir encore toutes les feuilles de ses plantes, ce qui lui donne une certaine onctuosité qui indique que la fenaison a eu lieu dans de bonnes conditions et surtout au moment de la floraison.

Le foin doit encore être lourd, quoique bien sec; s'il est léger, c'est qu'il a été lavé ou fauché trop tardivement. La fenaison doit toujours, si le temps le permet, se faire pendant la floraison. A ce moment les matières nutritives contenues dans les plantes montent vers la sommité où elles vont être appelées sous peu à la formation des graines, ces matières hydrocarbonées ou azotées, ainsi entraînées par la sève abondante, se trouvent actuellement dans la partie herbacée et supérieure ainsi que dans les fleurs, dans un état et sous une forme telle que leur digestibilité en est augmentée et, croyons-nous, leur assimilabilité aussi. Plus tard, lorsque ces principes auront été employés à la formation des graines et y auront été, en partie, incorporés, la tige en est dépourvue et s'en appauvrit de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du moment de la floraison et si l'on attend pour faucher les foins que les graines soient déjà formées, on risque beaucoup de

perdre encore ces dernières, qui se détachent et tombent pour ne laisser que la partie cellulosique et ligneuse de la plante, dépourvue ainsi de pouvoir nutritif. Nous savons fort bien que le foin fauché comme nous l'entendons diminuera de volume par la dessication, beaucoup plus que celui fauché plus tard; il sera aussi d'un poids relatif beaucoup plus considérable, sous un faible volume, d'un pouvoir nutritif bien supérieur, condition essentielle, avons-nous dit, pour la bonne alimentation du cheval de guerre. Tous les foins perdent de leur poids en vieillissant; cette déperdition reconnaît pour cause plusieurs facteurs, mais surtout la fermentation qui s'établit dès le premier jour de la mise en tas et qui enlève au foin nouveau le tiers environ de son poids primitif. S'il y a perte de poids par le fait de cette fermentation, celle-ci devrait, semble-t-il, être considérée comme préjudiciable à notre économie car si elle ne prélève que des éléments gazeux, acide carbonique surtout, c'est autant de carbone assimilable qui est enlevé à la masse alimentaire constituée par le foin. C'est vrai, mais il n'est guère facile d'éviter cette fermentation et si elle ne se produit pas avant la consommation, elle se produit parfois après l'ingestion. C'est pour cela que le foin nouveau non fermenté, sans être autrement nuisible aux chevaux, risque de les météoriser et de produire chez eux des coliques gazeuses qu'en campagne il n'est pas toujours facile de traiter. D'autre part, si la fermentation enlève quelque chose au foin, on ne peut pas affirmer positivement qu'elle lui soit nuisible, car par les modifications chimiques qu'elle lui fait subir, elle rend probablement solubles et assimilables plusieurs produits qui, sans elle seraient restés non utilisables pour l'animal consommateur.

La saveur du foin doit être douce, légèrement sucrée, un peu d'amertume ne déplaît pas aux animaux. La saveur acide est propre aux foins des prairies basses et humides. Un goût âcre et piquant, s'il ne provient pas du moisi, est dû à de mauvaises espèces végétales; l'absence de saveur indique un foin lavé ou fauché trop tard, alors que les principes albuminoïdes et glucosiques ont déjà disparu de la plante.

Composition chimique. — Le bon foin a été pris généralement pour terme de comparaison, dans la théorie des équivalents nutritifs, il n'y a là aucune valeur mathématique,

mais quelque chose de très arbitraire. D'après Haubner, la valeur nutritive du foin peut varier, suivant sa qualité, de 10 à 1, c'est-à-dire qu'il y a des foins de si médiocre qualité qu'il en faut 10 parties pour remplacer une partie de bon foin. Comme dit Sanson, il serait impossible de trouver en réalité deux sortes de foin dont la composition chimique fut non seulement identique, mais encore approximativement égale. De plus, l'identité de valeur nutritive ne découle point nécessairement de l'identité de composition chimique.

Nous donnerons cependant ici une moyenne des analyses faites par Boussingault et Wolf, Muller et Haubner :

Eléments protéiques . . .	8.3 %
Sucre, amidon, etc. . . .	41.1
Corps gras	2.8
Ligneux.	27.8
Eau	13.8
Cendres.	6.2
	100

Altérations du foin. — Comme nous l'avons laissé entrevoir le foin peut subir des avaries ou altérations qui en diminuent la valeur nutritive lorsqu'elles ne la suppriment pas tout à fait. Ces altérations peuvent se produire avant ou après la récolte, sur le champ ou en grange. Nous avons déjà signalé les inconvénients qu'il y a à laisser le foin trop longtemps sur plante avant de le faucher, nous n'y reviendrons pas.

Il arrive souvent, surtout dans les années pluvieuses et les régions basses, que le foin se *rouille*, altération qui est due à la présence sur les feuilles et les tiges des graminées et surtout des céréales, de colonies d'un champignon inférieur microscopique du genre Uredo, lequel n'est que le 3e stade de développement du Puccinia graminis. La rouille des fourrages se reconnaît aux petites taches proéminentes rousses qui apparaissent sur les feuilles et les tiges. Du rouge elles passent au brun et enfin au noir; c'est sous cette couleur qu'elles se montrent sur le foin rouillé, lequel répand, quand on le remue, une poussière abondante et noire. Ce foin est peu apprécié des chevaux et il leur cause, si l'usage en est continué un certain temps, des maladies graves avec altération du sang, qui toutes semblent se rapporter à ce genre d'affections qu'on appelle

l'ergotisme. Le sel ne corrige pas ces effets. Ce foin nourrit très mal en raison de son épuisement par le champignon qui vit sur lui en parasite. Il doit dans tous les cas être refusé pour la consommation des chevaux de l'armée.

Il en est de même du foin *lavé*, lequel se reconnaît à sa couleur pâle, son absence d'odeur et de saveur, au manque de feuilles dans sa masse. Le foin lavé ne contient plus que des tiges blanches sans valeur nutritive. Comme aliment il ne vaut pas de la paille.

Le foin *vasé* est celui qui a été récolté dans des prairies basses, avant été recouvertes avant la fenaison par l'eau chargée de sable, de terre ou autres impuretés qui souillent le fourrage. Le foin ainsi récolté est chargé de terre et répand d'abondantes poussières âcres qui provoquent la toux et le larmoyement. Il est pauvre en principes alibiles, il se digère mal et est souvent la cause d'affections générales, virulentes et transmissibles, sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

Le foin *moisi*, chacun le connaît, il n'est donc pas nécessaire de décrire cette altération. Elle se produit après la récolte, lorsque celle-ci s'est effectuée dans de mauvaises conditions météorologiques et que le séchage n'a pu devenir suffisant, ou lorsque le foin récolté normalement a été logé dans des locaux humides et non suffisamment aérés. Tous les tas de foin en grange, qui sont en contact immédiat avec des murs sont exposés à la moisissure dans les parties qui forment ce contact. Le foin moisi répand des poussières âcres qui irritent les voies respiratoires, provoquent la toux et le larmoyement. L'ingestion de ce foin est un danger pour les chevaux qui le consomment, car les champignons de la moisissure (mucar, aspergillus et fermicilium) provoquent la décomposition des matières alimentaires et produisent un empoisonnement par les principes excrétoires (ptomaïnes) qui sont de violents poisons pour les animaux soumis à ce régime. Ils sont plus nombreux qu'on ne le croit généralement les chevaux qui ont péri des suites de cette ingestion d'aliments moisis. Cette alimentation produit chez eux une gastro-entérite mycosique ou typhus intestinal, de nature microbienne. (Les publications vétérinaires rappellent un très grand nombre d'intoxications dues aux moisissures ou aux champignons microscopiques des aliments ingérés par nos animaux.) Cette gastro-entérite mycosique s'accompagne souvent de diarrhée

dès le début, de coliques intestinales, de néphrite avec urémie et quelques fois de symptômes d'encéphalite surtout chez le cheval et présente toutes les allures d'une maladie infectieuse et contagieuse.

Donc nous croyons ne pas nous tromper en conseillant aux troupes en campagne de refuser impitoyablement tout foin moisi. C'est à peine si celui-ci peut être utilisé comme litière; même dans ce dernier cas il faut en user avec beaucoup de circonspection, étant donnée l'altération des fonctions respiratoires que provoque l'introduction dans les voies aériennes de poussières moisies. Si dans les cantonnements ou dans les bivouacs les troupes montées, réquisitionnant, ne réussissaient pas à se procurer du foin non moisi, il serait préférable de fourrager les chevaux avec de la bonne paille, si l'on en trouve, et de préférence de la paille de froment. Dans ce cas on touchera double ration de paille et pas de foin. Les gerbes de paille seront coupées par le milieu. La moitié inférieure, correspondant au pied de la plante, sera employée comme litière, et la moitié supérieure, du côté de l'épi, beaucoup plus riche en matières nutritives, sera distribuée comme nourriture. Si la paille est de bonne qualité cette ration vaudra infiniment mieux que tous les foins lavés, vasés ou altérés de quelle façon que ce soit, qui pourraient être offerts.

En 1889-1890, deux professeurs de l'école vétérinaire de Lyon, MM. Galtier et Violet, ont décrit un groupe d'affections infectieuses du cheval, que l'on avait souvent confondues avec la fièvre typhoïde de celui-ci, parce qu'elles en ont tous les symptômes et les caractères. MM. Galtier et Violet ont expérimenté avec des infusions de foin ou d'avoine de première qualité et ont pu se convaincre que ces infusions, injectées sous la peau ou dans les bronches du cheval, ne produisent aucun trouble de la santé. Si par contre, l'infusion est préparée avec des fourrages avariés, elle produit chez le cheval une maladie caractéristique que les auteurs appellent « pneumo-entérite infectieuse des fourrages » et qui serait causée par des micro organismes au nombre de deux au moins: les « streptococcus et les diplococcus pneumo-enteritis equi ».

Ces agents pathogènes ont été cultivés par MM. Galtier et Violet et les cultures injectées à des chevaux sains reproduisent invariablement la même maladie, aussi bien que le sang, l'urine, le jetage et tous les tissus altérés dans lesquels se re-

trouvent toujours les coccus sus-indiqués. C'est dire que cette maladie inoculable, susceptible de se transmettre des malades aux animaux sains, peut parfois revêtir le caractère enzootique et immobiliser, à un moment donné, tous les chevaux d'une écurie que l'on alimenterait avec des fourrages avariés. On peut donc se faire une idée de l'importance qu'il y a pour l'armée à avoir toujours des fourrages de premier choix et à surveiller rigoureusement la livraison de ceux ci, pour ne pas s'exposer aux atteintes de cette *influenza* qui, beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, a sa source dans l'alimentation.

Pailles.

Les pailles diffèrent beaucoup les unes des autres. Ce sont des tiges d'herbes ayant parcouru toutes les phases de leur végétation et auxquelles adhèrent encore quelques feuilles, mais dont les épis ont été privés de grains. Le nom de paille s'applique au chaume desséché des graminées et surtout des céréales; cependant, par extension, on donne aussi ce nom aux fanes de quelques légumineuses, pois, fèves, etc.

Les pailles de blé, de seigle ou d'avoine sont les pailles employées dans l'armée en temps de paix; mais en campagne, il est assez probable que dans les cantonnements ou au bivouac, on se servirait, comme litière et selon les circonstances, de pailles d'orge, de légumineuses, de joncs ou de roseaux.

La paille est un bon fourrage supplémentaire qui convient surtout au cheval de selle; cependant à elle seule elle ne pourrait entretenir les animaux, même lorsqu'ils ne travaillent pas. Toutes les pailles sont, de par leur constitution physique, d'une digestion un peu longue. Néanmoins elles ne provoquent jamais d'indigestion, elles excitent les organes digestifs et favorisent la digestion des grains en divisant la masse alimentaire trop pâteuse produite par l'ingestion exclusive de ceux-ci. Les pailles, comme le foin, seront d'autant plus nutritives qu'elles auront été coupées plus près de la floraison, c'est-à-dire avant la maturité complète du grain. En général, les chevaux mangent plus volontiers les pailles d'avoine, probablement parce que l'odeur qui s'en dégage rappelle celle de ce grain. Cependant nous considérons comme supérieures celles

du froment, lorsqu'elles ont été coupées un peu jeunes et bien récoltées. Beaucoup d'auteurs recommandent de donner les pailles hachées et mêlées aux grains; d'autres préfèrent les donner entières et au râtelier. Rien ne prouve que la paille se digère mieux sous la première forme; du reste, les troupes montées ne peuvent, en campagne, traîner après elles des hache-pailles et s'en servir; nous rappelons seulement, ce que nous avons déjà dit, que la moitié supérieure de la tige de paille doit seule être donnée au râtelier et la moitié inférieure servir de litière. Quoi qu'il en soit, la paille servie à la troupe doit être sèche, propre, brillante et ne répandre aucune mauvaise odeur. Dans aucun cas on n'acceptera de paille rouillée, moisie, vasée ou malpropre, surtout si elle doit passer dans le râtelier, où elle aurait, au point de vue sanitaire, les mêmes inconvénients que nous avons signalés en parlant des foins avariés; nous n'y reviendrons pas.

Avoine.

Tout le monde a reconnu la valeur nutritive de l'avoine, tout le monde connaît la vigueur et l'énergie qu'elle communique au cheval; chacun aujourd'hui estime que l'avoine ne peut être remplacée par aucune autre denrée pour l'alimentation du cheval et, en cela, tout le monde a raison. C'est l'aliment par excellence du cheval de troupe. Si, à la rigueur, quelques chevaux employés aux travaux de campagne ou à un service au pas peuvent se passer d'avoine, il ne saurait en être de même du cheval militaire, qui doit à chaque instant fournir un service régulier et à toutes les allures.

Quelle que soit sa couleur, l'avoine doit être bien sèche, luisante et lourde; elle doit en outre couler facilement entre les doigts et produire un son sec quand on la laisse tomber sur une table. Elle doit peser 44 à 48 kg. l'hectolitre. Il y a des avoines qui n'en pèsent que 30, tandis que d'autres dépassent 50 kg.; du reste elle doit toujours être achetée au poids et distribuée de même. Ajoutons que son grand pouvoir absorbant facilite la fraude; les fournisseurs lui font absorber parfois de grandes quantités d'eau, sans qu'il y paraisse, surtout pour un observateur non prévenu ou non expérimenté.

L'avoine a toujours été considérée comme beaucoup plus nutritive que le foin; c'est incontestable; mais, comme pour

celui-ci, il serait difficile de rencontrer deux sortes d'avoines ayant la même teneur en substances alibiles et la même valeur nutritive. Ainsi la teneur en protéine brute de l'avoine peut varier, d'après les chimistes, de 6,3 à 21,4 %. Donc il serait indispensable, pour juger exactement la valeur de l'avoine offerte, d'en connaître non seulement le poids, mais encore la teneur en protéine, puisque cette qualité représente, presque à elle seule, la valeur économique de cet aliment.

Cette analyse pourrait se faire, avec raison, pour les achats d'avoines faits par la Confédération en temps ordinaire, mais on comprend que les troupes en campagne ne peuvent s'y livrer lorsque les fournitures se font par réquisition. Dans ce dernier cas il conviendra de s'en tenir aux moyens empiriques qui sont à notre disposition, en veillant surtout à ce que l'avoine soit exempte de mauvaise odeur, car, pas plus que le foin et la paille, elle ne doit être noircie, vasée ou mal récoltée.

Nous avons dit plus haut que dans l'alimentation du cheval de troupe, l'avoine ne peut être remplacée par aucune autre denrée. C'est, qu'en effet, aucun autre aliment du cheval ne jouit d'un pouvoir *excitant* aussi développé. On doit considérer dans l'avoine, non seulement sa teneur en substances alibiles ou son pouvoir nutritif, mais encore sa propriété excitante qui, elle, varie aussi suivant les espèces.

Cette propriété excitante était connue de temps immémorial sans que l'on ait pu découvrir très exactement à quoi elle est due. C'est dans ces dernières années seulement que les remarquables travaux de M. Sanson [1] ont jeté la lumière sur cette question. M. Sanson a réussi à isoler de l'avoine son principe excitant qui est un extrait sec résineux, qu'il appelle avénine et qu'il a combiné avec divers acides pour en former des sels cristallisés parfaitement définis.

Nous disons un extrait résineux: cette résine résiderait dans l'enveloppe corticale du grain, elle est de couleur brune et répand, si on la chauffe, une odeur de vanille. Cette résine n'est pas l'avénine proprement dite, mais une substance qui s'y associe au moment de l'extraction. Le principe excitant siégeant dans l'amande du grain. L'épuisement de l'avoine à l'aide de l'alcool bouillant est la méthode employée par M.

[1] Bulletin de la Société centrale médecine vétérinaire, juillet 1882.

Sanson pour l'extraction de l'avénine. L'épuisement de l'avoine *décortiquée* donne un extrait moins brun et presque exempt de résine, mais qui est bien l'avénine excitante de cet aliment.

M. Sanson a apprécié la valeur excitante de l'avoine en mesurant l'état d'excitabilité nervo-musculaire sur laquelle la propriété attribuée à l'avoine doit agir en l'exaltant. Laissons causer M. Sanson :

« La bobine à Chariat, dite appareil de du Boys-Reymond, m'en a fourni le moyen aussi simple que précis. Il était évident que, si après avoir déterminé par le tâtonnement le degré d'intensité de courant sous l'influence duquel mon sujet d'expérience cessait normalement de réagir, j'obtenais une réaction quelconque après l'ingestion de l'avoine, cette réaction ne pourrait être attribuée qu'à une excitabilité plus grande produite par cette même ingestion. On sait que l'appareil porte une échelle permettant d'indiquer en nombre les différences d'intensité du courant et par conséquent de les mesurer avec précision.

» C'est aux résultats comparatifs obtenus en expérimentant sur diverses sortes d'avoines que, pour ma part, j'attache le plus d'importance; ils m'ont démontré que certaines sortes sont tout à fait dépourvues du pouvoir excitant; que d'autres le possèdent à un certain degré et que d'autres enfin au degré le plus élevé. Par exemple, les avoines *noires* de tout pays, parmi celles que j'ai étudiées, bien entendu, sont toutes dans l'un des *deux derniers cas*. Il n'en est pas de même des avoines blanches, la plupart n'excitant *pas du tout*. »

On peut encore s'assurer de la valeur excitante d'une avoine en la soumettant à l'action de l'alcool bouillant; la quantité de principe extractif retiré donnera la moyenne de ce pouvoir excitant. Les expériences de M. Sanson « ont établi que quand le poids de cet extrait sec n'atteint pas 9 ‰ de celui de l'avoine, celle-ci ne contient point une dose suffisante d'avénine pour accroître l'excitabilité nervo-musculaire normale du cheval.

Les expériences ci-dessus indiquées semblent démontrer que les *avoines noires seraient préférables* aux blanches, en ce qui concerne le pouvoir excitateur.

Nous avons dit aussi que l'*avoine décortiquée ne perd rien de son pouvoir excitant* et l'enlèvement de son enveloppe cel-

lulosique, qui ne contient qu'un peu de résine, ne diminue pas non plus son pouvoir nutritif. Or, comme cette opération amène un déchet d'un tiers du volume total [1], « il en résulte que cette avoine mondée pourrait être avantageusement utilisée en temps de guerre ; les cavaliers pourraient, à un moment donné, emporter trois rations au lieu de deux [2] ». Il faut des avoines riches et alibiles pour le temps de guerre, c'est pourquoi nous croyons que l'avoine mondée, comprimée et mise à l'abri de l'air, pourra être utilisée comme denrée de mobilisation. Il est parfaitement établi que le *biscuit-fourrrage* est aussi encombrant qu'insuffisant. Mais on doit étudier avec le plus grand soin les biscuits d'avoine en rations condensées du type imaginé par M. le professeur Hetkel, de Montpellier.

Ce que nous venons de dire au sujet des fourrages, nous amène naturellement à dire quelques mots des *substitutions*.

C'est surtout à l'avoine que l'on a cherché à substituer des aliments qui n'entrent pas ordinairement dans l'alimentation du cheval. Disons d'abord, ou plutôt répétons que sous notre climat « la vitesse, la force, l'ardeur de nos chevaux sont fonctions de l'aliment avoine ; si, dans un but économique, des écarts de régime peuvent être établis et réglés, ces écarts ne doivent pas franchir certaines limites », soit comme qualité, soit comme durée.

Tout ce que le cheval veut accepter lui a été offert pour remplacer l'avoine. Dans l'armée d'occupation de l'Afrique, l'avoine et l'orge se substituent poids pour poids. Cette dernière, très nutritive également, est complètement dépourvue du pouvoir excitant qui caractérise l'avoine. Le maïs est aussi un aliment gras et très nutritif, qui a été approuvé dans toutes les armées, mais qui n'a jamais réussi à détrôner l'avoine. Il pousse à l'engraissement et augmente ainsi le capital énergétique de réserve, ce qui semble en faire un aliment d'hiver particulièrement, à cause du développement de chaleur qu'engendre son assimilation facile. Son pouvoir excitant est nul.

Le son peut également servir à des substitutions, du moins partielles. On en donnera surtout aux chevaux éprouvés par un travail excessif, il sera alors émollient et doux ; son effet tempérant modérera l'action trop excitante de l'avoine. Donné

[1] Cagny.

[2] Aureggis.

sec ou frisé, il combat les diarrhées par son pouvoir absc bant.

Les féveroles concassées ou moulues constituent égaleme une matière substitutive très employée dans la nourriture cheval à cause de sa grande teneur en albuminoïde. L'usa de ces légumineuses ne saurait être suivi longtemps, au moi en ce qui concerne le cheval de campagne, qui est astreint des allures vives et soutenues et pour lequel l'action excitan de l'avoine est parfois d'un sérieux secours.

La farine d'orge, le foin, s'il n'est pas moisi, peuvent serv éventuellement à des substitutions. Les carottes (3 fois le poi du foin) et les fourrages verts pourront aussi être employés la nourriture des chevaux en campagne (20 kg. de fourra sont équivalents à 6 kg. de foin). Les fanes ou pailles de fèv constituent un aliment très grossier, mais qui n'en est p moins très azoté et nutritif si la récolte en a été faite dans bonnes conditions.

Il est évident que dans une campagne un peu longue, chevaux, comme les hommes, sont parfois nourris d'une faç bien irrégulière et à l'aide de substances tout à fait disparat surtout en hiver, lorsque la neige recouvre la terre gelée lorsque les arbustes sont dépourvus de feuilles. Les cheva de l'armée de l'Est qui, dans la dernière guerre franco-al mande, sont entrés en Suisse n'avaient, pour la plupart, crinière ni crins à la queue, parce qu'ils se les étaient ron réciproquement. La faim devait être terrible pour pousser cheval à consommer des substances absolument indigestes réfractaires à l'action des sucs digestifs. Quelques-uns d'en eux rongeaient l'écorce des arbres. On conçoit que de l'he dans les champs et des feuilles aux arbustes des haies aurai été les aliments ordinaires, si la saison l'avait permis, p les chevaux de ces troupes montées qui, depuis longtem ignoraient ce qu'était un ravitaillement. Dans des conditi pareilles, est il facile de parler d'hygiène pour les chevaux campagne? Nous osons croire qu'aujourd'hui de semblab spectacles nous seraient évités. L'organisation nouvelle du s vice territorial et des étapes, l'installation en temps de gue de stations halte-repas, nous paraissent une garantie de p du bon fonctionnement éventuel des ravitaillements.

(A suivre.)

L'expédition de Madagascar.

Comme on sait, les Chambres françaises ont décidé une expédition militaire à Madagascar. Elles ont accordé au gouvernement, pour donner suite à leur décision, un crédit de 65 millions et un corps expéditionnaire de 15 000 hommes. Ce corps sera composé comme suit :

Première brigade. — Guerre.

1er régiment : 3 bataillons d'infanterie de ligne.

2e régiment : 1 bataillon de zouaves, 2 bataillons de tirailleurs algériens.

Deuxième brigade. — Marine.

1er régiment : 3 bataillons d'infanterie de marine.

2e régiment : 1 bataillon de tirailleurs sénégalais, 1 bataillon de tirailleurs sakalaves, 1 bataillon de tirailleurs annamites ou de la Réunion.

Troupes non endivisionnées.

1 bataillon de chasseurs à pied.

1 escadron de chasseurs d'Afrique, 1 escadron de spahis.

Artillerie : 6 batteries.

Génie : 1 compagnie.

Train des équipages : 1 escadron.

Services auxiliaires.

C'est donc une division expéditionnaire dont les effectifs seront répartis de la façon suivante :

Généraux 3

Etats-majors de la division et des deux brigades ; de l'artillerie, du génie ; des services administratifs et de santé ; gendarmerie ; justice militaire ; télégraphie de campagne ; équipages de ballons dirigeables et de télégraphie optique ; section de topographie ; service vétérinaire ; archivistes des états-majors ; intendance ; service et convois des subsistances ; habillement et campement ; boulangeries ; ambulances ; hôpitaux de campagne ; aumôniers de différents cultes ; service des étapes et des évacuations ; douaniers et forestiers ; représentants de la marine à terre :

Soit en officiers ou assimilés	164
Troupes : officiers et assimilés de toutes armes et de tous services	387
Infanterie : 12 bataillons à 950 hommes chaque . .	11 400
Cavalerie : 2 escadrons	200
Artillerie : 6 batteries, section de munitions et parc	800
Génie : 2 compagnies	400
Détachements du train, de l'intendance, de la gendarmerie, des sections d'état-major et d'infirmiers, de la télégraphie, des compagnies de douaniers et de chasseurs forestiers, des équipages de la flotte débarqués, des mécaniciens et ouvriers de la marine : environ.	1500
Total . . .	14 854

Douze canonnières, destinées à remonter l'Ikoupa seront construites par la société des forges et chantiers de la Méditerranée et par la Société des chantiers de la Loire. Elles auront 25 mètres de longueur, sur 5 m. 50 de largeur. Quatre d'entre elles, d'échantillon un peu plus fort, avec 70 centimètres de tirant d'eau, une machine de 110 chevaux et une vitesse de 8 nœuds, sont destinées à servir de remorqueurs. On les armera de canons de 37 millimètres et de 65 millimètres, à tir rapide.

Les huit autres, d'un tirant d'eau de 40 centimètres, qui leur permettra de remonter plus avant en reconnaissance, dans l'intérieur, auront une machine de 50 chevaux pour une vitesse de 6 nœuds et demi, et l'armement sera constitué par des canons de 37 millimètres. La locomotion sera produite par une roue à aubes, unique, placée à l'arrière.

Ces douze canonnières seront démontables; elles seront transportées sur les lieux par paquebots. Le remontage pourra se faire à la mer, les tronçons de chaque canonnière, mis à l'eau et flottant séparément, n'auront qu'à être assemblés et boulonnés. La livraison devra être faite au gouvernement français avant le 15 mars.

L'*Avenir militaire*, parlant de la future expédition, rappelle le plan d'opération qu'en 1883 avait tracé le capitaine de vaisseau Lagougine, mort depuis, en vue de s'emparer de Tannarive.

Connaissant à merveille Madagascar et ses habitants, le commandant Lagougine avait été amené à étudier la composition du corps expéditionnaire, et son expérience l'avait conduit aux proportions suivantes :

4 000 yolofs ;
3 000 créoles ;
2 000 zouaves et turcos ;
4 000 fantassins (ligne, chasseurs, infanterie de marine) ;
100 sapeurs ;
100 artilleurs ;
soit un effectif de 13 200 combattants.

Cet effectif est à peu près le même que celui réclamé par le général Mercier, mais avec une prédominance marquée de l'élément indigène. Les yolofs peuvent en effet être assimilés aux indigènes, car la contrée qu'ils habitent est située sur la rive gauche du Sénégal, et participe par conséquent du climat africain.

Le commandant Lagougine justifiait cette prédominance des recrues yolofs et créoles dans les termes suivants :

Il est indispensable d'avoir un grand nombre de Yolofs dans le corps expéditionnaire pour protéger la marche de l'armée. On devra en placer mille en avant-garde, mille sur chaque flanc et mille en arrière-garde. Lorsqu'on sera rendu sur le plateau d'Emyrne, ils seraient chargés de poursuivre l'ennemi au milieu des bois jusque dans ses repaires. Les Yolofs, hommes forts, grands, robustes, alertes, habitués au soleil et à la fatigue, inspireront aux Hovas d'aujourd'hui la même épouvante et la même terreur que les Yolofs de l'expédition Goubeyre, en 1879, inspirèrent à leurs pères. Les Hovas tremblent de tous leurs membres au souvenir des Yolofs Goubeyre. Ils disent : « Petits Français, bons, pardonner ; mais Yolofs, mauvais, prendre Hovas par les cheveux et leur fendre le ventre, et puis Yolof lécher la lame du sabre. »

Une autre différence, aussi fondamentale que la précédente, du plan du commandant Lagougine, avec le plan du général Mercier, consistait dans l'absence de cavalerie.

« La cavalerie, disait le commandant Lagougine, ne pourra être utilisée à cause des difficultés de la route et de la fourniture des rations aux animaux. Il sera déjà fort heureux si on peut arriver à pourvoir à la nourriture des mulets porteurs

de l'artillerie de montagne. Les officiers devront se résoudre à faire la route à pied... »

Enfin, il estimait qu'une batterie d'artillerie était le maximum possible. Comme on le voit plus haut, le plan du ministre de la guerre se sépare encore sur ce point de celui du commandant Lagougine ; il prévoit 6 batteries de pièces de campagne.

Nous extrayons encore les passages suivants du projet de 1883 :

« La marche de nuit sera la plus favorable à la conservation de la santé des troupes. Il règne une grande fraîcheur la nuit à Madagascar. Il faut éviter de laisser le corps sans défense contre cette humidité qui donne le frisson et la fièvre. Au moyen de la marche, on tiendra le corps suffisamment chaud et surexcité pour qu'il soit à l'abri de cette humidité. La marche de jour devra être suspsndue à 9 heures du matin et ne recommencer qu'à partir de 4 heures, à cause de la chaleur et par crainte des insolations.

» Il n'y aura guère à s'occuper de la résistance que pourront offrir les Hovas. Le principal serait de leur flanquer une bonne frottée à la première rencontre et ils ne seraient pas tentés de recommencer l'épreuve.

» Surtout ne faire nul quartier, nulle grâce sur le champ de bataille Les Hovas ont pour habitude de se laisser choir comme foudroyés, à quelques pas de l'ennemi, de se relever ensuite tout à coup, quand celui-ci est passé et de le frapper par derrière en poussant des cris épouvantables.

Une grande surveillance devra être exercée sur le terrain où le corps expéditionnaire devra passer pendant la nuit. Les Hovas ont un grand talent pour dissimuler les trappes et les trous de loups qu'ils creusent sur la route de l'ennemi. »

* * *

Le gouvernement a appelé le général Duchesne à prendre le commandement de la colonne expéditionnaire.

Le général Duchesne est né à Sens, en 1837. Il est sorti de St-Cyr. Il prit part à la campagne d'Italie et fut blessé à Solférino. A 21 ans il était décoré. Sa seconde campagne fut celle de 1870 71, qu'il fit comme capitaine.

Après la guerre, il reçut le commandement du 2e zouaves,

en Algérie. Lieutenant-colonel en 1881, il battit Bou-Amena, à la tête de la légion étrangère.

En 1883, il partit au Tonkin avec le général de Négrier, participa à la victoire de Bach-Ninh et à la prise de Hung-Hoa. A Tuyen-Quan, il est colonel, et va retrouver l'amiral Courbet avec lequel il combat à Formose.

En 1885, il rentre en France, il est à ce moment commandant de la légion d'honneur. Il prend le commandement du 110e d'infanterie à Dunkerque. En 1884, il est placé à la tête de la brigade de Châteauroux et, enfin, en 1893, il a sous ses ordres la IIIe division d'infanterie, à Bourges. En dernier lieu, il commandait la XIVe division, à Belfort.

La Ire brigade sera commandée par le général Metzinger, ancien officier supérieur au Tonkin et actuellement en Algérie. C'est un officier jeune encore. Né à Dijon, en 1842, il est sorti de St-Cyr en 1863. En 1867, il a fait, avec son régiment, le 35e de ligne, la campagne des États pontificaux. Pendant la guerre franco-allemande, ce régiment fit partie de la brigade Guilhelm qui combattit autour de Paris. M. Metzinger, lieutenant depuis 1868, gagna là ses épaulettes de capitaine et la croix de la légion d'honneur.

En 1878, il passe major au 109e de ligne, puis en 1883, avec le même grade, au 3e zouaves. Le 12 avril 1885, son bataillon est désigné pour faire partie du corps expéditionnaire du Tonkin, et, à peine débarqué, ce bataillon reçoit l'ordre d'accompagner à Hué le général en chef qui va présenter ses lettres de créance au gouvernement annamite. On a encore présent le terrible guet-apens qui attendait le général de Courcy et son escorte dans la capitale de l'Annam, guet-apens qui fut déjoué, grâce à la vigueur, à l'initiative et aux heureuses dispositions du commandant Metzinger et du lieutenant-colonel Pernot, commandant supérieur de Hué.

A la suite de cette affaire, M. Metzinger fut promu officier de la légion d'honneur, et peu à près, lieutenant-colonel au 70e de ligne. Colonel deux ans plus tard au 16e de ligne, il a été nommé général de brigade le 28 juillet 1891, et appelé au commandement de la subdivision d'Oran. C'est là que le gouvernement l'a pris pour lui confier la Ire brigade, à Madagascar.

Le général Frey a la IIe brigade. C'est aussi un jeune ; il a

48 ans à peine. La plus grande partie de sa vie militaire s'est passée au Soudan et du Soudan au Tonkin.

A sa sortie de Saint-Cyr, en 1866, il est sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie de marine et s'embarque pour le Sénégal. Il en revient en 1872 avec le grade de lieutenant ; il est attaché, deux ans plus tard, comme capitaine au préfet maritime de Brest, puis comme major à l'état-major du ministère de la marine. En 1883, il retourne au Sénégal, et dirige en 1885 l'expédition lancée contre Samory, sur le Haut-Niger. A la suite de cette campagne, de dix-huit mois, il est promu colonel.

En 1890, il reçoit le commandement de la IIe brigade du corps d'occupation du Tonkin, et dirige les opérations militaires dans le Yun-Thé. Il s'empare de la forte position de Hu-Thné, repaire des nombreux pirates de la région. Sa belle conduite dans cette campagne lui valût, le 22 décembre 1893, les étoiles de général de brigade. Rentré en France, à la fin de cette même année, il est, depuis 1894, commandant de la IIIe brigade d'infanterie de marine, à Rochefort.

Le chef d'état-major du corps expéditionnaire est bien connu en Suisse ; c'est le colonel Seever, ancien attaché militaire à Berne. Il est né à Lille, en 1846, et appartient à l'arme du génie. Il est sorti de l'école polytechnique en 1867. Après la campagne franco-allemande, à laquelle il prit part dans l'armée de Metz, comme lieutenant, il fut promu capitaine et envoyé en Algérie.

Reçu à l'Ecole de guerre, en janvier 1877, il en sortit deux ans après avec la mention *très bien*, et fut attaché à l'état-major du ministre de la guerre.

En octobre 1880, il s'embarquait à Bordeaux comme commandant en second de la mission du Haut-Sénégal, chargé de faire le levé des 600 kilomètres de parcours du chemin de fer projeté entre le Sénégal et le Niger. Chef de bataillon en 1882, il est envoyé comme attaché militaire à l'ambassade française à Berne, puis nommé lieutenant-colonel en 1888, il est appelé aux fonctions de chef d'état-major de la XVIe division d'infanterie, à Bourges.

L'année suivante, il est nommé chef d'état-major du général commandant en chef les forces militaires en Indochine, poste qu'il a conservé jusqu'à l'année dernière. Promu colonel en

1892, M. Seever a été, à son retour en 1893, mis à la disposition du général Saussier, gouverneur militaire de Paris, qui l'a nommé président de la commission des inventions au ministère de la guerre.

Le lieutenant-colonel de Beylié, de l'infanterie de marine, a été désigné comme sous-chef d'état-major.

Il a débuté dans l'armée de terre, pendant la guerre franco-allemande, en qualité de sous-lieutenant, au 41e de ligne. Cette campagne lui valut, à l'âge de 21 ans, la croix de la légion d'honneur.

En 1884, il est capitaine dans les tirailleurs tonkinois et gagne dans la campagne de 1885 l'épaulette de major. En 1889, nous le retrouvons au Tonkin, lieutenant-colonel à l'état major du général Bichot, puis, en 1892, il est envoyé en mission à Madagascar.

Le lieutenant-colonel de Beylié est officier de la légion d'honneur depuis 1890.

Société vaudoise des armes spéciales.

La Société vaudoise des armes spéciales a tenu sa séance annuelle, le 1er décembre, à l'hôtel du Château, à Ouchy, sous la présidence de son président, M. le colonel Ceresole, commandant du Ier corps d'armée. Environ 70 officiers étaient présents. La société, en pleine prospérité, enregistre 28 inscriptions nouvelles, ce qui porte à plus de 150 le chiffre actuel de ses membres.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le colonel Fahrländer, président du comité du monument du général Herzog. Ce comité a déjà reçu un grand nombre de souscriptions de sociétés militaires, d'autorités cantonales et communales et d'officiers. Un nouvel appel va être envoyé, et lorsqu'on connaîtra la somme exacte sur laquelle on peut compter, un concours sera ouvert pour le projet du monument à ériger.

Le rapport du bibliothécaire constate, suivant l'usage, que la bibliothèque a été peu utilisée. Il n'est sorti pendant l'année que 50 volumes demandés par 16 membres. Les livres les plus

lus sont ceux d'histoire militaire et de tactique. L'artillerie et le génie sont peu demandés. Quant aux publications périodiques elles restent volontiers vierges sur les rayons, et pourtant, outre les revues suisses, la société est abonnée à la *Revue d'artillerie*, à la *Revue militaire de l'étranger*, et depuis deux ans au *Journal des sciences militaires*.

Les acquisitions de cette année rentrent presque toutes dans la rubrique : « Art et histoire militaires », sauf quelques ouvrages de tactique et de stratégie de Berthaut, Blume, Neckel, Bronsart de Schellendorf, etc. Le nouveau catalogue de la bibliothèque compte 683 ouvrages formant 1043 volumes.

La commission de vérification des comptes, composée de M. le major Morel et de M. le capitaine d'artillerie Fornerod, présente son rapport. Elle estime les comptes parfaitement en règle, portant aux recettes 939 fr. 90 et aux dépenses 851 fr. 30. Il y a donc en caisse un solde de 88 fr. 30. La cotisation pour 1895 est fixée à 4 fr. Deux allocations de 200 fr. chacune sont votées, l'une en faveur du monument Herzog, l'autre en faveur de la bibliothèque.

L'ordre du jour appelle la nomination du comité pour les deux prochaines années. Le comité en charge est confirmé dans ses fonctions par acclamation. M. le colonel de Perrot remplace à la vice-présidence M. le colonel de Vallière, décédé.

Ici est close la partie administrative de la séance. On passe à l'audition des travaux. Le programme est très varié. Il comporte les sujets suivants :

Un combat dans nos Alpes il y a dix-neuf siècles, par M. le lieutenant-colonel Muret.

La fortification dans le Jura, par M. le lieutenant-colonel Perrier ;

Un niveau de pointage nouveau modèle, par M. le major Chauvet ;

Manœuvres du IVe corps d'armée, par M. le colonel Turettini ;

Les transports de l'artillerie dans la haute montagne, par M. le lieutenant-colonel Pfund.

Nous aurons le plaisir de publier ces divers travaux dans la *Revue militaire suisse* à laquelle les auteurs ont bien voulu promettre leurs manuscrits. Ils retrouveront auprès de nos

lecteurs le succès qu'ils ont obtenu devant les membres de la Société des armes spéciales. Nous dirons seulement quelques mots de la conférence de M. le colonel Turrettini, qui, sur la plupart des points, ferait double emploi avec les articles que nous avons consacrés aux grandes manœuvres de cette année.

Le conférencier a fait ressortir d'une manière très claire l'erreur dans laquelle tombe souvent chez nous le commandement supérieur dans la direction de l'artillerie.

Presque dans chaque combat, a-t-il dit, le rôle de l'artillerie n'a pas été ce qu'il aurait dû être. J'attribue cette circonstance au fait que l'initiative suffisante n'est pas laissée au chef de l'artillerie. Dans nos manœuvres de paix, les mouvements sont si rapides que le commandant de l'artillerie doit prendre ses dispositions sans retard. S'il doit toujours attendre les instructions qui lui sont données il lui est souvent impossible d'exercer aucune action sur la suite du combat. Il arrive trop tard.

Dans les grandes journées de la guerre de 1870, une grande indépendance a été laissée à l'artillerie allemande; souvent elle s'est portée en avant sans attendre d'ordre, lorsque les circonstances de l'action l'y engageaient, précédant même parfois l'infanterie. C'est ainsi qu'elle exerça une réelle influence sur le sort de mainte bataille, compensant par son esprit d'offensive la supériorité du feu de l'infanterie française. Il serait bon d'appliquer chez nous les mêmes principes; on développerait ainsi l'initiative des officiers d'artillerie et l'on favoriserait leur instruction. En même temps, on éviterait de voir se reproduire les critiques, toujours les mêmes, que soulèvent nos manœuvres.

Le conférencier donne plusieurs exemples à l'appui de son opinion. Ainsi le 10 septembre, le commandant du corps sud qui marchait de Schwytz sur le Rotenthurm avait donné l'ordre à l'artillerie de montagne de flanquer la colonne principale sur la gauche par le Morgarten et de prendre une position à la hauteur de Rotenthurm où l'on était convaincu que s'engagerait la bataille. Au lieu de cela, l'ennemi fut rencontré plusieurs kilomètres au delà de Rotenthurm; mais l'ordre de changer de position n'étant parvenu que tard au chef de la colonne de gauche, celui-ci n'exerça aucune action sur l'engagement. Avec plus d'indépendance laissée à sa marche, il eut certainement poussé jusqu'au Saint-Jost, d'où son intervention eut pu être décisive.

De même pendant la journée du 13, l'artillerie du IVe corps d'armée ne bougea pas de sa position du Buchberg, alors que, contrairement à ce que supposait le chef de corps, l'action dès les premières heures fut portée beaucoup plus loin; trop loin pour que le feu de cette artillerie pût être de quelque efficacité.

La conférence de M. le colonel Turrettini a été chaleureusement applaudie.

La séance a été terminée par quelques mots d'une éloquence émue, prononcés par le président, à la mémoire du camarade regretté que vient de perdre la Société des armes spéciales, le colonel T. de Vallière. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Le dîner traditionnel a clôturé la journée.

ACTES OFFICIELS

Landsturm. — En exécution des articles 1 et 2 de la loi fédérale sur l'inspection et l'instruction du landsturm, du 29 juin 1894, le Conseil fédéral a pris les dispositions suivantes :

a) *Cours de cadre.*

1. En 1895, les cadres du landsturm armé de l'infanterie seront appelés à un cours de deux jours.

2. Dans la règle, ces cours de cadre auront lieu par bataillon ou bien aussi par compagnie, dans les localités principales ou bien situées de l'arrondissement de recrutement; ils seront fixés avant le rassemblement de la troupe et, autant que possible, avant que les cours de l'élite et de la landwehr aient commencé.

3. L'instruction de l'arrondissement respectif élaborera le tableau de ces cours par arrondissement de division, de concert avec le commandant respectif du landsturm; l'instructeur en chef de l'infanterie intercalera ce tableau dans le tableau général des écoles militaires.

4. C'est l'officier présent le plus avancé en grade dans le landsturm qui commande le cours de cadres, sous la surveillance de l'instructeur de l'arrondissement.

5. Quand il sera possible d'inspecter les cours de cadres, l'inspection se fera par le commandant du landsturm, si celui-ci n'est pas lui-même subordonné à l'instructeur d'arrondissement, et par des officiers supé-

rieurs désignés par le département militaire, tels que le chef d'arme, l'instructeur en chef, le commandant du corps d'armée ou de la division, ou des officiers supérieurs à disposition.

b) *Inspections et exercices de la troupe.*

1. Les exercices et les inspections du landsturm armé de l'infanterie sont placés sous la haute direction du chef de l'arme et de l'instructeur en chef de l'infanterie ; les exercices dans les différents arrondissements sont dirigés par le commandant du landsturm.

2. Celui-ci est chargé d'élaborer le tableau pour les rassemblements de la troupe ; il tiendra compte, dans ce travail, du tableau des inspections d'armes de l'élite et de la landwehr ordonnées par le divisionnaire. Le tableau du landsturm doit être soumis à l'approbation du chef d'arme.

3. Les cantons doivent veiller à ce que ce dernier tableau soit publié à temps

4. C'est le commandant du bataillon qui commande les exercices ou, en son lieu et place, un de ses commandants de compagnie.

5. Si l'on inspecte les exercices de la troupe, ces inspections se font par le commandant du landsturm, par le commandant du bataillon, s'il n'exerce pas lui-même le commandement, et par des officiers désignés par le département militaire fédéral et au nombre desquels on compte aussi les instructeurs d'arrondissement ou leurs remplaçants.

c) *Instruction.*

1. La haute direction de toute l'instruction du landsturm de l'infanterie est entre les mains du chef d'arme ou de l'instructeur en chef.

2. C'est exclusivement l'instructeur d'arrondissement, aidé de son corps d'instructeurs qui est chargé de diriger les cours de cadres de l'arrondissement de division respectif.

3. Dans les rassemblements de la troupe, l'instruction est donnée par les cadres eux-mêmes ; toutefois, les instructeurs qui ont coopéré aux cours de cadres peuvent aussi être appelés auprès de certaines compagnies.

4. L'instruction doit avoir en vue, avant tout, l'emploi du landsturm en cas de guerre. Tout d'abord on donnera cette instruction par degré dans une période de deux ans, de telle sorte que, la première année, les cadres et la troupe s'exercent dans la manière de soigner leur arme à feu et de s'en servir. La seconde année, par contre, on les exercera plus particulièrement aux manœuvres de campagne.

5. C'est l'instructeur en chef qui est chargé d'élaborer, après avoir pris connaissance des rapports des inspecteurs d'arrondissement et des commandants du landsturm, les plans d'instruction pour les cours de ca-

dres et pour les exercices de la troupe. Le chef d'arme soumettra ensuite ces plans, avec ses propositions, à la sanction du département militaire fédéral.

6. Les hommes, tant des cadres que de la troupe, du landsturm armé de l'infanterie, qui se soustrairaient à l'obligation qui leur est imposée par l'art. 1er de la loi sur l'inspection et l'instruction du landsturm seront appelés, l'année suivante, aux exercices obligatoires de tir.

L'article 1er de la loi fédérale concernant l'inspection et l'instruction du landsturm, du 29 juin 1894 (Rec. off., nouv. série, XIV, 389), prescrit que l'infanterie du landsturm est tenue de prendre part aux exercices de tir des sociétés volontaires de tir.

En exécution de cette prescription, le Conseil fédéral a décidé que le règlement sur l'encouragement du tir volontaire, du 15 février 1893 (id., XIII, 321), s'applique aussi à l'infanterie du landsturm.

Le Conseil fédéral a fixé comme suit le prix de vente d'anciens fusils aux hommes qui ont achevé complètement leur service militaire, savoir :

pour un fusil	Milbank-Amsler :	Fr.	3.50
» »	Peabody . . .	»	4.—
» »	Vetterli. . . .	»	15.—

Le Conseil fédéral a adopté un insigne spécial pour les bons tireurs au fusil, les bons tireurs à la mitrailleuse Maxim (fusil sur affût) et les bons estimateurs des distances dans l'artillerie de forteresse. Cet insigne sera le même que pour l'infanterie, à la seule différence que, pour les bons maximistes, l'insigne sera en or au lieu d'être en argent.

Le Conseil fédéral a alloué un don d'honneur de 10 000 francs au prochain tir fédéral, qui aura lieu à Winterthour en 1895.

L'article 10 de l'ordonnance concernant la poste militaire en campagne, du 31 juillet 1894 (Rec. off., nouv. série, XIV, 307), prescrit que les chargeurs de cette poste porteront l'uniforme de l'infanterie.

En exécution de cet article, le Conseil fédéral a décidé que les chargeurs de la poste militaire sont munis de la capote, de la tunique (avec pattes d'épaule sans numéro), de deux pantalons, de la blouse (fournie par la Confédération; à toucher au commencement du service et à restituer à la fin de celui-ci), du képi (avec pompon blanc, cocarde et croix fédérales, du bonnet de police, de la cravate, du brassard avec cor de postillon blanc, du sachet de propreté garni, du havre-sac, du sac à pain,

de la gourde, de la batterie de cuisine, du couteau de soldat et du sabre-scie avec fourreau et ceinturon.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants du génie les sergents du génie dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers du génie qui a eu lieu cette année à Berne, savoir :

MM. Edouard Locher, de Zurich ; Paul Rosset, de Cerniaz, à Zurich ; Walther Winkler, de Lucerne, à Zurich ; Victor Gelpke, de Därstetten, à Lucerne ; Henri Gruner, de Bâle ; Henri Lecomte, de St-Saphorin, à Lausanne ; Gottlieb Kölliker, de Zurich, à Höngg ; Otto Wenk, de Riehen ; Edouard Martin, de Genève, à Zurich ; Huldreich Honegger, de Zurich ; Walther Bärlocher, de St-Gall, à Rorschach ; Adolphe Hottinger, de Zurich ; Léopold Eynard, de Rolle et Genève, à Rolle.

Il a nommé lieutenants dans les troupes d'administration les militaires dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire d'officiers de troupes d'administration, qui a eu lieu cette année à Thoune :

MM. Jaques Stalder, de Sumiswald, à Effligen ; Emile Œsch, d'Oberlangenegg, à Berne ; Walter Bouvier, de Genève ; Charles Burnens, d'Oulens, à Lausanne ; Albert Jeangros, de Montfaucon, à Berne ; Jean Muller, de Niederbipp, à Horgen ; Auguste Convers, de Ballens ; Albert Maibach, de Durrenroth, à Neuchâtel ; Paul Reinhard, de Röthenbach, à Perles (Pieterlen) ; Jean Eggenberger, de Grabs (St-Gall), à Berne ; Fritz Marti, de Lyss, à Thoune ; Hermann von Gunten, de Sigriswyl, à Wohlen ; Ferdinand Hoog, d'Obergösgen, à Yverdon ; Jean Huber, d'Unterhallau ; Albert Wyss, d'Arni, à Eggiwyl ; Jean Hüsler, de Steinhusen, à Lucerne ; Gottfried Strehler, de Pfäffikon, à Uster ; Barthol. Grob, de Peterzell, à Ennenda ; Max Koller, de Zurich ; Alfred Güttinger, de Kloten, à Genève ; Auguste Kesselbach, de Lucerne, à Bâle ; Gotthilf Haab, de Hirzel, à Wertenstein ; Otto Steiner, d'Innerbirrmoos, à Buchs ; Alwin von Arx, de Härkingen, à Schönenwerd ; Léo Henggeler, d'Unterägeri ; Eugène Rochaz, de l'Abbaye, à Romainmôtier ; Joseph Zehnder, de Birmenstorf, à Tablatt ; Otto Kleb, de St-Gall, à Berne.

Passages en landwehr et licenciements. — Les officiers suivants, dans la Suisse romande, passeront en landwehr dès le 31 décembre 1894 :

Artillerie. (Incorporation nouvelle.)

Capitaines Vulliémoz, Henri, à Payerne, à disposition, et Chapelay, Ign., à Champéry, bat. train 1/I L. Premier-lieutenant Jacottet, Aug., à Neuchâtel, col. parc 2 L. ; lieutenant Tavernier, Maurice, à Martigny, col. parc 1 L.

Génie. (Incorp. nouv.)

Capitaines Jaquerod, Aug., Aigle, pionn. 2 L.; Villard, Louis, Montreux sap. 2 L.; Bonna, Fréd., Genève, adj. bat. 1 L. Premiers-lieutenants Jaggi, Henri, Rolle, sap. 1 L.; Gilliéron, Charles, Göschenen, sap. 1 L..

Troupes sanitaires. – Médecins. (Incorp. actuelle.)

Capitaines Pinard, H.-Léon, à Cery, chef amb. 1; Wäber, Fritz, à Bière, bat. fus 29; Bonnard, Alfred, Nyon, bat. fus. 9; Sandoz, Paul, Chaux-de-Fonds, bat. fus. 19; Curtat, Emile, St-Imier, bat. fus. 24; Wyss, Adrien, Genève, chef amb. 8; Cordey, Charles, Orbe, bat. fus. 2; Paschoud, Fréd., Vevey, bat. fus. 23; Jeanneret, André, Genève, Hôpit. II; Givel, Armand, Payerne, comp. pos. 9; Lambert, Gust., Genève, amb. 2; Carrard, Henri, Montreux, chef amb. 3; Rapin, Louis, Payerne, bat. fus. 5; Dick, Charles, Lyss, comp. pos. 2; de Werra, Joseph, Louèche, bat. fus. 88; Thürler, Ls, Estavayer, bat. fus. 14; Bourget, Louis, Lausanne, à disposition; Mehling, Stanislas, Genève, amb. 8.

Premiers-lieutenants: Viquerat, Aloïs, Genève, Carouge, comp. d'adm. 1 L.; Chardon, Pierre, Moutier, amb. 36; Molles, Henri, l'Abbaye, à dispos.; Perrochet, Charles, Chaux-de-Fonds. bat. pos. 24.

Pharmaciens.

Capitaine Ansermier, La Sarraz, lazaret VI. Premiers-lieutenants Cuénod, Théophile, Nyon, amb. 10; Nicati, Aug., Lausanne, amb. 2; Caspari, Aug., Vevey, amb. 5; Simond, Ami, Rolle, amb. 3; Demiéville, Samuel, à Bière, amb. 15.

Vétérinaires. (Incorp. nouv.)

Capitaines Bovay, Const., Granges, à dispos.; Marendaz, Ls, Yverdon, à dispos. Premier-lieutenant Wissler, Ed., Ste-Croix, à dispos.

Troupes d'administration.

Capitaines Trabold, Emile, Genève, bat. fus 2 L.; Ducrey, Alexis, Martigny, bat. fus. 88 L.; Sacc, Henri, Genève, à disp. Premiers-lieutenants Jeannot, James, Neuchâtel, comp. d'adm. 2 L.; Muller, Rod., Sion, bat. fus. 11 L.; Fayet, Georges, Perroy, comp. d'adm. 1 L.; Bugnot, Paul, Genève, bat. fus. 22 L.

Passent de la landwehr dans le landsturm:

Infanterie. (Incorp. actuelle.)

Colonel Agassiz, Georges, St-Imier; lieutenant-colonel Favre, Léopold, Genève, régim. d'inf. 5 L.; lieutenant-secrétaire d'état-major de Charrière, Guillaume, Lausanne, brig. d'inf. I L.

Artillerie.

Premiers-lieutenants Mirabaud, David, Genève, brig. d'inf. II L.; de

Hennezel, Emile, Vallorbes, bat. train I/3 L.; Wawre, Jules, Neuchâtel, bat. train II/3 L.; Pache, P., Promasens, bat. train II/3 L.

Génie.

Premier-lieutenant Jeanneret, François, Locle, sapeurs 2 L.

Troupes sanitaires.

Capitaines Dugué, Charles, Vallorbes, hôp. I; Nicolas, Charles, Neuchâtel, bat. fus. 18 L.; Borel, Virgile, Henniez, hôp. II; Brière, Victor, Genève, bat. car. 1 L.; d'Espine, J.-H.-A., Genève, amb. 2 L.; Rätz, Nicolas, Corgémont, bat. fus. 24 L. Premier-lieutenant Schaller, Jean, Fribourg, comp. pos. 6 L.

Troupes d'administration.

Capitaine Burnier, Jules, Bière, bat. fus. 2 L. Premiers-lieutenants Feune, Edouard, Delémont, bat. fus. 21 L.; Bourgknecht, Louis, Fribourg, bat. fus. 14 L.: Chassot, Alfred, Estavayer, bat. fus. 16 L.; Bohy, Albert, Genève, bat. fus. 5 L.

Mutation en vertu de l'art. 58 de la loi d'organisation militaire:

Colonel Girard, Ami, Renan, brig. d'inf. 4 L.

Mutation en vertu de l'art. 79 b de la loi d'organisation militaire :

Artillerie.

Premiers-lieutenants Sacc, José, Neuchâtel, col. parc 4; Nipples, Fçs, Neuchâtel, bat. train II 2; Ris, Paul, Alger, bat. train III/1; Pagan, Ami, Roumanie, col. parc 1.

Génie.

Lieutenants Martin, William, Asie, absent du pays depuis 1888, pionniers 1; Dunoyer, Henri, absent du pays depuis 1888, sapeurs 2.

Sont licenciés définitivement avec remerciements pour les services rendus :

Infanterie.

Lieutenant-colonel Furrer, Henri, Neuchâtel. Majors de Weck, Charles, Fribourg; Boissonnas, Charles, Genève.

Artillerie.

Colonel Brun, Arthur, Bologne. Lieutenant-colonel Montandon, Emile, Ste-Croix.

Justice militaire.

Lieutenant-colonel Weber, Jean, Lausanne.

Valais. — Le Conseil d'Etat a nommé lieutenants d'infanterie :

MM. Etienne Dallèves, de Sion; Frédéric Gross, de Salvan; Albert de Torrenté, de Sion; Jules Gaist, de Chamoson; Gabriel Gex-Fabry, de Val d'Illiez; Antoine Morand, de St-Léonard.

Vaud. — Sont nommés *lieutenants d'infanterie :*

Fusiliers : MM. Vuilleumier, Eugène, Lausanne ; Herzen, Nicolas, Lausanne ; Rapin, Oscar, Lausanne ; Servet, Charles, Lausanne ; Paschoud, Auguste, Payerne ; Taillens, Sigismond, Lausanne ; Favre, Jean, Ormont-dessus ; Massy, Henri, Le Chenit ; Duvillard, Eugène, Coppet ; Girardet, Charles, Yverdon ; Champod, Jules, Yverdon ; Mayor, Henri, Lausanne ; Courvoisier, Ulysse, Donneloye ; Pitton, Henri, Oppens ; Epars, Albert, Penthalaz.

Carabiniers : MM. Fiaux, François, Lausanne ; Faillettaz, Robert, Lausanne ; Cavin, Alfred, Echallens.

Lieutenant de cavalerie (dragons) : M. Poudret, Henri, Lausanne.

Lieutenants d'artillerie :

A. *Batteries attelées :* MM. Eugène Dapples, Henri Guisan, Robert Monneron, Philippe Bardet, à Lausanne ; Aloïs Jotterand, à Montreux ; Félix Marullaz, à Lausanne ; Robert Redard, à Morges.

B. *Batteries de montagne :* MM. Frank Cuénod, à Corsier ; Marcel Ney, à Lausanne ; René Guibert, à Concise.

C. *Compagnies de position :* MM. Alexis Herzen, à Coire ; Henri Perrenoud, à Zurich.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Réorganisation militaire. — On nous excusera sans doute de ne nous occuper que très brièvement des débats sur la réorganisation militaire qui viennent de se produire aux Chambres fédérales et qui se sont terminés par le renvoi au Conseil fédéral de son projet partiel de réforme en trois actes, pour le remplacer par une œuvre d'ensemble.

Sur l'essentiel, et en laissant de côté, cela va sans dire, la curieuse procédure suivie depuis trois à quatre ans, nous ne pouvons que nous en référer à ce que nous avons déjà publié en 1888, à propos de l'avant-projet officieux de réforme, par la centralisation complète, soumis à la réunion générale des officiers suisses à Berne.

Quand on saura plus exactement ce que MM. les initiateurs parlementaires d'aujourd'hui désirent obtenir, en fait de centralisation dite militaire, par l'héroïque moyen d'une revision constitutionnelle, nous en aborderons volontiers la discussion à nouveau et au fond, prêts à nous ranger à toute conclusion aboutissant à des progrès positifs pour l'armée, et cela même, s'il le fallait, avec la centralisation de maintes branches, par exemple les arsenaux centraux, les casernes, magasins et places d'armes divisionnaires, qui aujourd'hui et par routine essentiellement sont encore du domaine cantonal ou communal, au détriment des services de commandement et d'administration, qui y fonctionnent et qui sont du ressort fédéral.

Mais tant qu'à cet égard, comme à l'égard du reste, on ne basera les désirs de centralisation militaire que sur des motifs tenant surtout de la fantaisie de quelques chefs supérieurs ou sur des raisonnements consistant à dire, en termes plus ou moins pathétiques, que cette centralisation, qu'on baptise alors du nom d'*unification* nom tout à fait impropre, car il n'y a pour toute la Suisse, pour toutes les armes et toutes les classes de l'armée qu'une même loi et un même règlement — une étape naturelle qui s'impose dans le cours de notre vie nationale et qu'elle s'impose parce qu'elle est une nécessité évidente, nous nous abstiendrons de donner la réplique à une telle argumentation.

En attendant, nous ne saurions qu'applaudir à la sage décision des Chambres fédérales de refuser d'entrer en matière sur des bribes incohérentes de réformes qui, en dépit des meilleures et loyales intentions de M. le chef du département, eussent mené on ne sait où.

Nos unités tactiques et notre organisation divisionnaire d'élite sont encore en bon état, Dieu merci ; il en serait de même, d'après la déclaration de la voix la plus autorisée, de tout ce qui a trait à la mobilisation de l'armée. Dans ces conditions, et l'horizon politique européen s'étant un peu rasséréné, le maintien du *statu quo* jusqu'à présentation d'un projet de réorganisation clair et complet ne saurait entraîner de responsabilité bien alarmante.

* * *

Sur ce même sujet, on écrit au *Journal de Genève* les intéressantes lignes ci-après :

« Berne, 10 décembre.

» Le débat sur le projet de réorganisation militaire s'est prolongé au delà de ce qu'on pensait. Mais il a manqué d'entrain et d'ampleur. Quoi d'étonnant dans les circonstances présentes ? Le Conseil national s'est trouvé en présence d'un projet qui, en somme, ne satisfaisait personne. Tout le monde a compris que ce qui aurait pu arriver de pire pour notre militaire, c'était qu'il fût voté par les Chambres. Car, après les critiques dont il a été l'objet de tant de côtés différents et le manque d'enthousiasme de ses partisans eux-mêmes, la nouvelle loi n'aurait jamais pu inspirer à l'armée et au peuple la confiance qui est indispensable pour la bonne réussite d'une nouvelle organisation militaire.

» Ce sentiment était tellement répandu que, après la décision prise par la majorité de renvoyer le projet au Conseil fédéral, tout le monde s'attendait à voir ce Conseil lui-même accepter le renvoi. Cela aurait été habile de sa part, car il se serait évité un échec; il se serait laissé faire une douce violence et, après un vote unanime du Conseil national qu'il aurait pu plus ou moins interpréter à sa guise, il aurait été beaucoup plus fort s'il avait voulu préparer une revision constitutionnelle dans le sens de la centralisation complète.

» A ce point de vue les adversaires de la centralisation militaire ne peuvent que se réjouir de l'attitude prise par le Conseil fédéral dans sa séance de jeudi après midi et des conséquences qu'elle a eues. Néanmoins on ne s'explique pas les motifs qui ont dicté cette attitude. Les uns disent que le Conseil n'a pas voulu s'exposer au reproche d'avoir présenté un projet mal étudié et de l'avoir abandonné trop facilement. D'autres affirment que les collègues de M. Frey étaient vexés contre le chef du département militaire de les avoir engagés un peu à la légère dans ce projet partiel et qu'ils ont voulu l'obliger à défendre.

» Il est difficile de démêler ce qu'il y a de vrai dans ces différents bruits. Peut-être ces deux motifs ont-ils contribué à la décision du Conseil fédéral. Ce qui n'est un secret pour personne, c'est que M. le conseiller fédéral Frey a fait minorité et qu'il aurait préféré, pour éviter un échec qu'il prévoyait et qui forcément l'atteint personnellement, se conformer au vœu de la majorité de la gauche et des autres groupes de l'Assemblée et retirer son projet.

» Dans ces circonstances, la tâche du chef du département militaire était délicate. Forcé par la décision du Conseil fédéral de défendre son projet, il a fait bonne mine à mauvais jeu, et, si l'on n'avait pas été au courant des hésitations de ces derniers jours, rien dans son discours d'aujourd'hui n'aurait pu faire croire que, il y a peu de temps, M. Frey consentait au renvoi. Mais pour ceux qui connaissaient la situation, c'est-à-dire pour tout le monde, car tout le monde était dans le secret, il y avait une certaine ironie à entendre l'honorable conseiller fédéral proclamer l'urgence d'un projet qu'il aurait personnellement volontiers renoncé à soutenir. D'autant plus que, d'après l'argumentation de M. Frey lui-même, il n'y avait pas péril en la demeure; n'a-t-il pas déclaré qu'il n'y avait rien à craindre de l'organisation actuelle au point de vue de la mobilisation, et que, s'il fallait mettre aujourd'hui l'armée sur pied, le dernier homme et le dernier cheval seraient à leur poste à l'heure prévue?

» Et maintenant le résultat. Par 88 voix contre 48, le Conseil national a accepté les propositions de la minorité de la commission et a refusé d'entrer en matière sur le projet partiel du Conseil fédéral. C'est une leçon sévère pour le chef du département militaire, qui aurait mieux fait de s'apercevoir plus tôt que sa méthode était mauvaise, propre à exciter toute espèce d'appréhensions, à retarder et non pas à hâter la réforme qui s'imposait.

» Le vote d'aujourd'hui était prévu. Il n'en est pas moins réjouissant. Il l'est d'abord au point de vue de la vérité constitutionnelle, car il a été prouvé par les adversaires du projet et spécialement par MM. Hammer, Scherrer-Fullemann et de Werra, que, pour admettre l'art. 11 qui attribuait à la Confédération la formation de toutes les unités, sauf des la-

taillons de fusiliers, il fallait donner une entorse aux articles militaires de la Constitution. Et rien ne fausse plus le sentiment public que de voir les autorités donner, comme elles l'ont fait trop souvent, l'exemple d'une interprétation abusive des dispositions constitutionnelles.

» En outre, la méthode indiquée par le vote d'aujourd'hui pour procéder à la revision de l'organisation militaire est celle qu'imposaient dès le début la logique, le bon sens et la franchise. Les orateurs de tous les partis et de toutes les régions de la Suisse l'ont dit: le peuple n'aurait pas compris que l'on adoptât une loi partielle qui aurait nécessairement engagé plus ou moins l'avenir. En renvoyant à plus tard les projets concernant l'instruction et l'administration, le département militaire a soulevé une défiance que les déclarations de M. Frey, au cours de son discours, aurait difficilement dissipée. Reste à savoir si la fausse manœuvre du début n'aura pas de fâcheuses conséquences, qui pèseront même sur la revision totale de l'organisation militaire qui va être le résultat du vote d'aujourd'hui.

» On a émis l'avis que les débats de ces derniers jours ont fait faire un grand pas à l'idée de la centralisation militaire. J'aurai, sans doute, l'occasion de revenir sur ce point, mais je dois dire que je ne partage pas cette impression. L'idée de la centralisation reste intacte ; elle n'est préjugée ni par les paroles qui ont été échangées ni par le vote qui vient d'avoir lieu. Vous avez remarqué que dans la réunion de la gauche la proposition centralisatrice de M. Gallatti a été écartée. Des orateurs de la Suisse allemande qui ne passent cependant pas pour être des fédéralistes encroûtés, comme M. Scherrer-Füllemann, de St-Gall, ont insisté dans la discussion sur le point qu'il ne faudrait toucher aux compétences des cantons que si c'était nécessaire et dans la mesure où ce serait nécessaire. Et ce qui a certainement contribué à faire rejeter le projet du Conseil fédéral, c'est ce fameux article 11 qui attribuait à la Confédération la formation des unités de toutes les armes spéciales et qui ne laissait aux cantons que les bataillons de fusiliers.

» La centralisation complète et même une centralisation plus grande du militaire se heurterait donc encore aujourd'hui à de vives résistances dans toutes les parties de la Suisse. Il est possible que l'examen que l'on va entreprendre des réformes à introduire amène à faire un pas dans cette voie. Mais on n'ira pas de longtemps jusqu'au bout. Et surtout tout dépendra de la manière dont les études qui vont être poursuivies par le Conseil fédéral seront conduites et de la confiance que les autorités militaires de la Confédération inspireront à l'armée et au peuple au moment où la question sera posée. »

Un bruit absurde. — Sous ce titre, on lit en première page de la *Nouvelle Gazette de Zurich :*

« Un bruit absurde qui circule déjà depuis quelque temps sous le manteau sans que les principaux intéressés s'en doutassent, mais qui s'est répandu maintenant plus au loin et est enfin parvenu à la connaissance des personnes visées, doit être publiquement signalé et traité de mensonge.

» On a raconté que M. le colonel Künzli quand il donna, il y a quelque temps, sa démission comme divisionnaire, réclama à M. Frey, conseiller fédéral les 40 000 fr. par lesquels il lui était jadis venu en aide. On ajoutait que M. le colonel Wille avait alors fourni les fonds nécessaires et avait en même temps été nommé chef d'arme de la cavalerie.

» Nous pouvons affirmer de la façon la plus catégorique que M. Frey, président de la Confédération, n'a jamais emprunté quoi que ce soit ni à M. Künzli, ni à M. Wille, qu'il ne leur a jamais dû un centime, et que, d'une manière générale, il n'a besoin d'aucun secours financier.

» L'auteur de ce bruit diffamatoire est inconnu. Mais on a pu constater qu'un ancien employé congédié du Département militaire s'est occupé à le répandre. »

Angleterre. — *Les hôpitaux de campagne.* — On a fait cette année, à Aldershot, des mobilisations partielles pour mettre à l'épreuve les hôpitaux de campagne et les compagnies d'infirmiers.

L'*Indian medical Gazette* affirme que ces expériences ont prouvé la parfaite insuffisance du système actuellement employé dans l'armée pour porter aux blessés les premiers secours. Ce système n'est aucunement en rapport avec les conditions dans lesquelles s'opère la guerre moderne, et il ne tiendrait pas debout pendant vingt-quatre heures.

Au fur et à mesure que la ligne de combat s'avance, laissant des morts et des blessés sur le terrain qu'elle a traversé, de petits groupes de quatre hommes circulent sur ce terrain, portant chacun une litière. Ils ramassent les blessés dont le cas est le plus pressant, et les portent, à une allure nécessairement très lente, jusqu'à une ligne d'abris, d'où ces blessés sont ensuite dirigés sur les hôpitaux de campagne. Or, comme ces abris se trouvent placés à quelques centaines de mètres en arrière de la ligne de combat, ils seront situés dans une zone dangereuse ; de telle sorte qu'après les premiers jours de combat, la moitié des chirurgiens seront morts ou blessés, et toutes les compagnies d'infirmiers seront détruites.

Les obus qui balaieront les champs de bataille de l'avenir auront peu d'égards pour les croix de Genève, et le médecin aura beaucoup de chances de périr en compagnie des blessés qu'il sera en train de soigner.

L'*Indian Medical Gazette* pense qu'il vaudrait beaucoup mieux attendre, pour secourir les blessés, l'issue de la bataille, et les transporter alors

directement aux hôpitaux de campagne. Suivant ce journal, l'idée de vouloir recueillir les blessés sur le champ de bataille, au fort de la fusillade formidable que produiront les armes modernes, est tout simplement absurde. On sacrifiera ainsi, sans profit pour personne, les médecins et les infirmiers, dont les vies sont précieuses, au moment précis où on aura le plus besoin d'eux. Le nombre des blessés et des tués sera déjà assez élevé sans qu'il soit utile de venir bénévolement y ajouter ceux-là.

A cet article, la *United Service Gazette* répond que les médecins ne seront pas assez inintelligents pour vouloir soigner les blessés sous une grêle de balles. Ils auront le souci de leur existence et de celle des infirmiers. Les règlements, d'ailleurs, prescrivent que la première ligne d'abris soit hors des zones dangereuses. En principe, il faudra surtout compter sur l'initiative des médecins, qui devront le plus possible adapter le fonctionnement de leur service aux nécessités imposées par les circonstances.

Autriche-Hongrie. — *Les vélocipédistes pendant les manœuvres austro-hongroises.* — L'emploi des vélocipédistes au cours des grandes manœuvres de Landskron a donné lieu à d'intéressantes constatations, dont la *Reichswehr* se fait l'écho dans son numéro du 30 septembre.

Les résulats obtenus méritent d'autant plus d'être signalés que le terrain des opérations était lourd, argileux et détrempé par les pluies; de plus, la région, particulièrement accidentée, qui s'étend entre la Bohême et la Moravie, présente des difficultés spéciales qui ont dû nuire à la rapidité de marche des bicyclistes.

Néanmoins, on a reconnu unanimement la supériorité de ces derniers, comme agents de transmission, sur les estafettes montées.

Les quartiers généraux ont souvent utilisé des lieutenants pour ce service et il semble que, dans l'exécution de certaines reconnaissances ou l'envoi de dépêches importantes, l'état-major n'a eu qu'à se féliciter de l'emploi d'officiers-vélocipédistes.

Pour ne citer que quelques exemples, un lieutenant, chargé par le chef de l'état-major général de se porter au devant du 1er corps d'armée, a parcouru 12 kilomètres en 36 minutes dans un pays très vallonné; une estafette, marchant à une allure normale, aurait mis plus d'une heure pour effectuer le même parcours.

Un autre officier, malgré le mauvais état de son vélocipède, s'est rendu de Landskron à Grulich (60 kilomètres) en 4 heures, soit 15 kilomètres à l'heure.

Ces vitesses ont été dépassées à deux reprises différentes par un lieutenant du 65e régiment d'infanterie, qui a parcouru, une première fois, 10 kilomètres en 19 minutes et, dans une autre circonstance, est arrivé à franchir 23 kilomètres en 1 heure 5 minutes.

De tels résultats semblent de nature à ébranler dans l'armée austro-hongroise le scepticisme de certains esprits au sujet de l'emploi des vélocipédistes en campagne et à modifier l'opinion de ceux qui s'étaient montrés défavorables à ce système de transmission à l'issue des grandes manœuvres autrichiennes de 1893.

Etats-Unis. — *Augmentation de l'armée.* — Dans son rapport annuel au secrétaire d'Etat de la guerre, le major général Shofield, commandant en chef de l'armée fédérale, insiste sur la nécessité d'augmenter les forces militaires de la grande république américaine, sur le pied de paix. Il fait observer que l'effetif actuel, fixé il y a vingt-cinq ans, lorsque la population était de moitié inférieure au chiffre d'aujourd'hui, est devenu notoirement insuffisant pour un pays de 70 millions d'habitants.

Il y aurait par exemple, grand avantage à augmenter de deux le nombre des régiments de cavalerie, qui est aujourd'hui de 10, en raison du service pénible qu'occasionne à cette arme la surveillance d'immenses voies ferrées. Les nécessités nouvelles de la défense des côtes justifient également la création de deux nouveaux régiments d'artillerie (on en aurait ainsi 7 au lieu de 5), et pour accroître la force de l'infanterie, il serait désirable de transformer ses régiments actuels, à 10 compagnies, en régiments à trois bataillons, sur le modèle européen.

Le général Shefield ne pense pas que cette réforme doive entraîner de bien grands frais. Les 2159 officiers de l'organisation actuelle seraient à peu près suffisants; mais le nombre des enrôlements permanents devrait être élevé d'une façon sensible; ce n'est pas, évidemment, avec 25 000 hommes qu'on peut faire face à tous les besoins sur un territoire aussi vaste, alors surtout que l'armée est chargée d'un service de police beaucoup plus étendu que dans aucun autre pays. *(Progrès militaire.)*

Russie. — *La nouvelle organisation des troupes du génie*, arrêtée par le conseil supérieur de la guerre, vient d'être approuvée par l'empereur. En voici les dispositions essentielles :

Les troupes de campagne du génie se composent de trois éléments :

1° Les sapeurs — destinés à l'exécution du service du génie en campagne et du service télégraphique. Ils sont formés en bataillons, plus une compagnie indépendante (compagnie de sapeurs de la Sibérie occidentale).

En temps de paix, le nombre des bataillons actifs est pour la Russie d'Europe et le Caucase de 25, dont 1 de la garde, 1 de grenadiers et 2 du Caucase. Il y a en outre 2 bataillons de réserve. Pour la Russie d'Asie : 1 bataillon du Turkestan, 1 transcaspien, 1 de la Sibérie orientale et la compagnie de la Sibérie occidentale.

Les 25 bataillons actifs d'Europe et du Caucase sont à 4 compagnies dont 3 de sapeurs et 1 de télégraphistes — sauf celui de la garde qui compte une compagnie de sapeurs de plus. Le bataillon transcaspien n'a que 2 compagnies de sapeurs et 1 de télégraphistes. A la compagnie de la Sibérie occidentale est rattaché un détachement télégraphiste. Les bataillons de réserve ne comprennent que 3 compagnies de sapeurs chacun.

Tous les bataillons actifs et de réserve de la Russie d'Europe et du Caucase sont, en temps de paix, groupés en 7 brigades. Sur le pied de guerre les bataillons actifs conservent le même nombre de compagnies — ceux de réserve passent à 6 compagnies.

2° Les bataillons de pontonniers — destinés non seulement à la construction et réparation des ponts de toute sorte, mais à celle des routes et chemins ordinaires. En temps de paix comme en temps de guerre, il y en a 8 bataillons à 2 compagnies. Chaque bataillon doit posséder le matériel nécessaire pour construire un pont de bateaux de 105 sagènes (220 m. environ) de longueur normale. En temps de paix les bataillons de pontonniers sont répartis entre les brigades de sapeurs. En temps de guerre ils sont affectés aux grandes unités suivant les besoins.

3° Les parcs du génie de campagne : — sont des magasins mobiles de matériel pour le génie, pour réparer les pertes de ce matériel et renforcer la provision d'outils de pionniers des troupes en cas de développement des travaux nécessaires pour fortifier une position.

En paix comme en guerre il y a 6 de ces parcs : 5 pour la Russie d'Europe et 1 pour le Caucase. Chaque parc se subdivise en « sections » correspondant chacune aux besoins de deux divisions d'infanterie, d'une de cavalerie, et d'un bataillon de sapeurs comprenant 3 compagnies de sapeurs et 1 de télégraphistes. Les 4 premiers parcs comptent chacun 5 de ces sections ; le 5e en a 3 et celui du Caucase 2 seulement.

En temps de paix ces parcs sont répartis entre les brigades de sapeurs et entrent dans leur composition. En temps de guerre ils sont répartis entre les corps d'armée et rattachés aux bataillons de sapeurs correspondants. Les commandants de ces bataillons exercent sur eux le commandement à tous les points de vue. *(Revue du cercle militaire).*

BIBLIOGRAPHIE

L'armée suisse. Illustrations par D. Estoppey. Texte de MM. les colonels Feiss, de Grenus, Keller, Lochmann, Potterat, Wille, Dr Ziegler. Lettre-préface de M. le colonel Frey, chef du Département militaire fédéral. (Librairie Ch. Eggiman et Cie, Genève.)

La 5me livraison de cette belle publication a paru. Elle est consacrée à l'artillerie. L'organisation de cette arme est exposée en quelques pages

d'un texte clair et concis. Puis deux planches, parmi les bonnes publiées jusqu'ici, représentent un soldat du train un peu accablé par la chaleur et un trompette de très crâne allure sonnant un signal devant la caserne de Plainpalais. Cela a de la vie et fait plaisir à voir.

La vie militaire du général Ducrot d'après sa correspondance. Publiée par ses enfants. Deux volumes in-8° Prix : 15 francs. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8, rue Garancière, Paris.

Le général Auguste Ducrot a sa place marquée dans l'histoire parmi ceux qui prirent une large part aux dramatiques événements de 1870 et de 1871. Un livre révèle aujourd'hui ce que fut ce vaillant soldat, et ce livre est écrit par lui. Mais il ne s'offre pas au lecteur comme une œuvre conçue et préparée en vue du jugement de la postérité. C'est un recueil de lettres, intimes pour la plupart, adressées à son grand-père, à sa femme, à ses amis, et racontant sa vie au jour le jour, avec une simplicité familière et touchante.

Dans cette correspondance on trouve, tout d'abord, les débuts du jeune officier en Algérie, à l'époque de la conquête.

La guerre contre la Russie (campagne de la Baltique), la guerre d'Italie, l'expédition de Syrie viennent ensuite. Des pages curieuses sont consacrées à l'histoire, peu connue de nos jours, du patriote maronite, Joseph Karam.

Plus loin, pas un lecteur ne lira sans une émotion poignante les jugements du général Ducrot sur l'Allemagne alors que, de 1865 à 1870, il commandait la division militaire de Strasbourg : sa clairvoyance à l'égard des projets des Allemands, ses avertissements prophétiques qu'on ne voulait pas entendre aux Tuileries, enfin le tableau de la guerre avec la Prusse où la constance de son courage ne connut pas la lassitude des revers, ces revers qu'il avait prévus et qu'il aurait peut être conjurés si l'on avait su l'écouter et le comprendre !

Tel est le livre qui met en relief la belle et noble figure du général Ducrot, livre publié par ses enfants pour contribuer, suivant les expressions mêmes qui terminent une courte préface, à faire aimer ce que leur père a aimé par dessus tout : la Patrie.

OUVRAGES REÇUS

L'unité de bataille dans l'offensive tactique, par H. N. 1 brochure de 64 pages in-8°, chez L. Baudoin, éditeur. Paris, 1894.

Illustriertes Jahrbuch der schweizirischen Armee, illustré par H. Wieland. 2e année. 1 vol. in-4°, édité par Balmer et Wieland. Librairie W. Kaiser, à Berne.

Lausanne. — Imp. Corbaz et Cie.

Stanford University Libraries
3 6105 013 151 498

U
.2
R49
V.39
1894

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.